This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

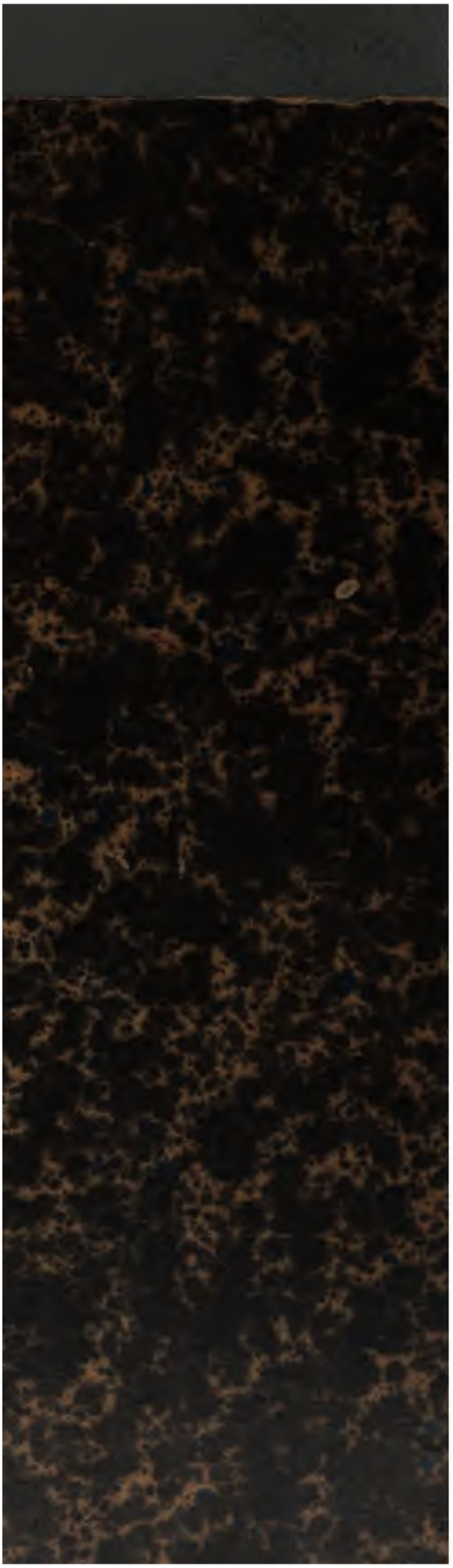

GIFT OF

*The Wendell H. Kinney Fund*

( Conserve la Couverture )

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

584

# LES CHARTES

DE

# SAINT-BERTIN

**D'après le GRAND CARTULAIRE de Dom Charles-Joseph Dewitte**

dernier archiviste de ce monastère

PUBLIÉES

ou analysées avec un grand nombre d'extraits textuels

PAR M. L'ABBÉ BLED

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, Membre de la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais.

TOME IV

**Premier fascicule, feuilles 1 à 23 (pages 1 à 182)**

SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT, RUE DES CLOUTERIES, 14

M.DCCC.XCVII

4° 4856 (4)

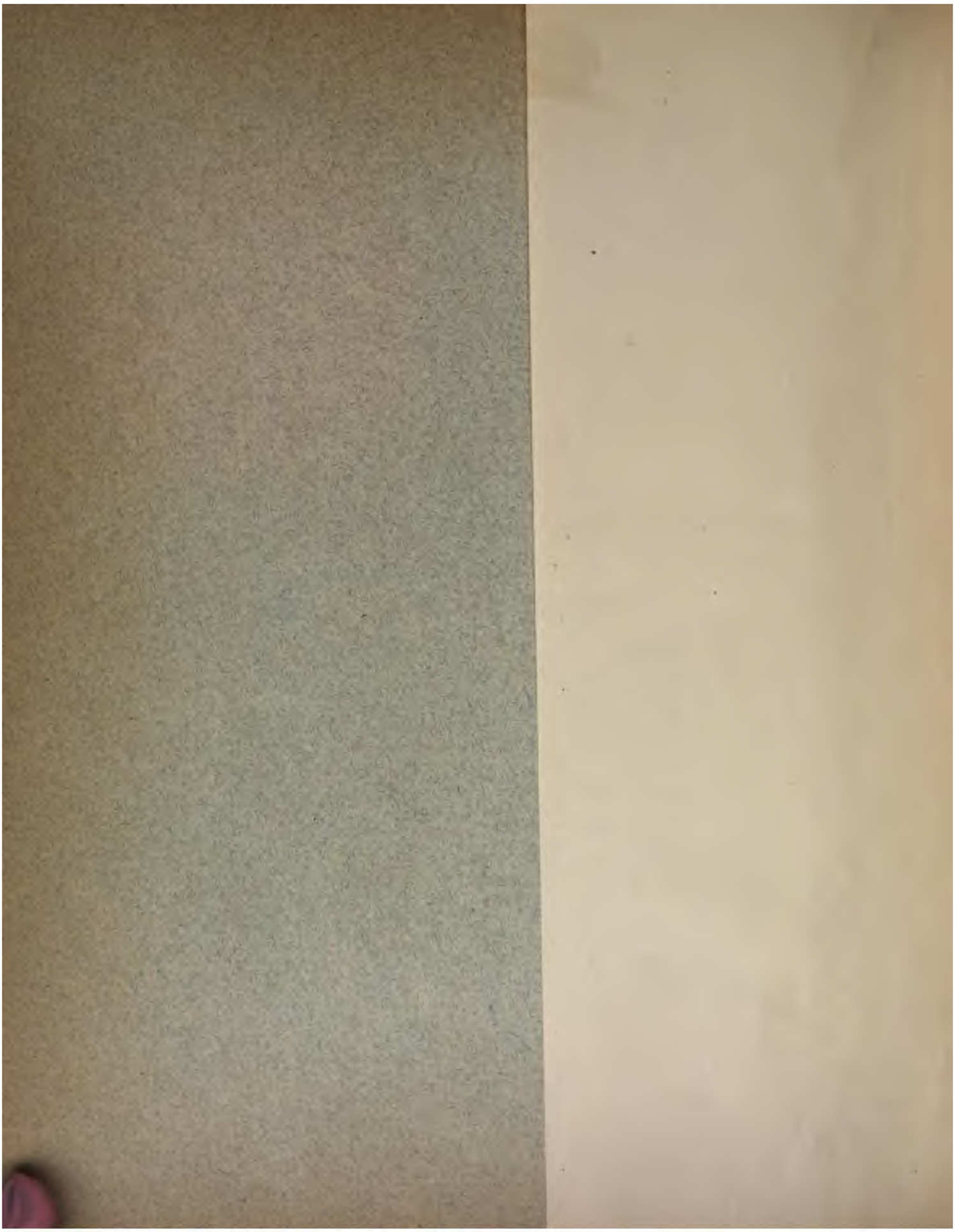

# LES CHARTES

DE

# SAINT-BERTIN

Pas-de-Calais
C (10)

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

# LES CHARTES

DE

# SAINT-BERTIN

**D'après le GRAND CARTULAIRE de Dom Charles-Joseph Dewitte**

dernier archiviste de ce monastère

PUBLIÉES

ou analysées avec un grand nombre d'extraits textuels

PAR M. L'ABBÉ BLED

CORRESPONDANT HONORAIRE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

**Membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, Membre de la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais, etc...**

**TOME IV**

**1474 — 1779**

suivi du

CATALOGUS BERTINIORUM RELIGIOSORUM
ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

---

SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT, RUE DES CLOUTERIES, 14

M.DCCC.XCIX

DC801
S273.52
v.4

SIGILLVM MAIORIS ET CONMVNIONIS BOLONIE AD CAVSAS
SIGILLVM CVRIE NOVIOMENSIS
SIGILLVM SANCTI BERTINI ABBATIS
SIGILLVM INGELRANNI ABBIS ECCLIE BERGENSIS
SIGILLVM ECCLESIE CRISTI CATVARIE PRIME SEDIS BRITANNI
SIGILLVM MILITIS DE HAVESKERKE
SIGILLVM GILLERTI CASTELLANI BERGENSIS
SIGILLVM CAPELAIDE CHILARAM
SIGILLVM MATHILDIS
SIGNVM CONI KAROLI IMPERATORIS
IMP ERAT KAROLVS

3735

# LES CHARTES

DE

# SAINT-BERTIN

## 3340.

Original. — T. VII, n° 378, p. 687.

1474, 2 janvier. — Gilles de Ruminghem, dit *Pisseberg,* vend à *Tristan de Zeghelant* trente-quatre verges de terre *gisant d'amont en le ville de Harsoit (Hadsoit,* lieu dit), en la seigneurie de Quelmes.

le second jour de janvier l'an mil quatre cens et soixante treize.

## 3341.

Original notarié. — T. VIII, n° 10, p. 20.

1474, 10 janvier. — Le notaire Josse Dausque donne copie authentique du procès-verbal d'installation de prise de possession et du serment de Jean de Lannoy, comme abbé de Saint-Bertin.

... Anno... millesimo quadringentesimo septuagesimo tertio, indictione septima,



Pas-de-Calais 6

E.15.

tin, déclare, au profit de l'exécution testamentaire de feu Guillaume, abbé de Saint–Bertin, la main levée des meubles et deniers provenant de cette succession.

... du consentement de revérend père en Dieu et noble seigneur monseigneur Jehan Delannoy esleu de la dite église..., de Nicolas de Wastina chanoine de l'eglise Nostre Dame de Tournay depputté par messieurs les doyen et chapitre de ladite eglise de Tournay... du consentement de maistre Therry Lesderney doyen de Toul en son nom et comme l'un des légataires et héritier universel dudit deffunt... et avec ce du consentement de monsr de Bernissart nepveu dudit feu seigneur en sa personne...

En tesmoing de ce nous bailly et frans hommes dessus nommez [Jehan de Bailleul dit Hanart escuier et Clay d'Estienbecque deservant le fief de Allealme de Bouloingne] avons mis noz seaulx à ces presentes lettres faictes et escriptes le dit treizième jour de jenvier l'an [mil quatre cens et soixante treize].

## 3343.

Copie dans l'acte nº 3346. — T. VIII, nº 11, p. 24.

1474, 20 janvier. — Jacques de Furnes, huissier d'armes du duc de Bourgogne, déclare qu'il a fait, à la bretesque d'Hesdin, publication des lettres ci-dessus nº 3333.

Aujourdui xxe jour de janvier, l'an mil quatre cens LXXIII, etc.

## 3344.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, nº 12, pp. 26 et 27.

1474, 21 janvier. — Le même huissier donne à Messeigneurs du conseil de Malines relation de la lecture qu'il a faite, en l'église et abbaye d'Auchy, des lettres du duc de Bourgogne ci–dessus, nº 3332, sans qu'on lui ait « baillié trouble et empeschement ».

... Jacques de Furnes... je le vendredi xxie jour de janvier, anno LXXIII...

## 3345.

Original. — T. VIII, nº 12, pp. 21 et 27.

1474, 5 février. — Lyonnel d'Ongnies, seigneur de Villemans

conseiller du duc de Bourgogne et bailli d'Hesdin, donne vidimus des actes ci–dessus nos 3332 et 3344.

faictes le cinquieme jour de février, l'an mil quatre cens soixante treize.

## 3346.

Original. — T. VIII, n° 11, pp. 21 et 24.

1474, 5 février. — Le même conseiller donne vidimus des actes ci–dessus nos 3333 et 3343.

## 3347.

Original. — T. VII, n° 379, p. 687.

1474, 21 février. — PIERRE STAES, demeurant à Setques, vend aux religieux de Saint–Bertin deux pièces de terre gisant en la paroisse d'Éperlecques, au lieu dit le *Lindedal*.

*Devant la seigneurie de Houlle,* le vingt uniesme jour de février l'an mil quatre cens et soixante treize.

## 3348.

Original. — T. VII, n° 380, p. 688.

1474, 3 mars. — Demoiselle AMANDE DE RUMINGHEM, veuve de *Miquiel de Salpruich,* avec l'assistance de *Morelet Dausque,* son avoué, vend à *Baudin* de Racquinghem une rente de deux rasières de blé.

*Devant la justice de Quelmes,* le troisième jour de mars l'an mil quatre cens et soixante treize.

## 3349.

Original. — T. VII, n° 381, p. 688.

1474, 7 mars. — HANEQUE HOLLEBECQ vend à *Sandre de Gonderter,* bourgeois de Saint–Omer, une rente d'une rasière de blé.

Che fu fait... le septiesme jour de march an mil quatre cens et soixante treize par devant les bailly pruvost et eschevins [de Quelmes].

## 3350.

Original. — T. VII, n° 382, p. 689.

1474, 7 avril. — PASQUIN STARTECARRE vend à *Jehan Labite,* bourgeois de Saint–Omer, une rente d'une rasière de blé.

Audit lieu de Quelmes le septiesme jour d'avril l'an mil quatre cens et soixante treize avant pasques.

## 3351.

Original. — T. VIII, n° 16, p 31.

1474, 25 mai. — MIKIEL DELENORT vend à *Jean Labite* une portion de terre gisant à Nortdalle, en la paroisse de Quelmes.

le xxv^e^ jour de may, l'an mil quatre cens et soixante quatorze.

## 3352.

Original. — T. VIII, n° 17, p. 34.

1474, 1^er^ août. — Demiselle JAQUEMINE DE RUMINGHEM, veuve de *Jehan Ricthauve,* vend à *Eustache Le Vasseur* une terre à Quelmes.

le premier jour d'aoust, l'an mil quatre cens et soixante quatorze.

## 3353.

Original. — T. VIII, n° 18, p. 31.

1474, 14 septembre. — JEAN DE POIX, sergent au bailliage d'Amiens, donne à Messeigneurs du conseil de Malines relation du commandement qu'il a fait, en leur nom, à sire Jacques Pol, prieur de Saint–Bertin et l'un des exécuteurs testamentaires du dernier abbé, de présenter, devant ledit conseil, les compte et reliquat de ladite exécution testamentaire.

*Le commandement est fait à la requête des religieux de Saint-Bertin et de messire Guillaume de Failly, chevalier, seigneur de Bernissart, légataire universel de l'abbé défunt.*

faicte et escripte le XIIII^me^ jour de septembre, l'an mil quatre cens soixante quatorze.

## 3354.

Original notarié. — T. VIII, n° 19, p. 36

1474, 14 septembre. — Le notaire CHRISTOPHE JACHDICUELE donne acte authentique de la réparation faite à l'abbé et religieux de Saint-Bertin et aux échevins de Poperinghe, par les officiers de Jean Van Dayeseele, seigneur dudit lieu et grand bailli de Flandre, qui avaient arrêté un paroissien d'Elverdinghe sur le territoire de Poperinghe.

Anno... millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto indictione septima, mensis septembris die decima quarta, pontificatus, etc.

Marque du notaire.

## 3355.

Original *sub plumbo* — T. VIII, n° 20, p. 37.

1474, 29 septembre. — Le pape SIXTE IV révoque la commende de l'abbaye d'Auchy, qu'il avait donnée à *Arthur de Bourbon*, chanoine de Besançon, par bref du 8 octobre 1473, et maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son usage et privilège d'élire l'un de ses religieux à l'abbaye d'Auchy, en cas de vacance.

Datum Rome apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, tertio kalendas octobris, pontificatus nostri anno quarto.

Comme au n° 3309 sur la bulle la croix qui sépare les deux têtes des apôtres est surmontée des lettres P P / A E placées verticalement.

## 3356.

Original. — T. V, n° 104, p. 203, et mention au T. VIII, n° 21, p. 39.

1474, 15 octobre. — Les « esleux sur le fait des aydes » ordonnent la levée de la main mise par la communauté de Delettes sur les biens de deux habitants de Ponches pour arrérages de tailles établies sur les « villes de Ponches et de Delettes qui est tout d'une assiette ».

le XV^eme^ jour d'octobre, l'an mil cccc soixante et quatorze.

## 3357.

Original scellé. — T. VIII, n° 22, p. 39.

1474, 30 octobre. — Les mayeur et échevins de Montreuil donnent vidimus de l'acte ci-dessus n° 1562.

le penultieme jour du mois d'octobre, l'an mil quatre cens et soixante quatorze.

## 3358.

Original scellé. — T. VIII n° 13, p. 17.

1475, 27 février. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin, accense à *Jehan Ornout*, dit *le Bleu*, demeurant à *Prestefaim*, 36 mesures et 87 verges de terre au terroir de Houchin et aux environs.

Lieux dits : le chemin qui maisne de Prestefaim à St-Pol, le Camp de Marquaines, le Croix aux fresnes, le Vacquerie lez Quevausart, Barettes.

Données en nostre dite eglise de S[t] Bertin, le vingt septiesme jour de febvrier, l'an mil quatre cens et soixante quatorze.

Sceau et contresceau (p. 29) décrits et dessinés par L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, n° 262.

## 3359.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 14, p. 31.

1475, 2 mars. — Les échevins de la ville de Bruay déclarent que *Mahieu Herenguier* et *Jehan Besart* le jeune, paroissiens de la Buissière(*)-lez-Béthune, ont constitué quatre procureurs dénommés pour les représenter en toute affaire de justice, et spécialement dans le procès que leur intentent les abbé et religieux de Saint-Bertin, pour avoir « exploictez et emprins » sur la terre de leur seigneurie, à Werquin.

... avons ces présentes lettres scellées du scel aux causes de la dite ville, qui furent faites... le second jour de mars, l'an mil quatre cens et soixante quatorze.

(*) D. W. La Boissière.

## 3360.

Original. — T. VIII, n° 14, p. 29.

1475, 6 mars. — Sentence de GUILLAUME DYÉE, seigneur de Haizerne et du Mez, lieutenant général du bailli d'Amiens, qui, sur la complainte en nouvelleté des abbé et religieux de Saint-Bertin, condamne Jean Bezart et Mahieu Hérenguier à 60 s. par. d'amende et aux dépens.

données le sixieme jour de mars, l'an mil quatre cens et soixante quatorze.

## 3361.

Copie dans l'acte n° 3365. — T. VIII, n° 27, p. 51.

1475, 10 mars. — Les mayeur et échevins de la ville de Saint-Omer déclarent que devant eux les héritiers dénommés de défunt maître *Guillaume le Brauwere*, ont constitué pour leurs procureurs Allard Hanezart et Henry de Boxelle.

faites le dixieme jour de mars, l'an mil quatre cens et LXXIIII.

## 3362.

Original. — T. VIII, n° 15, p. 33.

1475, 21 mars. — JEHAN CATTE, demeurant à Chalemas, mesureur juré du duc de Bourgogne, certifie le mesurage des bois de Hames et d'Arques.

*Le bois de Hames contient 1140 mesures*

*Pour* les bos d'Arques... Primes le bos de Lanneths tenant au Neuffossé et aulx bos de Ruhous, *21 mes. 50 verg.* — Item au bos de Lienst, *9 m. 53 v.* — Au bos de Spitehous, *10 mes. 75 v.* — Au bos de le Mote lez Peequerain, *2 m.* — Au bos que on dit le Hellebous, *3 m. 33 v.*

[Chest assavoir vingt et ung piet pour la verge et chent verges pour la mesure.]

Tesmoing mon saing manuel chy mis le XXI^me^ jour de mars, l'an mil quatre cens soixante quatorze.

Analysé avec extraits dans de Coussemaker, n° 316.

## 3363.

Original scellé. — T. VIII, n° 25, p. 41.

1475, 29 mars. — ANTOINE DE TRAMECOURT, chantre de St-Omer, en vertu de la subdélégation à lui donnée par Louis de Luxembourg, prévôt de la même église, dresse lettres monitoriales pour mettre à exécution la bulle du pape Nicolas V (n° 2935) contre les violateurs des droits et privilèges de l'abbaye de Saint-Bertin.

Datum in domo nostre habitationis... anno domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto mensis marcii die vicesima nona post pascha.

Sceau rond (p. 47) décrit et dessiné par L. Deschamps de Pas dans l'*Hist. sig. de la ville de St-Omer*, n° 172.

Le même acte contient la subdélégation de Louis de Luxembourg, au profit d'Antoine de Tramecourt, en date du 6 février 1456.

## 3364.

Original. — T. VIII, n° 26, p. 43.

1475, 1er avril. — JEAN DECROIX, *de Cruce,* notaire apostolique, fait rapport à Antoine de Tramecourt de l'insinuation des lettres monitoriales ci-dessus qu'il a faite à Jean Monissart, doyen, à Nicaise Grieten, official de Thérouanne, et à l'évêque de Djébaïl, coadjuteur de l'évêque de Thérouanne.

*Il déclare...* ipsos... monuisse secundum formam litterarum ; qui quidem decanus post hanc monitionem sibi factam, concito calore ut prima facie videbatur, in verba prorumpit injuriosa sic in effectu respondens : il est excommunié, ton maistre. Dumque persisterem... rursusque et iterato respondit : pour toute response je te dis que ton abbé est excommunié et que la sentence fu proférée dès mardi, quemque dum sic viderem rebellem. . verba obprobriosa incessanter effundentem, juxta litterarum vestrarum... mihi injunctum preceptum sibi hec vel similia verba dixi : Et je vous dy que desjà vous êtes excommunié en tant que vous ne desistez point de injures et que vous ne obtempérez point à ceste monition. Qui iterato acriores injurias mihi... acerbius irrogavit dicens : tu mens, tu as menty, je ne suy point excommunié, tu n'es pas saige, tu ne sces ce que tu dis, tu n'entens point ton cas. Quibus ex verbis procul dubio pias multorum astantium aures multipliciter offendere videbatur... Predictus decanus saniori tandem fretus consilio se per suum procuratorem opposuit. — *Jean Decroix lui assigne jour au 30 avril pour se faire entendre.* Deinde noscatis me accessisse ad personam reverendi... domini

Gebeldensi episcopi etiam vicarii quem et monui... opponentique diem eamdem assignavi.

Hec facta fuere Morini prima die mensis aprilis anno Domini millesimo quadringentesimo quinto post pasca, more gallicane ecclesie.

## 3365.

Original scellé. — T. VIII. n° 27, p. 49

1475, 6 avril, — PHILIPPE DE BERSACQUES, écuyer, bailli de la châtellenie d'Eperlecques, notifie la vente d'une portion de dîmes au lieu nommé *Stade,* à Eperlecques, faite à Jacques Pol, prieur de St-Bertin, par les héritiers de feu maître Guillaume le Brauwere.

Ce fu fait... en la dite ville de S[t] Omer, comme par terre empruntée, le sixieme jour d'apvril, en l'an mil quatre cens et soixante quinze après pasques.

Quatre sceaux ronds (p. 52). 28 mm. Écusson penché chargé de trois molettes posées 2 et 1, brisé d'un lambel à trois pendants, timbré d'un heaume. Deux lévriers pour support. Lég : S. PHILIPPE DE BERSAQVES.
Sceaux de Guilbert de Longhenesse de Jehan Foetemol, de Jehan de Zoutenay.

## 3366.

Original — T. VIII, n° 28, p. 53.

1475, 6 avril. — GUILLAUME D'AUDENFORT, receveur de Saint-Omer et d'Eperlecques pour le duc de Bourgogne, donne à sire Jacques Pol, prieur de Saint-Bertin, quittance pour les droits de relief et de cambrelage du précédent achat.

le sixieme jour d'avril, l'an mil quatre cens et soixante quinze après pasques.

## 3367.

Original. — T. VIII, n° 31, p. 55.

1475, 18 avril. — Sentence de JEHAN LEBRUN, lieutenant général du bailli d'Amiens, qui, sur « l'advocation » du duc de Bourgogne, renvoie devant la cour de Malines le différend soulevé entre les abbé et religieux de Saint-Bertin d'une part, l'évêque de Djébaïl, le doyen, l'official et le promoteur de Thérouanne, à l'occasion de l'absence dudit abbé au *senne* (synode) tenu audit Thérouanne l'année précédente.

le XVIIIe jour d'apvril, l'an mil quatre cens soixante quinze après pasques.

## 3368.

Original. — T. VIII, n° 30, p. 51.

1475, 19 avril. — JACQUES KIENPNE, receveur du tonlieu à Dam, remet devant notaire à *Roland de Rheno* (*), grainetier de St–Bertin, les saisines qu'il avait perçues pour le péage de vins destinés à ladite abbaye, et renonce à toute nouvelle exigence à la condition que ledit grainetier lui présentera avant deux mois copie authentique de son privilège d'exemption.

Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto, indictione octava, mensis aprilis die decima nona, pontificatus, etc.

## 3369.

Original scellé. — T. VIII, n° 32, p. 57.

1475, 22 mai. — Les mayeur et échevins de la ville de St–Omer déclarent que c'est par « franche et libéralle volonté » que les religieux de Saint–Bertin ont donné à la ville la somme de 20 l. de 40 gr. de Fl. pour le nettoyage et l'approfondissement d'une partie des fossés de la ville.

le vingt deuxieme jour de may, l'an mil quatre cens et soixante quinze.

## 3370.

Copie au registre. — T. VIII, n° 37, p. 62.

1475, 15 juin. — GILLES DE REMINGUEM, dit *Jaquemin,* vend à *Alisandre de Gondettes,* bourgeois de St–Omer, une rente à Quelmes.

le quinziesme jour de jung an mil quatre cens et soixante quinze.

## 3371.

Original. — T. VIII, n° 29, p. 53.

1475, 18 juin. — GUILLAUME D'AUDENFORT, receveur du duc de

(*) D. W. Rolandus Van den Rync.

Bourgogne à Saint-Omer et Eperlecques, donne à Jacques Pol, prieur de Saint-Bertin, quittance de 72 l. de 40 gr. de Fl. « pour les droitures de quint denier d'un fief » à Eperlecques. V. ci-dessus nos 3365 et 3366.

## 3372.

Original. — T. VIII, n° 35, p. 59.

1475, 21 juin. — A la requête de SIGERUS RENNEKIN, administrateur de l'abbaye de La Capelle, JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin, renouvelle pour 4 ans la concession faite en 1425 par l'abbaye de Saint-Bertin à l'abbaye de La Capelle, de ne payer que 42 sols par an au lieu de « 15 bustiaulx de frument » qui sont dus à St-Bertin pour la dîme de Bresmes.

*Cette concession avait été consentie en 1425 et seulement pour 6 ans, à cause de* « plusieurs grans dommaiges que avoit soutenu le dit abbé (de La Capelle) au moyen des Anglois qui pour lors occupoient partie de la dite disme de Bresmes... et oultre depuis les dis six ans passés les dis religieux abbé et couvent de St Bertin par grace et tollérance jusques à l'an mil quatre cens soixante quatorze n'ayent recheu pour les dis quinze bustiaux toujours à bon compte que la valeur desdis quarante deux sols.

le vingt unieme jour de jung an mil quatre cens et soixante quinze.

étoient signés Johannes De Lannoy abbas Sancti Bertini avec paraphe, Sigerus Rennekin administrator Beatæ Mariæ de Capella, ego Theodericus de Vitry presens interfui ad premissa. F. de Vitry. Philippe prevost. De Cruce avec parafe.

## 3373.

Original notarié. — T. VIII, n° 36 l°, p. 61.

1475, 21 juin. — Le notaire JEAN DECROIX dresse acte authentique de la concession ci-dessus.

Anno... millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto, indictione octava, mensis junii die vicesima prima, etc.

Marque du notaire.

## 3374.

Original scellé. — T. VIII, n° 33, p. 57.

1475, 24 juillet. — Lettre de non préjudice analogue à celle ci-dessus n° 3369 à l'occasion de travaux semblables nécessités pour la fortification de la ville.

données le xxiiii^em^e jour de juillet, l'an mil quatre cens et soixante quinze.

## 3375.

Original. — T. VIII, n° 36 2°, p. 62.

1475, 25 juillet. — Robinet Le Velle, écuyer, donne rapport et dénombrement d'un fief qu'il occupe « desoubz l'église de Rouquestor ».

escript le 25 de juillet l'an 1475.

## 3376.

Copie au registre. — T. VIII, n° 38, p. 66.

1475, 26 septembre. — Procès-verbal authentique par le notaire N... de la prestation de serment, par *Louis Lemire,* comme grand bailli de l'abbaye de Saint-Bertin.

Acta fuerunt hec in predicto capitulo ipsius monasterii Sancti Bertini de Sancto Audomaro anno [Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto, indictione nona (*), mensis vero septembris die vigesima sexta, pontificatus, etc.

## 3377.

Original. — T. VIII, n° 39, p. 67.

1475, 7 octobre. — Jean de Vertain, comte de Fauquembergues, seigneur de Pitgham et Familleuroelz (*), déclare avoir reçu des religieux de Saint-Bertin les droits qui lui sont dus pour la vente que leur a faite Etienne Renti sur sa part du moulin à eau de Coyecques.

le septisme jour d'octobre an soixante quinze.

(*) Indiction française.

(*) D. W. Familleroeux dans l'acte 3379.

## 3378.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 41, p. 68.

1475, 8 octobre. — JEAN DE LANNOY institue cinq procureurs dénommés pour prendre saisine « de certain fil et cours d'eau en la rivière de Coyecques... depuis le pont de Ponches jusques au pont de Lille » qu'il a acheté à Etienne Renti.

le huytiesme jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante quinze.

## 3379.

Original scellé. — T. VIII, n° 40, p. 68.

1475, 12 octobre. — GUILLAUME D'OSTEREL, bailli de Fauquembergues, notifie que Etienne de Renti, écuyer, seigneur de Nouviauville et de Delettes en partie, et Augustin Renti, son fils aîné, ont vendu à sire Allard Bard, religieux et procureur des religieux de Saint-Bertin, pour le prix de 100 écus de 24 s. un cours d'eau sur lequel est établi le moulin de Coyecques.

*La vente* dudit fil et cours d'eauwe *se fait sans charge quelconque,* sauf la souveraineté et droit seignoural *du comte de Fauquembergues,* duquel ledit Estienne tient le corps de son fief, terre et seignourie de Contes en fief et duquel le dit fil est une partie. *La saisine de l'acquisition est requise à* Jehan de Vertain, comte et seigneur et usufructuaire de la conté de Faulcquembergue et à. . Jehan de Vertain, chevalier, seigneur de Beaurieu conte et seigneur propriétaire de la conté de Faulcquemberghe.

passées au chastel de Faulcquemberghe, le douzième jour du mois d'octobre l'an de grace mil quatre cens soixante quinze.

Huit sceaux ronds (p. 72) 1° 45 mm. Type équestre. l'écu chargé en chef de 2 quartiers de .... Lég : SIGILLVM JOHANNIS DE VERTAIN COMITIS DE FALCOBERGA ; — 2° 40 mm. Même sceau ; 3° 45 mm. Un aigle essorant portant au cou un écu échancré d'argent à la fasce de gueules. Lég : S. DV BAILLAGE DE LE CONTE DE FAVQVEMBERGHE. Cf. L. Deschamps de Pas : *Description de quelques sceaux matrices d'Artois et de Picardie,* n° 16, et Demay. *Sceaux d'Artois,* n° 1356 ; — 4° Sceau de Colart de Bethencourt dit Loncle ; — 5° Sceau de Jehan le Vasseur ; — 6° Sceau de Jacques Broude ; — 7° Sceau de Thomas de le Porte ; — 8° Sceau de Pierre Peuplu.

## 3380.

Original. — T. VIII, n° 41, p. 73.

1475, 12 octobre. — JEHAN DE VERTAIN, seigneur de Beaurieu et

comte propriétaire de Fauquembergues, donne quittance aux religieux de Saint–Bertin de la somme de 40 écus de 24 s. pour amortissement du cours d'eau dont il est ci–dessus parlé.

Tesmoing mon signe manuel chy mis le douzime jour d'octobre mil quatre cens et soixante quinze. Signé Jehan de Vertain avec parafe.

## 3381.

Original scellé. — T. VIII, n° 12, p. 73

1475, 24 novembre. — Étienne de Renti, écuyer, donne aux religieux de Saint–Bertin quittance de la somme de 100 écus de 24 s. comme prix du cours d'eau de Coyecques, et de 280 l. de 40 gr. de Fl. pour prix du moulin et de ses agrès.

... pour le pris de la venduc par moy a eulx faicte du cours et fil de eaue de la rivière dudit lieu de Quoiecque... le tout selon le coutume des lettres de vendition par moy pour ce passées de ce faisant mention d'une part; avec la somme de deux cent quatrevingt livres de quarante gros de Flandre la livre, pour la vente par moy semblablement faicte ausdis religieux de la moitié du molin dudit lieu de Quoiecque, est assavoir de la maison, molaiges, meulles, entremuye, clyer, et autres moeubles, catelz, ostieulx et autres pièches quelconques servans et estans à l'usaige dudit molin duquel j'avoye par avant icelle vente la dicte moitié, d'autre part.

faitte et donnée le vingt quatriesme jour de novembre l'an mil quatre cens soixante quinze.

Sceau rond (p. 74) 31 mm. Écu penché écartelé au 1 et 4 de 3 bandes au 2 et 3 de 3 fasces timbré d'un heaume cimé d'un oiseau dans un vol. Lég. : ESTENE DE RENTI.

## 3382.

Original. — T. VIII, n° 43, p. 71.

1475, 21 décembre. — Philippe de Crevecœur mande à *David le Burrin*, receveur de Renty, que l'abbé de Saint–Bertin a droit de recevoir chaque année 18 ras. de blé « au jour Nostre Dame Chandeler sur le mollin de Maubreucq et la terre de Sinninguehem *(Seninghem)*.

Escript à S[t] Omer le vingt uniesme jour de décembre mil quatre cens soixante quinze. Signé Philippe de Crevecœur avec parafe.

## 3383.

Original scellé — T. VIII, n° 23, p. 39.

1476, 9 mars. — GUILLAUME DE LE NEUFVE-RUE, bailli de Bilques, notifie la vente de « la viscomté de Kelmes » faite aux religieux de Saint-Bertin par *Collart Pietre* et demoiselle *Marie Boulart,* sa femme, héritière en cette partie de *Jacquet Boulart,* son frère.

*La vente se fait pour la somme de* deux cens deux frans, huit sols, monnoie de trente deux gros de Flandres *et avec l'agrément de* noble dame madame Marguerite de Rabodenghes, dame douairière de Beauvoir, dame et héritière de la terre et seigneurie de Bilques.

En la salle de S[t] Bertin comme en terre empruntée à maistre Loys Levasseur dict le Mire... bailly dudit S[t] Bertin en la présence des francs hommes de ladite terre (de Bilques)... le neufvisme jour de mars l'an mil quatre cens et soixante quinze.

Six sceaux ronds (p. 42) du bailli de Saint-Bertin Louis le Vasseur, et des cinq francshommes Miquiel le Vintre, Jacques le Petit, Colart Piers, Jean Tesson, Jean Boyt.

## 3384.

Original scellé. — T. VIII, n° 24, p. 42.

1476, 13 mars. — MARGUERITE DE RABODENGHES donne quittance de 40 l. d'Artois et délivre lettre d'amortissement pour la vente du fief ci-dessus.

*Ce fief est déclaré* tenue et mouvant *de ladite dame à cause de sa* terre de Bilques nommé le visconté de Kelmes qui se comprend et estend en certaines rentes, redevablettes, exploitz de justice et aultres droitz en la terre et seignourie dudit Kelmes ausdis religieux appartenans.

le treiziesme jour de mars l'an etc.

Sceau rond (p. 43) 48 mm. Un ange tenant un écusson mi parti.

## 3385.

Original. — T. VIII, n° 45, p. 75.

1476, 13 avril, nuit de Pasques. — JEHAN AUBERT donne quittance de la somme de 60 l. de 40 gros de Fl. reçue pour droits d'amortisse-

ment des nouveaux acquêts faits par l'abbaye de Saint-Bertin depuis 60 ans.

le treiziesme jour d'avril l'an mil quatre cens soixante seze, nuit de Pasques.

## 3386.

Original. — T. VIII, n° 46, p. 76.

1476, 30 juillet. — Sentence de JEAN LEBRUN, lieutenant général du bailli d'Amiens, qui condamne *Meugin Pigne* pour délit de pêche « dans le grand war... fleuans de S^t^ Omer assez prez du mares de Salpruich » où les religieux de Saint-Bertin ont le cinquième de tout le poisson qui y est pris.

*La sentence condamne ledit Meugin* à comparoir le vingtiesme jour du mois d'aoust a heure de deux heures après nonne au devant de la chapelle estant sur le marchié de la ville de S^t^ Omer pour delà aller sur le dit lieu contemptieulx faire le restablissement.

Données audit Monstreuil le pénultisme jour de jullet l'an mil quatre cens soixante seize.

## 3387.

Original scellé. — T. VIII, n° 47, p. 78.

1476, septembre. — CHARLES, duc de Bourgogne, donne aux religieux de Saint-Bertin lettres d'amortissement pour les nouveaux acquêts faits depuis 60 ans par ladite abbaye.

Donné en nostre camp lez la Rivière, ou mois de septembre l'an de grace mil quatre cens et soixante seze.

## 3388.

Original. — T. VIII, n° 48, p. 80.

1476, ?. — GAUTIER, abbé de Saint-Nicolas de Furnes, établi par le Saint-Siège conservateur des droits de Saint-Bertin, donne sa sentence dans le différend mu entre cette abbaye et le curé d'Oxelaere, près Cassel, à l'occasion des droits à payer lors des visites canoniques.

*Cette sentence condamne Simon Vander Hille, curé d'Oxelaere et ses successeurs, à*

*payer* 35 sols de Tours d'un écu ou testard d'Angleterre chaque *à l'abbé de Saint-Bertin quand il fera sa visite canonique et 30 sols quand il la fera faire par un autre.*

Datum et actum in dicto nostro monasterio (S[t] Nicolai) hora et loco consuetis pro tribunali sedentibus anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto feria quinta post Veterem hominem.

## 3389.

Original. — T. VIII, n° 44, p. 74.

1477, 7 janvier. — FRANÇOIS de *Clerques* vend aux religieux de Saint-Bertin une rente sur une terre gisant à Quelmes.

passé... le 7[me] jour de janvier mil quatre cens et soixante et seize.

## 3390.

Original scellé. — T. VIII, n° 52, p. 88.

1477, 17 avril. — GAUTIER, abbé de Saint-Nicolas de Furnes, en vertu des lettres apostoliques du pape Nicolas V (v. ci-dessus n° 2935) subdélègue, comme conservateur des biens de l'abbaye de St-Bertin, le prévôt de l'église de Saint-Martin d'Ypres.

Datum et actum Furnis in dicto nostro monasterio anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo feria quinta post Quasi modo.

Sceau ogival (p. 89) H. 65 mm. L. 40 mm. Dans une niche gothique surmontée d'un ange, un évêque debout tenant une crosse en sa main droite et un livre dans la gauche. Lég : S. WALTERI ABBATIS SANCTI NICOLAI FVRNENSIS.

## 3391.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 53, p. 89.

1477, 19 avril. — Le pape SIXTE IV donne à l'abbé de St-Bertin la permission de faire transférer par un évêque de son choix, ou, à défaut d'évêque, de transférer lui-même les corps saints et reliques de ladite église dans de nouvelles châsses et nouveaux reliquaires pour une plus grande dévotion.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo, tertio decimo kalendas maii, pontificatus nostri anno sexto.

## 3392.

Copie dans l'acte n° 3394. — T. VIII, n° 55, p. 92.

1477, 20 avril. — Lettre d'octroi de MARIE DE BOURGOGNE accordant aux religieux de Saint-Bertin, en compensation des dommages causés à leur abbaye par la guerre avec la France, les biens confisqués sur les tenants du parti français, à Poperinghe, à Arques et autres territoires et places appartenant auxdits religieux.

Donné en nostre ville de Bruges le vingtiesme jour d'apvril l'an de grace mil quatre cens soixante dix sept apres pasques, ainsi signé : par mademoiselle la duchesse, G. de le Berghe.

## 3393.

Original. — T. VIII, n° 54, p. 90.

1477, 21 juin. — JACQUES DE FURNES, huissier de la duchesse de Bourgogne, donne relation de différents exploits qu'il a exécutés en vertu de l'octroi précédent.

*A Arques, chez Claude de Lespault, à Bourbourg, chez le vice-gérant de la cure de Saint-Georges et les deux vice-gérants des portions de la cure de Bourbourg, chez le vice-gérant de la cure d'Arques, chez celui de la cure de Haveskerke, chez celui de la cure de Quelmes, enjoignant à tous ces vice-gérants de verser à l'abbé de Saint-Bertin les fruits de leur cure respective.*

le vingt uniesme jour dudit mois de juing [mil quatre cens soixante et dix sept].

## 3394.

Original. — T. VIII, n° 55, p. 92.

1477, 26 juin. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer donnent vidimus de la lettre d'octroi ci-dessus n° 3392.

données le vingt sixiesme jour de juing l'an etc.

## 3395.

Copie dans l'acte n° 3398. — T. VIII, n° 58, p. 96.

1477, 3 juillet. — MARIE, duchesse de Bourgogne, rappelle à ses

officiers de justice qu'elle a commis, le 13 avril dernier, l'abbé de Saint-Bertin à l'administration des biens et recettes des revenus que les religieux de Corbie, de Saint-Quentin et de Saint-Thierry-les-Reims possèdent dans les pays de sa souveraineté, et défend auxdits officiers d'exercer contrainte, au nom de qui que ce soit, contre les censiers, fermiers ou rentiers desdits religieux qui auraient déjà payé à l'abbé de Saint-Bertin.

Donné en nostre ville de Tenremonde le troisiesme jour de juillet l'an de grace mil quatre cens et soixante dix sept. Ainsi signé : par mademoiselle la duchesse à la rellation du conseil, Dehoudecoutre.

## 3396.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 56, p. 93.

1477, 11 octobre. — Le pape SIXTE IV accorde à l'abbé de Saint-Bertin le pouvoir de correction sur ses religieux et même de déposition des ordres, il lui accorde en même temps le pouvoir de monition sur les curés du patronat de l'abbaye avec application des censures ecclésiastiques lorsque le cas le requiert.

Datum Rome apud Sanctum Petrum anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo, quinto idus octobris, pontificatus nostri anno septimo.

## 3397.

Original. — T. VIII, n° 57, p. 95.

1477, 26 novembre. — AUBRY A L'ESPÉE, lieutenant du bailli de Saint-Pry, donne à Colart Amory saisine du quart d'une maison sise en la rue de Saint-Pry, auprès de la porte de la ville de Béthune.

à Béthune le vingt sixiesme jour de novembre l'an mil quatre cens soixante dix sept.

## 3398.

Original scellé. — T. VIII, n° 58, p. 96.

1477, 3 décembre. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer donnent vidimus de l'acte ci-dessus n° 3395.

le troisiesme jour de décembre l'an *ut supra*.

## 3399.

Original scellé. — T. VIII, n° 49, p. 81.

1478, 12 janvier. — Sur la complainte en nouvelleté des religieux de Saint–Bertin, MAXIMILIEN et MARIE, duc et duchesse de Bourgogne, ordonnent à tout agent sur ce requis, d'ajourner devant lui les mayeur et échevins de Saint–Omer, pour les obliger à réparer le tort qu'ils avaient fait auxdits religieux en emprisonnant un des sujets de leur abbaye.

*Jean d'Audenfort, lieutenant du mayeur, avait fait enfermer dans la prison de la ville Gilles de Ruminghem, dit Pisseberg, serviteur de l'abbaye, et l'avaient retenu huit jours sans le vouloir rendre malgré les revendications du bailli des religieux.*

Donné en nostre ville d'Anvers le douziesme jour de janvier l'an de grâce mil quatre cens soixante dix sept.

Sceau rond (p. 84), 70 mm. dessiné dans de Vrée, *Sigilla comitum Flandriæ*, Bruges, 1640, p. 40, b.

## 3400.

Original. — T. VIII, n° 50, p. 81.

1478, 23 février. — NICOLAS DE LOMPREY et demoiselle *Aelips de Kierscamp*, sa femme, bourgeois de Saint–Omer, vendent à sire Jacques Pol, religieux de Saint–Bertin, une maison et héritage nommés le *Roeshof*, hors la porte de Lyzel, et plusieurs pièces de terre.

Lieux dits : le Roeshof, le Haiette, la rivière commune nommée le Honguerie, le Zuthaghe, le Vignette, le Vremde-Vleultre, une terre nommée Willems-guerards-lant, l'Almesenbroucq, Grielqueflant, le Parcleghere, le Winghart, Pacelant, Willems-staes-lant, le Northaghe, Poret-lant, Clements-lant, toutes terres gesans ou pourprins de la dite plaiche nommée le Roeshof. Une terre nommée Querquelant, Bachterhaeque, Gars-lant. *La vente se fait pour* deux cens soixante dix francs, monnoie de trente deux gros de Flandres le francq.

Passé par devant eschevins de S[t] Omer sire Jehan Hanesart, Allard Hanesart, Jehan Widoit, Mahieu du Castel et Jehan Bonnet, le vingt troisieme jour de fevrier l'an mil quatre cens soixante dix sept.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 207, avec la date fausse de 1477.

## 3401.

Original. — T. VIII, n° 51, p. 87.

1478, 23 février. — NICOLAS DE LOMPREY donne quittance de la somme de deux cent soixante-dix francs pour la vente ci-dessus.

le vingt troisieme etc. *(ut supra)*.

## 3402.

Original scellé. — T. VIII, n° 60, p. 100.

1478, 26 mars. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin, reconnaît avoir reçu de maître Thierry de Vitry, chanoine de Saint-Omer, chantre et chanoine d'Aire, la somme de 800 l. de 40 gr. de Fl. pour fournir à sa sépulture et à son épitaphe et placer le reste à rente afin d'ajouter trois messes par semaine aux quatre précédemment fondées par le même donateur, et qui seront dites à son intention.

fait et donné en nostre dit chapitle soubz le seaulx de nous abbé et couvent dessus dis le vingt sixiesme jour de mars l'an mil quatre cens soixante dix sept.

## 3403.

Copie dans l'acte n° 3408. — T. VIII, n° 71, p. 121.

1478, 2 avril. — Le pape SIXTE IV adresse à *Jean de Lannoy,* abbé de Saint-Bertin, à la discrétion de qui il s'en remet pour son exécution, la bulle par laquelle il autorise, sous certaines conditions, les Frères mineurs dits de l'observance, de la province de France, à édifier et habiter une nouvelle maison dans la ville de Saint-Omer, en la place de celle qu'ils possédaient hors des murs de cette ville et qui a été ruinée par les guerres.

*Les Frères mineurs avaient exposé au Saint-Père* quod nuper domus extra muros opidi de Sancto Audomaro dicti ordinis, morinensis diocesis, inter ceteras partium ultramontanarum eorumdem fratrum domos plurimum insignis in qua sepius octoginta fratres quorum quinquaginta quatuor fratres fuerunt sacerdotes, consueverunt die noctuque Atissimo famulari, et ex qua plures provincie secundum morem ejusdem ordinis reformate, et de novo plantate extiterunt, propter guerrarum turbines que partes illas

afflixerunt, cum suis officinis funditus a terra est evulsa... propter illius destructionem in hospitali dicti opidi recepti sunt et divina officia in illius capella celebrant, quodque partes ille prope dictum opidum fere ad triginta vel quadraginta miliaria bellis, rapinis et incendiis miserabiliter devastate fuerunt et penitus sunt inculte ; *pour ces causes, ils demandent* ut eis unam aliam domum in loco apto et convenienti jam eis per dilectos filios rectores dicti opidi oblato seu offerendo in dicto opido cum ecclesia campanili humili campana refectorio, dormitorio, ortis, ortaliciis, claustro ac aliis necessariis officinis pro usu et habitatione... construi et edificari faciendi, recipiendi et perpetuo inhabitandi licentiam concedi... *Le pape leur accorde leur requête,* ita tamen quod in loco ecclesie domus extra muros hujusmodi capella edificetur in qua fratres ipsius construende domus duas missas singulis septimanis celebrare teneantur... quodque fundus prioris domus... cum suis officinis... loco ecclesie duntaxat excepto, et illius cimiterium ossibus tamen defunctorum prius exhumatis et cum certa parte terre de qua tibi (abbati S. Bertini) rationabiliter videbitur ad aliud cimiterium transportatis prophanari et vendi et illorum pretium et materialia prioris domus... in utilitatem domus edificande... converti possint auctoritate nostra procures ordinari, loci et alterius cujuscumque licentia super hoc minime requisita, non obstantibus felicis recordationis Bonifacii pape octavi predecessoris nostri prohibente ne fratres ordinum mendicantium loca de novo recipere aut recepta mutare presumant absque apostolice sedis licentia speciali... *Aussi longtemps que les frères mineurs habiteront leur abri provisoire et se serviront de la chapelle qui s'y trouve, ils jouiront de tous les privilèges et immunités dont jouissent les autres frères mineurs et pourront, durant l'hiver, dire la messe et célébrer les offices divins même avant le jour, sans que l'on puisse leur imputer à faute* circa tamen diurnam lucem... proviso quod ipsi fratres parce utantur hujusmodi concessione de celebrando ante diem, quia cum in altaris officio immoletur Dominus noster Dei Filius Jhesus Christus qui candor est lucis eterne, congruit hoc non noctis tenebris fieri sed in luce, jure tamen parrochialis ecclesie et cujuscumque alterius in omnibus semper salvo. Datum Rome apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, quarto nonas aprilis, pontificatus nostri anno septimo.

## 3404.

Copie sur vidimus. — T. VIII, n° 67, p. 109.

1478, 5 août. — Lettre de fondation de la confrérie du Très Saint Sacrement en l'église paroissiale de Saint-Bertin à Poperinghe, par GUILLEBERT DE RUPPLE et demoiselle *Anne Suiemers,* sa femme, et approbation des statuts de cette confrérie, donnés par Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin.

Au nom de la Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Sainct Esprit, trois personnes en ung vray Dieu en perpétuité, en augmentation de glore de Marie, Mère de Nostre Seigneur, et pure Vierge et de toutes les autres compaignies des chieulx, a eslarchissement (*) de toutes ames qui sont en purgatore et au salut de tous vivans et par espécial de très haultz, très nobles et puissans prinches et princhesse monseigneur le duc Philippe de Bourgoingne, conte de Flandre etc., l'ame duquel puist reposer avec Dieu, de monseigneur le duc Charles de Bourgoingne, conte de Flandres et son seul filz et hoir, de madame Marguerite de Yorc, sa légale compaigne, ducesse et contesse desdis pays, à la salvation de Guillebert de Repple, son petit subgect et serviteur domestique en divers estats et offices et de damoiselle Anne Suiemers, sa légale compaigne et espouse (*), et aussy de leurs pères, mères et amyz vivans et trespassez, desquelz le dit Guillebert et damoiselle Anne ont eu prouffit en leur temps et pour lesquelz ils sont tenus de prier, sy ont les dis Guillebert et damoiselle Anne etc. C'est la fondation faicte d'honnourable et saige Guillebert de Rupple, conseiller et maistre de la chambre aux deniers de ma très redoubté dame et princesse madame la duchesse de Bourgoingne, contesse de Flandres etc. ordonnée en l'église de S$^t$ Bertin à Popringhes. *Suit l'exposé très développé et très circonstancié du service religieux et des sommes attribuées à chaque service. Après cet exposé, viennent l'approbation et les statuts donnés par l'abbé de Saint-Bertin.* Ceste fondation et ordonnance a esté veue, visitée et acceptée par moy, Jehan de Lannoy, abbé de S$^t$ Bertin dessus nommé, en ce nom seigneur temporel et patron de toutes les cures, chappelles, chantuaires et bénéfices de Popringhes... le cinquiesme jour d'aoust l'an mil quatre cens soixante dix huit, moy estant au dit lieu de Popringhes.

## 3405.

Original scellé. — T. VIII, n$^o$ 68, p. 115.

1478, 29 octobre. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer s'engagent « a payer chascun an ou jour S$^t$ Pierre et S$^t$ Paul, en fin du mois de juing, un chappeau de roses vermeilles pour mettre sur le chief de l'ymaige S$^t$ Pierre en l'église de S$^t$ Bertin » en reconnaissance des facilités accordées par ladite abbaye pour la fortification de la ville.

A tous ceulx qui ces présentes verront, maieur et eschevins de la ville de S$^t$ Omer, salut. Savoir faisons, comme à l'occasion des guerres et divisions meues entre le roy et nostre tres redoubté seigneur et dame les duc et duchesse d'Austrice et de Bourgoingne, contes de Flandres et d'Artois etc., tantost apres le decez et trespas de feu et bonne memoire monseigneur le duc Charles de Bourgoingne, que Dieu absoille, et pour obvier

(*) D. W. esclarchissement, espense.

aux emprinses et dangier des François, adversaires de nos dis seigneurs et dame tenant la frontière à Thérowane et ailleurs à l'environ de ceste dite ville de S[t] Omer, et par l'advis et délibération des prelatz, gens d'église, nobles et aultres de la communaulté et des trois estatz de la dicte ville, ayt esté conclud faire pluiseurs ouvraiges a l'environ de la dicte ville en divers lieux pour la seureté et fortiffication d'icelle ville, en exécutant laquelle conclusion et délibération tant par nous que par nos prédécesseurs maieur et eschevins aient esté faiz pluiseurs trenchis, picquis et fouys sur les rivières courans et fleuans au desseure, au dessoubz et a l'environ de la dicte ville en y faisant nouvelles ouvertures tant sur les terres, fons et heritaige appartenans a l'eglise et abbeye de S[t] Bertin au deriere de la porte l'abbé tirant vers Arques et aussy ailleurs en pluiseurs lieux, par moyen desquelz ouvraiges les eauwes ont esté hauchiés et ont inondé pluiseurs terres et heritaiges de l'eglise, meisme sur le dicque faisant l'entre deux de la haulte et basse rivière à l'endroit dessus dit nommé communément le Moeuldicq, pour empeschier la subite venue et approche des adversaires de ce costé, et encoires de nouvel par ceulx de Lisele par cherge et commandement de nous maieur et eschevins ayant esté relevés et fais en aucuns lieux nouveaulx trenchis et fossez descendans en bas depuis ung grand boulvercq dont olt la garde ung nommé Guillaume de Bange et ses gens, le roy et son armée estant devant ceste dite ville, jusques au bas en descendans vers les prez de la dite seignourie d'Arques appartenant ausdis religieux de S[t] Bertin, esquelz trenchis, fouys, picquis, ouverture et divertissement de cours de eauwe les dis de S[t] Bertin se disoient fort et grandement interessés et adommaigiés, et aussy ad cause desdis grand boullevercq et nouveau trenchis touchant la coupure et despoulle des faims que a ceste occasion ilz ne avoient peu despouillier ne emporter comme ilz avoient fait le temps passé, en nous ayant fait pour la conservation des drois, justice, seignourie et auctorité de l'eglise remonstrer les choses dessus dites, et aussi que pour aultre plus grant seureté de la dite ville ilz nous avoient souffert et promis edifier de nouvel ung boulvercq sur le dicte Moeuldicq au plus pres de la dite porte l'abbé, et pour ce faire, copper et trenchier icelluy Meulledicq et faire aultres nouveaux ouvraiges, combien que le tout fut sur la terre et heritage de la ditte église... *Le Magistrat reconnaît à l'abbaye la propriété du fonds sur lequel les travaux ont été exécutés, s'engage à détruire et à remettre en leur premier état les points déclarés inutiles à la défense, à entretenir à ses frais les travaux accomplis, etc...* avons promis et promettons payer chascun an au jour S. Pierre et S. Paul, en fin du mois de juing, ung chappeau de roses vermeilles pour mettre sur le chief de l'ymaige S[t] Pierre en la dite église de S. Bertin, dont le premier terme pour la première année escheira au jour S[t] Pierre primes venant, laquelle recongnoissance leur sera seignoureuse comme procédant du fons de l'église, et ce tant et si longuement que les dis ouvraiges et boulverc seront en l'estre. En tesmoing de ce nous avons fait mettre le scel aux causes de la dicte ville à ces présentes faictes et

données le vingt noeufisme jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante et dix huit.

## 3406.

Original. — T. VIII, n° 69, p. 118.

1478, 29 novembre. — Les Frères mineurs de Saint-Omer, pour la grâce qui leur est faite de s'établir dans le patronat de Saint-Bertin, s'engagent à ne jamais causer à l'abbaye le moindre dommage, particulièrement au sujet des sépultures, et à prendre part aux processions que les religieux feront dans l'étendue de leur patronat.

Datum in hospitali equi aurei anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, mensis novembris die penultima.

## 3407.

Original. — T. VIII, n° 70, p. 119.

1478, 29 novembre. — Les mêmes Frères mineurs reconnaissent avoir été établis dans le patronat de Saint-Bertin par l'approbation du Saint-Siège et avec le consentement de l'abbaye de Saint-Bertin.

Datum et actum *ut supra*.

## 3408.

Original notarié. — T. VIII, n° 71, p. 121.

1478, 1er décembre. — JEAN DE LANNOY notifie et met à exécution la bulle ci-dessus (n° 3403) du pape Sixte IV.

Datum et actum in nostro monasterio de mane hora decima vel circiter sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, indictione duodecima, die vero lune sancti Eligii prima decembris, pontificatus prefati sanctissimi domini nostri in Christo patris domini Sixti divina providentia pape quarti anno octavo presentibus ibidem... Johanne de Hemont, Johanne de Coupper ac Natali de Blangy canonicis ecclesie S$^{i}$ Audomari pro se et suis curatis, Simone des Langhes curato alterius portionis S$^{i}$ Sepulchri dicti patronatus, nec non... Anthonio de Hemont, Guillermo Militis scabinis ejusdem opidi S$^{i}$ Audomari pro opido hujusmodi ac pluribus aliis tam clericis quam laicis testibus ad premissa vocatis.

Marque du notaire Marand Dannet.

## 3409.

Original scellé. — T. VIII, n° 72, p. 125.

1478, 5 décembre. — Concordat entre l'abbé de Saint-Bertin et les curés du patronat de cette abbaye d'une part, et les Frères mineurs de Saint-Omer d'autre part, pour déterminer dans quelles conditions ces derniers pourront faire les enterrements, célébrer les funérailles et services et accepter les offrandes sans préjudicier aux droits des curés.

Quoniam que judicio tractatu... et concordia terminantur firma debent... persistere et... convenit litterali memorie commendare, in sola enim inconstantia constantes reperiuntur, nichil hodie inconstantia constantius, nichil fide rarius, humano testimonio nichil fallacius invenitur, sola hodie littera fidem facit, et quidquid fideli rerum gestarum conservature pagine committitur non alluvionis mater antiquitas delere, non infida memorie noverca vetustas sue rubiginis atramento valet execare, hec considerantes reverendus pater dominus Johannes de Lannoy monasteri Sancti Bertini abbas ejusque conventus totus, et ecclesiarum parrochialium sui patronatus curati sive rectores, ut puta Sancti Martini in insula, Sancti Johannis, Sancte Margarete intra opidum Sancti Audomari, et aliarum duarum de Arques sciliçet et de Longuenesse extra ipsum opidum situatarum ex una, et religiosus pater guardianus tanquam caput et primus totusque conventus fratrum ordinis fratrum minorum de observantia nuncupatorum de Sancto Audomaro partibus ex altera etc.

Datum et actum in opido Sancti Audomari anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, indictione duodecima (*), die vero quarta mensis decembris pontificatus etc... presentibus... Nicasio Grieten canonico morinensi, Ludovico Levasseur, alias Lemire... ac Anthonio de Hemont ejusdem opidi Sancti Audomari scabino morinensis et ambianensis [diocesis] testibus ad premissa vocatis.

Notaire. Marandus Dannet.

Un sceau ogival (p. 128) L. 28 mm. H. 40 mm. Dans un édicule gothique, une Vierge drapée tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, au bas un écusson chargé de la double croix. Lég: SIGILLVM CONVENTVS FRVM MINORVM (*sic*) STI AVDOMARI. — Un autre sceau ogival L. 28 mm. H. 40 mm. Saint François d'Assises tenant un livre de la main gauche, une croix levée de la main droite, tourné vers un arbrisseau charge d'oiseaux. — Cf. L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, p. 134, pl. XLII, n°s 804 et 805.

## 3410.

Original. — T. VIII, n° 62, p. 101.

1479, 18 janvier. — JACQUES DE SAUPPREHUICT vend à *Jehan Bin-*

(*) Indiction anticipée.

*gue,* religieux de Saint-Bertin, un manoir amasé « en ung hamelet nommé *Vernove* », paroisse de Quelmes.

Aujourd'hui dix huitiesme jour de janvier l'an de grace mil quatre cens septante huit.

## 3411.

Original. — T. VIII, n° 63, p. 103.

1479, 17 février. — Le même *Jacques de Salperwich* vend à messire Jehan Bingue une rente héritable et perpétuelle.

*Cette vente se fait devant* Jullien Blondel, lieutenant du maieur des francs alleux de la chastellenie de S$^t$ Omer, Jacques de Ghistelle, chevalier, seigneur de le Motte, et Jehan de Saint Auldegonde, dit le Borgne, escuier, eschevins des dis frans alleux. *La rente est à prendre* sur le grant war, entre Tilques et Salpruicq, en le grant rivière joingnant à le communaulté de la ville de S$^t$ Omer.

le dix septisme jour de février l'an *ut supra.*

## 3412.

Original. — T. VIII, n° 61, p. 101.

1479, 4 mars (*). — « Exploit sur complainte pour exaction et demande injuste de tonlieu au batelier de S$^t$ Bertin, et dont l'abbaye de S. Bertin est exempte en Flandres. » D. W.

De raedslieden myns heeren shertoghen van Oostricke (*) ... *et finit ainsi* ... te Ghend onder (*) den zeeghele (*) van den voors camere den vierden dach van maerte inte jaer dunst vierhondert (*) achte (*) ende tseventich (*).

## 3413.

Original scellé. — T. VIII, n° 64, p. 103.

1479, 9 mars. — *Maximilien,* duc d'Autriche, et MARIE, duchesse de Bourgogne, font, à la requête de Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, mandement au premier huissier ou sergent d'armes à ce requis, d'ajourner devant le grand conseil *Guillaume de Clergny,* coadjuteur

(*) D. W. 1478, 8 janvier.

(*) D. W. Oostrinke, onden, zughele, werhoudert, aelpe, tsentuich.

perpétuel de l'évêché de Thérouanne, afin de terminer le différend qu'il avait avec l'abbé de Saint-Bertin.

*Lors du* senne *(synode) tenu à Thérouanne en 1474, les officiers du coadjuteur avaient refusé d'accepter la procuration de l'abbé à cause de cette suscription :* abbas S^ti^ Bertini ad sedem apostolicam immediate pertinentis, *et l'avaient déclaré contumace. Celui-ci avait obtenu* complainte en nouvelleté. *Après diverses instances, l'affaire était demeurée pendante devant la cour de Malines, quand Maximilien et Marie, à la demande de l'abbé, l'évoquèrent devant leur grand conseil.*

Donné en nostre ville d'Anvers, le neuviesme jour de mars, l'an de grace mil quatre cens soixante dix huit.

## 3414.

Original scellé. — T. VIII, n° 65, p. 105.

1479, 17 mars. — Les mêmes duc et duchesse font mandement au premier huissier ou sergent d'armes d'ajourner devant leur grand conseil les vicaire, official, promoteur et autres officiers de Thérouanne, à l'occasion du différend ci-dessus.

Donné en nostre ville d'Anvers le dix septiesme jour de mars l'an *ut supra*.

## 3415.

Original scellé. — T. VIII, n° 66, p. 108.

1479, 2 avril. — Lettre de commission des mêmes duc et duchesse à Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, par laquelle ils le nomment leur conseiller.

Donné en nostre ville d'Anvers le second jour d'avril l'an *ut supra* avant pasques.

Sceau rond dessiné dans de Vrée, *Sigilla comitum Flandriæ*, pl. 41. c.

N. B. A la suite de cette lettre il est fait mention du serment de conseiller prêté le lendemain par Jean de Lannoy.

## 3416.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 73, p. 119.

Sans date, avant 13 mai 1479. — Nicaise Grieten, chanoine de

Thérouanne, transporte en don et aumône à l'église de Saint-Bertin, la dîme appelée dîme de Dunkerque, qu'il a autrefois achetée des religieux de Saint-Winoc à Bergues, à charge de deux basses messes chaque jour pour lui et pour feu son frère, Denis Grieten, autrefois archidiacre d'Artois à Thérouanne, et à d'autres conditions spécifiées.

Analysé dans de Coussemaker, n° 126, avec la date non justifiée du 13 mai 1479.

## 3417.

Original notarié scellé. — T. VIII, n° 73, p. 129.

1479, 13 mai. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin, en son nom et au nom de son couvent, accepte la précédente donation et s'engage à en acquitter toutes les charges et conditions.

Acta fuerunt hec... in capitulo dicti monasterii S^t^ Bertini anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, indictione duodecima, die vero jovis decima tertia mensis maii, pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Sixti, divina providentia pape quarti anno octavo, presentibus ibidem reverendis patribus Johanne Ingherando de Claromaresco, Claudio de Watenes abbate et preposito, Simone Godefroy decano et Johanne de Hemond cantore ecclesiarum prefatarum, nec non ... Hugone de Monchy, Radulpho de Donquerre, Georgio de Ricammez (*) S^t^ Audomari de S^o^ Audomaro, Nicolao Lescot tornacensis ecclesiarum canonicis, Johanne Mondreloys... Ludovico Levasseur, alias le Mire, Johanne Godeffroy presbytero, Anthonio de la Potterie, Johanne de le Haye, pluribusque aliis...

Neuf sceaux et contresceaux (p. 135) 1° Sceau rond, 26 mm. Un ange agenouillé soutenant un écusson à la fasce chargée de trois coquilles. Lég: SIGILLVM NICASII GRIETEN. — 2° 3° Sceau ogival et contresceau de Jehan de Lannoy. V. ci-dessus n° 3358. — 4° Sceau rond aux causes de l'abbaye de St-Bertin. V. ci dessus n° 3107. — 5° 6° Sceau ogival et contresceau d'Inguerrand de Clairmarais, décrits et dessinés par L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, p. 148. pl. XLV, n° 329. — 7° Sceau ogival. H. 72 mm L. 48 mm. Dans un édicule gothique, un personnage debout tenant une crosse de la main gauche et un livre dans la main droite; de chaque côté, dans une niche gothique, a droite un ange debout tenant un écusson écartelé au 1 et 4 d'un croissant, au 2 et 3 d'une étoile ; à gauche un ange debout tenant un écusson chargé de trois bandes. Lég: S. CLAVDII DE MESSIACO PREPOSITI ECCLESIE WATINENSIS. — 8° Sceau ogival de Simon Godefroy, décrit et dessiné par L. Deschamps de Pas, *op. cit*,. p. 74, pl. XXII, n° 167. — 9° Sceau rond de Jean de Heinaud, décrit et dessiné par L. Deschamps de Pas, *op. cit*., p. 75, pl. XXIII, n° 173.

N. B. En annexe sont mentionnés six autres actes concernant la vente de la dîme de Dunkerque à Nicaise Grieten par les religieux de Saint-Winoc. Le 2° porte : Les vicaires généraux du diocèse de Terouane permettent, dans l'absence de Henry de Lorraine, leur évêque, aux abbé et religieux de S^t^ Winocq, d'engager ou vendre à rachat la dîme de Dunkerque, qui s'étend dans les villages de Zut-Capelle et Coude-Kerque, pour fournir à l'annatte due à la cour de Rome pour les provisions du nouvel abbé, et payer différentes dettes dont leur maison était chargée. 1472.

Indiqué dans de Coussemaker n° 126.

(*) D. W. Ricammez.

## 3418.

Copie dans l'acte 1491. — T. VIII, n° 221, p. 377.

1479, 14 mai. — Le même abbé et les religieux de Saint-Bertin confirment et complètent leur engagement à propos de la donation ci-dessus.

en nostre couvent, le quatorziesme jour de may l'an mil quatre cens soixante dix neuf.

## 3419.

Copie. — T. VIII, n° 74, p. 136.

1479, 19 juillet. — MAXIMILIEN d'Autriche et MARIE de Bourgogne font mandement au premier huissier ou sergent d'ajourner devant lui, à la requête des religieux de Saint-Bertin, *Bauduin Machue,* aman du Haut-Pont, pour exploit indûment fait sur l'amanie de St-Bertin.

Donné en nostre ville de S[t] Omer le dixiesme jour de juillet l'an de grâce mil quatre cens soixante dix noeuf.

## 3420.

Copie. — T. VIII, n° 75, p. 138.

1479, 25 juillet. — JEHAN DE POIX, huissier d'armes, relate l'exploit qu'il a fait en vertu du mandement ci-dessus.

le vingt cinquiesme jour [de juillet anno soixante dix neuf].

## 3421.

Original — T. VIII, n° 76, p. 140.

1479, août. — MAXIMILIEN d'Autriche et MARIE de Bourgogne donnent aux religieux de Saint-Bertin lettres d'amortissement pour leurs nouveaux acquêts depuis 60 ans.

Donné en nostre ville de Bruges au mois de aoust l'an de grace *ut supra.*

## 3422.

Copie annexée à l'acte 3297. — T. VII, n° 358, p. 657.

1479, 6 octobre. — Sentence du conseil de Flandre qui condamne *Jacques Vanden Have,* commis du tonlieu à Bruges, à restituer aux religieux de Saint-Bertin les sommes indûment perçues et lui ordonne de ne plus les contraindre à payer une taxe dont il les déclare exempts.

Donné à Gand le sixiesme jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante dix neuf.

## 3423.

Copie dans l'acte n° 3428. — T. VIII, n° 77, p. 142.

1479, 2 décembre. — Lettre patente du roi Louis XI par laquelle il accorde aux doyen et chapitre de Thérouanne, en récompense de leur fidélité dans les derniers événements, la jouissance de tous les biens et revenus situés en Artois et Picardie, appartenant aux monastères de Saint-Bertin, de Clairmarais, de Messines, aux chapitres de Saint-Omer et d'Aire.

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à noz amés et féaulz les gens de nos comptes et trésories et aux sénéchaulx de Pontieu et d'Artois et de Boulenois et bailly de Hesdin ou à leurs lieutenans, salut et dilection. Savoir vous faisons que pour aucunement recompenser nos chiers et bien amez les doyen et chappitre de l'église de Thérouenne des grans pertes, maux et dommaiges qu'ils ont eues, encoires ont de present cours ès marches de Picardie, durant lesquelles guerres toutes les rentes, dismes et revenus appartenans à la dite église et a aucuns particuliers d'entre eux à cause de leurs beneffices estans au pays de Flandres ont esté et encoires sont de présent prinses, détenues et occupées par noz adversaires rebelles at desobeissans subjectz, sans ce que les dis doyen et chapitre en aient peu, ne puissent encoires avoir ne recevoir aucune chose, nous avons, ausdis doyen et chapitre pour ces causes, et aussy en faveur de leur léaulté qu'ils ont tres grandement et vertueusement acquittée envers nous tantost après le trespas de feu nostre cousin le duc de Bourgoigne en mettant en noz mains et obéissance la dite ville de Therouenne, et affin qu'ilz puissent vacquer à faire continuer le divin service en la dite église, et que soyons participans es orisons et aultres bienfais de la dite église et pour autres considérations a ce nous mouvans, octroyé, voulu et consenty, octroyons, voulons et consentons par ces présentes qu'ilz puissent et leur loise prendre, cueillir et lever, par leurs mains ou de leurs procureurs et commis doresenavant toutes

les terres et seignouries, rentes et revenus, fruitz, prouffis, appartenances et appendances, dismes, terraiges et aultres biens quelzconques estans es pais et limites de nos pays d'Artois et de Picardie, appartenans aux églises et monastères de S$^t$ Bertin en S$^t$ Omer, de Clairmarais lez S$^t$ Omer, de Messines en Flandres, aux doyen, chapitre et prevost dudit S$^t$ Omer, et aux prevost et chappitre d'Aire estans de présent et demourans au party et obéissance de nos dis adversaires rebelles et désobéissans subgietz.

Donné à Bonne Aventure lez Chinon, le deuxiesme jour de décembre l'an de grace mil quatre cens soixante dix neuf, et de nostre raingne le dix neufviesme. Et au dessoubz estoit escript ainsi : Lecta, publicata et expedita in camera comptorum domini nostri regis Parisiis ultima die januarii anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono.

## 3424.

Original. — T. VIII, n° 78, p. 145.

1479, 6 décembre. — RAOUL GROUET, lieutenant général du bailli de Chauny et GUILLAUME LENORMANT, procureur de la duchesse d'Orléans à Chauny, certifient que *Colin Navari* a reçu 4 fr. 81 s. par. pour frais d'un voyage qu'il a fait vers ladite duchesse à Blois au sujet de la terre de Caumont.

le sixiesme jour de décembre l'an mil quatre cens soixante dix neuf.

## 3425.

Original. — T. VIII, n° 79, p. 145.

1479, 21 décembre. — CLAY CLAIS et *Jacquemine Gougibur,* sa femme, demeurant à *Harsoit,* paroisse de *Zutausque,* vendent à Martin Corbault, bourgeois de Saint-Omer, quatre mesures de terre gisant à Harsoit.

*Cette vente est faite* pour rachetter ledit Clay et Augustin son filz de prison hors des mains des Franchoix où ils estoient ils meismes.

le 21$^e$ jour de décembre l'an mil *ut supra*.

## 3426.

Copie dans l'acte n° 3428. — T. VIII, n° 77, p. 143.

1479, 25 décembre. — PHILIPPE DE CRÈVECŒUR, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, conseiller et chambellan du roi, ordonne, sur la requête des doyen et chapitre de Saint-Omer, l'entérinement et la mise à exécution des lettres royales ci-dessus n° 3423.

Donné à Hesdin soubz nostre scel le vingt cinquiesme jour de décembre l'an mil quatre cens septante neuf.

## 3427.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 77, p. 144.

1480, 23 février. — Le roi LOUIS XI fait mandement au bailli d'Hesdin de ne plus empêcher, ni lui ni d'autres, les doyen et chapitre de Thérouanne de jouir du don qu'il leur a fait, et lui retire toute cognoissance sur cette matière.

Monsieur le bailly de Hesdin, j'ay donné à ceulx de l'église de Thérouenne pour l'entretenement du service divin les rentes et revenues appartenans aux gens d'église tenant party contraire, mais aucuns de par dela, meismement Robinet de Vinacourt et autres religieux de Clermares y mettent empeschement et dont vous en prenez congnoissance en venant contre le don que leur ay fait, et pour ce que je désire que le divin service soit continué en la dite église fondée en l'honneur de la très glorieuse Vierge Marie et que le don que j'ay fait à ceulx de la dite église soit entretenu, je voeul que cessés doresenavant de plus congnoistre de ceste matière et que vous ne autres n'empeche aucunement lesdis de chappitre en la joissance de leur dit don, et en telle faichon que je n'en oye plus parler. Escript au Pleisseis du Parc, le vingt troisiesme de février. Ainsi singné Loys. Parent.

## 3428.

Copie collationnée. — T. VIII, n° 77, p. 142.

1480, 18 mars. — SIMON BOCHEUX, bailli de l'avouerie de Thérouanne, donne, sur leur demande, au doyen et chapitre de Thérouanne vidimus des actes ci-dessus n$^{os}$ 3423, 3426, 3427.

donné le dix huitiesme jour du mois de mars l'an mil quatre cens soixante dix neuf.

## 3429.

Original. — T. VIII, n° 84, p. 153.

1480, 21 septembre. — PHILIPPE MONDRELOIS, aman du Marché, donne relation de son exploit de main mise sur une maison située en la rue du *Vincquebroucq,* à Saint–Omer.

En l'an de grace mil quatre cens et quatre vingt, le vingt et ung jour de septembre.

## 3430.

Mention en *nota* à l'acte 3428. — T. VIII, n° 77, p. 141.

1480, 13 décembre. — Mandement du roi LOUIS XI aux baillis du Vermandois et d'Amiens pour faire exécuter ses lettres patentes du 2 décembre 1479, v. ci-dessus n° 3423, relativement aux biens de St–Bertin à Caumont et aux environs.

*Note de D. W.* Cette jouissance en faveur des dis Térouane n'a presque pas eu lieu par rapport à la paix survenue peu après en 1482 et à l'occasion du mariage du dauphin.

## 3431.

Copie au registre. — T. VIII, n° 85, p. 154.

1480, *circiter, D. W.* — Formule de la procuration à donner au religieux de St-Bertin délégué au synode provincial.

... Sinodum quam Deo favente, feria secunda ante proximum festum Pentecostes, ut prius, Remigii celebraturi estis...

Actum in dicto monasterio nostro anno etc.

## 3432.

Original scellé. — T. VIII, n° 81, p. 149.

1481, 6 janvier. — MAXIMILIEN d'Autriche et MARIE de Bourgogne donnent au premier sergent d'armes commission de contraindre, à

son commandement, les débiteurs de Nicaise Grieten à payer ce qu'ils lui doivent, et d'ajourner les opposants devant les juges compétents.

Donné en nostre ville de Bruges le sixiesme jour de janvier l'an de grace mil quatre cens quatre vingt.

## 3433.

Original. — T. VIII, n° 82, p. 150.

1481, 21 mars. — Jean Depoix, huissier d'armes, donne au bailli de Saint-Omer relation d'un exploit, en vertu de la précédente commission, auprès de *Guillaume de Cauchy,* écuyer.

*Ledit Guillaume de Cauchy en garantie de la somme qu'il devait, mit en la main de l'huissier,* une grosse verghe d'or, en laquelle verghe est encassé une table de saffir, lequel namptissement me a esté baillié et delivré pour la somme de quarante deux livres *dues pour divers arrérages.* En oultre, icelluy Guillaume et Jehan de Busnes, son beau filz... seront tenus de moy namptir jusques à la plaine somme de quarante deux livres... au cas que le dit namptissement ne fut souffisant.

faicte et escripte [le 21ème jour du mois de mars l'an mil quatre cens quatre vingt].

*Mentions annexées à cet acte :*

1° 1481, 6 avril. — Sentence du bailliage de S. Omer qui appointe Jehan de Lannoy, abbé de S. Bertin, et maistre Jehan Hémont, chantre et chanoine de S. Omer, et maître Louis le Mire, licencier es loix, au nom et comme exécuteurs testamentaires de feu maistre Nicaise Grieten, et appelans dudit appointement, contre Jehan de Crepieul, escuier et héritier de feu Guillaume de Cauchy, et Pierre Maes, adjoint.

2° 1481, 13 avril. — Levée dudit appel d'appointement par la partie de feu maistre Nicaise Grieten.

3° 1481, 8 mai. — Acte d'appel de ladite cause à appointement au grand conseil de Flandres pour la partie de feu Me Nicaise Grieten.

4° 1481, 25 may. — Exploit de l'huissier d'armes et ajournement audit grand conseil pour la partie adverse dudit feu Me Grieten.

5° 1483, 18 novembre. — Renvoi de la dite cause du grand conseil de Flandres au Parlement de Paris pour la partie de feu Me Grieten.

6° 1484, 18 mars. — Exploit du sergent royal et ajournement devant le Parlement de Paris.

## 3434.

Original. — T. VIII, n° 91, p. 160.

1481, 23 avril. — Vente d'*un quartron et demi d'un manoir gisans à Leulinghem.*

le 23$^{me}$ jour d'apvril l'an mil quatre cent quatre vingt et un.

## 3435.

Original scellé. — T. VIII, n° 92, p. 168.

1481, 28 avril. — Accord entre le Magistrat de Saint-Omer et les religieux de Saint-Bertin, à l'occasion d'un délit de pêche commis par un bourgeois de Saint-Omer dans les eaux du *Mourlake.*

fait et accordé le vingt huitiesme jour du mois d'apvril l'an mil quatre sens quatre ving et ung.

Sceau ogival (p. 163) du prieur Jacques Pol dessiné et décrit par L. Deschamps de Pas, *Histoire sigill. de la ville de St-Omer*, p. 127, pl. XXIX, n° 290.

## 3436.

Copie au registre. — T. VIII, n° 93, p. 163.

1481, mai. — Déclaration de main mise sur deux maisons de l'amanie de Saint-Bertin, *faisant front zud a le ruelle qui va de l'attre S$^{te}$-Marguerite vers le Becquestraet.*

En l'an de grace mil quatre cens quatre ving et ung le... jour de may.

## 3437.

Copie imprimée. — T. VIII, n° 80, p. 146.

1481, 12 juin. — « Instruction juridique d'un enfant ressuscité à Poperinghes, et institution en conséquence d'une procession solennelle tous les ans, fixée au dimanche après la fête de la Visitation de la T. S. Vierge, avec 40 jours d'indulgences à la paroisse de S. Jean à Poperinghes. » D. W.

Octroy byden stoel van Roome vanden ommeghang van Poperinghe ter cause van sekel mirakel aldaeer gheschiedt op den xi maert int jaer duysent vierhondert (*) seventigh neghen. Jan Monyssaert deken ende vicaris generael der kerke van Tervanen ghedeputeert van den heylighen apostoliicken stoel.. *et finit ainsi :* ende was onderteeckent Quarmont, ende inde voedt : door den heer vicaris Top, daerby eenighe handt schriften (*).

*Nota* D'une ancienne copie imprimée à Ipres en 1630 dans la boete Poperinghes. Y joint un in 4° relié en veau de 48 pages contenant toutes les solennités de l'année centenaire de 1779 faites à la procession de Poperinghes auxquelles assista et officia pontificalement D. Joscio d'Allennes abbé de S' Bertin.

*Suit une traduction en français de l'enquête dudit miracle, arrivée le 11 mars 1481, faite le 12 juin 1481, par Jean Monyssaert, doyen et vicaire général de l'église de Thérouanne, en présence du révérendissime évêque de Julia, des prévôts de St-Martin, Ypres et de Vormezeele, et des notaires Hendrick, Collet et Joes Huttin.*

## 3438.

Copie au registre. — T. VIII, n° 94, p. 163.

1481, 16 juin. — GILLES LE MERCHIER, aman de Saint-Bertin, déclare la main mise sur deux maisons *faisant front à la rue des pourcheaux.*

en la présence de Jehan le Poix et Jacques le Caucheteur, eschevins des vierscaires, le seiziesme jour de juin l'an mil quatre cens quatre vingt et un.

## 3439.

Original scellé. — T. VIII, n° 95, p. 164.

1481, 22 juin. — JEHAN FASSELIN, mayeur des francs alleux à Saint-Omer, notifie la vente faite à *Jean Bingue,* religieux de Saint-Bertin, du quart du grand War, entre Tilques et Salperwich.

le vingt deuxiesme jour de juing l'an mil quatre cens quatre vingt et ung.

Trois sceaux ronds du mayeur et des deux échevins des francs alleux (p. 165) 28 mm. 1° Un écu penché, écartelé au 1 et 4 de trois léopards ? au 2 et 3 d'une merlette accompagnée de trois étoiles, 2 en chef, 1 en pointe, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'oiseau ? Lég: S. IEHAN FASSELIN. — 2° Un sauvage agenouillé, armé d'une massue, tenant un écusson barré chargé de trois flammes ? deux et une, les deux en chef renversées. Lég: S. GVILLAME FASSELIN. — 3° Un écu penché, chargé d'un lambel à trois pendants et d'une nacelle ?, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'oiseau dans un vol. Lég: S. PIERRE ADVISSE.

(*) D. W. vierhoudert, schristen.

## 3440.

Original. — T. VIII, n° 97, p. 166.

1481, 5 septembre. — Acte d'érection, statuts et règlement de la confrérie de N.-D. de Milan, établie par *Jean de Lannoy,* abbé, et les religieux de Saint-Bertin, dans leur église abbatiale.

Donné en nostre dit monastère... le jour monsieur S[t] Bertin, cincquiesme du mois de septembre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et ung.

Publié en partie par l'abbé O. Bled dans la *Semaine religieuse d'Arras,* année 1895.

## 3441.

Original. — T. VIII, n° 98, p. 171.

1481, 22 octobre. — « Sommation faite pour les arrérages dus aux religieux de Saint-Bertin sur une maison sise en la rue de Saint-Bertin, faisant le coing de la rue des Cappellettes. » D. W.

fait en halle le vingt deuxieme jour d'octobre l'an *ut supra.*

## 3442.

Original scellé. — T. VIII, n° 99, p. 171.

1481, 30 octobre. — GUILLAUME DE LE VALLÉE, écuyer, lieutenant du bailli de Saint-Omer, donne vidimus de trois actes, le premier de 1342 et les deux autres de 1350, relatifs à une vente de fiefs faite par *Henri de Wallon Capelle* à *Jehan Danne.* V. supplément, décembre 1342, 6 février 1350 et 20 février 1350.

données le penultiesme jour d'octobre l'an mil quatre cens quatre vingtz et ung.

## 3443.

Original scellé. — T. VIII, n° 100, p 183.

1481, 30 octobre. — Le même notifie la vente faite par *Guillaume d'Ardres,* écuyer, seigneur d'Edequines, fils de sire *Jehan* d'Ardres, aux religieux de Saint-Bertin, *d'un war pour prendre poissons gisant en le rivière de la ville de S. Omer et Moerkines.*

*Ce* war *était le tiers d'un fief tenu autrefois par Henri de Walloncapelle du comte d'Artois à cause de son château de Saint-Omer. La vente se fait* pour le pris de quinze livres de gros, monnoie de Flandres, qui valent quatre vingt et dix livres monnoie d'Artois du pris de quarante gros de Flandres la livre, devant Guillaume de le Vallée, écuyer, lieutenant du bailli de S[t] Omer et cinq frans hommes de fief jugeant en la court du chateau.

Passées et recongneues le pénultiesment (sic) jour d'octobre l'an *ut supra*.

Quatre sceaux de francs hommes (p. 186) Jean Deville, David d'Audenfort, Jean le Sceppere, Jean Robes.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 208.

## 3444.

Original. — T. VIII, n° 101, p. 186.

1481, 5 décembre. — Les maire et échevins de la ville d'Abbeville donnent vidimus des actes ci-après, 20 décembre 1433 et 22 décembre 1433. (V. suppl.)

le cinquieme jour de décembre l'an mil quatre cens quatre vingt et ung.

## 3445.

Chirographe original. — T. VIII, n° 86, p. 155.

1482, 14 janvier. — Commission de tuteurs et curateurs des enfants de défunt *May de Bailleul* et *Jehenne de Masemgarbe,* devant les bailli et échevins de Saint-Pry.

le 14[eme] jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingt et ung.

## 3446.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 87, p. 156.

1482, 7 février. — Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne accordent aux évêques de Tournay, Thérouanne, Cambrai et Utrecht, lettres patentes désavouant les édits portés par les membres du pays de Flandre restrictifs de la juridiction desdits évêques, et maintiennent ces derniers dans tous leurs anciens droits et privilèges.

Donné en nostre ville de Bruges le septiesme jour de février l'an de grace mil quatre cens quatre vins et ung.

## 3447.

Original. — T. VIII, n° 87, p. 155.

1482, 2 mars. — L'official de la Morinie résidant à Ypres donne vidimus des lettres patentes ci–dessus.

Datum Ypris anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo primo mensis martii die secundo.

## 3448.

Original. — T. VIII, n° 88, p. 157.

1482, 20 mars. — JEHAN BOURSET s'engage à réédifier une maison *qui fut à son père en Vincquebroucq, nommée la maison Nostre-Dame,* et à payer aux religieux de Saint–Bertin une rente foncière de 26 s. p. par an.

fait en halle le vingtiesme jour de mars l'an mil quatre cens quatre vingt et un.

## 3449.

Original scellé. — T. VIII, n° 89, p. 158.

1482, 29 mars. — Sentence des mayeur et échevins des francs alleux à Saint–Omer qui adjugent au domaine de Saint–Bertin, pour quatre années d'arrérages, *un lieu et manoir nommé le Keselberg, situé à Salpruicq.*

pronunchié le vingt neuviesme jour de mars l'an *ut supra,* avant pasques.

Sceau rond (p. 159) de Guillaume de le Vallée.

## 3450.

Original. — T. VIII, n° 90, p. 159.

1482, 6 avril. — GUÉRARD LAMBRECHT, *maresquier,* et *Clémence Barbouil,* sa femme, vendent une rente assignée *sur trois livres de terre au lieu dit Le Mabbe, tenu de madame de Doldreghem.*

passé par devant eschevins de S. Omer le sixiesme jour d'avril l'an *ut supra* avant pasques, par devant David d'Audenfort eschevin et Jehan de Ruminghem, Clays le Bacre dit Hérisé, Gilles Warnet et Jehan Bourset, eschevins de la ville de S[t] Aumer.

## 3451.

Original. — T. VIII, n° 104, p. 191.

1482, 1[er] juin. — GEFFROY et ALLARDINE de Clarques, sa sœur, vendent à *Pierre Medegans* cinq quartiers de terre gisant à Quelmes.

Lieu dit : le vallée dessoubz le Roze.

le premier jour de juing l'an mil quatre cens quatre vingt et deux.

## 3452.

Original. — T. VIII, n° 105, p. 191.

1482, 8 juin. — Vente de sept quartiers de terre gisant en ung lieu nommé *Crayelant.*

le huitième jour de juing l'an *ut supra*.

## 3453.

Original. — T. VIII, n° 106, p. 192.

1482, 9 août. — PIERRE POL et JEHAN BRUNET, échevins des viers-chaires, déclarent la main mise sur *une wide place gardin et heritaige estant en la rue de l'Avaine,* en la ville de Saint-Omer.

En l'an de grace *ut supra* le neuvième jour d'aoust.

## 3454.

Original scellé. — T. VIII, n° 107, p. 192.

1482, 30 août. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin, donne, en qualité de vicaire général de Thérouanne, l'approbation de l'ordinaire à la confrérie de N.-D. de Milan.

Datum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo mensis augusti die penultima.

Sceau rond (p. 194), 34 mm. Ecu penché engrelé chargé de trois lions, soutenu par un ange agenouillé. Lég: S. IOIS ABBIS BERTINI PRO OFFICIO SVI VICARIATVS.

## 3455.

Copie dans le n° 3456. — T. VIII, n° 108, p. 195.

1482, 13 octobre. — Le pape SIXTE IV institue les abbés de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Barthélémy d'Eechout de Bruges et l'official de Tournai, juges du différend qui avait surgi entre les abbé et religieux de Saint-Bertin d'une part, et les abbé et religieux de Bergues-Saint-Winoc d'autre part, à l'occasion de la dîme de Dunkerque.

*Bien que les religieux de Saint-Winoc en vendant à Nicaise Grieten la dîme en litige se fussent réservé le droit de la racheter à leur convenance pour un prix égal, les religieux de Saint-Bertin qui l'avaient reçue dudit Nicaise Grieten refusaient de la rendre à ses anciens possesseurs.*

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, tertio idus octobris, pontificatus nostri anno XII°.

Analysé dans de Coussemaker, n° 127, sous la mention de l'official de Tournai.

## 3456.

Copie au registre. — T. VIII, n° 108, p. 195.

1483, 17 janvier. — JEAN DE CARNIN, official de Tournai, notifie la présentation à lui faite par *Jean Dibbout,* notaire en la cour de Tournai et procureur des abbé et religieux de Saint-Winoc, des lettres apostoliques ci-dessus, et en vertu des mêmes lettres, à la requête du même procureur, il mande à toute personne ecclésiastique, tout notaire ou tabellion à ce requis, de citer devant lui, en sa maison à Bruges, les abbé et religieux de Saint-Bertin, afin d'y faire entendre leur réponse aux revendications des religieux de Saint-Winoc.

Datum et actum Brugis in domo habitationis nostræ sub anno a nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio (*), die vero decima septima mensis januarii, indictione prima, pontificatus prefati sanctissimi in X^to^ patris et domini

(*) Conformément aux éléments d'indiction et de pontificat, il faut maintenir l'année 1483, l'official de Tournai commençant l'année au 25 décembre.

nostri domini Sixti, divina Providentia papæ quarti anno duodecimo presentibus ibidem ... Paulo de Porte decano ecclesiæ Sancti Hermetis Rothnacensis (Renaix) et Henrico Scaep curie Tornacensis notario testibus etc.

Souscrit : Jean de Marles, clerc de Tournai, notaire.

## 3457.

Copie au registre. — T. VIII, nº 102, p. 189.

1483, 31 janvier. — JEHAN FAUVAU, aman d'Arques, notifie la vente de trois mesures de terre gisant à le *Winterbecque,* faite pour *Jacquemart Farnaghut* à messire *George de Brabant,* prévôt d'Arques.

Ce fu fait... devant les eschevins de la dite conté [d'Arques] le dernier jour du mois de jenvier l'an mil quatre cens quatre vingt et deux.

## 3458.

Copie collationnée. — T. VIII, nº 108, p. 199.

1483, 23 février. — JEAN DE WINNEZELE, notaire de Morinie, donne à *Jean de Carnin,* official de Tournai, relation de la citation qu'à la requête de *Martin Happe,* prieur du monastère de St-Winoc, il a faite aux abbé et religieux de Saint-Bertin, pour l'affaire de la dîme de Dunkerque.

*Les religieux de Saint-Winoc réclament cette dîme pour* sex mille libris monetæ Arthesii, quadraginta grossis in patria Flandriæ cursum habentis pro qualibet libra computatis... pro totali redemptione et rembursatione magnæ decimæ de Dunkerke.

Actum anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, more gallicano, dominica Reminiscere, mensis februarii vicesima tertia.

*Nota.* E. de Coussemaker n'a pas dans son analyse distingué cet acte du nº ci-dessus 3456.

## 3459.

Chirographe original. — T. VIII, nº 103, p. 190.

1483, 18 mars. — CASTE DU FOSSÉ, veuve de *Carle de Reminguem,* vend à *Chrestien* le *Lardeur* trois quartiers de courtil gisant à *Tatinguem,* seigneurie de Quelmes.

le dix huitiesme jour de march avant Pasques an mil quatre cens quatre vingt et deux.

## 3460.

Chirographe original. — T. VIII, n° 114, p. 213.

1483, 23 avril. — Vente d'une mesure de terre gisant en la paroisse de Leulinghem, seigneurie de Quelmes.

le 23e jour du mois d'apvril mil quatre cens quatre vingt et trois.

## 3461.

Original. — T. VIII, n° 115, p. 214

1483, 12 mai. — Jacques de Salperwich et *Maroye* de Rakinghem, sa femme, vendent à *Jehan Binghe,* religieux de Saint-Bertin, une rente de 11 s. par. assignée *sur ung war et terre maresque nommé le West Queminicq, en le seignourie de Gilles d'Azincourt, escuier, seigneur d'Obigny, en le Salperwich Broucq.*

Lieu dit : le Conestaldicq.

le 12eme jour de may l'an *ut supra.*

## 3462.

Original scellé — T. VIII, n° 116, p. 215.

1483, 1er juin. — Sentence interprétative du Magistrat de Bruges, au profit du chapitre de Thérouanne, sur un article du traité de paix conclu en 1482 entre le roi de France d'une part, et l'archiduc Maximilien et son fils Philippe d'autre part.

*En vertu d'un article de ce traité portant* que les subjectz tant d'un party que d'autre retournent et doivent retourner à leurs héritaiges, rentes et revenues comme ils les avoient auparavant la guerre encommenchiée saulf toutes voyes à ce qui avoit le piet coppé, le paiement duquel piet coppé, posé qu'il fut à avenir et à escheoir après la dite paix faicte et conclute appartiendroit à ceux qui durant la guerre avoient eu le don de confiscation d'iceulx heritaiges, *ceux à qui ce don avait été fait prétendaient avoir droit,* a cause dudit piet coppé, aux dismes, chenses et fermes... depuis le vingt quatriesme jour de décembre que la dite paix fut faite et publiée. *Le Magistrat de Bruges, à cause*

*du préjudice qu'il en pourrait advenir pour le service divin, décide que* iceluy article et par espécial la dite clause de piet coppé se doibt tant seulement entendre en tant qu'il touche gens lays et seculiers et non pas pour ne contre les genz d'église.

l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et trois, le premier jour de juing.

Sceau rond et contresceau (p. 216) 70 mm. Écu fascé de huit pièces au lion couronné brochant, soutenu par un ange, supporté par deux lions. Lég: SIGILLVM SCABINORVM BVRGENSIVM AD CAVSAS. — Contresceau, 37 mm. Ecu aux mêmes armes soutenu par un ange accroupi. Lég: SECRETVM SCABINORUM VILLE BVRGENSIS. Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre*, 3893 et 3894.

## 3463.

Original notarié. — T. VIII, n° 117, p. 216.

1483, 11 juin. — Concordat notarié conclu, à l'intervention de Jean de Lannoy, entre les échevins de Poperinghe et les curés des trois paroisses de la même ville touchant les frais des funérailles.

Publié *in extenso* dans D'Hoop, n° 173.

*Var:* ballivo *generali* laissé en blanc par D'Hoop. Nom du notaire, Maraudus Damiet pour Dannet dans D. W.

## 3464.

Original. — T. VIII, n° 119.

1483, 16 juillet. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer promulguent leur sentence par laquelle ils condamnent maître *Eustace le Vasseur* à payer aux fermiers de l'assise de la cervoise la somme de 78 s. par. pour 8 tonneaux de cervoise prise à Saint-Bertin, dont celui-ci se prétendait exempt, à cause de sa qualité de docteur en médecine.

le seiziesme jour de juillet l'an mil quatre cens quatre vingt et trois.

N. B. A cet acte est annexée la mention : 1° d'une semblable sentence contre Clay Duval, chirurgien de la dite abbaye ; 2° de l'appel des dits médecin et chirurgien au Parlement de Paris ; 3° de la relation de l'exploit du dit appel.

## 3465.

Copie au registre. — T. VIII, n° 109, p. 202.

1483, 12 août. — JEAN DE CARNIN, official de Tournai, fait nouvelle citation aux abbé et religieux de Saint-Bertin à comparoir devant lui, à Tournai, sous la porte de la cour épiscopale de Tournai.

Datum et actum Tornaci in domo habitationis nostre anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio, indictione prima, die vero martis duodecima mensis augusti pontificatus... sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Sixti divina providentia pape quarti anno duodecimo.

## 3466.

Original. — T. VIII, n° 118, p. 219.

1483, 12 septembre. — *Colart de Ruminghem,* demeurant à Quelmes, donne à *Gillon de Ruminghem,* sa fille illégitime, 3 mesures et demi de terre à Quelmes.

le douziesme jour de septembre l'an mil quatre cens quatre vingt et trois.

## 3467.

Copie collationnée. — T. VIII, n° 109, p. 206.

1483, 20 octobre. — JEAN DE WINNEZELE, notaire de Morinie, donne à Jean de Carnin, official de Tournai, relation de la citation qu'il a faite aux religieux de Saint-Bertin, en vertu du mandement ci-dessus n° 3465.

*Le notaire se présenta à Saint-Bertin à l'issue de la grand'messe et à tous les religieux rassemblés en grand nombre, il intima la citation de l'official de Tournai.* Quam executionem prior dicti conventus... requisivit ut deferem usque ad reditum... eorum prœlati qui pro tunc versus Monsterolium equitaverat, cui respondi quod hoc facere non potui cum habuerim solummodo onus exequendi et nullatenus differendi; tunc ipse prior dixit quod a vobis domino officiali tanquam suspecto appellaverunt, respondique : non habui causæ cognitionem. Postea ipse requisivit lectionem dicti mandati...

Actum in ambitu dicti monasterii anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio mensis octobris die vicesima.

Indiqué dans de Cousemaker n° 129.

## 3468.

Original. — T. VIII, n° 120, p. 221.

1483, 13 novembre. — JEAN LEBRUN, lieutenant général du bailli

d'Amiens en la prévôté de Montreuil, mande à tout sergent à ce requis de contraindre *Jacques Peppin* et *Mahieu* à restituer aux religieux de Saint–Bertin, avec réparation, le pot de vin acheté au cellier du chapitre et qu'ils avaient indûment confisqué.

Donné audit lieu de Monstroeul le 13^me^ jour de novembre l'an mil quatre cens quatre vingt et trois.

## 3469.

Original. — T. VIII, n° 122, p. 221.

1483, 29 novembre. — PIERRE HOURDEL dit *Porus* notifie que en jugement devant lui, *Jehan le Bouchier,* brasseur à Lumbres, s'est reconnu obligé à payer au fermier du tonlieu du chapitre et de l'abbaye les droits pour la bière et les grains qu'il avait amenés en ville, et maintient le chapitre et l'abbaye dans leur droit de tonlieu sur les bières et boissons apportées dans la ville.

données au dit lieu de Monstroeul le vingt sixiesme jour de novembre l'an *ut supra.*

## 3470.

Original scellé. — T. VIII, n° 121, p. 222.

1483, 4 décembre. — Les religieux de Saint–Bertin et le Magistrat de Saint–Omer notifient l'accord conclu entre eux à l'occasion de la saisie du pot de vin par les fermiers de l'assise, et déclarent, le pot et le prix du vin saisi restitués auxdits religieux, tenir le différend comme non advenu et demeurer entiers dans tous leurs droits réciproques.

En tesmoing des choses dessus dites, nous avons fait mettre le sceaux de nous abbé et couvent et le scel aux causes de la ville à ces lettres, le quatrieme jour de décembre l'an *ut supra*.

## 3471.

Original. — T. VIII, n° 123, p. 226.

1483, 8 décembre. — Vente de trois quartiers de terre gisant à Tatinghem, seigneurie de Quelmes.

le huitiesme jour de décembre an *ut supra*

## 3472.

Copie dans l'acte n° 3474. — T. VIII, n° 110, p. 207.

1484, 26 janvier. — Le roi CHARLES VIII ajourne au 24 mars prochain, devant son parlement, le comte de Flandre avec son grand conseil, à l'occasion de certaines taxes exagérées imposées par le conseil de Flandre aux abbé et religieux de Notre-Dame des Dunes pour leur cense de Neuf-Court, assise en la paroisse de Dunkerque, et suspend toute contrainte pendant la durée de l'appel.

*Depuis 1476, les religieux de N.-D. des Dunes étaient en appel devant le parlement de Paris parceque, bien qu'ils se prétendissent exempts de toute dîme, comme exploitant eux-mêmes les 242 mesures et demie de leur dite cense de Neufve Court, sur complainte obtenue par Nicaise Grieten, se disant propriétaire de cette dîme, le conseil de Flandre les avait taxés pour cette année 1476* à la somme de 7 l. de gr. qui estoit plus beaucoup que la dite disme ne poeut valoir.

Donné à Paris le 26$^{me}$ jour de janvier l'an de grace mil quatre cens quatre ving et trois.

## 3473.

Copie dans l'acte 3174. — T. VIII, n° 110, p. 208.

1484, 26 janvier. — Le roi CHARLES VIII informe les baillis d'Amiens, de Tournai et Tournésis, les prévôts de Paris, de Beauquesne et de Montreuil-sur-Mer et autres lieux, de l'ajournement ci-dessus, et mande à chacun d'entre eux qu'il sera requis de le présenter ou le faire présenter par personne idoine audit comte de Flandre.

Charles etc... aux baillis d'Amiens etc... comme par nos autres lettres... nous adjournons nostre très chier et très amé frère et cousin le comte de Flandres, per de France, au 24$^{e}$ jour de mars prochain venant ordinaire ou extraordinaire de nostre présent parlement... nous vous mandons et commettons par ces présentes et à chascun de vous sur ce premier requis que nos dictes lettres ci dessus transcriptes vous présentés ou faites présenter par personne souffisant et ydoine à nostre frère et cousin ou à ses procureurs, gens et officiers au pays, en lui temoignant qu'il ait avec lui audit jour les gens de la chambre de son conseil ordonnés en Flandres et lesquelz néantmoins et aultres qu'il apartendra y voulons estre adjournez etc.

donné à Paris le 26$^{e}$ jour de janvier l'an de grace *ut supra*. Ainsi signé : par le conseil Huiberteau.

## 3474.

Copie dans l'acte 3173. — T. VIII, n° 110, p. 210.

1484, 26 janvier. — JACQUES DE STOUTEVILLE(*), seigneur de Beyne, baron d'Ivoy et de Saint-Andrien en la Marche, conseiller et chambellan du roi, garde de la prévôté de Paris, mande au premier sergent royal à ce requis de mettre à exécution les lettres royales ci-dessus n$^{os}$ 3472 et 3473.

donné soubz le scel de la dite prevosté de Paris le lundi vingt sixieme jour de janvier l'an *ut supra*.

N. B. Les trois actes ci-dessus sont indiqués sans distinction dans de Coussemaker, n° 120, avec la date erronée de 1483.

## 3475.

Original scellé. — T. VIII, n° 111, p. 211.

1484, 26 janvier. — EUSTACHE LEQUIEN, abbé de Saint-Riquier en Ponthieu, donne à l'abbé de Saint-Bertin quittance absolue de tout ce que *Pierre Leprestre,* son prédécesseur, avait laissé à Saint-Bertin, tant pour la fondation de son obit que pour autre chose.

Donné en tesmoing de ce sous mes signe et scel le vingt sixieme jour de janvier l'an *ut supra*.

Sceau ogival (p. 211) H. 64 mm. L. 48 mm. Un édicule gothique à trois compartiments. Dans celui du milieu, l'abbé assis, crossé, mitré, tenant un livre en la main gauche. De chaque côté, un personnage nimbé à genoux. Au-dessus du dais du principal édicule, un personnage à mi-corps, tenant devant lui un enfant. Dans le bas, un personnage mitré à genoux, priant; de chaque côté, un écusson chargé d'un chevron accompagné de trois gerbes, 2 en chef et 1 en pointe, timbré d'une crosse. Lég: SIGILLVM EVSTACHII LE QVIEN ABBIS S. RICARII IN PONTIVO. Contresceau 25 mm. Un écu aux mêmes armes que celles du sceau. Lég: CONTRASIGILLVM ABBIS SCI RICARII.

## 3476.

Original. — T. VIII, n° 112, p. 211.

1484, 29 janvier. — JEHAN DE RUMILLY, écuyer, seigneur de Dangermetz, lieutenant du bailli d'Amiens, donne sa sentence qui maintient les religieux de Saint-Bertin dans leur droit d'une dîme d'une gerbe sur onze et non sur douze, contre Jean de Sainte-Aldegonde dit le Borgne, et Gilles Stenehaure, son censier, sur une terre de 25 à 30 mesures, appliquée à la cense de Nortkermes.

(*) D. W. Stoutenille.

données audit lieu de Monstroeul soubz le vingt noeufvesme jour de janvier l'an *ut supra*.

## 3477.

Copie. — T. VIII, n° 110, p. 210.

1484, 4 et 5 février. — COLLART DU HAUTOIS, sergent royal, donne relation de l'exploit qu'il a fait en vertu de la commission ci-dessus n° 3474.

Le 4 m° jour de février l'an 1483, je Collart du Hautois, sergent royal, executay les lettres et commissions cy dessus inscriptes contre Mess^rs du conseil en Flandres et présentay les lettres en paroye, et le cinquieme jour dudit mois inthimay Mons^r de S^t Bertin et M^e Loys le Mire es noms que cy precèdent, parlant à leurs procureurs à Gand contre parties adverses des impetrans et pour comparoir au jour declaré es dittes lettres.

## 3478.

Original. — T. VIII, n° 113, p. 213.

1484, 13 mars. — JEHENNE LEQUIEN vend à sire *Enguerrand Legros* une demi-mesure de terre gisant ouest de Tatinghem, seigneurie de Quelmes.

che fu fait... le septieme jour de march an mil quatre cens quatre vingt et trois.

## 3479.

Original. — T. VIII, n° 127, p. 231.

1484, 5 avril. — JEAN DE HEMONT, chantre de l'église de Saint-Omer, fait informer *Jean Clays* qu'il ait à payer, sous peine d'excommunication, ce qu'il doit à l'abbaye de Saint-Bertin.

Datum sub sigillo nostro quo in talibus utimur anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto feria secunda post *Judica*.

## 3480.

Original. — T. VIII, n° 128, p. 232.

1484, 7 mai. — PIERRE PIGAICHE et YSABEL, sa femme, vendent à

*Miquiel le Pape* une mesure de terre gisant au *Courebousque,* paroisse de Quelmes.

le VII^me^ jour de may an mil quatre cens quatre vingt et quatre.

## 3481.

Original. — T. VIII, n° 129, p. 232.

1484, 24 mai. — Déclaration de main mise au profit de Mahieu de Lannoy, receveur de l'abbaye de Saint-Bertin, sur une maison et jardin sis en la rue des *Pourceaulx... faisant touquet de le rue qui maine...* à l'église S^te^ Marguerite.

En l'an de grace *ut supra* le vingt quatriesme jour de may.

## 3482.

Original. — T. VIII, n° 130, p. 233.

1484, 15 juillet. — ROLAND CALF et PASQUINE PIGAICHE, sa femme, vendent à *Miquiel le Pape* cinq quartiers de terre à Leulinghem.

le XV^me^ jour de jullet l'an *ut supra*.

## 3483.

Original. — T. VIII, n° 131, p. 233.

1484, 28 novembre. — CHARLES DE WOULPIT, en son nom et au nom de tous ses frères, vend devant la loi de Quelmes à *Jean Rient* cinq verges de terre gisant à *Oultreval.*

le XXVIII^e^ jour de novembre l'an *ut supra*.

## 3484.

Original. — T. VIII, n° 123, p. 234.

1484, 28 novembre. — PORRUS LE BAILLY, prévôt de Beauquesne, mande au premier sergent royal à ce requis, d'ajourner devant lui et

de contraindre *Jehenne Jourdain* de payer au prieuré de Saint-Pry les droits d'afforage qu'elle doit pour la cervoise qu'elle a vendue.

*La complainte est présentée* de la part de vénérable et discrept maistre Lois de Cézac, licencier en décret religieulx de l'ordre de S[t] Anthoine, commandeur de Montauban et prieur de la prioré de S[t] Pry lez Béthune.

Donné soubz nostre scel le XXVIII[me] jour de novembre l'an mil quatre cens quatre vingt et quatre.

## 3485.

Original — T. VIII, n° 133, p. 236.

1484, 29 novembre. — ANTHOINE DORESMIEULX, sergent royal, fait relation de l'exploit qu'il a fait en vertu du mandement ci-dessus.

faite et escripte [le pénultisme jour de novembre l'an mil quatre cens quatre vingt et quatre].

## 3486.

Original. — T. VIII, n° 124, p. 226.

1485, 8 janvier. — Vente de deux pièces de terre gisant à Quelmes.

le VIII[e] jour de janvier an mil quatre cens quatre vingt et quatre.

## 3487.

Original. — T. VIII, n° 131, p. 237.

1485, 9 janvier. — GEORGES DE BRABANT, prévôt d'Arques, donne à bail, pour 12 années, à Pierre Mahieu et Pasquier Mainborde, 30 mesures de terre, gisant en plusieurs lieux vagues, dans la prévôté d'Arques.

du IX[eme] jour de janvier l'an *ut supra*.

## 3488.

Original. — T. VIII. n° 125, p. 227.

1485, 18 janvier. — Vente de trois mesures et demi quartier de terre gisant à Quelmes.

le dix huitiesme jour de janvier l'an *ut supra*.

## 3489.

Original scellé. — T. VIII, n° 126, p. 227.

1485, 27 février. — MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche, en son nom et au nom de son fils Philippe, comte de Flandre et d'Artois, conclut avec « ceulx de la ville de Bruges et le terroir du Frencq et leurs appartenances », la neutralité de ces derniers dans la guerre excitée par les Gantois.

donné en nostre ville d'Anvers le vingt septiesme jour de février l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et quatre. Par monseigneur l'archiduc. Signé Numan avec parafe.

Grand sceau de majesté (p. 231) et contresceau dessinés dans Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 44.

## 3490.

Copie dans l'acte 3192. — T. VIII, n° 136, p. 238.

1485, 16 avril. — Accord conclu avec l'agrément du Magistrat entre JEHAN LEVASSEUR, prieur du couvent des Frères prêcheurs à Saint-Omer et les administrateurs de la table des pauvres de la paroisse Sainte-Marguerite, à cause de la démolition d'une maison qui fut aux frères Nollars et sur laquelle était assignée une rente annuelle de 28 s. p. à ladite table des pauvres et 14 aux religieux de Saint-Bertin.

Ce fut fait, recongnut et passé par devant eschevins de la dite ville de S$^{t}$ Aumer, sire Allard Anezard, Jacques le Cauchetteur, Jehan de le Lynde, Guillaume de Créqui et Guillaume Boudin, le seiziesme jour d'apvril après pasques, l'an mil quatre cent quatre ving et cinq.

## 3491.

Original scellé annexé au n° 3133. — T. VIII, n° 82, p. 151.

1485, 30 mai. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer délivrent à *Jean de Hémond,* chantre de l'église de Saint-Omer, et à Louis le Vasseur, bailli de Saint-Bertin, tous deux exécuteurs du testament de Nicaise Grieten, reconnaissance justificative de l'emploi des fonds provenant de ladite succession en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin.

le pénultisme jour de may l'an mil quatre cent quatre vingt et chincq.

## 3492.

Original. — T. VIII, n° 133, p. 238.

1485, 31 mai. — Extrait hors des registres esquels l'on a accoustumé de transcrire et enregistrer les werps et dons et transports d'héritaiges qui se font et passent en cette ville de S[t] Omer par devant Mess[rs], le derrain jour de may l'an mil quatre cens quatre vingt et cinq.

*C'est l'accord ci-dessus n° 3490.*

## 3493.

Copie au registre. — T. VIII, n° 138, p. 213.

1485 (*), 19 septembre. — Acte de transport d'une terre maraichère *gisant en Magdelaine-Broucq nommée le Langle Cleux,* au profit de l'abbaye de Saint-Bertin.

Et sont les deniers assavoir : dix neuf grans blans de France à un sols parisis pieche, ung double patart de chincq gros et demi, ung demy patart de neuf deniers et ung blancq de Savoye.

fait en halle le 19[e] jour de septembre anno quatre vingt et chincq.

## 3494.

Original. — T. VIII, n° 137, p. 210

1485, 11 octobre. — JEAN DE RUMILLY, écuyer, seigneur de Dan-

(*) Date marginale.

gremetz, lieutenant du bailli d'Amiens en la prévôté de Montreuil, condamne Jacques Beutin et ses complices à faire le *restablissement des troubles* qu'ils ont causés aux religieux de Saint-Bertin dans la rivière de Houlle.

*Bien que* en leur seignourie de Houlle contigue à la... seignourie de Moulle appartenant à madame de Rabodenges ilz (les religieux de Saint-Bertin) ont droit et autorité de justice en la rivière qui se nomme communément Hukerlier ou Remiguehen, qui procède originallement et par anciens moyens du vivier que l'on dist d'Olhain et aussy ou cours et fons d'icelle, et le droit de la pescherie aveuc la dite dame, meismement en ung certain wars et estroit ou restraincte de la dite rivière auquel wars les dis complaignans doibvent avoir quatre nuys, la dite dame deux nuys et demye, et ung nommé Jacques de Beutin le Jone à cause de sa femme une demye nuit en chascune sepmaine, *néanmoins ledit Jacques et autres ont* pour ung an encharpicquié et fouy en la dite riviere, icelle eslargi et approfondi de seize à dix huit pies de largeur plus avant... ils ont mis et assis des clais (*) ou aultres apparaulx et y fait et drechier au dessus dudit wars commun un wars et restreincte pour prendre poisson, tant par le eslargissement dudit ruisseau que par la grant profondeur y faicte de nouvel en divertissant par ces moyens le ordinaire cours de la dite rivière de Hukerlier et grandement préjudiciant la descente du poisson ou dit wars commun.....

données au dit Monstroeul le unziesme jour d'octobre l'an mil quatre cens quatre vingt et chincq.

Mention de quatre différents actes intéressant la même affaire.

## 3495.

Original scellé. — T. VIII, n° 139, p. 211.

1485, 14 octobre. — Pierre de Lannoy, chevalier, seigneur du Fresnoy et bailli de Saint-Omer, donne vidimus de deux lettres de Charles le Bon, duc de Bourgogne, en date du 27 avril et avril 1472. V. ci-dessus n$^{os}$ 3301 et 3302.

le quatorzime jour d'octobre l'an mil quatre cent quatre vingt et chincq.

## 3496.

Original notarié. — T. VIII, n° 141, p. 216

1485, 12 novembre. — Le notaire Robert Robins, prêtre du dio-

(*) D. W. clous.

cèse de Cambrai, notifie un échange de biens entre l'abbaye de Saint-Bertin et *Guillaume le Ruddere.*

*Aux termes de cet acte, Guillaume le Ruddere cède à Fidelus Delhaye, procureur de la dite abbaye, sa part de propriété sur le vivier, dit vivier de Sainct Audegonde, dont l'autre part appartient aux religieux de Saint-Bertin, et ceux-ci remettent audit Guillaume tout ce qu'ils ont eu de son frère, Jacques Crequel, qui fut leur confrère, et s'engagent à lui verser la somme de 10 l. de gr. monnaie de Flandre.*

Acta fuerunt in monasterio antedicto [anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quinto, indictione tertia, die duodecima mensis novembris, pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Innocentii divina providentia papæ octavi anno secundo.]

Indiqué dans de Coussemaker, n° 209.

## 3497.

Copie au registre. — T. VIII, n° 142, p. 248.

1485 (*), 14 novembre. — GUILLAUME FASSELIN, receveur de l'abbaye de Saint-Bertin, accense à *Pierre Loing,* serviteur de l'infirmerie, 3 quartiers et demi de terre, gisans sur la route d'Arques pour neuf années et pour le prix de 23 s. par an.

Cejourd'hui 14^e^ jour de novembre l'an quatre vingt et chincq.

## 3498.

Original. — T. VIII, n° 140, p. 245.

1485, 13 décembre. — Le roi CHARLES VIII donne aux religieux de Saint-Bertin lettres de relief d'appel devant son parlement dans le procès qu'ils avaient avec les officiers d'Etaples, à cause de leur entreprise sur la seigneurie de Tubersent qui appartenait à ladite abbaye.

donné à Paris le 13^eme^ jour de décembre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et cinq, et de nostre règne le troisième.

N. B. Mention au même acte d'une complainte par l'abbaye de Saint-Bertin au parlement de Paris contre les officiers d'Etaples pour entreprise injuste sur la seigneurie que ladite abbaye possède à Tubersent, en date du 16 septembre 1485.

(*) Date marginale.

## 3499.

Original. — T. VIII, n° 113, p. 248.

1486, 18 janvier. — Sentence de PIERRE HOURDEL dit *Porus,* prévôt de Montereuil, condamnant *Jacques Evrard,* curé de *Halin-ques* (Hallines), à rétablir le trouble causé par lui aux religieux de Saint-Bertin au sujet d'une portion de dîme à Wizernes et renvoie les parties en cour.

données audit Monsteroeul le dix huitieme jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingt et chincq.

*Nota.* A la suite de cet acte sont mentionnés : 1° la complainte des religieux, du 23 nov. 1485 ; 2° la relation d'exploit, du 27 nov. 1485 ; 3° le mandement du prévôt de Montreuil pour faire exécuter le rétablissement ci-dessus, du 22 janvier 1486 ; 4° la relation de l'exploit de ladite exécution faite par contrainte, du 3 fév. 1486.

## 3500.

Copie au registre. — T. VIII, n° 135, p. 237.

1486, 28 février. — GILLES LE MERCHIER, aman de Saint-Bertin, déclare la main mise sur deux maisons, jardins et pourpris, sises en *le Paelstraet* et *aboutant à la ruelle des Capelettes.*

En l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et cinq, le mardi dernier jour du mois de febvrier.

## 3501.

Copie dans l'acte 3505. — T. VIII, n° 148, p. 255.

1486, 18 mai. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin, accense héritablement et à toujours à *Abraham Scuts,* 8 mes. et demie de terre sur la paroisse de Broxelles, pour le prix de 32 s. par. la mesure.

Lieus dits : le Spichove, den oude molen wal (*).

Les deux termes de paiement sont à la S[t] Martin d'hiver et aux *pasques carnelz.*

données le dix huitiesme jour du mois de may l'an mil quatre cens quatre vingt et six.

(*) D. W. den ouden mulle wal.

## 3502.

Copie dans l'acte 3506. — T. VIII, n° 149, p. 257.

1486, 18 mai. — Le même abbé accense héritablement et à toujours à *Jacques Levuldre,* 10 mes. de terre sur la paroisse de Broxelles, pour 28 s. p. la mesure.

Lieux dits : le Fer, den Ysere.

*Date ut supra.*

## 3503.

Copie dans l'acte 3507. — T. VIII, n° 150, p. 259.

1486, 18 mai. — Le même abbé accense héritablement et à toujours à *Marcq Paline,* 4 mes. et 3 quart. de terre sur la paroisse de Broxelles, pour 32 s. p. par mesure.

*Date ut supra.*

## 3504.

Copie dans l'acte 3509. — T. VIII, n° 151, p. 261.

1486, 18 mai. — Le même abbé accense héritablement et à toujours à *Malin Scuts,* 4 mes. et 1 quart. de terre sur la paroisse de Broxelles, pour 32 s. p. la mesure.

*Date ut supra.*

## 3505.

Copie notariée. — T. VIII, n° 148, p. 257.

1486, 27 mai. — Le notaire JEAN BARBET délivre copie authentique de l'acte ci-dessus n° 3501.

Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, mensis vero maii die vicesima septima.

Marque du notaire.

## 3506.

Copie notariée. — T. VIII, n° 149, p. 259.

1486, 27 mai. — Le même notaire délivre copie authentique de l'acte ci-dessus 3502.

*Date ut supra.*

## 3507.

Copie notariée. — T. VIII, n° 150, p. 259.

1486, 27 mai. — Le même notaire délivre copie authentique de l'acte ci-dessus 3503.

*Date ut supra.*

## 3508.

Copie notariée. — T. VIII, n° 151, p. 261.

1486, 27 mai. — Le même notaire délivre copie authentique de l'acte ci-dessus 3504.

*Date ut supra.*

## 3509.

Original scellé. — T. VIII, n° 152, p. 263.

1486, 1er juin. — « Acte de non préjudice des avoués, échevins et conseil de la ville d'Ypres pour avoir indûment exercé quelques actes de juridiction contre les droits de l'abbaye de St Bertin sur le territoire de Poperinghes. » D. W.

Wy dooghd ende scepenen ende raed vanderstede van Ypre doen te wetene allen den. ghonen... *et finit ainsi :* van desce stede van Ypre den ersten (*) dach van hoymaent int jaer duist cccc zeste (*) ende tachtentich.

*Suit une traduction en français du même acte.*

(*) D. W. ensten, zesse.

Sceau rond (p. 264) 46 mm: Écu au lion surmonté d'une croix dans un champ quadrilobe. Lég: SIGILLVM ADVOCATORVM ET SCABINORVM VILLE IPRENSIS. Cf. Demay, *Sceaux de Flandres* n^os^ 4128 et 4134.

## 3510.

Original notarié. — T. VIII, n° 153, p. 264.

1486, 21 septembre. — Les administrateurs de la table des pauvres des paroisses de S^te^-Marguerite et de S^t^-Jean reconnaissent le droit qu'a l'abbaye de Saint-Bertin à une rente annuelle de 28 s. p. sur deux maisons à Saint-Omer.

Dictæ vero domus unde supra fit mentio quæ supra ripariam eundo hinc in insula scituantur... adjacent... a meridie illi viæ qua dictæ ecclesiæ S^i^ Bertini religiosi juxta illius ecclesiæ muros incedere possunt. Acta fuerunt hec in supra dicto monasterio in camera prefati domini Guillelmi Faselin [receptoris] [anno a nativitate domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, indictione quarta die vero vicesima prima mensis septembris, pontificatus etc.]

Marque du notaire Johannes Canis clericus morinensis.

## 3511.

Original. — T. VIII, n° 154, p. 267.

1486, 27 septembre. — Déclaration de main mise sur deux maisons *faisant front zut sur l'attre S^te^-Marguerite* à Saint-Omer.

*La déclaration est faite* par Jehan Robes, lieutenant de monsieur le bailli de S^t^ Omer, pour l'absence de Gilles le Merchier, amman dudit fief de S^t^ Bertin.

En l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et six, le jeudi 27^me^ jour de septembre.

## 3512.

Original. — T. VIII, n° 155, p. 267.

1486, 29 septembre. — Déclaration de main mise sur deux maisons sur le marché aux pourceaux.

En l'an etc... le pénultieme jour de septembre.

## 3513.

Copie dans l'acte 3526. — T. VIII, n° 165, p. 276.

1487, 17 février. — JEAN DE HODICQ, dit le *Bon écuyer,* garde du sceau du bailli d'Amiens à Montreuil, atteste la création d'une rente perpétuelle de 17 l. par Jean de Lens, écuyer, sieur de Rebecque, au profit de *Jean de Nieuc Venhove.*

en la ville de S[t] Omer, en l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et six, le 17[eme] jour du mois de febvrier.

## 3514.

Original. — T. VIII, n° 147, p. 255.

1487, 20 mars. — BAUDIN GHUISELIN, bourgeois de Thérouanne, donne à *Allart Bart,* religieux de Saint-Bertin, quittance du principal d'une rente de 20 s.

le xx[me] jour de mars an mil quatre cens quatre vingt et six.

## 3515.

Original. — T. VIII, n° 141, p. 250.

1487, 27 mars. — MAXIMILIEN, roi des Romains, avec PHILIPPE, son fils, duc de Bourgone, annulent tous les contrats d'emprunt ou de vente subis usurairement et contre les ordonnances et statuts ayant cours en Artois, par les habitants d'Arques, par suite de la nécessité où les avait mis le siège de Saint-Omer en 1477.

Maximilien etc... au premier nostre huissier, sergent d'armes etc... Receu avons l'umble supplication des subjectz manans et habitans de la conté d'Arques lez nostre ville de S[t] Omer, contenant que en l'an mil quatre cens soixante dix sept derrenier feu le roy Loys de Franche mist le siège devant nostre dite ville de S[t] Omer et laissa son armée audit lieu d'Arques qui y fut l'espace de 3 sepmaines, et par les gens de guerre d'iceluy feu roy furent les dis supplians pillez, prins prisonniers, mis a grandes ranchons et si furent leurs maisons arsées et brulées ; pour laquelle cause ils furent constrains eulx retirer en icelle nostre ville de S[t] Omer, et en autres lieux de nostre obéissance ou ilz se tinrent l'espace de sept a huyt ans et vesquirent en grant povreté et misère jusques

au traictié de paix qui se fist au Noel mil quatre cens quatre vingt et deux, et que lors iceulx supplians pour eulx ramaser et remettre leurs terres à labour furent constrains de faire finances d'argent par tous moyens a eulx possibles, les ungz par emprunct, les autres en vendant sur leurs biens, terres et héritaiges plusieurs rentes viagères et autres a vil et petit pris contre les ordonnances et statutz ayans cours en nostre conté d'Artois sur le fait de contractz et marchiés, lesquelz contractz et marchiés sont usuraires et desraisonnables et ont les acheteurs d'icelles rentes esté remboursez et restituez de leur pur sort en ung an ou environ, toutes voies sans a ce avoir egard, ilz s'efforcerent vouloir encoires joyr d'icelles rentes, et constraindre iceulx supplians à les leur payer d'an en an et de terme en terme, et combien que en bonne raison et équité iceulx supplians ayent juste cause et matiere de faire rendre et adnuler iceulx contractz et marchier comme usuraires, vicieux et desraisonnables, toutes voies ilz ont doubté et doubtent ce faire et que a ce ilz ne soient recevables au moien des lettres qu'ilz en ont passées contenans plusieurs promesses, renunciations par foy et serment à leur tres grant grief, préjudice et dommaige, et plus seroit se par nous ne leur estoit sur ce pourveu de grace et remede convenable, si comme dient les dis supplians humblement requerons iceulx, pour ce est-il que nous ces choses considérées vous mandons, en commectant si mestier est, par ces présentes que a la requeste des dis supplians et de chascun d'eulx vous faites expres commandement de par nous a ceulx ausquelz sont deues les dites rentes, qu'ilz tiennent d'icelles les dis supplians quittes et paisibles, leur rendent les lettres et obligations qu'ilz en ont d'eulx comme cassez et nulles, ou suppléent au juste pris, en les constraingnant a ce par toutes voyes deues et raisonnables, et en cas d'opposition ou délay, adjournés les opposans... à... comparoir... par devant nostre bailly de S. Omer ou son lieutenant et noz frans hommes jugans a sa court en la court de nostre chastel illec...

Donné en nostre ville de Bruges le vingt septieme jour de mars l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et six avant pasques, et du regne de nous Maximilien le second. Par le roy à la rellation du conseil, signé Borgne avec paraphe.

## 3516.

Original scellé. — T. VIII, n° 147, p. 251

1487, 31 mars. — Le même confirme le privilège d'exécution seigneuriale accordée aux religieux de Saint-Bertin par son aïeul, Philippe le Bon et son père, Charles, ducs de Bourgogne. V. ci-dessus n$^{os}$ 3099 et 3301.

donné en nostre ville de Bruges le derrain jour de mars l'an *ut supra*.

## 3517.

Original scellé. — T. VIII, n° 146, p. 252.

1487, 31 mars. — Le même promet pour lui et pour ses successeurs de ne jamais mettre d'empêchement à l'exécution des bulles par lesquelles les papes ont plusieurs fois assuré aux religieux de Saint-Bertin la libre élection de leur abbé.

Donné *ut supra*.

## 3518.

Original. — T. VIII, n° 157, p. 270.

1487, 12 mai. — Baudin Machue, aman de Saint-Bertin, déclare la main mise, au profit de Saint-Bertin, sur deux viviers et terres lègres situés dans la Poissonnerie.

En l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et sept le douziesme jour de may.

## 3519.

Original. — T. VIII, n° 159, p. 271.

1487, 24 mai. — Guillaume Fasselin, receveur de Saint-Bertin, accense héritablement à *Lauwers Speellart,* bourgeois de Saint-Omer, une maison et jardin à Lizelle.

par devant eschevins de la ville de S[t] Omer maistre Jaques Quiefdeber, Baudin le Pape, Jaques le Caucheteur, Jehan de Ruminghem, et Anthoine Wallehe, le xxiiii[eme] jour de may l'an mil quatre cens quatre vingt et sept.

## 3520.

Original. — T. VIII, n° 160, p. 272.

1487, 28 mai. — Vente d'une rente héritable de 60 s. monnaie d'Artois pour 36 l. de la même monnaie, devant les échevins de Saint-Omer.

le vingte sixime jour de may l'an *ut supra*.

## 3521.

Original. — T. VIII, n° 158, p. 270.

1487, 18 juin. — MARAND DUVIVIER, aman du Colhof, déclare la main mise, au profit des religieux de Saint-Bertin, sur plusieurs terres maraîchères situées dans le Magdeleine Broucq.

En l'an *ut supra,* le dix huitiesme jour du mois de juing.

## 3522.

Copie collationnée. — T. VIII n° 161, p. 273.

1487, 19 juillet. — Le roi MAXIMILIEN donne lettres de sauvegarde à l'abbé de Saint-Bertin, et l'autorise à faire porter à ses religieux, par un ou deux de ses serviteurs, l'argent qu'il croira en conscience nécessaire à leur entretien, provenant de leurs biens de Flandre et à demander au roi de France sauf-conduit à cet effet.

De par le roy. A tous nos lieutenans, capitaines, chiefs d'escade etc... sur ce que... l'abbé de S[t] Bertin nous a exposé que les biens qui sont à l'entour de S[t] Omer et ailleurs en nostre pays d'Artois appartenans à la dite abbaye ont esté et sont au moyen de la guerre tellement gastez, exilliez et destruiz qu'il n'est apparent que les religieux et couvent d'icelle abbaye en puissent aucune chose recevoir pour le vivre et entretenement d'eulx et du service divin, requérant attendu ce que dist, meismement que les dis religieux et couvent ne sont entremis ne entremettent du fait de la guerre, aussi qu'ilz n'ont point esté cause de la surprinse de nostre ville de S[t] Omer, nous lui veullons consentir que des biens estans [en] nostre conté de Flandres appartenans a sa dite abbaye il puist envoyer à iceulx religieux et couvent aucune somme de deniers pour l'entretenement d'eulx et dudit service divin... Nous ces choses considérées audit abbé exposant, inclinant à sa dite requeste singulierement en l'honneur et reverence de Dieu et afin que le service divin puist estre fait et continué en icelle église, avons consenti... consentons... de grace espécial par ces présentes que doresenavant durant les guerres et divisions présentes, il puist quand bon lui samblera, à une fois ou plusieurs, par ung ou deux ses gens et serviteurs portant ces présentes ou vidimus d'icelles envoyer ausdis religieulx et couvent dudit S[t] Bertin telle quantité d'or ou d'argent seullement qu'il advisera et que en sa consience le verra estre necessaire pour l'entretenement d'eulx et dudit service divin, venant... des biens estans en nostre dit pays de Flandres appartenans à la dite

abbaye ; et pour ce faire, obtenir du roi de France ou de ses capitaines securité ou saulf conduit sans pour ce mesprendre envers nous en aucune maniere, pourveu toutes voies que en ce faisans ses dites gens et serviteurs ne feront, diront ou pour ce afferront chose préjudiciable à nous, nos pays et subjectz. Sy vous mandons etc.

Donné en nostre ville d'Anvers le dix neuviesme jour de jullet l'an mil quatre cens quatre vingt et sept, et de nostre regne le second. Ainsi signé : par le roy, Maximilianus, et de secrétaire, Gondebault.

## 3523.

Original. — T. VIII, n° 162, p. 274.

1487, 25 août. — Baudin Machue, aman du Haut-Pont, déclare la main mise, au profit de Saint-Bertin, sur une *wide place et heritaige estans en le ville de S^t^ Omer en le rue des Pommes.*

En l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et sept le vingt cinquiesme jour du mois d'aoust.

## 3524.

Original. — T. VIII, n° 163, p. 275.

1487, 25 août. — Le même aman déclare la main mise sur *une mesure de terre maresque comprins les eauwes gisans en pluseurs pieces au lieu que on dist en flameng Ten cesque.*

En l'an *ut supra.*

## 3525.

Original scellé. — T. VIII, n° 164, p. 275.

1487, 25 août. — Devant le Magistrat de Saint-Omer, Antoine, seigneur de Hémond, transporte à *Philippe de Crève-Cuer,* chevalier, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, maréchal de France, lieutenant et capitaine général pour le roi en ses pays d'Artois et Picardie, une maison et héritage situés auprès du Wez de Saint-Bertin.

le vingt cinquiesme jour d'aoust l'an mil quatre cens quatre vingt et sept.

## 3526.

Original. — T. VIII, n° 165, p. 276

1487, 21 décembre. — Les bourgmestre et échevins de la ville de la Vetre vidiment l'acte ci-dessus n° 3513.

données le 21eme jour de décembre i'an mil quatre cens quatre vingt et sept.

## 3527.

Original notarié. — T. VIII, n° 156, p. 268.

1488, 20 janvier. — Le notaire JEAN BARBET dresse acte authentique de l'amende honorable faite par *Guillaume Legrave* d'Audenfort, dans l'église de Saint-Bertin, pour outrages faits à la justice de ladite abbaye.

Acta fuerunt in... monasterio Sancti Bertini [anno a nativitate... Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo, more scribendi cismontano, mense vero januarii die vicesima qua fuit dominica et dies sancti Sebastiani, indictione sexta, pontificatus sanctissimi in Xto patris et domini domini Innocentii divina providentia papæ secundi *(sic)* anno quarto.

Marque dn notaire Johannes Barbet, presbyter morinensis.

## 3528.

Original notarié. — T. VIII, n° 168, p. 279.

1488, 23 mai. — Le même notaire dresse l'acte authentique de la donation d'un jardin situé dans la paroisse de Bas-Warneton, faite aux religieux de Saint-Bertin par *Pierre Renout,* ancien serviteur de l'abbaye, à la condition d'être inhumé dans l'église de ladite abbaye et d'avoir part aux mérites de la communauté.

Anno *ut supra* mensis vero maii die vicesima tertia... Innocentii papæ octavi anno quarto.

Publié *in extenso* par D'Hoop, n° 173.

## 3529.

Original. — T. VIII, n° 171, p. 283.

1488, 8 juin. — JEHAN DE VENDUEIL, garde du sceau royal du

bailliage du Vermandois, notifie que devant lui *Regnault le Fournier,* prieur de Saint–Pry-lès-Béthune, a payé à *Jehan Flocquet,* abbé de Saint-Pry-lès-Saint-Quentin, le demi marc d'argent de rente annuelle que ledit prieuré doit à ladite abbaye, avec les arrérages et les dépens du procès soutenu afin de ne pas payer cette rente.

Comme procès ait été dès pieca meu et pendant en la court des previleiges apostolicques à Saincte Genefiefve à Paris entre lui (Jean Flocquet) et son couvent demandeurs, à l'encontre de damp Nicole Perrot à son vivant prieur de la prioré S[t] Pry les Béthune deffendeurs, et continué contre les subseques prieurs dudit prioré jusques a nagaires que sentence a esté donnée au prouffit desdis abbé et couvent pour raison... d'une rente annuelle et perpetuelle de la somme de demy marc d'argent poix et à loy de Coulongne...

*Le versement est fait par* damp Anthoine de l'Esquielle (de l'Echelle) religieulx de l'église mons. S[t] Pierre d'Abbeville, *comme procureur de dom Regnault le Fournier.*

En tesmoing de ce nous, garde dessus nommé, avons mis à ces présentes lettres ledit scel royal de baillie. Ce fu fait l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens et huit ou mois de juing, huit jours.

## 3530.

Original. — T. VIII, n° 169, p 281.

1488, 25 juillet. — JEHAN DE SAINTE–ALDEGONDE, écuyer, seigneur de *Kemberghe,* bourgeois de Saint–Omer, vend à l'église de St-Bertin une rente assignée sur une maison et jardin situés *en le rue des pourcheaulx... faisant coing de le dite rue qui maine à l'église S[te] Marguerite.*

par devant eschevins de Saint Omer, maistre Jacques Quiefdeber, sire Guillaume de Northoud, sire Pierre Advise, Baudin le Pap et Jehan de Linde, le vingt cinquiesme jour de juillet l'an mil quatre cens quatre vingt et huit.

## 3531.

Original. — T. VIII, n° 170, p. 282.

1488, 31 juillet. — Vente d'une rente de 14 s. par. au profit de l'église de Saint–Bertin, *sur une wide place... en le rue de l'Avoine.*

par devant eschevins de S[t] Omer, sire Guillaume de Northoud, m[e] Jacques Quiefdeber, sire Julien d'Audenfort, Jacques Wissoc et Anthoine Wallheet, le derrain jour de juillet l'an *ut supra.*

## 3532.

Original scellé. — T. VIII. n° 172, p. 285.

1488, 2 août. — WILLAME HAVERS le jeune et *Tasine Rembout,* sa femme, bourgeois de Saint–Omer, vendent à *Pierre Franchois* une rente annuelle et héritable de 60 s. tourn.

le second jour d'aust l'an *ut supra*.

Sceau rond aux reconnaissances (p. 285) et contresceau décrits et dessinés par L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, n^os^ 11 et 12.

## 3533.

Copie au registre. — T. VIII, n° 173, p. 286.

1488, 28 septembre. — GILLES LE MERCHIER, aman de St-Bertin, déclare la main mise au profit de ladite abbaye sur une maison et héritage *tenue du fief de la charterie, faisant front au lez nort sur le rue qui maine du pont du Vincquay a le maison ou pend pour enseigne le Machue.*

En l'an de grace *ut supra* le 28^e^ jour du mois de septembre.

## 3534.

Original. — T. VIII, n° 166, p. 277.

1489, 30 janvier. — VINCENT DU CASTEL, comme procureur de sire *Hues de Remesnil,* curé de Saint–Josse-au-Val à Montreuil, vend une maison et héritage située en la rue de l'*Escücherie joingnant du bout devant au flégard d'icelle rue, par derière à l'eritage de l'ostel des trois roix.*

par devant eschevins de S. Omer sire Baudrain de Loncpray, Clay Stabon, Anthoine Wallehe, Henry Merlin et Gilles Travers, le penultime jour de janvier l'an mil quatre cens quatre ving et huit.

## 3535.

Original. — T. VIII, n° 167. p. 278.

1489, 8 février. — Prononcé par les échevins de Saint–Omer de

main mise au profit des religieux de Saint–Bertin sur deux maisons sur l'âtre Sainte–Marguerite.

Le huitime de fevrier l'an *ut supra*.

## 3536.

Copie dans l'acte 3661. — T. VIII, n° 298, p. 485.

1489, 21 février. — GEORGE DE BEUSTAIN, chevalier, lieutenant et capitaine général de Saint–Omer, donne reconnaissance aux religieux de Saint–Bertin pour une somme d'argent et vaisselle d'argent qu'il leur a empruntés.

Nous George de Beustain... confessons... avoir eu et receu... en prest... la somme de deux cent livres monnoie d'Artois au deniers comptans et quatre vingtz six marcs une onche de vaisselle d'argent extimée valoir vingt livres monnoie d'Artois chacun marcq, et encoires seize marcs six onches quinze estrelins d'autre vaisselle d'argent doré extimée valloir à la somme de vingt deux livres chascun marcq, lesquelles parties de vaisselle montent ensemble cent trois marchz quinze estrelins moins de vaisselle, et laquelle vaisselle ou la valeur d'icelle au pris dessus déclaré avecq ladite somme de deux cent livres monnoie dite, nous promettons léalment et de bonne foy et sur nostre honneur rendre et restituer aus dis relligieulx prieur et couvent de S$^t$ Bertin. Tesmoing nostre saing manuel cy mis le vingt unieme jour de février l'an mil quatre cens quatre ving et huit. Ainsi signé, Beustain.

## 3537.

Copie. — T. VIII, n° 175, p. 238.

1489, 29 avril. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint–Bertin, hypothèque devant les bourgmestre et échevin de Bruges la maison de refuge de l'abbaye qu'il a achetée à Bruges, pour la somme de 3000 écus qui restent dus sur celle de 10000 écus que lui et son couvent se sont engagés à payer pour sa délivrance de la prison de Gand.

faictes et données le 29$^e$ jour d'avril l'an mil quatre cent quatre vingt neuf.

## 3538.

Original. — T. VIII, n° 176, p. 289.

1489, 25 mai. — Formule de la procuration donnée par l'abbé de

Saint-Bertin, Jean de Lannoy, à un religieux de ladite abbaye pour assister au synode épiscopal de Thérouanne.

Datum et actum in dicto monasterio nostro anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo nono mensis maii die vigesima quinta.

*Nota.* Le nom du procureur est demeuré en blanc.

## 3539.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 177, p. 290.

1489, 24 août. — Par devant échevins de Saint-Omer, GUILLEBERT LE SCACHT, tanneur, et *Colline de le Vingne,* sa femme, vendent une maison et héritage situés en le Becquestraet aux religieuses de Sainte-Marguerite, et celles-ci reconnaissent une rente annuelle de 4 l. 12 s. 6 d. et un droit de relief de 14 *glines* dont cette maison est chargée au profit de l'abbaye de Saint-Bertin.

*Échevins :* sire Jehan de Poix, sire Pierre Maes, sire Jaques Vincent, sire Micquiel le Pape et Anthoine Williet, le vingt quatriesme jour d'aoust l'an mil quatre cens quatre vingt et noeuf.

## 3540.

Extrait collationné. — T. VIII, n° 177, p. 290.

1489, 28 août. — JEHAN RETANE, clerc du registre criminel à St-Omer, donne extrait collationné de l'acte ci-dessus.

le vingt huitiesme jour dudit mois d'aoust ou dit an quatre vingt neuf.

## 3541.

Original. — T. VIII, n° 178, p. [illegible]

1489, 3 octobre. — JEAN FASSELIN, procureur de Saint-Bertin, arrente héritablement et à toujours à *Pasquin Betremieu* trois [illegible] et une mesure de terre maraîchère en deux pièces du West-Broucq : l'une listant à la rivière commune de Saint-Omer, l'autre nommée le *Ghersteghet,* listant à la rivière commune nommée le Queterstroom.

*Échevins* : sire Jacques de Beutin, Clay St[illegible] Brunet, Willame Boudins et 10

Jehan Caillette, le troisieme jour d'octobre l'an mil quatre cens quatre vingt noeuf.

## 3542.

Original notarié. — T. VIII, n° 179, p. 292.

1489, 8 octobre. — Le notaire ROBERT LABITTE donne aux religieux de Saint-Bertin acte authentique de leur protestation contre le chapitre de Saint-Omer parce que celui-ci, avant que le procès pendant n'ait été vidé, se proposait de porter, dans une procession générale annoncée, le corps de saint Omer, que chacune des deux églises prétendait posséder.

In nomine Domini amen... anno a nativitate millesimo quadringentesimo octuagesimo nono indictione octava, die vero octava mensis octobris pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Innocentii divina providentia papæ octavi anno quinto ... acta fuerunt hec in ecclesia Sancti Audomari etc.

## 3543.

Original scellé. — T. VIII, n° 174, p. 286.

1490, 17 mars. — MAXIMILIEN, roi des Romains, fait expres commandement à tous baillis, mayeurs et officiers de justice d'empêcher tout receveur, fermier, admodiateur de recevoir pour ceux de France aucun revenu des biens qu'ils ont en ses états, jusqu'à ce que ceux de Saint-Omer aient été remis en jouissance de leurs biens en France, conformément au récent traité de Francfort.

De par le roy des Romains et Phelippe, archiducs d'Austrice, ducs de Bourgoingne etc... Combien que par la paix nagaires faicte à Francfort entre nous, noz pais, seigneuries et subjectz d'une part, nostre tres chier et tres amé frère le roy de France, son royaume, pays et subjectz d'autre, chascun d'un party et d'autre puist et doit retourner au sien, et que en ensuivant ledit traitié nous avons fait bailler à tous les subjetz et autres du parti de France qui l'ont requis main levée et joyssance de leurs biens estant en nostre pays seigneurie et obeissance, ce nonobstant quelque diligence que aient seu faire ceulx de nostre ville de S^t^ Omer en faveur desquels ont aussi esté escriptes pluiseurs lettres et fais pluseurs devoirs et poursuites, ilz n'ont peu ne peuvent trouver... moyen de parvenir à la joyssance de leurs maisons et biens qu'ilz ont ès mettes et en l'obéissance de France, ains s'avancent les officiers, capitaines et autres dudit party... soubz umbre de

dons qu'ilz maintiennent en avoir par confiscation et autrement, recevoir et occuper les dites maisons et biens sans eulx en vouloir départir, au grand préjudice des dis de S$^t$ Omer... pourquoy... etc.

Donné en nostre ville de Malines le dix septiesme jour de mars, l'an de grace mil quatre cens quatre vins et neuf, et du regne de nous roy le cinquiesme.

## 3544.

Original. — T. VIII, n° 184, p. 298.

1490, 3 mai. — Vente par devant les échevins de Saint-Omer d'une maison située en la rue de *le Orfaverie,* chargée d'une rente annuelle de 6 l. par.

*Échevins* : sire Jehan Hardebolle, sire Jehan Walleux, sire Henri Dufour, Baudin le Pap et Jehan Riels l'aisné, le troisieme jour de may l'an mil quatre cens quatre vingt et dix.

## 3545.

Original notarié. — T. VIII, n° 185, p. 298.

1490, 3 août. — Devant notaire, ABRAHAM LEMOL renonce, au profit des religieux de Saint-Bertin, à tous les droits qu'il prétendait sur trois mesures de terre à Broxelles comme ayant été données à lui et à ses auteurs à arrentement perpétuel.

In nomine Domini... anno ejusdem Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo, indictione octava, die vero tertia mensis augusti, pontificatus sanctissimi in X$^{to}$ patris et domini nostri domini Innocentii divina providentia papæ octavi anno sexto etc.

Notaire Marand Danet.

## 3546.

Copie dans l'acte 3519. — T. VIII, n° 183, p. 303.

1490, 14 août. — Le roi CHARLES VIII mande à tout huissier ou sergent à ce requis de contraindre tout détenteur des titres visés à remettre au greffe du parlement les lettres et titres que Guillaume du Failly, chevalier, seigneur de Bernissac, avait mis en dépôt chez les

abbé et religieux de Saint-Bertin, et qu'un arrêt du parlement avait contraint ces derniers de remettre au même greffe.

Datum Parisiis in parlamento nostro decima quarta die augusti, anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo et nostri regni septimo.

## 3547.

Copie au registre. — T. VIII, n° 186, p. 300.

1490, 26 août (*). — Devant mayeur et échevins de Fauquembergues, GUILLAUME FASSELIN, procureur des religieux de Saint-Bertin, réduit de 20 à 14 s. p. une rente annuelle due à ladite église sur une maison nommée *l'hostel de l'ange* à Fauquembergues, brûlée par feu de *mescheif*.

le vingt sixiesme jour d'augst, l'an mil quatre cens quatre vingt et dix.

## 3548.

Copie au registre. — T. VIII, n° 187, p. 301.

1490, 14 septembre. — GUILLAUME, abbé de Saint-Bertin, accorde à la ville de Poperinghe de percevoir, durant dix ans, certains droits nouveaux déterminés sur les vins et bières.

*Les habitants de Poperinghe en leur requête rappellent les malheurs que leur ville a autrefois endurés, et exposent que* à cause des guerres et divisions qui depuis douze ou treize ans ont regné par deça et au moyen des guerres intestines qui depuis cinq ou six ans en ça ont esté et encoires sont oudit pays de Flandres, il ne leur seroit aucunement possible de furnir ni de payer leur part et portion de l'ayde, puis nagaires accordée par eulx et ceulx du westpays de Flandres pour l'entretenement des garnisons estans à S$^t$ Omer et es aultres villes dudit westpays etc...

le quatorziesme jour de septembre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et dix.

## 3549.

Copie. — T. VIII, n° 183, p. 302.

1490, 6 octobre. — JACQUES D'ESTOUTEVILLE, chevalier, seigneur

(*) D. W. le 6 août, en date marginale.

de Beyne, baron d'Ivry et de Saint–Andry en la Marche, conseiller royal et garde de la prévôté de Paris, certifie que *Jehan de Lautier,* procureur au parlement et comme procureur des religieux de Saint–Bertin, accompagné de Dreux Contesse et Nicolas Contesse, notaires au Chatelet, n'a pu, quelque démarche qu'il fît et quelque somme qu'il offrît, trouver sergent royal qui se chargeât de l'exécution du mandement royal ci–dessus n° 3546, devant les mayeur et échevins de la ville de Saint–Omer.

*Jean Lautier s'est adressé successivement à cinq sergents royaux en la cour du parlement, à Jean d'Elmes, à Guillaume Barbin, Nicolas Grassin, Étienne Bonnet, à Walleran Denis, offrant à chacun* bailler dix escus d'or pour erres, promectant bien et deuement payer et salarier de leurs peines. *Tous ont refusé, chacun répondant* que pour quelqu'argent que l'on luí sceust donner, il ne iroit en ladite ville de S$^{t}$ Omer faire la dite exécution et n'en veult prendre la charge.

l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et dix, le lundi sixieme jour d'octobre.

## 3550.

Original scellé. — T. VIII, n° 190, p. 305.

1490, octobre. — L'avoué et les échevins de la ville d'Ypres donnent vidimus des lettres de Maximilien, roi des Romains, ci–dessus n° 3515.

le ... jour d'octobre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et dix.

Sceau rond (p. 306) 68 mm. L'hôtel de ville d'Yppres accosté à dextre et à senestre d'un écu au lion. Lég: SIGILLVM VILLE IPRENSIS AD CAVSAS. — Contresceau. Ecu à la croix patriarcale coupé d'une croix échiquetée dans une rose. Lég: SECRETVM SIGILLI AD CAVSAS. Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre,* n° 4131.

## 3551.

Copie dans l'acte 3557. — T. VIII, n° 191, p. 306.

1490, 17 décembre. — MAXIMILIEN, roi des Romains, mande à tout huissier ou sergent à ce requis de procéder, à la requête des religieux de Saint–Bertin, à l'exécution de leurs débiteurs et de les contraindre à payer leurs dettes sur le pied de l'ordonnance dernièrement publiée sur la réduction des monnaies.

Donné en nostre ville de Malines le dix septieme jour de décembre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et dix, et du regne de nous le cinquiesme.

## 3552.

Copie au registre. — T. VIII, nº 189, p. 305.

1490, 28 décembre. — GAYFEER WYTZ reconnaît avoir acheté la dîme qui se cueille aux lieux nommés Scoudemont et Hellehoucq (près de Poperinghe*) et donne le même jour aux religieux de Saint-Bertin, au profit de qui il l'a achetée, quittance de la somme avancée.

le vingt huitiesme de décembre en l'an mil quatre cens quatre vingt dix.

## 3553.

Original. — T. VIII, nº 180, p. 291.

1491, 15 janvier. — JEAN DE LANNOY, abbé de Saint-Bertin et chancelier de l'ordre de la Toison d'or, donne obligation à *Gilles Gobert,* roi d'armes du même ordre, pour douze tasses d'argent appartenant audit ordre, qu'il a empruntées pour les employer au paiement de sa rançon aux membres de Flandre.

Nous Jehan de Lannoy, abbé de S[t] Bertin en S[t] Omer, de l'ordre de S[t] Benoit, au S[t] Siege apostolique immoyennement subjet et chancelier de l'ordre de la Thoison d'or, cognoissons avoir receu par somme de prest de Gilles Gobert, roy d'armes dudit ordre douze tasses d'argent pour nous en aidier à l'acquit et furnissement de la raençon que nous avons payé aux membres de Flandres, et à condition de les rendre le plus tost que faire porions commodieusement et que serions rembourses des deniers de nostre dite raenchon ou de si bonne partie d'iceulx que sans frais ou dommaige le polrions faire, sans fraulde et sans mal engin, assavoir six tasses a piet et bors dorez, goudonnez, et ung bicocquet dessus de la meisme fachon, esmaillées par dedens de ungne amorisque, pesans icelles six tasses ensamble treize marks, trois unches, deux estrelins, et six aultres tasses comples a petit piet pesant unze marks, sept unches, huyt estrelins, montant icelles douze tasses ensamble à vingt cinq marks, deux onches, dix strelins ; lesquelles douze tasses en tel poix que dessus nous promettons rendre ou faire rendre audite Thoison ou a son ayant cause porteur de cestes le plustost que bonnement faire polrons et comme il est dit cy dessus, en nous y employant previsionnement et sans fraulde et mal engin au mieulx qu'il nous sera possible, en nous rendant cestes tant seullement signées de nostre main et saing manuel, le quinziesme jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingt et dix. Étoit signé, J. de Lannoy, abbé de S[t] Bertin.

(*) Note marginale.

Nota qu'au dossier de cette obligation en papier est écrit ce qui suit scavoir :

Pour les xxv marcs, deux onces, dix esterlins de vaisselle contenu au blancq de ceste et pour ung gobelet d'argent doré a piet et couvert non déclarié en ceste cédule, et néantmoins receu par le dit seigneur abbé, a esté appointé que Jehan, seigneur de Nyelles, comme mary et bail de demoiselle Jehanne Gobert, fille et seule heritière de feu Gilles Gobert declaré à l'aultre lez, aura pour les dites deux parties la somme de deux cens soixante livres courans, assavoir soixante livres comptant, cent livres au jour de Pasques que l'on dira l'an quinze cens et deux, et autres cent livres a le pasques en ensievant que l'on dira l'an quinze cens et trois, et des dis deux cent livres monseigneur de S$^{t}$ Bertin à présent et son couvent seront tenus baillier obligation scellée de leur sceaux pour le seureté du payement des dites deux cent livres. Fait le 15$^{em^{e}}$ jour de mars l'an 1500. Moy presens M. de Wyssoc, avec parafe. — Lesquelz soixante livres je Jehan, sgr. de Nyelles, confesse avoir receu par les mains de Martin de Wissoc, bailli de S$^{t}$ Bertin. Fait l'an et jour dessus dis.

## 3554.

Original. — T. VIII, n° 181, p. 295.

1491, 9 février. — JACQUES DELATTRE, aman de la seigneurie de Houlle, notifie la vente d'une mesure de terre gisant au *Brulle.*

le neuviesme jour de février l'an *ut supra.*

## 3555.

Copie au registre. — T. VIII, n° 182, p. 296.

1491, 1$^{er}$ mars. — GUILLAUME LE CHEVALIER donne quittance de 60 l. de 40 gr. pour la part de vivier qu'il possédait avec son frère Jacques Crequele, religieux de Saint-Bertin.

le premier jour de mars l'an *ut supra.*

## 3556.

Original. — T. VIII, n° 183, p. 296

1491, 28 mars. — JACQUES DELATTRE vend une rente annuelle et perpétuelle de 16 s. par. sur 6 quartiers de terre gisant à Eperlecques,

tenus cotièrement de Madame de Humbercourt, à cause de son château d'Eperlecques.

le ving huitiesme jour de march l'an *ut supra*.

## 3557.

Original scellé. — T. VIII, n° 191, p. 306.

1491, 9 avril. — L'avoué et les échevins d'Ypres donnent vidimus des lettres exécutoriales du roi Maximilien, ci-dessus n° 3551.

le neufisme jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingtz et onze apres pasques.

## 3558.

Original notarié. — T. VIII, n° 194, p. 310.

1491, 30 avril. — Devant notaire, GUILBERT DE SAINT-HILAIRE, receveur du tonlieu de Nieuport, pour éviter l'excommunication qu'il avait en ce encourue, reconnaît que c'est à tort qu'il a exigé le tonlieu de la part des religieux de Saint-Bertin.

In nomine... anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo primo indictione nona, die vero ultima mensis aprilis, pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Innocentii divina providentia papæ octavi anno septimo.

Marque du notaire, Jean du Val, *de Valle*, clerc de Cambrai.

## 3559.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 192, p. 308.

1492, 28 janvier. — MAXIMILIEN, roi des Romains, à la prière de *Jean de Lannoy*, abbé de Saint-Bertin, et de *Jean de Bourgogne*, prévôt des églises collégiales de Saint-Omer et d'Aire, ses conseillers, mande à tous ses officiers de justice de mettre par représailles lesdites églises en possession et jouissance des biens que les couvent et église de Saint-Remy et Saint-Thierry de Reims, de Saint-Quentin en l'Isle, de Notre-Dame de Thérouanne, et en général de tous les biens que les gens d'église tenant le parti français ont au westpays de Flandre, ville, banlieue et bailliage de Saint-Omer.

Donné en nostre ville de Malines le vingt huitiesme jour de janvier l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et onze et des règnes de nous roy, assavoir de celluy des Romains le siziesme, de Ungrie le second.

## 3560.

Copie collationnée. — T. VIII, n° 77, p. 142.

1492, 2 mars. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer donnent vidimus du mandement royal ci-dessus.

le second jour de mars l'an *ut supra*.

## 3561.

Original. — T. VIII, n° 193, p. 310.

1492, 15 mars. — Vente de 13 quartiers d'héritage gisant au Locon, devant le bailli du prieuré de Saint-Pry.

lieux dits : le grand chemin de Béthune, le rue Béhin.

le quinziesme jour de mars l'an *ut supra*.

## 3562.

Copie notariée. — T. VIII, n° 196, p. 331.

1492, 30 novembre et 1er décembre. — Les religieux de Saint-Bertin adressent au pape Alexandre VI procès-verbal authentique de l'élection qu'ils ont faite de leur confrère Jacques du Val pour abbé de Saint-Bertin et prient le Souverain-Pontife de confirmer cette élection.

Beatissimo in Xto patri et domino suo domino Alexandro Providentia divina pape sexto, sancte sedis apostolice summo pontifici moderno, vestri humiles oratores et capellani fratres Guillelmus Clerici, prior, Philippus du Castel, Alardus Bast (*), Jacobus Pol, Guillelmus de Remilly, Guillelmus Craye, Fidolus de le Haye (*), Nicolaus Rusticat. Andreas de la Cressonnière (*), Georgius de Brabantia, Johannes de Guisnes, supprior, Petrus Walleux, Johannes Dubos, tertius prior, Walrandus Gargan (*), Jacobus Crekele, Johannes Flamingi, quartus prior, Nicolaus Reudde, Johannes de le Walle (*), Philippus de Gyvenchy, Franciscus Gautier, Lambertus Neuverne (*), Johannes du Val, Petrus

(*) D. W. Baert, Fallo de Hagha, Andreas Cressonnière, Gargant, Johannes Walle, Lambertus de Novo vico.

Semel, Robertus de Coupes (*), Robertus le Merchier (*), Petrus Bussart, quintus prior, Johannes Goethals, Jacobus Maes, sacerdotes, Nicolaus Cornaille, Cornelius Rokelin, dyaconi, Johannes de Bonnelles, Johannes de Bellebeht, Marcus le Marissal, subdiaconi, religiosi professi..... vestre clementissime paternitati harum serie litterarum humili stillo duximus innotescendum nos novissime hac ultima die mensis novembris..... certiorati de obitu novissimi pastoris et abbatis nostri reverendi patris domini Johannis de Lannoy qui martis die vicesima septima mensis novembris in oppido Mechliniensi cameracensis diocesi... diem suam clauserat extremum... tractatuque inter nos habito super provisione et electione futuri prælati et abbatis diem prefatam et horam octavam ante prandialem nobis præfiximus et elegimus, quibus die et hora advenientibus... capitulariter in capitulo congregati per nostrum... priorem requiri fecimus et requisivimus reverendum in Christo patrem et dominum Matheum episcopum Juliniensem ibidem consilii causa existentem quatinus nobis in hoc nobis electionis negotio omnem assistentiam possibilem et consilium prebere dignaretur. *Après une allocution de l'évêque, tous les religieux se confessent, les prêtres disent la sainte messe, les diacres et sous-diacres font la sainte communion, ensuite le prieur ayant adjuré quiconque des religieux qui serait excommunié, suspens, interdit ou irrégulier de sortir, les religieux conjurèrent le prieur de leur désigner comme abbé celui que devant Dieu et sa conscience il croyait le plus utile au bien spirituel et temporel de la communauté.* Qui dominus prior acquiescens nostro desiderio surgens et signo crucis se muniens dixit : in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Guillermus Clerici prior hujus monasterii nomino et eligo in nostrum et ecclesiæ nostræ abbatem, providum et discretum virum dominum Jacobum du Wal, officiarium nostrum Popringensem conreligiosum et confratrum nostrum hujus loci et ecclesia licet absentem. Quam nominationem et electionem omnes et singuli quasi unico spiritu inspirati adstatim applaudentes et assurgentes, publice et clara voce approbavimus et eum communiter elegimus collaudantes Deum et gratiarum actiones deferentes decantantes hymnum Te Deum laudamus etc... Acta fuerunt hæc capitulariter præfatis die, hora et locis... Postera vero die quæ fuit prima dies mensis decembris adveniente præfato domino Jacobo du Wal electo, *les religieux le prièrent de donner son consentement à l'élection ; celui-ci, après avoir conféré en particulier avec quelques religieux, déclare se rendre au vœu de ses confrères qui l'acclament,* ipsum dominum electum a loco capitulari ad magnum altare chori nostri deduximus, ipsumque super altare posuimus et hymnum Te Deum laudamus cum versu et collecta decantavimus. Quam electionem ilico prefati domini notarii nostro nomine coram magna multitudine populi prædicarunt etc. Acta sunt hæc suis locis diebus et horis in præfato nostro monasterio et oppido Sancti Audomari, morinensis diocesis anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo, indictione decima, præsentibus ibidem discretis viris domino Ægidio Fabri,

(*) D. W. du Coupis, Robertus Merchier.

-decano christianitatis, Guillelmo Galbart, Eugenio Labitte presbyteris, magistro Philippo -de Sus-Saint-Legier et Petro le Tellier ac aliis pluribus civibus testibus ad præmissa vocatis.

Marques des notaires Marand Dannet et Robert Labitte, prêtres du diocèse de Thérouanne.

## 3563.

Original. — T. VIII, n° 197, p. 337.

1492, 3 décembre. — JEAN, seigneur de Saveuse, de Saintes et de Sains, chevalier, gouverneur et bailli de Chauny, renouvelle avec les religieux de Saint-Bertin l'accord qu'il a autrefois fait avec Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, par lequel il reçoit les revenus desdits religieux à Caumont-lez-Chauny et leur fait verser ses propres revenus sur ses terres de Quercamp (*), Mentke, Boninghes, Clarques, Wissoc (*) et tout ce qu'il a à S$^{t}$ Omer « et au tol ».

le troisieme jour de décembre mil quatre cent quatre vingt et douze.

## 3564.

Original. — T. VIII, n° 198, p. 338.

1492, 4 décembre. — Sentence de JACQUES BOISTEL, lieutenant du bailli de S$^{t}$ Omer, qui renvoie en la salle abbatiale de Saint-Bertin une cause portée devant le bailliage de S$^{t}$ Omer.

le quatrieme jour de décembre mil quatre cent quatre vingt et douze.

## 3565.

Original. — T. VIII, n° 199, p. 339.

1492, 11 décembre. — Les mayeur et échevins de S$^{t}$ Omer donnent vidimus des lettres de Maximilien en date du 31 mars 1487, ci-dessus n° 3517.

le onzime jour de décembre l'an *ut supra*.

(*) D. W. Quescbamp, Wissot.

## 3566.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 202, p. 341.

1492, 19 décembre. — Le pape ALEXANDRE VI voulant nommer Antoine [de Berghes], abbé de S^t^ Trond, au diocèse de Liège, à l'abbaye de Saint-Bertin, le relève de toutes censures ecclésiastiques qu'il aurait pu encourir.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo, quarto decimo kalendas januarii, pontificatus nostri anno primo.

## 3567.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 200, p. 340.

1492, 19 décembre. — Le pape ALEXANDRE VI nomme, par bulle consistoriale, à l'abbaye de Saint-Bertin, *Antoine* [*de Berghes*], abbé de S^t^ Trond, au diocèse de Liège, annulant l'élection faite par les religieux de Saint-Bertin et suspendant, pour cette fois seulement, l'effet des bulles accordées par ses prédécesseurs et notamment par les papes Nicolas V et Pie II.

Datum *ut supra*.

## 3568.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 201, p. 342.

1492, 19 décembre. — Le même pape autorise Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, à conserver sa vie durant, conjointement avec sa nouvelle abbaye, la commende de l'abbaye de S^t^ Trond.

Datum *ut supra*.

## 3569.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 203, p. 344.

1492, 19 décembre. — Le même pape mande à tous les vassaux

de l'abbaye de Saint–Bertin de rendre fidèlement à Antoine de Bergues qu'il a nommé à cette abbaye les honneurs et les droits qui lui sont dus.

Datum *ut supra*.

*Nota.* A la suite de ce document, D. W. a transcrit le serment de fidélité et d'obéissance au Saint-Siège prêté par le nouvel abbé.

## 3570.

Copie au registre. — T. VIII, n° 204, p. 346.

1492, 19 décembre. — RAPHAEL, cardinal diacre de S. Georges au voile d'or, donne à Antoine, abbé de Saint–Bertin, quittance absolue de 190 florins d'or *de camera* pour les lettres de provision de la dite abbaye et des autres sommes versées pour frais de chancellerie.

Datum Romæ in camera apostolica die XXXI$^{a}$ X$^{bris}$ M CCCC LXXXXII, pontificatus domini Alexandri papæ VI anno 1°.

## 3571.

Original. — T. VIII, n° 195, p. 311.

1493, 12 janvier. — Devant les échevins de Houlle, JACQUET DELATTRE, dit *Quet*, reconnaît avoir pris à bail pour neuf ans la cense de Houlle et toutes les terres y afférentes appartenant aux religieux de Saint–Bertin.

Lieux dits : Le Brule, 58 mesures y comprins les fossez et hayes qui sont entour ; le Cousture ; le vallée d'Essinghem ; le Baudal ; le Mont de Houlle puis naguères mis à labeur, 13 mesures ; le Paerdebrouc ; le Zuwinbrouc ; le Kemphos ; le petit Aulnoy.

*Long exposé des minutieuses conditions du bail.*

l'an mil quatre cens quatre vingt et douze le douziesme jour de janvier.

## 3572.

Original scellé. — T. VIII, n° 207, p. 350.

1493, 30 mai. — Le roi CHARLES VIII, à la requête de l'abbé de Saint–Trond, et en faveur de Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Walain, frère dudit abbé, fait mandement au bailli de Vermandois et à tous officiers de justice de mettre à exécution, nonobstant les der–

nières ordonnances royaux sur les bulles et impétrations de la cour de Rome concernant les bénéfices, les bulles et provisions apostoliques accordées audit abbé pour l'abbaye de Saint-Bertin.

Donné à Sainct Christofles pres Senlis, le pénultime jour de may l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et treze, et de notre regne le dixiesme.

Sceau rond de majesté (p. 351) 90 mm. et contresceau Douët d'Arcq, *Inventaire des Sceaux*, n° 87.

## 3573.

Original scellé. — T. VIII, n° 208, p. 351.

1493, 27 juin. — ANTOINE DE CROY, évêque de Thérouanne, confirme l'élection de Jacques du Val à l'abbaye de Saint-Bertin.

Anthonius de Croy... noveritis quod cum nuper monasterio Sancti Bertini... vacante ... prior et conventus ejusdem monasterii ad novi pastoris electionem tam ex juris communis dispositione quam certorum privilegiorum apostolicorum eidem monasterio a diversis pontificibus super jure eligendi respective indultorum vigore et pretextu... canonice procedendi, venerabilem... D. Jacobum du Val... rite elegerunt... cumque... ad præsentandum electionis decretum, confirmationemque infra tempus debitum petendam ad sedem apostolicam nuncii, procuratores et syndici fuerint sub eo colore quod dicant se a nobis exemptos et immediate sedi apostolicæ subjectos, nos contra sustinentes et sine medio nobis subjectos fore et esse, quam tamen electionem, obstante certa provisione consistoriali, ut asseritur, per summum pontificem reverendo patri D. Anthonio de Bergis... de eodem monasterio, sub prætextu reservationis consistorialis, ut dicitur postmodum facta, aliisque de causis minime obtinere et obtinuisse hactenus potuerunt... illisque occurrere volentes pro parte... electi, priorisque et conventus... ut sic confirmationem ab apostolica sede, de jure præmissis cessantibus impedimentis, obtinere debentium prout asserebant ad nos tanquam ad proprium superiorem juxta sanctæ pragmaticæ sanctionis decreta recursum habentes... nos igitur... dictam electionem tanquam rite et canonice factam approbandam et confirmandam duximus prout in litteris nostris confirmationis plenius constare dignoscitur, et nihilominus... declarantes... prout per easdem declaratum... exstitit quod per hujusmodi actum non intendimus nec intendunt suæ exemptionis pretensæ et alias intentato juri in aliquo præjudicare...

Datum in dicta nostra civitate Morinensi anno Domini millesimo nonagesimo tertio *(sic)* die vicesima septima mensis junii.

Sceau rond (p. 352) 39 mm. Écu aux trois fasces écartelé de trois doloires, surmonté de trois crosses. Lég.: ANTHONIVS DE CROY EPVS TERVANENSIS. Cf. Demay, *Sceau de Flandre*, n° 5018.

## 3574.

Original *sub plumbo*. — T. VIII, n° 209, p. 353.

1493, 9 juillet. — Le pape ALEXANDRE VI informe l'évêque de Cambrai et le prévôt de l'église de Liège qu'il a autorisé ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint–Bertin et de Saint–Trond, à aliéner durant l'espace de vingt ans et jusqu'à concurrence de cinq cents ducats d'or pour chacun, les biens de ses deux monastères, à cause des pertes essuyées pendant les guerres par ces deux abbayes, et les charge de l'information préalable.

*Dans son autorisation, Alexandre VI vise le bref de Paul II sur l'aliénation des biens ecclésiastiques. — V. au supplément à la date du 11 mai 1465.*

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio, septimo idus julii, pontificatus nostri anno primo.

## 3575.

Original notarié. — T. VIII, n° 211, p. 356.

1493, 1er août. — Acte authentique de l'accord et transaction conclus, sous la réserve de l'approbation du Saint–Siège, entre Antoine de Berghes, abbé nommé et pourvu, et Jacques du Val, abbé élu de Saint–Bertin, dans leur différend au sujet de ladite abbaye.

*Jacques du Val renonce, avec l'assentiment de ses confrères, au bénéfice de son élection, et Antoine de Berghes s'engage, avec son couvent, à fournir au démissionnaire une situation honorable. Jacques du Val aura, pour l'exercer sa vie durant, l'administration entière de Poperinghe, Bas-Warneton et Oxelaere, avec une pension annuelle de 600 flor. qui font mille fr. monnaie d'Artois, sur quoi il devra entretenir près de lui un religieux de son choix pris dans ledit monastère ; en sa qualité d'élu, il ne dépendra que du Pape; l'abbé de Saint-Bertin lui cédera sa commission pour le renouvellement de la loi de Poperinghe, etc.*

Acta fuerunt hæc per nos Antonium abbatem, priorem et conventum sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio indictione undecima, die vero jovis, prima mensis augusti, de mane, hora capitulari [fere nona] ; per nos vero Jacobum electum Morini in domo habitationis venerabilis viri domini Petri Stalin canonici morinensis in qua tunc larem fovebamus eisdem anno, mense et die, hora fere sexta

post meridiem, sedente sanctissimo in Xto patre etc... præsentibus... Claudio præposito Watinensi, magistro Henrico de Minori villa etc...

Marques des notaires Simon de Furnes et Marand Dannet, prêtres du diocèse de Thérouanne.

Sceau ogival d'Antoine de Berghes, décrit et dessiné par L. Deschamps de Pas, *Histoire sigill. de la ville de St-Omer*, p. 116 et pl. XXXVII, n° 264.

## 3576.

Copie au registre. — T. VIII, n° 212, p. 362.

1493, 2 septembre. — ROBERT LABITE, curé de la paroisse du St Sépulcre à St Omer, certifie que Marguerite Medeganck, sa paroissienne, a demandé à être inhumée dans le monastère de Saint-Bertin.

In præmissorum veritatis testimonium hanc scedulam sigillo curiæ meæ prefatæ hic impresso munivi, eamque signo meo manuali signavi hac die secunda mensis septembris anni currentis 1493.

## 3577.

Copie dans l'acte 3579. — T. VIII, n° 213, p. 363.

1493, 17 septembre. — Le roi CHARLES VIII autorise, sur leur prière, les abbé et religieux de Saint-Bertin à vendre une rente rachetable de 6000 écus d'or au denier 12 et fait mandement au bailli d'Amiens de faire, avec le procureur du roi à son bailliage, une enquête sur l'urgence de cet emprunt avant de procéder à l'entérinement des présentes lettres royales.

Donné au Montils lez Tours le dix septiesme jour de septembre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et treize, et de nostre règne le onziesme.

## 3578.

Copie dans l'acte 3580. — T. VIII, n° 214, p. 366.

1493, 28 septembre. — Le pape ALEXANDRE VI approuve et confirme le concordat conclu entre Antoine, abbé de Saint-Bertin, et Jacques du Val. (V. ci-dessus n° 3575.)

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio, quarto kalendas octobris, pontificatus nostri anno secundo.

## 3579.

Original. — T. VIII, n° 213, p. 362.

1493, 8 octobre. — DAVID LEBURIER, lieutenant général du bailli d'Amiens en la prévôté de Montreuil, fait savoir que, au reçu des lettres royales ci-dessus n° 3577, et requis de procéder, enquête faite, il a procédé à l'entérinement desdites lettres à la demande et au profit des abbé et religieux de Saint-Bertin.

... Par quoy nous déclarons et jugons les dictes rentes qui se vendent par les dits religieulx pour la dicte somme de six mille escus d'or estre bien et justement vendue et debvoir estre prinse sur le dict temporel en déclarant ledict temporel desdits religieux, abbé et couvent estre obligié submis et affecté reellement au paiement de la dite rente tant et jusques ad ce qu'elle sera rachettee. En tesmoing de ce nous avons mis notre scel à ces présentes lettres, faites audit lieu de Monstroeul le huitiesme jour d'octobre l'an mil quatre cens quatre vingt et treize.

## 3580.

Original notarié. — T. VIII, n° 214, p. 366.

1493, 15 octobre. — PIERRE DE VICENCE, évêque de Césenne *(Cesinatensis episcopus)*, auditeur général des causes de la Chambre apostolique, donne vidimus et copie authentique de la bulle du pape Alexandre VI, ci-dessus n° 3578.

In nomine Sancte et individue Trinitatis, Patris, etc. noverint universi... quod nos Petrus de Vicensia Dei et apostolicæ sedis gratia episcopus Cesinatensis sanctissimi nostri papæ ejusque camerarii necnon curiæ causarum camera apostolica generalis auditor, romanæque curiæ judex ordinarius etc.

Datum et actum Romæ in domibus nostræ solitæ residentiæ nobis inibi mane hora tertiarum et audientiæ causarum consueta ad jura reddendum pro tribunali sedentibus sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio, indictione undecima die vero martis quinta decima mensis octobris, pontificatus etc...

Marque du notaire. Ego Lotherius de Torniellis novariensis publicus apostolica et imperiali auctoritatibus, curiæque causarum cameræ apostolicæ notarius.

## 3581.

Original. — T. VIII, n° 215, p. 370.

1493, 17 octobre. — GUILLAUME DE HEYCK, abbé de Notre-Dame de Luxembourg, dite aussi de Munster, diocèse de Trèves, envoie à Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, information des devoirs faits en cour de Rome pour l'élection canonique de Jacques du Val à l'abbaye de Saint-Bertin.

Informatio diligentiarum... etc. Magister Wilhelmus Consilii et magister Johannes Dyonisii ingressi romanam curiam... intelligentes jam consistorialiter provisum fore R. P. D. Anthonio de Bergis... ad instantiam... Philippi archiducis Austriæ... qua de re turbati... consilium habuerunt confugiendi ad prælatos ordinis ut medio illorum totius ordinis privilegiis et auctoritate bonum jus eorum tueri posset. — Invocarunt igitur reverendum in X^to^ patrem Wilhelmum de Heyck, abbatem Lucenborgensem generalem dicti ordinis procuratorem supplicantes et requirentes ut juxta sui officii commissionem ac juramentum electionem hujusmodi canonice et via inspirationis Spiritus Sancti factam promovere ac defendere dignaretur, nam ipsum monasterium sufficiens existeret sua jura et privilegia manutenere, obtulerunt se etiam juxta statuta ordinis cum procuratore super mercede et laboribus concordare et legaliter satisfacere velle.

Unde dictus dominus abbas procurator rem illam difficilem estimans, primum quia duram esset ac odiosum velle resistere summo Pontifici ac cetui cardinalium in eo quod consistorialiter et motu proprio factum fuisset, secundum, quia durum foret illi sollicitare contra proprium suum principem, cui subditus foret, nec posset salva conscientia et honore, illi resistere cujus consiliarius atque secutor jam pridem fuisset et esset..... Et la ditte lettre finit ainsi :

Sed quia nunc et semper vestræ paternitati complacere cupio, decrevi ab omni lite ac onere expensarum domini electi ac modico residuo vos relevare, ita quod si hanc meam computationem acceptaveritis, residuum pro expensis relinquendo, remittendo desuper quittantiam, ego reddam quittantiam generalem remissoriam et absolutoriam ab omnibus impetitionibus, contributionibus, pœnis duplici provinciarium et ordinis utriusque monasterii usque in præsens. Agat in hiis vestra paternitas prout noverit pro suo honore ac commodo expedire. Valete feliciter, michi semper præcipiendo. Ex urbe XVII octobris, anno etc. XCIII. Totus vester, frater Wilhelmus de Heyck abbas Lucenborgensis, generalis ordinis Sancti Benedicti procurator etc.

## 3582.

Original scellé. — T. VIII, n° 210, p. 355.

1493, 30 octobre. — Sentence de ROBERT DE LA PASTURE, garde de la prévôté de Montreuil, qui maintient les religieux de Saint-Bertin dans la possession de deux mesures de pré à Audenfort.

données audit Monstroeul le penultieme jour de octobre l'an mil quatre cens quatre ving et treize.

Sceau rond (p. 356) 27 mm. Écu penché, parti de... et de... brisé d'un lambel à trois pendants chargé d'une bande losangée brochant sur le tout. Cimé d'un heaume, timbré d'une tête d'oiseau dans un vol. Lég: ROBERT DE LA PASTVRE.

## 3583.

Original. — T. VIII, n° 205, p. 347.

1494, 5 février. — Le même *Robert de la Pasture* renvoie une cause devant le bailli de Coyecques.

Es plais qui commenchèrent le XXVII[e] jour de janvier l'an mil quatre cens quatre vingt et treize, tenus au chastel royal de Monstroeul par nous Robert de la Pasture... le cinquiesme jour de febvrier audit an fut fait en jugement ce qui s'ensieult...

## 3584.

Copie collationnée. — T. VIII, n° 206, p. 347.

1494, 6 mars. — EUSTACHE DE BOURNOVILLE, écuyer, lieutenant du bailli de S[t] Omer, notifie un partage de terres situées à Racquinghem et délaissées par feu Jean de Heghes, demeurant à Thérouanne.

Lieux dits : Le becque Herlin, le Pré du Camp, le rue du Camp, le cauchie Regnault, le Chocquel, le Boubronnière.

le sixiesme jour de mars l'an mil quatre cens quatre vingt et treize.

## 3585.

Original scellé. — T. VIII, n° 218, p. 373.

1494, 12 avril. — JOSSE BERSIN, lieutenant général du prévôt de

Montreuil, donne sa sentence qui maintient les religieux de Saint-Bertin dans la possession de la dîme sur 7 quartiers de terre gisant à Wizernes contre *Jacques Evrard,* curé d'Hallines.

données audit lieu de Monstroeul le douziesme jour de apvril l'an mil quatre cens quatre vingt et quatorze apres Pasques.

Sceau rond (p. 374) 28 mm. Ecu penché chargé d'une fasce et de trois coquilles deux et une, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'oiseau dans un vol. Lég: s. IOSEE BERSIN.

## 3586.

Original. — T. VIII, n° 219, p. 374.

1494, 14 avril. — Sentence du même juge qui condamne ledit Jacques Evrard, curé d'Hallines, à payer aux religieux de Saint-Bertin la dîme qui a crû sur ces mêmes terres dans les années 1489 et 1490.

le quatorziesme jour d'apvril l'an *ut supra.*

## 3587.

Copie au registre — T. VIII, n° 220, p. 375.

1494, 17 juillet. — ANTHOINE DE GAPANES, chevalier, seigneur de *Bommi,* de *Haravennes* et de *Ponce,* vend aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle héritable et à rachat de 14 s. 4 d. pour le prix de 80 l. de 40 g. pour laquelle il engage ses biens meubles et immeubles, et spécialement le fief *escléché* de la prévôté de Coyecques.

Lieux dits : le Morbane, le fief de Brelay, le Rachynon, un bosquet nommé Labossart, le riez Corbel, le quemin de Quesnel.

*L'acte est passé devant le bailli de Coyecques et ses hommes* à Bommy comme en terre empruntée, le 17ème jour de jullet l'an mil quatre cens quatre vingt et quatorze.

## 3588.

Original scellé. —T. VIII. n° 221, p. 377.

1494, 2 octobre. — L'official de Paris donne vidimus de l'engagement des abbé et religieux de Saint-Bertin d'exécuter les conditions de la donation de Nicaise Grieten concernant la dîme de Dunkerque. V. ci-dessus n° 3419.

Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto, die secunda mensis octobris.

Sceau rond (p. 379) 39 mm. Une tête mitrée. de profil à gauche, sans points ni croisette entre les cornes. Lég: SIGILLVM CVRIE PARISIENSIS. Contresceau, une crosse entre deux fleurs de lys Leg: ORDINATVM ANNO M CCCC etc. Cf. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, nos 7001, 7006.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 131.

## 3589.

Original notarié — T. VIII, n° 223, p. 380.

1494, 9 décembre. — Le notaire PIERRE LEFEBVRE, *Fabri*, prêtre du diocèse de Laon, certifie que Pierre Caussin, prêtre de l'église collégiale de Notre-Dame de Nesle, *de Nigellis*, au diocèse de Noyon, a constitué Guillaume Prévost et Etienne Caussin comme ses procureurs pour demander à l'abbé de Saint-Bertin la présentation et la nomination à la cure de Caumont, diocèse de Noyon, vacante par la résignation de *Jean des Ourmeaulx*.

Acta fuerunt hæc in oppido de Ferra super Oiziam Laudunensis diocesis sub anno [Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto indictione duodecimo, mensis vero decembris martis die nona, pontificatus sanctissimo in Xto patris et domini nostri domini Alexandri divina providentia, papæ sexti anno tertio] præsentibus... magistro Johanne Fabri canonico Laudunensi et magistro Gerardi Vilain canonico de Ferra presbyteris Laudunensis diocesis testibus.

## 3590.

Original. — T. VIII, n° 221, p. 381.

1494, 18 décembre. — Vente au profit des religieux de Saint-Bertin de 42 s. de rente affectée sur plusieurs terres et biens à Coyecques.

Lieux dits : les Rappeaux, le voyette du Maisnil, le Cahute, le quemin de le Marlière, les prés de l'abbaye, le quemin du Treffreval.

passées audit Coiecques par devant les dis bailly [Jehan le Ratte] et eschevins dessus nommés le [dix huitiesme jour de décembre an mil quatre cens quatre vingt et quatorze].

## 3591.

Original. — T. VIII, n° 217, p. 373.

1495, 16 janvier. — Vente de trois quartiers de terre, près de Tatinghem, seigneurie de Quelmes.

*Devant Gilles de Ruminghem, bailli de Quelmes,* le xvi^me^ jour de janvier l'an mil quatre cens quatre ving et quatorze.

## 3592.

Copie au registre. — T. VIII, n° 216, p 371

1495, 26 février. — Lambert de Licques, écuyer, garde du scel royal en la ville et comté de Boulogne, notifie que *Josse de Caumoisson,* bourgeois, demeurant à Boulogne, a pris des religieux de Saint-Bertin à rente héritable et perpétuelle de 24 l. par. par an le moulin à vent de Beuvrequem et ses dépendances.

Ce fut fait... en la dite ville de Boulloigne en l'an de grace mil quatre cens quatre-vingt et quatorze le vingtsixiesme jour de febvrier.

## 3593.

Original. — T. VIII, n° 225, p. 385

1495, 4 avril. — Coledeau le Vasseur donne rapport et dénombrement d'un fief qu'il tient en la paroisse d'Audrehem, seigneurie d'Audenfort.

Lieux dits : le Scadelin, le quemin qui maine de Courtebourne à Wyssoc, le quemin qui va de Fouquessolles à Audrehem.

escript ce quatriesme jour de apvril l'an *ut supra.*

## 3594.

Original. — T. VIII, n° 231, p. 390.

1495, 21 juin. — Antoine Permeti, provincial des Dominicains

pour la province de France, envoie à Antoine de Berghes, abbé et aux religieux de Saint-Bertin, lettres de participation à toutes les œuvres pieuses et à tous les mérites des Dominicains de la province de France.

Datum Aurelianis in nostro capitulo provinciali, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto ibidem celebrato dominica infra octavas Corporis Christi.

## 3595.

Copie au registre. — T. VIII, n° 233, p. 391.

1495, 28 juin. — GUILLAUME *de Sailly*, vice-curé de Salperwich, atteste que Catherine Wines, sa paroissienne, a choisi sa sépulture dans le monastère de Saint-Bertin.

Actum in hac vigilia Apostolorum Petri et Pauli anno 1495.

## 3596.

Original. — T. VIII, n° 234, p. 392.

1495, 12 septembre. — Le pape ALEXANDRE VI charge le prévôt de l'église de S^te^ Marie de Watten et le prévôt de l'église de S^t^ Omer, de l'information préalable à propos de l'emprunt que les religieux de Saint-Bertin étaient autorisés à faire, en la place de l'évêque de Cambrai et du prévôt de l'église de Liège précédemment chargés de cette information (v. ci-dessus n° 3571) et qui s'en étaient excusés à cause des difficultés et des dépenses que leur éloignement nécessitait.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto, pridie idus septembris, pontificatus nostri anno quarto.

## 3597.

Original. — T. VIII, n° 236, p. 395.

1495, 2 novembre. — Vente de parcelles de terre gisant en la seigneurie de Quelmes.

Lieux dits : Hinguesele, Hanel, Hermansart, Stacmittes, Oubpresart.

Che fut fait [aujourdhuy deuxieme jour de novembre mil quatre cens quatre vingt et quinze].

## 3598.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 235, p. 391.

1495, 7 novembre. — JEAN DE BOURGOGNE, en vertu des lettres apostoliques de Nicolas V en date du 8 mars 1449 (n° 2935), subdélègue à la mission donnée par ces mêmes lettres *Jean Gossetti,* doyen de l'église de Thérouanne, protonotaire du Saint-Siège, prévôt de l'église de S[t] Omer.

Datum et actum apud Sanctum Audomarum in domo solitæ habitationis nostræ ibidem sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto, indictione tertia decima, die vero septima mensis novembris, pontificatus sanctissimi in X[to] patris domini nostri domini Alexandri divina providentia papæ sexti anno quarto.

## 3599.

Original scellé. — T. VIII, n° 235, p. 393.

1495, 12 novembre. — JEAN GOSSETTI, prévôt de l'église de Thérouanne, en vertu de la subdélégation précédente, fait citer devant lui tout débiteur ou détenteur injuste des biens de l'abbaye de St-Bertin.

Datum et actum Morini in domo habitationis nostræ subsigillo nostro... anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto, mensis novembris die duodecima.

Sceau rond (p. 397) 25 mm. Un aigle éployé portant un écu à la fasce de 3 losanges chargé de deux étoiles, une en chef, une en pointe. Lég: SIGILLVM IOHANNIS GOSSETTI.

## 3600.

Original. — T. VIII, n° 237, p. 396.

1495, 16 novembre. — JEAN DU VERT, chapelain et Falot de le Haye, chambellan de l'abbé de Saint-Bertin, arrentent héritablement et à toujours à Charles Roelz cinq quartiers de terre gisant à *Stade,* paroisse de Houlle.

le seiziesme jour de novembre l'an mil quatre cens quatre vingt quinze.

## 3601.

Copie dans l'acte 3614. — T. VIII, n° 239, p. 400

1496, 15 janvier. — Devant le notaire ROBERT LABITTE, *Mathieu Bonnart,* curé de la paroisse S[t] Vaast à Béthune, désigne ses procureurs pour comparaître en sa place devant le juge dans l'affaire des dîmes qu'il avait perçues sur sa paroisse et qu'il reconnaît appartenir aux religieux de Saint-Bertin.

Acta fuerunt hæc in monasterio Sancti Bertini anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto secundum morem scribendi gallicanum, indictione quarta decima, die vero quinta decima mensis januarii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Alexandri divina providentia papæ sexti anno quarto.

## 3602.

Original. — T. VIII, n° 226, p. 386.

1496, 15 janvier. — Vente d'un manoir et de quelques parties de terre à Quelmes.

Lieux dits : Vernone, Hausendale.

anjourdhuy quinziesme jour de jenvier an mil quatre cens quatre vingt quinze.

## 3603.

Original. — T. VIII, n° 226, p. 386.

1496, 29 janvier. — Vente de quelques parcelles de terre à Quelmes.

Lieu dit : Westehowe.

le XIX[eme] jour de jenvier an *ut supra*.

## 3604.

Original. — T. VIII, n° 228, p. 386.

1496, 8 février. — « Lettres de werpissement et d'achat d'une

dime nommée Scoudemont Houcq et Hellebouck au profit de S[t] Bertin. » D. W.

Pieter Maekeblide heeft (*) gheroet saghen Maertin Brievere al trechte dat devoors Maertin heeft (*)... *et finit ainsi :* int jaer duust IIII[c] IIII[xx] XV den VIII[ten] dach van sporkele.

## 3605.

Original scellé. — T. VIII, n° 241, 1° p. 302.

1496, 3 mars. — JEAN VANOESE (*), doyen de l'église de Mantes, *Meduntensis* (*), diocèse de Chartres, protonotaire collecteur de la Chambre apostolique pour les provinces de Reims et de Rouen, déclare qu'il a reçu cinquante ducats d'or des religieux de Saint-Bertin pour l'once d'or annuelle, les tenant pour cette somme, à la prière du duc de Bourgogne, quittes de tous arrérages.

Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, indictione quarta decima die vero tertia mensis martii, pontificatus sanctissimo in X[to] patris domini Alexandri divina providentia papæ sexti anno quarto.

Sceau ogival (p. 403) H. 70 mm. L. 40 mm. Dans un édicule gothique, deux personnages nimbés représentant S. Pierre et S. Paul avec une colombe aux ailes éployées entre eux deux. Au-dessus, dans une niche, une Vierge à mi-corps, couronnée, tenant sur son bras l'Enfant Jésus. Sous la terrasse de l'édicule, deux écus accostés, l'un chargé de deux clefs en sautoir, l'autre brisé d'une fasce en chef chargée de trois étoiles accompagnée de... Lég: S. D. IOBIS VANOESE SEDIS APPLICE PTHONOTARII ATQVE CAMERE ROMANE GENERALIS COLLECTORIS.

## 3606.

Original. — T. VIII, n° 229, p. 387.

1496, 14 mars. — Vente de trois mesures et demie de terre et de quelques parcelles à Quelmes.

le quatorziesme jour de march l'an mil quatre cens quatre vingt quinze.

## 3607.

Original. — T. VIII, n° 230, p. 387.

1496, 17 mars. — ARTHUR DE LONGUEVAL, chevalier, seigneur de

(*) D. W. heiste, heiste.
(*) D. W. Vanoise, Maduntensis.

Thoueilles, bailli d'Amiens, sur la complainte en nouvelleté de Guillaume Taillefer, prieur de S^t^ Pry, mande au premier sergent du baillage à ce requis d'ajourner Simon Bordel qui refusait de payer audit prieuré le droit de tonlieu sur les cuirs vendus en sa maison tenue dudit prieuré.

donné à Amiens. . le dix septiesme jour de mars l'an *ut supra*.

## 3608.

Copie dans l'acte 3608. — T. VIII, n° 213, p. 406.

1496, 13 avril (*). — CLAUDE DE MESSEYAC, prévôt de S^te^ Marie de Watten, et JEAN GOSSETTI, doyen de l'église de Thérouanne, commissaires à ce nommés par les bulles d'Alexandre VI, ci-dessus mentionnées n^os^ 3571 et 3594, font dresser acte authentique des pertes essuyées par les abbayes de Saint-Bertin et de Saint-Trond par le fait des dernières guerres.

Universis et singulis præsentes litteras seu præsentem processum inspecturis... Claudius de Messeyaco præpositus monasterii B. Mariæ de Watina... et Johannes Gosseti... decanus ecclesiæ morinensis judices et commissarii a sancta sede apostolica delegati etc.

*Après citation des deux bulles d'Alexandre VI* :

Nos igitur... ad monasterium Sancti Bertini... accedentes de illius statu ab ipso... abbate et conventu ejusdem et deinde seorsum super statum monasterii S. Trudonis diligenter inquisivimus, et per eorum assertionem... etiam medio juramento... invenimus monasteria predicta nedum in suis castris, villis, curtibus, fortaliciis et ædifficiis innumeras et irreparabiles jacturas... sustinuisse, verum alia et innumera etiam... litteris apostolicis non expressa a viginti annis citra et supra ad causam guerrarum quæ in partibus illis proh dolor ! quasi continue viguerunt multipliciter sustinuisse. Ea enim tempestate qua furor bellicus efferbuit monasterium S. Bertini... de suis redditibus bonis, terris, villis, censis et curtibus in partibus contrariæ ditionis hinc et illinc sitis et per hostium potentatum occupatis pro singulis annis jacturam habuisse octo millium librarum monetæ Arthesii, et similiter... monasterium S. Trudonis aliquibus annis eo præsertim quo oppidum ipsum per dominum Robertum de Arenberga seu Marcha et Leodienses hostiliter invadebatur ipsum enim dominum Anthonium tunc illius abbatem nunc commendatarium captivum eduxerunt omnesque ejus religiosos captos in eodem monasterio detinuerunt, illiusque bona mobilia preciosa pæne omnia usque ad vasa sanctuarii, frumentaria, pecudes, animalia, pascua et alimenta quæcumque educendo et

(*) D. W. 3 avril en note marginale.

consumendo in suis vero redditibus, fructibus et proventibus jacturam habuisse in decem milibus libris similibus. Prætera dum oppidum S. Audomari per Gallos captum et deinde per gentes regis Romanorum recuperatum ac munitum extitit, asseruerunt quod in tapetis, vasis argenteis, numerata pecunia, exactionibus, compositionibus assiduis munitionum accessibus dum etiam Flandrensium partes a suo principe defecerunt tam ad causam captionis felicis memoriæ Johannis de Lannoy, tunc eorum abbatis, quam amissionibus bonorum, fructuum, reddituum et proventuum dicti monasterii in districtu oppidi Brugensis et alias in diversis Flandriæ partibus consistentium et per hostes occupatorum et detentorum dictum monasterium in decem milibus libris dampnum et jacturam sustinuit.

*Après ces déclarations, les commissaires interrogent douze témoins tant ecclésiastiques que laïques qui leur affirment sous serment que S^t Bertin dans ses forts, ses censes, ses édifices, etc. a perdu quinze mille livres et l'abbaye de S^t Trond au moins vingt mille, sans compter le mobilier précieux presque complètement enlevé.*

Ad significationem vero immobilium et jacturam edificiorum... dixerunt... prout etiam manifestum est... castrum, fortilitium et oppidum de Arques, cum universis comitatus ejusdem domibus, necnon sanctum Mummolinum, Aquinium, Longuenesse, Houlle, Moulle et Tatinguem anno septuagesimo septimo et septuagesimo nono per Gallorum incursus combusta ; et similiter... oppidum S. Trudonis anno septuagesimo septimo una cum villis et fortalitiis... monasterio S. Trudonis pertinentibus, videlicet Helsteren (*), Nyeu vben, Hove? (*), Donck (*), Vilere (*), Laire (*) et Starye (*) per dictos de Aremberga et Leodienses depopulata... vastata et pæne omnia igne succensa... fuisse.

*Les commissaires reconnaissent qu'il n'est pas possible de subvenir à ces nécessités si ce n'est en engageant les biens des deux monastères pour une somme de mille ducats d'or. C'est pourquoi ledit abbé de S. Bertin* impignorare compulsus est... certum redditum annuum quem monasterium S. Trudonis habet... super abbatia... et monasterio... Leodiensis diocesis duodecim nobilium extimationis et valoris triginta florenorum pro quibus ipse dominus Anthonius abbas recepit a dicto monasterio ..... summam mille librarum Arthesii pro simili sommæ redibilem et redimendam ; item monasterio S. Bertini vendidit monasterium S. Trudonis præfatum redditum trecentorum et sexaginta librarum monetæ prædictæ ; item monasterium S. Bertini vendidit pro receptis in pecunia numerata partibus infrascriptis ea quæ sequuntur, videlicet. Radulpho de Bernastes libras quingentum monetæ Arthesii, magistro Guilberto de Bosco quinquaginta libras, Johanni

(*) *Helsteren ?* Haletra XII^e s. Helchteren, province de Limbourg, canton de Peer.

(*) *Nyeuvben ? Hove ?* Orthographe très incertaine de D. W. pour ces deux noms. Faut-il les réunir et lire Gochenhoven, province du Brabant, canton de Léau ?

(*) *Donck,* Dungo VIII^e s. province de Limbourg, canton de Herck.

(*) *Vilere,* Vilarium XII^e s., Villeer XVI^e s. Villers le Peuplier, province de Liège, canton d'Avennes.

(*) *Laire,* Lare XI^e s. province de Liège, canton de Lauden.

(*) *Starye ??* Stadem XI^e s. Stayen, près de S. Trond ?

domino temporali de Boceud centum et decem libras, Egidio de Bernastes, quinquaginta libras, Arnulpho de le Warenne octaginta libras, Nicasio Labitte centum libras, liberis Johannis Pepin centum libras, Philippo Bonnelles quadraginta libras, et Andreæ Davennes quinquaginta libras monetæ predictæ, quælibet libra reddituum hujusmodi pro duodecim libris ejusdem monetæ totiens quotiens eidem domino abbati et conventui placuit redimibili et redimenda juxta morem consuetudinis patriæ.

*Les commissaires approuvent toutes ces ventes à la condition que tous les revenus seront appliqués aux deux monastères et qu'elles seront rachetées dans l'espace de vingt ans.*

Datum in domo habitationis nostri Claudii apud Sanctum Audomarum sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, indictione quarta decima, die vero mercurii tertia decima mensis aprilis, pontificatus ipsius sanctissimi domini nostri domini papæ Alexandri anno quarto presentibus ad hec.... domino Stalin canonico ecclesie morinensis et Jacobo de Fromantel clerico morinensis civitatis testibus etc.

Notaire, Jean de Erviller, prêtre du diocèse de Thérouanne.

## 3609.

Copie au registre. — T. VIII, n° 212, p. 403.

1496, 17 mai. — NICOLAS DE MARLES, sieur de Westretun, conseiller et avocat du roi au comté de Boulogne et garde du scel, notifie le bail emphitéotique accordé par l'abbé de Saint-Bertin à *Josse de Caumoisson* des maison, terres et seigneurie de *Boeuvreken lez Markise.*

*Le contrat est passé devant* Nicolas le Bouchier et Thomas Caullier auditeurs royaulx manans à Boulloingne. *Entre autres conditions, le preneur s'engage* à refectionner... les maison, manoir et amazement dudit Boeuvreken qui sont en grant ruine et decadence de présent... paier pour relief toutesfois que le cas s'y offera et par adictement et faict especial une hagnée pour le plast vaillissant vingt escus, vingt quatre sols tournois pour l'escu... recepvoir à ses despens et pour une nuitée ung jour mons^r^ l'abbé et prélat et son estat... sera tenu livrer... lieu et place pour tenir plais et faire tous exploix de justice, et plaiche aussy pour prison et avoir cep, etc.

*Le preneur engage en garantie tous ses biens* et meismement sa maison nommée l'ostel de la porte situé au bourg de Boulloingne.., où il est ad présent demourant.

Ce fut fait en la ville de Boulloingne en l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et seize le dix septième jour dudit mois de may.

## 3610.

Original notarié. — T. VIII, n° 213, p. 406.

1496, 11 juillet. — Le notaire ADAM PERRIN donne vidimus et copie authentique de l'acte ci-dessus n° 3608.

Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto indictione decima quarta, die vero mensis julii undecima, pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Alexandri divina providentia papæ sixti anno quarto.

Marque du notaire.

## 3611.

Original. — T. VIII, n° 214, p. 410.

1496, 3 septembre. — JACQUES CHAPPE et *Louise de Coyecques,* sa femme, vendent à Saint-Bertin une rente annuelle de 14 s. 9 d. p. à prendre sur une terre maraîchère au *Doulaghe.*

le troisiesme jour de septembre l'an mil quatre cens quatre vingt et seize.

## 3612.

Original scellé. — T. VIII, n° 215, p. 411.

1496, 24 novembre. — WHILLELMINES RAOULLES, veuve de *Griffon Barbet,* assistée de *Nicolas de S^te^ Auldegonde,* son avoué, donne en aumône à l'église de Saint-Bertin une rente annuelle de 51 s. 7 d. p. affectée sur plusieurs terres à Salperwich.

Devant Jean Fasselin mayeur et Jean Quiefdeber et Jacques Peppin échevins des francs alleux.

le vingt quatriesme jour de novembre l'an *ut supra.*

Trois sceaux ronds (p. 412) 32 mm. Ecu penché chargé d'une étoile en chef et de .. timbré d'un heaume couronné. Lèg: S. IEHAN FASSELLIN. — 33 mm. Ecu écartelé au 1 brisé d'un lambel et chargé d'une fasce, au 4 d'un pal et de ... au 2 et 3 de quatre bandes, timbré d'un heaume, cimé d'un cygne. Lég. S. IEHAN QVIEFDEBER. — 24 mm. Ecu penché à la fasce chargé de trois merlettes, accompagné de trois losanges deux en chef un en pointe. Lèg. S. IACQVES PEPPIN.

## 3613.

Original scellé. — T. VIII, nº 238, p. 398.

1497, 13 janvier. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, mande au premier huissier ou sergent d'armes à ce requis, de faire, par cri public, exprès commandement à tous détenteurs et occupeurs, de remettre aux religieux de Saint-Bertin, dans un délai déterminé, déclaration de tout ce qu'ils détiennent et occupent appartenant à ces derniers, afin d'en dresser nouveaux registres, avec ordre d'ajourner les opposants devant le conseil de Flandre.

*Les religieux s'étaient complaints au duc que bien qu'ils aient* droit de prendre et avoir chascun an et a divers termes pluiseurs cens, rentes, drois et revenues qui se prendent en argent, chappons, gelines, bledz et autres choses et droiz... de tel et si long temps qu'il n'est mémoire du commenchement ne du contraire, toutes voies lesdis supplians sont en voye d'en perdre la plus part, obstant que pluiseurs de leurs registres cartulaires et enseignemens ou estoient déclairées... les dis cens, rentes et les heritaiges, terres et maisons sur lesquelz ils estoient constituez sont perdus et la plus part des occupeurs morts, au moyen des guerres qui ont long temps regné ou dit pays.

Donné en nostre ville de Bruxelles le treiziesme jour de janvier l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et seize.

Grand sceau équestre et contresceau. V. Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 48.

## 3614.

Copie au registre. — T. VIII, nº 239, p. 398.

1497, 26 janvier. — JEAN GOSSETTI, doyen de l'église de Thérouanne, juge subdélégué en cette affaire par Jean de Bourgogne, prévôt de la dite église, condamne Mathieu Bonnart, curé de la paroisse S. Vaast à Béthune, à restituer aux religieux de Saint-Bertin toutes les dîmes novales et autres qu'il a indûment perçues sur sa paroisse depuis l'an 1480 jusqu'à ce jour.

Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto crastino conversionis sancti Pauli apostoli.

## 3615.

Copie au registre. — T. VIII, n° 240, p. 401.

1497, 13 février. — Déclaration par MARTIN DE WISSOCQ du serment qu'il a prêté comme bailli général de l'abbaye de Saint-Bertin.

le treizieme jour de febvrier l'an mil quatre cens quatre vingt et seize.

## 3616.

Copie. — T. VIII, n° 251, p 419.

1497, 10 avril. — Billet envoyé à l'abbaye de Cantorbéry par l'abbé de Saint-Bertin pour lui faire part de la mort de Jean de Lannoy, en son vivant abbé de S. Bertin, des frères Jean et Jean Alard, et d'autres religieux de la même abbaye.

Datum in dicto nostro monasterio sub sigillis nostris die decima aprilis anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo post pascha.

## 3617.

Copie au registre. — T. VIII, n° 252, p. 419.

1497, 11 avril. — LOUIS LE VASSEUR, dit *le Mire*, lieutenant général du sénéchal du Boulonnais, donne vidimus du bail de Beuvrequem.

données en la ville de Boulloingne le onzieme jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingt et dix sept.

## 3618.

Copie au registre. — T. VIII, n° 253, p. 421.

1497, 15 avril. — Devant JEAN DE FONTAINES, lieutenant du bailli de S$^{t}$ Omer, Josse de Caumoisson *(Caumauchon)* passe reconnaissance de tout ce à quoi il s'est obligé envers l'abbaye de Saint-Bertin et d'une nouvelle réserve faite par lesdits religieux sur sa maison de Boulogne.

données le quinziesme jour d'apvril l'an mil quatre cens quatre vingt et dix sept apres pasques.

Nota : ces présentes sont acquitiés par Thomas de le Wespierre procureur général du roy en Boullenois comme aiant cause de Jean de Caumoisson.

## 3619.

Original. — T. VIII, n° 254, p. 421.

1497, 14 avril. — Le notaire N. donne acte authentique de l'appel fait par *Guillaume Taillefer,* prieur de S^t^ Pry, contre *Pierre de Cezac,* prieur de S^t^ Pierre d'Abbeville « touchant une pension que celui-ci prétendoit injustement du dit prieor de S. Pry » (*).

In nomine etc. anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo, indictione decima quinta, mensis vero junii decima quarta pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Alexandri divina providentia papæ sexti anno quinto etc.

## 3620.

Original. — T. VIII, n° 250, p. 418.

1497, 31 mai. — Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, donne quittance de la somme de 7000 l. monnaie d'Artois, qu'il a reçue du chapitre de Thérouanne pour la vente et cession qu'il lui a faites de la dîme de Dunkerque.

le desrenier jour de may an mil quatre cens quatre vingt dix sept.

Indiqué dans de Ceussemaker, n° 133, avec la date fausse de 1498.

## 3621.

Original — T. VIII, n° 270, p. 437.

1497, 19 juin. — Roland le Devin donne rapport et dénombrement d'un fief qu'il tient à Beuvrequem.

Lieu dit : Coningthun.

(*) Indication marginale. L'extrait transcrit par D. W. ne donne ni l'affaire en litige, ni le nom du notaire.

fait et baillé à Josse Caumoisson *(Caumousson)* bailli du dit lieu de Beuverquem le dix neuviesme jour de juin mil quatre cens quatre vingt et dix sept en la présence desire Nicole Simon prestre.

## 3622.

Original. — T. VIII, n° 271, p. 438.

1497, 22 juin. — PIERRE DE LIANNE, dit *Porrus,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

fait... le vingt deuxiesme jour de juin l'an *ut supra*.

## 3623.

Original. — T. VIII, n° 272, p. 439.

1497, juillet. — SIMON DE CARLUYS, écuyer, donne rapport et dénombrement d'un fief au terroir de Wacquinghem, Coningthun et environs.

Lieux dits : le rieu qui fleue du pont du Vart à Meurdelle, le quemin qui maine de Calays à Boullogne, le Cousture, le Pelle, le rue qui maine de Coningthun à Beuvrequem, le Vauchel, le Motte, le Guihalle, Wacquinghem.

fait le... jour de juillet l'an de grace mil *ut supra*.

*Nota.* A la suite de ce rapport est cité le recepissé qui en est donné par Josse de Caumoisson, écuyer, bailli et receveur de Boeuvrequem, le... l'an mil *ut supra*.

## 3624.

Original scellé. — T. VIII, n° 255, p. 426.

1497, 6 octobre. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, sur la requête des abbé de Saint-Bertin et prévôt de Watten, mande à tout huissier ou sergent à ce requis d'annoncer à cri public les peines encourues par ceux qui couperont et emporteront du bois des forêts appartenant à ces monastères et situés sur les confins de Flandre et d'Artois.

donné en nostre ville de Bruxelles le sixiesme jour d'octobre l'an *ut supra*.

Analysé dans de Coussemaker, n° 418.

## 3625.

Original. — T. VIII, n° 273, p. 441.

1497, 15 novembre. — FLOUR DE FERTIN, fils de *Jean*, écuyer, seigneur dudit lieu, donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

Lieu dit : le Roede.

le quinziesme jour de novembre l'an *ut supra*.

## 3626.

Original. — T. VIII n° 256, p. 428.

1497, 23 novembre. — GUILLAUME SCUTE, huissier d'armes du duc de Bourgogne, donne relation de l'exploit qu'il a fait à Wilverdinghe, à Millam et à Watten, en vertu du mandement ci-dessus n° 3624.

le joeudi jour S[t] Clément vingtroisieme jour dudit mois [de novembre l'an] *ut supra*.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 419.

## 3627.

Original. — T. VIII, n° 257, p. 429.

1497, 16 décembre. — JEAN DE HÉMONT, chantre de l'église de S[t] Omer, juge délégué en cette cause par l'abbé de S[t] Nicolas de Furnes, fait citer devant lui tout débiteur, détenteur ou usurpateur des biens de l'abbaye de Saint-Bertin.

Datum anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo sexta decima die mensis decembris.

## 3628.

Original. — T. VIII, n° 258, p. 429.

1498, 4 janvier. — MICQUIEL LEMOL donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

Lieu dit : le Cocquinsdal.

## 3629.

Original. — T. VIII, n° 259, p. 430.

1498, 8 janvier. — JACQUEMART DE LANNOY, demeurant au Hamel, paroisse de Coyecques, donne rapport et dénombrement d'un fief audit lieu.

Lieu dit : le quemin qui maine du Hamel à Labossart.

par moy baillé en nom de service et obeissance le huitieme jour de janvier l'an *ut supra*.

## 3630.

Original. — T. VIII, n° 260, p. 431.

1498, 18 janvier. — JACQUES HOCHART, demeurant à Audenfort, donne rapport et dénombrement d'un fief audit lieu.

Lieux dits : le vallée de Brénenval, le Calenque, le bois de Brénenval, les Carbonds.

le dishuitime jour de jenvier l'an *ut supra*.

## 3631.

Original. — T. VIII, n° 261, p. 431.

1498, 21 février. — DAVID D'AUDENFORT l'aîné donne rapport et dénombrement d'un fief à Coningthun, paroisse de Beuvrequem.

Lieux dits : le chemin qui maine de Coningthun à Deppietes, le chemin qui maine au mont de Berguettes, Hardenthun, le Gaultighe.

Escript le vingt unieme jour de février l'an *ut supra*.

## 3632.

Original scellé. — T. VIII, n° 262, p. 432.

1498, 22 février. — Le même donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieu dit : le Verde Voye de Casekin Busch.

le vingt deuxiesme jour de fevrier l'an *ut supra*.

Sceau rond (p. 432) 36 mm. Ecu penché écartelé au 1 et 3 de trois étoiles, au 2 de deux épées en sautoir, la pointe en bas, au 4 de deux fasces, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'homme coiffé, supporté par deux lions. Lég: SEEL DAVID DAVDENFORT LAISNE. Cf. Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 996.

## 3633.

Original scellé — T. VIII, n° 263, p. 432.

1498, 25 février. — MIQUIEL DENIER donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieux dit : le terre de le Madelene.

le vingt cinquiesme jour de febvrier l'an *ut supra*.

## 3634.

Original scellé. — T. VIII, n° 264, p. 433.

1498, 28 février. — ROBINET DE CANTELEU donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieux dits : le pont d'Ardenghes, le Larquepat.

En tesmoing de ce j'ay sellé cest présent rapport et denombrement du seel de Jacques de Faucquemberghe par moy à luy emprunté pour ce que je n'ay présentement point de seel, le vingt huitiesme jour de février l'an *ut supra*.

Sceau rond (p. 433) 25 mm. Ecu penché chargé de trois merlettes, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'animal, supporté par deux lévriers. Lég: S. ROBINET DE CANTELEV.

## 3635.

Original. — T. VIII, n° 247, p. 413.

1498, 1er mars. — NICOLAS DE BOURS, seigneur d'Ivergny et de Gennes, *Ivregny, Jennes,* lieutenant général du bailli d'Amiens, mande à tout huissier ou sergent à ce requis d'obliger *Mahieu de Cassel,* aman du Haut-Pont, à réparer le dommage qu'il a fait aux religieux de Saint-Bertin en exploitant dans une maison de leur amanie.

... De la part des... religieux... de S. Bertin... nous a esté exposé (que)... ilz ont droit d'avoir ung aman lequel pour... leur justice... a auctorité de faire en la présence des eschevins des viescaires de... S. Omer tous explois de justice appartenans audit office

d'aman par tous les maisons et sur les habitans d'icelle es mettes et limites es (*) lieu nommé le *Manscep* assis en ladicte ville, de... faire tous pandinghes, entrées, exécutions ... apres le trespas des habitans en iceulx héritaiges de prendre... se requis en est... les coffres, huches, bans et ustensilles délaissés par les dis trespassés, iceulx inventorier, clore et sceller de son seel... vendre et faire vendre tous les biens par lui ainsi prins par forme de justice... *à l'exclusion de tout autre aman.* Ce nonobstant... Mahieu de Cassel... a en la présence des eschevins des viescaires scellé de son scel ou aultre de son autorité les coffres, huches, drechoirs et aultres clostures estant en la maison d'un nommé Jehan Hardebolle... apres le trespas dudit Jehan... laquelle maison est assize es mettes... dudit amanscep scitué en la rue de S$^{t}$ Bertin au lez nort aboutant d'un lez à ladite rue et d'autre lez au chimentiere de l'eglise S. Jean en ladite ville, joingnant west a le maison de messieurs Psalmanson et oest a le maison de demiselle Estendarde.

données audit lieu de Monstroeul soubz nostre scel le premier jour de mars l'an *ut supra.*

*Nota.* A la suite de cet acte, mention de l'exploit du sergent portant opposition à ce rétablissement, et remise de l'affaire aux mains du roi, en date du 6 avril 1498.

## 3636.

Original. — T. VIII, n° 265, p. 434.

1498, 12 mars. — GILLES SCOUEMAN, bourgeois de S. Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

Lieu dit : le Coquinsdal.

le douziesme jour de mars l'an *ut supra.*

## 3637.

Original scellé. — T. VIII, n° 248, p. 414.

1498, 15 mars. — Les mayeur et échevins de S. Omer donnent vidimus des actes ci-dessus analysés n$^{os}$ 2145, 2150, 2146 et 2149, concernant la redevance de la seigneurie de Seninghem envers Saint-Bertin.

le quinzime jour de mars l'an *ut supra.*

(*) D. W. et.

## 3638.

Original. — T. VIII, n° 266, p. 434.

1498, 31 mars. — Louis de Rebeicque, écuyer, seigneur de *Walcof* et d'*Alewaingne,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

*Ce fief est isant* seure le chemin d'Esquerdes assez pres du buisson du millieu.

escript le dernier jour de mars l'an *ut supra.*

## 3639.

Original scellé. — T. VIII, n° 267, p. 435.

1498, 4 avril. — Jean de Heghes, de Thérouanne, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieux dits : le quemin qui va de Wiserne à le Couppe, le Verde Voye du chemin qui maine de Wizernes à Tatinghem.

le quatrieme d'avril anno mil quatre cens quatre vingt et dix sept avant pasques.

Sceau de Jehan de Heghes.

## 3640.

Original. — T. VIII, n° 268, p. 435.

1498, 4 avril. — Jehennet du Wal, fils de feu *Jean,* bourgeois de S. Omer, par ses avoués, fait rapport et dénombrement de quatre fiefs à Wizernes.

Lieux dits : le Madeleine, l'Escotterie, le Vieulx Atre.

le quatriesme jour d'avril anno *ut supra.*

## 3641.

Original scellé. — T. VIII, n° 249, p. 415.

1498, 5 avril. — Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, notifie la vente que, de l'accord des religieux de cette abbaye, il a faite au

chapitre de Thérouanne, pour le prix de 7000 l., de la dîme de Dunkerque.

*La vente est faite* moiennant le prix... de sept mil livres, vingt solz monnoie ad présent courant a la vualleur qu'elle cuert de présent en la ville de Theroenne est assavoir a le valleur d'ung escu d'or a la couronne pour trente cincq solz, ung escu a la roze trente six sols trois deniers, nobles au soleil quatre livres dix sols, nobles Henricus quatre livres, lyons a quarante cincq solz, ridders a quarante solz, salutz ducatz et sentequins a trente sept solz six deniers, mailles du Rhin des quatre électeurs et les mailles a la croix et Guillermus a vingt huit solz, les mailles de S$^{t}$ Jean, celles de Gand a vingt sept solz six deniers, mailles d'Utrecht a vingt cincq solz, mailles de Bavière a dix noeuf solz, les mailles au chat et au chien a seize sols, les mailles de Hornes a quatorze solz, testons de Millan a dix solz, ceulx de Savoye neuf solz six deniers, et tout autre or et monnaie ayant de présens cours à Theroenne saulf les gros de sept deniers que l'on ne porra bailler que pour six deniers, laquelle somme de sept mille livres nous confessons avoir eu et receu en la valeur des pieches d'or et monnoies dessus déclairés.

*Les religieux de S. Winoc s'étant réservé le droit de racheter cette dîme de Dunkerque, pour 6000 l.* telle monnoie que celle qui avoit cours lorsqu'ilz vendirent cette dîme, *si au moment du rachat les 6000 l. d'alors représentent une valeur supérieure aux 7000 payées par le chapitre de Thérouanne, ceux-ci devront en faire bénéficier Saint-Bertin, et l'abbaye indemnisera le chapitre dans le cas contraire.*

Ce fut fait en nostre chapitle nous abbé et tous les religieux présens ad ce concordans et consultans le cincquieme jour d'apvril l'an mil quatre cens quatre vingt et dix sept.

Sceau ogival et contresceau (p. 418) décrits et dessinés par L. Deschamps de Pas, *Histoire sigil'. de la ville de St-Omer*. p. 116 et pl. XXXVII, n° 264.

Analysé dans de Coussemaker à la date fausse de 1197, n° 132.

## 3642.

Original scellé. — T. VIII, n° 269, p. 436.

1498, 8 avril. — MARTIN DE WISSOCQ, écuyer et bailli général de Saint-Bertin, donne rapport et dénombrement de deux fiefs à Wizernes.

Lieux dits : le Couppe, le Canelspit.

le huitiesme jour d'avril l'an *ut supra* avant pasques.

Sceau rond (p. 437) 30 mm. Ecu penché à la fasce accompagné de trois losanges, deux en chef, un en pointe, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'homme coiffé d'un chapeau à pans. Lég: S. MARTIN DE WISSOC. V. Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 712.

## 3643.

Original. — T. VIII, n° 276, p. 445.

1498, 19 avril. — L'abbé de Saint-Nicolas de Furnes fait savoir au chantre de l'église de S. Omer qu'il a ajourné *Jean du Fresne* de Béthune pour comparoir en la maison dudit chantre devant le procureur de l'abbaye de Saint-Bertin.

Quæ vestra circumspectioni certifico per hanc præsentem signo meo signatam et sigillo accommodato a domino Michaele Aloe presbytero curiæ atrebatensis jurato notario sigillatam feria quinta post pascha anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo.

## 3644.

Original. — T. VIII, n° 283, p. 455.

1498, 4 mai. — ANTOINE DE BAILLEUL donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieux dits : le Pont d'Ardenghes, le fossé qui vient du Brulle nommé le Dicque.
le quatriesme jour de may l'an mil quatre cens quatre vingt et dix huit.

## 3645.

Original scellé. — T. VIII, n° 282, p. 455.

1498, 8 mai. — JEHENNE DES PRÉS, veuve de *Tassart Sardieux*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

En tesmoing de ce Pierre de Condette a sellé de son seel a cest mon rapport et dénombrement a ma requeste, fait le huitiesme jour de may l'an *ut supra*.

Sceau rond de Pierre de Condette.

## 3646.

Copie au registre. — T. VIII, n° 281, p. 450.

1498, 9 mai. — ANTOINE DE BERGHES fait savoir que pour subvenir

aux nécessités de son monastère il a arrenté, par bail amphitéotique, à *Jean de Waquinghen,* dit *Mausareel,* demeurant à *Wrechem-les-Fienes* en boulonnais, les cense, maisons et terre de *Tubersent-les-Estaples.*

Lieux dits : les Maretz, le chemin qui maine de Turbessent à Gelinqz, le Martin pré, le chemin qui maine de Turbessent à Hodicq, le chemin qui maine de Turbessent à Brecquessent, le mont d'Enocq, le camp du Moutier, le chemin qui maine de Turbessent à Ste Maroieville, les terres des chartreux de Noeufville lez Monstreuil, les Hayettes lez le buisson fleye...

*Les terres arrentées comprennent* VII$^{xx}$ V mesures XLVI verghes qui font II$^{c}$ et XVIII journaulx et XIII verghes de terres qui demourront tout d'un about.

faites et données le neuvieme jour de may l'an *ut supra.*

## 3647.

Original scellé. — T. VIII, n° 284, p. 456.

1498, 11 mai. — JEHAN DE LE POUVE donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

le onziesme jour de may l'an *ut supra.*

Sceau rond (p. 456) 22 mm. Ecu chargé d'une molette à 8 pointes, accompagnée d'un croissant renversé en pointe.

## 3648.

Original. — T. VIII, n° 286, p. 471.

1498, 17 mai. — PIERRE DE CONDETTE, bourgeois de S. Omer, donne rapport et dénombrement de trois fiefs à Wizernes.

Lieux dits : l'Œstraet, le Plancquette, le terre de le Madeleine de S. Omer.

le dix septiesme jour de may l'an *ut supra.*

## 3649.

Original. — T. VIII, n° 287, p. 472.

1498, 14 juillet. — PIERRE DE HEUCHIN, écuyer, donne rapport et

dénombrement d'un fief nommé *Cappilonval,* comprenant 48 mesures de terres à Coyecques.

le quatorziesme jour de jullet l'an *ut supra.*

## 3650.

Original. — T. VIII, n° 277, p. 445.

1498, 6 août. — Les échevins et conseil d'Ypres notifient l'accord conclu devant eux entre *Gadifer Maës,* bailli de Poperinghe, et *Rasse Hasebaert,* dans un procès que ledit Gadifer avait perdu devant le conseil de Flandre et dont il avait appel au parlement de Paris.

*Le procès était survenu à l'occasion* de certain mollin a cheval que le dit Rasse avoit encommenchié faire sans le consentement de Mrs les religieux... de St Bertin, seigneurs temporel dudit Poperinghes. *L'accord se fait* moiennant que ledit Rasse sera tenu paier à cause dudit molin a mes dits seigneurs de St Bertin ung denier parisis de recongnoissance par chascun an, *et que le moulin* sera pour son usaige sans pouvoir maulre pour aultrui sa vie durant, de sa femme et de ses enfants tant seullement et sans pour raison d'iceluy estre préjudicié ès droix... de mes dis seigneurs.

le sixiesme jour d'aoust l'an mil quatre cens quatre vingt dix huit.

## 3651.

Original. — T. VIII, n° 278, p. 446.

1498, 18 août. — Consentement des abbé et religieux de Saint-Bertin au précédent accord.

en nostre dite église de St Bertin le dix huitieme jour d'aoust anno mil *ut supra.*

*Nota.* Mention 1° de la requête au parlement pour faire agréer l'accord avec l'apostille : Ostendatur procuratori regis : Actum in parlamento XXVIIIa augusti anno millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo ; 2° de la mise à néant de l'appel sans amende et sans dépens. Pas de date.

## 3652.

Original. — T. VIII, n° 279, p. 448

1498, 9 octobre. — Helyas Seradamps, pour sa dévotion à l'église de Saint-Bertin, se dessaisit en sa faveur d'une rente de 4 l. annuelle héritable affectée sur un manoir et héritage gisant au Neuffossé à Ar-

ques, et qu'il avait accensés à Martin Dailli, par contrat en date du 18 novembre 1490.

Che fu fait... par devant aman et eschevins (d'Arques) le neuvieme jour d'octobre anno mil *ut supra*.

## 3653.

Original. — T. VIII, n° 280, p. 450

1498, 17 octobre. — Clay le Decquere et *Catherine,* sa femme, vendent aux religieux de Saint-Bertin une pièce de terre gisant derrière l'abbaye.

Par devant eschevins de la dite ville (de S. Omer) maistre Anthoine de Wissocq, Clay Staboin, Mahieu du Castel, Jehan Rielz, Anthoine Walehey, le dix septiesme jour d'octobre l'an *ut supra*.

## 3654.

Copie. — T. VIII, n° 274, p. 441.

1499, 12 janvier. — Déclaration des biens appartenant aux religieux de Saint-Bertin au terroir d'Herbelles et aux environs « par Jean de S[t] Jean jadis curé de Merchem. »

Lieux dits : le chemin de Biauvais qui s'apelle le Terage, le Verdevoye.

fait le douziesme jour de jenvier l'an mil quatre cens quatre vingt et dix huit et auctorisié par devant Anthoine Damary, bailli, Anthoine Dariq, Georges le Tailleur, Robert le Bally, Jehan Desseains et George Delannoy, eschevins, et signé par Colart Rifflart, greffier de la dite justiche.

## 3655.

Original scellé. — T. VIII, n° 285, p. 456.

1499, 16 mars. — Olivier Dausque, écuyer, donne rapport et dénombrement de cinq fiefs à Quelmes (*).

*Le rapport énumère 165 articles.*

(*) Note marginale sans autre mention de l'auteur du rapport dans l'acte même.

Lieux dits : le Cavin d'Oultreval, Woulfanghes, le ruelle qui maine de Quelmes à Hassoit, Bruisqueberghes, le Hartland, Equendal, Houltove, le quemin du Molin, Westhove, le Tromme, le Wincq, Dicquelo, Wissant, Oupersaert, Hovedicq, le ruelle de Stienstraet, Scapcoutre, le Val, le sente qui maine du Wal à Bécoud, Colhault, Mersval, le Wal nommé le Houblonnière, les Hayes de Quelmes, Pisseberg, la vielle quarrière de Setques, le quarière de Clermares, le viel flos, Bodinghem, Hardillaut, Rumont, le mont d'Outreval, Hongrie, Hermansart, Bérendal, le paroisse de S$^{t}$ Maurice, Hincqueselle, Dallecque, Willerc, le fief nommé le Prévosté de Quelmes.

En tesmoing de ce, j'ay scellé cest mien present rapport de mon scel armoié de mes armes qui fut fait et escript le seiziesme jour de mars l'an mil quatre cens quatre vingt et dix huit.

Sceau rond (p. 470) 30 mm. Écu penché chargé d'un quintefeuilles, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'animal, supporté par deux lions lampassés. Lég: s. OLIVIER DAVSQVE.

## 3656.

Original scellé — T. VIII, n° 275, p. 113.

1499, 26 mars. — JACQUEMINE SEREPPES, veuve de *Jean Poullain,* vend aux religieux de Saint-Bertin deux maisons situées dans la rue qui mène aux moulins de Saint-Bertin et dont l'une était appelée *les petites estuves.*

*Devant le bailliage de S. Omer,* le vingt sixiesme jour de mars l'an *ut supra* avant pasques.

## 3657.

Original. — T. VIII, n° 291, p. 475.

1499, 25 avril. — ANTOINE DE LA POTERIE, seigneur de S$^{t}$ Maurice, lieutenant du sénéchal gouverneur du Boulonnais, promulgue sa sentence par laquelle il restitue aux religieux de Saint-Bertin treize mesures et demie de terre gisant à *Roussebedde,* paroisse de Marquise, mouvant de la cense de Beuvrequem, à tort revendiquées par Jean du Val.

prononchées en jugement à Boulongne le vingt cinquiesme jour d'apvril l'an mil quatre cens quatre vingt dix noeuf.

## 3658.

Original scellé. — T. VIII, n° 293, p. 479.

1499, 3 mai. — PHILIPPE, comte de Porcien, seigneur de Croy, de Renti et de Seninghem, confirme la donation de 18 rasières de blé sur le moulin de Maubreucq, faite par son prédécesseur Helnard, autrefois seigneur de Seninghem en 1234. (V. ci–dessus n° 817. V. aussi n° 2145.)

Donné en nostre maison de Moncornet le troisime jour de may l'an *ut supra*.

Sceau rond (p. 486) 54 mm. Écu penché, écartelé aux 1 et 4 de trois fasces, aux 2 et 3 de trois doloires, timbré d'un heaume couronné, cimé d'une tête de lèvrier dans un vol, supporté par deux lions. Lég: s. PHELIPPE DE CROY CONTE DE POVRTIAIN, SEIGNEVR DE CROY DE RENTI DARSCOT ET DE BERLIEQVE. Cf. Demay, *Sceaux d'Artois*, n°s 2299 et 556. V. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, n° 10374.

## 3659.

Original scellé. — T. VIII, n° 295, p. 483.

1499, 21 mai. — Le même PHILIPPE donne aux religieux de Saint-Bertin une bande de terrain de 16 pieds de large devant leur maison à Bourbourg, faisant front au *Windhove* (*).

Donné en nostre chastel de Moncornet le vingt uniesme jour de may l'an *ut supra*.

Analysé dans de Coussemaker, n° 63.

## 3660.

Original scellé. — T. VIII, n° 297, p. 484.

1499, 3 juin. — Les mayeur et échevins de la ville de S. Omer donnent vidimus de la bulle du pape Nicolas V sur les détenteurs des biens de Saint–Bertin. (V. ci–dessus n° 2935.)

données le troisime jour de juing l'an *ut supra*.

(*) D. W. *Widhof*.

## 3661.

Original. — T. VIII, n° 298, p. 485.

1499, 3 juin. — Les mayeur et échevins de S. Omer donnent vidimus de l'acte ci-dessus n° 3536.

le troisime jour *ut supra*.

## 3662.

Original annexé au n° 3661. — T. VIII, n° 300, p. 488.

1499, 4 juillet. — WILLAME HAVRES (*), bourgeois de S. Omer, donne aux religieux de Saint-Bertin quittance de 28 l. de gr. et d'un noble d'or pour sa femme, prix de la vente qu'il leur a faite d'un *wal nommé le Mare* (*).

En tesmoings de vérité j'ay signé ces présentes et sy a prié et requis à Martin Willecocq et Jehan de Dam, maresquiés et poissonniers qu'il leur plaise signer ces présentes, et nous à la requeste dudit Willame avons signé ceste le quatriesme jour de juillet anno mil quatre cens et dix noef.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 312, sans distinction de l'acte ci-après 3663.

## 3663.

Original scellé. — T. VIII, n° 299, p. 485.

1499, 11 juillet. — MAHIEU DU GARDIN, écuyer, lieutenant du bailli de S. Omer, notifie la vente faite par Pierre François, bourgeois de S. Omer, aux religieux de Saint-Bertin, d'une rente annuelle de 6 l. à prendre sur les biens de Willame Havre et de sa femme.

le onziesme jour de jullet l'an *ut supra*.

## 3664.

Original. — T. VIII, n° 300, p. 486.

1499, 12 juillet. — NICOLAS HOURDEL, garde du scel à Montreuil, notifie la vente ci-dessus n° 3662.

(*) D. W. Havers. — *Ung vivier nommé le Petite merre*, dans l'acte 3663.

Lieu dit : le Carpredic.

Ce fut fait... à S. Omer [pardevant Pierre de Donze et Guillaume Quiben, auditeurs royaulx, manans à S. Omer] le douziesme jour de juillet l'an *ut supra*.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 213.

## 3665.

Original. — T. VIII, n° 301, p. 489.

1499, 14 juillet. — GILLES DE RUMINGHEM, bailli de Quelmes, et demoiselle Maroie Bruisset, sa femme, transportent à l'église de Quelmes une rente de 25 s. affectée sur 6 mesures de terre en la seigneurie d'Acquin, à charge *de faire chanter à notte trois obits* par an aux conditions déterminées.

Par devant Morlet Dausque, lieutenant du bailli de Quelmes pour le jour, et par devant Olivier Dausque écuier, prévost dudit Quelmes en la présence *de cinq échevins*, le quatorziesme jour de jullet l'an de grace *ut supra*.

*Nota.* A la suite est annexée sans mention de date dans la teneur de l'acte ni en marge, copie d'un arentement fait par les mêmes sur 6 mesures gisant *sur le mont d'Acquin en le valée de Posendal*, dont la rente qui est de 25 s. 3 biguets de blé et un et demi d'avoine sera payée au profit de S. Bertin.

L'acte est fait par devant Jean Lestendart, bailli d'Acquin, et en présence d'Olivier Dausque, écuyer, prévôt d'Acquin, et de cinq échevins.

## 3666.

Copie. — T. VIII, n° 302, p. 192.

1499, 15 juillet. — Sentence du conseil de Gand qui maintient les religieux de Saint-Bertin dans leur droit de prélever la dîme sur le houblon planté dans la keurre de Poperinghe.

Donné à Gand le quinziesme jour de julliet en l'an de nostre Seigneur mil quatre cens quatre vingt dix neuf..

## 3667.

Original. — T. VIII, n° 303, p. 191.

1499, 17 juillet. — NICOLAS LE RENDU, écuyer, lieutenant général du bailli d'Amiens, donne la sentence dudit bailliage qui maintient Guillaume Taillefer, le prieur de St-Pry-les-Béthune, dans son droit d'afforage sur les vins, bières et boissons vendus dans les maisons tenues dudit prieuré.

*La sentence est portée contre Baudechon du Hamel et ceux qui s'étaient associés à sa cause, le procureur du roi en la ville de Béthune, le gouverneur de la maladrerie, et les échevins de Béthune avec les chanoines de S. Barthélemy comme administrateurs de cette maladrerie.*

données à Amiens le dix septieme jour de juillet l'an mil *ut supra*.

## 3668.

Original. — T. VIII, n° 304, p. 498.

1499, 16 août. — PHILIPPE DE CONTAY, seigneur du Forest et de Rimbaucourt, gouverneur des baillages d'Arras, Bapaume, Mesnes et Aubigny, donne vidimus et copie authentique de la charte du roi Louis IX en date de juin 1237 par laquelle il cède l'Artois à son frère Robert.

En tesmoing de ce nous avons mis à ces presentes lettres de vidimus et transcript le scel du bailliage d'Arras, faictes et données le seiziesme jour d'aoust l'an *ut supra*.

Publié dans Miræus. *Op. dipl.* I, p. 115. — Ferr. Locrius. *Chron. Belgic.* p. 399. — Corps diplomat. I, part. 1, p. 171. — *Les Châtelains de Lille*, p. 81. — Ordonn. des rois de France, t. XI, p. 329, etc.

## 3669.

Original. — T. VIII, n° 307, p. 501.

1499, 4 septembre. — GUILLAUME BONFIS, à cause de sa femme *Coline Winterberre*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

Et pour ce que je n'ay point présentement de scel pour sceller cest mien rapport, j'ay requis à Morlet Dausque qu'il y veulle mettre son scel, ce que à ma requeste il a fait.

le quatriesme jour de septembre l'an *ut supra*.

## 3670.

Original. — T. VIII, n° 308, p. 502.

1499, 4 septembre. — HENNECQUE DE RUMINGHEM, fils *meuredans* de feu *Lauys de Ruminghem*, donne par ses tuteurs *Denis de Ruminghem* et *Jaques de le Drogherieuse*, rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

Lieux dits : le Barnestran, le Ghicrt, le quemin de Langherecque.
*Même requête à Morlet Dousque pour le sceau. V. N° précédent.*
le quatriesme jour de septembre l'an *ut supra.*

## 3671.

Original. — T. VIII, n° 309, p. 503.

1499, 27 septembre. — JEAN DE RUMINGHEM donne rapport et dénombrement de trois fiefs à Quelmes.

*Ce rapport contient 51 articles.*
Lieux dits : le Loo, le Crocq, Scaptscoutre, le Scutelette de Berendal, le Barnistran..
le vingt septiesme jour de septembre l'an *ut supra.*

## 3672.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 305, p. 499.

1499, 6 octobre. — A la requête du prieur, les vicaires généraux d'Arras, le siège vacant, donnent à Invéramne, curé de Bruay, commission de réconcilier l'église du prieuré de S[t] Pry.

Datum Atrebati sub sigillo nostro vicariatus officii anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono die vero sexta mensis novembris (*).

## 3673.

Original notarié. — T. VIII, n° 305, p. 499.

1499, 8 octobre. — MICHEL ALOE, notaire d'Arras, dresse acte authentique de la déclaration du curé de Bruay que c'est à la prière du prieur de S. Pry que les vicaires généraux d'Arras, reconnaissant l'exemption dudit prieuré, l'ont chargé de procéder à la réconciliation de l'église.

In nomine etc... anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono die vero sexta mensis octobris... Gillermus Taillefer... prior prioratus S[t] Præjecti...
propria manu redegi et scripsi anno præscripto octavo vero die mensis octobris.

(*) Le copiste a évidemment fait erreur sur le mois : la requête du prieur pour la réconciliation est du 6 octobre et la lettre de non préjudice pour cette réconciliation est du 8 octobre.

## 3674.

Original. — T. VIII, n° 310, p. 506.

1499, 16 octobre. — MARGUERITE BERTAULT, veuve de *Jean le Sceppre,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Estrehem.

En tesmoing Jehan le Sceppre mon filz a mis son sceau à ma requeste à cest mien rapport fait et escript le seiziesme jour d'octobre l'an mil quatre cens quatre vingt et dix noef.

## 3675.

Original scellé. — T. VIII, n° 296, p. 483.

1499, 27 novembre. — MARIE DE LUXEMBOURG, comtesse du Vendômois, de S. Pol, etc., dame de Bourbourg, de Gravelines, etc., confirme la donation de son oncle à l'abbaye de Saint-Bertin. (V. ci-dessus n° 3659).

Donné en nostre chasteau de la Fere sur Oize le vingt septiesme jour de novembre l'an mil quatre cens quatre vingt et dix neuf.

Sceau rond et contresceau (p. 484) 68 mm. Un ange debout tenant un écu en losange parti de France brisé d'un filet en bande et de Luxembourg portant un lion à queue fourchée. Lég: S. MARIE DE LVXEMBVRGO VINDOMENSIS S. PAVLI CONVERSANI AC MARLE COMITISSE. Contresceau aux mêmes armes.

## 3676.

Copie au registre. — T. VIII, n° 306, p. 500.

1499, 2 décembre. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, arrente par amphitéose à *Louis de la Hausoye* 22 mesures de terre à Acquin.

Lieux dits : le Verde voye, le chemin qui maine de Quercamp à Acquin, une terre nommée le Clinquart à Warangenelle.

le deuxiesme jour de décembre mil quatre cens quatre vingt et dix noeuf.

## 3677.

Original. — T. VIII, n° 303, p. 497.

1499, 13 décembre. — Le roi LOUIS XII promulgue la sentence

du parlement mettant à néant l'appel par le chapitre de S. Barthélemy de la sentence du bailliage d'Amiens (v. ci-dessus n° 3667) dont il ordonne l'exécution.

Datum Parisiis in parlamento nostro tredecimo die decembris anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono et regni nostri secundo.

## 3678.

Original scellé. — T. VIII, n° 288, p. 472.

1500, 31 janvier. — PHILIPPE-LE-BEAU, duc de Bourgogne, mande au premier huissier ou sergent à ce requis, de contraindre les débiteurs des religieux de Saint-Bertin à s'acquitter envers eux, selon les privilèges des comtes de Flandre et d'Artois ses prédécesseurs et confirmées par lui, accordées à cette abbaye.

Donné en nostre ville de Gand le darrain jour de janvier l'an de grace mil quatrecent quatre vingt et dix neuf.

## 3679.

Original. — T. VIII, n° 289, p. 473.

1500, 1er février. — EUSTACE LIÉNART prend à bail pour neuf ans 5 mesures de pré à Malhove en la comté d'Arques.

pardevant Guillaume Maes, aman de le conté d'Arques.
le premier jour de février l'an mil quatre cens quatre ving et dix neuf.

## 3680.

Original. — T. VIII, n° 290, p. 474.

1500, 10 mars. — NICOLAS LE RENDU, écuyer, lieutenant général du bailli d'Amiens, mande à tout huissier et sergent à ce requis de faire payer par Jacques de Grigny, brasseur, les arriérés de trois années de droit d'afforage qu'il doit au prieuré de St Pry.

donné à Amiens soubz nostre scel le vingtiesme jour de mars l'an *ut supra*.

## 3681.

Original. — T. VIII, nº 326, p. 521.

1500, 12 mai. — GILLES LE RUMINGHEM, dit *Pisseberg,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

le douziesme jour de may l'an mil et cinq cens.

## 3682.

Original scellé. — T. VIII, nº 327, p. 522.

1500, 7 juin. — PIERRE DE WINSCH à cause de sa femme, *Ydde de Ruminghem,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

j'ay requis à Morlet Dausque que il veule mettre son scel en approbation.
le septiesme jour de jung l'an *ut supra.*

Sceau rond (p. 521) 214 m. Ecu chargé d'un quintefeuille. Lég: S. MORLET DAVSQVE.

## 3683.

Original. — T. VIII, nº 317, p. 513.

1500, 28 juillet. — Les échevins de Béthune déclarent reconnaître le droit d'afforage du prieur de S[t] Pry sur les boissons vendues dans les maisons tenues dudit prieuré.

*En annexes à cet acte, mention* :

« 1º de la complainte du prieur pour refus de son droit de forage, y joint la relation du sergent. 2 déc. 1494. 2º de la commission du bailli d'Amiens aux fins du paiement dudit droit de forage. 2 déc. 1494. 3º Relation du sergent sur ladite commission et assignation. 19 mai 1495. » D. W.

## 3684.

Original. — T. VIII, nº 318, p. 5 5.

1500, 6 août. — NICOLAS LE RENDU, écuyer, lieutenant général du bailli d'Amiens, sur la complainte du prieur de S. Pry, donne com-

mission au premier huissier ou sergent de contraindre *Simon Hanebin* à payer audit prieur le droit d'afforage qui lui est dû.

donné à Amiens soubz nostre scel le sixiesme jour d'aoust l'an mil et cincq cens.

## 3685.

Original scellé. — T. VIII, n° 319, p. 515.

1500, 11 septembre. — Les mayeur et échevins de la ville de S$^{t}$ Omer donnent aux religieux de Saint-Bertin lettres de non préjudice « à l'occasion d'un second petit war assis en la descente du fossé estant en la plaice du vieux moustier » et que lesdits religieux avaient bien voulu ôter à la demande du Magistrat de S. Omer.

données le onziesme jour de septembre l'an mil cinq cens.

## 3686.

Original scellé. — T. VIII, n° 320, p. 516.

1500, 26 septembre. — JEAN VANOESE, protonotaire, nonce du pape et collecteur de la Chambre apostolique pour les diocèses de Reims et de Rouen, donne à l'abbé de Saint-Bertin quittance de l'once d'or pour les cinq années 1496, 1497, 1498, 1499, 1500.

... datas apud S$^{um}$ Audomarum morinensis diocesis sub anno a nativitate domini millesimo quingentesimo, indictione tertia, die vero vicesima sexta mensis septembris, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini Alexandri papæ sexti anno nono.

Sceau ogival (p. 517) H. 60 mm. L. 40. Le même que celui décrit ci-dessus n° 3605. — Contresceau, un ange soutenant un écusson brisé en chef d'une fasce chargée de trois etoiles accompagnée de... Lég: CTRAS. IOIS VANOESE PROTHONOTARII ET GOLLECTORIS.

## 3687.

Original scellé. — T. VIII, n° 321, p. 517.

1500, 14 décembre. — NICOLAS HOURDEL, garde du sceau royal au baillage d'Amiens, confirme l'accord par lequel Jean Plume et Jeanne Créquelle, sa femme, frais poissonniers, bourgeois de S$^{t}$ Omer, cèdent et transportent à l'abbaye de Saint-Bertin les viviers nommés les

*Blotz,* le *Rayant* et le *Meuvelant,* pour une prébende de religieux, le vin et le vêtement exceptés, leur vie durant.

Ce fut fait à S[t] Omer en l'an de grace mil chincq cens le quatorziesme jour du mois de décembre.

Sceau rond (p. 518) 21 mm. Ecu penché chargé d'un cor de chasse, timbré d'un heaume, cimé d'une tête de cheval, anépigraphe — Sceau rond, 34 mm. Une fleur de lys dans un trilobe. Lég: SCRAV DV SIEGE ROYAL DE MONSTROEVL. — Contresceau aux mêmes armes, anépigraphe. — Un sceau rond 28 mm Ecu chargé de trois gerbes 2 et 1, timbré d'une tête de cheval, anépigraphe.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 214.

## 3688.

Copie au registre. — T. VIII, n° 322, p. 518.

1500, 16 décembre. — PIERRE, évêque de Tournai, commissaire nommé par le pape Alexandre VI pour les indulgences du jubilé de l'an 1500, les accorde aux abbé, religieux et serviteurs de l'abbaye de Saint-Bertin.

Datum Brugis anno Domini millesimo quingentesimo, die vero decima sexta mensis decembris.

## 3689.

Copie au registre. — T. VIII, n° 323, p. 519.

« 1500, circiter » D. W. — « Ancien traité et accord touchant la heize de Salperwich près de la maison des religieux de Saint-Bertin. » D. W.

Demoura toute la pesquerie de ladite haize en tout le fossé dusques à le maison de Salperwic as dis religieus, laquelle haize sera close par nuit, se il plaist as dis religieus, mais par jour debvra la dite haize estre ouverte afin que chil qui sunt herité à l'autre les du fossé dedens le dite haize puissent aller par nef à leurs terres, yauwes et hiritages, et porront chil qui sont hirité dedens leur ditte haize haudragier à leurs leis pour retenir leur rive tant seulement.

## 3690.

Copie dans l'acte 3693. — T. VIII, n° 311, p. 507.

1501, 14 janvier. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, à la

requête de l'abbé de Saint-Bertin, confirme par lettres patentes le privilège d'exécution seigneuriale contre les débiteurs de l'abbaye, accordé par Philippe le Bon en 1460 (v. ci-dessus n° 3099), confirmé par Charles le Téméraire en 1472 (v. ci-dessus n° 3301), et par Maximilien, roi des Romains et Philippe, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, par leurs lettres du 31 mars 1487 (v. ci-dessus n° 3516).

donné en nostre ville de Bruxelles le quatorziesme jour de janvier l'an de grace mil cinq cens.

## 3691.

Copie dans l'acte 3691. — T. VIII, n° 314, p. 510.

1501, 18 janvier. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, donne commission à tout huissier ou sergent à ce requis de mettre à exécution les lettres patentes ci-dessus (n° 3690).

données le neuviesme jour de février l'an de grace mil et cincq cens.

## 3692.

Original scellé. — T. VIII, n° 312, p. 507.

1501, 4 février. — NICOLAS HOURDEL, garde du sceau royal au baillage d'Amiens, enregistre le bail amphitéotique accordé par les religieux de Saint-Bertin à *Pierre de Liane,* dit Porrus, écuyer, demeurant à *Reuddlinghem,* pour terres, jardins et manoirs au terroir dudit Rodelinghem et environs.

Lieux dits : le chemin qui maisne de Reudlinghem à Ardre, le chemin qui maisne de Tilleul a Guisy, ung enclos nommé le Pierre alistant à le rue qui vient de le haulte rue a le basse rue, le rue qui maisne de Reudlinghem à Balinghem.

Ce fut fait... audit S[t] Omer le quatriesme jour de février l'an mil chinc ꝯ cens.

Sceau et contresceau (p. 509) du siège de Montreuil. V. ci-dessus n° 3687.

## 3693.

Copie au registre. — T. VIII, n° 313, p. 509.

1501, 9 février. — Les mayeur et échevins de Saint-Omer donnent vidimus des lettres patentes ci-dessus n° 3690.

données le neuviesme jour de février l'an de grace mil cincq cens.

## 3694.

Copie au registre. — T. VIII, n° 314, p. 510.

1501, 9 février. — Les mêmes donnent vidimus des lettres ci-dessus n° 3691.

données *ut supra*.

## 3695.

Copie au registre. — T. VIII, n° 315, p 511.

1501, 19 février. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, mande à tout huissier sur ce requis de faire par cri public commandement à tout détenteur de fiefs, terres, maisons ou revenus appartenant aux religieux de Saint-Bertin, de leur en apporter la déclaration et dénombrement dans les six semaines qui suivront cette publication.

Donné en nostre ville de Gand le dix neuviesme jour de février l'an de grace mil et cincq cens.

## 3696.

Original. — T. VIII, n° 316, p. 512.

1501, 10 mars. — COLART FANE vend aux religieux de Saint-Bertin une rente héritable de 13 s.

le dixieme jour de marcq mil chincq cens.

## 3697.

Original scellé. — T. VIII, n° 321, p. 520.

1501, 17 mars. — ROBERT LE COUVREUR, au nom de son fils *Guillemin*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

en tesmoing de ce Loys Baert a pour l'absence de mon scel, a ma requeste et prière, mis son scel a cest présent rapport et denombrement, cy mis le dix septiesme jour de maers l'an mil et chincq cens.

Sceau rond (p. 521) 22 mm. Ecu penché chargé d'un chevron accompagné de trois roses, 2 en chef et 1 en pointe, timbré d'un heaume. Lég: S. LOYS BAERT.

## 3698.

Original scellé. — T. VIII, n° 325, p. 521.

1501, 8 avril. — GILLES MARSILLES, à cause de *Beatrix Winterbere,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

Lieu dit : le maré de le Masquelle.

le huitiesme jour d'apvril l'an mil et cincq cens.

## 3699.

Original. — T. IX, n° 4, p. 5.

1501, 10 mai. — ALLARD DE MESMAKERE prend en arrentement 6 mes. de pré situées au Vincq, paroisse de Houlle.

*Devant l'aman Jacques Delattre et six échevins.*

le dixime jour de may l'an mil cinq cens et ung.

## 3700.

Original. — T. IX, n° 5, p. 6.

1501, 14 mai. — Les échevins de Béthune reconnaissent, moyennant accord, le droit de tonlieu, d'afforage et d'issue qu'ils avaient contesté au prieur de S$^{t}$ Pry, et pour lequel il y avait procès entre les parties.

le quatorzieme jour de may l'an mil cinq cens et ung.

## 3701.

Original scellé. — T. IX, n° 6, p. 8.

1501, 18 juin. — NICOLAS HOURDEL, garde du sceau royal en la prévôté de Montreuil, notifie que *Robert le Caucheteur,* bourgeois et marchand de S. Omer, a pris en arrentement la cense du *Brouchkuys,* à Arques.

Lieux dits : le Grand Brouck, le Stenart, le Bescemerk, le Werq.

*Le contrat a été fait devant Guillaume Quiben et Charles de Poix, auditeurs royaux à Saint-Omer. Le premier ou ses hoirs* sont tenus de faire mectre un edeffice soufissant,

sur la dite motte... en telle fachon que se aulcuns de nous relligieux fuisons autainct ou entechiés de maladie de lepre, que Dieu ne voeulle, nous ou l'un de nous y puissons avoir chambre logis pour y estre et demourer nostre vie durant. *Le preneur élit domicile* a sa maison où il demeure à présent nommée la maison du Hollande au Haultpont.

Ce fut faict... en la ville de S[t] Omer en l'an de grace mil chincq cens et ung, le dix huitieme jour de juin.

## 3702.

Original à la suite du n° 3680. — T. VIII, n° 290, p 475.

1501, 8 juillet. — NICOLAS LE RENDU, écuyer, lieutenant général du bailli d'Amiens, notifie l'accord conclu entre Guillaume Taillefer, prieur de S[t] Pry et Jacques de Grigny, sur le droit de forage.

données à Amiens le huitieme jour de juillet l'an mil cinoq cens et ung.

## 3703.

Original. — T. IX, n° 9. p. 13.

1501, 28 juillet. — JACQUES WIDOIT donne rapport et dénombrement d'un fief *au lieu nommé Malove,* en la paroisse d'Arques.

le vingt huitiesme jour de juillet l'an de grace mil cinq cens et ung.

## 3704.

Original. — T. IX, n° 10, p. 14.

1501, 3 août. — CHARLOT CARBONNIER donne par son tuteur *Denis Carnisien* rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

Lieu dit : le Pont d'Audenfort.

le troisime jour du mois d'aust l'an mil chincq cens et ung.

## 3705.

Original. — T. IX, n° 11, p. 14.

1501, 8 août. — GILLES LE BEAUFILS, dit *le Merchier,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

Lieux dits : le Malove, le chemin nommé le Holstraet.
le huytime jour d'aust mil cincq cens et ung.

## 3706.

Original scellé. — T. IX, n° 12, p. 15.

1501, 8 août. — GILLES BAUFILZ, comme mari et bail de sa femme, *Chretienne le Vasseur,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Roquetoire.

fait et escript le huitiesme jour d'aust l'an mil cincq cens et ung.

## 3707.

Original. — T. IX, n° 13, p. 16.

1501, 10 août. — PIERRE D'ESTAPLES, dit *de le Motte,* donne rapport et dénombrement d'un fief en la paroisse d'*Osclare* (Oxelaere).

le dixiesme jour d'aust l'an mil chincq cens et ung.

## 3708.

Original. — T. IX n° 14, p. 16.

1501, 18 août. — JEAN ROHART, procureur royal à Montreuil, donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

Lieux dits : Sanguehen, le vallée S[t] Bertin.
données au dict Monstroeul le dix huitiesme jour de aoust l'an mil cincq cens et ung.

## 3709.

Original. — T. IX, n° 15, p. 17.

1501, 28 août. — PIERRE ROHART, dit Beaufilz, fils de feu Pierre, donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort et Sanguehen.

Lieux dits : le bos le Leu, le Rappoy de Helbinghen.
donné au dit lieu de Sauquehen le vingt huitiesme jour d'aoust l'an de grace mil cinq cens et ung.

## 3710.

Original scellé. — T. IX, n° 16, p. 18

1501, 3 septembre. — MAHIEU VERDEVOIE, bourgeois de S. Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au lieu nommé *Piquendalle,* paroisse de Leulinghem, seigneurie de Quelmes.

escript le troisiesme jour de septembre l'an mil chincq cens et ung.

Sceau rond (p. 19) 33 mm. Ecu penché chargé de trois étoiles, timbré d'un heaume, cimé d'un homme tenant une massue. Lég: S. MAHIEV DE LE VERDEVOIE.

## 3711.

Original. — T. IX, n° 17, p. 19.

1501, 22 septembre. — JEAN LOSTE donne rapport et dénombrement d'un fief à *Reudelinghem,* comté de Guînes.

escript le vingt deuxiesme jour de septembre l'an mil cincq cens et ung.

## 3712.

Copie au registre. — T. IX, n° 1, p. 2.

1502, 2 mars. — JEAN CARON, l'un des deux curés de la paroisse de S^te^ Marguerite à S. Omer, donne certificat pour l'inhumation de *Jehan Plume.*

Actum hac secunda martii anno 1501.

## 3713.

Original. — T. IX, n° 7, p. 12.

1502, 8 mars. — MARTIN DE WISSOCQ, écuyer, bailli général de Saint-Bertin, donne à Guillaume Cocquillan quittance de ce que celui-ci doit à ladite abbaye.

*C'est l'acquit* de tous les droits seigneuriaux et reliefz que icelluy Coquillan pooit debvoir à icelle abbaye à cause de l'achat qu'il a fait à Jehan Fasselin, son beau frère, de certain héritaige scitué à Arques... tenu en fief d'icelle abbaye.

le huitiesme jour de mars l'an mil cinq cens et ung.

## 3714.

Original scellé. — T. IX, n° 3, p. 4.

1502, 16 mars. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, à la prière de l'abbé de Saint-Bertin, ordonne la fermeture de toutes *tavernes, cabarets, hostelleries, brasseries de cervoises... ès keure, franchise, circuité et enclavemens de Poperinghes*, à cause des excès et brigandages qui s'y commettent.

*Comme la ville, terre et seigneurie de Poperinghes* est avironné de boscailles et assez étrange marché ou coustumièrement bringans et détrousseurs repairent, qui destroussent les passans et bons marchans, et encoire soubz umbre que en la keure et circuité de la franchise dudit Poperinghes sont enclavez pluiseurs petis fiefs et autres places non tenues ne sortissans à la juridiction dudit Poperinghes, si comme les aucuns au plus près des cauchies et du marchié où bannis et autres malfaiteurs pevent journellement fréquenter et grever les officiers et gens de loy dudit lieu, *et parceque dans ces enclavements* pluiseurs se sont avancez et encoires de plus en plus s'avanchent tenir tavernes esquelz, obstant que les officiers dudit lieu de Poperinghes n'ont auctorité de justice sur les dis enclavemens pluiseurs personnes tant hommes que femmes, bannis et autres de dissolute vie fréquentent et hantent journellement où ils commectent homicides, taussemens, destroussemens de marchans et autres cas et maléfices... pour ce est-il que nous... etc.

Donné en nostre ville de Malines le seiziesme jour de mars l'an de grace mil chincq cens et ung.

## 3715.

Original. — T. IX, n° 8, p. 12.

1502, 24 mars. — GUILLAUME COCQUILLAN donne rapport et dénombrement d'un fief situé à Arques.

... lequel fief se comprend en ung manoir amazé de maison manable, brasserie de chervoise, grange et estables scituée sur le cauchie de la dite ville d'Arques, au lez nort joignant oest à la rivière qui fleue dessoubz le hault pont dudit lieu d'Arcques... par derrière à une petite rivierette qui fleue par dedans le grande rivière... lequel fief me a été ajugié par les aman et eschevins de la dite ville d'Arcques et depuis par les bailly et frans hommes.

le vingt quatrieme jour de mars mil cincq cens et ung avant pasques.

## 3716.

Original scellé. — T. IX, n° 22, p. 24.

1502, 31 mars. — NICOLAS HOURDEL, garde du sceau royal pour la prévôté de Montreuil, scelle le bail d'une terre et héritage nommé le *Houc,* à Wizernes, engagé par les religieux de Saint-Bertin à *Robert Hoybault* et *Willemine Holf,* sa femme, pour leur vie durant.

Le tout scitué à Wizerne listant nort à la rivière qui fleue à S. Omer, zud... aboutant west au chimentière... seront tenus iceulx comparans livrer ausdits relligieulx, leur recepveur ou commis, chambre pour coucher et lever toutesfois qu'il leur plaira y envoyer ou aller, et estable pour deux chevaulx... avec ce... livrer maison pour tenir les plais de la seigneurie dudit Wisernes.

fait à S[t] Omer le derrain jour de mars l'an mil cincq chens et deux apres pasques.

Sceau rond (p. 26), 17 mm. Ecu penché chargé de deux fasces, d'un besan au franc quartier, d'un quintefeuille en chef à senestre et d'un autre quintefeuille en pointe. Lég: S. IEHAN DE BAILLU.

## 3717.

Original scellé. — T. IX, n° 31, p. 35.

1502, 1[er] mai. — JASPART DE LATTRE, bourgeois de S[t] Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief en un lieu nommé *Le Cabrenie,* à Roquetoire.

Lieux dits : le Marès de Roquestor, le chemin qui maisne de le Chambrenie à Roquestor, le voiette Caron, le fief Maufillatre, le rue de le Cabrenie.

le premier jour de may mil cincq cens et deux.

Sceau rond (p. 44), 27 mm. Ecu penché écartelé au 1, 3, 4 de trois trèfles, au 2 d'un échiquier, timbré d'un heaume, cimé de trois branches. Lég: S. IASPART DELATTRE.

## 3718.

Original scellé. — T. IX, n° 23, p. 26.

1502, 23 juin. — PHILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, donne aux religieux de Saint-Bertin lettre exécutoriale pour poursuivre leurs débiteurs devant les détenteurs de leurs biens, nonobstant ordonnances défensives antérieures et jusqu'à rappel du présent octroi.

Donné à Thoulecte le xxiiii[e] jour de juin l'an de grace mil cincq cens et deux.

## 3719.

Original. — T. IX, n° 24, p. 27.

1502, 26 juin. — PHILIPPE DE LUXEMBOURG, cardinal évêque de Thérouanne et du Mans, donne aux religieux de Saint-Bertin lettres de non préjudice pour avoir logé un jour à la prévôté de Poperinghe au cours de la visite de son diocèse.

Anno Domini millesimo quingentesimo secundo, die vero mensis junii vicesima sexta.

## 3720.

Original. — T. IX, n° 25, p. 28.

1502, 31 juillet. — PORUS DUVAL, écuyer, bailli de Saint-Bertin, notifie que *Jacques Hochart* a pris à bail emphitéotique un enclos à Audenfort, engageant en garantie un fief qu'il occupe audit lieu.

Lieux dits : le rue qui maisne à le Linorette, le Boustouple, le Brenendal, le Calengue.

le dernier jour de jullet l'an de grace mil cincq cens et deux.

## 3721.

Original notarié scellé. — T. IX, n° 26, p. 29

1502, 27 août. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, à la prière de *Jeanne de Saveuse,* leur mère, accorde aux religieuses de l'hôpital dit du Soleil, au faubourg du Haut-Pont, près de S.Omer, la permission de conserver dans leur chapelle le Saint Sacrement.

*Cette autorisation est accordée* proviso quod prælibati sacramenti Eucharistiæ custodia tabernaculo ferreo una vel duabus seris et clavibus munito obstruetur et conservabitur solum quoque... curatis (S[te] Margaretæ) vel ab eisdem deputandis amministratio reservabitur.

Datum et actum in nostro monasterio sub anno Domini millesimo quingentesimo secundo die vicesima quinta mensis augusti.

Contresceau d'Antoine de Berghes, dessiné et décrit par L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer,* p. 117, pl. xxvii, n° 264. — Sceau des religieuses de N.-D. du Soleil. Ibid., p. 139. pl. xliii.

Marque du notaire Jacques Wale.

## 3722.

Original notarié. — T. IX, n° 27, p. 31.

1502, 24 septembre. — JEAN DU VAL, prévôt de Poperinghe, accense pour trois ans à *Corneil Van Overvelde,* demeurant sur le territoire du Franc, diocèse de Tournai, toutes les dîmes que l'abbaye de Saint-Bertin possède à *Ichteghem.*

In nomine Domini... anno Domini millesimo quingentesimo secundo, indictione quinta, mensis septembris die vicesima quarta pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini Alexandri divina Providentia papæ sexti anno undecimo...

Acta fuerunt hæc in burgo Burgensi sub anno... præscriptis, præsentibus... Arnoldo Couvelt presbytero ac curato parochialis ecclesiæ de Smaeskerke et Balduino Van Impen.

Marque du notaire Denis Walleux.

## 3723.

Copie au registre. — T. IX, n° 28, p. 32.

1502, 24 septembre. — YSEMBART LE VISIER, receveur d'Eperlecques pour madame Anthoine de Rambures, comtesse de Méghen, etc. donne aux religieux de Saint-Bertin quittance des droits de relief pour un fief à Eperlecques.

le 24$^{eme}$ jour de 7$^{bre}$ l'an mil cinq cens et deux.

## 3724.

Original scellé. — T. IX, n° 29, p. 33.

1502, 30 septembre. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, à la prière de *Jossine de Ligny,* leur mère, accorde aux religieuses de S$^{te}$ Catherine, établies au faubourg du Haut-Pont et dites de *Malevaut,* la même permission et aux mêmes conditions que ci-dessus n° 3721.

Datum et actum in monasterio nostro Sancti Bertini anno Domini millesimo quingentesimo secundo indictione quinta, mensis vero septembris die ultima pontificatus etc.

Contresceau de l'abbé de S. Bertin. Sceau du couvent de Ste Catherine. L. Deschamps de Pas, *op. cit.*, p. 147, pl. XLII, n° 509.

## 3725.

Copie annexe à l'acte 3607. — T. VIII, n° 230, p. 390.

1502, 8 novembre. — Les héritiers de SIMON BORDEL reconnaissent le droit de tonlieu du prieuré de S^t^ Pry. V. ci-dessus n° 3607.

le huitiesme jour de novembre mil cinq cens et deux.

## 3726.

Copie au registre. — T. IX, n° 30, p. 31.

1502 (*). — Récolement des limites et abouts de la dîme appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin à Béthune et aux environs, contestée par le chapitre de S^t^ Barthélemy et le curé de S. Vaast.

Lieux dits : le mollin à vent séant vers la justice dudit Béthune, le grand chemin qui maisne de Béthune à Boeuveri, Werquignoeul, le bois Flameng, le petit bois, le camp de paradis, Canteroyne, la rivière des deux mollins, Manchicourt, Essars, le pont de Senellenghues, l'Espinette du Poisson, les Longs preis, Hinges.

## 3727.

Original. — T. IX, n° 18, p. 19.

1503, 8 février. — JEAN DE RUMILLY, écuyer, seigneur de Dangermes, lieutenant du bailli d'Amiens, sur la complainte en nouvelleté des religieux de Saint-Bertin, ordonne ajournement contre *Jehennet Basine* et *Jean de Bunes*, poissonniers, qui voulaient les empêcher de jouir de leur privilège de *myner* (*) le poisson nécessaire à leur nourriture.

Donné à Monstroeul soubz nostre scel le huitiesme jour du mois de febvrier l'an mil cinq cens et deux.

(*) Seule date marginale donnée par D. W.

(*) Acheter au *Myn*, se faire adjuger par le *Myneur*. La forme ordinaire est *Minck, mincquer, minqueur*. V. Pagart d'Hermansart. *Les anciennes communautés d'arts et métiers à St-Omer*. Mém. des Ant. de la Mor., t. XXIII, p. 411.

## 3728.

Original. — T. IX, n° 19, p. 21.

1503, 9 mars. — COLLART *de S^t^ Amand* et *Marguerite Tardegout,* sa femme, échangent avec les religieux de Saint-Bertin 20 verges et demie d'*annoy* en rachat d'une rente annuelle de 6 sols *parisis.*

*La redevance se prenait* sur ung prey et annoy scitué en Lecquestacque (*), *les 20 verges et demie échangées sont* listant noort à le rivière de Milledyck, zut à l'église *d'Arques.*

Par devant Guillaume Maes, amman de la ville et conté d'Arcques *et huit échevins.*

Ce fut fait... le neuviesme jour de mars l'an mil cinq cens et deux.

## 3729.

Original. — T. IX, n° 20, p. 22.

1503, 9 mars. — Devant les mêmes aman et échevins d'Arques, JEAN VALLART échange avec les religieux de Saint-Bertin trois quartiers de pré situés au même endroit, en rachat d'une rente annuelle de 14 deniers par.

Ce fut fait *ut supra.*

## 3730.

Original. — T. IX, n° 21, p. 23.

1503, 9 mars. — Devant les mêmes, CHARLES DELCOURT, en échange d'un pré d'une demi-mesure et un demi-quartier, et un rachat d'une rente annuelle de 12 s. 2 d. par. cède aux mêmes religieux une mesure, 16 verges et demie, de pré à Arques.

Lieu dit : le Roudehof.

Ce fut fait *ut supra.*

(*) *Decquestacques* dans les deux actes suivants.

## 3731.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 70, p. 82.

1503, 13 mars. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, donne procuration à *Robert de Couppes,* grainetier de ladite abbaye, pour bailler à rente perpétuelle à *Anthoine Danin,* demeurant à Herbelles, un fief, manoir et héritage situés audit Herbelles.

l'an mil cincq cens et deux le treiziesme jour du mois de mars.

## 3732.

Copie au registre. — T. IX, n° 70, p. 82.

1503, 21 mars. — En vertu de la procuration ci-dessus, *Robert de Couppes,* grainetier de Saint-Bertin, arrente héritablement et à toujours à *Anthoine Danin* un fief composé de maison et terres à Herbelles, pour la somme de 140 livres.

Lieux dits : le rue qui maisne du Bruck à l'église de Herbelles, le courtil nommé le Rarul Hannick, le chemin de Leuline, le queminot de le ruelle Leurenche, le val Brie, le Doienné, le terre du Seigneur, le seigneurie du trésorier de Thérouanne, le quemin de le plaiche, le terre de le Prévosté, le grand Camp, le Cardonnoy, le chemin de Beauvais.

Ce fut fait... pardevant [Martin de Wissocq, escuier, bailli de Saint-Bertin] et les eschevins... de Herbelles, le vingt et uniesme jour de mars l'an mil cincq cens et deux.

## 3733.

Original. — T. IX, n° 34, p. 46.

1503, 28 avril. — « Complainte à Gand au sujet de huit mesures de terre dans le Furnembach appartenant à S. Bertin. » D. W.

De raedslieden myns heeren dheertshertoghen van Ostrycke hertoghe van Bourg$^{en}$, van Lothr... *et finit ainsi :* Teghend onder den zeghele vandezen dame den xxviii en dach van april int jaer duust vifhonder en dacht.

## 3734.

Original notarié. — T. IX, n° 35, p. 46.

1503, 12 mai. — Par devant notaire, JEAN COEDEVELT, hôte du Franc de Bruges, reconnaît avoir accepté à cense des religieux de St-Bertin la dîme de la paroisse de Vestkerke, au diocèse de Tournai, pour la somme de onze livres de gros, monnaie de Flandre.

Anno Domini millesimo quingentesimo tertio indictione sexta mensis maii die duodecima etc.

Marque du notaire Arnoul Michel.

## 3735.

Original — T. IX, n° 39, p. 51.

1503, 26 juin. — GUILLAUME d'Esquires donne rapport et dénombrement de deux fiefs, l'un gisant *au dismaige de Harebroucq, nord des Carduns,* paroisse d'Eperlecques, l'autre nommé *le Monnequevelt,* en la paroisse de Houlle.

le vingt sixiesme jour de jung l'an mil chincq cens et trois.

## 3736.

Original. — T. IX, n° 40, p. 52.

1503, 8 juillet. — JEHENNET POLLART donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au lieu nommé *le Lazzevouch,* paroisse d'Eperlecques, seigneurie de Houlle.

le huitiesme jour de juillet mil cincq cens et troys.

## 3737.

Original. — T. IX, n° 41, p. 53.

1503, 10 juillet. — MARGRITE ROBINS, par son avoué *Carle Roeulx,* donne rapport et dénombrement d'un fief en la paroisse de Houlle.

le dixiesme jour de jullet l'an mil cinq cent et trois.

## 3738.

Original. — T. IX, n° 42, p. 53.

1503, 10 juillet. — JEAN PIERS donne rapport et dénombrement d'un fief en la paroisse de Houlle.

le dixime jour de jullet l'an mil chinc cens et trois.

## 3739.

Original — T. IX, n° 36, p. 47.

1503, 11 juillet. — NICOLAS DE BOURS, seigneur d'Ivregny, lieutenant général du bailli d'Amiens, donne mandement au premier sergent royal à ce requis de contraindre à réparation *Mathieu de Cassel,* aman de M^r^ de Boncourt, qui avait indûment inventorié après décès dans une maison de l'amanie de l'abbaye de Saint-Bertin.

Donné audit Monstreul soubz nostre scel le onziesme jour de juillet l'an mil chincq cens et trois.

## 3740.

Original scellé. — T. IX, n° 43, p. 51.

1503, 15 juillet. — MARTIN DE WISSOCQ, écuyer, bailli de Saint-Bertin, déclare avoir reçu le rapport et dénombrement de *Jean Piers,* ci-dessus n° 3738.

le quinzime jour dudit moys (juillet) an dessus.

Sceau rond (p. 54) 27 mm. Ecu penché engrelé, chargé d'une bande et de trois losanges posés 2 et 1, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'homme. Lég: S. MARTIN DE WISSOC.

## 3741.

Original scellé. — T. IX, n° 44, p. 51.

1503, 15 juillet. — Le même déclare avoir reçu le rapport de Carle Roeulx, ci-dessus n° 3737.

Même date, même sceau.

## 3742.

Original scellé. — T. IX, n° 45, p. 55.

1503, 18 juillet. — JENNET CHOCQUEL donne rapport et dénombrement d'un fief en la seigneurie de Wizernes.

Lieux dits : Le Pont Dardenne, l'Erquepas.

le dix huitiesme jour de jullet l'an mil cincq cens et trois.

Sceau rond (p. 55) 25 mm. Ecusson chargé d'un large quintefeuille sur tige et de trois petits quintefeuilles, 2 en chef 1 en pointe. Lég: S. IEHAN CHOCQVEL.

## 3743.

Original. — T. IX, n° 46, p. 55.

1503, 22 juillet. — ANTHOINE DUBOIS donne rapport et dénombrement de deux fiefs à Arques.

Lieux dits : le grand quesmin qui maisne d'Aire à S. Omer, le quemin deseure le fontaine Ayens.

le XXII[e] jour de jullet l'an mil cincq cens et trois.

## 3744.

Original scellé. — T. IX, n° 37, p. 49.

1503, 25 août. — Concordat entre PHILIPPE DE LUXEMBOURG, cardinal, évêque de Thérouanne et les religieux de Saint-Bertin, à l'occasion d'un prisonnier, prétendu clerc, arrêté par le bailli desdits religieux à Poperinghe, et échappé des prisons de l'évêque à Thérouanne.

Sachent tous quy ces présentes lettres verront et orront que pour maistre fin au proces pendant au conseil de M[gr] l'archiduc en Flandres d'entre tres reverend pere en Dieu M[gr] le cardinal de Luxembourc eveque de Therouwane et M[rs] les relligieux abbé et couvent de l'eglise de S[t] Bertin, meu pour raison et a cause de ung nommé Josse van Stiellain, lequel fut prins prisonnier par le bailly de mesdits s[rs] a Poperinghes et depuis requis comme clercq par le doyen rural dudit Poperinghes et mené à Therouwane es prisons dudit tres reverend pere en Dieu M[gr] le cardinal, desquelles prisons icelluy prisonnier apres que parties oyes à grand congnoissances de cause avoit esté dit et sentencié par M[r] l'official de Therouwane que icelluy Josse prisonner seroit rendu audit

bailly de Popringhes et qu'il ne devoit joir du previllege de clericature pour les causes contenues au proces dudit Josse, pendant le temps de son appel icelluy Josse eschappa desdites prisons sans estre rendu, à l'occasion de quoi s'est meu ledit proces audit conseil en Flandres, pour lequel apaisier et mectre les dits s$^{grs}$ en bonne union et concorde et aussy esquiever aux mises, frais et despens qu'ilz eussent aincoires poeull ensievir, iceuly s$^{rs}$ se sont accordés en la forme et maniere qui s'ensuit, assavoir que se cy apres estoit trouvé que le dit Josse fust apprehendé en quelque lieu que ce fust a vingt lieues a le roonde dudit Therouwane ou qu'il fust en la faculté desdits officiers de le pooir faire appréhender, messieurs les vicaires ou aultres officiers de mon dit s$^{gr}$ le cardinal seront tenus a la sommation et requeste du procureur de mes dits s$^{rs}$ de S$^{t}$ Bertin et aux despens de mon dit s$^{r}$ le cardinal faire telles diligences et poursieultes que iceluy Josse soit prins et qu'il leur soit rendu, pour apres par eulx le remettre ès mains du bailly de Popringhes; sera aussy de la part du tres reverend pere en Dieu envoyé Jehau Garin cheppier et garde des prisons de mondit s$^{gr}$ le cardinal par devers M$^{r}$ de S$^{t}$ Bertin à S$^{t}$ Omer ou à Poperinghes au chois de mondi s$^{r}$ de S$^{t}$ Bertin pour illecq dire par le dit cheppier les motz qui s'enssuivent : Reverend pere en Dieu du prisonnier nommé Josse van Stiellain qui est eschappé par ma faulte et negligence des prisons de très reverend en Dieu M$^{gr}$ le cardinal evesque de Therouwane, lequel debvoit estre rendu a nos officiers a Poperinghes, je vous prie que en l'honneur la passion de Nostre Seigneur qu'il vous plaise moy pardonner. En oultre quant aux despens encourus oudit proces et aultres quelconques à l'occasion dudit prisonnier mes dits s$^{rs}$ de S$^{t}$ Bertin moiennant la somme de soixante livres qu'ilz ont receu comptant de M$^{r}$ le recepveur dudit tres reverend en Dieu se sont tenus et tiennent pour contens, et d'iceulx despens en ont quictié et quictent mondit s$^{gr}$ le cardinal, lesdits vicaires et tous aultres, et ad ce que dit est tenir furnir et accomplir ont mesdits s$^{rs}$ les vicaires eulx feisans fort de mon dit s$^{gr}$ le cardinal ont obleigé et obleigent tous les biens du temporel de l'evesché dudit Therouwane. Fait et passé sous le sceau du vicariat dudit Therouwane le vingt cinquiesme jour de aoust anno mil cincq cens et trois.

## 3745.

Original. — T. IX, n° 47, p. 56.

1503, 28 août. — Mahieu du Kemple, bourgeois de S$^{t}$ Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieu dit : le rue du Chocquel.

escript le vingt huitime jour d'aoust l'an mil cincq cens et trois.

## 3746.

Original. — T. IX, n° 48, p. 56.

1503, 28 août. — MARIE BRUISSET, veuve de *Gilles de Ruminghem,* donne rapport et dénombrement d'un fief gisant entre Quelmes et *Hardesoit.*

le XXVIII[e] jour d'aoust l'an mil cincq cens et trois.

## 3747.

Original. — T. IX, n° 49, p. 57.

1503, 28 août. — COLETTE DE RUMINGHEM, fille de *Gilles,* dit *Pisseberg*(*), donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au même endroit.

le vingt huitiesme jour d'aoust l'an *ut supra.*

## 3748.

Original. — T. IX, n° 50, p. 57.

1503, 1[er] septembre. — MARTIN DE WISSOCQ, écuyer, bailli général de Saint-Bertin, vidime le rapport précédent.

le premier jour de septembre l'an *ut supra.*

## 3749.

Original. — T. IX, n° 51, p. 58.

1503, 1[er] septembre. — Le même vidime le rapport ci-dessus n° 3746.

escriptes *ut supra.*

(*) D. W. *Pissebien.*

## 3750.

Original. — T. IX, n° 52, p. 58.

1503, 15 octobre. — GUILLAUME, bâtard de Renty, donne rapport et dénombrement d'un fief en la seigneurie d'Audenfort.

Lieu dit : le quemin qui maisne du pont d'Audenfort à Wissoc.
escript le 15^me^ jour d'octobre l'an *ut supra*.

## 3751.

Chirographe original. — T. IX, n° 38, p. 50.

1503, 29 décembre. — BAUDRAIN D'AUCHY, écuyer, demeurant à Béthune, transporte à la table des pauvres-Dieu *et monsieur Saint Betremieu en Béthune,* une rente annuelle de six sols six d. parisis et d'un chapon, à prendre sur la moitié d'une maison à usage de brasserie, *seant sur le wez de S^t^ Pry.*

faictes en double chirographes l'une pour la ferme dudit eschevinaige (du prieuré de S^t^ Pry) et le contre partie pour la dite table des pauvres faictes et passées le vingt neuvieme jour de décembre l'an mil chincq cent et troix.

## 3752.

Original. — T. IX, n° 32, p. 15.

1504, 12 février. — Sentence de RAOUL DE LANNOY, chevalier, seigneur de Monviller et de Paillart, conseiller du roi et bailli d'Amiens, qui retient au siège d'Amiens la cause de Robert Panier, lieutenant du bailli du prieuré de S^t^ Pry, contre le gouverneur de Béthune qui l'avait fait emprisonner, cause dont Jean Carbonnel, procureur général d'Artois, avait renvoyé l'appel devant le gouverneur et château d'Arras.

données à Amiens le sixiesme jour de la dite assize qui commença le sept et huitiesme jours de février l'an mil cincq cens et trois.

## 3753.

Original. — T. IX, n° 33, p. 46.

1504, 14 mars. — JEAN HAZART, lieutenant du bailli de Saint-Bertin, proclame la sentence de la salle abbatiale en faveur de Jacques d'Averhoud, mari et bail de sa femme, veuve en premières noces de Martin Dausque, contre Louis Dausque, exécuteur testamentaire de Jean Grietten.

Es plais tenus en la salle abbatiale... le 14e jour de mars mil cincq cens et trois.

## 3754.

Original. — T. IX, n° 56, p. 61.

1504, 11 juin. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, déclare donner à bail amphitéotique à *Cornilles Marronnier* certaines pièces de terre situées à Madelaine-Broucq, près de la porte du Brusle.

Lieux dits : le terre Barizel, le Muldedicq, le Zollehof, le Croonchaecq, le Langhecluns, le terre Quainguarde, le croom Croonhaecq, le Con, le Roynette, le Wildebroucq, le riviere Nauwe Lancluns, le Parcq au brebis, le Zoem, le Sperleecq land, le Vingt deniers, le Preesticq, le Wingart.

de nous données le onzime jour de jung l'an mil cincq cens et quatre.

## 3755.

Original. — T. IX, n° 57, p. 63.

1504, 12 octobre. — JEAN LE WITTE, lieutenant de l'aman du Haut-Pont, déclare la mise de fait faite au nom de Mahieu du Kemple, receveur de Mr de Rabodeinges, sur certaines terres et eaux appartenant à Guillaume Hamers.

En l'an de grace 1504 le douzieme jour d'octobre.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 215.

## 3756.

Original. — T. IX, n° 58, p. 61.

1504, 15 octobre. — BAUDIN DE NOEUFÉGLISE et *Margueritte de*

*Reminghem* vendent aux religieux de Saint-Bertin un courtil nommé *le Granel,* à Quelmes.

Ce fut passé et recongnut le quinziesme jour d'octobre anno mil chinc cens et quatre.

## 3757.

Original. — T. IX, n° 53, p. 59.

1505, 10 février. — Échange de terres à Arques entre les religieux de Saint-Bertin et *Colard de Saint Amand.*

le dixieme jour de fevrier l'an mil cinq cens et quatre.

## 3758.

Original. — T. IX, n° 54, p. 60.

1505, 10 février. — Échange de terres à Arques entre les mêmes et *Charles Delecourt.*

*Date ut supra.*

## 3759.

Original. — T. IX, n° 55, p. 60.

1505, 10 mars. — Échange de terres au même lieu entre les mêmes et *Amory Baron.*

Lieu dit : le Decquestacque.

le dixiesme jour de mars *ut supra.*

## 3760.

Original. — T. IX, n° 65, 2e, p. 78.

1505, 10 mai. — Simon Longin, receveur général des finances du roi de Castille, donne aux religieux de Saint-Bertin quittance de *huit vins seize livres de quarante gros de Flandre, à cause de l'achat par eulx fait de onze rasières de bled qu'ils doivent annuellement* (*).

(*) Sur le moulin de Pont d'Ardenghes. D. W.

le seiziesme jour de may l'an mil cincq cens cincq.

## 3761.

Original. — T. IX, n° 65, 3°, p. 78.

1505, 16 mai. — Autre quittance de six vins trois livres du même pour le même objet.

*Date ut supra.*

## 3762.

Copie dans l'acte 3769. — T. IX, n° 65, 1° p. 75.

1505, 28 mai. — L'archiduc PHILIPPE, roi de Castille, par lettres patentes, déclare avoir accordé aux religieux de Saint-Bertin, moyennant le prix de six vingt trois livres de 40 gros de Flandre, d'une part, et de huit vingt seize liv. de même monnaie d'autre part, le rachat de la rente de cent sols parisis d'Artois et de onze rasières de blé qu'ils lui doivent annuellement sur leur moulin de *Pont d'Ardenghes* et leurs moulins dans la ville de S. Omer, avec faculté pour lui et ses successeurs de résilier le présent contrat.

*Cette* somme de deux cens quatre vingtz dix neuf livres *sera payée* en telle et aussy bonne monnoie que celle qui a presentement cours en noz pays et seignouries et que faisons forger en noz monnoyes de Brabant et de Flandres, assavoir en florins Phelippes au prix de vingt cincq patars la pièce et de soixante quatorze au marcq de Troye.

Donné en nostre ville de Boisleduc le vingt huitieme jour de may l'an de grace mil cincq cens et cincq, de nostre regne le premier.

## 3763.

Original. — T. IX, n° 61, p. 69

1505, 1er juin. — YSABEL LE BLICQUE, veuve de *Laurent Le Boursier,* vend aux religieux de Saint-Bertin une terre à Arques.

Lieu dit : listant... oost à la dite eglise ou on fait les tieulles.

le 1er jour de jung l'an mil chincq cens et chincq.

## 3764.

Original — T. IX, n° 62, p. 69.

1505, 1er juin. — La même vend aux mêmes religieux deux verges et la onzième partie d'une verge à Arques, *là où le recepveur* (de Saint-Bertin) *a fait mettre une estable joingnant la tieullerie du seigneur.*

*Date ut supra.*

## 3765.

Original. — T. IX, n° 63, p. 70.

1505, 1er juin. — Échange de terrains à Arques entre les religieux de Saint-Bertin et *Georges Le Boursier.*

le premier jour de jung l'an quinze cens et chincq.

## 3766.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 64, 2°, p. 73.

1505, 29 juillet. — NICOLAS DE BOURS, seigneur d'Ivergny et de Montflelon, lieutenant général du bailli d'Amiens pour la prévôté de Montreuil, mande à tout sergent du roi à ce requis, de faire commandement aux religieux de Saint-Bertin de tenir en sûre garde un individu échappé des prisons de la ville, ou tout le moins de permettre aux mayeur et échevins de S[t] Omer de mettre gardes en l'abbaye pour s'assurer dudit prisonnier.

*Deux malfaiteurs, Baugois de la Rivière et Willemet du Quesne, dit Marichal, poursuivis par les sergents du Magistrat, s'étaient réfugiés dans le cimetière de Longuenesse où les sergents les gardèrent jour et nuit. Sûrement avisés que les parents de ces individus allaient venir les tirer par force du cimetière, les officiers de la ville se saisirent d'eux et les emmenèrent dans les prisons de la ville. A la poursuite du promoteur, les officiers de l'évêque de Thérouanne exigèrent que les prisonniers fussent ramenés au cimetière où on les avait pris. Pendant l'enquête, ils furent gardés* en certains lieux sains, *puis l'information ayant établi qu'ils étaient indignes de jouir de l'immunité, ils furent ramenés au cimetière de Longuenesse d'où les officiers de l'évêque permirent qu'ils fussent tirés pour être menés aux prisons de la ville. Ils furent condamnés au dernier supplice. Ils*

*appelèrent de la sentence. Pendant qu'on se préparait à les conduire en cour du Parlement, Baugois réussit à percer la muraille de sa prison* et par se avoir defferré est escappé d'icelle. *Le* chepier *l'aperçut* prestement *et se mit à sa poursuite* avec ses gens à cache *jusqu'à S. Bertin où l'évadé entra, tandis que les gardiens des portes les fermèrent prestement sur les poursuivants, refusant de les laisser entrer comme aussi de leur restituer le fugitif. Des sommations faites à diverses fois par le bailli de S. Omer, par messieurs de la loi, ou par les officiers de la ville, les religieux et le bailli de l'abbaye, Martin de Wissocq, ne tinrent nul compte,* mesmes ledit bailly a usé de plusieurs abus et ignoransses crasses... pourquoy *commandement est fait au nom du roi* aux religieux abbé et couvent de S. Bertin leur bailly et officiers... qu'ilz tiennent soubs seure garde ledit prisonnier en telle fachon qu'il ne puisse widier ni eschapper de ladite ville et abbaye ou à tout le moins permectre que lesdits mayeur et eschevins de la dicte ville de S. Omer mectent gardes pour tenir icelluy prisonnier en sceureté en ladite ville et clos d'icelle tant que aultrement en sera pourveu par la dicte court.

donné audit Monstroeul... le vingt neuvieme jour de jullet l'an mil chincq cens et chincq.

## 3767.

Copie au registre. — T. IX, n° 61, 2°, p. 73.

1505, 31 juillet. — JEAN LENGLÉS, sergent royal, donne relation de l'exploit par lui fait la veille et le jour même en l'abbaye de Saint-Bertin en vertu de la commission précédente.

faite et escripte le dernier jour dudit mois de jullet an dessus dit.

## 3768.

Original notarié. — T. IX, n° 61, 1°, p. 71.

1505, 31 juillet. — Le notaire MICHEL LE GEAI, à la demande des religieux de Saint-Bertin, dresse l'acte authentique de ce qui s'est dit et passé dans l'exécution du précédent exploit.

In nomine Domini... anno millesimo quingentesimo quinto, indictione septima mensis viro julii die ultima etc... *Le grand bailli et le lieutenant du mayeur de S. Omer avec d'autres personnes, accompagnés d'un sergent du roi ayant en mains une commission obtenue du bailliage d'Amiens, se présentèrent à l'abbaye de S^t^ Bertin. Après lecture faite, Jean Feuillet, doyen de l'église de Thérouanne, au nom des religieux de S. Bertin,*

*répondit* in modum qui sequitur. Præceptis per vos Johannem Lengles servientem regium præfatum factis in virtute commissionis vestræ ad instantiam dicti procuratoris impetratæ super custodia certi prisonarii quem dicunt aliqui per eum accepisse dictam ecclesiam seu monasterium Sancti Bertini in refugium, quod nesciunt si dictus prisonarius est aut fuerit in ecclesia dictorum dominorum religiosorum aut in clausura seu circa clausuram dicti monasterii, et quod ipsum non habuerunt aut acceperunt in custodiam et pro tempore futuro nolunt accipere ipsius quoquo modo custodiam, sed optemperando et obediendo domino nostro regi et contentis in dicta commissione, consenserunt... ut dicti domini de villa ponant suis sumptibus et expensis aliquas personas honestas in clausura dicti monasterii quæ habeant respectum et faciant custodiam bonam de dicto prisonario, prius tamen habitis litteris a dictis majore et scabinis de non præjudicio seu ab eorum commisso propter consequentiam in futuro. Postremo dicti de villa seu aliquis ipsorum petierunt ut eis fieret exibitio de eodem prisonario, quibus responsum est quod eorum commissio nullam faciebat mentionem faciendi exhibitionem seu ostentionem, quare ad hoc non tenentur nec de jure aut consuetudine, quare a fortiori, ut dictum est, nullo modo tenentur ad custodiam ipsius et se referunt eis ad ipsum bene servandum et custodiendum.

## 3769.

Original. — T. IX, n° 65, 1°, p. 75.

1505, 2 août. — Les mayeur et échevins de S[t] Omer vidiment les lettres patentes de Philippe, ci-dessus 3762.

le second jour d'aust l'an mil cincq cens et cincq.

## 3770.

Copie au registre. — T. IX, n° 66, p. 78

1505, 23 septembre. — PIERRE TIELT, curé de S. Martin en l'île, donne certificat pour l'inhumation de Jacques Pol, son paroissien.

Anno quingentesimo quinto 23 7[bris].

## 3771.

Original scellé. — T. IX, n° 67, p. 78.

1505, 16 novembre. — GUILLEMETTE, fille de feu Rogier Omon,

vend à maître ERNOUD DE LONDEFORT, demeurant à Heuchin-les-S$^t$ Pol, un manoir et plusieurs parties de terre gisant audit Heuchin, tenus des religieux de S. Bertin.

*L'acte de vente est passé devant les échevins de la bonne ville de Nivelle en Brabant.*

Lieux dits : les Capelleries, le Camp des Marguerittes.

Fait et donné au dit Nivelle l'an de grace Nostre Seigneur mil chincq cens et chincq, le seiziesme jour du mois de novembre.

Deux sceaux ronds (p. 79) 26 mm. Un ange tenant un écusson chargé d'un sautoir, d'une bague et de 3 pointes de flèches. Lég: ODRI DELRVE. — 32 mm. Ecusson écartelé aux 1 et 4 d'une tour crénelée, aux 2 et 3 de trois merlettes posées 2 et 1, cimé d'un heaume, timbré d'une couronne murale surmontée d'une tête d'oiseau. Lég: SEEL NICOLAS DE BEAVFORT.

## 3772.

Original. — T. IX, n$^o$ 68. p. 80.

1505, 22 novembre. — JEHAN QUESNOT, lieutenant de Martin de Wissocq, bailli de Saint-Bertin, donne saisine des manoir et terres ci-dessus mentionnés.

Devant les hommes cottiers et jugans en la seignourie de Heuchin... le vingt deuxiesme jour de novembre anno mil cincq cens et cincq.

## 3773.

Original. — T. IX, n$^o$ 69, p. 81.

1505, 16 décembre. — ANTHOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, arrente à *Clay Rémond,* bourgeois de S$^t$ Omer, *une wide plache scéant en le Nyeustraet aboutant... oest à une ruelle qui maisne de la dite rue à le Raepstraet,* à S. Omer.

le seiziesme jour de décembre l'an de grace mil cincq cens et cincq.

## 3774.

Original. — T. IX, n$^o$ 72, p. 90.

1505, 29 décembre. — JACQUES POCHELLE donne rapport et dénombrement d'un fief à Tubersent.

le vingt neuviesme jour de décembre l'an mil chincq cens et chincq.

## 3775.

Original. — T. IX, n° 71, p. 83.

1506, 1er février. — ANTOINE DE LABROYE, écuyer, au nom de sa femme, *Jacqueline de Béthencourt*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Tubersent.

fait le premier jour de février l'an mil cinq cens et cinq.

## 3776.

Original. — T. IX, n° 59, p. 65.

1506, 24 mars. — ANTHOINE DE SAINT-DELIS, écuyer, seigneur de Heucourt, lieutenant général du bailli d'Amiens, jugeant en appel, donne sentence provisionnelle qui défend aux échevins de Béthune de procéder au scellé sur une maison mortuaire sise en la mouvance du prieuré de St-Pry.

données à Amiens le vingt quatriesme jour de mars l'an mil cincq cens et cinq.

## 3777.

Original. — T. IX, n° 60, 1°, p. 66

1506, 3 avril. — Lettres du roi LOUIS XII prenant sous sa sauvegarde royale les religieux, église et biens du prieuré de St Pry-les-Béthune, et ordonnant au premier sergent royal à ce requis d'en faire faire la publication.

données à Paris le tiers jour d'avril l'an de grace mil cinq cens et cinq avant Paques et de nostre règne le huitiesme.

## 3778.

Original. — T. IX, n° 60, 2°, p. 68

1506, 20 avril. — JEAN LE CLERCQ, sergent au bailliage d'Amiens en la prévôté de Beauquesne, certifie que, par son exploit, publication a été faite des lettres ci-dessus à la bretesque de la ville de Béthune.

fait et escript le dit jour [lundi vingtiesme jour d'apvril l'an mil cincq cens et six après pasques communiaulx jour de marchiet de la dite ville de Béthune].

## 3779.

Original. — T. IX, n° 75, p. 96.

1506, 16 juin. — Sentence de JEAN DU GARD, lieutenant du bailli d'Amiens, qui maintient à ce siège le jugement d'une cause pendante entre le prieur de S[t]-Pry et les échevins de Béthune.

*Les échevins de Béthune avaient tenu franche vérité en un cabaret de la mouvance dudit prieuré. Au nom de l'archiduc, comte d'Artois, le procureur des échevins prétendait que* « la cause touchoit la justice de sa ditte ville de Béthune... à cause de laquelle il n'estoit tenu plaidier ailleurs que en la court de parlement ».

données à Amiens le seiziesme jour de juing l'an mil cincq cens et six.

## 3780.

Original. — T. IX, n° 76, p. 97.

1506, 24 juin. — CHARLES DELECOURT et *Péronne Mainbode* vendent aux religieux de Saint-Bertin un pré *gissant en Desquestacques nommé le Roudehof chargé de le rente du petit Brief,* à Arques.

fait... le vingt quatriesme jour de juin l'an de grace mil cincq cens et six.

## 3781.

Chirographe original. — T. IX, n° 77, p. 98.

1506, 27 juin. — MICHEL LE CROS vend aux religieux de Saint-Bertin seize sols de rente annuelle à prendre sur diverses terres à Acquin.

Lieux dits : le mont d'Acqwin, le terre de S[te] Audegonde, les preys d'Acqwin, le Berguemesse.

fait par devant bailli, pruvost et eschevins [d'Acqwin le vingt septieme jour de juin mil cincq cens et six].

## 3782.

Copie au registre. — T. IX, n° 78, p. 99.

1506, 12 septembre. — J. GORGUETTE, curé de S[t] Jean-Baptiste, donne certificat pour l'inhumation de *Jean Vicomte.*

hac duodecima septembris anni millesimi quingentesimi sexti.

## 3783.

Original. — T. IX, n° 79, p. 99.

1506, 18-25 octobre. — GUILLAUME STUTE, huissier d'armes de l'archiduc d'Autriche, rapporte les exploits faits par lui à *Holke* et *Wattendamme* pour interdire à quiconque l'accès *des bois et forets de Huames* (Hames) *et Watines.*

*Ledit huissier exploitant rappelle la même publication qu'il a faite* à Volverdinghe, Millam, Watenes, Bus et S[t] Mommelin les dix neuviesme et vingtroisiesme jour de novembre en l'an mil quatre cens quatre vingt et dix sept,... laquelle publication *avait* été mis en oubly et en non challoir.

le dix huitiesme et vingt cinquiesme jour d'octobre l'an mil cincq cens et six.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 420.

## 3784.

Original. — T. IX, n° 80, p. 100.

1506, 13 novembre. — Pardevant notaire, l'aman et les hommes du fief de S. Omer appartenant à Adrien de Wissocq reconnaissent qu'indûment ils ont déclaré main mise sur une terre nommée *le Bloc-bosque,* tenue des religieux de Saint-Bertin, et s'engagent à payer l'amende de 60 s. par.

treiziesme jour de novembre mil chincq cens et six.

Nom du notaire : Pierre du Tielt.

## 3785.

Original. — T. IX, n° 81, p. 101.

1506. — Déclaration pour la prisée des bleds et avaines à Oxe-laere, seigneurie de S[t] Bertin. (D. W.)

Allen den ghonen die drise presente lettren zullen zien of horen, *et finit ainsi* : int jaer duust vyf houdert ende zene.

Cinq sceaux ronds anépigraphes (p. 101).

## 3786.

Copie dans l'acte 3788. — T. IX, n° 73, p. 91.

1506, 17 novembre. — ROBERT, sieur de la *Pasture,* garde de la prévôté de Montreuil, notifie que devant lui *George le Boursier,* demeurant en ladite ville a établi ses procureurs pour en son nom traiter avec les religieux de Saint-Bertin de l'échange d'un pré gisant à Arques, au lieu dit le *Desquestacq.*

faites... audit Monstroeul le XVIIe jour de novembre l'an mil cinq cens et six.

## 3787.

Copie dans l'acte 3788. — T. IX, n° 73, p. 92.

1506, 4 décembre. — JEHAN EVERARD, dit *le Quesne,* bailli de l'avouerie de Thérouanne, notifie que devant lui, *Louis de Canteraine* et demoiselle *Baudine le Boursier,* sa femme, ont établi leurs procureurs pour traiter avec lesdits religieux de l'échange d'un pré à Arques au lieu dit le *Desquestacq.*

faictes en la ville et cité de Therowane le quatriesme jour de décembre l'an mil cinq cens et six.

## 3788.

Chirographe original. — T. IX, n° 73, p. 91.

1507, 23 janvier. — Accord par devant aman et échevins d'Arques entre les procureurs des parties dessus nommés et les religieux de Saint-Bertin pour l'échange dessus dit.

le vingt troisiesme jour de jenvier l'an mil cinq cens et six.

## 3789.

Original scellé. — T. IX, n° 74, p. 94.

1507, 23 février. — Appointement arrêté entre les religieux de Saint-Bertin et messire JEHAN BOURNEL, chevalier, seigneur de Boucoud, sur la limitation des amanies de Saint-Bertin et du Haut-Pont.

*Mahieu de Cassel, aman du sieur de Boucoud, ayant fait exploit en une maison* où pend pour enseigne l'Espagniol... au devant de l'eglise de S$^{t}$ Bertin au lez zud de la rue dudit S$^{t}$ Bertin... et aussy en une autre maison... en la dite rue de S$^{t}$ Bertin au lez nort, ... lesquelles... les relligieux... de S. Bertin disoient estre de leur fief, seignourie et amandrie en la ville de S. Omer, *tandis que l'aman du sieur de Boucoud* entendoit icelles deux maisons estre du fief dud. seigneur de Boucoud... Pour appaiser lequel différent les relligieux... ont montré... audit s$^{gr}$ de Boucoud... les anchiens enseignemens des... limites du fief de la dite église qui se comprend ainsy :

Che sont les fiefs de l'église S$^{t}$ Bertin avant la ville de S$^{t}$ Omer a pluiseurs de S$^{t}$ Bertin appartenans, esquels poeult ne doit nulz autres amans exerser d'office fors l'aman de S$^{t}$ Bertin, et se aucuns autres de la ville sy est embatus sy en a il fait amendisse à l'eglise, sy s'en prengne warde tous officiers que d'autre aman ne usent. Primes tout du fief et tenance de l'eglise par d'aval la rue Sainct Bertin dès ou le cauchie deffault à l'un lez et à l'autre ou le eglise a le rente fonsière jusques au bout de la rue avalant vers ouest ou costé vers zud et vers nort jusques paravant remontant vers le wincay du costé vers west jusques à le ruelle qui remonte vers l'attre S$^{t}$ Jehan, et de l'autre part du costé vers zud jusques descendant aval (*) l'eauwe qui se remonte vers l'estat allans vers le brulle d'un costé et l'autre commenchans devant le wez (*) de S$^{t}$ Bertin et de le dite eauwe remontant par le Zenomstraet requéant en le rue de S. Bertin jusques au toucquet de l'un des lez, et de l'autre par aval (*) ou demeure uns warlet appelé le Way et de ce toucquet allant vers zud commenchant jusques aval (*) en l'eauwe partout ou l'eglise a rente fonssière, et en le Paielle Straet et en le ruelle sy comme on se depparte de l'attre S$^{t}$ Marguerite vers nort à l'un costé et à l'autre et en Winquebroucq joignant au pont de pierre vers oest et en Scoendruicq (*) et en le Becquestraet pres du pucheau du costé vers west et en Beghinestraet (*) et ens ou Zudbrouch et mares (*) joingnans a le Magdelaine et en Lisele commenchant de luisset de l'atre S$^{t}$ Martin allant d'un lez et de l'autre par aval en le rivière et remontant au costé vers oest tout par aval jusque au bout que l'on dit le Long-Pont et par delà le rivière dudit pont commenchant à la bresche (*) jusque au mur de la ville toute le Scot plache deschendans jusques aux preis que

(*) D. W. Avant — werle — part avant — avant — et instcomerewicht — Beghuestroet — ou zud Brouchmarés — dresche.

on dist les preis l'abbé, et puis retournant en le ville et repassant le Molendicq par aval venant es molins de S[t] Bertin deschendant jusques au pied du pont S[t] Bertin ; et en le rue que l'on dist en l'Escucherie deux maisons dont le principalle est appellée au Blecq et l'autre d'icelle yssue vers le marchié et seent toutes deux au costé de le rue vers oest; et en le liste rue deux maisons pres de l'angle d'aval, et est rente fonssière ; et en le rue que l'on appelle Leuestraet (*) en le partie de le rue et du costé vers nort une masure en ledite rue ; et vers west du pont appellé Texbrughe (*) au costé de la rivière que on dist zud et toute la rente de ceste rue est d'une tenanche et rente fonssière ; et trois maisons et masures qui sont en le Grosse rue ainsy comme on va de S[te] Marguerite vers l'atre S[t] Jehan au costé de le ruelle vers oest et est toute d'une tenanche ; et en le foullerie devant le pont des Foullons commenchans est tout du fond et tenement de rente fonssière ; et au zud costé de l'attre S[te] Marguerite ainsy comme on yst a l'un costé et a l'autre de le ruelle deschendant vers le marchiet des pourcheaulx tout est d'un fond et tenement ce que S[t] Bertin y a et rente fonssière et paient relief tant que le rente monte et ensement par tous les autres lieux dessus dits ainsy comme il est demonstré ès briefs de chascun officier.

de laquelle déclaration... ledit sieur de Boucourt s'est contenté...

étoit signé : Anthoine de Berghes abbé de S[t] Bertin. Jehan Bournel.

Sceau rond (p. 96) 30 mm. Ecu chargé de 8 merlettes en orle et d'un écusson en cœur, timbré d'un heaume, cimé d'un oiseau éployé. Lég: SEEL IKHAN BOVRNEL. Cf. L. Deschamps de Pas, *Description de quelques sceaux matrices*, n° 60. Demay, *Sceaux de Picardie*, n° 871.

Y joint une copie finissant par la date suivante : le 23[me] jour de febvrier l'an 1506.

## 3790.

Original. — T. IX, n° 82, p. 102.

1507, 9 avril. — EUSTACE ROUSSEL, comme mari et bail de *Louise Réant*, sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief à Tubersent.

Lieux dits : la Cousture, le chemin qui maine de Tubersent à S[te] Marieuville.

fait en l'an de grace mil cinq cens et six le neuviesme jour d'apvril avant pasques.

## 3791.

Original. — T. IX, n° 84, p. 105.

1507, 18 avril. — ROBERT MANNECQUE, garde de la prévôté de

(*) D. W. Leuenstraet.

(*) Textoigne, acte de 1513.

Beauquesne, donne relation de l'exploit qu'en vertu des précédents arrêts du parlement et mandement royal, il a fait auprès du gouverneur d'Arras pour la mise en liberté du bailli de S. Pry.

le dix huitiesme jour d'apvril l'an mil chincq cens et sept aprez pasques.

## 3792.

Original scellé. — T. IX. n° 86, p. 107.

1507, 16 juin. — MAXIMILIEN, roi des Romains, et CHARLES, comte de Flandre et d'Artois, à tout sergent de ce requis, que conformément au privilège exécutorial octroyé par leurs prédécesseurs aux religieux de Saint-Bertin, ils contraignent tout débiteur à payer auxdits religieux ce dont ils leur sont redevables.

donné en ville de Malines soubz le sceel dont nous Charles avons usé jusques ores par provision, le seiziesme jour de juing l'an de grace mil cincq cens et sept.

Grand sceau rond (p. 107) 87 mm. dessiné dans Vredius, *Sceaux des comtes de Flandre*. Bruges, 1640, fol. 54 a.

## 3793.

Original. — T. IX, n° 87, p. 107.

1507, 22 septembre. — ANTHOINE DE SAINT-DELIS, écuyer, seigneur de Heucourt, lieutenant général du bailli d'Amiens, donne lettres de vidimus des coutumes locales de la comté d'Arques et seigneurie de Coyecques.

données à Amiens le vingt deuxiesme jour de septembre l'an mil cincq cens et sept.

N. B. D. W. renvoie pour le texte de ces coutumes au titre 314, année 1468. V. n° 3254.

## 3794.

Copie collationnée. — T. IX, n° 88, p. 108.

1507, 26 septembre. — Déclaration par témoins des coutumes particulières et locales de la seigneurie, bailliage et échevinage du prieuré de S$^{t}$-Pry.

Coustumes locales et particulières de la seigneurie baillage et eschevinage de la

prioré de S. Pry-lez-Béthune, membre dépendant de l'église et abbaye de S[t] Pierre d'Abbeville de Cluny etc...

fait le vingt sixiesme jour de septembre l'an mil cincq cens et sept.

*A la suite de cet acte sont reproduites :* 1° une déclaration de collation faite le 5 septembre 1687 par deux notaires d'Amiens, Le Caron et Madelaine ; 2° une attestation des échevins d'Amiens en date du 5 septembre 1687, que Bénigne Madelaine et François Caron sont bien notaires au baillage d'Amiens.

## 3795.

Original. — T. IX, n° 83, p. 102.

1508, 7 janvier. — Le roi Louis XII proclame l'arrêt du parlement qui condamne les mayeur et échevins de Béthune pour avoir fait indûment emprisonner à Arras le bailli du prieuré de S. Pry.

Datum Parisiis in parlamento nostro decima septima die januarii anno Domini millesimo quingentesimo septimo et regni nostri decimo.

## 3796.

Original scellé. — T. IX, n° 85, p. 106.

1508, 7 avril. — Les mayeur et échevins de la ville de Boulogne reconnaissent que l'hôpital de la maladrerie de cette ville doit annuellement aux religieux de Saint-Bertin *deux hombaulx rez* de blé pour les terres occupées par ledit hôpital, à la condition que ces religieux n'y prétendront aucun droit de seigneurie.

données en la dite ville de Boullongne le septiesme jour d'apvril l'an mil chincq cens et sept avant pasques.

Un sceau rond (p. 106) 67 mm. Sur des flots une barque tirée à droite par un cygne, à l'avant un chevalier debout armé d'une lance et d'un écusson chargé d'une croix, coiffé d'un casque cimé d'une tête d'oiseau, à l'arrière un cheval bridé et scellé, au-dessus à droite deux signes représentant le soleil rayonnant et la lune, à gauche les extrémités d'un corps disparaissant dans une nue. Lég: S. MAIORIS ET COMMVNIONIS BOLONIE AD CAVSAS. — Contresceau 28 mm. Ecu chargé d'un cygne tourné à gauche dans un encadrement. Lég: SIGILLVM SECRETI BOLONIE. — Incomplètement décrit dans Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, n° 5748.

## 3797.

Original. — T. IX, n° 91, p. 113.

1508, 4 juillet. — Augustin de Renty, écuyer, lieutenant du bailli

de S. Omer, condamne *Walleran d'Ocoche* aux frais et aux dépens dans sa poursuite de mesurage de la seigneurie d'Etrehem, voisine de celle des religieux de Saint-Bertin.

pronunchiez esditz plais le quatriesme jour de juillet l'an mil cincq cens et huit.

## 3798.

Original. — T. IX, n° 92, p. 113.

1508, 14 juillet. — Déclaration de la mise de fait au profit de Saint-Bertin sur deux *vuides plaches gisant zud à l'attre S^te^ Marguerite* à S. Omer.

quatorziesme jour de jullet quinze cens et huit.

## 3799.

Original. — T. IX, n° 93, p. 114.

1508, 14 juillet. — Déclaration de main mise sur une autre *wide plache faisant front nort à le rue des pourceaux* à S. Omer.

Aujourdhuy quatorziesme jour de jullet quinze cens et huit.

## 3800.

Original. — T. IX, n° 94, p. 114.

1508, 14 juillet. — Déclaration de main mise sur une autre *vuide place faisant front nort à le rue des pourceaux.*

*Date ut supra.*

## 3801.

Original. — T. IX, n° 95, p. 114.

1508, 14 juillet. — Déclaration de main mise sur une *wide place* estant au petit Wincquebroecq à S. Omer.

*Date ut supra.*

## 3802.

Original. — T. IX, n° 96, p. 115.

1508, 16 juillet. — Après appointement entre les parties, *Nicolas de Bours,* seigneur d'Ivergny, lieutenant général du bailli d'Amiens, et *Guillaume de l'Espinoy,* conseiller au siège de Montreuil, arbitres en ce différend, déclarent, contre Ferré de Croy, chevalier, seigneur du Rœulx, que les religieux de Saint-Bertin sont en possession de créer des échevins, faire inventaires, escauvages, exploits, etc., à Wizernes.

Pronunchié par nous arbitres en la salle de S[t] Bertin... le sizime jour de jullet de cet an mil chincq cens et huit.

*A la suite de cet acte, mention est faite de trois autres* contenant les attentats commis par les officiers dudit seigneur de Roeulz contre les droits de S. Bertin audit Wisernes. D. W.

## 3803.

Original scellé. — T. IX, n° 97, p. 119.

1508, 22 octobre. — MAXIMILIEN, empereur élu, et CHARLES, comte de Flandre et d'Artois, par lettres patentes, confirment à Antoine de Berghes et aux religieux de Saint-Bertin, durant la vie dudit abbé, le privilège d'avoir et tenir des cygnes dans les eaux de la Moere et dans les garennes des Cygnes.

*Les religieux de Saint-Bertin* pourront avoir et tenir ou faire tenir en nosdites eaues de le Moere et garennes des chisnes aupres de nostre dites ville de S. Omer le nombre et quantité de deux couples de viels chisnes, moyennant qu'ils les feront marquer de vif signes et marques différentes à celles dont nos chisnes y estant sont marquez, ensemble aussi les jeunes chinotz qui en viendront en dedens le temps acoustumé, et ce par l'officier ou garennier de nostre garenne illec... et si seront aussi les ditz exposans tenuz de lever ou faire lever chascun an lesditz jeusnes chinotz en dedens le jour S. Remy pour en disposer à leur voulenté sans toutefois les povoir vendre ou faire vendre à qui que (ce soit) a paine de les perdre, pourveu toutesfois que les eaues de la garenne es limites de laquelle les vaerts et eaues du lieu de le moere et à l'environ sont situées, soient communes à noz chisnes et autres quy ont droit d'y en avoir pour leurs pontures et pour ponldre et couver... la vie durant dudit abbé moderne de S. Bertin tant seulement.

donné en nostre ville de Malines le vingt deuxiesme jour d'octobre l'an de grace mil

cincq cens et huyt, et de nos regnes de Germanie le vingt troisiesme et de Hongrie le dix neuviesme.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 216.

## 3804.

Original. — T. IX, n° 98, p. 121.

1508, 8 novembre. — « Obligation des marguillers d'Oxelaere pour 12 s. et un chapon par an envers S. Bertin, à cause de 47 verges de terre et un manoir près du cimetière, et décharge pour S. Bertin d'une livre de cire, et pour les marguillers du bouquet de roses au jour du S$^{t}$ Sacrement. » (D. W.)

Weitent dalle die deise lettren zullen zien oft (*) horen leisen dat voor my Colaerdt Wumeel, Tatyd bailli ende nane van eydelen... *et finit* : Voorn heren den alt kerke ende couvent Sinte Bertins deise lettren ghezleghelt met onsen zeghelen deis VIII$^{e}$ daght van novembre int jaer duust vyf hondert ende achten.

## 3805.

Original. — T. IX, n° 89, p. 111.

1509, 28 février. — Martin de Wissocq, bailli de Saint-Bertin, fait l'escauvage du corps de *Michel Reninghe,* trouvé noyé dans un fossé à Salperwich.

Au dernier jour de febvrier anno quinze cens et huit.

*A la suite de cet acte, il est fait mention des pièces suivantes* :

1° Attestation des conclusions et poursuites faites par le baillage et le magistrat de S. Omer contre le dit escauwage. 2° Attestation de l'emprisonnement de Martin de Wissocq fait indument par Augustin de Renty lieutenant général du bailli de S. Omer. 3° Arrêt du parlement contre cet emprisonnement. 4° Mandement royal au bailli d'Amiens pour mettre ledit arrêt à exécution.

## 3806.

Original. — T. IX. n° 90, p. 112.

1509, 11 mars. — Sentence d'Anthoine de Saint-Delis, écuyer,

(*) D. W. ost.

seigneur de Hencourt, lieutenant général du bailli d'Amiens, qui condamne en l'amende de fol appel et aux dépens Baudin le Tailleur, qui avait appelé à Montreuil de la justice des religieux de Saint-Bertin à Herbelles.

données à Monstroeul le septiesme jour de ladite assize qui commencha le quatriesme et cinquiesme jour de mars de l'an mil cinq cens et huyt.

## 3807.

Original. — T. IX, n° 108, p. 130.

1509, 23 avril. — JEAN DE LE POUVE donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

le vingt troisieme jour d'apvril quinze cens et noeuf.

## 3808.

Original. — T. IX, n° 100, p. 122.

1509, 16 mai. — Sentence de JACQUES DE REBECQUE, écuyer, seigneur de la Jumelle, et BAUDE DU GROSPRÉ, conseiller de la ville de S. Omer, arbitres respectif de la justice de l'archiduc et des religieux de Saint-Bertin au sujet de deux prisonniers soupçonnés d'incendies à Quelmes.

*Les prévenus sont mis hors des prisons* parmi ce qu'ilz se sont submis et chascun d'eulx en nos mains de non faire demeure residence ne fréquenter audit village de Quelmes ou à une lieuwe à l'environ.

expédiées le seiziesme jour de may l'an mil cincq cens et neuf.

## 3809.

Original. — T. IX, n° 102, p. 124.

1509, 31 août. — GILLES VILLERS, abbé de Clairmarais, juge subdélégué par l'abbé de S. Nicolas de Furnes, donne sa sentence contre *Guy le Villain,* paroissien d'Heuchin, qui prétendait n'être pas tenu à payer aux religieux de Saint-Bertin la dîme de sang qui leur était due dans les villages d'Heuchin, *Preudefain,* Fontaines, *Berghyneuve* et

Ecuires, alléguant que sa maison n'était pas sur le territoire de la dîme.

Datum sub sigillo nostro quo in talibus utimur ultima die augusti anno Domini millesimo quingentesimo nono.

Sceau ogival (p. 127) et trois mêmes contresceaux placés verticalement, dessinés et décrits par L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, p. 149 et pl. XLV, n° 330.

## 3810.

Original. — T. IX, n° 104, p. 127.

1509, 26 novembre. — ANTOINE DE COQUEREL, conseiller au baillage d'Amiens, donne extrait authentique des registres de l'assize de Montreuil, tenue par *Guillaume de Bery*, seigneur du Hamel, de Mez et de Saleu en partie, attestant qu'en 1459 la salle abbatiale de Saint-Bertin ressortissait au siège royal de Montreuil.

à Amiens le vingt sixiesme de novembre l'an mil cincq cens et noeuf.

## 3811.

Original. — T. IX, n° 105, p. 128.

1509, 28 novembre. — ANTOINE DE SAINT-DELIS, écuyer, seigneur de Heucourt, lieutenant général du bailly d'Amiens, donne semblable extrait authentique des registres de l'assize de Montreuil tenue en 1466 par *Walleran de Soissons*, seigneur de Moroeul et de Maroeul.

données à Amiens le vingt huitiesme jour de novembre l'an mil cinq cens et noeuf.

## 3812.

Original. — T. IX, n° 103, p. 127.

1509, 14 décembre. — Le même donne semblable extrait des dits registres pour l'année 1459.

le quatorziesme jour de décembre l'an mil cinq cens et noeuf.

## 3813.

Chirographe original. — T. IX, n° 106, p. 129.

1509, 15 décembre. — ROBERT PANNIER, lieutenant de *Pierre*

*Taillefer,* bailli du prieuré de S$^{t}$-Pry, prononce dans un procès entre le prieur de S$^{t}$-Pry et Pierre de Ronnes, demeurant à Heuchin.

Faictes et pronunchiées le quinziesme jour de décembre l'an mil cincq cent et noeuf.

## 3814.

Original scellé. — T. IX, n° 99, p. 121.

1509. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, donne à bail emphitéotique et à rente héritable à *Jean Leclercq* le jeune, bourgeois de S. Omer, huit mesures de terres sises au pays de l'Angle, en la paroisse de S$^{t}$ Folquin.

Lieu dit : le grande rivière.

données le jour... de l'an de grace mil cinq cens et noeuf.

Deux sceaux ronds (p. 122) 1° 23 mm. Ecu penché de Jacques de Rebecques. — 2° 30 mm. Ecu penché chargé d'une croix ancrée, timbré d'un heaume, cimé d'une tête humaine dans un vol. Lég: S. BALDVINI DE GROSSO PRATO.

## 3815.

Chirographe original. — T. IX, n° 101, p. 123.

1510, 19 janvier. — JEAN QUAIART et JEANNE CRUGEOT, sa femme, reconnaissent devant le bailli et les échevins de S$^{t}$-Pry que le droit d'afforage dans ce faubourg appartient au prieur dudit S$^{t}$-Pry.

Passées et recongnutes audit S$^{t}$ Pry le dix neuviesme jour de janvier l'an mil chincq cens et noeuf.

## 3816.

Original. — T. IX, n° 107, p. 130.

1510, 28 janvier. — « Lettres ou acte authentique de 5 mesures et 12 verges de terres données à rente héritable. » D. W.

Allen den ghonen die deise (*) presente lettren zullen zien oft (*) horen leisen Colaerdt Winneel ter end bailleu van errwerdighe vadere in gode myn heere den abt van der kerke ende convente van Sinte Bertin te Sint Omaers... *et finit ainsi* : den XXVIII$^{en}$ dagt van lauwe inte jaer duust vif honder (*) ende neghene (*).

(*) D. W. drise, ost, houder, neghere.

## 3817.

Original scellé. — T. IX, n° 109, p. 130.

1510, 26 avril. — Le roi Louis XII donne aux religieux de Saint-Bertin lettres royaux de sauvegarde et nomme trois gardiens chargés de veiller à la protection de leurs personnes, biens et privilèges.

Datum Trecis die vigesima sexta mensis aprilis anno Domini millesimo quingentesimo decimo et regni nostri decimo tercio.

Sceau de majesté (p. 132) au pavillon fleurdelysé et contresceau. Douët d'Arcq, *Inv. des Sceaux*, n° 89.

## 3818.

Copie au registre. — T. IX, n° 110, p. 132.

1510, 16 mai. — Pierre Vilain, lieutenant du bailli d'Amiens et commissaire du roi en cette partie, donne au procureur des abbé et religieux de S^t^-Bertin acte de son opposition et désaveu à la déclaration faite par les bailli et francs hommes de la salle abbatiale de Saint-Bertin dans la déclaration des coutumes particulières ordonnées par le roi, que la dite salle abbatiale ressortissait au baillage de S^t^-Omer aux officiers d'Artois et à la chambre de Flandre, tandis que, en vertu de sa fondation royale et par l'amortissement accordé par les rois de France avant les érections des comtés de Flandre et d'Artois, elle ressortit au bailliage d'Amiens tenant assises à Montreuil. Le même Pierre Vilain donne en même temps mandement à tout sergent à ce requis de signifier le dit désaveu aux bailli et francs hommes qui ont signé la dite déclaration de coutumes.

le seiziesme jour du mois de may l'an mil cincq cens et dix.

## 3819.

Original. — T. IX, n° 111, p. 133.

1510, 28 juin. — Pierre Taillefer, bailli du prieuré de S^t^-Pry, déclare que *Charles Naye* a vendu à Jean Pinchon la brasserie de l'*Ane Royet* à Béthune.

le vingt huitiesme jour de juin l'an mil chincq cens et dix.

## 3820.

Copie au registre. — T. IX, n° 112, p. 134.

1510, 3 novembre. — MARTIAL BOULIER, vicaire général des Capucins, donne à l'abbé de Saint-Bertin et à tous les religieux de cette abbaye lettres de participation aux prières et mérites de son ordre.

Datum in conventu nostro Sancti Audomari provinciæ Franciæ anno Domini millesimo quingentesimo decimo die vero mensis novembris tertia.

## 3821.

Original — T. IX, n° 113, p. 134.

1510, 14 décembre. — Appointement fait devant les bailli et échevins de S^t^-Pry à l'occasion de la moitié d'un manoir tenu dudit prieuré et sis à Haillicourt.

Passées en jugement à la dite prioré le quatorziesme jour de décembre l'an mil chincq cens et dix.

## 3822.

Original. — T. IX, n° 114, p. 135.

1510, 29 décembre. — Concordat entre le chapitre de S^t^-Omer et les religieux de Saint-Bertin au sujet de la grande dîme de S^t^-Martin-au-Laërt.

Die vicesima nona mensis decembris anno Domini millesimo quingentesimo decimo ordinatum fuit... quod magna decima S^i^ Martini... cujus arrendatio de termino in terminum renovari consuevit arrendabitur in dicta ecclesia S. Bertini pro duobus terminis proxime sequentibus et ibidem dabitur ad auctionem vel subhastationem nomine et ad usum utriusque ecclesiæ... ita tamen quod in fine secundi triennii prædicta arrendatio fiet in dicta ecclesia S. Audomari et consequenter in ecclesia S. Bertini et sic deinceps de triennio in triennium.

## 3823.

Original. — T. IX, n° 115, p. 135.

1510, 30 décembre. — JACQUES DE CAESTRE, garde du sceau royal pour la prévôté de Montreuil, scelle l'acte par lequel *Jehennet Maronier* déclare résilier le bail que les religieux de Saint-Bertin avaient accordé à feu son père pour une portion de terre sise au *Madelaine-Broucq*.

Passées... le trentiesme jour de décembre l'an de grace mil cincq cens et dix.

## 3824.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 118, p. 138.

1511, 29 janvier. — Le roi LOUIS XII mande au gouverneur et bailli de Chauny de laisser, après enquête, réédifier *la justice patibulaire à trois pilliers... depuis trente ans en çà... abatue par les Suisses et Alemans qui lors passoient par le pays...* dans la seigneurie de Caumont, appartenant aux religieux de Saint-Bertin.

Donné à Paris le vingt neuviesme jour de janvier l'an de grace mil cincq cens et dix et de nostre regne le treiziesme.

## 3825.

Original scellé. — T. IX, n° 118, p. 138.

1511, 26 mai. — JEAN DU PRÉ, lieutenant général du bailli de Chauny, accorde aux religieux de Saint-Bertin entérinement des lettres royaux ci-dessus contre le procureur du roi qui ne voulait reconnaître ladite réédification qu'à deux piliers seulement.

Prononcé en jugement le lundi vingt sixiesme jour de may l'an mil cincq cens et onze.

Sceau rond (p. 140) 39 mm. Dans le champ, un château entouré d'une muraille flanqué de deux tours à pignon et crénelées entre lesquelles et au-dessus de la porte l'écu de France au lambel à trois pendants. Lég: SIGILLVM BAILLIVIE DE CALNIACO. — Contresceau rond dans le champ, même écusson. Lég: CONTRASIGILLVM BAL. DE CALNIACO. Cf. Demay, *Sceaux de Picardie*, n° 815.

## 3826.

Original. — T. IX, n° 119, p. 140.

1511, 26 juin. — Vente devant les bailli et échevins de S^t^-Pry d'une maison sise à Béthune, rue des *Grans Becquereaux*.

le vingt sixiesme jour de juin l'an mil cincq cens et onze.

## 3827.

Original. — T. IX, n° 120, p. 141.

1511, 25 et 26 août. — JACQUES DE CAESTRE, garde du sceau royal pour la prévôté de Montreuil, scelle les déclarations et témoignages reçus par les auditeurs royaux de S. Omer, que ceux d'Esques, de Dohem, Rumilly, Cléty, Enne, Lumbres, Nortquelmes, dépendant du chapitre de S. Omer, ressortissent non au baillage de S. Omer ou officiers d'Artois, mais au baillage d'Amiens ayant ses assises à Montreuil.

Comparurent en leurs personnes Nicolas Constart bailli de la seigneurie d'Esque, Jehan d'Ostove escuier, seigneur de Rond, de Werdrecq, etc.

Ce fut faict... en l'an de grace mil cincq cens et onze le vingtcinquiesme et vingt sixiesme jours d'aoust.

## 3828.

Original *cum plumbo*. — T. IX, n° 121, p. 141.

1511, 8 octobre. — Le pape JULES II notifie à l'évêque de Thérouanne qu'il a nommé *D. Engelbert d'Espaigne (aliàs Despaynge)*, religieux de Saint-Bertin, à la coadjutorerie de ladite abbaye et successeur éventuel de l'abbé existant, et le recommande aux bons offices de l'évêque.

Datum apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo undecimo, octavo idus octobris, pontificatus nostri anno octavo.

## 3829.

Original *sub plumbo*. — T. IX, n° 122, p. 145.

1511, 8 octobre. — Mêmes notification et recommandation du même pape à Maximilien, roi des Romains et empereur élu.

Datum Romæ *ut supra*.

## 3830.

Original. — T. IX, n° 123, p. 145.

1511, 21 novembre. — La chambre des requêtes à Paris ordonne, à la complainte du prieur de S^t^-Pry et contre le prieur de l'archiduc, comte de Flandre et d'Artois, que trois tilleuls qui avaient été arrachés de l'avenue dudit prieuré seraient replantés à leur ancienne place.

donné à Paris le vingt uniesme jour de novembre l'an mil cincq cens et onze.

## 3831.

Copie au registre — T. IX, n° 124, p. 146.

1511, 22 décembre. — Brisse Achte, reconnaît que les religieux de Saint-Bertin ont une rente annuelle de onze s. p. sur un certain *wael* et terre maresque nommé le *Renyerninct,* qu'il occupe dans la seigneurie de la Drogheriese (*).

le 22^e^ jour de décembre xv^c^ et unze.

## 3832.

Original. — T. IX, n° 116, p. 136.

1512, 9 février. — Vente devant les bailli et échevins de S^t^-Pry d'une maison sise au faubourg de S^t^-Pry.

passées le neuviesme jour de febvrier l'an mil chincq cens et onze.

(*) Alias Drogheriest. D. W.

## 3833.

Original. — T. IX, n° 117, p. 137.

1512, 12 février. — L'aman et les échevins d'Arques adjugent aux religieux de Saint-Bertin un manoir, terres et héritages situés à Arques et que leur contestait *Liévin Allard* au nom de sa femme, *Cassine de Cassel.*

Lieux dits : Langole, le Cauchie d'Arques, le Clitre.

le douziesme jour de febvrier l'an mil cinq cens et onze.

## 3834.

Copie dans l'acte 3836. — T. IX, n° 126, p. 147.

1512, 13 février. — Ordonnance par provision de MARGUERITE, archiduchesse d'Autriche, dans le conflit en juridiction entre les religieux de Saint-Bertin et les officiers du baillage de S[t] Omer.

Ainsi advisé, conclu et ordonné par icelle dame en conseil à Malines le jour et an dessus dits [treiziesme de février l'an quinze cens et onze].

## 3835.

Original. — T. IX, n° 125, p. 147.

1512, 13 mai. — Devant les échevins du pays de Langle, *Jean Leclercq* le jeune, bourgeois de S[t]-Omer, donne, au profit des religieux de Saint-Bertin, hypothèque sur deux mesures de terre en garantie d'une rente de 51 s. p. sur 8 mesures à S[t]-Folquin.

le treiziesme jour de may l'an mil cincq cens et douze.

## 3836.

Original. — T. IX, n° 126, p. 147.

1512, 14 juin. — MARGUERITE, archiduchesse d'Autriche, à la prière des religieux de Saint-Bertin et malgré le refus des officiers du

baillage de S$^{t}$-Omer, homologue l'appointement ci-dessus n° 3834.

Fait à Bruxelles le quatorziesme jour de juing l'an quinze cent et douze.

## 3837.

Copie au registre. — T. IX, n° 127, p. 149.

1512, 15 juillet. — Maison donnée par le couvent de Saint-Bertin à rente annuelle de 12 l. monnaie d'Artois située à Nieurlet. D. W.

Allen den Ghonen die dese presente lettren zullen zien of horen lesen Jacque de Vuic bailliu Jan Verderbussche, Dyeric Salemsen, Pietre de Bloc, Pietre Dewitte... *et finit ainsi :* den xv$^{en}$ dach in hoymaent int jaer MCCCCC ende XII.

## 3838.

Original. — T. IX, n° 128, p. 149.

1512, 27 juillet. — ÉTIENNE DE LESPINOY, lieutenant du prévôt de Montreuil, donne à tout sergent à ce requis mandement de maintenir les religieux de Saint-Bertin dans leur droit et saisine de lever les dîmes en la paroisse de S$^{te}$-Marie-Kerke.

Donné à Theroenne soubz nostre scel le vingt septiesme de jullet l'an mil chincq cens et douze.

## 3839.

Original. — T. IX, n° 129, p. 150

1512, 3 août. — JEAN LENGLEZ, sergent du roi, donne relation de l'exploit accompli en vertu du mandement ci-dessus.

faicts... le troisiesme jour d'aoust l'an mil cincq cens et douze.

## 3840.

Original scellé. — T. IX, n° 130, p. 151.

1512, 15 octobre. — GILLES, abbé de Clairmarais, juge subdélégué

en cette affaire par le prévôt de S[t] Omer, donne sa sentence au profit des religieux de Saint-Bertin contre Jean Lefebvre, paroissien de l'église S[t] Vaast à Béthune, qui contestait les droits de cure, dîme, funérailles, etc. sur une maison à lui appartenant.

Datum... sub sigillo nostro quo in talibus utimur anno Domini millesimo quingentesimo duodecimo decima quinta mensis octobris.

## 3841.

Original. — T. IX, n° 131, p. 152

1512, 5 novembre. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, notifie que, dans la chapelle qu'il leur a accordé de faire consacrer et dans leur cimetière, les religieuses du couvent de S[te] Catherine de Sion hors la porte du Hautpont ne pourront faire enterrer aucune d'elles ni aucune personne étrangère sans avertir les curés de S[te] Marguerite leur paroisse et sans payer elles-mêmes aux dits curés leurs service et enterrement comme par le passé, et pour les autres personnes les mêmes frais de funérailles qu'elles auraient payés pour être enterrées dans leur paroisse.

A tous ceulx... Anthoine de Berghes... savoir faisons... que par considération de la belle, dévote et honneste vie des maistresses et soeurs du couvent de S[te] Katherine de Syon hors la porte du Haut pont de ceste dite ville de S[t] Omer du tiers ordre de monseigneur Saint Franchois en la paroisse S[te] Marguerite de nostre patronnaige, lesquelles par nostre consentement ont ou dit couvent fait édiffier de nouveau une belle et notable chapelle ayant par dessus ung petit clochier en fourme d'église, en laquelle chapelle chascun jour aux heures ad ce pertinentes, commenchans leurs matines à mynuyt elles lisent les sept heures canoniales selon leur ordre, avons ausdites maistresse et soeur puis naguère donné congé et licence, et de fait en la présence de pluiseurs tant de religion, gens d'Eglise comme autres gens séculiers et par le consentement de maistre Jean Tartier et Jehan Pasquier pour lors curez des deux portions de la dicte église, révérend père en Dieu l'évesque de Ghibelde suffragant de très révérend père en Dieu monseigneur le cardinal de Lucembourg évesque dudit Thérouenne a béney et consacré icelle chapelle si avant que les signes accoustumez de y mectre et apposer y sont mis et apposez, et aussi pareillement a béney et consacré ung certain petit lieu estant derrière la dite chapelle, ainsy et sy avant que certaines croix de bois y ont esté et sont pour ceste cause mises...

données au dit S[t] Bertin le cincquiesme jour de novembre l'an mil cincq cens et douze.

## 3842.

Original. — T. IX, n° 132, p. 153.

1512, 5 novembre. — Mandement du roi de France Louis XII au bailli d'Amiens pour faire relever les fourches patibulaires du prieuré de S^t^–Pry.

donné à Paris le cincquiesme jour de novembre l'an de grace mil cinq cens et douze et de nostre regne le quinziesme.

## 3843.

Original. — T. IX, n° 133, p. 154.

1512, 10 décembre. — Jean Garris, comme héritier de sa mère, *Colline Robins*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

fait... le dixiesme jour de décembre mil cincq cens et douze.

## 3844.

Copie au registre. — T. IX, n° 141, p. 169.

1513, 4 mai. — Délimitation et énumération des fiefs des amanies de Saint–Bertin et du Hautpont accordées entre les religieux de ladite abbaye et *Jean Bournel*, chevalier, seigneur de Boncoud et de le Marie et vicomte du Hautpont.

... Che sont les fiefs de l'église S^t^ Bertin avant le ville de S^t^ Omer... *comme à l'acte ci-dessus 3789. Cette délimitation faite le 23 février 1507 est dans l'acte présent complétée par l'énumération, devant témoins compétents, des maisons ressortissant à l'amanie de Saint-Bertin.*

Et primes en le rue S^t^ Bertin les dessus nommés esleux dient que anchiennement la cauchie deffailloit en la dite rue de S^t^ Bertin assez pres de le ruelle qui maisne de la dicte rue S^t^ Bertin à l'eglise S^t^ Jean, jusques à l'abbaie de S^t^ Bertin, en laquelle rue où le cauchie défailloit les maisons ou héritages ou l'église a rente fonssière sont du fief de la dicte eglise lesquelles maisons sont de présent appartenantes aux personnes cy après nommées. Primes du les de nort de la dicte rue le maison de Jehan de Dohen nommée le *Tambur* jadis appartenant aux religieuses de Ravesberghe faisant coing du

les west de la rue de S$^{t}$ Jehan listant west et parderriere a le maison et héritage de M$^{rs}$ les religieux... Nostre-Dame de Watenes, le maison Estienne Ghiselin... par derrière a une ruelle qui maisne de le rue de l'*Esquequier* a le rue qui maisne à l'église S$^{t}$ Jehan ..... le maison qui fait coing de le rue S$^{t}$ Bertin allant à le rue de l'Eskekier. Au lez zud de ladicte rue (S$^{t}$ Bertin) le maison... listant west a le maison... nommée les trois fillettes... et par derrière en tournant vers oest sur le rue de *Scoendrewich*... le maison... faisant coing du costé oest le ruellette des cappelles... le maison... faisant coing oest sur le wez devant S$^{t}$ Bertin... En le *Paellestraet* qui commenche a le plache devant le wez S$^{t}$ Bertin... sont... le maison et gardin... Baudin Derick... ledit gardin estant et respondant sur la dicte Paelstreate et le maison a le rue Scoendrewicq, listant nort à une ruellette qui va de la dicte rue de Paelstrate en le rue des Capelles, zud sur le rivière de l'état. Item au lez west de la dicte rue de Palestraet li maison de Jehan Douriez, listant... nort à le grande maison séant sur le plache de l'abruvoir et derrière à ladite grande maison... Le maison et gardin Jehan Bourgois dont le gardin correspondant sur la dicte rue du Palestraet et le maison sur le rue du Mollin listant zud à une petite ruelle qui est cloze quy va de ladicte rue de Palestraet a le rue et voye du mollin, la dicte grande maison... gisant sur la plache dudict abruvoir zud aboutant oest a le ruelle dudit mollin... En le ruelle qui maisne de le rue des *Pourcheaulx* à l'eglise S$^{te}$ Marguerite... Quand à *Winquebroucq* qui est à trois paroiches de S$^{te}$ Marguerite, S$^{t}$ Jehan et S$^{t}$ Martin en Lizele ou le amandrie et vicomté dudit sieur de Boncoud se comprend, par quoy l'on n'en fait icy mencion et est à communicquier avec autre amandrie ... Le maison et couvent des soeurs S$^{te}$ Magritte qui comprend tant en le ruelle qui va de Beguestraet à la chimentière S$^{te}$ Marguerite... En le rue du Way... Le maison Guillaume Titelouze... Deux maisons estant en le rue du Brulle tout d'un édifice et toit, l'une faisant coing de le rue qui maisne de la ditte rue du Brulle aux béghines, l'autre faisant coing sur le rue du Way... Le Zudbrouch... est en le paroisse S$^{t}$ Micquiel et est à communiquier à l'aman du Colhof... En Lizele, le gardin des religieulx de Clermares a l'opposite de l'eglise de S$^{t}$ Martin, west et nort à le rivière. Le porte gardin... lez west de le rue par laquelle on va de l'eglise à le rivière... Le fief et seigneurie de l'eglise se comprend depuis le treille du chimentière de S$^{t}$ Martin tirant au lez oest de la dicte rue jusques au long pont sans rien réserver, et dudict pont et passant icelluy... va jusques à le porte de l'abbé et par dehors jusques aux preis l'abbé et Mulledik... dudict Mulledik depuis la porte l'abbé jusques au pont de l'Esclus à l'endroit des murs de l'abbaye et de la ville et dudit pont de l'esclus a ung gardin appartenant a Andrien du Briart, au lez west dudit pont et listant par deriere a le rue de le Palstraet et zud a le rivière qui va à l'estat et nort a une rue qui va a le Pelstraet venant de le rue des molins... En le rue de l'Avaine dit Evenstraet y a un gardin... applicquié à le maison de l'Olifant estant en le Tannerue... Le maison de le Magdelaine oest au flégard et rue qui va de le rue l'Avaine au chelier de

Berghes... Devant le chimentiere de l'église S^te^ Marguerite et en le Grosse rue au lez vers zud, le maison... qui fait le coing de une ruelle qui va de la dicte grosse rue au chimentiere S^t^ Jehan du costé oest, zud a l'heritage des religieuses de Ravesberghe, par devant aux Nollars... Le Foullerie...

le quatriesme jour de may mil cinq cens et treize.

## 3845.

Copie au registre. — T. IX, n° 142, p. 183.

1513, 8 juin. — JEAN BOURNEL, chevalier, seigneur de Boncoud, vend à l'abbé de Saint-Bertin l'amanie et vicomté du Hautpont qu'il tient en fief et noble tennement de monseigneur l'archiduc moyennant le prix de 1200 l. 36 s. au denier Dieu et 12 l. au vin du marché.

le VIII^e^ jour de juing mil V^c^ et treize.

## 3846.

Original. — T. IX, n° 147, p. 190.

1513, 13 juin. — WOULTRE DILLE prend à bail des religieux de Saint-Bertin un manoir gisant sur le cauchie d'Arques.

passé par devant aman et eschevins [de la ville et comté d'Arques] le treiziesme jour de juin l'an mil cincq cens et treize.

## 3847.

Copie au registre. — T. IX, n° 143, p. 185.

1513, 9 juillet. — JEAN BOURNEL donne aux religieux de Saint-Bertin quittance du prix de la vente ci-dessus n° 3845.

le IX^e^ jour de juillet l'an de grace mil V^c^ et treize.

## 3848.

Copie au registre. — T. IX, n° 144, p. 185.

1513, 9 juillet. — JEAN BOURNEL, seigneur de Boncoud et ROLLAND-

Bournel, seigneur de Mamez, son fils aîné, afin que les religieux de Saint–Bertin obtiennent du prince, monseigneur l'archiduc, la saisine et amortissement du fief de l'amanie du Hautpont, s'engagent à desservir ledit fief en guerre et en la cour du bailliage de S$^{t}$–Omer ou à le faire desservir aux frais et dépens des dits religieux.

le neuviesme jour de jullet l'an mil cinq cens et treize.

## 3849.

Copie au registre. — T. IX, n° 145, p. 186.

1513, 9 juillet. — Jacques du Bus, gardien du sceau royal en la prévôté de Montreuil, notifie la vente de l'amanie du Hautpont faite au profit des religieux de Saint–Bertin par Jean Bournel avec le consentement de son fils Rolland.

fait à S$^{t}$ Omer en l'an de grace mil cinq cens et treize le neuviesme jour de juillet.

## 3850.

Copie au registre. — T. IX, n° 146, p. 188.

1513, 9 juillet. — Allard de le Drogherie et Pierre le Noir, auditeurs du roi en la prévôté de Montreuil, donnent vidimus d'un extrait, en date du 12 octobre 1501, des lettres de récépissé données par *Denis de Morbecque,* chevalier, seigneur de *Hondescotte,* bailli de S$^{t}$–Omer, à Jean Bournel, de l'aveu et rapport de huit fiefs que ledit Jean tient de l'archiduc, et en particulier du fief de l'*amanscep et viconté du Hautpont,* dont suit le dénombrement.

le jourdhuy neuviesme jour de jullet l'an mil cincq cens et treize.

## 3851.

Original. — T. IX, n° 148, p. 191.

1513, 14 juillet. — Jacques du Bus, écuyer, garde du sceau royal, notifie que Guillaume Lefebvre a reconnu avoir exploité indûment sur une terre des religieux de Saint–Bertin à Wizernes et promis de leur payer une amende de 60 s.

fait... en la ville de S[t] Omer le quatorziesme jour de juillet l'an de grace mil cincq cens et treze.

## 3852.

Copie au registre. — T. IX, n° 149, p. 192.

1513, 14 juillet. — Le pape LÉON X adresse à Antoine de Berghes un bref de paternelle affection.

Dilecto filio abbati abbatiæ monasterii S[t] Bertini Leo papa X. Dilecte fili salutem et apostolicam benedictionem. Memores tue probitatis et virtutis quam dum in minoribus essemus cognovimus simul et amavimus, voluimus has nostras devotioni tuæ mittere, te in Domino adhortantes ut tuæ valetudini diligenter consulas, nosque existimes paterna erga te charitate esse affectos, paratos etiam cum Deo facere libenter ea quæ ad suum commodum pertinebunt, in vero solitis tuæ bonitatis vestigiis insistens et nostram et omnipotentis Dei gratiam pergas promoveri. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die decima quarta julii millesimo quingentesimo decimo tertio, pontificatus nostri anno primo. Sic signatum : Sadoletus.

## 3853.

Copie au registre. — T. IX, n° 150, p. 192.

1513, 5 août. — HENRI, roi d'Angleterre, à la prière de l'abbé de Saint-Bertin, donne lettres de sauvegarde royale pour les habitants de la paroisse de Beuvrequen et pour tous leurs biens.

Henry... roy de France, d'Angleterre et d'Irlande... Donné en nostre champ près Therouane le chincquiesme jour d'aoust l'an de grace mil chincq cens et treize et de nostre regne le chincquiesme.

## 3854.

Original. — T. IX, n° 154, p. 195.

1513, 31 août. — JEAN DE RONT, écuyer, seigneur de Ront, *Verdrecques* et Lanoy en Blaringhem, donne rapport et dénombrement de deux fiefs, le premier consistant en une rente de cent deniers p.

sur l'église de S$^{t}$-Bertin, l'autre comprenant 3 mes. 20 v. à Arques en un lieu nommé le *Ekelstacque.*

le desrain jour d'aust l'an mil cincq cens et treize.

## 3855.

Copie au registre. — T. IX, n° 152, p. 193.

1513, 9 septembre. — Le pape Léon X envoie un bref de remercîment à Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, qui l'avait félicité de son élévation au souverain pontificat; il lui rappelle l'hospitalité qu'il a reçue chez lui dans son voyage en Allemagne, il l'assure de son affection, et du bonheur qu'il aurait à le revoir.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die nona septembris millesimo quingentesimo tertio pontificatus nostri anno primo.

## 3856.

Copie dans l'acte 3864. — T. IX, n° 138, 1° p. 159.

1513, 12 novembre. — Les religieux de Saint-Bertin se complaignent devant Gilles, abbé de Clairmarais, comme juge et conservateur de leurs droits, de *Jean Bernard,* curé de la paroisse S$^{t}$-Jean, et de *Gilles Hugues* et *Mathieu Ruffin,* curés des deux portions de la cure de S$^{te}$-Marguerite, qui ont refusé d'assister à une procession à laquelle les dits religieux les avaient convoqués, et demandent qu'ils soient condamnés à une amende de 40 s. p.

Sabbato post Beati Martini hiemalis anni Domini millesimi quingentesimi decimi tertii.

## 3857.

Original. — T. IX, n° 152, p. 193.

1513, 6 décembre. — Ordonnance du siège de Montreuil aux religieux de Saint-Bertin de venir *dupliquier* dans le procès en nouvelleté que leur intente le magistrat de S$^{t}$-Omer.

le sixiesme jour dudit mois [de décembre l'an mil cincq cens et treize].

## 3858.

Copie au registre. — T. IX, nº 153, p. 194.

1513, 12 décembre. — JACQUES DU BUS, écuyer, garde du sceau royal, enregistre l'accord par lequel les tabliers des pauvres de la paroisse S^t^-Michel cèdent aux religieux de Saint-Bertin moyennant la somme de 6 liv. données à leur table leurs droits sur une terre contestée gisant au Zudbroucq.

fait... en ladite ville de S^t^ Omer en l'an de grace mil chincq cens et treize le douziesme jour du mois de décembre.

## 3859.

Original. — T. IX, nº 134, p. 154.

1514, 13 janvier. — GUY LESMIT et WILLEMINE LE RUDDERE, sa femme, vendent aux religieux de Saint-Bertin un manoir situé sur la grande rue d'Arques.

fait, vendu et werpy devant aman [Guillaume Boude] et eschevins [de la ville et conté d'Arques] le treiziesme jour de jenvier l'an mil cincq cens et treize.

## 3860.

Original. — T. IX, nº 135, p. 155.

1514, 13 janvier. — Devant les mêmes aman et échevins JEAN MERLIN et MAROYE DE SALPERWICH, sa femme, vendent aux mêmes religieux un manoir sur la grande rue d'Arques.

fait *ut supra*.

## 3861.

Original. — T. IX, nº 136, p. 155

1514, 13 janvier. — Devant les mêmes CHARLES DELCOURT et PÉ-

RONNE MAINBOIDE, sa femme, vendent aux mêmes religieux un manoir sur la grande rue d'Arques.

fait *ut supra*.

## 3862.

Copie dans l'acte 3861. — T. IX, n° 138, p. 161.

1514, 14 janvier. — Les religieux de Saint-Bertin se complaignent devant GILLES, abbé de Clairmarais, l'un des deux conservateurs des droits de Saint-Bertin et juge subdélégué, de *Jean Bernard,* curé de S^t^-Jean, de *Pierre Tiele,* curé de S^t^-Martin, de *Mathieu Ruffin* et *Gilles Hugues,* vice-curés de le S^te^-Marguerite, qui ont refusé de se rendre à l'église de ladite abbaye, aux jours imposés, pour y assister à la procession et d'apporter à l'offertoire les deniers auxquels ils sont obligés.

***Aux termes de la complainte,*** curati seu eorum vice gerentes qui pro tempore fuerunt et qui deservierunt tribus ecclesiis parrochialibus que sunt de predictorum dominorum patronatu annis singulis venire tenebantur cum habitu decenti ad dictum monasterium his diebus sequentibus scilicet in nativitate Domini, in epiphania ejusdem Domini, in purificatione beatissime Virginis Marie, in ramis palmarum, in annuntiatione Virginis Marie quando post pasca incidit in pascato, Ascensione, Pentecostes, Trinitatis, Sanctissimi Corporis, in festo beatorum Petri et Pauli apostolorum, in Assumptione divine Virginis Marie, in festo Sancti Bertini, in depositione Sancti Audomari, et in festis seu commemoratione omnium sanctorum ut ibidem cum ipsis dominis processiones sollemnes que fiunt illis diebus peragere debeant [et] in dicto monasterio tempore offertorii interesse et sua corpora cum denariis solitis dari offerre tantummodo his diebus quibus fit oblatio natalitia.

exhibitum per procuratorem sabbato post octavas epiphanie anno quo supra [millesimo quingentesimo decimo tertio].

## 3863.

Copie collationnée. — T. IX, n° 137, p. 146.

1514, 26 janvier. — Les religieux de Saint-Bertin donnent à bail emphitéotique à *Jean Reelz, Jean Tassart* et *Abel Picottin,* bourgeois

de S$^{t}$–Omer, une terre gisant au Zudbroucq appelée le Madeleine–Broucq.

Lieux dits : le Cronhacq, le Muldedik, le Widebrouck, le Sperleeland, le Zolhof, le Poupelier-Stecq, le Caignarde, le Roynette, le Wilines, le Woendes, le Con, le Parc à brebis, le Nauwelanclus, le Zoem, le Langheclus, le Boustecq.

données l'an de grace mil cincq cens et treize le vingt sixiesme jour du mois de janvier.

## 3864.

Copie. — T. IX, n° 138, p. 159.

1514, 11 février. — GILLES, abbé de Clairmarais, juge subdélégué, confirme l'accord et transaction conclus entre les religieux de Saint–Bertin et les curés des paroisses de S$^{te}$-Marguerite, S$^{t}$-Jean et S$^{t}$–Martin, sur les différends exposés aux complaintes ci-dessus, n° 3862.

*Les curés reconnaîtront et promettront d'observer les droits des religieux dans les processions, messes et offertoires, excepté les jours et heures où ils seraient légitimement empêchés. Dans ce cas, le jour même ou le suivant, ils présenteront ou feront présenter leur excuse à l'abbé ou à son représentant, mais ils devront toutefois envoyer au jour fixé leur denier d'offrande. Ils déclareront par serment de maintenir les droits de l'abbaye. A ces conditions, le procès prendra fin, les dépens compensés.*

Datum et actum in nostro consistorio et nostre habitationis domo in prefato loco Sancti Audomari site, anno Domini millesimo quingentesimo decimo tertio, undecima die mensis februarii.

## 3865.

Original. — T. IX, n° 139, p. 164.

1514, 14 février. — JACQUES DU BUS, écuyer, garde du sceau royal en la prévôté de Montreuil, confirme le bail emphitéotique ci-dessus (n° 3863) et les garanties données par les preneurs.

Ce fut fait... en ladite ville de S$^{t}$ Omer en l'an de grace mil cincq cens et treize le quatorziesme jour du mois de febvrier.

3735

## 3866.

Original. — T. IX, n° 140, p. 168.

1514, 7 mars. — JACQUES MAS, lieutenant du prévôt de Beauvaisis, donne acte authentique de la déclaration par *Robert de Canteleu*, écuyer, de deux abattis d'arbres faits dans les bois de Caumont, dits vulgairement les bois de Saint-Bertin.

donné à Amiens le septiesme jour de mars l'an mil cinq cens et treize.

## 3867.

Original notarié. — T. IX, n° 159, p. 200.

1514, 18 avril. — Les notaires JEAN LE VASSEUR et JEAN BENAUD, attestent par acte authentique que *Pascal* ou *Pasquier de Brévère*, a imploré et obtenu son pardon de l'abbé de Saint-Bertin et a accepté la réparation que celui-ci lui a imposée.

*Ledit Pascal avait battu un aman de Poperinghe qui voulait l'arrêter et avait brisé sa verge. Pendant l'appel de son procès, il implora la grâce de l'abbé de Saint-Bertin qui, ému de pitié, lui remit son délit, l'amende encourue, et tous les dépens, à la condition que le coupable, tête nue et à genoux, ferait amende honorable à l'aman et à la justice, et qu'il accomplirait le plus tôt possible un pèlerinage à N.-D. de Messines, où il ferait à ses frais célébrer une messe à l'intention de l'abbé de Saint-Bertin, réparation, pèlerinage et messe dont il apporterait l'attestation au prévôt de Poperinghe.*

Acta fuerunt hæc monasterio Sancti Bertini in aula vulgo aula principis appellata anno [Domini millesimo quingentesimo decimo quarto, mensis aprilis die decima octava].

Marques des notaires.

*A la suite de cet acte, il est fait mention* 1° de lettres patentes du roi Louis XII en date du 15 juin 1513 ordonnant au premier huissier de son parlement de faire désister les juges ecclésiastiques de poursuivre en justice ledit Pasquier Brevère sous prétexte qu'il était clerc : 2° s'ensuit la relation de l'exploit du sergent dudit parlement de Paris en date du 10 décembre 1513, et que la justice de cette cause regarde les abbé et religieux de Saint-Bertin, comme seigneurs dudit Poperinghes. D. W.



Pas-de-Calais 6
H.16.

## 3868.

Original scellé. — T. IX, n° 169, p. 201.

1514, 22 avril. — ANTHOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, donne à l'église de ladite abbaye, pour en jouir perpétuellement, le fief appelé vulgairement l'*Amasqueppe* (*) du Hautpont, qu'il a acheté de Jean Bournel, sieur de Boncoud (*), plus quarante-cinq livres tournois à prélever sur certaines terres et possessions, le tout à la condition de certaines charges qu'il indique.

*Les principales charges indiquées par l'abbé fondateur sont celles-ci :*

*Une messe sera chantée tous les jours, à l'heure de prime, à l'autel de N.-D. de Milan, dans des conditions longuement déterminées. De son vivant, l'office des morts sera célébré pour son père au jour de son anniversaire ; après sa mort, il sera célébré pour lui au jour anniversaire. Le grainetier donnera au proviseur du couvent six livres tournois pour une récréation chaque année. Tous les ans, treize vieillards honnêtes et pauvres prendront, à l'infirmerie ou ailleurs deux repas, l'un au jour de l'anniversaire de son père, et après sa mort, au jour de son anniversaire, l'autre au jour des âmes. Ils seront servis comme les religieux. Après les grâces, ils réciteront le* De Profundis *et recevront chacun en s'en allant douze deniers. Neuf fois par an et à des jours indiqués, on allumera les cierges qui sont devant le crucifix sur le doxal. Pour encourager les honnêtes récréations des religieux, quarante sous tournois seront chaque année présentés au roi élu la veille de la Circoncision. Le fondateur donne encore chaque année quinze quartiers de blé, dont un tiers sera converti en deux cents pains blancs d'une livre qui seront distribués à deux cents pauvres le jour de la mort d'un religieux, le reste sera employé à doubler la distribution ordinaire qui se fait à la mort de l'abbé du monastère. Ces distributions seront réglées selon les occurrences, compensant les années où il y aura plus de décès par celles où il y en aura moins.*

In quorum omnium et singulorum testimonium et fidem sigilla nostra presentibus duximus et decrevimus apponenda anno dominicæ incarnationis millesimo quingentesimo decimo quarto mense aprili, die vigesima secunda.

Trois sceaux : le sceau aux causes de l'abbaye. V. L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, pl. XXXI, n° 239 ; le sceau et contresceau d'Antoine de Berghes. V. *ibidem* pl. XXXVII, n° 264.

(*) Alias *Amanscheppe*.

(*) D. W. Bocourt.

## 3869.

Original scellé. — T. IX, n° 161, p. 206.

1514, 20 avril. — Le gardien du couvent des Frères Mineurs à S^t^–Omer reconnaît que c'est en violation de leur promesse faite aux religieux de Saint-Bertin, mais sans mauvaise intention, que ses frères sont sortis en procession sur le patronat de Saint–Bertin ; il renouvelle cette promesse et donne lettre de non préjudice.

Datum in prædicto nostro conventu anno Domini millesino quingentesimo quarto decimo vigesima sexta die mensis aprilis post pascha.

Trois sceaux ogivaux anépigraphes (p. 206). L'un H. 50 mm. L. 37 mm. Un buste nu nimbé, placé sur un socle soutenu par deux anges à genoux, surmonté d'une fleur de lis; sous le socle, trois niches, dans celle du milieu personnage à genoux les bras à demi étendus. Les deux autres décrits et dessinés par L. Deschamps de Pas, *op. cit*,. n^os^ 304 et 305.

## 3870.

Copie. — T. IX, n° 162, p. 207.

1514, 14 octobre. — GILLES, abbé de Clairmarais, comme juge subdélégué, condamne Pierre Tielt, curé de S^t^-Martin en l'Ile, à payer aux religienx de Saint–Bertin, dans le délai d'un mois, l'argent qu'il leur doit.

anno Domini millesimo quingentesimo decimo quarto decima quarta mensis octobris.

## 3871.

Original. — T. IX, n° 166, p. 209.

1514, 31 octobre. — GUILLAUME LEGRANT donne rapport et dénombrement de trois fiefs gisant à Wizernes.

Lieux dits : le Losten, l'Œstraet, le Planqueste, le terre de le Madelaine.

le dernier de octobre l'an mille cincq cens et quatorze.

## 3872.

Original — T. IX, n° 167, p. 210.

1514, 18 novembre. — JEAN DE MUSSEM, fils de *Bauden*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

Lequel mondit fief se comprend en une masure advestue d'une tour et d'aultres édiffices environnée de auwes ainsi que tout s'estend contenant quatre mesures.

Lieu dit : une sente qui maisne de Houlle à Vincq.

fait le dix huitiesme jour de novembre anno quinze cent et quatorze.

## 3873.

Original. — T. IX, n° 168, p. 211.

1514, 7 décembre. — MICHEL LEMOL donne rapport et dénombrement d'un fief au Cocquindale, paroisse de Quelmes.

le septiesme jour de décembre quinze cent et quatorze.

## 3874.

Copie au registre. — T. IX, n° 169. p. 211.

1514, 9 décembre. — NICOLAS MACREL, écuyer, bailli général de Saint-Bertin, donne lettres de récépissé du rapport de Michel Lemol ci-dessus.

données le neuviesme jour de décembre oudit an quinze cent et quatorze.

## 3875.

Original. — T. IX, n° 155, p. 196.

1515, 9 février. — Arrêt du parlement qui met à néant toutes appellations dans le procès entre l'archiduc pour ses baillis, et les religieux de Saint-Bertin appelant des bailli et francshommes jugeant au château de S$^{t}$-Omer, dans un différend en juridiction, et ordonne nouvelles informations.

fait en parlement le neuviesme jour de février l'an mil cinq cens quatorze.

## 3876.

Original. — T. IX, n° 163, p. 207.

1515, 13 février. — ROBERT HAPPIETTE donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

Lieu dit : le Hamel.

le treiziesme jour du mois de febvrier mil cincq cens et quatorze.

## 3877.

Original. — T. IX. n° 161. 1°, p. 208.

1515, 13 février. — JEHANNE DE LANNOY, fille de feu *Jacquemart*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

*Date ut supra.*

## 3878.

Original. — T. IX, n° 156, p. 197.

1515, 18 février. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, et ANTOINE DE COUPIGNY, abbé du Mont S^t^-Eloi, autorisent ensemble Jean Michault, principal du collège de Boncourt, à Paris, à engager les biens appartenant audit collège jusqu'à concurrence d'une somme de 50 l. t. afin d'y faire les réparations nécessaires.

*L'autorisation est donnée sur l'avis de l'abbé de Sainte-Geneviève et maître Pierre Warnier, principal du collège d'Arras.*

signée de nos seings manuel le dix huitiesme jour de febvrier l'an mil cincq cens et quatorze.

## 3879.

Copie au registre. — T. IX, n° 161, 2° p. 208

1515, 26 février. — THOMAS RAOUL donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

le vingt sixiesme jour de février *ut supra*.

## 3880.

Original. — T. IX, n° 158, p. 199.

1515, 27 février. — PIERRE ISSEGHEM, bailli de *Jean van Lale-*

*wine,* seigneur d'*Equelsbecque,* les échevins de ladite seigneurie et les religieux de Saint-Bertin, s'accordent pour la conversion d'une redevance.

escript en l'an de N. S^gr^ mil cinq cens et quatorz.

## 3881.

Original. — T. IX, n° 157, p. 197.

1515, 28 février. — GABRIEL, seigneur d'Allègre, etc., garde de la prévôté de Paris, notifie le consentement donné devant notaires par les cinq boursiers du collège de Boncourt (*) à l'acte ci-dessus.

*Les boursiers sont :* Philippe Brayelle, Nicolas Gulhaut, Guillaume Malin, Marc de Wismes et Jean Féron.

Ainsi passées furent l'an mil cinq cens et quatorze le vingthuitiesme et dernier jour de février.

## 3882.

Original. — T. IX, n° 165, p. 208.

1515, 24 mars. — QUENTIN ERNOULD donne rapport et dénombrement d'un fief gisant en « la seigneurie nommée l'ostellerie de Longuenesse ».

Lieu dit : le Viesquiel.

le vingt quatriesme jour de mars anno quinze cent et quatorze.

## 3883.

Copie au registre. — T. IX, n° 175, p. 217.

1515 (*), 12 avril. — BERNARD, curé de la paroisse de S^t^-Jean, donne certificat pour inhumation d'Ide Baillart.

Quinto die paschæ, *sans autre indication.*

(*) D. W. Bécourt.
(*) Date marginale D. W.

## 3884.

Original. — T. IX, n° 179, p. 222.

1515, 12 avril. — Louis Bomble donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au *Buisson Minotte,* seigneurie d'Audenfort.

le douziesme jour d'apvril l'an mil cincq cens et quinze après pasque.

## 3885.

Original. — T. IX, n° 180, p. 222.

1515, 13 avril. — Baudin Denier donne rapport et dénombrement d'un fief sur *Gondardengues,* paroisse de Wizernes.

le treiziesme jour du mois d'apvril quinze cent et quinze après pasques.

## 3886.

Original — T. IX, n° 182, p. 223.

1515, 14 avril. — Staes Serdrieux donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le quatorziesme jour du mois d'apvril anno quinze cent et quinze.

## 3887.

Copie dans l'acte 3890. — T. IX, n° 177, p. 219.

1515, 15 avril. — Rorert Gilson, chanoine et écolâtre de l'église S[t]-Pierre, à Lille, établit le notaire *Etienne Roberti,* son procureur, dans le procès qu'il a contre les religieux de Saint-Bertin.

In nomine Domini, amen... sit notum quod anno Domini millesimo quingentesimo decimo *quarto* (*) indictione tertia mensis aprilis die decima quinta post pascha.

(*) L'année de l'indiction et les autres éléments de datation demandent qu'on lise *quinto.*

## 3888.

Copie. — T. IX, n° 176, p. 217.

1515, 15 avril. — Déclaration de la dîme de Saint-Bertin à Journy et Ruberghes.

15^me^ jour du mois d'apvril anno quinze cent et quinze après pasques.

## 3889.

Original. — T. IX, n° 181, p. 223.

1515, 18 avril. — Nicolas Macrel, bailli général de Saint-Bertin, donne récépissé du rapport ci-dessus n° 3885.

le dix huitiesme jour dudit mois d'apvril etc.

## 3890.

Original. — T. IX, n° 177, p. 218.

1515, 28 avril. — Gilles, abbé de Clairmarais, juge subdélégué, donne sa sentence dans l'affaire ci-dessus n° 3387.

Acta fuerunt hæc in S° Audomaro in domo nostræ solitæ residentiæ ibidem sita sub anno millesimo quingentesimo quinto decimo, sabbato, vicesima octava mensis aprilis.

## 3891.

Original. — T. IX, n° 183, p. 224.

1515, 30 avril. — Vincent Folque donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

Lieu dit : le sentelette qui maisne de Wisernes à Hallines.

le derrain jour d'avril quinze cens et quinze.

## 3892.

Original. — T. IX, n° 184, p. 224.

1515, 30 avril. — HENRI LE COUVREUR donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au *Blanc-Mont* à Wizernes.

*Date ut supra.*

## 3893.

Original. — T. IX, n° 185, p. 225.

1515, 6 juillet. — EUSTACHE ROUSSEL, écuyer, au nom de *Lynor Fleurie,* sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief à Tubersent.

Lieu dit : le quemin qui maisne de Turbessen a S^te^ Maroye-ville, les Sablonnières.
le sixiesme jour de jullet l'an mil cincq cens et quinze.

## 3894.

Original. — T. IX, n° 186, p. 225.

1515, 6 septembre. — JEAN LE HIBERT, écuyer, seigneur de le Motte, au nom de *Julienne Peppin,* sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

le sixiesme jour de septembre anno quinze cens et quinze.

## 3895.

Original. — T. IX, n° 187, p. 226

1515, 6 septembre. — LOUIS DE REBECQUE, au nom de *Bernard de Rebecque,* son neveu, donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

*Date ut supra.*

## 3896.

Copie dans l'acte 3898. — T. IX, n° 188, p. 227.

1515, 10 septembre. — WALLERAN D'OCOCHE, écuyer, seigneur d'Estrechen, donne rapport et dénombrement d'un fief à Estrehen.

Lieux dits : le chemin de Leuline, le Hollestraet, Hollendalle, l'Espinette, le Garenne.

baillié le dixiesme jour de septembre en l'an de grace mil cincq cens et quinze.

## 3897.

Original. — T. IX, n° 189, p. 233.

1515, 21 octobre. — PIERRE LE FLAMENG donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au lieu dit *Beenort de Creuwere,* paroisse d'Houlle.

le vingt et uniesme jour du mois d'octobre anno mil cincq cens et quinze.

## 3898.

Original. — T. IX, n° 188, p. 226.

1515. — NICOLAS MACREL, bailli général de Saint-Bertin, donne récépissé du rapport ci-dessus n° 3896.

données le... jour de... anno quinze cent et quinze.

## 3899.

Copie au registre. — T. IX, n° 170, p. 212.

1516, 20 janvier. — Le pape LÉON X exprime à Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, son regret de ne pouvoir diminuer la taxe romaine due pour son abbaye.

... circa diminutionem taxæ istius monasterii de qua scribis dolemus non posse cum nostro et dictæ sedis honore votis tuis annuere quippe diminutio taxarum hujusmodi in camera apostolica adeo inusitata et insolita est, ut si ea nunc fieret dictæ cameræ cum reipsa tum multo magis executio obesset ; sed, dilecte fili, plura et grandiora possunt Dei

benignitate a nobis in te proficisci beneficia in quibus et paternam nostram erga te dilectionem experiri et uberiorem gratiam cum Dei et ipsius sedis benedictione consequi poteris.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die penultimo januarii pontificatus nostri anno secundo.

## 3900.

Copie au registre. — T. IX, n° 171, p. 212.

1516, 23 février. — Quittance donnée à JEAN DE BELLEBEHT (*), religieux de Saint-Bertin, d'une somme de 50 fr. et 26 s. monnaie d'Artois, en paiement d'un jardin à Herbelles.

aujourdhuy vingt troisieme jour de febvrier an mil cinq cens et quinze.

## 3901.

Original scellé. — T. IX, n° 178, p. 221.

1516, 26 février. — GUILBERT DE BRUN, docteur en médecine, donne rapport et dénombrement de deux fiefs à Arques.

Lieu dit : le chemin desseure le fontaine Ayen.

le pénultiesme jour de febvrier anno quinze cent et quinze.

Sceau rond (p. 220) 24 mm. Ecu chargé de trois ..? Lég: S. GVILBERT DE BRVN.

## 3902.

Original. — T. IX, n° 172, p. 213.

1516, 6 mars. — NICOLAS DE LA MOTTE, sergent royal au bailliage d'Amiens, donne à messieurs du Parlement relation de l'ajournement qu'il a fait au magistrat de S^t^-Omer pour le procès en appel que lui intentent les religieux de Saint-Bertin pour maintenir leurs droits de juridiction à Wizernes.

le quatriesme... cinquiesme... sixiesme jour de mars l'an mil cinq cens et quinze.

(*) D. W. Bellebot.

## 3903.

Original notarié. — T. IX, nº 173, p. 214.

1516, 7 mars. — JEAN LE VASSEUR, notaire, dresse l'acte authentique de l'ouverture, par Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin et abbé commendataire de Saint-Trond, au diocèse de Liège, des châsses de S[t] Trond et de S[t] Libère, et de la donation des reliques des mêmes saints aux religieux de Saint-Bertin.

... costam integram de corpore sancti Trudonis... majorem partem mandibulæ inferioris dicti sancti Liberti martyris cui septem inhærent integri dentes... et unam particulam testæ capitis, cujus sancti ignoramus, pie tamen credendum est quod sit de capite dicti sancti...

præsentibus... Arnoldo de Domo vicario et præposito, Henrico de Donnelbere priore, Petro Pelz suppriore et aliis religiosis dicti monasterii Sancti Trudonis, Gerardo de Cuynghen religioso et priore de Wasco, Philippo de Reeghtachs curato nostræ Dominæ Sancti Trudonis, Wilhelmo de Laminea dicti loci canonico, Anthonio Poullain cirurgo, Art Vandernoot dicti reverendi patris camerario et pluribus aliis...

Anno... Domini millesimo quingentesimo decimo quinto, indictione quarta, die vero septima mensis martii, pontificatus etc...

## 3904.

Original scellé. — T. IX, nº 174, p. 216.

1516, 14 mars. — Le roi FRANÇOIS I[er], à la requête des religieux de Saint-Bertin, mande au premier huissier du parlement et à tout sergent royal, de faire défense aux bailli de S[t]-Omer, juges et officiers, de rien attenter ni innover contre les droits desdits religieux dont les appellations sont du ressort du parlement, et déclare lesdits religieux être sous sa protection et sauvegarde royales.

Datum Parisiis in parlamento nostro decima quarta die martii anno Domini millesimo quingentesimo decimo quinto et regni nostri secundo.

Grand sceau rond et contresceau (p. 217) 86 mm. Ecu de France couronné supporté par deux anges sans légende. Cf. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, nº 95. — Contresceau, 35 mm. Ecu de France, sans légende.

## 3905.

Original. — T. IX, n° 190, p. 234.

1516, 8 avril. — NICOLAS MACREL, écuyer, bailli général de Saint-Bertin, fait ajourner devant lui *Antoine Savary* et *Guiot le Tailleur.*

le huitiesme d'apvril quinze cens et seize apres pasques.

## 3906.

Original. — T. IX, n° 191, p. 231.

1516, 8 avril. — SIMON CAUWEL, sergent de la salle abbatiale, fait relation de l'exploit qu'il a fait à Herbelles en vertu du précédent mandement.

Date *ut supra.*

## 3907.

Original. — T. IX, n° 199, p. 241.

1516, 28 juin. — PIERRE SCOENMAN donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes, au lieu dit le *Coquinsdale.*

le vingt huitiesme jour de juing anno quinze cens et seize.

## 3908.

Original. — T. IX, n° 200, p. 244.

1516, 20 juillet. — DAVID DU WAL, dit *de la Rivière,* donne rapport et dénombrement de quatre fiefs à Wizernes.

Lieu dit : Un pré nommé le Vieil Attre.

le vingtiesme jour de juillet l'an mil cinq cens et seize.

## 3909.

Original notarié. — T. IX, n° 192, p. 235.

1516, 5 août. — Les notaires JEAN PASQUIER et JEAN LE VASSEUR dressent acte authentique de la réception des reliques de S[t] Trond et de S[t] Libère, dans l'église de Saint-Bertin.

Anno Domini millesimo quingentesimo decimo sexto indictione quarta mensis vero augusti die quinta, pontificatus...

## 3910.

Original notarié. — T. IX, n° 196, p. 240.

1516, 5 août. — Les mêmes notaires dressent procès-verbal de l'ouverture solennelle de la châsse de S[t] Silvin et de la donation de la mâchoire du même saint à l'abbaye d'Auchy, par Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin.

... Anno Domini millesimo quingentesimo decimo sexto, indictione quarta, die vero quinta mensis augusti... ossa corporis jam dicti sancti cunctis videntibus exsolvit reverendus pater atque, oratione habita, sanctis ossibus denudatis, mandibulam solam inferiorem hic inventam et integram, cui tres inherebant dentes inferiores prædicto Oliverio abbati Alchiacensi reverendo... obtulit et dedit...

præsentibus ibidem reverendis in X° patribus... nec non aliis venerabilibus personis utriusque ordinis videlicet dominis et magistris Claudio de Messiaco nuper Watinensi præposito... Gerardo de Cuynghem priore de Wasco religiosis, Roberto Fabri cantore, Anthonio de Luxembourg, Johanne Flahault, Rollando Ghisellin, Hugone Bernard presbyteris ecclesiæ... Sancti Audomari... canonicis... Guilberto Lebrun artis medicinæ professore, Anthonio Poulain et Johanne Vassoris cirurgicis, Gilberto du Puys, Carolo Hanoc dicti reverendi in X° patris domus... magistro.

## 3911.

Original. — T. IX, n° 201, p. 245.

1516, 24 octobre. — ANTOINE DE WISSOCQ, fils aîné de feu Martin de Wissocq, écuyer, donne rapport et dénombrement de deux fiefs à Wizernes.

le vingt quatriesme jour d'octobre mil cinq cens et seize.

## 3912.

Original notarié. — T. IX, n° 202, p. 246.

1516, 4 décembre. — Les notaires MATHIEU ROBERTI et JEAN DE WISQUE dressent acte authentique de la déclaration de *Jean Deulle*, écuyer, seigneur de Tronquoy etc., sommé par les religieux de Saint-Bertin d'établir son droit en possession du fief de S^te^ Aldegonde.

*Ledit Jean Deulle déclare* que a environ vingt huit ou trente ans ledit fief de S^te^ Audegonde luy succeda par le decez... de deffuncte demoiselle Marie de Waudricourt sa mère, *qu'il en a payé le relief à défunt Guillaume de Audenfort, receveur du bailliage de Saint Omer, qu'il a été reçu à foi et hommage pour ledit fief, qu'il lui a été donné lettres de serment de fidélité et récépissé de son rapport,* lesquelles ont esté perdues ou adhirées au moyen des guerres et surprinse de la ville de S. Omer et depuis a assis en jugement comme il faict aincores journellement avec le bailli et frans hommes dudit baillage de S^t^ Omer, et combien que depuis naguères ledit fief ait esté mis en criées et qu'il y ait eu quelque encher ou mise à pris, comme l'on [dit], par Jehan de S^te^ Aldegonde s^gr^ de Nortkelmes, toutefois n'y a il eu aincoires quelque decret, levé, execution ni saisissement qui soit venu a sa congnoissance, et est aincoires en la saisine et possession dudit fief.

Anno a nativitate... Domini millesimo quingentesimo decimo sexto, indictione quinta, die vero mensis decembris quarta, pontificatus etc.

Marque des deux notaires.

## 3913.

Original. — T. IX, n° 197, p. 242.

1517, 13 janvier. — JEANNE DE KEMPLE, veuve de *Leurens le Vasseur,* donne rapport et dénombrement de plusieurs fiefs à Wizernes.

le treiziesme jour de janvier anno quinze cens et seize.

## 3914.

Original. — T. IX, n° 198, p. 242.

1517, 17 janvier. — WILLAME MAINBOEDE à cause de sa femme,

*Agnès de Cassel,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

le dix septiesme jour de janvier anno *ut supra.*

## 3915.

Original. — T. IX. n° 206, p. 250.

1517, 12 avril. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, autorise Antoine de S[t] Pol et Jean Maes « à chasser et tendre aux faisans » en tous les bois, terres et seigneuries de l'abbaye, moyennant conditions.

le douziesme jour d'april anno quinze cens dix sept après pasques.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 318.

## 3916.

Original. — T. IX, n° 217, p. 258.

1517, 12 mai. — BERTIN LE FLAMENCQ donne rapport et dénombrement d'un fief à Beenort de Creuwere, paroisse de Houlle.

le douziesme jour de may anno *ut supra.*

## 3917.

Original. — T. IX, n° 207, p. 250.

1517, 27 mai. — JACQUES MELDEMAN, lieutenant second du bailli d'Ardres et du comté de Guisnes, reconnaît en jugement que les seigneuries de Sanghen, Audenfort et autres ressortissent à la salle abbatiale de Saint-Bertin.

le vingt septiesme jour de mai mil cincq cens et dix sept.

## 3918.

Original. — T. IX, n° 203, p. 250.

1517 (*), 1[er] septembre. — FRANÇOIS DE MELUN, évêque de Thé-

(*) D. W. Date marginale.

rouanne, donne lettres de non préjudice pour son logement à la prévôté de Poperinghe.

Mons^r je me recommande de bon coeur à vous ayant receut vos lettres par lesquelles ay sceu comment vous vous estes employet pour le Bedrif *(sic)* dont ay esté bien joyeux. J'espère de bref vous voir et en scavoir plus à plain. Mons^r je pars demain le matin pour aller à Pauperinghes ; je vouldroit bien qu'il vous plust me loger en vostre maison, non point comme evêque de Therouanne, mais comme vostre bon parent et amis, car je vous advise que je serroie bien marri de faire chose qui tournast au préjudice de vous ny de voz maisons, ce congnoit le benoit Créateur, qui Mons^r vous ait en sa saincte garde. A Bailleul ce premier jour de septembre.

Etoit signé : Vostre cousin, de Meleun, évesque de Thérouanne. — Et l'addresse est ainsi : a Mons^r Mons^r de S^t Bertin à Pauperinghes ou en son absence au prevost dudit lieu.

## 3919.

Original. — T. IX, n° 209, p. 252.

1517, 23 novembre. — Le même, à la requête des religieux de Saint-Bertin, leur donne lettre de non préjudice pour avoir été reçu solennellement dans leur église.

Datum in Sancto Audomaro anno Domini millesimo quingentesimo decimo septimo, mensis novembris die vicesima tertia.

## 3920.

Original. — T. IX, n° 210, p. 252.

1517, 1^er décembre. — Nicaise Pingne vend aux religieux de Saint-Bertin la moitié des terres maraîchères, prés et eaux, du fief de S^te-Aldegonde.

premier jour de décembre l'an mil cinq cens et dix sept.

## 3921.

Original. — T. IX, n° 212, p. 255.

1518, 3 janvier. — Collette de Ruminghem, par son avoué *Guillaume Bonvoisin*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

le troisieme jour de janvier l'an mil cincq cens et dix sept.

## 3922.

Original. — T. IX, n° 211, p. 254.

1518, 9 janvier. — Le magistrat de Saint-Omer donne aux religieux de Saint-Bertin lettre de non préjudice pour avoir rompu l'année précédente, à cause des glaces, « les écluses et vantailles au lieu nommé Moeulledicq », et s'engage à remettre les choses comme elles étaient avant ladite « rompture ».

données le neuviesme jour de janvier l'an *ut supra*.

## 3923.

Original. — T. IX, n° 213, p. 255.

1518, 14 janvier. — ANTOINE BEAUFILZ, dit *le Merchier*, donne rapport et dénombrement d'un fief à Malove, paroisse d'Arques.

Lieux dits : le chemin nommé Lyoestraete, le chemin qui maisne de Malove à Clermares.

le quatorziesme jour de janvier anno quinze cens dix sept.

## 3924.

Original. — T. IX, n° 204, p. 248.

1518, 6 et 7 février. — NICOLAS DE LA MOTTE, sergent en la prévôté de Montreuil, donne à son prévôt relation de l'exploit qu'il a fait auprès de sire Jean Lozières, curé de Wizernes, lequel a reconnu que les dons et oblations faits à l'église de ce lieu appartenaient aux religieux de Saint-Bertin.

le sixiesme jour de febvrier quinz cent dix sept et lendemain septiesme jour.

## 3925.

Original. — T. IX, n° 203, p. 247.

1518, 26 février. — SIMON HABRECHT, mesureur assermenté, cer-

tifie le mesurage fait par lui d'un lieu nommé « *Saint-Audegonde,* listant nort à le rivière commune et zut à ung lieu nommé le *Brubrot,* aboutant oest à le terre de l'abei de Clermares et west à une rivière commune nommée le *Reep* », de la contenance de 77 mesures.

le vingt sixiesme jour de février en l'an quinze cent dix sept.

Indiqué dans de Coussemaker avec la date inexacte de 1517.

## 3926.

Original. — T. IX, n° 214, p. 256

1518, 4 mars. — JEAN DU CHOCQUEL donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le quatriesme jour de mars anno quinze cens et dix sept.

## 3927.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 215, p. 256.

1518, 7 mars. — GUILLAUME DE RONT fils donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle au lieu dit le *Vincq.*

le septiesme jour de mars l'an quinze cent et dix sept.

## 3928.

Original. — T. IX, n° 215, p. 256.

1518, 8 mars. — NICOLAS MACREL, bailli général des religieux de Saint-Bertin, donne vidimus du rapport précédent.

le huit de mars l'an *ut supra.*

## 3929.

Original. — T. IX, n° 205, p. 249.

1518, 11 mars. — Relation d'un exploit du même sergent avec la reconnaissance du même curé en date du 11 mars 1518, qu'il n'a aucun droit sur la nomination ou destitution des marguilliers et autres officiers de l'église de Wizernes.

## 3930.

Original. — T. IX, n° 216, p. 257.

1518, 16 mars. — JEAN LE SCEPERE donne rapport et dénombrement d'un fief à Estrehem.

le seiziesme jour de mars l'an *ut supra*.

## 3931.

Copie au registre — T. IX, n° 221, p. 262.

1518, 26 juin. — NICOLLE GOFFESTE, conseiller principal de la ville de S^t^–Omer, tuteur de JEHENNET COQUET fils, vend aux religieux de Saint–Bertin une maison avec ses dépendances, sise en la paroisse de S^t^–Martin en Lizele.

le vingt sixiesme jour de jung quinze cens dix huit.

## 3932.

Original. — T. IX, n° 222, p. 263.

1518, 9 décembre. — ANTOINE DE CALONNE, seigneur de Dippendalle, bailli d'Ardres et de Guînes, donne acte de défaut pour quelques particuliers d'Audenfort, non justiciables du bailli d'Ardres, mais d'Audenfort, qui ressortit à la salle abbatiale de Saint–Bertin.

le neuviesme jour de décembre l'an mil cincq cens et dix huyt.

## 3933.

Original scellé. — T. IX, n° 223, p. 263.

1519, 16 janvier. — CHARLES DE SAINT–OMER, chevalier, seigneur de Morbecque, Drauoultre et Bourre, capitaine de la Motte–au–Bois, comme mari et bail de *Jeanne de Bailleul,* sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

fait le seize de janvier l'an mil cincq cens dix huit.

Sceau rond (p. 264) 40 mm. Ecu penché à la fasce, avec deux griffons pour support, timbré d'un heaume,

cimé d'une couronne de comte surmontée d'une tête humaine dans un vol. Lég: S. CHARLES DE SAINT OMER SEIGNEVR DE MORBECQVE. Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre,* 1560 et 5579.

## 3934.

Original. — T. IX, n° 219, p. 260.

1519, 24 janvier. — JEAN DUPRÉ, lieutenant du bailli de Chauny, jugeant en appel, confirme la sentence du bailli de Caumont qui condamne *Simon Lasne* au profit des religieux de Saint-Bertin.

Ce fut prononcé en jugement... le lundi vingt quatriesme jour de janvier l'an de grace mil cincq cens et dix huit.

N. B. Au même acte sont annexées deux notifications du même lieutenant du bailli, l'une en date du 30 janvier déclarant l'appel dudit Simon du jugement qui le condamne; l'autre en date du 21 mars déclarant le désistement du même Simon de son appel.

## 3935.

Original. — T. IX, n° 224, p. 261.

1519, 27 janvier. — PHILIPPOT DE ROND, fils de feu Guillaume, donne par ses avoués rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

le vingt septiesme jour de jenvier quinze cens et dix huit.

## 3936.

Original. — T. IX, n° 218, p. 258.

1519, 11 février. — JEAN DE l'EPINOY, juge et garde de la prévôté de Montreuil, condamne par défaut certains particuliers qui avaient fait un escauwage sur les terres et seigneurie de Wizernes appartenant aux religieux de Saint-Bertin.

le onziesme jour de febvrier l'an mil cincq cens et dix huit.

## 3937.

Original. — T. IX, n° 220, p. 261.

1519, 14 avril. — GUILBERT DE BOULONGNE et NICAISE PINGNE donnent aux religieux de Saint-Bertin quittance de 100 l. monnaie d'Ar-

tois, pour la vente de la moitié des viviers et terres de S^te^-Aldegonde.

ce jourdhuy quatorziesme jour d'apvril anno quinze cens dix huit.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 221, avec la date inexacte de 1518.

## 3938.

Original. — T. IX, n° 226, p. 270

1519, 28 mai. — Sentence d'ADRIEN GUIBON, bailli de Caumont, qui maintient les religieux de Saint-Bertin dans leurs droits de censives, contestés par le seigneur de Raimbauval, comme propriétaire de la cense de Caumenchon à Caumont.

l'an de grace Nostre Seigneur mil cincq cens et dix neuf ou mois de may vint huit jour.

## 3939.

Original. — T. IX, n° 229, p. 275.

1519, 11 juillet. — ANTOINE, seigneur de la Faiette, baron de Pontgibault le Monbel (*), de Gelat et de Rochedagoux... capitaine des ville et château de Boulogne, sénéchal et gouverneur du Boulonnais, maintient les religieux de Saint-Bertin dans leur droit de dîmage sur une pièce de terre nommée les *Cinq Hoddes,* à Offrethun.

données à Boullongne sur la mer le onziesme jour de juillet an mil cincq cens et dix noeuf.

## 3940.

Original. — T. IX, n° 227, p. 271.

1519, 29 juillet. — Le roi FRANÇOIS I^er^ mande au sénéchal du Boulonnais de s'enquérir si la cession du prieuré de Beuvrequen, consenti par les religieux de Saint-Bertin à Thomas le Wespierre, procureur du roi dans le comté de Boulogne, a été faite du consentement du roi et du Saint-Siège et dans les formes nécessaires, si non, de la déclarer nulle, et de déposséder l'occupeur dudit prieuré.

*Les prieuré et monastère de Beuvrequen ayant été détruits durant les guerres de la fin du siècle précédent, Thomas le Wespierre avait demandé et obtenu des religieux de*

(*) D. W. *le Monete,* dans l'acte 3942.

*Saint-Bertin, moyennant 60 l. p. et une redevance annuelle, la cession à toujours de la terre et seigneurie de Beuvrequen. Trente ans après, les religieux s'avisèrent que cette aliénation avait eu lieu sans les autorisations voulues et en réclamèrent au roi l'annulation.*

Donné à Paris le vingtneuvieme jour de juillet l'an de grace mil cincq cens dix neuf et de nostre regne le cinquième. Par le roi à la relation du conseil, de Besze.

## 3941.

Original. — T. IX, n° 228, p. 273.

1519, 4 août. — NICOLE DE CAULX, seigneur de Colilombeauville et de la Vassourie, garde du sceau royal dans le comté de Ponthieu, donne vidimus des lettres d'amortissement données en février 1477 par le roi Louis XI aux religieux de S^t^–Pierre d'Abbeville.

Ce feust... vidimé audit lieu d'Abbeville le quatriesme jour d'aoust l'an mil cinq cens et dix noeuf.

## 3942.

Original. — T. IX, n° 230, p. 277.

1519, 4 octobre. — ANTOINE, seigneur de la Faiette etc., sénéchal et gouverneur du Boulonnais, donne nouvelle sentence identique à celle du 11 juillet précédent n° 3939, pour une autre terre sise à Offrethun.

données à Boullongne sur la mer le quatriesme jour d'octobre l'an *ut supra*.

## 3943.

Original. — T. IX, n° 240, p. 293.

1519, 29 novembre. — COLMET GOIDIN donne rapport et dénombrement d'un fief au Coquindasle, paroisse de Quelmes.

escript le pénultime jour de novembre l'an *ut supra*.

## 3944.

Original. — T. IX, n° 231, p. 279

1519, 23 décembre. — Vente d'une « vide plache » derrière Saint-

Bertin, chargée d'une rente à payer par les religieux de Saint-Bertin.

le vingt trois de décembre quinze cent dix neuf.

N. B. A cet acte est annexée la quittance de ladite rente payée par le grainetier de Saint-Bertin en date du « quatorze de febvrier quinze cent vingt ».

## 3945.

Original. — T. IX. n° 241, p. 291.

1519, 30 décembre. — JEAN GODIN, comme mari et bail de *Maroie Marchilles,* sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

le pénultiesme jour de décembre quinze cens et dix noeuf.

## 3946.

Original. — T. IX. n° 232, p. 279.

1520, 16 janvier. — PHILIPPE DE REBECQUES donne rapport et dénombrement d'un fief gisant à la Haute-Grève, territoire d'Acquin.

Lieux dits : le bois de Samettes, le Mallendalle.

le seiziesme jour de janvier l'an mil cincq cens dix noeuf.

## 3947.

Original *sub plumbo*. — T. IX, n° 225, p. 265.

1520, 28 janvier. — Le pape LÉON X confirme et étend les privilèges accordés par ses prédécesseurs Nicolas V (n° 2932) et Sixte IV (n° 3309) aux abbé et religieux de Saint-Bertin.

*Par cette bulle, le pape donne à l'abbé le droit de bénir les vases et les ornements à l'usage de son église et de celles qui lui sont soumises, de donner la tonsure et de conférer les ordres mineurs* etiam extra tempora ; *il accorde, sous certaines conditions à remplir, une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront au jour de leur dédicace les églises de Saint-Bertin ou de Saint-Momelin* (*).

(*) *Le texte de ladite bulle portait primitivement la même indulgence plénière pour ceux qui* « ad reparationem, manutentionem et conservationem prædictas manus adjutrices porrexerint » ; *D. W. a biffé cette phrase et écrit en marge :* Ex Pii Quinti constitutione verba hæc virgula notata delenda esse censuimus. J. Fr. episcopus Vercellensis nuntiusque apostolicus, die III februarii 1586 in monasterio S^t Bertini.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo decimo nono, quinto kalendas februarii pontificatus nostri anno septimo.

## 3948.

Original. — T. IX, n° 233, p. 280.

1520, 20 février. — JEANNE DE LYANNE donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes, en un lieu nommé le Pré.

ce vingtiesme jour de febvrier l'an mil cincq cens et dix noeuf.

## 3949.

Original. — T. IX, n° 234, p. 281.

1520, 21 février. — PIERRET DE HÈGUES donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le vingt uniesme jour de febvrier l'an *ut supra*.

## 3950.

Original scellé. — T. IX, n° 235, p 281

1520, 15 mars. — GUILLAUME D'AUSQUE donne rapport et dénombrement d'un fief à Picquendalle, paroisse de Leulinghem-les-Quelmes.

le quinziesme jour de mars l'an *ut supra*.

Sceau rond (p. 282) 30 mm. Ecu penché chargé d'un quintefeuilles, timbré d'un heaume, cimé d'une tête de cygne dans un vol. Lég: S. GVILLAVME DAVSQVE.

## 3951.

Original. — T. IX, n° 236, p. 282.

1520, 16 mars. — MARTIN DE SENLECQUES donne rapport et dénombrement d'un fief au Marquebeck, à Audenfort.

le seiziesme de march l'an quinze cent et dix noef.

## 3952.

Original. — T. IX, n° 237, p. 282.

1520, 16 mars. — ANDRIEU HOCHART donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

le seiziesme jour de march l'an mil cincq cens dix neef.

## 3953.

Original. — T. IX, n° 238, p. 283.

1520, 20 mars. — REGNAULT BENAULT, comme mari et bail de *Marguerite Delattre,* sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief nommé le Cambrenie, à Roquetoire.

le vingtiesme jour de mars mil cincq cens et dix noeuf.

## 3954.

Original. — T. IX, n° 239, p. 293.

1520, 29 mars. — THOMAS LEVASSEUR donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

Lieu dit : le rue qui maisne de Foucquesolles à le rivière.

ce vingt neuviesme jour de march mil cincq cens et dix noef.

## 3955.

Original scellé. — T. IX, n° 242, p. 295.

1520, 20 avril. — LOUIS LE TELLIER, seigneur d'Eckout, reconnaît que c'est du consentement des religieux de Saint-Bertin qu'il a pu curer un fossé longeant son patrimoine et en rejeter la terre sur son héritage.

le vingtiesme jour d'avril quinze cent et vingt.

Sceau rond (p 295) 30 mm. Ecu penché, chargé de trois aiglons, timbré d'un heaume, cimé d'une tête de chien. Lég: LOYS LE TELLIER.

## 3956.

Copie dans l'acte 4041. — T. IX, n° 325, p. 382.

1520, 26 avril. — Devant la justice d'Acquin, MARAUD WAULTRELAY reconnaît devoir aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 25 s. p.

Aujourd'huy vingt'sixiesme jour du mois d'apvril l'an de grace mil cincq cens et vingt.

## 3957.

Original. — T. IX, n° 249, p. 304.

1520, 15 juin. — ROBERT HAPIETTE donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

le quinziesme jour du mois de juing mil cincq cens vingt.

## 3958.

Original notarié scellé. ← T. IX, n° 243, p. 295.

1520, 28 juin. — GILLES, abbé de S^t^-Nicolas de Furnes, fait dresser acte authentique de la mise à exécution de la bulle de Léon X, ci-dessus n° 3947.

Datum et actum in nostro... monasterio sub anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo vicesimo, indictione octava, mensis vero junii die vicesima octava pontificatus sanctissimi in X^to^ patris et domini nostri domini Leonis divina providentia papæ decimi anno octavo.

Marque du notaire Cornille Weyms.

Sceau ogival (p. 299) H. 75 mm. L. 43 mm. Dans un édicule gothique, l'abbé debout, mitré, crossé, tenant de la main gauche un livre; sous l'édicule, un écu chargé de trois étoiles, 2 en chef 1 en pointe, et d'un croissant en cœur. Lég: S. ABBATIS EGIDII SCI NICOLAI FVRNENSIS. Cf. Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 7086.

## 3959.

Original scellé — T. IX, n° 241, p. 300.

1520, 3 août. — CHARLES, roi des Romains et de Castille, con-

firme le privilège exécutorial accordé par les comtes de Flandre, ses prédécesseurs, aux religieux de Saint-Bertin.

Charles par la divine clémence esleu roy des Romains, futur empereur toujours auguste, etc...

Donné en nostre ville de Gand le troisiesme jour d'aoust l'an de grace mil cincq cens et vingt, et de noz regnes assavoir de cely des Romains le second et de Castille le cinquiesme.

Grand sceau rond (p. 300) 108 mm. Type de majesté, contresceau

## 3960.

Original scellé. — T. IX, n° 215, p. 301.

1520, 4 août. — Le même donne mandement royal pour l'exécution du précédent privilège.

donné... le quatriesme jour d'aoust *ut supra*.

Mêmes sceau et contresceau.

## 3961.

Original. — T. IX, n° 216, p. 301.

1520, 15 août. — Accord conclu à l'amiable entre ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, et JEAN DE Ste-ALDEGONDE, seigneur de Noircarmes.

*Le différend avait éclaté à l'occasion d'un tableau placé au-dessus du maître autel de l'église de Longuenesse pour lequel l'abbé de Saint-Bertin s'était complaint en nouvelleté contre le seigneur de Noircarmes.*

Aujourd'huy xv d'aoust l'an mil cincq cens et vingt, en la ville de Guand, par devant nous Jacques de Luxembourg, conte de Gavre, seigneur de Fiennes etc. et gouverneur de Flandres, Anthoine de Ligne, conte de Fauquemberghes, messire Nicolas Vutenhove, chevalier, président de Flandres, Louys de Flandre, escuyer, seigneur de Praet et hault bailly de Guand, messire Guillaume de Walle, chevalier, seigneur de Haveskerke et premier eschevin de la keure en la dite ville et messire Jehan de Zamslaet, comme amiables-compositeurs.

N. B. A cet acte est annexée une mention de différentes pièces du même procès depuis le 29 mars 1514, date de la complainte.

## 3962.

Original scellé. — T. IX, n° 247, p. 303.

1520, 24 août. — « Obligation d'argent pretté à ceux de Poperinghes pour la somme de 1094 l. 12 s. 2 d. par. »

Wy Jacop vanden Doene, Jan Floer, Ghilem van Swoten, Jaspar Vandevale, Mathys de Zoutere, Allaerd de Smys, etc. etc. *et finit ainsi :* mits (*) dat wy ghoen (*) zeeghere van Raken userende en zyn nyt (*) hanghende en xxiiii[en] dach ougst vyf ondert (*) int jaer dunst vyf ende twintich.

28 sceaux ronds anépigraphes.

## 3963.

Original scellé. — T. IX, n° 250, p. 304.

1520, 28 septembre. — Charles Carbonnier donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

le vingt huitiesme jour de septembre l'an mil cincq cens et vingt.

Sceau rond (p. 305) 26 mm. Ecu chargé d'une fleur. Lég: s. charles carbonnier.

## 3964.

Original scellé. — T. IX, n° 251, p. 305.

1520, 2 octobre. — Jean de Heuchin, écuyer, seigneur de Staple et du Val, donne rapport et dénombrement d'un fief au lieu dit *Paterne,* paroisse de Houlle.

Le second jour d'octobre l'an *ut supra.*

Sceau rond (p. 305) 28 mm. Ecu chargé d'un lion armé et lampassé, accompagné de billettes, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'aigle dans un vol Lég: s. iehan de hevchin.

## 3965.

Copie au registre. — T. IX, n° 252, p. 305.

1520, 12 octobre. — Claude de Licques, écuyer, seigneur d'Upen,

(*) D. W. mies, gien, unt, oudert.

de Courtes, Ponche, Delettes et Hommighetun, donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au château de *Ponches,* paroisse de Coyecques.

le douziesme jour du mois d'octobre l'an *ut supra*.

## 3966.

Copie au registre. — T. IX, n° 253, p. 306.

1520, 12 octobre. — JEANET DE LE FRESNOY, fils de Jean, donne rapport et dénombrement d'un fief gisant sur *le Rapoy d'Herbinghem* et le bois Leleu, à Audenfort.

le douziesme jour d'octobre l'an *ut supra*.

## 3967.

Original. — T. IX, n° 254, p. 307.

1520, 15 octobre. — GILLES D'AUDENFORT donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

le quinzime jour d'octobre l'an cincq cens et vingt.

## 3968.

Original. — T. IX, n° 255, p. 307.

1520, 22 octobre. — GUILLAUME BONVOISIN, au nom de *Willemine de Reminghem,* sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief gisant entre Quelmes et Hardsoit.

le vingt deuxiesme jour d'octobre l'an mil cincq cens et vingt.

## 3969.

Original. — T. IX, n° 256, p. 308.

1520, 31 octobre. — ALLEAMET PIGACHE, fils de Pierre, donne rapport et dénombrement d'un fief gisant « en sa seignourie de Wisernes en Locthes entre ledit Wisernes et Hallines ».

le derrain jour d'octobre anno quinze cens et vingt.

## 3970.

Original. — T. IX, n° 257. 1°, p. 308.

1520, 2 novembre. — PIERRE DE CAMOUSSON, seigneur et vicomte d'Ophen, au nom de demoiselle Marguerite Hochart, sa femme, donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

le second jour de novembre l'an mil cincq cens et vingt.

## 3971.

Original. — T. IX, n° 257, 2°. p. 309.

1520, 7 novembre. — JACQUES POSTEL, au nom de Colenet de Beaurain, fils de sa femme, Jossine de le Becque, veuve en premières noces de Josse de Beaurain, donne rapport et dénombrement d'un fief nommé « le Tour de Coulomby au païs de Langle en le paroisse de S^te^ Marie Eglise ».

le septiesme jour de novembre anno mil cincq cens et vingt.

## 3972.

Original notarié. — T. IX. n° 258, p. 312.

1520, 12 novembre. — LAURENT LAMBRECHT, comme receveur de madame Marie Flourens, dame de Ribehen, donne rapport et dénombrement de deux fiefs gisant l'un à Westove et l'autre à *Versoithoucque*, paroisse de Houllé.

le douziesme jour de novembre quinze cents et vingt.

## 3973.

Original. — T. IX, n° 259, p. 313.

1520, 6 décembre. — ADAM DUMONT donne rapport et dénombrement d'un fief gisant à Harbroucq, paroisse d'Eperlecques.

le sixiesme jour de décembre anno quinze cens et vingt.

## 3974.

Original. — T. IX, n° 218, p. 303

1521, 31 janvier. — GUILLAUME LEGRANT donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le derrain jour de janvier anno mil cincq cens et vingt.

## 3975.

Original. — T. IX, n° 261, p. 317.

1521, 12 avril. — JEAN FRAMOIS donne rapport et dénombrement de trois fiefs à Quelmes.

fait et escript le douzieme jour d'apvril l'an mil chincq centz et vingt ung aprez pasques.

## 3976.

Original. — T. IX, n° 265, p. 321.

1521, 29 mai. — MARTIN DESCLEMY, comme *merglisier* de l'église de Morcamp, donne rapport et dénombrement d'un fief à Sanghem.

le penultisme jour de may l'an quinze cent et vingt et ung.

## 3977.

Original. — T. IX, n° 262, p. 315.

1521, 7 septembre. — JACQUES DE FROMENTEL, aman des fiefs de Saint-Bertin, déclare la main mise sur une vide place à usage de jardin, près des murs de la ville.

le septiesme jour de septembre an quinze cens vingt et ung.

## 3978.

Copie au registre. — T. IX, n° 263, p. 316.

1521, 7 octobre. — GORDIAU GUILLEMAN, receveur de la châtellenie d'Eperlecques pour la veuve du marquis d'Arschot, douairière usufruitière de cette châtellenie, donne rapport et dénombrement d'un fief à Stadde, paroisse d'Eperlecques.

le septisme jour d'octobre anno quinze cens et vingt ung.

## 3979.

Copie au registre. — T. IX, n° 260, p. 313.

1522, 7 avril. — Accord entre ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, et JEAN DE S^te^–ALDEGONDE, seigneur de Noircarmes, de Selles, de Wisques, etc., à l'occasion des eaux et pêcheries du vivier de S^te^–Aldegonde pour lesquelles ils étaient en procès.

le septiesme jour d'apvril l'an mil cincq cens vingt et un avant pasques.

## 3980.

Copie au registre. — T. IX, n° 261, p. 315.

1522, 8 avril. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint–Bertin, s'engage à ne jamais rien réclamer du sieur de Noircarmes pour les frais du procès ci–dessus commencé.

le huitiesme jour d'apvril anno quinze cens ving et ung avant pasques.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 233, avec la date inexacte de 1521.

## 3981.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 267, p. 323.

1522, 30 mai. — L'empereur CHARLES–QUINT, sur la demande de l'abbé de Saint–Bertin, lui accorde la jouissance de la terre et seigneurie de Barlin, confisquée parce que son seigneur suivait le parti français.

donné en nostre ville de Bruges le derrenier jour de may l'an de grace mil cincq cens vingt deux, et de noz regnes assavoir de celuy des Romains et de Hongrie le troisime et des Espaignes le septiesme.

## 3982.

Original scellé. — T. IX, n° 267, p. 323.

1522, 4 juillet. — Les mayeur et échevins de S^t^–Omer donnent vidimus de l'acte précédent.

le quatreisme *(sic)* jour de juillet l'an mil cincq cens vingt deux.

Sceau rond et contresceau aux causes de la ville de St-Omer.

## 3983.

Original scellé. — T. IX, n° 268, 1°, p. 321.

1522, 24 octobre. — FLORIS D'EGMOND, lieutenant général de l'empereur en ses pays d'en bas, prend sous sa sauvegarde et dispense de tout logement et de toute réquisition militaires l'abbaye de Saint–Bertin et toutes ses possessions.

donné à Bruges soubz nostre nom et seau le vingt quatriesme jour d'octobre l'an *ut supra*.

Publiet à la muette de la ville d'Aire... le vingt sixiesme jour de novembre an *ut supra*... et à la bretescque de la ville de S^t^ Omer... le troisieme jour de décembre quinze cens vingt deux.

Sceau rond (p. 325) 47 mm. Ecu écartelé portant aux 1 et 4 trois chevrons aux 2 et 3 une fasce brétessée et contrebrétessée brisé d'un lambel à trois pendants; en abime un écu cantonné en chef et .... timbré d'un heaume, cimé d'une couronne surmontée de .... Lég: S. FLORIS DEGMONDE ETC. Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^os^ 129, 130, 131 et 818.

## 3984.

Original. — T. IX, n° 268, 2°, p. 325.

1522, 26 novembre. — FERRY DE CROY, gouverneur du comté d'Artois, permet la publication des lettres de sauvegarde ci–dessus.

donné en la ville d'Aire soubz nostre nom cy mis le vingt sixiesme jour de novembre l'an mil cincq cens et vingt deux.

## 3985.

Original. — T. IX, n° 269, p. 326

1523, 18 janvier. — Olivier François, fils de Jean, donne rapport et dénombrement de trois fiefs à Quelmes.

ce dix huytiesme jour de jenvier l'an mil chincq cens et vingt deux.

## 3986.

Original notarié. — T. IX, n° 266, p. 322.

1523, 11 février. — Le notaire Pierre de Lannoy dresse acte authentique de l'engagement des paroissiens de l'église de S[t]–Amé à Lestrem, d'entretenir à leurs frais en charpente, maçonnerie et verrières, toute la portion dont ils avaient agrandi le chœur de leur église.

*En l'année 1507, lesdits paroissiens avaient été autorisés par le prieur de S[t]-Pry, Guillaume Taillefer, alors vivant, à démolir l'ancien chœur de leur église et à le rebâtir plus long et plus large, ledit prieur et le curé s'engageant à continuer l'entretien pour l'importance des dimensions premières. Le chœur nouveau, mesuré en 1522, fut déclaré par expertise allongé de quatorze à quinze pieds sans changement sur la largeur.*

Passé en ladite église de Lestrem, diocèse d'Arras [le onziesme jour de febvrier mil cincq cens et vingt deux, indicion onziesme et du pontificat de très saint père en Dieu Adrianus pape vi[eme] premier *(sic)* de ce nom, l'an premier].

## 3987.

Original. — T. IX, n° 270, p. 329.

1523, 7 mai. — Le magistrat de S[t]-Omer reconnaît que c'est avec le consentement de l'abbé de Saint–Bertin et du curé de l'église paroissiale de S[t]-Jean que Monseigneur de Gibels, suffragant de Thérouanne, a consacré comme cimetière un jardin, acheté par ledit magistrat et situé derrière la maison des Béguines, pour l'inhumation desdites religieuses.

le septiesme jour de may l'an mil cincq cens vingt trois.

## 3988.

Original scellé. — T. IX, n° 271, p. 330.

1523, 16 septembre. — FLORYS D'EGMOND, lieutenant général de l'empereur aux Pays-Bas, appointant un différend entre le magistrat de S^t^-Omer et l'abbé de S^t^-Bertin, décide que le guet de jour se fera sur la tour de S^te^-Marguerite et celui de nuit sur celle de S^t^-Bertin.

le seiziesme jour de septembre l'an mil cincq cens et vingt trois.

Sceau rond *ut supra*.

## 3989.

Original *sub plumbo*. — T. IX, n° 273, p. 332.

1524, 11 mai. — Le pape CLÉMENT VII confirme toutes les libertés et immunités accordées aux religieux de Saint-Bertin par les papesses prédécesseurs, et spécialement par Nicolas V, Sixte IV et Léon X.

Datum apud Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo vicesimo quarto, quinto idus maii, pontificatus nostri anno primo.

Sur la bulle (p. 332) entre les têtes des saints apôtres, au bas, un écusson échancré chargé de 6 besans, 3, 2 et 1, surmonté d'une longue croix formée de trois fleurons.

## 3990.

Original. — T. IX, n° 276, p. 333

1524, 30 juillet. — GRATIEN LE COUVREUR donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le derrain jour de juillet an mil cincq cens vingt quatre.

## 3991.

Original scellé. — T. IX, n° 274, p. 332.

1524, 29 novembre. — GUILLAUME GOFFESTE, écuyer, bailli général de Saint-Bertin, proclame la sentence des francs hommes qui condamne Jean Delattre, dit Bernoet, à remettre en état la digue *qui com-*

*menche au mollin de Houlle et finie à le rivière quy fleue de ceste ville de S. Omer à Watenes,* et le condamne en outre à 6 l. p. de dommages intérêts.

le pénultieme jour de novembre quinze cens vingt quatre.

Sceau rond (p. 332) 26 mm. Ecu penché, écartelé aux 1 et 4 d'un lion issant, aux 2 et 3 de trois flammes, timbré d'un heaume, cimé d'une tête de cygne (?) dans un vol, deux lions pour supports. Lég: S. GVILLAVME GOFFESTE.

## 3992.

Original. — T. IX, n° 275, p. 333

1524, 23 décembre. — AUGUSTIN PASQUIER, religieux de Saint-Bertin, fonde cinq messes, une aumône « de treize sols aux pauvres guartriers ou vesves » et un luminaire en l'honneur de N.-D. des Sept Douleurs.

La chire est estimée à cincq solz.

Ce fust fait et escript ledit vingt troisiesme jour de décembre an mil cincq cens vingt quatre.

## 3993.

Original. — T. IX, n° 272, p. 331.

1525, 28 février. — GUILLAUME GOFFESTE, écuyer, grand bailli de Saint-Bertin, proclame la sentence des francs hommes de la salle abbatiale qui, après information, remet à la famille le corps de Marie Danel, trouvé en la rivière de la Moeuldic.

le vingt huitiesme jour dudit mois de febvrier anno mil cincq cens et vingt quatre.

## 3994.

Original. — T. IX, n° 277, p. 334.

1525, 13 mai. — « Lettres d'achat de six livres de rente par an sur le bac S$^{t}$-Momelin pour la part de Jean Dewitte au profit de S$^{t}$-Bertin. » D. W.

Allen den gonen die de se presente lettren zullen zien of horen leisen (*) wy Willem

(*) D. W. ofhorzlasen.

Rabat baeillu, Jan Langherbout, Grysoen van Greveninghe, Joos Hache, Jan Drogherys ... *et finit ainsi* : Deisen XIII dach van may int jaer ons heen duust vief houdert vyf en twintich (*).

Indiqué dans de Coussemaker, n° 407.

## 3995.

Original *sub plumbo*. — T. IX, n° 278, p. 331.

1525, 19 mai. — Le pape CLÉMENT VII, par bulle consistoriale, confirme les indulgences en forme de jubilé accordées par Léon X (n° 3947) aux religieux de Saint-Bertin, pour leur église abbatiale et celle de S^t^-Momelin, aux jours de leurs dédicaces.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo vigesimo quinto, quarto decimo kalendas junii, pontificatus nostri anno secundo.

*En marge de cette charte, et en face des mêmes termes de la bulle de Léon X* « ad reparationem... », *repris dans celle-ci, sont écrits ces mots :* Ex Pii V^i^ constitutione verba illa virgula notata deleri jussimus die II^a^ (*) februarii 1586, in monasterio Sancti Bertini, Johannes Franciscus, episcopus Vercellensis, nunciusque apostolicus in potestate legati a latere.

*A la suite de cette bulle, D. Deuille a écrit en nota* : Ce qui est écrit ici à la marge de cette charte a été mis par la main de l'évêque de Verceil le 2 février 1586, étant pour lors à S^t^ Bertin *quia ex dicti Pii V^i^ constitutitione hæc bulla quæstum redolebat.* Cette bulle [attachée au milieu d'un taffetas rouge foncé et fleurage] jusqu'aujourd'hui est exposée tous les ans à la dévotion du peuple au milieu de la grande nef de l'église de S. Bertin sur la croix rouge, le 9 octobre depuis les 1^res^ vêpres de la dédicace jusqu'au lendemain soleil couchant.

Cy après en 1773, 7^a^ julii, Clément XIV renouvelle la même bulle en faveur de S. Bertin pour tousjours.

## 3996.

Original scellé. — T. IX, n° 279, p. 336.

1527, 17 février. — JEAN DE REBECQUES, écuyer, fils de Louis, seigneur de Faulconcourt, donne rapport et dénombrement d'un fief au terroir *de le Couppe,* à Wizernes.

(*) D. W. winis wintich.

(*) L'annotation à l'acte n° 3947 porte : III^a^ *februarii.*

le dix septiesme jour de febvrier l'an mil cincq cens et vingt six.

Sceau rond (p 336) 26 mm. Ecu penché écartelé au 1er de Lens, aux 2 et 3 de trois aiglons, au 4 de quatre bandes, portant en abîme un écusson chargé d'une bande....; timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'aigle dans un vol. Lég: IEHAN DE REBECQVE.

## 3997.

Original. — T. IX, n° 280, p. 336.

1527, 12 décembre. — GUILLAUME DE FONTAINE reconnaît avoir reçu d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, la somme de 60 l. pour l'acquisition d'une maison près des moulins de S^t^-Bertin et déclare n'y avoir aucun droit.

ce douziesme jour de décembre quinze cens vingt sept.

## 3998.

Original. — T. IX, n° 284, p. 340.

1528, 18 août. — JEANNET SCOENMAN, fils de feu Gilles, donne par avoué rapport et dénombrement de deux fiefs au *Coquinsdal,* paroisse de Quelmes.

fait... le dix huitiesme jour d'aoust anno quinze cens vingt huit.

## 3999.

Original scellé. — T. IX, n° 285, p. 341.

1528, 3 septembre. — AUBERT WIDOIT, fils de feu Jacques, donne par son avoué, Jean de Neufrue, écuyer, rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

le troisiesme jour de septembre anno *ut supra.*

Sceau rond (p. 341) 27 mm. Ecu penché, écartelé, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'oiseau dans un vol. Lég: S. IEHAN DE NOEVE-RVE.

## 4000.

Original. — T. IX, n° 286, p. 341.

1528, 28 septembre. — MALIN OLIVE, bourgeois de S^t^-Omer,

donne rapport et dénombrement d'un fief *au pont d'Ardengues,* à Wizernes.

le vingt huitiesme jour de septembre anno *ut supra*.

## 4001.

Original. — T. IX, n° 287, p. 342.

1528, 6 octobre. — JACQUES DENIER donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le sixiesme jour d'octobre anno *ut supra*.

## 4002.

Original. — T. IX, n° 289, p. 344.

1529, 26 janvier. — PHILIPPINE DE RENTY, veuve de *Avoy de Borselle*, chevalier, seigneur de Latredalle, donne par son procureur, Jean Doostromoulle, rapport et dénombrement de deux fiefs, l'un situé à *Westove* et l'autre à *Versoithoves,* paroisse de Houlle.

Lieux dits : le chemin qui maisne de le Balance à l'eglise d'Eperlecques, le Golhestruet.

le vingt sixiesme jour de janvier l'an mil cincq cens vingt huit.

## 4003.

Original. — T. IX, n° 283, 1°, p. 339.

1529, 28 janvier. — Décision des commissaires établis par l'empereur et le roi de France qui ordonne de restituer aux religieux de Saint-Bertin la somme de 970 l. 10 s. 1 d. à quoi a été estimée ce qui a été levé sur eux par les Français dans la dernière guerre.

*Cette somme sera levée sur les biens possédés par les Français en pays de par deçà,* assavoir sur les biens... de l'abbaye de Corbie huit cens quatre vingt six livres quatre sols trois deniers et sur les biens de M^tre^ Guillaume de Montmiral, trésorier et chanoine de Tournay résidant en France, saisiz et estans es mains de Theray Le Goulz à Tournay quatre vingt quatre livres cincq sols dix deniers.

fait à Malines le vingt huytiesme jour de janvier l'an quinze cent vingt huyt.

N. B. A cet acte est annexé le consentement des chef et trésorier des finances de l'empereur en date du 3 février suivant.

## 4004.

Original scellé. — T. IX, n° 282, p. 338.

1529, 5 février. — L'empereur CHARLES-QUINT ratifie la précédente ordonnance des commissaires et donne mandement au premier huissier ou sergent d'armes à ce requis de la mettre à exécution.

Donné en nostre ville de Malines le cincquiesme jour de fevrier l'an de grace mil cincq cens vingt huyt et de noz regnes assavoir des Rommains et Germanie le dixiesme et des Espaignes et autres le douziesme.

Grand sceau de majesté et contresceau.

## 4005.

Original scellé. — T. IX, n° 281, p. 336.

1529, 30 mars. — JEAN POLLART, écuyer, lieutenant du bailli général de Saint-Bertin, informe que devant lui et Jean de Mussem et Jean de Montfort, francs hommes de la salle abbatiale, les enfants héritiers de Pierre Davin (*) ont rapporté et cédé au profit de Saint-Bertin, pour faute de pouvoir payer les arrérages, un fief gisant à Herbelles que leur père avait pris à rente héritable des religieux de Saint-Bertin en l'année 1502.

les dix huitiesme jour de janvier anno quinze cens vingt huit et derrain jour de mars enssievant quinze cens vingt neuf.

Trois sceaux ronds (p. 338) de Jean Pollart, Jean de Mussem et Jean de Montfort.

## 4006.

Original scellé. — T. IX, n° 291, p. 345.

1529, 11 juin. — ANSEL DU CHOCQUEL donne rapport et dénombrement d'un fief gisant au lieu nommé *Larkepat,* à Wizernes.

(*) D. W. Danin.

le onziesme jour de juing anno mil cinq cens vingt noeuf.

Sceau rond (p. 345) 23 mm. Dans un écu échancré suspendu un A surmonté d'une barre. Lég: S. ANSEL DE CHOCQVEL.

## 4007.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 288, p. 312.

1529, 14 juin. — MARTIN LEGRAND donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le quatorziesme jour de juing anno quinze cens vingt noeuf.

## 4008.

Original. — T. IX, n° 288, p. 312.

1530, 17 janvier. — GUILLAUME GOFFESTE, écuyer, bailli général de Saint-Bertin, donne récépissé du rapport précédent.

le dix septiesme jour de janvier anno mil cincq cens et vingt noeuf.

## 4009.

Original sce lé. — T. IX, n° 290, p. 311.

1530, 14 février. — MATHIEU D'AUDENFORT donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

escript le quatorziesme jour de febvrier mil cincq cens vingt et noeuf.

Sceau rond (p. 344) 31 mm. Ecu écartelé au 1er de trois étoiles 2 et 1, au 2 de deux épées croisées et renversées, au 3 de deux bandes, au 4 de trois tours 2 et 1, timbré d'un heaume, deux lions pour support.

## 4010.

Original. — T. IX, n° 293, p. 317.

1530, 16 décembre. — ANTOINE LE MERCHIER donne rapport et dénombrement d'un fief à Roquetoire.

le seiziesme jour de décembre anno quinze cens trente.

## 4011.

Original. — T. IX, n° 292, p. 345.

1531, 15 février. — OUDARD DE LISQUES, fils de Wallerand, donne par procureur rapport et dénombrement de trois fiefs à Coyecques.

**Lieux dits : le chemin qui maisne de Glent à Coyecque, le seigneurie de Brelay, Labossart, le Morbenne.**

ce quinziesme jour de febvrier l'an mil cinq cens trente.

## 4012.

Copie au registre. — T. IX, n° 297, p. 351.

1531, 16 août. — JOSSE BOULLENGIER vend aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle et héritable de 60 s. sur des terres à Arques.

le seiziesme jour d'aoust quinze cens trente ung.

## 4013.

Original scellé. — T. IX, n° 298, p. 351.

1531 ... novembre. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, accepte au nom de son abbaye et aux charges mentionnées un moulin que Marc Marissal, religieux de ladite abbaye, a fait réédifier de ses deniers à Roquetoire.

... Anthoine de Berghes... savoir faisons que sire Marcq Marissal nostre confrère a faict remonstrer à nous abbé que durant le temps qu'il a été religieux de nostre monastère il a espargniet par sa bonne conduite des a piecha certaine bonne somme de deniers dont il a fait construire... ung molin à vent présentement assis sur le terroir de nostre seignourie de Roquestoir au lieu et place anchienne ou a eult de tout temps molin à vent auparavant les guerres et que le dit molin fust ruyné appartenant à nostre dit couvent, et dont le mongnier rendoit de ferme chascun an quinze rasières de blé....; *les charges sont, chaque année, au jour anniversaire du décès du donateur,* ugne messe pour chascun de nous religieulx presbtre en nous distribuant par le recepveur dudit couvent a chascun deux sols et a chascun des religieulx estant en le forme douze deniers, et vingt quatre sols pour le royaulme du jour des rois.

faictes le... jour de novembre l'an mil cincq cens trente et ung.

Sceau ogival de l'abbé. V. L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, pl. XXXVII, n° 264, avec contresceau échancré, variante de celui dessiné ibid. — Sceau rond aux causes de St-Bertin.

## 4014.

Original scellé. — T. IX, n° 300, p. 353.

1531, 12 décembre. — PHILIPPE, seigneur du Vrollant, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le douziesme jour décembre l'an mil cincq cent et trente et ung.

Sceau rond (p. 353) 43 mm. Ecu chargé d'une croix ancrée, suspendu à un heaume comme timbre, support deux griffons. Lég: S. DE PHILIPPES S^R DV VROLLANT.

## 4015.

Original. — T. IX, n° 299, p. 352.

1531 ..... — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, accepte au nom de son couvent la fondation par Jean du Val, ancien prévôt de Poperinghe, alors prieur de Saint-Bertin, de messes pour le repos de son âme aux charges indiquées.

données le... jour de... l'an mil cincq cens trente et ung.

## 4016.

Chirographe original. — T. IX, n° 294, p. 347.

1532, 4 janvier. — ANTOINE DE BERGHES, abbé de Saint-Bertin, donne à rente héritable à Michel Rembault, prêtre, coutre propriétaire de l'église et paroisse de S^te Marguerite à S^t-Omer, une vide place sise sur l'âtre de cette église.

ce jourd'huy quatriesme de janvier anno quinze cent trente et ung.

## 4017.

Original scellé. — T. IX, n° 296, p. 350.

1532, 13 février (*). — Sentence de l'official de Thérouanne qui

(*) D. W. dit en marge : *scilicet 14 martii.*

prononce dans le procès mu entre le couvent de Saint–Bertin et Philippe Hanot, curé d'Heuchin, co-décimateurs d'une part, et Jean de Fasque, paroissien d'autre part, et condamne ce dernier à payer aux dits décimateurs les mêmes dîmes à eux dues sur le territoire d'Heuchin.

Datum Morini anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo primo feria tertia post *Invocavit*.

Sceau et contresceau de la cour de Thérouanne. Un sceau rond (p. 350) 18 mm. anépigraphe, écu chargé de trois chevrons. Sceau et contresceau de l'officialité de la Morinie. Un troisième sceau rond : Ecu chargé de trois chevrons. Anépigraphe.

## 4018.

Original. — T. IX, n° 295, p. 348.

1532, 17 février. — Acte de vente de terres sises à Wizernes au profit des religieux de Saint–Bertin.

le dix septiesme jour de febvrier quinze cent trente et ung.

## 4019.

Original. — T. IX, n° 301, p. 358.

1532, 3 mai. — JEAN LOEULIEUR, à Esquerdes, vend aux religieux de Saint–Bertin une rente annuelle d'une rasière de blé et de 24 s. pour la somme de 40 l. que le vendeur reconnaît avoir sur-le-champ reçue, et engage des biens en garantie de ladite rente.

*Les 40 livres sont en* monnoie courante en Arthoys aussy bon que philippus d'or à vingt cincq sols ; *la rasière de blé sera* mesure de S. Omer a deux sols pris du bon blé d'Esquerdes.

le troixsime jour de may quinze cent trente deulx.

## 4020.

Original. — T. IX, n° 302, p. 359.

1532, 3 mai. — MAROYE LOEULLIEUR, femme de *Jacques le Weppe,*

vend aux mêmes pour la somme de 8 l. 12 s. une rente annuelle héritable de 10 s. 6 d.

Date *ut supra*.

## 4021.

Original. — T. IX, n° 303, p. 360.

1532, 1er septembre. — GUILLAUME DE GONNEVILLE, évêque de Damascène, suffragant de Thérouanne, donne aux religieux de Saint-Bertin lettres de non préjudice pour avoir prononcé dans leur église un sermon en faveur de l'expédition de l'empereur contre les Turcs.

Datum sub sigillo nostro [anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo secundo die dominica quæ fuit prima septembris].

## 4022.

Original notarié. — T. IX. n° 304, p. 360.

1533, 3 mai. — Le notaire ETIENNE LECOMTE *(Comitis)* constate, par acte authentique, qu'à la procession du Saint-Sang faite ce jour à Bruges, Engelbert Despaigne, abbé de Saint-Bertin, a pris le pas sur tous les autres abbés présents à cette cérémonie.

In nomine... Per hoc... instrumentum... sit notum quod anno... Domini millesimo quingentesimo trigesimo tertio, indictione sexta, mensis maii die tertia, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Clementis divina Providentia papæ septimi anno decimo, reverendis in Christo patribus et dominis dominis episcopo Cubensi (1), episcopo, episcopis Sarreptano (2) Tornacensis, ac Rosensi (3) Cameracensis diocesis suffraganeis, Inghelberto Despaigne S[t] Bertini oppidi Audomarensis, Petri Oudenburgensis(4), Andreæ prope Brugas(5), Beatæ Mariæ de Thosan(6), Bartholomæi de Eechout (7) et de Waestene alias Warneston (8) monasteriorum abbatibus, ac circumspectis et venerabilibus viris dominis Marco Lau-

(1) Jean de Witte, religieux dominicain. V. Chanoine de Schrevel, *Histoire du Séminaire de Bruges*, p. 219.
(2) Nicolas de Burellis (de Bureau) des Frères mineurs.
(3) Adrien Aernouts, religieux carme.
(4) Antoine de Corteville, chanoine prémontré de S[t]-André-au-Bois, diocèse d'Amiens.
(5) Jean Asset, religieux de S. Vaast, à Arras.
(6) Gilles Vander Elst, de Termonde.
(7) Charles Trotin, de Lille.
(8) Paschasius Mariaige mort en 1533 ou Pierre Loysier élu en 1533.

rino decano et canonicis insignis ecclesie collegiate S$^{i}$ Donatiani oppidi Brugensis, nec non Josepho de Baenst burgimagistro (*) et lege oppidi Brugensis, et Martino Lem preposito, et Sacri Sanguinis societate, ad processionaliter et ex antiquo in et circum villam dicti oppidi in misericordissimi Jesu Christi honorem ac populi devotionem eumdem Sacrum Sanguinem publice, solemniter et devote deportandum ejusdemque deportationis festivitatem celebrandam comparantibus et congregatis, ex eo quod multis ab annis, uti fertur, vox fuit et fama quod reverendus in Christo pater et dominus dominus abbas S$^{i}$ Bertini Audomarensis pro tempore existens in delatione, supplicatione et processione Sacri Sanguinis predictis omnibus aliis prelatis etiam diocesano loci deberet preferri ac ob prerogativam et præeminentiam dicto reverendo patri et abbati successoribusque suis monasterii S$^{i}$ Bertini prænominati a nobilis memoriæ domino Theoderico de Elsaten tunc comite Flandriæ eumdem Sacrum Sanguinem dictæ capellæ, uti dicitur, donante, ipsumque per præfatum monasterii S$^{i}$ Bertini abbatem in Brugis et in eadem capella ex longinquis partibus adferri volente et faciente concessam deberet esse prior, ob id præcipue quod in anno millesimo centesimo quadragesimo quinto, præsidente Eugenio papa quinto, Conrado secundo imperante, sed nondum imperiali diademate coronato, quidam Leo, tunc abbas monasterii S$^{i}$ Bertini, et dominus Avisius ejusdem loci monachus, postea Atrebatensis episcopus, in Terra Sancta cum eodem comite fuerint sicuti ex tabula quadam pergamena asseribus quadratis introclusa et in capella dicti S$^{i}$ Basilii Brugensis ad secundum pilare a choro ejusdem capellæ incipiendo a latere sinistro pendente, mihi notario infrascripto per inspectionem et ejusdem tabulæ lectionem apparuit, idem reverendus in Christo pater et dominus dominus abbas monasterii S$^{i}$ Bertini prælibati qui nec cujus prædecessores ab annis septuaginta et amplius, sicut fertur, eumdem Sacrum Sanguinem in dicta processione non sunt visi deportasse, requisivit et requiri fecit a me Stephano Comitis notario publico, dominorumque decani et capituli eccclesiæ S$^{i}$ Donatiani oppidi Brugensis secretario et scriba jurato quatenus super omnibus et singulis in dicta processione et Sacri Sanguinis deportatione contingentibus coram testibus fide dignis noticiam capere et exinda fidele instrumentum conficere sibique tradere vellem. Quocirca ego Stephanus notarius supra et infra scriptus, ejusdem reverendi domini abbatis voto et requisitioni satisfacere volens, eisdem anno, mense, indictione et pontificatu, circiter horam undecimam ante et sextam post meridiem dictæ diei tertiæ maii, tam in exportatione quam reportatione dicti Sacri Sanguinis in et prope ecclesiam S$^{i}$ Donatiani oppidi Brugensis sæpedicti cum quamplurimis subscriptis testibus personaliter comparui, ubi et unde dictos abbatem monasterii S$^{i}$ Bertini et episcopum Sarreptanum suffragraneum Tornacensem aliosque episcopos et prælatos supradictos, et primum ex sanctuario dictæ ecclesiæ S$^{i}$ Donatiani versus summum altare ibidem exire vidi, eodem domino abbate ad dextram dicti episcopi suffraganei partem præeunte ac illico ad idem summum altare genua flec-

(*) D. W. Burmagistro.

tente, post quam quidem genuum flexionem, iidem reverendi patres abbas monasterii S[t] Bertini et episcopus suffraganeus Tornacensis dictum Sacrum Sanguinem ab eodem summo altari levaverunt, ipsumque processionaliter usque imaginem beatæ Mariæ Virginis Phalarum (1) ejusdem oppidi Brugensis juxta stationum morem et consuetudinem, præfato abbate tanquam superiore præcedente, seu prærogativam ad hoc habente, nulla difficultate aut contradictione suborta deportarunt, eumdemque ibidem reliquis deinde prælatis et canonicis in et circum villam deportandum ac ad eumdem locum ante Phalas predictas reportandum dederunt et commiserunt, quibus exportatione et reportatione peractis, idem abbas et episcopus dictum Sacrum Sanguinem ac aliis prælatis eumdem reportantibus receperunt, atque ab illinc videlicet a Phalis (1) prædictis usque capellam S[t] Basilii præfati eodem quo supra ordine reportarunt. Super quibus omnibus et singulis sic actis, gestis et peractis, idem dominus abbas petiit a me notario supra et infra scripto sibi confici et tradi instrumentum publicum unum vel plura. Acta fuerunt hæc Brugis anno, indictione, mense die et pontificatu præscriptis, præsentibus ibidem in exportatione dicti Sacri Sanguinis magistro Waltero de Lacu, Judoco Arents canonicis, Laurentio Veldam capellano ecclesiæ S[i] Donatiani, Gualtero Massiet, baillivo de Ghistella et aliis, in reportatione autem dicto magistro Waltero, Gerardo Boxhoorne(*), Adriano van Pollinchove, Theoderico Roels, Joanne Clippele presbyteris ecclesiæ seu capellæ S[t] Basilii capellanis, Martino Lem præposito et veneranda Sacri Sanguinis consocietate, nec non Josepho de Baenst burgmagistro et lege Brugensi, Hermanno van Volden hospite Brugis in Blankemberga (2) ac innumeris aliis testibus utriusque sexus eadem videntibus.

*Dans une note annexée à cet acte, D. W. renvoie au T. 2 de ses analyses, à l'article Bruges, fol. 210 v° et 211* où, *dit-il*, il est fait mention plus amplement des années, recits et invitations pour la dite procession du Saint-Sang.

## 4023.

Original. — T. IX, n° 305, p. 362.

1533, 15 juin. — JEANNE DE LANNOY, veuve de *Leurens Huet*, donne rapport et dénombrement d'un fief au *Hamel-lez-Coyecques*.

le quinziesme jour du mois de juing l'an mil cincq cens trente trois.

(1) *Phallar*, halles. Image de la Vierge qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée des halles, devant laquelle la procession faisait une station. V. Ch. de Schrevel, *op. cit.*, p. 376.

(*) D. W. Voxhoorne.

(2) C'est-à-dire : *in domo quæ vocatur Blankemberga*.

## 4024.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 306, p. 363.

1534, 20 juin. — HUES BERTOUL, écuyer, garde du scel ordinaire, établi à Arras par l'empereur, notifie la vente faite par plusieurs personnes de *Buscoeure les Pyennes* à Antoine Touraine, *crincqualier*, bourgeois de S^t^–Omer, d'une rente de 10 rasières de blé et d'un quartier de pois, et de 17 mes. de terre gisant à Leulinghem.

passées audit S^t^ Omer le vingtiesme jour de jung quinze cent trente quatre (*).

## 4025.

Original. — T. IX. n° 306, p. 363.

1534, 10 décembre. — Devant la loi de Quelmes, ANTOINE TOURAINE transporte au profit des religieux de Saint–Bertin et pour la somme de 65 l. une rente de trois rasières et un quartier de blé sur le précédent marché.

faictes... audit Quelmes le dixiesme jour de decembre l'an *ut supra*.

## 4026.

Original scellé. — T. IX, n° 307, p. 367.

1535, 18 mars. — BERNARD DE REBECQUES, sieur du Coutre, donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

le dixse huitisme de mars an quinze cent trente quatre.

Sceau rond (p. 367) 33 mm. Ecu penché, écartelé au 1^er^ de Lens brisé d'un lambel au second quartier, au 2^e^ de trois croix pattées, au 3^e^ de vaire, au 4^e^ d'un écu bordé chargé de quatre bandes, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'oiseau dans un vol, support deux lions. Lég s. BERNARD DE REBECQVE.

(*) Un autre recueil des titres de Saint-Bertin intitulé : *Inventorium chronologicum thesauri S^ti^ Bertini*, mentionne un acte dont nous croyons devoir citer ici l'analyse telle que le recueil nous la fournit.

1531. — Jean Van Rooden conseiller de l'empereur et collecteur général commis à la recette du subside ecclésiastique accordé par le pape audit seigneur empereur sur le clergé, confesse avoir reçu des abbé et religieux de S^t^ Bertin 10064 2 l. du prix de 40 gros monoie de Flandre la livre taxé par l'archevêque de Palerme pour être emploié aux frais et dépens que Sa Majeste a fait et pouroit faire au reboutement du turcq et pour la défense de la religion. Le vi^e^ jour de juillet xv^c^ xxiii (sic pour xxxiii).

Biblioth. de S. Omer. Ms. 825, T. VI, fol. 1720 v°.

## 4027.

Original — T. IX, n° 310, p. 369.

1535, 24 avril. — JACQUES BERNART donne rapport et dénombrement d'un fief au lieu nommé *Zeblinghem,* à Arques.

le vingt quatriesme jour d'apvril quinze cens trente cincq apres pasques.

## 4028.

Original scellé. — T. IX, n° 311, p. 370.

1535, 19 juillet. — EUSTACHE COCQUET, écuyer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques, à lui laissé en avance d'hoirie par sa mère, Jeanne d'Audenfort.

le dixneufviesme jour de juillet anno mil cincq cens et trente cincq.

Sceau rond (p. 570) 33 mm. Ecu penché... portant un écu en cœur chargé d'une bande ? et de deux macles ? un coq posé sur l'angle droit, timbré d'un heaume, cimé d'une tête d'oiseau dans un vol. Lég: EVSTACHE COCQVET.

## 4029.

Original. — T. IX, n° 312, p. 370.

1535, 28 septembre. — GUILLAUME LOYS donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

ce vingt huitiesme jour de septembre quinze cens trente cinq.

## 4030.

Original. — T. IX, n° 313, p. 371.

1535, 8 novembre. — JEAN LE CARBONNIER donne rapport et dénombrement d'un fief à Audenfort.

le huitiesme jour de novembre quinze cent et trente chincq.

## 4031.

Copie au registre. — T. IX, n° 308, p. 368.

1536, 2 janvier. — Devant la loi d'Arques, Louis de Chanteraine transporte au profit d'Engelbert Despaigne, abbé de Saint-Bertin, une rente de 36 l.

passé le second jour de janvier l'an quinze cens trente cincq.

## 4032.

Original. — T. IX, n° 309, p. 364.

1536, 9 mars. — Philippe de Vrouin, écuyer, garde du scel établi à Arras par l'empereur, notifie que sire *Oudart Morel,* ci-devant coutre à l'église paroissiale de S^t^-Jean à S^t^-Omer, s'est désisté, pour éviter les frais d'un procès, de tenir école dans ladite paroisse et a reconnu qu'il ne pouvait ouvrir école sur la paroisse sans le gré des religieux et abbé de Saint-Bertin et du coutre de ladite église paroissiale.

le noeufiesme jour de mars an quinze cent trente cincq.

## 4033.

Copie collationnée. — T. IX, n° 315, p. 372.

1536, 30 mai. — Marin, officiel de Morinie, promulgue sa sentence dans le procès entre le chapitre de S^t^-Omer et l'abbaye de Saint-Bertin d'une part, et Charles du Til, paroissien de S^t^-Martin d'autre part, au sujet de la grande dîme de S^t^-Martin-au-Laërt, maintient les premiers dans leur droit de la percevoir et condamne Charles du Til à tous les dépens.

Datum sub sigillo curiæ Morinensis... anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo sexto, mensis maii, die ultima.

## 4034.

Original. — T. IX, n° 316, p. 371.

1536, 24 juillet. — Anthonin le Merchier, fils d'Antoine, donne

par son procureur rapport et dénombrement d'un fief à Malhove, paroisse d'Arques.

ce vingtquatriesme jour de juillet an quinze cens trente six.

## 4035.

Original. — T. IX, n° 317, p. 375.

1536, 24 juillet. — Le même donne rapport et dénombrement d'un fief à Roquetoire.

Même date.

## 4036.

Original. — T. IX, n° 314, p. 371.

1537, 10 février. — PHILIPPE HANOT, curé d'Heuchin et de Houlle, transporte à Engelbert Despaigne, abbé de Saint-Bertin, une maison et héritage situés [en la rue de l'écluse près de S$^t$ Bertin (*)].

faict en la greneterie de S. Bertin le dixiesme jour de febvrier anno quinze cens trente six.

## 4037.

Original. — T. IX, n° 318, p. 375.

1538, 13 janvier. — JEAN LHOSTE, bourgeois de S$^t$-Omer, reconnaît pardevant notaires que feu son frère Nicolas a vendu aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 6 ras. de blé et 6 l. p. à prendre sur une terre à *Rocudelincghem*.

le treiziesme jour de janvier l'an mil cincq cens trente sept.

## 4038.

Original. — T. IX, n° 319, p. 376.

1538, 4 mars. — LIÉVIN DE REBECQUE, écuyer, seigneur de Bers-

(*) Note marginale de D. W.

traet, au nom de Barbe de Rebecque, fille unique de feu Bernard de Rebecque, seigneur du Coustre, donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

ce quatriesme jour de mars l'an mil cincq cens trente sept.

## 4039.

Original. — T. IX, n° 320, p. 377.

1538, 9 mars. — Le même, au même nom, donne rapport et dénombrement d'un autre fief à Arques.

ce noeufviesme jour de mars l'an *ut supra*.

## 4040.

Original. — T. IX, n° 324, p. 381.

1538, 23 avril. — GUILLAUME DE FONTAINES, bourgeois de S^t^-Omer, cède aux religieux de Saint-Bertin une maison et héritage situés « derrière l'abbaye au lez zud de la rivière qui fleu des moulins vers le Wincay ».

le vingt troisieme jour d'apvril quinze cent trente huit après pasques.

## 4041.

Original. — T. IX, n° 325, p. 381.

1538, 10 octobre. — PIERRE DUSAULTOIR, bailli d'Acquin, et les échevins dudit lieu vidiment un acte du 26 avril 1520 par lequel Marand Waultrelay, d'Acquin, reconnaît devoir aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 25 s. p.

... copie... extraite hors du livre où estoient par ci devant redigiés par escript les registres et contractz de ceste seigneurie d'Acquin lesquelz ont esté bruslez et adhyres à la surprinse et destruction du chatteau dudit lieu faicte par les Italiens et les gens de guerre Franchois au temps des guerres qui commenchèrent en l'an 1521.

le dixiesme jour du moys d'octobre an mil cincq cens et trente huyt.

## 4042.

Original. — T. IX. n° 321, p. 377.

1539, 8 mars. — Les héritiers naturels de MARGUERITE DAUSQUE, veuve d'Adrien le Roy et fille bâtarde d'Ide de Reminghem, transigent avec les religieux de Saint-Bertin afin d'éviter procès au sujet des droits de ceux-ci dans la succession des bâtards, à cause de leur seigneurie de Quelmes.

le huytiesme jour du mois de mars an mil cincq cens et trente huyt.

## 4043.

Copie collationnée. — T. IX. n° 322. p. 379

1539, 15 mars. — MARTIN LESMIT, lieutenant de l'aman d'Arques, notifie qu'Olivier de le Woestine et Lyonoire *(Eléonore)* de Waultre, sa femme, ont vendu aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 19 l. 12 s. 6 d. à prendre sur des terres à Arques.

le quinziesme jour de mars l'an mil cincq cens trente huict.

## 4044.

Original. — T. IX. n 326. p. 383

1539, 27 mars. — BERTIN DE LE CAURIE donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

ce vingt septiesme jour de mars quinze cens et trente huyt.

## 4045.

Original. — T. IX, n° 323, p. 380.

1539, 31 mars. — PHILIPPE DE VERVIN, écuyer, garde du scel à Arras, notifie un transport de terres prises à loyer au *Zudbroucq*.

le dernier jour de mars l'an mil cincq cens trente huyt.

## 4046.

Original. — T. IX, n° 328, p. 383.

1539, 17 mai. — YSEMBEAU PIERS, fils de Guillaume, donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

le dix septiesme jour de may an quinze cent trente neuf.

## 4047.

Original scellé. — T. IX, n° 327, p. 383.

1539, 22 may. — « Lettres de 60 sols parisis de rente sur une mesure de terre amasé de maison nommé le Coestert entre S[t] Momelin et le Bacq au profit de S. Bertin. » D. W.

Allen de gheine die deise presente lettren zullen zien of hooren (*) leisen saluut doen te wetene dat voor (*) my Willem Rabat baillu... etc. *et finit ainsi :* zyn den XXII in meye XV[c] negher en dertich.

5 sceaux ronds. Le premier avec la légende S. WILLEM RABAT. Les autres anépigraphes.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 322.

## 4048.

Copie collationnée au registre des Archives de la ville de Saint-Omer. — T. IX, n° 329, p. 384.

1540, 20 avril. — ENGELBERT DESPAIGNE, abbé de Saint-Bertin, donne au magistrat de S[t]-Omer lettre de non préjudice et reconnaît que c'est avec le congé dudit magistrat que les religieux de Saint-Bertin ont pu « wider le fossé et trenchis... estant entre l'ung des jardins de leur maison dit Roschof et la plache nommée la Vleute », en jeter toute la terre sur leur jardin et faire d'autres travaux, sans que pour cela lesdits religieux puissent « olres ne en temps advenir acquerre quelque droict ».

données le vingtiesme jour d'apvril l'an mil cincq cens quarante.

Indiqué dans l'art. 312, p. 1 5, dans l'analyse du *gros Registre du greffe* de Saint Omer et donné avec la date de *1545* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor.*, t. XV). — Indiqué dans de Coussemaker, n° 259.

(*) D. W. heeren, vior.

## 4049.

Original. — T. IX, n° 330, p. 385.

1540, 7 décembre. — Louis de Rebecque, écuyer, fils de Philippe, seigneur de Blendecques, Hallines, etc. donne rapport et dénombrement d'un fief nommé le bois de Haut-Grève, au terroir d'Acquin.

le septiesme jour de decembre quinze cens quarante.

## 4050.

Original scellé. — T. IX, n° 332, p. 386.

1541, 4 mai. — Le conseil d'Artois condamne Philippe de Rebecques, écuyer, ou ses héritiers, à payer, avec les arrérages, aux religieux de Saint-Bertin, la demi-rasière de blé qu'il leur doit chaque année, à prendre sur une mesure qu'il occupe au lieu dit les Youlf, comté d'Arques, et qu'il refuse de payer depuis l'an 1535.

données en jugement le quatriesme jour de may quinze cens quarante et ung.

## 4051.

Original. — T. IX, n° 333, p. 388.

1541, 13 mai. — Pierret Franchois, fils aîné de feu Antoine, donne, par son curateur, rapport et dénombrement de trois fiefs à Quelmes.

Lieux dits : le Lées et le Loë, le chemin de Bérendal, Guelbecq, le Becque, le chemin de Languerecque.

faict et escript le treisiesme jour de may an mil cincq cens et quarante et ung.

## 4052.

Original scellé. — T. IX, n° 331, p. 392.

1541, 20 juillet. — Philippe de Ron, fils de Guillaume, donne rapport et dénombrement d'un fief à Moulle.

le vingtiesme jour de juillet quinze cens quarante et ung.

Sceau rond (p. 392) 29 mm. Ecu échancré chargé de trois coquilles deux et une, brisé d'un lambel à trois pendants, timbré d'un heaume, cimé d'un cygne éployé Lég: s. PHILIPPE DE ROY.

## 4053.

Copie au registre. — T. IX, n° 331, p. 386.

1542, 6 février. — Devant la loi d'Arques, MICHEL FOULON vend, pour le prix de 66 l. de 40 gros de Flandre, aux religieux de Saint-Bertin, une rente de 4 l. 2 s. 6 d.

le sixiesme jour de febvrier an mil cincq cent quarante et ung.

## 4054.

Original. — T. IX, n° 335, p. 392.

1542, 29 mars. — MARQUET FONTAINE, mesureur de blé, et Brunette Paquier, sa femme, bourgeois de S^t^-Omer, vendent à Guillaume de Fontaine, bourgeois de S^t^-Omer, pour la somme de 60 florins carolus d'or, une maison et héritage sis en la rue qui mène au moulin de Saint-Bertin, et sur lesquels les religieux de ladite abbaye ont deux rentes, l'une de 16 s. p., l'autre de 2 s. p.

ce fut... werpy par devant eschevins de S^t^ Omer sires Jehans de Guisnes, Pierres de Coubronne, Pierre Danel, Adrien d'Audenfort et Jhérome le Boucq, le vingt neuviesme jour de mars quinze cens quarante et ung.

## 4055.

Original. — T. IX, n° 336, p. 393.

1543, 16 février. — ENGELBERT DESPAIGNE reconnaît avoir reçu des prieur et religieux de son abbaye la somme de 6000 florins carolus d'or provenant du remboursement fait par les religieux de Bergues-S^t^-Winoc de la dîme de Dunkerque ; il déclare que ces 6000 flor. ont été employés au paiement d'une partie de l'aide du clergé accordé l'an passé par le pape à l'empereur, et qu'en dédommagement il transporte, pour la décharge des deux messes fondées par Nicaise Grietten, une rente de 89 l. 15 s. à prendre sur des terres à Arques.

le seiziesme de febvrier mil cincq cens quarante deux.

## 4056.

Copie extraite du registre aux *dictums* des sentences de la cour. — T. IX, n° 337, p. 393.

1543, 17 mars. — L'empereur CHARLES-QUINT, ouï en ce le grand conseil de Malines, prononce dans le procès en juridiction depuis longtemps pendant entre les religieux de Saint-Bertin d'une part, les officiers du bailliage et le magistrat de S$^{t}$-Omer d'autre part, déterminant la juridition des premiers et les déboutant de leurs prétentions en exemption.

*Le procès avait été commencé par les religieux de Saint-Bertin qui, dès 1512, avaient fait complainte contre les officiers du bailliage de S$^{t}$-Omer qu'ils accusaient d'avoir emprins sur leur juridiction. Après enquêtes, plusieurs nouveaux cas de prétendus abus s'étaient produits, l'affaire avait été portée au parlement de Paris.* Obstant les guerres survenues en 1521 entre nous et le roy de France, *tout demeura en l'état* jusques après le traictié de paix fait en l'an 1529 en la cité de Cambray que lors icelluy procès avec autre eust selon ledit traictié esté renvoyé dudit parlement en nostre grand conseil à Malines.

*Les moyens exposés par ceux de S$^{t}$-Bertin étaient que leur monastère* avoit esté fondé par les roys de France deux cents ans auparavant qu'il y eust comté de Flandres et plus de quatre cents ans avant que les chastellenies d'Arthois fussent érigées en conté par le roy S$^{t}$ Loys et baillez à son frère en partage, que les dits roys de France fondateurs dudit monastère y avoient donné par aulmone et devotion pluiseurs biens, terres et seignouries avec grans priviléges, drois et prérogatives et entre autres la haulte justice, moyenne et basse en l'enclos dudit monastère et en toutes les maisons, terres et seignouries d'Arcques, Acquin, Quelmes, Longuenesse, Wyzerne, Coyecque, Houlle, Herbelle, Salpruicq et autres de leur dite anchienne fondation, *où de mémoire d'homme ils avaient toujours exercé toute justice ; que les appels s'en faisaient en leur salle abbatiale devant leur bailli et leurs hommes de fiefs de qui les partis appelaient devant le bailli d'Amiens ou son lieutenant à Montreuil, et de ceux-ci devant la cour du parlement à Paris, sans que le bailli de S$^{t}$-Omer n'eut à en connaître, qu'ils étaient* purs voisins et non subjetcz *au comte d'Artois ou à ses officiers de justice,* ains se disoient nuement subjectz au roy de France ; *que, au temps de la régente Marguerite d'Autriche, il avait été dit par le conseil de Malines* par sentence que les dits de S. Bertin joyraient de leur dite justice, haulte, moyenne et basse, ès maisons, terres et seignouries estans de l'anchienne fondation ; *que si les officiers du comte avaient fait acte de juridiction,* ç'avoit eté clandestinement et au desceu *desdits religieux, ou par malheur des temps, ou sous la*

*menace desdits baillis et officiers* qui les avoient menachié de les faire assommer et détruire ; *ils reconnaissaient* que la conté d'Arthois comprenant pluiseurs membres etoit tenu en partie de la couronne de France et qu'elle avoit esté érigée par les roys de France en conté, mais ce qui estoit à présent conté de Flandres et Artois estoit dès le temps de la dite érection patrimoine aux roys de France et n'y avoit eu en Flandres que simples forestiers commis par les dits royx, et estoit... le monastère fondé par les dits roys longtemps paravant l'érection des dits contés ; que les terres et seignouries à eulx appartenant n'estoient et ne furent jamais de la conté [d'Artois] mais leur avoient esté données plus de trois cens ans par avant qu'il y eust conté de Arthois, et ne créoient qu'il y eust un autre seigneur en Flandres, par avant l'érection de la dite conté, que les roys de France ; *qu'ils avaient* prison à Arques et justice patibulaire à quatre pillers de pierre ainsy que celle de S$^{t}$ Omer, comme aussy à Coyecques ; *qu'ils avaient aussi toute justice sous les juges royaux et privative de celle du comte d'Artois* au conté de Boullenois es terres et seignouries de Turbessem, Beuvrequem et Lottinghem, au comté de S. Pol, la terre de Heuchin, au baillage d'Aire, la terre de Roquestor, en la gouvernance de Béthuue, la terre de Barlin et de Werquin, en la seignourie de Lillers... la seignourie de Crohem, au conté de Guisnes, les seignouries d'Escailles et Roendelinghem, en la chastellenie de Cassel, la terre de Hames... aussy en leur seignourie de Comblemont qui estoit baillage de Chauny ; *qu'en signe de leur juridiction* au dehors de leur cloz et à l'entour des murailles d'icellui, du moins jusques au milieu de la rivière... par chascun an leur bailli et officiers estoient accoustumez faire visitation tout à l'entour de la dite muraille... avoient fait fustiger les condampnez par leurs baillis sur le mylieu du pont estant à la porte dudit monastère sur la dite rivière, mesmes quant aucuns ayans delinquié en la dite ville s'estoient refugiez audit monastère ilz avoient esté reputé hors de juridiction desdits de la ville sitost qu'ilz avoient passé le mitant dudit pont, en sorte que les sergeans d'icelle ville les poursuivans en avoient lors cessé la poursuite, etc. etc.

Au contraire de nostre part, *dit l'empereur*, et de celle desdits maire et eschevins avecq lesquels estions joinctz furent esté prises les conclusions et moyens qui s'ensuivent : *il maintient* le ressort d'appel sur tous les juges et justices desdits religieulx, visitation... droit de prevention... droit de tenir franches vérités de six ou sept ans en sept ans au lieu de Edekines (*)... allégant pour ad ce parvenir que tenions nostre dit conté d'Artois en partie de la couronne de France lequel consistoit en pluiseurs bailliages et chastellenies dont les dits de S$^{t}$ Omer estoit l'une, et anchiennement la dite chastellenie et grand parti dudit conté estoit possessée par les seigneurs de Flandres lors appelez forestiers, et depuis avoient esté nommez conte de Flandres et par après partie dudit conté de Flandres avoit esté joincte au conté d'Arras et appellé conté d'Artois ; que dès le temps des dits forestiers estoient les chateau de S. Omer et le bourg qui appartenoient

(*) D. W. adestiné.

ausdits seigneurs forestiers et depuis conte de Flandres et par après ausdits contes d'Artois, que desdits chasteau de S. Omer et le bourg estoient tenus et mouvans plusieurs contés, baronies, terres et seignouries et entre autres y avoit la sénéchaucée de Blendecques où nous avions la haute justice et plusieurs autres seigneurs particuliers avoient la viscontière, et ceulx du chapitre de S. Omer que les dits appellans maintenoient estre de semblable fondation que eulx avoient la fonsière tant seullement, de même dans plusieurs seigneuries que nomme l'acte appartenant à S. Bertin le conte d'Artois avoit la haute justice, les religieux n'en ayant que la justice vicomtière où forestière ; quant à la seignourie d'Arques située audit bailliage [de S^t^ Omer] qui appartenoit aussy ausdits de S^t^ Bertin en vertu d'une donnation particulière à eux faicte par le conte Wallebert qui l'avoit donné audit S^t^ Bertin lors vivant estoit la plus noble et anchienne seignourie que avoient les dits de S. Bertin, mais dès auparavant la fondation de la dite abbaye et depuis avoit toujours resorty par appel audit baillage de S. Omer, saulf que puis certain temps les dits appellans s'estoient efforchiez la faire ressortir en leur salle abbatiale... ; que en l'an six cens et seize au temps du pape Dieudonné et de l'empereur Eracle et de Lothaire ou Clotaire second, filz de Chilpéric roy des François, Liedericq avoit conquis et obtenu la seignourie de Flandres qui lors estoit une forest jusques à Bappalmes, et à ceste cause fust appellé le premier forestier et de luy jusques a présent estoient descendu tous les comtes de Flandres et de la dite conté de Flandres ledit bailliage de S. Omer avoient toujours esté partie jusques à l'érection du conté d'Artois ; *que les registres du bailliage de S^t^ Omer, depuis trois cents ans et plus établissaient que les officiers du bailliage exerçaient sur les terres de S^t^ Bertin, que de la seignourie d'Arques on appelait audit bailliage, etc.;* que en 1333 Robert de Nédonchel nostre bailly à S. Omer... fait rétablir le corps d'ung nommé J. Wasse qui s'estoit laissé cheoir des escharfaus à l'ouvrage en la dite église ; *dans un accident semblable, en 1365, l'abbé Alcaume reconnaît la juridiction du comte ; un arrêt du parlement de Paris* le merquedy après les octaves de la Purification Nostre Dame en 1298 *renvoie un sergent de l'abbaye appelant avec elle* devant le conte d'Arras comme leur supérieur, lors la conté d'Artois n'estoit encoires érigée ; *qu'un autre arrêt de l'an 1404 déclare* que le maire et eschevins avoient soubz nous l'exercice de haulte justice moyenne et basse en toute la dite ville et banlieue, reservé au cloistre de S. Bertin et au cloz dudit monastère ; *que les seigneurs particuliers en la banlieue n'y avaient que justice foncière ; que les bannissements des échevins comprenaient toute la banlieue,* en sorte que les bannis par eulx estoient réputés avoir enfrains leurs bans s'ilz estoient trouvez en la dite banlieue sur quelque tenement que ce fust ;... que les maisons desdits de S. Bertin à Wiserne, Salpruicq et Longenesse n'estoient que censes combien qu'ils les appelassent priorez ; *que l'appointement accordé par la régente Marguerite de Savoie ne l'avait été que sous la réserve de l'approbation du comte à sa majorité, et qu'il l'avait dès lors désapprouvé ; qu'il était contestable que l'abbaye fut de fondation*

*royale* et n'y servoit de dire que la dite abbaye seroit fondée par avant l'érection des contés d'Arthois et de Flandres, car paravant qu'il y eust monastère, moyne et abbaye audit S. Bertin, les forestiers estoient seigneurs de la ville de S. Omer et pays à l'environ, par lesquelz la dite abbaye avoit esté fondée et que ainsy fust, estoit vray que Liedericq qui avoit conquiz le dit pays de Flandres lors estant la plus part en forest eust un filz nommé Adroaldus qui pour sa part fut seigneur du quartier de S. Omer lequel avoit donné à S. Bertin aucunes terres et même le lieu ou ladite eglise estoit édifiée, et n'y avoit aucune fondation des roys de France, par quoy se puissent dire exempts des contes d'Arthois ny de leur jurisdiction ou de tous temps ilz estoient demourés subgectz ;... *que les sujets de l'abbaye avaient toujours comparu aux franches vérités convoquées par le bailli de S^t^ Omer*... qu'à lentour du circuit [de leur monastère] s'ils avoient fait aucune visitation, ce avoit esté clandestinement faisant assemblées en leur monastère sortant par une porte et incontinent rentrant par une autre craindanz d'estre appercheuz... *que s'ils avaient fait quelqu'exécution sur le milieu du pont, ç'avait été* au desceu de nos officiers, et les delinquans s'ils estoient bourgois ou manans de la dite ville debvoient estre rendus... aux maire et eschevins... à la première porte de l'abbaye... limite à cest effect de leur seignourie... non le mylieu dudit pont, etc. etc.

*L'empereur conclut ainsi :* Savoir faisons que veu et visité en iceluy nostre grand conseil le procès des dites parties... nous, à grande et meure déliberation de conseil, par [illegible]e nostre sentence diffinitive et pour droict avons mis et mettons au néant les appellations des dits de S. Bertin appellans et tout ce dont est appellé et faisant droit sur le différent d'exemption prétendu par iceulx de S. Bertin, auctorité et jurisdiction par nous comme conte d'Arthois prétendues au contraire disons et déclarons que tous les fiefz, maisons, terres et seignouries appartenans ausdits de S^t^ Bertin situées en nostre dite ville, banlieue et bailliage de S. Omer sont et doibvent demourer subgectz, vassaulx et tenans de nostre dite conté d'Arthois, et déboutons les dits de S. Bertin de l'exemption par eulx prétendue, saulf et a eulx reservé es terres et seignouries d'Arques, Herbelles, Acquin, le val Bosquet, Coyecques et l'encloz du monastère S^t^ Bertin en la dite ville toute justice haulte, viscontière et fonssière, laquelle nous déclarons ès dits lieux leur appartenir sous le ressort toutes voyes de nostre dit bailliage de S^t^ Omer, réservé aussi ausdits de S. Bertin et autres villaiges et terres à eux appartenans situées ès metes dudit bailliage la justice viscontiére et fonssière seullement, laquelle nous déclarons semblablement leur appartenir soubz le ressort que dessus, et ès maisons, fiefz et seignouries aus dits de S^t^ Bertin appartenans situés es ville et banlieue dudit S. Omer jusques à la cloture dudit monastère exclusivement, déclarons que toute justice haulte et viscontière appartient et se y doit exercer par nosdits bailly, maieur et eschevins de S. Omer, la justice fonssiere appartenant, et laquelle declarons competer et appartenir ausdits de S^t^ Bertin soubz le ressort de l'eschevinaige, les accords faits entre les dites parties et produitz

oudit proces l'un en date du deuxiesme de janvier mil trois cens quatre vingtz et quatre (v. ci-dessus n° 1949), le second du dix huitiesme de mars mil quatre (*) cens quatre vingt dix neuf (v. ci-dessus n° 2127), le troisiesme du premier de may mil trois cens vingt sept (v. ci-dessus n° 1522), et le quatriesme du vingt huitiesme dudit mois de may an mil trois cent quatre vingtz dix sept (v. ci-dessus n° 2902) demourans en leurs forches et vertuz, et condempnons les dits de S. Bertin ès despens de ce procès, le tax d'iceulx réservés aux gens de nostre dit grand conseil, ordonnant en oultre que ledit procès sera miz es mains des fiscaulx pour par eulx quant au surplus y estre gardé nostre droit. En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes donné en nostre ville de Malines le dix septiesme jour de mars l'an de grace mil cinq cens quarante deux, de nostre empire le vingt et quatriesme, et de nos regnes des Espaignes des deux Cécilles et autres le vingt huitiesme.

Indiqué sous le n° 311, p. 195, dans l'analyse du *Gros registre en parchemin du greffe* de St-Omer *(Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor.*, t. XV).

## 4057.

Original. — T. IX, n° 338, p. 410.

1544, 25 février. — JÉROME, abbé de S^t^–Vaast, en son nom et en celui des autres prélats et représentants du clergé d'Artois, donne à l'abbé de Saint-Bertin lettres de non préjudice à l'occasion de la contribution de son abbaye à l'assiette faite par les commissaires du clergé pour un voyage en cour de deux députés, l'abbaye de S^t^–Bertin n'ayant pas en Artois autant de terres que les autres.

En tesmoing de ce avons fait seigner ceste par les greffiers des estatz, le vingt cincquiesme jour de febvrier l'an mil cincq cens quarante trois. Etoit signé : Doresmieulx.

## 4058.

Original scellé. — T. IX, n° 359, p. 433.

1545, 4 janvier. — L'empereur CHARLES–QUINT donne lettres patentes pour la nomination de Gérard d'Haméricourt, abbé de Bergues–S^t^–Winocq à l'abbaye de Saint–Bertin.

Charles... car ainsi nous plaist-il. Donné à nostre ville de Gand le quatriesme jour du mois de janvier l'an de grace mil cinq cens quarante quatre, et de noz regnes assa-

(*) Dans une note marginale, D. W. dit qu'il faut lire *trois*.

voir du S[t] Empire le vingt cincquiesme, des Espaignes, des deux Sécilles le vingt neuviesme.

Grand sceau de majesté et contre-sceau (p. 434).

## 4059.

Original. — T. IX, n° 340, p. 435.

1546, 2 avril. — L'official de Morinie donne sa sentence au profit des religieux de Saint-Bertin contre Jean le Prévost dit Croy, paroissien de Fiefs, alias Fontaine, qui refusait de leur payer la part qui leur revenait sur la dîme de Quevaussart en ladite paroisse de Fiefs, qu'ils partageaient avec le chantre de Thérouanne, le curé de Lisbourg et celui de Fiefs.

Actum Morini sub sigillo curiæ morinensis mea cum signeto nostro anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo sexto feria sexta post Dominicam qua pro introitu missæ cantatur *Oculi*.

## 4060.

Original. — T. IX, n° 341, p. 437.

1549, 2 janvier. — JEAN DE LE CAUCHIE donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

le deuxiesme jour de janvier quinze cens et quarante huit.

## 4061.

Original scellé. — T. IX, n° 342, p. 438.

1550, 16 avril. — Accord conclu entre GÉRARD D'HAMÉRICOURT, abbé de Saint-Bertin, et PHILIPPE DE S[te]-ALDEGONDE, seigneur de Genetz, Avelin, etc., au sujet des cygnes à entretenir sur les eaux et rivières de S[te]-Aldegonde.

accordées le seiziesme jour d'apvril l'an mil cinq cens cinquante apres pasques.

Sceau aux causes de St-Bertin (p. 439). — Sceau rond, 48 mm. Ecu échancré, à la bande chargé de trois coquilles, suspendu à un heaume pour timbre, supporté par deux lions. Lég: S. PHILIPPE SR DE STE ALDEGONDE DE NOMCARMES. Cf. Clairambault, *Invent. des sceaux*, n° 6792 et Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 628.

## 4062.

Original scellé. — T. IX. n° 313, p. 439.

1550, 1er juin. — Déclaration par témoins devant les avoué, échevins et consaux de la ville de Bailleul, que la dîme de Bailleul appartient aux religieux de Saint-Bertin.

fait ce premier juin quinze cens cincquante.

*Traduction française d'un acte en flamand.*

Sceau rond (p. 440) 42 mm. Ecu à la croix de voir dans un encadrement à six lobes. Lég: SIGILL VE SCABINORVM VILLE BALIOLENSIS AD CAVSAS.—Contresceau. même écu dans un trilobe. Leg: CONTRA SIGILLVM VILLE BALIOLENSIS. Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 3563.

## 4063.

Original. — T. VII, n° 12, p. 93.

1551, 25 février. — Appointement entre les port-maîtres et échevins de Bourbourg d'une part, et l'abbaye de Saint-Bertin d'autre part, pour l'écolâtrie et coutrerie de cette ville.

le vingt cincquiesme de febvrier l'an mil cinq cens cinquante.

Analysé dans de Coussemaker avec la date erronnée 1550, n° 69.

## 4064.

Original. — T. IX. n° 311, p. 440.

1552, 13 juillet. — Sentence du conseil d'Artois qui maintient les religieux de Saint-Bertin dans les deux tiers des offrandes, cires et oblations de l'église de Verquigneul, secours de Werquin, contre Noël Pissonnier, curé dudit Werquin.

pronunchiées en jugement le treiziesme jour de juillet quinze cent cinquante deux.

## 4065.

Copie collationnée. — T. IX, n° 315, p. 442.

1554, 5 avril. — Louis Lance, vice-curé de Wizernes, les mar-

guilliers et plusieurs habitants de Wizernes représentant la paroisse, vendent aux religieux de Saint–Bertin une rente de trois rasières de blé, pour le prix de 64 carolus d'or, avec engagère sur différentes terres appartenant à l'église de Wizernes.

recognut en l'abbaie dudict S[t] Bertin le cincquiesme jour d'apvril quinze cens cincquante quatre après pasques.

## 4066.

Original. — T. IX, n° 346, p. 444.

1554, 27 juillet. — GÉRARD D'HAMÉRICOURT, abbé de Saint-Bertin, et PHILIPPE DE LENGAIGNE, doyen de l'église de Saint–Omer, font un accord avec Charles de Poix, chantre de cette dernière église et curé de l'église paroissiale de S[te]–Aldegonde, au sujet des limites de la grande dîme de S[t]–Martin–au–Laërt.

*Le différend était sur* les dimes des terres situées à deux costez du grand chemin qui va de la rue S[te] Croix au mont S[t] Michiel, *sur d'autres situées* hors du Cingledich... depuis un cerisier... situé aux haieures du patiz et enclos des hoirs de David d'Audenfort allant à droite vue du cerisier jusques à la tour des murailles de la ville vers le Colof nommée la Bleuwe Tour.

l'an mil cincq cens cincquante quatre le vingt septiesme jour du mois de juillet.

## 4067.

Copie dans l'acte suivant. — T. IX, n° 347, p. 445.

1555. — FRANÇOIS DAFFRENGHES, bourgeois et marchand de S[t]–Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Tatinghem.

le vingt cinquiesme jour d'apvril l'an mil cincq cens cincquante six (*).

## 4068.

Original. — T. IX, n° 347, p. 445.

1555, 18 août. — GUILLAUME GOFFESTE, écuyer, bailli général de Saint–Bertin, donne récépissé du rapport ci–dessus.

(*) *Ce doit être 1555*, note marginale de D. W.

le dix huitiesme jour d'aoust l'an mil cincq cens cincquante cincq.

## 4069.

Original. — T. IX, n° 349, p. 448.

1556, 2 mai. — Devant JEAN GRENET, écuyer, sieur de *Diemulle,* aman d'Arques, Jean Cazier et Simone, sa femme, vendent à Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, pour la somme de 40 flor. de 40 gr. de Fl. un manoir de 9 verges et demie gisant sur la grande rue d'Arques.

le second jour de may quinze cens cincquante six.

## 4070.

Original. — T. IX, n° 348, p. 447.

1557, 12 mars. — PHILIPPE DE LE QUARONNE, bailli d'Herbelles, notifie la vente de 3 quartiers de terre à Herbelles, faite par Jean des Essars à Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin.

le douziesme jour de mars l'an mil cincq cens cincquante six.

## 4071.

Original. — T. IX, n° 350, p. 449.

1557, 21 juin. — Les avoué, échevins et conseil de Bailleul notifient que devant eux Pierre Courteville a pris à bail pour 6 ans, moyennant le prix annuel de 26 l. de gr. de Fl. la dîme de Bailleul.

le vingt uniesme jour de juing l'an mil cincq cens cincquante et sept.

## 4072.

Original. — T. IX, n° 353, p. 452.

1558, 23 août. — JACQUES GARDE et *Apoline Cocatrix,* sa femme, prennent à rente perpétuelle, au profit des religieux de Saint-Bertin, une maison sise rue des Moulins.

le vingt troisiesme jour d'aougst quinze cens cinquante huict.

## 4073.

Original. — T. IX, n° 354, p. 453.

1558, 30 novembre. — FRANÇOIS DE S^t^–RAGON, évêque de Damascène, suffragant de Thérouanne, donne aux religieux de Saint-Bertin lettres de non préjudice pour avoir célébré dans leur église le service de Monsieur et Madame de Windaulle, à la demande de leurs parents.

le dernier jour de novembre quinze cens cincquante huit.

## 4074.

Original. — T. IX, n° 355, p. 453.

1558, 7 décembre. — JEAN DE MIRENAULT, écuyer, garde du sceau, établi à Arras par le roi, notifie l'arrentement perpétuel d'une maison sise rue des Moulins, pris par Antoine Bommel, prêtre.

le septiesme jour de décembre l'an mil cincq cens cinquante huict.

## 4075.

Original. — T. IX, n° 356, p. 455.

1558, 7 décembre. — Le même notifie l'arrentement perpétuel de 4 flor. par an sur une maison, en face de la rivière des Moulins, pris par Jean Beccart, bourgeois de S^t^ Omer et ferronnier de l'abbaye.

Date *ut supra*.

## 4076.

Original. — T. IX, n° 357, p. 456.

1558, 7 décembre. — Le même notifie l'arrentement perpétuel de 50 patards par an sur une autre maison, en face de la rivière des Moulins, pris par Jean Coppilly, sonneur de l'abbaye.

Date *ut supra*.

## 4077.

Original scellé. — T. IX, n° 352, p. 450.

1559, 28 janvier. — Le même enregistre un autre arrentement perpétuel d'une autre maison dans la même rue.

le vingt huitiesme jour de janvier l'an mil cincq cens cincquante huict.

Sceau rond (p. 452) 41 mm. Ecu semé de France au lambel de trois pendants. Légende dans une bande ondulée : ORDINARIVM SIGILLVM PRO CONTRACTIBVS. — Contresceau aux mêmes armes. Cf. Demay, *Inv. des Sceaux*, n° 4510.

## 4078.

Original. — T. IX, n° 358, p. 457.

1560, 29 janvier. — « Lettres de rente de six florins à Poperinghes. » D. W.

Wy Peiter de Briemere, Jan Goddans, Daneel Canin etc... *et finit ainsi* : uythanghen dezen xxix^e^ dach in lauwmaend anno xv^e^ neghen ende viftich.

## 4079.

Original. — T. IX, n° 359, p. 458.

1560, 1^er^ mars. — JEAN DE MIRENAULT notifie qu'Adrien Duflos, laboureur, demeurant à Petite-Fontaine, près d'Heuchin, a reconnu qu'il doit aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 41 p. sur une mencaudée de terre, à cause de leur prieuré d'Heuchin.

l'an mil cincq cens cincquante noeuf.

## 4080.

Original scellé. — T. IX, n° 361, p. 463.

1560, 5 mars. — Le roi FRANÇOIS II, par lettres patentes, accorde aux religieux de Saint-Bertin la main levée sur leurs biens en France, dont il avait donné la jouissance à l'abbé qu'il avait nommé à l'abbaye de S^t^-Jean-au-Mont.

ral des gouvernance, baillage et prévôté de Chauny, ordonne, sous réserve des droits des parties, la mise à exécution des lettres royales ci-dessus.

ce fut fait le mardi vingtroisiesme jour d'apvril l'an mil cinq cens soixante après pasques.

## 4084.

Original. — T. IX, n° 367, p. 470.

1560, 1er septembre. — JEAN DUMONT, par ses tuteurs, donne rapport et dénombrement d'un fief à Eperlecques.

le premier jour de septembre l'an mil cinq cens et soixante.

## 4085.

Original. — T. IX, n° 365, p. 467.

1560, 28 novembre. — Vente par devant les échevins d'Herbelles d'une terre au profit des religieux de Saint-Bertin.

le vingt huitiesme jour de novembre an mil cinq cens soixante.

## 4086.

Original. — T. IX, n° 366, p. 468.

1560, 12 décembre. — Vente devant les mêmes au profit des mêmes d'une terre gisant au *Cuinq-Blondel,* à Herbelles.

le douziesme jour de décembre an mil cinq cens soixante.

## 4087.

Original. — T. IX, n° 368, p. 470.

1560, 13 décembre. — PASQUIER D'ESQUIRRES, par ses tuteurs, donne rapport et dénombrement d'un fief à Eperlecques.

le treiziesme jour de décembre an *ut supra*.

## 4088.

Copie au registre. — T. IX, n° 364, p. 467.

1561, 8 mars. — Devant la loi d'Arques, GUILLAUME BONDE vend aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 60 (*) patars, pour le prix de 40 gr. de Fl.

le huictiesme jour de mars quinze cens soixante.

## 4089.

Copie collationnée. — T. IX, n° 371, p. 473.

1561, 2 octobre. — Devant les échevins de Quelmes, CHRYSOGON LHOSTE, sergent à verge du magistrat de S^t^-Omer, et demoiselle *Ysabeau Merchier,* sa femme, vendent aux religieux de Saint-Bertin plusieurs terres à Quelmes.

passé à S. Omer, terre empruntée a mes dits seigneurs mayeur et eschevins dudit lieu, le second jour d'octobre mil cinq cens soixante et ung.

## 4090.

Original. — T. IX, n° 374, p. 485.

1561, 16 décembre. — ANNE DE BEAURAINS, fille de *Georges,* seigneur de Barœulles etc., par son tuteur *Louis de Rebecques,* seigneur de Blendecques, Hallines, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le seiziesme jour de decembre quinze cens soixante et ung.

## 4091.

Original. — T. IX, n° 375, p. 486.

1561, 26 décembre. — CHARLES D'OFFAY, écuyer, seigneur dudit

(*) D. W. 40.

lieu, mari et bail d'*Antoinette d'Audenfort,* fille de *Raphaël,* écuyer, seigneur de Scadembourg, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le vingt sixiesme jour de decembre quinze cens soixante et ung.

## 4092.

Original. — T. IX, n° 369, p. 471.

1562, 3 janvier. — Devant les échevins d'Herbelles, PHILIPPE CARON vend aux religieux de Saint-Bertin une terre gisant au *Val Haffroy.*

le treiziesme jour janvier quinze cens soixante et ung.

## 4093.

Original scellé. — T. IX, n° 372, p. 475.

1562, 8 janvier. — ANTOINETTE DELATTRE, veuve de *Pierre du Bos,* donne rapport et dénombrement d'un fief nommé *la Cambrenie,* à Roquetoire.

En tesmoing de che j'ay seellé mondit rapport d'ung sceau par moy emprunté à mon filz Pierre du Bos, le huictiesme jour de jenvier quinze cens soixante et ung.

Sceau rond (p. 434) 24 mm. Ecu échancré chargé de trois palmes et d'une coquille en chef. Lég: s. PIERRE DV BOS.

## 4094.

Original. — T. IX, n° 373, p. 484.

1562, 21 février. — FRANÇOIS DE REBECQUE, fils de Jean, seigneur de Fauconcourt, par son avoué *Louis de Rebecque,* écuyer, seigneur de Blendecques, Hallines, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

le vingt et ungniesme jour de febvrier quinze cens soixante et ung.

## 4095.

Original. — T. IX, n° 370, p. 472.

1562, 1er mars. — GÉRARD D'HAMÉRICOURT, abbé de Saint-Bertin, avec le consentement de ses religieux, fondent 12 bourses de 30 flor. pour 12 enfants de bourgeois de St-Omer, 13 bourses de 20 flor. pour 13 enfants tant de la ville que de la banlieue, 35 bourses dont 12 de 30 flor. et 23 de 20 flor. chacune pour 35 enfants de tenanciers de l'abbaye, avec désignation de chaque village auquel il les attribue; l'entretien d'une maison dans laquelle ils seront logés, le traitement d'un pédagogue pour les instruire aux lettres ou les envoyer au métier s'il ne les trouve idoines, plus quatre florins chacune pour 27 petites filles de censiers qui recevront *cotelettes, soliers, affulloirs,* etc.

Nous Gerard d'Haméricourt... salut. Comme il n'y ait riens de plus agréable à Dieu le Créateur que faire œuvre de misericorde si comme nourrir, vestir, faire apprendre lettres ou mestier à pauvres enffans pour gaigner leur vie, lesquelz sans l'aide des gens de bien ne le sçaulroient ou polroient faire, quoy considéré avons suivant l'intention de nos fondateurs et bienfaiteurs quy a esté de accommoder iceux biens à nous donnés, premièrement pour nous nourrir et vestir selon nostre condition et estat de religion, et du surpassant laire œuvre pieuse, ce quy a toujours esté observé par noz anchestres et predecesseurs, lesquels vestiges desirans ensuivir avons d'un commun accord, de l'espargne desdits biens surpassans noz necessitez acheté certaines rentes racheptables pour estre emploiées en la manière que s'ensuit.

*Vient le dispositif.*

En tesmoing de ce nous abbé et couvent que dessus avons faict mettre nos seaulx à ces dites presentes le premier jour de mars quinze cens soixante et ung.

Publié *in extenso* par M. l'abbé Bled *Histoire du Collège Saint-Bertin.*

## 4096.

Original. — T. IX, n° 377, p. 487.

1562, 16 juillet. — MARTIN RYTHOVIUS, évêque d'Ypres, donne aux religieux de Saint-Bertin lettres de non préjudice pour avoir, au cours d'une tournée pastorale, logé à leur prévôté de Poperinghe.

Anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo secundo, mensis julii die decima sexta. De mandato Reverendissimi Domini episcopi Iprensis, Joannes Gherard.

## 4097.

Original. — T. IX, n° 378, p 487.

1562, 4 septembre. — PHILIPPE II, roi d'Espagne, nomme Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, à l'évêché de S^t^-Omer, nouvellement érigé.

De Segovia le quatriesme de septembre 1562.

## 4098

Original. — T. IX. n° 379, p. 488.

1562, 28 décembre. — BERTIN D'AUSQUE, écuyer, noble homme, seigneur de la Morlières et de Waudringhem en partie, donne rapport et dénombrement de deux fiefs à Floyecques et à Quelmes.

Lieux dits : Oultreval, le Vieux flos, Lopresart, le Tromme, le Drève.

le vingt huitiesme de décembre mil cincq cens soixante deux.

## 4099.

Original. — T. IX, n° 380, p. 491.

1563, 31 mars. — Le pape PIE IV envoie à Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, sa bulle de provision pour l'évêché de S^t^-Omer, vacant par la démission de Guillaume de Poitiers, archidiacre de Campine, diocèse de Liège, primitivement pourvu de ce siège et démissionnaire avant d'avoir reçu ses bulles de provision.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo sexagesimo tertio, pridie kalendas aprilis, pontificatus nostri anno quarto.

*Mention d'autres actes.*

1563, 8 janvier. Litteræ dispensationis pro D^no^ Gerardo ad retinendam abbatiam S^i^ Bertini cum episcopatu Audomarensi. — 1563, 31 mars. Bulla ad Philippum regem Hispaniarum ut Gerardo episcopo Audomarensi foveat in regimine sui episcopatus. — Bulla ad archiepiscopum Cameracensem ut Gerardum episcopum tueatur in suo regimine. — Bulla ad clerum Audomarensem ut Gerardo episcopo obedientiam et reverentiam præstent. — Bulla ad populum diocesis Audomarensis ut Gerardum in suum epis-

copum suscipiat, etc. — Bulla ad vasallos episcopatus Audomarensis ut Gerardo fidelitatem etc... præstent. — Bulla pro absolutione Gerardi Audomarensis episcopi a quibusvis censuris etc. — Bulla pro forma juramenti a Gerardo Audomarensi episcopo præstandi.

## 4100.

Original. — T. IX, n° 376, p. 486.

1563, 2 avril. — PIERRE PARMENTIER, lieutenant du bailli de Chauny, donne aux religieux de Saint-Bertin l'entérinement des lettres royaux du 23 septembre 1562, au sujet des fourches patibulaires de leur seigneurie de Caumont.

le vendredy second jour d'apvril mil cinq cens soixante deux avant pasques.

## 4101.

Original. — T. IX, n° 385, p. 498.

1563, 15 juin. — GUILLAUME DU LOCQUIN donne rapport et dénombrement d'un fief à Coussebourne, seigneurie d'Audenfort.

le quinziesme jour de juing an mil chincq cens et sixante (sic) trois.

## 4102.

Original scellé. — T. IX, n° 381, p. 493.

1563, 30 août. — PHILIPPE II, roi d'Espagne, donne lettre de placet pour la mise à exécution de la bulle du pape Pie IV nommant Gérard d'Haméricourt à l'évêché de S^t^-Omer.

Donné en nostre ville de Bruxelles le penultiesme jour d'aoust l'an de grace mil cincq cens soixante trois, de noz regnes assavoir des Espaignes, Sicille etc. le huitiesme et de Naples le dixiesme.

## 4103.

Original. — T. IX, n° 383, p. 497.

1563, 1^er^ septembre. — JEAN DE MIRENAULT, écuyer, garde du scel

royal à Arras, notifie que devant notaires Josse Robert, marchand boucher à S$^{t}$–Omer, et Jacqueline Leporcq, sa femme, ont reconnu prendre à arrentement héritable et perpétuel, des religieux de Saint–Bertin, 93 mes. 3 quart. et 9 verges de terres, gisant à Quercamp, au rendage annuel de 16 l. 10 pat. en temps de paix et 5 l. 5 pat. en temps de guerre.

Lieu dit : Waringueville, *alias* Waringuineville.

le premier jour de septembre l'an mil cincq cens soixante et trois.

## 4104.

Original. — T. IX, n° 382, p. 491.

1563, 12 septembre. — ANTOINE PERRENOT, dit Granvelle, cardinal-archevêque de Malines, notifie qu'assisté de Pépin, évêque de Salubre et de François, évêque de Bois–le–Duc, il a donné à Gérard d'Haméricourt, évêque de S$^{t}$-Omer, la consécration épiscopale dans la chapelle du monastère de S$^{te}$–Elisabeth, à Bruxelles, et qu'il a reçu son serment prescrit par les lettres apostoliques.

Datum et actum in dicto monasterio S$^{æ}$ Elisabeth in oppido Bruxellensi anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo sexagesimo tertio die dominica quæ fuit duodecima septembris, pontificatus sanctissimi domini nostri papæ præfati anno quarto. Signatum erat de mandato prædicti illustrissimi et R. D. cardinalis et archiepiscopi, Girard.

## 4105.

Original. — T. IX, n° 384, p. 493.

1563, 9 décembre. — Devant la loi d'Arques, CHARLES FAULQUET prend en arrentement des religieux de Saint–Bertin 6 mes. 14 verg. de terre gisant au *Lancquart pres Lobel, listant west au Lingcoustre, oest au Malhovewech.*

le noeufvieme jour de décembre quinze cens soixante trois.

## 4106.

Original. — T. IX. n° 388, p. 500.

1564, 6 juillet. — JEHAN DE LA WEPIERRE, écuyer, seigneur de

Thiembronne, *(Tyembrone)*, comme mari de demoiselle Jeanne de Licques et, à cause d'elle seigneur de Nouveauville, donne rapport et dénombrement de plusieurs fiefs à Coyecques.

le sixiesme jour de juillet an quinze cens soixante quatre.

## 4107.

Original. — T. IX, n° 389, p. 501.

1564, 31 juillet. — WALLERAND PRESTREL, comme occupeur de Baudechon Happiette, donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques.

le dernier jour de jullet quinze cens soixante quatre.

## 4108.

Original. — T. IX, n° 390, p. 501.

1564, 8 août. — BAUDECHON LEROY donne rapport et dénombrement d'un fief au Hamel, à Coyecques.

le huictiesme jour d'aoust quinze cens soixante et quatre.

## 4109.

Original. — T. IX, n° 387, p. 500.

1564, 15 septembre. — « Lettres de rente sur la ville d'Ypres et sept chatellenies de Flandre de 262 flor. 10 s. tourn. au profit du couvent de Saint-Bertin payables en deux termes tels que le 15 juillet et le 15 janvier. » D. W.

Allen den ghonen die dese presente letteren zulle zien of hooren lesen voocht scepen en raedt vander steide van Ypre Baill etc. schepen en vasalle vanderzale... *et finit ainsi* : wyftienste in lauwe xv$^{c}$ vieren trestich.

## 4110.

Original. — T. IX, n° 391, p. 502.

1564, 7 décembre. — JEANNE CAULLIN, veuve de Jacques Delattre,

teinturier à S[t]–Omer, comme occupeur d'Antoine d'Ausque, fils de Pierre, écuyer, sieur de Coyecques, donne rapport et dénombrement d'un fief entre le Vieux flos et Zuthove, à Quelmes.

le septiesme jour de décembre an quinze cens soixante quatre.

## 4111.

Original. — T. IX, n° 392, p. 503.

1565, 25 novembre. — GÉRARD D'HAMÉRICOURT, évêque de S[t]–Omer, donne aux religieux de Saint–Bertin lettres de non préjudice pour avoir, dans leur église, donnée la confirmation et la tonsure et avoir exercé plusieurs offices épiscopaux.

Anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quinto, mensis novembris die vicesimo quinto.

## 4112.

Original. — T. IX, n° 395, p. 507.

1565, 12 décembre. — LOUIS LEGRAIN donne rapport et dénombrement du fief *Bocquet,* à Roquetoire.

le douziesme jour de décembre anno quinze cens soisante chincq.

## 4113.

Original. — T. IX, n° 394, p. 503.

1565, 28 décembre et 1566, 1[er] janvier. — JEAN DE MIRENAULT notifie l'appointement conclu devant notaires entre les religieux de Saint–Bertin d'une part, et les bailli, *cœurriers,* aman, échevins et bon nombre de *labouriers* et habitants du comté d'Arques au nom de toute la communauté d'autre part, pour le curage, le relèvement et l'effossillement des fossés faisant séparation entre les marais et pâtures de la commune et ceux de l'abbaye.

*L'acte d'accord* est conclud, consulté et advisé *par devant notaires* le vingt huitiesme jour de décembre quinze cens soixante et cincq. Et le premier jour de janvier oudict an quinze cens soixante cincq, jour de nouvel an apres la grand messe et les vespres

instamment après chantées, *lecture en est donnée à plusieurs fois dans la salle des plaids du château d'Arques devant notaires par Thomas Liot, bailli de Saint-Bertin, à la loi et tout le peuple dudit Arques*, ainsy que dès statutz de la dicte conté *et tous l'acceptent, sauf que* au regard de quelque petit aultre nombre de poeuple simples et povres personnes non saichans entendre ny comprendre le discours dudict appointement auroient déclaré qu'ilz se voeullent reigler comme leurs anchiens prédécesseurs, entre lesquelz y avoit ung nommé Meurisse Martel manouvrier qui auroit cryeit a haulte voix que tous les aultres quy s'accorderoient audict appointement il les jetteroit du hault en bas le pont en la rivière, etc... *intimidés, quelques-uns se retirèrent, mais vinrent ensuite signer l'appointement, reconnaissant que* les abbé et couvent, leurs seigneurs et maistres leur font grand plaisir, soullas, support et ayde. Passées et recongnues au chasteau de la dicte conté d'Arcques au lieu ou l'on tient les plais ordinaires, les jours et ans que dessus.

## 4114.

Original. — T. IX, n° 394, p. 506.

1566, 19 février. — Devant la justice de Wizernes, Marie Labbé reconnaît la vente d'une terre chargée d'une rente au profit des religieux de Saint-Bertin.

le dix noeufviesme du mois de février quinze cens soixante cincq.

## 4115.

Original. — T. IX, n° 399, p. 511.

1566, 24 avril. — Jacques Bouillé donne rapport et dénombrement d'un fief situé *au Mont de le Cambre,* à Audenfort.

le vingt quatriesme jour d'apvril l'an mil cincq cens et soixante sis apres pasques.

## 4116.

Original. — T. IX. n° 3.7, p. 510.

1566, 31 mai. — Jean Duriez, écuyer, reconnaît que c'est à tort qu'il a prétendu ne payer aux religieux de Saint-Bertin que trois ger-

bes au cent au lieu de huit, sur le *prey à cailloux,* qui est du dîmage de *Berguineheuse* (Bergheneuse).

le dernier jour de may quinze cens soixante six.

## 4117.

Original. — T. IX, n° 400, p. 512

1566, 12 décembre. — JACQUES CASSEL, labourier, donne rapport et dénombrement d'un fief gisant à *Rachinoy,* paroisse de Coyecques.

le douzime de décembre quinze cens et soixante six.

## 4118.

Copie dans l'acte du 1er avril 1594. — T. IX, n° 396, p. 503.

1567, 22 mars. — PHILIPPE II, roi d'Espagne, agrée la fondation faite par Gérard d'Haméricourt, évêque de St-Omer et abbé de Saint-Bertin, pour l'entretien et instruction de cinquante pauvres enfants dans la maison servant de séminaire au diocèse de St-Omer, ensemble la nouvelle érection du collège de la Société de Jésus et l'achat de trois mille livres de rente annuelle de 40 gr. de Flandre exclusivement appliquées à ces deux maisons qu'il déclare prendre sous sa sauvegarde spéciale.

données en nostre ville de Bruxelles le vingt deuxiesme jour du mois de mars l'an de grace mil cincq cens soixante six avant pasques, de noz regnes assavoir d'Espaigne et Sicille le douziesme et de Naples le quatorziesme. Ainsi escript sur le repli : par le roy en son conseil, signé Bourgeois.

## 4119.

Original. — T. IX, n° 398, p. 511.

1567, 10 avril. — JEAN CORDE donne rapport et dénombrement d'un fief à Rodelinghem.

le dixiesme de apvril quinze cens soixante et six avant pasques.

## 4120.

Original. — T. IX, n° 402, p. 514.

1567, 25 août. — Noel Dusaultoir, labourier à Acquin, reconnaît les droits, spécifiés en l'acte, des religieux de Saint-Bertin pour leur dîme à Acquin *(Accuwin)*.

le vingt cinquiesme jour d'aoust quinze cens soixante sept.

## 4121.

Original. — T. IX, n° 403, p. 515.

1567, 10 septembre. — Devant les échevins d'Herbelles, Philippe de le Caronne, bailli d'Herbelles, vend aux religieux de Saint-Bertin un fief à Herbelles.

le dixiesme jour de septembre mil cincq cens soixante sept.

## 4122.

Original scellé. — T. IX, n° 401, p. 512.

1568, 17 janvier. — L'official de S$^{t}$-Omer notifie sa sentence qui condamne Antoine Berteloot, paroissien de S$^{t}$-Martin en l'Isle à payer à son curé, Pierre de S$^{t}$-Maxens, la dîme qui lui appartient.

Datum divi Audomari sub sigillo curiæ audomarensis ac signeto nostro in fidem præmissorum anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo septimo, sabbatho post epiphanias Domini.

Sceau rond (p. 514) de Gérard d'Haméricourt. V. L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*. — Sceau rond anépigraphe Ecu échancré écartelé aux 1 et 4 de trois trèfles, aux 2 et 3 d'un moulin à vent.

## 4123.

Original. — T. IX, n° 404, p. 516.

1569, 6 juilllet. — Philippe Loysel, seigneur de Comuller, lieutenant général et juge présidial du bailliage de Sailyet, commissaire par

le parlement en cette partie, donne sa sentence qui condamne César de Margenval, chevalier, seigneur de Salency, à restituer aux religieux de Saint-Bertin les terres dont il s'était indûment emparé dans la seigneurie de Salency.

Lieux dits : l'arbre Boreau, l'arbre Bocquet, la prairie de Salency, la pasture de Larriz, la ruelle Boubert, la pasture des Plancher.

ce fut faict et donné audict Chaulny... le sixiesme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante neuf... et etoit signé de Cornouaille.

## 4124.

Original. — T. IX, n° 405, p. 519.

1569, 26 octobre. — PHILIPPE, seigneur de S^te^-Aldegonde, de Noircarmes, Wisques, etc., etc., chevalier d'Alcantara, chef des finances du roi, grand bailli et gouverneur du Hainaut et de Valenciennes, de la citadelle de Cambrai et Tournehem, grand bailli et capitaine des ville et château de S^t^-Omer, s'engage à payer annuellement deux chapons aux religieux de Saint-Bertin en reconnaissance de la permission qu'ils lui ont accordée d'établir « une buise de bois » à travers leur grand pré à Arques et de construire une écluse afin de faire flotter ses prés du *Brouchuys*.

le vingt sixiesme d'octobre quinze cens soixante noeuf. Etoit signé Philippe Noircarmes.

## 4125.

Original. — T. IX, n° 407, p. 521.

1570, 19 avril. — Devant la loi d'Herbelles, les religieux de Saint-Bertin et Martin Véron, labourier à Herbelles, font un échange de terres à Herbelles.

ce dix neufviesme jour d'apvril quinze cens soixante dix.

## 4126.

Original. — T. IX, n° 411, p. 526.

1570, 9 juillet. — GUILLAUME DECROIX, seigneur de La Motte, en Moulle, donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

Lieux dits : le Wincq, Herbroucq paroisse d'Eperlecques, le ruelle du Warlant.

le noeuviesme jour de juillet l'an quinze cens soixante dix.

## 4127.

Original. — T. IX, n° 403, p. 522.

1570, 22 septembre. — Sentence du conseil d'Artois qui condamne par défaut Josse le Coultre à réparer le dommage qu'il a causé aux religieux de Saint-Bertin en refusant la dîme sur plusieurs terres à Journy.

le vingt deuxiesme jour de septembre quinze cens soixante dix.

## 4128.

Original. — T. IX, n° 409, p. 523.

1570, 9 novembre. — Sentence du même Conseil en faveur des religieux de Saint-Bertin contre les vieux chanoines de S^t^-Barthélemy à Béthune, à propos de la dîme qui se recueillait à Essart.

prononchées en jugement le noeufviesme jour de novembre quinze cens soixante dix.

## 4129.

Copie au registre. — T. IX, n° 412, p. 529.

1571, 28 janvier. — Lettres de fondation et de dotation du collège des Jésuites par Gérard d'Haméricourt, évêque de S^t^-Omer et abbé de Saint-Bertin, avec le consentement de ses religieux.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen. Nos Gerardus ab Ilamericourt Dei grätia et Sanctæ Sedis apostolicæ episcopus Audomarensis et abbas Sancti Bertini etc.,

cum hoc perturbatissimo tempore impositam nobis curam haberemus ecclesiæ Audomarensis et monasterii Sancti Bertini administrationem, videremusque quod per universum fere orbem terrarum præsertim per hanc Belgiam nostram respublica christiana multiplici heresum pravitate infecta esset, et improborum hominum conspiratione adeo vexata ut omnium ordinum atque urbium status in magno periculo versari conspiceretur, et, quod Deus avertat ! magnopere metuendum sit ne universa ista patria graviorem in dies plagam accipiat, nisi mature tantis calamitatibus divino adjuti favore occurramus, idcirco non destitimus omnem curam et solicitudinem ad onus humeris nostris impositum conferre ut pro modo virium facultatumque nostrarum opera quædam ad pietatem christianam retinendam idonea instituteremus, quibus non modo præsentium temporum calamitatibus sed etiam omni deinceps posteritati succurreremus. Cum autem difficile esse judicaremus invenire remedia quæ præsentium hominum temporibus prosint, propterea quod præter perturbatam religionem et publicam pacem exstinctus etiam fere sit apud catholicas nationes pristinæ charitatis ardor, occurerunt nobis, divina Providentia pio nostro desiderio favente, religiosorum societatis Jesu peropportuna ministeria quibus illa apud varias christianorum atque infidelium nationes magno zelo uti solet in juvandis animabus et maxime in juventute tum litteris tum moribus christianis pie instituenda, in qua ætate nos maximum et primum remedium semper posuimus, si bene institueretur; prædictæ vero societatis Jesu pia ministeria eo magis animarum salutem et Dei gloriam nobis spectare videbantur quo perfectius ex sola charitate et gratis juxta instituti sui rationem omnibus ea communicare ipsos cognoveramus, itaque..... Nos, Gerardus ab Hamericourt episcopus audomarensis et abbas S^i^ Bertini, instituimus, erigimus et dotamus in hac civitate audomarensi collegium societatis Jesu in quo alantur perpetuo ex societate qui vacant instituendæ juventuti litteris præsertim humanioribus latinis et græcis usque ad rhetoricam inclusive et aliis solitis suis exercitiis libere et omnino juxta suum institutum a Sancta Sede apostolica approbatum nihil aliud ab eis exigentes quam ut dictas litteras humaniores doceant pauperes imprimis collegii nostri Bertiniani, aliosque omnes ad scolas eorum accedentes ; quibus proinde societatis Jesu religiosis ad dicti collegii erectionem et dotationem comparavimus domum in vico *de la Luresse* in parte inferiori quæ efficit angulum in platea, *de la Vielle Brusle,* versus l'*Estat,* quam emimus a Joanne Dambricourt, cive audomarensi et ejus uxore Antonio Dubois, quam ipsi prius emerant a domino Joanne de Croy comite de Reux, liberam ab omni censu, et ut hæc omnia constant ex litteris desuper confectis, quas una cum dicto domo, horto, atriis atque scolis a nobis ibidem structis et cum reliquis suis pertinentiis adjunctisque reali traditione et sine ulla fraude absque alia conditione donamus dicto collegio societatis Jesu a nobis instituto, nec hanc solam domum ut emimus, sed omnem etiam refectionem et ædificationem quam inchoavimus et prosequemur usque ad commodum religiosorum, societatis Jesu in dicto collegio habitationem, ecclesiam præterea jam a nobis ædificatam,

in ea parte horti ubi horreum erat prædictæ domus, emptis duabus parvis edibus vicinis jam dirutis quæ ad ædificationem ecclesiæ necessariæ videbantur, ad hæc census annuos mille sexcentorum florenorum monetæ Flandriæ, quorum quilibet florenus valet quadraginta grossos, dicto collegio societatis Jesu a nobis instituto libere et perpetuo donamus, ut iis similiter plene utantur et gaudeant juxta eorum institutum ad exercenda sua ministeria; quos census annuos mille sexcentorum florenorum destinatos et attributos a nobis dicto collegio tametsi auctoritate sedis apostolicæ nobis publico diplomate concessa accipere potuissemus ex redditibus alius collegii a nobis ante aliquot annos instituti quod pauperum Bertinianorum vocavimus, tamen ut ad majorem hujus reipublicæ utilitatem relinqueremus integram fundationem prædicti nostri collegii pauperum bertinionorum, ex integro dictos mille sexcentos florenos annuos emere maluimus ex fructibus ecclesiasticis qui nostræ dispositioni et gratia Dei et sancte sedis apostolicæ libere subsunt, quandoquidem existimavimus non posse nos melius collocare id quod ex fructibus ecclesiasticis parsimonia nostra collectum est, quam in tale opus unde speramus ecclesiam et populum nobis concreditum tantum subsidium accepturum, præsertim cum ad hæc omnia in usum ecclesiæ adeo necessarium comparanda nequicquam abalienavimus aut substraximus de bonis sive monasterii sive episcopatus nostri quod impendi solet ad divinum cultum peragendum, vel ad usum eorum quos alere debemus. In hac porro reddituum quantitate mille sexcentorum florenorum annuorum quam hoc tempore attribuimus dicto collegio societatis Jesu a nobis instituto non decrevimus subsistere, sed vita comite et facultatibus succurentibus proponimus cum divino adjutorio plus aliquantulum adjicere pro numero augendo personarum dictæ societatis ut commodius et uberius juxta instituti sui rationem ad animarum majorem consolationem ministeria sua exercere valeant.

Ut igitur prædicto collegio societatis Jesu in summam usque prætactam censuum annuorum sit liquide et specialiter prospectum, sequentes in specie proventus annuos bona fide in eum usum (ad normam et rationem vigesimi nummi) emptos prout in certo catalogo cum his litteris rectori dicti collegii a nobis tradito et sigillis nostris munito ex ordine enumerantur et declarantur, eidem collegio dandos, cedendos et transferendos duximus prout per præsentes una cum litterarum in dicto catalogo nuncupatur specificatarum reali traditioni ei damus, cedimus transferimusque omne jus quod nobis hactenus quavis ratione causa et occasionne in iisdem redditibus, domo, ecclesia, scolis et aliis omnibus adjunctis atque dependentiis competere potuit et debuit, potest ac debet, a nobis ab hac præsenti die abdicamus et in rem, usum atque utilitatem perpetuam ipsius collegii societatis Jesu a nobis instituti resignantes et possessionem dictorum omnium perpetuam bona fide tradentes rectori dicti collegii M. Balduino ab Angelo in præsentia notariorum et testium ad hoc deputatorum; quæ omnia prædictus rector nomine admodum venerendi patris Francisci a Borgia præpositi generalis societatis Jesu acceptavit,

sicut bona fide donavimus et per notarios apostolicos in publica acta hanc ipsam donationem referri jussimus ; accedente etiam consensu religiosi conventus nostri monasterii Sancti Bertini ex cujus fructibus nostræ dispositioni ex Dei gratia et Sanctæ Sedis apostolicæ libere relictis, fatemur dictum collegium a nobis institutum et dotatum esse, quem proinde conventum sicut hujus sancti operis volumus participem esse, ita confidimus futurum benevolum protectorem cum successoribus nostris abbatibus hujus incliti monasterii Sancti Bertini. In quorum omnium fidem et testimonium sigillum nostrum episcopatus, abbatiæ et conventus appendi jussimus. Audomaropoli in eodem monasterio Sancti Bertini anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo primo, die vigesimo octavo januarii a nativitate Domini, et per notarios publicos infra scriptos subscribi mandavimus.

Hoc instrumentum concordat cum originali, per nos Nicolaum de Motta et Jacobum du Chastel notarios publicos apostolicos. De mandato ejusdem reverendissimi episcopi, abbatis et conventus, N. de Motta, J. du Chastel.

## 4130.

Original. — T. IX, n° 410, p. 525.

1571, 1er février. — Antoine de Nédonchel, seigneur du Quesnoy, Drouvin, mari et bail de damoiselle Jacqueline Hestove, damoiselle de Ranc Verdrecque, Pont à Hames, Offrethun, etc., donne rapport et dénombrement de deux fiefs.

*L'un de ces fiefs consiste en une rente annuelle de 100 den. par. à payer au 1er mai par les religieux de Saint-Bertin sur leur église, l'autre en une terre gisant à* le Desquetaisne, *à Arques.*

le premier jour de febvrier mil cincq cens soixante et dix.

## 4131.

Original scellé. — T. IX, n° 406, p. 520.

1571, 5 mars. — Devant la loi de Wizernes, *Jacques* de Wavrans et Marie du Cygne, sa femme, vendent aux religieux de Saint-Bertin 3 quartiers et demi de pré gisant au lieu dit *le Welbroucq,* à Wizernes.

le cincquiesme jour de mars quinze cens soixante dix.

## 4132.

Original scellé. — T. IX, n° 413, p. 531.

1571, 18 mai. — Par devant la loi de S^t^–Omer, Marc Pommart, Pierre Colbrant, doiens, et Jacques de Cassel, gouverneur du métier des tanneurs à S^t^–Omer, au nom de toute la corporation, donnent lettres de non préjudice aux religieux de Saint–Bertin qui leur avaient permis de *maulre leurs escorches* à leur *mollin à bray passé six à sept ans* et leur avaient tout récemment accordé de continuer jusqu'à nouvel ordre, *en considération du grand bien de la république,* moyennant lettres de non préjudice, et à la condition de laisser à la bourse commune de la ville *le revenu de leur mollin à escorches estant présentement à usaige de blé, oultre l'entretenance des deux rasières de blé quy se distribuent chascun an aux povres par les dits tanneurs.*

Tesmoing le scel aux recognoissances de ceste dite ville cy mis le dix huitiesme de may l'an mil cincq cens soixante et unze.

Sceau rond (p. 532) et contresceau dessinés dans L. Deschamps de Pas, *Hist. sig. de la ville de St-Omer*, pl. IV, n^os^ 11 et 12.

## 4133.

Original *sub plumbo*. — T. IX, n° 414, p. 532.

1571, 5 juin. — Le pape Pie V approuve et confirme la fondation du collège « dit des pauvres étudiants de S^t^–Omer et du collège de la société des pères réguliers de Jésus », par Gérard d'Haméricourt, évêque de S^t^–Omer et abbé de S^t^–Bertin, « et afin qu'aucun des successeurs dudit abbé, par influence de nobles ou d'amis, ne puisse dans la collation des bourses choisir des sujets moins idoines, ou trop riches », ordonne qu'elle se fera du conseil et du consentement du prieur et de quatre des plus anciens religieux de la dite abbaye.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo septuagesimo primo, nonis junii, pontificatus nostri anno sexto.

## 4134.

Original. — T. IX, n° 416, p. 535

1571, 16 juillet. — Quatre habitants de Roquetoire, de Rincq et

d'Ecques reconnaissent et s'engagent à payer la dîme due en ces villages aux religieux de Saint-Bertin.

en la ville de S[t] Omer [ce jourd'huy seiziesme de juillet l'an quinze cens soixante et unze].

## 4135.

Original. — T. IX, n° 415, p. 535.

1571, 22 octobre. — GÉRARD D'HAMÉRICOURT, abbé de Saint-Bertin, donne à cense perpétuelle à Charles Duval une maison et jardin sis en la rue *S[t]-Bertin-bas*.

Passé en la dite abbaye par devant eschevins de la ville de S[t] Omer et eschevins des vierscaires, le vingt deuxiesme jour d'octobre quinze cent soixante et unze.

## 4136.

Original. — T. IX, n° 417, p. 536.

1571, 16 novembre. — JEAN MARÉCHAL, labourier à Longuenesse, promet, en engageant ses biens, de payer aux religieux de Saint-Bertin une rente qu'il leur doit, avec arrérages.

le seiziesme de novembre anno quinze cens soixante et unze.

## 4137.

Copie au registre. — T. IX, n° 419, p. 538.

1572, 7 juin. — ADRIEN FUSCOY, évêque d'Acquinant, correcteur des archives de la cour romaine, proclame la sentence d'interdit et d'excommunication contre tout opposant à la bulle ci-dessus mentionnée n° 4133, par laquelle le pape Pie V confirme la fondation du collège des pauvres de Saint-Bertin et de celui des Jésuites.

Donné à Rome en nostre accoustumé habitation l'an de la nativité de Nostre Seigneur 1572, indixion 15, jour 7, mois de juing, estant le siège apostolicque vacant par le trespas de S[t] Pie cincquiesme, en presence de M[rs] Jean Vigardy et Jean de Juilla, escripveurs dudict archives tesmoings appelez et espécialement requis.

## 4138.

Original scellé. — T. IX, n° 420, p. 510.

1572. — Règlement général donné par Gérard d'Haméricourt au collège des pauvres de Saint-Bertin.

Leges collegii pauperum bertinianorum proposita ad observandum a reverendissimo domino fundatori domino Gerardo ab Hamericourt episcopo S^i^ Audomari et abbate S^i^ Bertini, anno Domini 1572 (*).

*Ces lois sont distribuées sous les titres suivants* : De admissione et conditione juvenum. — De vestitu et habitatione... gestabunt pauperes ejusdem collegii habitum a nobis præscriptum hoc est manicam diminiam sinistri brachii ex albo panno exterius in veste superiori assutam. — De Victu. — De Œconomo seu Præfecto collegii. — De his quæ ad mores et studia pertinent.

*Une traduction en français du temps accompagne le texte.*

Sceau et contresceau de Gérard d'Haméricourt. V. L. Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de St-Omer*, n° 267, avec quelques modifications : le dais de l'édicule beaucoup plus simple, les écussons de chaque côté posés droits ; sur une banderolle à la base de l'édicule, la devise *festina lenté*. Au contresceau, écusson aux armes, couronné, sans légende.

Publié *in extenso* en latin par L. de Laplane. *Les Abbés de St-Bertin*, T. II, p. 612.

## 4139.

Original. — T. IX, n° 421, p. 518.

1572. — Règlement particulier pour les élèves du collège des pauvres de Saint-Bertin prescrit par Gérard d'Haméricourt.

*C'est un règlement de l'emploi du temps et de la discipline à observer par les boursiers du collège tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison. Le successeur de Gérard d'Haméricourt, Vast de Grenet, a complété et modifié ce règlement par d'autres règles inscrites à la suite des précédentes sous ce titre* : Sequuntur aliæ domesticæ regulæ superioribus additæ a reverendo patre domino Vedasto Grenetio ejus successore.

Actum in nostro monasterio hac die mensis (*).

Sceau aux armes de Vast de Grenet. V. L. Deschamps de Pas, *op. cit.* n° 270.

(*) Pas d'autre date.

(*) Pas d'autre indication.

## 4140.

Original. — T. IX, n° 418, p. 537.

1573, 20 février. — Vente au profit des religieux de Saint-Bertin de 30 verges de pré gisant au *Villebroucq,* territoire de Wizernes.

le vingtiesme jour de febvrier quinze cens soixante douze.

## 4141.

Copie collationnée. — T. IX, n° 425, p. 550.

1573, 25 février. — Don FERNANDO ALVAREZ, duc d'Albe, lieutenant gouverneur des Pays-Bas, accorde à Thomas Taillefer, prieur de S[t]-Pry, main levée pour la jouissance d'une rente de sept mencaudées de blé sur le moulin d'Annezin « que soloit dernièrement appartenir à Charles de Houchin, seigneur de Longastre, banny. »

Faict à Bruxelles le 25[e] jour de febvrier l'an quinze cens soixante treize, stil de Rome.

Collation faicte par les notaires royaulx... le troisiesme jour de novembre anno quinze cens soixante treize. Signé de Beugnic. Dusaultoir.

## 4142.

Copie collationnée. — T. IX, n° 427, p. 553.

1573, 9 juillet. — Vente au profit des religieux de Saint-Bertin d'un manoir nommé *Drogmont,* à Wizernes.

le noeuviesme jour de jullet quinze cens soixante treize.

## 4143.

Copie. — T. IX, n° 428, p. 5 5.

1573, 9 juillet. — Vente au profit des mêmes de 9 quartiers de jardin à Wizernes.

Date *ut supra.*

## 4144.

Copie au registre. — T. IX, n.° 429, p. 556.

1573, 23 juillet. — ROBERT CORNILLE, bailli d'Arques, et demoiselle Anne Boulin, sa femme, créent au profit des religieux de Saint-Bertin, pour se libérer de leur dette envers eux, une rente annuelle de 20 l. affectée sur plusieurs biens à Arques.

le vingt et troisiesme jour de jullet quinze cens soixante treize.

## 4145.

Original. — T. IX. n° 430, p. 557.

1573, 19 septembre. — CHRISTOPHE QUINGET et sa sœur *Anne* vendent, devant les échevins de Louvain, à Gérard d'Haméricourt, comme abbé de Saint-Bertin, « une belle grande noeufve maison, dicte le Vieux Faucon, avec un grand jardin... située en la rue appelée la Hoelstraete », à Louvain.

donné l'an de Nostre Seigneur 1573 et XIX du mois de septembre.

*Traduction française d'un acte en flamand.*

*Nota. — Audit acte sont annexés* : 1° Une quittance de Jacques Anthonis comme tuteur de Mathis Quinget, mineur, en date du 25 novembre 1573; 2° une copie de la procuration donnée le 4 février 1627 par Philippe Gillocq, abbé de Saint-Bertin et par les administrateurs du collége des pauvres de S. Bertin à Georges d'Espaigne, bourgeois de Louvain, pour la vente de la dite maison au profit dudit séminaire, laquelle vente fut faite le 13 février 1627 aux pères de l'Oratoire de Louvain, pour la somme de 8000 flor. monnaie de Brabant, moitié comptant, moitié à rente de 200 flor.; 3° un mémoire mentionnant que Thomas Courcol, regent du collège S$^{t}$ Bertin, a employé les 4000 flor. comptants en cette année 1627 à l'agrandissement du collège, et qu'il a le 10 septembre 1630 remis à Philippe Gillocq, abbé de S. Bertin, la somme de 4000 fl. pour l'achat de la maison des dames de Flines à Douai, nommée plus tard le collège de Douai.

## 4146.

Original. — T. IX, n° 435, p. 562.

1573, 16 novembre. — JEANNE DESGARDINS donne rapport et dénombrement d'un fief à Quelmes.

le seizime jour de novembre an quinze cens soixante et treize.

## 4147.

Copie au registre. — T. IX, n° 431, p. 539.

1573, 22 décembre. — Vente au profit des religieux de Saint-Bertin d'une rente annuelle de 60 s. affectée sur plusieurs terres à Herbelles.

le vingt deuxiesme jour de décembre quinze cens soixante treize.

## 4148.

Copie. — T. IX, n° 432, p. 560.

1573, 30 décembre. — PIERRE DE FAULCUEZ, grainetier de l'abbaye de Saint-Bertin, arrente perpétuellement à Gilles Leverd, demeurant à Lumbres, 22 mes. de terre gisant au territoire d'Acquin, moyennant la rente annuelle de trois rasières un quart de blé et une rasière d'avoine.

le penultiesme jour de décembre l'an *ut supra*.

## 4149.

Copie au registre. — T. IX, n° 422, p. 549.

1574, 14 janvier. — Vente au profit des religieux de Saint-Bertin d'une rente annuelle de 4 l. affectée sur un manoir à Longuenesse.

le quatorziesme jour de janvier XV$^{c}$LXXIII.

## 4150.

Original. — T. IX, n° 423, p. 550.

1574, 1er février. — « Donation du terrage de poissons dit nouvellement myncque à Poperinghes. » D. W. en flamand.

## 4151.

Original. — T. IX, n° 424, p. 550.

1574, 4 février. — HENRY CONGNION, laboureur à Salperwich, reconnaît le droit qu'ont les religieux de Saint-Bertin à l'usage d'une *piedsente* à travers son jardin pour aller du *vert chemin* à leur cense.

le joeudi quatriesme jour de febvrier quinze cens soixante et treize.

## 4152.

Original. — T. IX, n° 433, p. 561.

1574, 8 février. — CATHERINE CASTELAIN, veuve de *Antoine le Merchier,* donne rapport et dénombrement d'un fief à Malove, paroisse d'Arques.

le huictiesme jour de febvrier an quinze cens soixante treize.

## 4153.

Original. — T. IX, n° 426, p. 552.

1574, 23 mars. — JEAN FOURCROIX et *Boulloie,* sa femme, reconnaissent devoir aux religieux de Saint-Bertin une rente annuelle de 14 s. 7 d. sur la maison du Cygne, dans le Haut-Pont.

le vingt troisiesme jour de mars quinze cens soixante treize.

## 4154.

Original. — T. IX, n° 431, p. 562.

1574, 26 mars. — « Rapport en flamand de 5 mesures 17 quartiers de fief en *Zutbroeld,* tenu du château d'Arques. » D. W.

## 4155.

Original. — T. IX, n° 439, p. 571.

1574, 8 mai. — JEAN THIBAULT, marchand à S^t^-Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

ce huictiesme jour en may anno quinze cens soixante et quatorze.

## 4156.

Original. — T. IX, n° 440, 1°, p. 571.

1574, 29 mai. — PIERRE DELEPOUVE donne rapport et dénombrement d'un fief à *Languerecque,* territoire de Quelmes.

le vingt neufviesme de may anno *ut supra*.

## 4157.

Original. — T. IX, n° 440, 2°, p. 572.

1574, 3 juillet. — ADRIEN DE LA FRESNOY, seigneur dudit lieu, donne rapport et dénombrement d'un fief à Seninghem, seigneurie d'Audenfort.

ce troisiesme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante quatorze.

## 4158.

Original. - T. IX. n° 437, p. 561.

1574, 31 juillet. — JEAN MACQUEREL, garde du sceau royal à Arras, notifie un échange et accord fait entre les religieux de Saint-Bertin et *Louis de Lens,* dit *de Rebecque,* sieur de Blendecques, au sujet de quelques terres à Hallines et Pihen.

Lieux dits : le quief Vroude, le quief Alloud, le quief de Duzewanne, le quief Delattre, à Quelmes.

passées... audit S^t^ Omer, le dernier jour de juillet quinze cens soixante et quatorze.

## 4159.

Original. — T. IX, nº 441, p. 572.

1574, 7 décembre. — ADRIEN D'OCOCHE, sieur de la Cornoye, écuyer, donne rapport et dénombrement de deux fiefs à Arques.

ce septiesme de décembre anno mil cinq cens septante quatre.

## 4160.

Copie au registre. — T. IX, nº 438, p. 570.

1574, 15 décembre. — JEAN MACQUEREL, garde du sceau royal à Arras, notifie que *Jacques Joire* et *Antoinette Cugnet,* sa femme, demeurant à Aire, ont vendu à Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, moyennant la somme de 2000 fl. une rente de 100 fl.

en la ville d'Aire, le quinziesme jour de décembre quinze cens soixante et quatorze.

## 4161.

Original. — T. IX, nº 436, p. 563.

1575, 9 mars. — Devant les échevins de S$^{t}$-Omer, *Marguerite Coeume,* veuve de *Guillaume Meuhus,* reconnaît devoir aux religieux de Saint-Bertin une rente de 8 s. 8 d. p. assise sur une maison sise en Lyzel, près de « la rivierette nommée *Cordeeldicq.* »

le neuviesme de mars quinze cens soixante quatorze.

## 4162.

Copie au registre. — T. IX, nº 442, p. 571.

1575, 23 avril. — JACQUES DE LE NOORT, bailli d'Acquin, notifie que Jean Dusaultoir et Marguerite Lecras, sa femme, ont vendu aux religieux de Saint-Bertin, moyennant la somme de 300 flor., une rente de 15 flor.

le vingtroisieme jour d'apvril an quinze cens soixante quinze apres pasques.

## 4163.

Copie au registre. — T. IX, n° 443, p. 573.

1575, 30 avril. — JEAN MACQUEREL, garde du sceau royal à Arras, notifie que Pasquier Delannoy, échevin de la ville d'Aire, a vendu aux religieux de Saint-Bertin, pour la somme de 2000 flor., une rente annuelle de 100 flor.

en la ville d'Aire le dernier jour d'apvril quinze cens soixante et quinze.

## 4164.

Original. — T. IX, n° 444, p. 574.

1575, 16 mai. — JEAN GOIDIN l'aîné, bailli de Quelmes, notifie la reconnaissance, par plusieurs personnes de Quelmes, d'une dette de 190 l. envers les religieux de Saint-Bertin, pour arrérages de rentes.

le seizime jour de may quinze cens soixante et quinze.

## 4165.

Copie au registre. — T. IX, n° 448, p. 577.

1575, 4 juin. — Constitution devant le bailli de la salle épiscopale de S^t^-Omer d'une rente de 6 fl. à *Bourcques,* paroisse de S^t^-Martin-les-S^t^-Omer, au profit des religieux de Saint-Bertin, pour un capital de 120 fl.

le quatriesme jour de juing l'an de grace mil cincq cens soixante et quinze.

## 4166.

Copie. — T. IX, n° 445, p. 575.

1575, 1^er^ juillet (*). — Constitution devant les échevins de Bourbourg d'une rente de 60 l. p. au profit des religieux de Saint-Bertin, assignée sur 100 mes. de terres à Crawicq, châtellenie de Bourbourg.

(*) D. W. Date marginale : l'acte n'en donne aucune.

## 4167.

Original. — T. IX, n° 446, p. 576.

1575, 15 juillet. — Sentence du bailliage de Lille qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de dîmage à Salomé.

audit Lille le quinziesme jour de jullet anno quinze cens soixante quinze.

## 4168.

Original. — T. IX, n° 451, p. 581.

1575, 18 juillet. — GUILLAUME FLAMENCQ donne rapport et dénombrement d'un fief au lieu nommé *le Crauwere,* à Houlle.

le dixe huyctiesme jour de juillet l'an de grace mil cincq cens soixante et quinze.

## 4169.

Copie au registre. — T. IX, n° 447, p. 576.

1575, 27 juillet. — Les bailli, vassaux, hommes de fief de la châtellenie de Cassel constituent, au profit des religieux de Saint-Bertin, une rente annuelle de 100 fl. en avance d'une somme de 2000 fl.

ce vingt septiesme jour de jullet quinze cens soixante quinze.

## 4170.

Copie scellée. — T. IX, n° 449, p. 578.

1575, 18 octobre. — Le pape GRÉGOIRE XIII approuve et confirme l'immédiation, exemption et congrégation des abbayes de S[t]-Vaast à Arras, de Saint-Bertin à S[t]-Omer, de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Pierre de Lobbes, et charge l'archevêque de Cambrai et les officiaux de Cambrai et d'Arras de veiller à l'exécution de la présente bulle.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die decima octava octobris M. D. LXXV, pontificatus nostri anno quarto.

Sumptum ex minutâ originali brevium secretorum felicis recordationis Gregorii papæ XIII. Collatum concordat. Signatum J. F. Cardinalis Albanus.

Sceau ovale (p. 580) H. 40 mm. L. 30 m. Ecu écartelé au 1 d'un aigle éployé à deux têtes dont l'une couronnée, au 2 d'une étoile, au 3 d'une bande, au 4 d'un trèfle. Lèg: FRANCISCVS S. R. E. DIACONVS CARDINALIS ALBAN..

## 4171.

Copie. — T. IX, n° 450, p. 580.

1575, 18 novembre. — Constitution d'une rente de 36 fl. au profit des religieux de Saint–Bertin à Loon, châtellenie de Bourbourg.

ce dix huit de novembre quinze cens soixante quinze.

## 4172.

Copie au registre. — T. IX, n° 457, p. 583.

1576, 24 janvier. — ADRIEN DE NOEUFVILLE, abbé de S^t^-Augustin-les–Thérouanne, afin de fournir à plusieurs dettes dont est chargée son abbaye, engage aux religieux de Saint–Bertin, pour la somme de 3000 l. à rachat, la dîme de Norbécourt (*) et pays environnant, loués actuellement à Jean de Zègres, laboureur à Mentques, moyennant 150 l. par an.

données en nostre abbaye sous les seaulx d'abbé et couvent le vingt quatriesme jour de janvier quinze cens soixante seize.

## 4173.

Copie. — T. IX, n° 452, p. 581.

1576, 31 mars. — ANDRIEU DELENORT, demeurant à Wisque, paroisse de Longuenesse, reconnaît qu'il doit aux religieux de Saint–Bertin une rente annuelle sur une maison qu'il a achetée à Longuenesse.

le dernier jour de mars anno quinze cens soixante et seize.

(*) D. W. Norboncourt.

## 4174.

Original. — T. IX, n° 453, p 582.

1576, 7 avril. — HENRI III, roi de France, promulgue l'arrêt du parlement qui confirme en appel la sentence du bailli de Chauny du 6 juillet 1569 (v. ci-dessus n° 4123) et condamne César de Margenval, seigneur de Salency, à restituer aux religieux de Saint-Bertin toutes les terres qu'il détient injustement.

Donné à Paris en nostre parlement le septiesme jour d'avril l'an de grace mil cinq cens soixante seize et de nostre regne le deuxiesme.

## 4175.

Copie. — T. IX. n° 455, p. 586.

1576, 12 avril. — GILLE DENIER donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

ce douziesme du mois d'apvril anno quinze cens soixante et seize.

## 4176.

Copie. — T. IX, n° 456, p. 587.

1576, 31 juillet. — PASQUIER DESQUIÈRES donne rapport et dénombrement de deux fiefs, l'un à Eperlecques *au dismaige* de Hellebroucq, l'autre à Houlle au lieu nommé *Monnequevelt*.

Lieu dit : le chemin anchiennement nommé Meddelwouch ou Zudwouch... faisant séparation des dismaiges de Houlle et d'Eperlecques.

ce dernier jour de juillet l'an de grace mil cinq cens soixante et seize.

## 4177.

Copie. — T. IX, n° 454, p. 585

1576, 24 septembre. — Constitution d'une rente de 14 l. p. au profit de Saint-Bertin à Loon, châtellenie de Bourbourg.

ce vingt quatre septembre quinze cens soixante seize.

## 4178.

Original. — T. IX, n° 458, p. 588.

1577, 27 avril. — Le conseil d'Artois, à la requête des religieux de Saint-Bertin, déclare la levée de la main mise sur les biens meubles et immeubles de l'abbaye, à la mort du dernier abbé Gérard d'Haméricourt, et en la place des deux huissiers du conseil, établit à la garde des dits biens D. Vaast Grenet, prieur, Pierre-Ernest de Faucuez, grainetier, Jean de Tilly, chambellan, Adrien Poulain, prévôt d'Arques, et Jean de Bersacques, receveur de l'abbaye.

fait en la chambre du conseil d'Artois le vingt septiesme d'apvril quinze cens soixante dix sept.

## 4179.

Original. — T. IX, n° 459, p. 589.

1577, 30 décembre. — Guillaume de Hamye donne rapport et dénombrement d'un fief gisant à Bayenghem et Eperlecques et relevant de la seigneurie de Houlle.

Lieux dits : le Vosmitle, le Lienpit, le Honguelberch, le rue Sablonière, le Hollestraet, à Bayenghem ; le Veldeque, la seignourie de Choir, à Eperlecques.

le penultieme jour de décembre l'an de grace mil cincq cens soixante et dix sept.

## 4180.

Copie. — T. IX, n° 460, p. 592

1578, 24 janvier. — Les religieux de Saint-Bertin, capitulairement rassemblés, protestent, en vertu des privilèges de leur église, contre la nomination de l'abbé de Maroilles comme administrateur des biens de leur abbaye.

Nous prieur, religieux et couvent de S[t] Bertin capitulairement congregez et assemblez avons advisé de déclarer et déclarons par cestes comme autrefois à tous qu'il appartiendra que pour le faict de la prélature de l'abbaye de S. Bertin ne pouvons et ne deb-

vons faire chose qui puist causer préjudice au droict de nomination de Sa Majesté ayant entre ses mains les informations et autres besoingnes pour procéder à icelle sa dite nomination, par quoy ne sommes d'intention faire ne traicter quelque chose dont polrions estre reprins cy après par Sa dicte Majesté, de laquelle et de ses très nobles progéniteurs procède la fondation de nostre église, et que dès le dix neuviesme de mars dernier passé, tost après le trespas de nostre dernier Monseigneur et prélat, de la part de Sa dite Majesté par l'advocat fiscal de son conseil d'Artois, deffenses nous auroient esté faictes de ne procéder à quelque élection ou postulation de futur prélat ou aultre chose préjudiciable à son dit droict de nomination, à quoy nous avons expressément acquiescé et promis entretenir en ce regard son auctorité, supplions partant bien humb'ement prendre de bonne part ceste nostre déclaration et intention, mesmes pour nostre plus grand acquit et descherge de noz consciences à l'endroict de nos successeurs audit monastère et abbaye, au droict desquelz ne pouvons préjudicier, protestant formellement que là où on nous vouldroit forcer par les grandes importunitez du prélat de Marolles le recepvoir à l'administration de la maison et abbaye dudit S$^{t}$ Bertin, que ce n'est de nostre bon gré ains comme forcez, sy déclarons de ce chief et à l'effect que dessus, que protesterons formellement de nullité tant contre le dict prélat que contre tous ceulx quy luy poldroient (comme contrainctz par ses dictes grandes importunitez) donner assistance par induction ou aultrement, et ce pour nous en descherger vers ses Sainctetez et Majestez, ayantz seuls le droict de donner tiltres aux dignitez abbatialles ou aultres bénéfices consistoriaulx, et en iceulx les instituer, de tant mesmes qu'il ne nous est loysible ny permis (nos dites consciences saulves) admettre chose au préjudice des privileges de nostre dit monastère, que avons par voeux promis entretenir, esquelz aussy debvons estre maintenuz et gardez selon la paciffication ratiffiée, approuvée et tant solennellement jurée par tous les estats des pays bas desquels sommes membre. En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de noz noms et saings manuels et les faict sceller du seel de nostre couvent le vingt quatriesme jour de janvier quinze cens soixante dix huict.

## 4181.

Original scellé. — T. IX, n° 461, p. 593.

1578, 27 janvier. — Henri III, roi de France, par lettres patentes adressées au sénéchal du Boulonnais et autres justiciers, déclare, à la requête des religieux et couvents *de S$^{t}$-Augustin les la ville d'Aire, de Ruchauville les Hesdin, de Clermarez et Sainct Bertin situez au pays d'Artois, et M$^{tre}$ Robert bien aimé prieur de Renty*... que les biens situés en France qui appartiennent aux églises sous l'autorité du

roi catholique sont et seront exemptes de toute aliénation, cotisation et levées extraordinaires faites ou à faire sur le clergé de France.

Donné à Paris le vingt-septiesme jour de janvier l'an de grace mil cincq cens soixante et dix huit, de nostre regne le quatriesme.

Sceau de majesté (p. 595) et contresceau.

## 4182.

Original. — T. IX, n° 4182, p. 595.

1578, 21 février. — Sentence du conseil de Gand qui condamne les abbesse et religieuses de Bourbourg et maintient les abbé et religieux de S$^t$-Bertin dans leur possession du rendage de 14 wagues 1/2 de fromage et d'une rente de 38 s. d. p. par an.

Donné à Gand le vingt uniesme jour de febvrier quinze cens soixante et dix huict.

Indiqué dans de Coussemaker, n° 73.

## 4183.

Original. — T. IX, n° 4183, p. 598.

1578, 8 mars. — PHILIPPE II, roi d'Espagne, envoie aux religieux de Saint-Bertin lettre close dans laquelle il proteste contre l'ingérence des états généraux qui ont nommé un abbé à Saint-Bertin et prescrit aux religieux de n'obéir qu'aux administrateurs ordinaires de l'abbaye jusqu'à ce qu'il ait lui-même pourvu à la vacance.

Le Roy. Vénérables, chiers et bien amez. De vostre part nous ont esté présentées requestes et pièces par lesquelles vous remonstrez que les états généraulx se seriont avancés de vous pourveoir de prélat au lieu du dernier trespassé en préjudice de nos droiz et aucthorité, nous supplians pour la conservation d'icelle d'y remédier et vous pourveoir au plus tost de prélat et supérieur selon que nous appartient et s'est fait du passé, sur quoy nous avons bien voulu escripre ceste et advertir que nous a despleu comme de raison l'attentat des dits estatz et que pour n'avoir jusques astheures receues les informations tenues dernierement en vostre abbaye, nous n'y avons sceu pourveoir comme eussions bien désiré et désirons pour le service de Dieu et bien de votre dite maison tant spirituel que temporel, ayans à celle fin escript incontinent et par diverses lettres à nostre très cher et très amé frère Don Jehan d'Austrice, chevalier de nostre ordre, lieutenant gouverneur et capitaine général de noz Pays Bas, affin de nous envoyer

les dites informations, pour icelles veues en estre faict comme désirez, vous merciant au reste et sçachant fort bon gré de l'advertence que vous avez faicte comme dessus, et enchargeant bien expressément de n'obeyr entretamps à aultre qu'à celluy ou ceux quy ont accoustumé d'avoir l'administration, sede vacante, et vous tenir à bonne union et concorde comme nous nous confions entierement que ferez. A tant vénérables, chiers et bien amez, Nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Madrid le VIIIe de mars 1578. Etoit signé Philippe. Et plus bas Dennetieres avec parafe.

## 4184.

Original. — T. IX, n° 461, p. 599.

1578, 20 mars. — PHILIPPE II, roi d'Espagne, mande à tout huissier ou sergent à ce requis de maintenir en faveur des religieux de Saint-Bertin le privilège d'exécution seigneuriale qui leur a été autrefois accordé contre leurs créanciers.

Donné en nostre ville d'Anvers le vingtiesme jour de mars l'an de Nostre Seigneur mil cincq cens soixante dix huict, de noz regnes assçavoir d'Espagne, Sicille, etc. le vingtquatriesme, et de Naples le vingt sixiesme. Par le roy en son conseil, signé plus bas de la Torre avec parafe.

## 4185.

Copie au registre. — T. IX, n° 465, p. 600

1578, 7 mai. — Le même roi mande au premier huissier ou sergent d'arme à ce requis de contraindre les habitants d'Arques dénommés au mandement à réparer le dommage fait par eux aux religieux de Saint-Bertin dans leurs pâtures à Arques.

*La complainte est faite par Frédéric, abbé de Maroilles, administrateur de l'abbaye et par le couvent de S*t*-Bertin. Bien que, disent-ils en leur requête,* à la dicte abbaye appartiennent quatre parties de prez joingnans l'ung l'aultre contenans par ensemble prez de cent mesures, le tout gisant en la conté et seigneurie d'Arcques, *et bien que les suppliants* sont en possession. . d'avoir, pour l'entretenement des dits prez dicques tout à l'entour d'iceulx, bastardeaux ou retenues d'eauwe avecq baille et pont pour le libre passaige et accès desdits supplians, de mener es dits prez estant à pasturaiges leurs boeufs et autres bestiaulx, les autres reservés à foin et wangz et généralement... en joyr seuls et pour tout à leur singulier usage... ce nonobstant Jehan Schoditz, dit

Danselaere, Pierre Schoditz, Bertin Tartare, Nicolas Smet, etc., etc., la vesve de Jehan Brissebout accompaignée de ses frère et soeur, ensemble plusieurs aultres leurs complices et adhérens, le dimenche quatriesme de ce mois de may présent, au matin aprez soleil levant, se sont trouvez, garnis aucuns de congniès, aucuns de louchetz, houwes, picques aultres instrumens semblables à l'entour des dits prez, et illecq de force et de faict, contre le gré et volunté du bailli, amman et aultres officiers de la dicte conté abatre tous les dits bailles, bastardeaux et pondtz, et non contens de ce, esmuz de grande furie, usans de menace et contraindans aultres mieux advises à mectre la main à leur oeuvre forcée, auroient abatu les arbres croissans à l'entour des dits prez et remply les fossez servans de garandissement à l'entour d'iceulx faisans partant l'usage des dits prez commun à ung chascun, faisans dommaige ausdits supplians de la somme de deux mille florins.....

Donné en nostre ville de Malines le septiesme jour de may l'an de grace mil cincq cens soixante dix huict, de nos regnes des Espaignes, Sécille, le 24e et de Naples le 25e.

## 4186.

Original. — T. IX, n° 467, 1°, p. 602.

1578, 16 juin. — Don JUAN D'AUTRICHE, gouverneur des Pays-Bas, adresse à Vaast de Grenet la commission par laquelle il le nomme administrateur de l'abbaye de Saint-Bertin.

Religieuse personne, tres cher et bien amé, nous ne pouvons sinon vous louer grandemens de votre leauté et fidélité tant au maintenement de la religion que de l'auctorité de Sa Majesté qui nous a meu et meult de vous commectre l'administration du temporel de vostre abbaye attendant que le roy monseigneur et frère vous ait pourveu d'un nouveau prélat au lieu du deffunct, ce qu'elle fera de bien bref selon qu'elle nous a mandé, vous envoyant pour la dicte administration ung acte que vous trouverez cy joinct, et escripvant aux religieulx vos confrères la charge que vous avons donné, ne veuillant laisser de vous advertir qu'il convient que vous procédiez bien discrètement au recouvrement des biens que avez en France, et de sorte que ne vous mectiez nullement en contestation contre les officiers du roy illecq pour ce qu'elle poulroit estre dangereuse, mais en vertu dudict acte par doulce voye et moyen adviserez de perchevoir les fruicts et revenuz, sinon mander l'obstacle que y trouverez pour selon ce y pourveoir du remède plus convenable. Religieuse personne, tres cher et bien amé, Dieu vous ait en sa garde. De Namur le xvi[me] de juing 1578. Signé Don Juan.

## 4187.

Original. — T. IX, n° 467, 2e. p. 602.

1578, 16 juin. — Le même nomme Vaast de Grenet administrateur de l'abbaye de Saint-Bertin.

Date *ut supra*.

## 4188.

Original. — T. IX, n° 468, p. 603.

1578, 18 juillet. — HENRI III, roi de France, informe tous officiers de justice qu'il a commis à l'économat des biens de l'abbaye de Saint-Bertin en France, domp Vaast de Grenet, prieur de ladite abbaye, et leur mande de le commettre et établir comme tel en tous leurs ressorts et juridictions.

Donné à Paris le dix huitiesme jour de juillet l'an de grace mil cincq cens soixante dix huict et de nostre regne le cinquiesme.

*Nota.* — En annexe à cet acte, il est fait mention 1° d'une copie de la requête au roi pour ledit placet ; 2° de l'entérinement dudit placet au bailliage de Chauny ; 3° d'un autre placet d'Alexandre, prince de Parme, en faveur de D. Vaast de Grenet et de quatre religieux de S' Bertin, pour l'administration du temporel de l'abbaye.

## 4189.

Copie au registre. — T. IX, n° 466, p. 601.

1578, 31 octobre. — A. JOURNY, huissier, déclare qu'après avoir donné aux perturbateurs copie du mandement royal ci-dessus (n° 4185), il les a ajournés au mercredi 26 novembre 1578 devant le conseil provincial d'Artois.

faict et relaté audit S. Omer le dernier jour d'octobre quinze cent septante huict.

## 4190.

Original scellé. — T. X, n° 1, p. 19.

1580, 12 mars. — PHILIPPE II, roi d'Espagne, nomme abbé de Saint-Bertin D. Vaast de Grenet, prieur de ladite abbaye.

Donné en nostre ville de Madrid le douziesme de mars l'an de grace mil cincq cens septante neuf, de nos règnes assavoir des Espaignes Sicille etc. le vingt quatriesme, et de Naples le vingt sixieme. Signé Philippe. Par le roy : Dennetières.

Grand sceau de majesté et contresceau (p. 20).

## 4191.

Copie collationnée. — T. X, n° 2, p. 20.

1580, 11 août. — JEAN VANDEN HEYDEN, abbé de S^t^-Jean-au-Mont, s'autorisant d'une bulle de Léon X en date du 27 février 1519, confirme l'élection de Vast de Grenet comme abbé de Saint-Bertin et reçoit son serment.

Datum et actum in monasterio Sancti Bertini in aula supradicta anno Domini millesimo quingentesimo octogesimo, indictione octava mensis vero augusti die undecima pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Gregorii divina providentia papæ decimi tertii anno nono præsentibus etc.

Les notaires Olivier Delattre et Antoine Le Blocq authentiquent cet acte le 20 septembre suivant.

## 4192.

Original. — T. X, n° 3, p. 26

1580, 17 septembre. — Certificat du magistrat de S^t^-Omer attestant les dommages éprouvés par l'abbaye de Saint-Bertin par le fait des guerres durant les trois dernières années.

Audomaropoli anno a Christo millesimo quingentesimo octuagesimo die decima septima mensis septembris. Signé Debrandt.

## 4193.

Copie au registre. — T. X, n° 4, p. 26.

1581, 20 avril. — Sentence du conseil d'Artois qui ordonne, au profit de Saint-Bertin, le rétablissement des *bastardeaux, bailles et ponts* détruits le 4 mai 1578, et condamne les destructeurs aux dépens.

prononchées en jugement le vingtiesme d'avril quinze cent quatre vingt et ung.

## 4194.

Original *sub plumbo*. — T. X, n° 5, p. 27.

1581, 29 mai. — Le pape GRÉGOIRE XIII adresse à D. Vast de Grenet sa bulle de nomination à l'abbaye de Saint-Bertin.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo octuagesimo primo, quarto kalendas junii, pontificatus nostri anno decimo.

## 4195.

Original. — T. X, n° 6, p. 29.

1581, 29 mai. — Le même pape autorise l'abbé D. Vaast de Grenet à se faire bénir par un évêque de son choix et lui envoie la formule du serment qu'il devra prêter.

Datum Romæ *ut supra*.

## 4196.

Original. — T. X, n° 7, p. 30.

1582, 1er mars. — Le magistrat de St-Omer certifie les dommages éprouvés par l'abbaye de Saint-Bertin par le fait des guerres et rappelle les services rendus autrefois par ladite abbaye à la communauté de la ville.

données le premier jour de mars quinze cens quatre vingt et deux. Signé Debrandt.

## 4197.

Original scellé. — T. X, n° 8, p. 32.

1582, 30 avril. — EUSTACHE DE CROY, comte de Rœulx, seigneur de Ruminghem etc., gouverneur, grand bailli et capitaine des ville et bailliage de St-Omer et les officiers du bailliage donnent semblable attestation, notamment pour les biens de l'abbaye situés dans le comté d'Arques, à Coyecques, Herbelles, *Acuwin*, le Wal, Quelmes, Au-

denfort, Hassinghem, Houlle, Salperwicq, Tatinghem, Longuenesse et Wizernes.

données audict S. Omer le dernier jour d'apvril quinze cens quatre vingtz et deux. Signé Vargelot.

Sceau et contresceau du bailliage de St-Omer (p. 33).

## 4198.

Original. — T. X, n° 9, p. 33.

1582, 13 juillet. — PIERRE DENIZART, garde du sceau d'Artois, notifie que Jacques Loucher a reconnu les droits du bailli de Saint-Bertin à Wizernes.

recognuent à S. Omer le treiziesme jour de juillet quinze cens quatre vingt deux.

## 4199.

Original scellé. — T. X, n° 10, p. 33.

1582, 27 octobre. — Acte d'échange de terres situées à Arques conclu entre les religieux de Saint-Bertin et Jean Decke et Claudine Brisseboult, sa femme.

faictes en la dicte abbaye le vingt septiesme jour d'octobre quinze cent quatre vingt et deux.

Quatre sceaux anépigraphes (p. 34)

## 4200.

Copie collationnée. — T. X, n° 11, p. 35.

1583, 27 janvier. — NICOLAS DE LA RUE, lieutenant en la sénéchausséo de Boulogne, fait lever la main mise indûment mise sur des terres à l'abbaye de Saint-Bertin, dans le prieuré de Beuvrequem.

le vingt septiesme jour de janvier mil cincq cens quatre vingt trois.

*Nota.* En annexe à cet acte est donné un arrêt du parlement en date du 14 août 1586 confirmant ladite sentence.

## 4201.

Original scellé. — T. X, n° 15, p. 41.

1583, 1er juillet. — WILLAME WALLOIS, bourgeois de St-Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes.

ce premier de juillet quinze cens quatre vingt et trois.

Sceau rond (p. 42).

## 4202.

Original. — T. X, n° 12, p. 37.

1583, 19 août. — VAAST DE GRENET, abbé de Saint-Bertin, autorise Jean Lernoult, serrurier à Arques, à jouir d'un passage nommé *l'Ecquestacque,* situé le long de son héritage.

ce jourdhuy dix noeufviesme jour d'aoust quinze cens quatre vingt et trois.

## 4203.

Original. — T. X, n° 13, p. 38.

1583, 31 août. — Le roi PHILIPPE II renouvelle aux religieux de Saint-Bertin le privilège exécutorial contre leurs créanciers accordé par ses prédécesseurs.

Donné en nostre ville de Tournay le dernier jour d'aoust l'an de grace mil cinq cens octante trois... Par le roy en son conseil. Signé Dinghien.

## 4204.

Original notarié. — T. X, n° 14, p. 39.

1583, 31 décembre. — Acte authentique de la prestation du serment faite au chapitre par Vaast de Grenet, abbé de Saint-Bertin.

*Le serment est reçu par Jean Vanden Heiden, abbé de St-Jean-au-Mont, et Jean Merlin, scholastique de l'église N.-D. à Arras.*

Anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo tertio, more computandi in

comitatu artesiensi indictione undecima (*), mensis decembris die ultima, hora circiter decima ante meridiem.

Marques des notaires Olivier Delattre et Jacques Thibault.

## 4205.

Original. — T. X, n° 16, p. 42.

1584, 15 janvier. — Jean Six, évêque de S^t^–Omer, donne acte qu'assisté de Jean Sarrasin, abbé de S^t^–Vaast, et Jean de Mirica, abbé de S^t^–Jean–au–Mont, il a ce jour bénit dans le chœur de l'église de Saint-Bertin Vaast Grenet, abbé de ce monastère.

Anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo quarto, kalendas januariis...

## 4206.

Original. — T. X, n° 17, p. 43.

1584, 26 avril. — Échange de terrains situés en l'*Ecquestacque*, à Arques.

le vingt sixiesme jour du mois d'avril mil cincq cens quatre vingt et quattre.

## 4207.

Original. — T. X, n° 18, p. 45.

1584, 22 juin. — Échange de terrains à Arques.

le vingt deuxiesme jour du mois de juing mil cincq cens quatre vingt et quattre.

## 4208.

Original. — T. X, n°s 19, 20, 21, p. 46.

1584, 26 juin. — Échanges de terrains à Arques.

le vingt sixiesme jour de juin *ut supra*

(*) D. W. decima.

## 4209.

Original. — T. X, n° 22, p. 48.

1584, 8 août. — Guillaume Decroix, écuyer, seigneur d'Hardinghem, donne rapport et dénombrement d'un fief à Houlle.

le huictiesme jour d'aoust an quinze cens quatre vingt et quatre.

## 4210.

Copie collationnée. — T. X, n° 25, p. 52.

1585, 7 mars. — Pierre d'Haffreingues donne rapport et dénombrement d'un fief entre Tatinghem et Estrehem.

le septiesme jour de mars quinze cens quatre vingt et cinq.

## 4211.

Original. — T. X, n° 23, p. 50.

1585, 22 mai. — Devant la loi de Bourbourg, Pierre Stalin vend aux religieux de Saint-Bertin une maison, nommée la Brasserie, sise à Bourbourg.

ce vingt deux may quinze cent quatre vingt cinq.

## 4212.

Original. — T. X, n° 24, p. 51.

1585, 12 juillet. — Échange de terrains à Arques.

le douziesme jour de jullet *ut supra*.

## 4213.

Original notarié. — T. X, n° 26, p. 54.

1586, 20 février. — Acte authentique du concordat ménagé par

Jacques Bonhomme, évêque de Verceil, nonce apostolique, entre les églises de S^t^–Omer et de S^t^-Bertin, à l'occasion des processions.

Actum in monasterio Sancti Bertini in aula principis vulgo vocata hac die jovis vigesima mensis februarii anni millesimi quingentesimi octogesimi sexti pontificatus sanctissimi domini nostri domini Sixti divina providentia papæ quinti anno primo indictione decima quarta, præsente reverendissimo domino Joanne Sixio episcopo audomarensi ad hæc a præfato reverendissimo et illustrissimo domino nuncio apostolico evocato et prædictis annuente nec non præsentibus reverendo domino Joanne Baptista Nobilio archi presbitero Vercellensi, magnifico domino Julio Tartesio juris utriusque doctore et domino Joanne Guilielmo Spies, domino Everardo Sindermans, coloniensibus, ipsius reverendissimi domini nuncii familiaribus testibus ad prædicta vocatis et rogatis, cum aliis pluribus præsentibus.

Signature des notaires Pierre Wildins, Jean du Buisson, Georges Werkel.

Publié *in extenso* au n° 1 des Pièces justificatives d'un *Mémoire pour les abbé et religieux de S^t^ Bertin contre M. l'Evêque de S^t^ Omer. 1735.*

## 4214.

Original. — T. X, n° 27, p. 56.

1586, 6 mars. — Sentence du conseil provincial d'Artois qui maintient les religieux de Saint–Bertin dans la possession de certaines dîmes à Monnequebeurre et autres lieux du pays de Langle.

Prononchées le sixiesme jour de mars quinze cens quatre vingt et six.

## 4215.

Copie. — T. IX, n° 2, p. 2.

1587, 19 janvier. — Nomenclature chronologique de 141 actes ou contrats provenant de Quelmes depuis le 16 février 1501 jusqu'au 19 janvier 1587.

## 4216.

Copie au registre. — T. X, n° 28, p. 58.

1587, 20 novembre. — Sentence du conseil provincial d'Artois

qui condamne le magistrat de S$^{t}$–Omer à rétablir un batardeau au profit de Saint–Bertin.

Prononché en jugement le vingtiesme novembre quinze cens quatre vingt sept. Signé Barat.

## 4217.

Original. — T. X, n° 29, p. 59.

1588, 7 avril. — VAAST DE GRENET, abbé de Saint–Bertin, autorise Guillaume Papegay à faire un pont et passage à travers l'*Ecquestacque,* à Arques.

le septiesme du mois d'apvril quinze cens quatre vingt et huict.

## 4218.

Original. — T. X, n° 30, p. 60.

1589, 13 mars. — FRANÇOIS DE PARSINVILLE, prévôt d'Arques, au nom de l'abbé de Saint-Bertin, autorise Jacques Delannoy à se servir de la ruelle appelée l'*Ecquestacque.*

le treiziesme de mars quinze cens quatre vingt et noeuf.

## 4219.

Copie au registre. — T. X, n° 31, p. 60.

1589, 4 mai. — Sentence du conseil privé du roi à Bruxelles prononçant dans le différend pendant entre le magistrat de S$^{t}$–Omer et les religieux de Saint–Bertin au sujet du guet à faire sur la tour de leur église.

*Le guet continuera de se faire sur ladite tour aux frais de la ville et la nomination des guetteurs appartiendra à l'abbaye.*

Fait audict conseil privé tenu à Bruxelles le quatriesme jour du mois de may l'an quinze cens octante noeuf. Paraphe : Pamele.

## 4220.

Original. — T. X, n° 33, p. 62.

1589, 25 mai. — NICOLAS DE LA MOTTE, sieur dudit lieu, donne rapport et dénombrement du fief de la Motte, à Houlle.

lieu dit : Entre deux Boorwechet.

ce vingt cinquiesme de may quinze cens quatre vingt et noeuf.

## 4221.

Copie au registre. — T. X, n° 32, p. 61.

1589, 15 septembre. — Le magistrat de S^t^-Omer donne aux religieux de Saint-Bertin lettre de non préjudice à l'occasion de la sentence ci-dessus n° 4219.

le quinziesme jour de septembre quinze cent quatre vingt et noeuf.

## 4222.

Original. — T. X, n° 34, p. 63.

1590, 6 avril. — Échange d'un terrain sis à Arques entre les religieux de Saint-Bertin et Martin Fauquet.

Lieux dits : le grand Zeblinghem, le Smoldries.

## 4223.

Original. — T. X, n° 35, p. 64.

1591, 11 octobre. — PHILIPPE HERMANT, brasseur à S^t^-Omer, s'oblige envers les religieux de Saint-Bertin à une rente annuelle de deux chapons, en reconnaissance de l'autorisation qu'ils lui ont accordée de bâtir une grange sur le jardin de leur brasserie appelée « le Machue », *la Massue*.

le unziesme jour d'octobre, l'an mil cincq cens quatre vintg (sic) et unze.

## 4224.

Original. — T. X, n° 36, p. 65.

1591, 17 octobre. — Sentence du conseil d'Artois qui condamne *Martin Bernard,* maraîcher au Haut-Pont, à une amende de 50 fl. et à la prison jusqu'à paiement, pour avoir pêché « de nuict et hors heure avecq relins et autres filets » dans les viviers de S$^{t}$-Bertin.

le dix septiesme d'octobre quinze cens quatre vingt et unze.

## 4225.

Copie au registre. — T. X, n° 37, p. 66.

1592, 14 novembre. — Chrétien Dalmérien donne à l'abbé de Saint-Bertin quittance de 210 l. qui restaient dues sur la maison de feu Mgr Jean Six, évêque de S$^{t}$-Omer, achetée pour les nouvelles classes du collège des Jésuites Wallons.

fait le quatorziesme jour de novembre quinze cens quatre vingt douze.

## 4226.

Original. —T. X, n° 38, p. 66.

1593, 4 février. — Jacques Halbourdin et Liévin Vanhove, curés propriétaires de la paroisse de S$^{te}$-Marguerite, Guillaume d'Avesnes, curé propriétaire de la paroisse de S$^{t}$-Martin, Eustache de Layens, curé propriétaire de la paroisse de S$^{t}$-Jean-Baptiste à S$^{t}$-Omer, reconnaissent les obligations auxquelles ils sont tenus envers l'église abbatiale de Saint-Bertin.

*L'acte est passé devant Jean Macquerel, garde du sceau à Arras,* le quatriesme de febvrier quinze [cens] quatre vingt treize.

## 4227.

Copie dans l'acte suivant. — T. X, n° 39, p. 71.

1594, 29 janvier. — Philippe le Fourd, garde du sceau royal à

Boulogne, certifie que demoiselle Marie Willecot a établi pour son procureur Anthoine Delattre, écuyer, sieur de Montquesnel, son mari, pour traiter avec les religieux de Saint-Bertin au sujet des biens et dîmes de Beuvrequen.

Notaires : Denys Preudhomme et Francois Dubur.

à Bouloigne sur la mer en la maison dudit Francois Dubur l'ung des dits notaires le 29e jour de janvier 1594.

## 4228.

Copie au registre. — T. X, n° 39, p. 68.

1594, 3 février. — PIERRE DE LECOURT, en son temps mayeur de Lens, et à présent garde du sceau royal au comté d'Artois, atteste que les religieux de Saint-Bertin ont reconnu à Antoine Delattre, sieur de Montquesnel, procureur de Marie Willecot, sa femme, la propriété des maison, place, terres et dîmes de Beuvrequen, à la condition de leur servir la rente habituelle de 60 l. p. et aux charges spécifiées.

*Les ascendants de Marie Willecot avaient établi dès 1519 leur droit de propriété sur ces biens, mais* les registre et pappiers de la seignourie de Boullenois ou ledit procès a esté meu et terminé avoient esté perduz, bruslez et consommez à la prinse de la ville de Boullongne faicte par les Anglais en l'an 1554, comme pareillement les pappiers et tiltres tant publicqs que particuliers de ceulx de la dicte ville et du pays.

en la dite abbaye de S. Bertin le tierche jour de febvrier mil cincq cens quatre vingt quatorze. Signé Liot avec paraphe.

Sceau aux causes de la ville de Saint-Omer.

## 4229.

Original. — T. IX. n° 396, p. 508.

1594, 1er avril. — Les mayeur et échevins de St-Omer donne lettres de vidimus de l'acte n° 4118.

despechiés le premier jour d'apvril quinze cens quatre vingt et quatorze.

## 4230.

Original. — T. X, n° 40, p. 72.

1594, 12 mai. — JULIEN HERMANT, garde du sceau royal à Abbe-

ville, notifie que les religieux du prieuré et couvent de S^t^-Pierre à Abbeville ont établi D. Thomas-Firmin Prevost, leur prieur, pour traiter avec les religieux de Saint–Bertin de l'échange du prieuré de S^t^-Pry-les–Béthune contre le prieuré de Tubersent, dépendant de l'abbaye de Saint–Bertin, sous la réserve de l'approbation du Souverain Pontife et du consentement de l'abbé de Cluny.

passé audict Abbeville au chapitre dudit prieuré S^t^-Pierre après midy le douziesme jour de may an mil cincq cens quatre vingt et quatorze.

## 4231.

Original. — T. X, n° 41, p. 71.

1594, 3 juin. — Le pape CLÉMENT VIII confirme tous les privilèges accordés aux religieux de Saint–Bertin par ses prédécesseurs Alexandre IV (n° 1012), Sixte IV (n^os^ 3310, 3312, 3313, 3396), confirmés déjà et accrus par Léon X (n° 3947), par Clément VII (n° 3989).

Datum Romæ apud Sanctum Marcum sub annulo piscatoris, die III^a^ junii M.D.XCIIII pontificatus nostri anno tertio Signatum Silvestrius Barbianus.

## 4232.

Original — T. X, n° 42, p. 76.

1594, 8 juillet. — Sentence du conseil d'Artois qui maintient le prieur de S^t^-Pry dans la possession du bois d'Offay nommé d'*Acquembronne.*

le huictiesme jour de jullet quinze cens quatre vingt quatorze.

## 4233.

Original. — T. X, n° 43, p. 78.

1594, 1^er^ novembre. — JEAN LESLENS, évêque de Rosse en Écosse, exilé d'Écosse et de France, donne aux religieux de Saint–Bertin lettres de non préjudice pour avoir officié dans leur église.

Anno dominicæ incarnationis millesimo quingentesimo nonagesimo quarto. Signatum : J. Brouhe.

## 4234.

Copie dans l'acte suivant. — T. X, n° 44, p. 78.

1595, 22 février. — Le pape CLÉMENT VIII confirme le concordat conclu par l'entremise de Jean François, évêque de Verceil, nonce apostolique aux Pays-Bas, entre les chanoines de S^t^-Omer et les religieux de Saint-Bertin au sujet des processions générales. (V. ci-dessus n° 4213.)

Datum Romæ apud Sanctum Marcum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo nonagesimo quinto octavo kalendas martii, pontificatus nostri anno quinto.

Publié *in extenso* dans Foppens, *Diplomat. belgic, nova collectio*, T. IV, p. 114.

## 4235.

Copie au registre. — T. X, n° 44, p. 78.

1595, 22 février. — Le même pape charge le prévôt de S^t^-Pierre d'Aire, les abbés de S^te^-Marie à Clairmarais et de S^t^-Jean à Bailleul, au diocèse d'Ypres, de la publication et de l'exécution de la précédente bulle.

Datum *ut supra*.

## 4236

Original *sub plumbo*. — T. X, n° 15, p. 82.

1595, 27 avril. — Le même pape accorde des indulgences aux confrères et consœurs de la confrérie de Notre-Dame de Milan érigée dans l'église de Saint-Bertin.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quingentesimo nonagesimo quinto, quinto kalendas maii, pontificatus nostri anno quinto.

Nota qu'a ladite bulle se trouve jointe l'approbation de Jean du Vernois, évêque de S. Omer en date de die nona novembris anno 1595. Item confirmation de la dite confrérie de Notre-Dame de Milan par l'abbé de S. Bertin Vaast Grenet avec permission de publier et afficher ladite confrérie en date de die decima octava novembris 1595.

## 4237.

Original. — T. X, n° 46, p. 81.

1595, 29 avril. — Le même pape accorde des indulgences aux confrères et consœurs de la confrérie de Saint-Bertin érigée dans la même église.

Datum *ut supra*... tertio kalendas maii.

Nota qu'a ladite bulle se trouve joint : 1° l'approbation de Jean du Vernois, évêque de S. Omer en date de die nona novembris 1595. 2° indulgences de 40 jours données par Jacques Blasœus évêque de S. Omer pour ceux qui recevront la communion du célébrant de la dite confrérie de S. Bertin en date du premier septembre 1604. 3° un renouvellement de la dite bulle tant pour les confrères que consœurs dudit S. Bertin par le pape Urbain VIII datum Romæ apud Sanctum Mariam Majorem die 30e aprilis 1632.

## 4238.

Original. — T. X, n° 47, p. 85.

1595, 5 octobre. — Le même pape, sur l'avis de la commission cardinalice chargée d'interpréter les décrets du concile de Trente, accorde à l'abbé de Saint-Bertin et à ses successeurs le privilège de donner aux religieux de son abbaye étudiant aux universités hors du diocèse de S$^t$-Omer lettres démissoriales afin qu'ils puissent recevoir les ordres des évêques de ces universités ou, *sede vacante,* de tout autre évêque en communion avec Rome, sans qu'il soit besoin de la permission de l'ordinaire de S$^t$-Omer ou des ordinaires de ces universités.

Datum Tusculi sub annulo piscatoris die quinta octobris M.D.XCV, pontificatus nostri anno quarto. Signatum Sylvestrius Barbianus.

## 4239.

Original. — T. X, n° 48, p. 86.

1596, 29 août. — Le même pape confirme et étend le privilège mentionné ci-dessus n° 4237 et spécifie qu'il aura son effet non seulement *sede vacante,* mais aussi les ordinaires des lieux ci-dessus visés

étant absents, ou refusant de conférer les ordres, ou n'en ayant pas le pouvoir, ou ne pouvant être abordés sans danger.

Datum Romæ apud Sanctum Marcum sub annulo piscatoris die vigesimo nono augusti M.D.LXXXXVI, pontificatus nostri anno quinto. Signatum Silvestrius Barbianus.

## 4240.

Original. — T. X, n° 51, p. 92.

1596, 15 septembre. — PIERRE DE NIZART, garde du sceau royal à Arras, notifie que par devant notaires Amé du Belly, prieur de S^t^–Pierre à Abbeville, a établi le frère Pierre Offay et maître Nicolas Morel comme ses procureurs pour traiter avec les religieux de Saint-Bertin de l'échange du prieuré de S^t^–Pry contre celui de Tubersent.

audit Hesdin le quinziesme jour de septembre quinze cent quatre vingt et seize.

Les notaires sont Jean Dupuich et François de Beaumont, résidant à Hesdin.

## 4241.

Copie au registre. — T. X, n° 49, p. 87.

1596, 7 octobre. — Le roi PHILIPPE II accorde aux religieux de Saint–Bertin lettres patentes de placet pour les bulles qu'ils ont obtenues de Rome à l'occasion de leur différend avec l'évêque de S^t^-Omer au sujet des processions.

Donné en nostre ville de Bruxelles le septiesme jour du mois d'octobre l'an de grace mil cincq cens nonante six, de nos regnes assavoir de Naples et Hiérusalem le quarantroisiesme, de Castille, Arragon et des aultres le quarante uniesme et de Portugal le dix septiesme. Par le roy en son conseil, D'Enghien.

## 4242.

Original. — T. X, n° 52, p. 93.

1596, 14 octobre. — GUILLAUME HERMANT, garde du sceau royal aux comté et sénéchaussée du Ponthieu, notifie que par devant notaires Thomas Firmin, prévôt, Claude Martin, chantre, Pierre Billart, trésorier, Jean Gaillard, Claude La Combe, Paul Fourard, prêtres et

religieux profès du couvent de S$^{t}$–Pierre à Abbeville, donnent aux procureurs désignés en l'acte ci-dessus n° 4240, tout pouvoir pour ledit échange.

audit Abbeville, au prieuré dudit prieuré S$^{t}$ Pierre le quatorziesme jour d'octobre mil cinq cens quatre vingt seize.

Les notaires sont Jean Ledevin et Pierre Lefebvre, résidant à Abbeville.

## 4243.

Copie notariée au registre. — T. X, n° 50, p. 90.

1596, 17 octobre. — MORAND BLOMME, abbé de Clairmarais, comme l'un des juges et exécuteurs délégués en cette affaire par le Siège apostolique, promulgue à la requête des abbé et religieux de Saint–Bertin et met à exécution la bulle ci–dessus n° 4234.

Datum in nostro monasterio die decima septima mensis octobris anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, indictione nona, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Clementis divina Providentia papæ octavi anno sexto, præsentibus honorabilibus viris Gerardo Cornelio scutifero, dicti nostri monasterii baillivo generali, et Francisco Campion ariensi practico testibus ad præmissa vocatis.

Nom du notaire Nicolas Morel.

## 4244.

Original. — T. X, n° 53, p. 95.

1596, 16 novembre. — PIERRE DE NIZART, garde du sceau royal à Arras, notifie que par devant notaires Jean Desgardins, religieux profès de S$^{t}$–Pierre à Abbeville, demeurant au prieuré de S$^{t}$–Pry, a établi pour ses procureurs le frère Pierre Offay et maître Nicolas Morel, dans la même affaire.

audit Béthune le seiziesme de novembre quinze cens quatre vingt seize.

Les notaires sont Louis Dusaultoir et Jean d'Illue, résidant à Béthune.

## 4245.

Original. — T. X, n° 54, p. 96.

1596, 22 novembre. — VAAST DE GRENET, abbé et les religieux de

Saint-Bertin dressent le projet de l'acte par lequel ils donnent leur consentement à l'échange ci-dessus et établissent les pouvoirs de leurs procureurs à cet effet.

... estans ledit eschange l'évident prouffict commodité et utilité tant de la dite abbaye de S[t] Bertin à cause que le dit prioré de S[t] Prietz comme membre distinct et sèparé dudit prieuré de S[t] Pierre est sis a beaucoup plus prez, et ou pour ceste occasion et peust establir meilleur ordre pour le régime et gouvernement tant du spirituel que temporelière l'obéyssance de Sa Majesté catholique que non point ledict prieuré de Turbessen et aultres biens de Boullenois, lesquelz sont d'aultres ditions et de plus loingtaine scituation qui cause la difficulté de faire tel exact prouffict comme il est requis... *Les noms des procureurs sont demeurés en blanc.*

ce fut faict audict lieu capitulairement pour ce assemblez le vingt deuxiesme jour de novembre quinze cens quatre vingt et seize.

## 4246.

Original. — T. X, n° 55, p. 97.

1596, 17 décembre. — Le roi PHILIPPE II mande à tout huissier ou sergent d'arme pour ce requis de faire partout où les abbé et religieux de Saint-Bertin le demanderont commandement exprès au nom du roi à tous les détenteurs de biens et fiefs appartenant à ladite abbaye d'apporter auxdits religieux rapport et dénombrement authentiques de tous les biens qu'ils détiennent d'eux.

Donné en nostre ville de Bruxelles le dix septiesme jour du mois de décembre l'an de grace mil cincq cens nonante six, de nos regnes assavoir de Naples et Hierusalem le quarante troisieme, de Castille, Arragon, Sicille et des aultres le quarante uniesme et de Portugal le dix septiesme. Par le roy en son conseil. Signé d'Enghien, avec parafe.

## 4247.

Original. — T. X, n° 56, p. 99.

1597, 22 janvier. — Le notaire NICOLAS LE CARPENTIER donne l'acte authentique de l'échange des deux prieurés dont il est fait ci-dessus mention.

Acta fuerunt hæc in domo abbatiale Sancti Bertini [anno Domini millesimo quin-

gentesimo nonagesimo septimo, indictione nona, die vero vigesimo secundo mensis januarii.]

Ita subsignatum erat. Vaast, abbé de S[t] Bertin, Amé de Belly, prieur de S[t] Pierre, N. de Flocq, A. Bury, Jacobus d'Esne, Anselmus Haverloix, Durselle, Joannes de Bersacques, Jean de Grenet prieur, Joannes Argenteau, Ægidius Doyan, Franciscus Hircboulx, Mametz, N. Mainfroy, Franciscus de Persinville.

## 4248.

Original. — T. X, n° 57, p. 102.

1597, 22 janvier. — Devant le même notaire, les abbé et religieux de Saint-Bertin, les prieur et religieux de S[t]-Pierre à Abbeville nomment leurs procureurs chargés de poursuivre en cour de Rome et partout ailleurs où il sera de besoin les autorisations nécessaires pour ledit échange.

Même lieu, même date.

## 4249.

Original. — T. X, n° 58, p. 103.

1597, 1[er] mars. — Le pape CLÉMENT VIII confirme à nouveau le concordat de 1586 (v. ci-dessus n[os] 4213 et 4234) et le maintient dans toutes ses conclusions nonobstant toutes lettres sous forme de bref récemment obtenues par l'évêque de S[t]-Omer, Mgr Jean de Vernois.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die prima martii M.D.XCVII, pontificatus nostri anno sexto. Signatum erat Silvestrius Barbianus.

## 4250.

Original. — T. X, n° 59, p. 105.

1597, 26 juin. — Autorisation royale accordée aux religieux de Saint-Bertin de fermer par une porte surmontée des armes de la ville un flégard voisin de leur église.

*La raison alléguée est* la grande et intollérable senteur que endurent les entrans et sortans leur église par le nombre d'immondices que jectent de nuict les bourgeois et

habitans à l'entrée de la première porte par où les chambres sur la porte et quartier environ servans à recevoir les princes, seigneurs et aultres gentilzhommes y logeans et receuz pour hostes, sont tellement aspersez de mauvaise odeur qu'il n'est possible y habiter, en apparence d'y engendrer la contagion... ce que considéré... avec le consentement des mayeur et eschevins... ils pourront fermer le susdict flégart en y faisant portes marquées de la double croix comme tous aultres flégarts, et délivrer ausdits du magistrat les clefs d'icelles pour les commectre aux voisins plus proches qu'ils trouveront mieulx convenir.

fait à Bruxelles le vingt sixiesme jour du mois de juing quinze cens nonante sept. Signé d'Enghien avec parafe.

## 4251.

Original. — T. X, n° 60, p. 106.

1597, 1er septembre. — Le pape CLÉMENT VIII commet le cardinal Alexandre du titre de Ste-Praxède, légat *a latere* en France, à l'enquête sur le projet d'échange des prieurés de St-Pry et de Beuvrequen entre l'abbaye de Saint-Bertin et le prieuré conventuel de St-Pierre d'Abbeville et le charge, toutes conditions remplies, de prononcer au nom du Saint-Siège l'union et l'incorporation du prieuré de St-Pry à la mense abbatiale de Saint-Bertin et de celui de Beuvrequen à la mense conventuelle de St-Pierre.

Datum Romæ, apud Sanctum Marcum anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo nonagesimo septimo, kalendis septembris, pontificatus nostri anno sexto.

## 4252.

Original. — T. X, n° 61, p. 109.

1597, 24 octobre. — Le roi PHILIPPE II renouvelle et confirme aux religieux de Saint-Bertin les lettres exécutoriales contre leurs débiteurs accordées autrefois par ses prédécesseurs les ducs de Bourgogne.

Donné en nostre ville de Bruxelles le vingt quatriesme jour du mois d'octobre l'an de grace mil cinq cens nonante sept, de nos règnes assavoir de Naples et Jérusalem le XLIII, de Castille, Arragon, Sicille et des aultres le XLII[e] et de Portugal le XVIII[eme]. Signé d'Enghien avec parafe.

## 4253.

Original. — T. X, n° 62, p. 111.

1598, 19 mars. — OCTAVE, évêque de Tricarico, nonce pour la Belgique, donne vidimus de la Bulle du pape Clément VIII, ci-dessus n° 4251.

Datum Bruxellis anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo octavo, die decima nona mensis martii.

## 4254.

Original notarié. — T. X, n° 63, p. 111

1598, 25 mai. — Le notaire SIMON JAND (*) clerc du diocèse de Tulle, dresse l'acte authentique par lequel le cardinal Alexandre, dit de Florence, subdélègue l'évêque d'Arras et l'abbé du monastère de Crespin pour la partie d'Artois, l'évêque d'Amiens et l'abbé de S[t]-Jean d'Amiens, pour la partie de France, à l'affaire de l'incorporation des deux prieurés mentionnés dans l'acte 4251.

... anno a nativitate Domini Nostri millesimo quingentesimo nonagesimo octavo indictione undecima, die vero vicesima quinta mensis maii, pontificatus... Acta fuerunt hæc in oppido Vervini, Laudunensis diocesis... præsentibus ibidem Ill^mis ac R^mis D^nis Gonzaga episcopo Mantuanensi et S^mi D^ni Papæ et Sedis prædictorum in dicto regno Franciæ nuncio, ac Alexandro Justo Sacræ Rotæ auditorio et legationis prædicti Ill^mi et R^mi D^ni cardinalis datario testibus ad præmissa vocatis.

Marque du notaire.

## 4255.

Original scellé. — T. X, n° 63, p. 112.

1598, 25 mai. — Le cardinal ALEXANDRE dit de Florence atteste que le notaire ci-dessus *Janel* est bien le notaire légal de sa légation.

Vervini die vigesima quinta maii M.D.LXXXXVIII. Signatum Alexander, cardinalis Florentiæ, legatus.

(*) L'acte suivant dit *Janel*.

Sceau ogival, H. 90 mm L. 64 mm. En haut, dans un nuage, la Vierge tenant l'enfant Jésus assis sur ses genoux. Dessous, sur une console formant terrasse, les apôtres S. Pierre et S. Paul debout. En bas, un écusson oval, chargé en chef d'un personnage à mi-corps qui paraît mitré, en pointe de six coquilles de S. Jacques placées trois, deux et un, le tout surmonté d'un chapeau de cardinal avec six glands pendants.

## 4256.

Original. — T. X, nº 64, p. 113.

1598, 2 juin. — Le roi PHILIPPE II donne lettre de placet à la permutation des deux prieurés ci-dessus mentionnés nº 4251.

donné en nostre ville de Bruxelles le second jour du mois de juing, l'an de grace mil cincq cens nonante huyt, de noz regnes...

## 4257.

Original. — T. X, nº 65, p. 114.

1598, 22 août. — PIERRE AYMERICH, abbé de Stᵗ-Landelin en Crespin, met à exécution la bulle du pape Clément VIII ci-dessus nº 4251.

Actum et datum in domo nostra abbatiali Crispiniensi anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo octavo, vigesima secunda die mensis augusti...

## 4258.

Copie à la suite de l'acte précédent. — T. X, nº 65, p. 115.

1598, 3 septembre. — Le notaire JEAN PANIER donne acte authentique de la prise de possession du prieuré de Stᵗ-Pry au nom des abbé et religieux de Saint-Bertin par François de Persenville, prévôt d'Arques, leur procureur.

Acta fuerunt hæc in dicta ecclesia Sancti Præjecti die tertia mensis septembris anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo octavo.

## 4259.

Original. — T. X, nº 66, p. 115.

1598, 30 octobre. — PIERRE de NIZART, garde du scel royal à

Arras, atteste que Jean Dillier et Aleaume Durietz, notaires à Béthune, ont eu vidimus de l'acte par lequel Jean Desplanques, religieux du prieuré de S$^{t}$-Pry, a fait cession volontaire de ce prieuré entre les mains de Vaast de Grenet, abbé de Saint-Bertin, aux conditions énoncées dans ledit acte.

faictes audit Saint Bertin en la ville de S$^{t}$ Aumer, le trentième octobre quinze cens nonante et huict.

## 4260.

Original scellé. — T. X, n° 67, p. 116.

1599, 9 juillet. — Sentence du conseil de Flandre qui déclare les amanies de Hames et Hauwels appartenir à l'abbaye de Saint-Bertin comme seigneur de ces lieux.

Donné à Gand soubz le scel de la chambre dudit conseil ce noeufiesme juillet quinze cens quatre vingt dix noeuf.

Sceau et contresceau de la chambre du conseil de Gand.

*Traduction française d'un acte en flamand.*

## 4261.

Copie collationnée. — T. X, n° 68, p. 118.

1599, 13 octobre. — Pierre de Nizart, garde du scel, notifie que devant Guillaume de la Haye et Jean Liot, notaires à S$^{t}$-Omer, les prieur et religieux du prieuré de S$^{t}$-Pierre d'Abbeville ont fait au profit de l'abbaye de Saint-Bertin transport et cession de tous les biens appartenant au prieuré de Beuvrequen moyennant la somme annuelle de mille florins.

passées en la dicte abbaye de S$^{t}$ Bertin le treiziesme jour d'octobre quinze cens quatre vingt dix noeuf.

## 4262.

Original. — T. X, n° 69, p. 121.

1600, 28 septembre. — Sentence du conseil d'Artois au profit des

religieux de Saint-Bertin dans le différend mu entre lesdits religieux et François Grandsire, curé de Journy, au sujet des dîmes qui se cueillent en ladite paroisse et à Rebergues (*), son secours.

... prononcées en jugement le vingt huictiesme de septembre mil six cens. Signé Denizart.

# SUPPLÉMENT

## 4263.

Copie dans l'acte 3910. — T. IX, n° 196, p. 210.

1088, 5 septembre. — Procès-verbal de la translation des reliques de S[t] Silvin dans une nouvelle châsse.

Cunctis fidelibus tam futuris quam presentibus notum habeatur beati antistitis Silvini sacrosanctum corpus de loculo in quo hactenus reconditum venerabatur translatum fuisse atque in hoc scrinio noviter [fabricato decenter] quidem repositum. Factum est autem hoc in presentia adstantium videlicet cleri et populi nonis septembris in die depositionis eximii patris Bertini, anno incarnationis Domini Nostri Jhesu Christi, millesimo octogesimo octavo, indictione undecima, anno imperii Philippi regis Francorum vicesimo secundo [anno etiam quinto domini Reinoldi archipresulis ecclesie Remensis], Gerardi vero Morinensis episcopi anno quinto, Rodberto autem inclyto Flandrensi principe jam decimo septimo hujus monarchiam optinente, [anno etiam regni filii ejus Rodberti tertio], regiminis quoque domini Johannis abbatis anno septimo ipso astante cum [aliis] venerabilibus personnis utriusque ordinis [videlicet] Arnulfo archidiacono Tervanensis ecclesiæ, et prepositо Sancti Audomari, et Norberto abbate Alchiacensis ecclesiæ [et Landberto Hamensi abbate, et Waltero Sancti Judoci abbate, et Benedicto Blangiacensis cœnobii abbate].

*Nota.* — Les mots entre [ ] ne sont pas dans l'acte n° 86 où ce procès-verbal a déjà été donné d'après un titre de l'abbaye d'Auchy.

## 4264.

Copie dans l'acte 3068. — T. VIII, n° 304, p. 198.

1237, juin. — Le roi Louis IX cède à son frère Robert le pays

(*) D. W. Raberghue.

d'Artois et nommément Arras, Saint-Omer et Aire avec leur territoire donnés par leur père audit Robert par testament, ainsi qu'Hesdin, Bapaume et Lens avec leur territoire, qui avaient été laissés en douaire, sa vie durant, à la reine Blanche, leur mère.

In nomine Sancte et individue Trinitatis amen. Ludovicus...

Actum apud Compendium anno incarnationis dominicæ millesimo ducentesimo tricesimo septimo, mense junio, regni vero nostri anno undecimo, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa, dapifero nullo, signum Roberti buticularii, camerario nullo, signum Amalrici constabularii. Data vacante cancellaria.

Publié *in extenso* dans Miræus, *Opera diplomatica*, t. I, p. 115. *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 329, et ailleurs.

## 4265.

Copie dans l'acte 3442. — T. VIII, n° 99, p. 171.

1342, décembre. — *Guillebert de* NÉDONCHEL, chevalier, bailli de S^t^-Omer, notifie que devant lui et les francs hommes du château de S^t^-Omer, *Henri de Wallon Capelle* a vendu pour 450 l. p. l'usufruit d'un fief tenu du comte d'Artois consistant en plusieurs rentes et revenus énumérés, à *Jean Dane*, bourgeois de S^t^-Omer, et à *Maroie de Wallon Capelle* sa sœur, femme dudit Jean, pour en jouir l'un et l'autre leur vie durant.

*Les francs hommes siégeant sont* : Pierre Deule, dit Oribles, desservant pour une demiselle d'Esquerdes, Gilles de Beaulo, Pierre Canne desservant pour le fief Clay Colne de Callais, Willames de le Tour et Jaques de Lille dit de Barlinghem.

*Le fief consiste en ceci :* C'est assavoir, cent solz de rente par an sour le halle de S^t^ Aumer ; item dix livres de rente chascun an sour les eschoppes devant le halle de le mercherie en le dite ville ; item en le riviere entre S^t^ Aumer et Moerkines ung war pour prendre poissons ; item, en les paroisses de Cormettes, de Tatinghem et de Longuenesse rentes d'argent, d'avaines, cappons, poulles, pluiseurs hostes et tenans, ung banc d'eskevins, relief et octroy de ventes de héritage ; item à Blendecque, à Gontardenghes et à Edekines hostes et tenans rentes d'argent, de bley, d'avaine, de cappons, de poulles, et ung banc de plaine loy de censsiers que on dist de Cherkenans ; item l'estocaige que on coeulle a deux portes de le ville de S. Aumer, c'est assavoir à le porte Boullizienne et à le porte S^te^ Croix ; item en le paroisse de S^t^ Martin dehors le dite porte Boullizienne et en le rue S^te^ Croix rentes d'argent, hostes et tenans ; congnoissance de loy, ung banc d'eskevins et pluiseurs explois quant il y esquient ; item unze frans hommes de fief tenant dudit Henry appartenant audit fief, et closement en entierement, toutes les rentes, reve-

nus, octrois, reliefs, proffis et emolumens qui porroient naistre et eskeir de tout le fief.

En tesmoing... avons, nous baillieus... mis le sceel de le ditte baillie de S[t] Aumer à ces présentes... Ce fut fait et pronunchié le samedi prochain devant le vintiesme (*sic*) jour de Noel (*) l'an de grace mil trois cent quarante deux.

## 4266.

Copie dans l'acte 3412. — T. VIII, n° 99, p. 171.

1350, 6 février. — ENGUERRAND, sire de Beaulo, chevalier, bailli de S[t]–Omer, notifie que le même *Henri de Wallon Capelle* a vendu à Guillaume de Dieppe, pour le prix de 120 l. par., pour en jouir en toute propriété à la mort des précédents acquéreurs de l'usufruit Jean Dane et Maroie Wallon Capelle, le fief énuméré ci–dessus au n° 4265.

*La vente est faite* devant Guillaume de Wailly lieutenant du bailli et les francs hommes du château Robert d'Olhain, chevalier, Tassart du Fresnoy, Gilles de Lumbres desservant pour Guillaume de Lumbres son père, Jean Bacquet, desservant le fief de Perrotte de Dieppe fille de Guillaume, et Grot de Lille portier du château.

faictes le siziesme jour de février en l'an de grace mil trois cens quarante et noef.

## 4267.

Copie dans l'acte 3442. — T. VIII, n° 99, p. 180

1350, 20 février. — ENGUERRAND, sire de Beaulo, bailli de S[t]–Omer, notifie que devant lui et les francs hommes du château, *Guillaume de Dieppe* a reconnu le droit de *proismeche* (*) ou de plus proche parenté invoqué par Maroie de Wallon Capelle dans la vente du fief ci–dessus (n° 4265) à lui faite par Henri de Wallon Capelle, et s'est engagé à remettre à Jean Dane, mari et bail de ladite Maroie, ledit fief moyennant remboursement du prix de vente et de tous les coûts et frais.

*Jean Dane revendique au nom de sa femme* le proismeche de tout l'accat *parce que* ledite dimiselle [Maroie de Wallon Capelle] estoit li plus prochains prismes (*) du sanc et lignaige dudit Henri [de Wallon Capelle] ne qui peust vivre ne morir du costé dont la

(*) Le vintiesme jour de Noël n'est pas un élément de datation. Peut-être faut-il lire le samedi prochain devant le *venant* jour de Noël ? ce qui serait pour l'an 1312 le 21 décembre.

(*) D. W. Prosimeche. V. Ducange, *Glossaire français*, art. Promeche.

(*) V. Ducange, *op. cit.*, art. proisme.

dite tenanche, fief ou fiefz estoient venu et descendu et comme sereur que elle estoit audit Henry de père et de mère et née en mariage.

*Les francs hommes siégeants sont* : sire Jehan Lescot, Jehan Lescot sen fil, Willame de le Tour, Jehan Foulke de le Nate, Jehan de Alekines fil Jaque, et Jehan Cocquet.

Ce fut fait et recongnut comme dit est le vingtiesme jour de février l'an de grace mil trois cent quarante noef.

## 4268.

Copie dans l'acte 3412. — T. VIII, n° 99, p. 181.

1350, 25 février. — ENGUERRAND, sire de Beaulo, bailli de St-Omer, notifie que devant lui et les francs hommes du château de St-Omer, Guillaume de Dieppe a reconnu avoir reçu de Jean Dane, au nom de sa femme Maroie de Wallon Capelle, tout ce qui lui était dû pour le rachat du fief a lui vendu par Henri de Wallon Capelle.

Robert d'Olhain chevalier, Tassart du Fresnoy, Jean d'Alequines fils de Jacques, Gilles de Lumbres pour son père Guillaume, francs hommes.

le vingt cinquieme du mois dessus dit [février] et en l'an dessus devisé [1350].

## 4269.

Original scellé. — T. VIII, n° 96, p. 165.

1381, 8 juillet. — Le roi CHARLES VI mande au prévôt de Montreuil de faire défense qu' « aucuns sergens pour debtes de partie, se n'estoit pour noz propres debtes, ne s'entremettent de faire exécutions sur les biens meubles » des religieux de Saint-Bertin.

Donné à Paris le huitiesme jour de juillet l'an de grace mil trois cens quatre vingt et un, et de nostre règne le premier.

## 4270.

Original. — T. VIII, n° 222, p. 379.

1394, 8 décembre. — JEAN BLONDEL donne rapport et dénombrement de plusieurs fiefs qu'il tient à Caumont et à Salency des religieux de Saint-Bertin.

En tesmoing de ce j'ay scellé ce présent dénombrement de mon propre scel qui fu fait le huitième jour (de décembre) l'an mil trois cens quatre vins et quatorze.

## 4271.

Copie dans l'acte 3444. — T. VIII, n° 101, p. 188.

1433, 20 décembre. — ROBERT LE JONE, seigneur de Foret, bailli d'Amiens, mande à tout sergent du bailliage à ce requis d'ajourner Jean Friquolet pour l'obliger à payer le droit d'afforage qu'il doit au prieuré de S^t^-Pry à cause de la maison qu'il tient à rente dudit prieuré en la rue de l'*Enganerie*.

Donné à Doullens soubs le contrescel dudit bailliage le vingtiesme jour de décembre l'an mil quatre (*sic*) et trente trois.

## 4272.

Copie dans l'acte 3444. — T. VIII, n° 101, p. 188.

1433, 22 décembre. — JEAN DE LE MOTTE, sergent royal au bailliage d'Amiens, donne relation de l'exploit qu'il a fait en vertu du précédent mandement.

escripte ledit vingt deuxieme jour de décembre et an dessus dit [mil quatre cens et trente trois].

## 4273.

Original scellé. — T. IX, n° 351, p. 450.

1457, 18 juillet. — JEAN D'ÉPERLECQUES, bourgeois de S^t^-Omer, donne rapport et dénombrement d'un fief à Arques.

le dix huitiesme jour de juillet l'an mil quatre cent cincquante sept.

Sceau rond (p. 450), 27 mm. Ecu penché écartelé au 1 et 4 d'un échiquier brisé de 3 croix en chef, au 2 et 3 d'un griffon. Timbré d'un heaume couronné d'un tortil. Lég: S. IEHAN DESPERLECQVES.

## 4274.

Copie dans l'acte 3574. — T. VIII, n° 209, p. 351.

1465, 11 mai. — Le pape PAUL II ordonne à tous les commis-

saires à ce délégués d'apporter la plus exacte enquête et la plus consciencieuse justice dans l'étude des demandes adressées au Saint-Siège en aliénations de biens ecclésiastiques, et ce, sous peine d'excommunication.

Paulus episcopus... cum in omnibus judiciis sit rectitudo justitiæ et conscienciæ puritas observanda, in multo magis in commissionibus alienationum rerum ecclesiasticarum convenit observari...

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto, v° idus maii, pontificatus nostri a° 1°.

## 4275.

Copie dans l'acte suivant. — T. VIII, n° 37, p. 62.

1470, 5 juin. — Le pape PAUL II établit Jean, évêque de Djébaïl, suffragant de l'évêque de Thérouanne, et Nicaise Grieten, official de Morinie, juges dans le procès en appel devant la cour de Rome entre *Henri Hanevelt* (*), curé de S^t^-Martin-au-Laërt, d'une part, et les églises de Saint-Omer et de Saint-Bertin d'autre part, au sujet de la grande dîme de l'église de S^t^-Martin.

Datum Rome apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominice quadringentesimo septuagesimo, quinto nonas junii, pontificatus nostri anno sexto.

## 4276.

Copie au registre. — T. VIII, n° 37, p. 62.

1470, 21 août. — Par acte authentique, JEAN, évêque de Djébaïl, et NICAISE GRIETEN, official de la Morinie, juges établis en cette affaire par commission apostolique du 5 juin 1470 (v. ci-dessus n° 4275) citent devant eux l'official d'Arras, les abbé et couvent de Saint-Bertin, les doyen et chapitre de l'église de S^t^-Omer pour vider leur procès avec *Henri Hanevelt,* curé de S^t^-Martin extra muros.

*Il s'agissait des grandes dîmes de S^t^-Martin-au-Laërt revendiquées par le curé de cette paroisse contre le chapitre et l'abbaye. Il y avait eu en 1469 sentence du prévôt du chapitre, puis de l'official d'Arras commis à l'affaire par le Saint-Siège. C'est de cette dernière sentence que le curé avait appelé devant la cour de Rome.* (V. ci-dessus n° 3263).

(*) D. W. a écrit Hautevelt dans l'acte 3263.

Datum et actum Morini in venerabili ecclesia morinensi anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quinto (*sic*) (*), indictione tertia mensis vero augusti die vicesima prima pontificatus prefati sanctissimi domini nostri domini Pauli pape secundi anno sexto, presentibus ad hoc discretis viris domino Jacobo le Barbier, presbytero, Johanne Foeullet et Johanne Cailleu clericis morinensibus notariis juratis.

Attestation du notaire ayant dressé l'acte. Johannes Huberti, clericus morinensis.

## 4277.

Copie dans l'acte 3941. — T. IX, n° 228, p. 273.

1477, février. — Le roi Louis XI donne aux prieur et religieux de S^t^-Pry lettres d'amortissement pour tous les acquêts faits par eux depuis 60 ans.

Donné à Péronne du mois de février l'an de grace mil quatre cens soixante seize et de nostre règne le seiziesme.

## 4278

Original scellé. — T. VIII, n° 59, p. 98.

1477, 16 décembre. — Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, fait savoir que Thierry de Vitry chanoine de Tournai et de S^t^-Omer, chantre de S^t^-Pierre d'Aire et secrétaire des duc et duchesse d'Autriche et de Bourgogne, a fondé au profit de l'église de Saint-Bertin une rente annuelle de trente-trois livres avec charge de quatre messes par semaine, que l'abbé s'engage pour lui et pour ses successeurs à faire acquitter.

Donné en nostre chapitle et assemblée conventuel soubz nos seaulx le seiziesme jour de décembre l'an mil quatre cens soixante dix sept.

## 4279.

Original. — T. VIII, n° 232, p. 391.

1495, 7 juillet. — Marand du Venier, aman du *Roelhof,* déclare la mise de fait au profit des religieux de Saint-Bertin sur 4 mes. de

(*) Il y a dans la lecture de D. W. une erreur manifeste. Les éléments d'indiction et d'années de pontificat du pape Paul II reportent cet acte à l'année 1470.

terre nommées *le Sperleclant,* au *Magdelain-Broucq,* aboutant au *Moeldicq.*

En l'an mil quatre cens quatre vingt et quinze le septiesme jour de juillet.

## 4280.

Copie dans l'acte 3617. — T. VIII, n° 252, p. 419.

1496, 15 mai. — ANTOINE DE BERGUES, abbé de Saint-Bertin, donne à bail emphitéotique à *George de Caumoisson* la cense de Beuvrequen-les-Marquise.

le quinziesme jour de may l'an mil quatre cens quatre vingt et seize.

## 4281.

Original. — T. VIII, n° 246, p. 412.

1496, 12 décembre. — ARNOUL PAILLART donne rapport et dénombrement d'un fief à Coyecques, *en le rue de l'abeïe.*

fait et escript le douzime jour de décembre l'an mil quatre cens quatre vingt et seize.

## 4282.

Original — T. VIII, n° 292, p. 478.

1499, 7 mai. — LOUIS LE VASSEUR, dit *le Mire,* lieutenant du sénéchal de Boulogne, donne mandement pour entérinement de la sentence ci-dessus n° 3657.

## 4283.

Chirographe original. — T. VIII, n° 294, p. 480.

1499, 11 mai. — GUILLAUME DE LA MOTTE, bailli du prieuré de S^t^-Pry, condamne Jean Blarel, occupeur d'une partie du fief de *la Dourdonnerie* à Robecques, à payer à *Allart de Framecourt,* écuyer, seigneur de Beaurepaire, propriétaire dudit fief, les rentes dont les terres qu'il occupe sont chargées.

faites et pronunchiées le onziesme jour de may l'an mil quatre cens quatre vingt et dix noeuf.

## 4284.

Original notarié. — T. IX, n° 193, p. 236.

1516, 5 août. — Les notaires JEAN PASQUIER et JEAN LE VASSEUR dressent l'acte authentique de l'ouverture de la châsse de S^te^ Rotrude par Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, et de la donation d'une côte de cette sainte à l'abbaye d'Auchy.

... Acta fuerunt hæc... *ut supra* n° 3910.

## 4285.

Original. — T. IX, n° 194, p. 238.

1516, 18 août. — Mise de fait au profit des religieux de Saint-Bertin, sur une « wide plaiche ou solloit avoir maison et démollie passé quarante ans en le ruelle du coq », près des moulins de Saint-Bertin.

En l'an de grace mil cinq cens et seize, le dix huitiesme jour d'aoust.

## 4286.

Original. — T. IX, n° 195, p. 239.

1516, 25 août. — Ordonnance royale qui règle le différend entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre d'une part, et les mayeur et échevins d'autre part, au sujet des processions générales.

*Les premiers prétendaient que de toute ancienneté, pour les processions générales commandées, ils prenaient jour et le signifiaient à messieurs de la loi et aux autres églises et couvents, ceux-ci affirmaient au contraire que les lettres closes du prince par lesquelles les processions étaient commandées leur étaient envoyées et qu'ils signifiaient aux églises le jour et heure arrêtés pour les faire. Le roi ordonne* toutes et quantes fois que par le Roy sera ordonné faire processions générales en la ville de S^t^ Omer que lettres closes seront escriptes et adressées à ceste fin ausdits de la loy, lesquelles ils seront tenus signifier ausdits des églises pour par eulx prendre et choisir tel jour que

bon leur semblera pour faire les dites processions, duquel jour ilz avertiront et feront savoir ausdits de la loy pour faire assembler le peuple affin de se trouver ausdites processions.

## 4287.

Copie au registre. — T. IX, n° 386, p. 499.

1564, 18 avril. — GEORGE YVET, bourgeois de S^t^–Omer, et *Margarite Machon,* sa femme, vendent à Michel Bernyet, bourgeois et drapier en cette dite ville, une grange et héritage pour la somme de 50 l. de gros, chargés de plusieurs rentes et d'une entr'autres de 8 sols au profit de l'abbaye de Saint–Bertin.

Che fut faict par devant eschevins de S^t^ Omer... le dix huitiesme jour d'apvril quinze cens soixante et quatre, après pasques.

L'acte **4262** (28 septembre 1600) est le dernier transcrit intégralement par D. Ch. Dewitte dans son Cartulaire de Saint-Bertin. Comme le dit M. le chanoine Haigneré dans le § III de son introduction aux *Chartes de Saint-Bertin,* commence alors « une série de sommaires, au nombre de 555, distribués et numérotés chronologiquement, de 1601 à 1779 ». Nous publions ici ces sommaires en reproduisant le plus souvent la rédaction donnée par l'archiviste de l'abbaye. Les références qui se lisent à la fin de chaque sommaire et que nous reproduisons également visent un recueil en cinq volumes in-folio ayant pour titre *Synopsis chronologicus et alphabeticus archivi S^ti^ Bertini.* Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque de la ville de Saint-Omer sous la cote 804. Il n'est pas de la main de D. Dewitte.

## 4288.

**1601,** 2 juin. — Sentence du Conseil d'Artois condamnant plusieurs habitans du Hautpont à réparer le trouble fait aux droits de Saint-Bertin en enlevant des joncs et des herbes croissant dans les « terres maresques ». — T. II, f. 69 v°.

## 4289.

21 septembre. — Le bailli de la seigneurie d'Hermansart, à Quelmes, ajourne

devant lui Ambroise Chape, de St-Omer, pour saisie et mise de fait d'héritage audit Quelmes. — T. IV, f. 61.

## 4290.

**1602,** 23 janvier. — Les religieux du prieuré de St-Pierre d'Abbeville ratifient la transaction ci-dessus N° 4261. — T. II, f. 252.

## 4291.

12 mars. — Accord fait avec le Magistrat de Béthune pour la distribution aux pauvres de trois mencaulx de bled du prieuré de St-Pry-les-Béthune. — T. II, f. 233.

## 4292.

**1603,** 28 avril. — Complainte levée à Gand au sujet de huit mesures de terre situées au quartier de Furnes appartenantes à l'abbaye de S. Bertin. — T. II, f. 182.

## 4293.

25 octobre. — Complainte donnée au Conseil d'Artois contre Nicolas le Roy, curé de S. Vaast à Béthune pour s'être emparé de toutes les cires, coupons et offrandes le 7 juillet dernier à un service anniversaire. — T. III, f. 68.

## 4294.

**1604,** 10 mars. — Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle nommant Nicolas Mainfroy à l'abbaye de Saint-Bertin. — T. I, f. 53.

## 4295.

6 juillet. — Requête au roi des abbé et religieux de Saint-Bertin à l'effet de se faire autoriser à emprunter 40.000 l. pour subvenir aux nécessités du monastère. — T. I, f. 188.

## 4296.

1er septembre. — J. Blasœus évêque de St-Omer accorde 40 jours d'indulgences

aux membres de la confrérie de Saint-Bertin qui communieront au grand autel de l'église abbatiale. — T. V, f. 3.

## 4297.

**1605,** 9 août. — Arrentement de la maison de l'Epinette sur laquelle est imposé un canon de 24 l. par. au profit de la chapelle de S[t] Jean en la paroisse de S[t] Martin de Lizelle. — T. I, f. 230 v°.

## 4298.

4 septembre. — Damoiselle Florence Dezombre reconnaît devoir à S[t] Bertin quelques rentes foncières pour plusieurs terres tenues par elle dans la seigneurie de Quelmes. — T. IV, f. 61.

## 4299.

17 novembre. — Echange de quelques terres fait par Catherine Van Reninghe à Poperinghes au profit de Saint-Bertin. — T. II, f. 148 v°.

## 4300.

**1606,** 14 avril. — Représentations aux abbé et religieux de S[t]-Bertin pour augmenter la portion canonique du curé de Bulscamp. — T. II, f. 189.

## 4301.

12 mai. — J. Blasœus évêque de Saint-Omer décrète du consentement de l'abbé de Saint-Bertin l'union des deux portions de la cure de Loon. — T. II, f. 46 v°.

## 4302.

5 août. — Indulgences accordées par le nonce apostolique de Bruxelles pour l'image miraculeuse de N. D. de Sichem reposante en l'église abbatiale de S[t]-Bertin. — T. V, f. 3.

## 4303.

16 septembre. — Nicolas Mainfroy, abbé de Saint-Bertin, prolonge pour six ans

les assises et impôts sur les vins, bières, cidres, etc., accordés aux bourgmestre, échevins et consaux de Poperinghe. — T. II, f. 148 v°.

## 4304.

Procès verbaux des processions générales auxquelles ont assisté les abbés de S. Bertin en mitre et en crosse depuis cette année 1606 jusqu'en 1664. — T. I, f. 240.

## 4305.

**1607,** 28 juin. — Résignation de D. Adrien Poullain de l'abbaye d'Auchy et nomination de D. Eustache Crugeot, religieux de S. Bertin et prévôt d'Arques à la dite abbaye d'Auchy. — T. I, f. 23.

## 4306.

10 novembre. — Vente d'une maison située à Furnes, chargée de 50 s. p. de rente annuelle envers Saint-Bertin. — T. II, f. 182.

## 4307.

**1608,** 15 novembre. — Guy, nonce apostolique à Bruxelles, renouvelle pour cinq ans les indulgences accordées à la statue de N. D. de Sichem à Saint-Bertin. — T. V, f. 3 v°.

## 4308.

Octroi accordé à la ville de Poperinghe par les Archiducs pour lever impôt sur les vins, bières, etc. — T. II, f. 148 v°.

## 4309.

**1609,** 16 mars. — Recouvrement de cinq quartiers vingt verges de terre appartenant à S. Bertin, à Crawicq, à l'occasion du mesurage d'une cense démantelée fait à la requête de Pierre Van Wormoud, notaire royal. — T. II, f. 44.

## 4310.

27 mars. — Le pape Paul V accorde pour 7 ans des indulgences pour les fidèles

trépassés, et désigne à cet effet l'autel de l'église et chœur abbatial de S. Bertin. — T. V, f. 6.

## 4311.

13 avril. — Attestation juridique des bourgmestre, échevins et conseillers pensionnaires de Poperinghes que les comptes des trois paroisses, table des pauvres, hôpital, chapelle de la Magdelaine et de la confrérie du S^t^ Sacrement ont été rendus devant les commissaires de l'abbé de S. Bertin, seigneur temporel de la dite ville de Poperinghes à l'adjonction des bourgmestres et échevins dudit Poperinghes à l'exclusion de l'évêque d'Ypres et de tout commissaire de sa part. — T. II, f. 148 v°.

## 4312.

15 avril. — Mathieu Reuglier reconnaît qu'il doit à Saint-Bertin une rente annuelle sur une terre au *Vincq,* terroir d'Houlle. — T. IV, f. 202 v°.

## 4313.

1^er^ juillet. — Obligation du grand bailli et du Magistrat de S. Omer envers S. Bertin touchant *la Vénise* appliquée aux remparts de cette ville. — T. I, f. 230 v°.

## 4314.

15 octobre. — Quittance du procureur du noviciat des Jésuites à Watten reconnaissant avoir reçu de Philippe de Flandre, prévôt du Hames, 72 fl. pour avoir fait faire à la demande de l'abbé de Saint-Bertin un fossé entre le bois du Hames et celui de Watten. — T. II, f. 103.

## 4315.

9 novembre. — Acte du renouvellement de confraternité entre l'abbaye de S^t^-Martin de Tournai et l'abbaye de Saint-Bertin. — T. I, f. 203 v°.

## 4316.

**1610,** 10 mars. — Complainte des religieux de Saint-Bertin contre François Doye, seigneur de Rougefay, qui voulait les empêcher de planter des saules sur une place située à Wizernes appelée le Brusle. — T. IV, f. 121 v°.

## 4317.

19 avril. — Jugement des commissaires de Chauny touchant les droits seigneuriaux de l'abbé de Saint-Bertin dans la terre de Caumont et dans les domaines de Salency, Chauny, etc. — T. III, f. 156.

## 4318.

20 avril. — Testament de Jean Galland, principal du collège de Boncourt, à Paris, léguant au dit collège deux maisons et une rente de 150 l. à charge d'une messe annuelle. — T. III, f. 104.

## 4319.

21 juin. — Les religieux de Saint-Bertin achètent à Jean de la Caurie un jardin et une maison à Coyecques. — T. IV, f. 162.

## 4320.

17 juillet. — Lettres patentes de Louis XIII, pour contraindre tous les tenanciers de l'abbaye de Saint-Bertin à Caumont et Salency de servir rapport et dénombrement. — T. III, f. 158.

## 4321.

10 septembre. — Commission royale pour faire droit aux abbé et religieux de Saint-Bertin touchant la permutation et transaction du prieuré de St-Pry avec Beuvrequen contre D. Noel Levasseur, cluniste qui s'était emparé des biens de Beuvrequen. — T. II, f. 253.

## 4322.

13 octobre. — Consultation touchant le procès mu entre les manans et habitans du Hames, Hauwels et St-Momelin contre les états de Flandre au sujet des tailles et impositions et des limites contentieuses entre l'Artois et la Flandre. — T. II, f. 103 v°.

## 4323.

**1611,** 4 février. — Simon de la Marlière donne rapport et dénombrement d'un fief nommé le fief *Cottinet,* gisant au lieu dit *le Moiselon,* terroir de Caumont. — T. III, f. 158.

## 4324.

22 février. — Lettres d'achat de deux mesures et demie de terre à Arques par D. Anselme Haverloix, prévôt d'Arques. — T. II, f. 9.

## 4325.

1er août. — Reconnaissance des sœurs de l'hôpital de l'Ecoterie au Brûle d'homme vivant et mourant pour 15 mesures de terre appartenant audit hôpital, séantes à Longuenesse et tenues de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. III, f. 248.

## 4326.

15 septembre. — Lettres patentes de la cour de Bruxelles en faveur de D. François de Persenville, religieux de Saint-Bertin, pour le faire maintenir dans la jouissance paisible du prieuré de St-Pry-les-Béthune. — T. II, f. 253 vo.

## 4327.

30 décembre. — Brévet des archiducs Albert et Isabelle nommant D. Guillaume Loemel, prieur de Saint-Bertin, abbé de la même abbaye. — T. I, f. 55 vo.

## 4328.

**1612,** 7 février. — Bail accordé pour 9 ans par l'abbé de Saint-Bertin du charriage de toutes sortes de grains et moutures aux moulins situés dans le territoire de Poperinghe, avec pouvoir de bâtir auprès desdits moulins à charge annuelle de 20 l. de gros, monnaie de Flandre. — T. II, f. 1499.

## 4329.

31 mars. — Transaction entre les abbés de Saint-Bertin et de St-Augustin-les-

Thérouanne au sujet de certain contrat d'aliénation de la dîme de Nortbécourt et autres biens passé vers l'an 1573 entre les abbés de ces monastères. — T. IV, f. 202 v°.

## 4330.

13 octobre. — Sentence du Conseil d'Artois contre quelques particuliers pour trouble causé par eux dans les viviers de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 69 v°.

## 4331.

**1613,** 13 mars. — Différents baux pour des terres prises à cense à Arques de neuf en neuf années dans les années 1613, 1631, 1634, 1635 et 1648. — T. II, f. 9 v°.

## 4332.

9 avril. — Mémorial de la solennité de la Procession du Saint Sang à Bruges et de celles de 1655, 1662, 1667 auxquelles assistèrent les abbés de Saint-Bertin. — T. II, f. 210 v°.

## 4333.

6 juin. — Lettre de 3 flor. de rente annuelle due par Jean Vasseur à Inglebert du Cigne sur une terre à Quelmes. — T. IV, f. 61.

## 4334.

12 juillet. — Acte de donation faite en pure libéralité par l'abbé de Saint-Bertin à l'église de Ruyssolède, pour réparation du chœur. — T. II, f. 199.

## 4335.

5 août. — Jugement du Parlement de Paris condamnant D. Noel Le Vasseur, religieux de Cluni, à abandonner la saisie par lui faite des biens de Beuvrequen et Wacquinghem et à restituer à l'abbé de Saint-Bertin tous les dépens du procès. — T. III, f. 84.

## 4336.

**1614,** 18 janvier. — Complainte contre Pierre Degrave pour avoir pêché dans le *Morlacq,* appartenant à Saint-Bertin. — T. II, f. 103 v°.

## 4337.

5 décembre. — Requête au roi par Saint-Bertin afin de rentrer dans les biens de l'abbaye situés dans le diocèse de Bruges, alors administrés par le receveur du nouvel évêché de Bruges. — T. II, f. 215 v°.

## 4338.

**1615,** 13 août. — Bail de la grande et petite *Meere* et autres biens en la paroisse de Houlle et de Nieurlet accordé par l'abbaye de Saint-Bertin à Nicolas Van Meestraten pour le terme de 50 ans. — T. II, f. 69 v°.

## 4339.

18 septembre. — Sentence des bailli et échevins de Wizernes portant réunion d'une mesure de terre séante dessus *le Hourdiere,* appartenant aux héritiers de Pierre Neuville et de 3 quartiers de jardin venant d'Isembart du Blaron, à Wizernes. — T. III, f. 122.

## 4340.

15 octobre. — Complainte de l'abbaye de Saint-Bertin et du chapitre de St-Barthélemy de Béthune contre deux particuliers pour refus de payer la dîme à raison de huit du cent sur certaines terres autour de Béthune. — T. III, f. 68 v°.

## 4341.

16 novembre. — Cession faite par Pierre Vanden Perreboome et Adrien Rebault d'une motte sur laquelle avait été bâti un moulin dans la rue d'Ypres, avec deux mesures de terre situées à Poperinghe. — T. II, f. 149.

## 4342.

12 décembre. — Le pape Paul V renouvelle, pour l'espace de 7 ans, en faveur

de l'abbaye, les indulgences des fidèles trépassés et des âmes du Purgatoire. — T. V, f. 6.

## 4343.

**1616,** 10 mars. — Le pape Paul V, aux jours d'octave des morts et aux lundis de chaque semaine ajoute les mercredis et samedis pour les indulgences précédentes. — T. V, f. 6.

## 4344.

30 mars. — Les archiducs Albert et Isabelle accordent de lever des impôts sur les vins et bières à Poperinghe pour être appliqués à la réparation de la tour et des trois nefs de l'église de Saint-Bertin audit Poperinghe, qui menacent ruine. — T. II, f. 149.

## 4345.

16 juin. — Lettres de retrait et d'union au domaine de l'abbaye de Saint-Bertin d'un manoir nommé *le Plantain,* à Wizernes, ayant appartenu à Antoine Hautsollier. — T. IV, f. 122.

## 4346.

20 juillet. — Reconnaissance d'une rente annuelle de 8 fl. et 2 s. en date du 30 octobre 1591 au profit d'Antoine Andrieu, pour la sûreté de laquelle il engage tous ses biens à Wizernes. — T. IV, f. 122.

## 4347.

12 août. — Lettres de rente de 25 fl. monnaie d'Artois due par Vander Leewe, aman de Poperinghe, en rachat de 500 fl. Artois, qu'il a reconnu devoir à la paroisse de Saint-Bertin, laquelle rente a été agréée par l'abbé de Saint-Bertin. — T. II, f. 149 v°.

## 4348.

13 septembre. — Le pape Paul V agrée la résignation que fait, avec la permission de l'abbé de Saint-Bertin, D. François Persinville du prieuré de St-Pry à son confrère D. Michel d'Affringhes, religieux de Saint-Bertin. — T. II, f. 253 v°.

## 4349.

26 septembre. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et Hector de Créquy, seigneur d'Houlle, touchant le cours de l'eau du vivier qui sera laissé libre pour l'usage du moulin de Saint-Bertin. — Item touchant la redevance annuelle de 7 fl. que fera lad. abbaye aud. s. de Créquy pour décharge de la grille de fer et au lieu d'une paire de bottes feutrées et 5 biguets et 2 lots d'avoine que lad. abbaye devait annuellement aud. seigneur d'Houlle. — T. IV, f. 203 v°.

## 4350.

12 octobre. — Sentence du bailliage de Chauny au sujet, d'une enchère faite pour le bail de la terre de Caumont, par laquelle sentence il est ordonné aux parties, avant de juger définitivement, de produire et communicquer respectivement leurs baux. — T. III, f. 158 v°.

## 4351.

29 octobre. — Inglebert du Cigne arrente perpétuellement à Vincent de Quercamp, demeurant à Quelmes, une terre située au mont de *Loverdo,* à charge des rentes foncières dues à Saint-Bertin. — T. IV, f. 61.

## 4352.

24 novembre. — Gilles Steven cède à l'abbaye de Saint-Bertin 5 mes. 6 verg. de terre à Ste-Marie-Kerque, en acquit de 673 fl. de redevance d'arrérages envers Saint-Bertin pour le troisième cornet de dîme nommé *Rithoucq*. — T. II, f. 54.

## 4353.

23 décembre. — Déclaration des revenus de la chapelle de S. Georges, près Gravelines, y joint une copie de la fondation de la dite chapelle de l'an 1299. — T. II, f. 52.

## 4354.

**1618,** 9 avril. — L'abbé de Saint-Bertin cède à Jean Labroye 3 mes. de terre à Zutkerque en échange de 2 mes. 3 quart situées aux dîmages d'Houlle et Moulle. — T. IV, f. 204.

## 4355.

18 mai. — Les Jésuites Wallons de Saint-Omer donnent à l'abbaye de Saint-Bertin une partie de la mâchoire et d'un ossement oblong des reliques des saints martyrs Dizole et Récesse qui ont été visitées et approuvées par Jacques Blasœus, évêque de St-Omer. — T. V, f. 39.

## 4356.

20 juillet. — L'abbé de Saint-Bertin proroge de six ans aux habitants de Poperinghe l'octroi des impôts et assises sur les vins, bières, etc., afin de subvenir à l'entretien de la rivière navigable et aux réparations des ponts et chaussées. — T. II, f. 149 v°.

## 4357.

14 août. — En reconnaissance des reliques de St Folquin qu'ils ont obtenues de Saint-Bertin, les seigneur, bailli, échevins et cœuriers d'Esquelbeke s'engagent à perpétuité à envoyer tous les ans au 14 décembre un cierge de cire blanche du poids d'une livre pour être brûlé devant la châsse de St Folquin dans le chœur de l'église abbatiale. — T. V, f. 39.

## 4358.

**1619,** 30 janvier. — Lettre de Guillaume Loemel, abbé de Saint-Bertin à D. Adrien, abbé du Mont-St-Eloi touchant l'exécution du testament de Mtre Jean Galland. — T. III, f. 104.

## 4359.

**1620,** 15 mars. — Accord avec les pasteur, marguilliers et notables de la paroisse de Bas-Warneton pour les réparations de leur église. — T. II, f. 176.

## 4360.

27 avril. — Les archiducs Albert et Isabelle accordent aux pasteur, aman et échevins d'Houlle de lever, pendant 6 ans, un impôt sur tous chariots, charettes, voitures ou bâteaux chargés de denrées venant décharger à la rivière d'Houlle, pour la restauration de l'église d'Houlle. — T. IV, f. 205.

## 4361.

29 mai. — Bail de 25 ans accordé par l'abbaye de Saint-Bertin à Jean Fobert pour une terre près du marché de Poperinghe. — T. II, f. 149 v°.

## 4362.

24 octobre. — L'abbaye de Saint-Bertin échange avec Jean Vandehande des terres au *Haguebart-Houck*. — T. II, f. 150.

## 4363.

**1621,** 30 avril. — Le pape Grégoire XV renouvelle pour 5 ans les indulgences accordées à l'abbaye de Saint-Bertin pour les fidèles trépassés. — T. V, f. 6.

## 4364.

4 juin. — Arrêt du parlement condamnant le fermier ou receveur de Beuvrequen à payer à Guillaume Poille, prieur de S^t^-Pry d'Abbeville la somme de 1025 l. pour une année de sa redevance. — T. III, f. 158 v°.

## 4365.

29 octobre. — Les paroissiens d'Avecapelle conviennent avec l'abbaye de Saint-Bertin que moyennant la somme de 1500 fl. de 40 gr. donnée par l'abbaye, toutes procédures pour la réparation de leur église paroissiale seront éteintes de part et d'autre. — T. II, f. 186 v°.

## 4366.

**1622,** 27 avril. — Lettre de sauvegarde de l'archiduchesse Isabelle prenant sous sa protection le refuge de Saint-Bertin à Bourbourg et l'exemptant de tout logement en temps de guerre. — T. II, f. 129.

## 4367.

**1623,** 8 mai. — Brévet de l'archiduchesse Isabelle nommant à l'abbaye de Saint-Bertin D. Philippe Gillocq, prieur de lad. abbaye. — T. I, f. 57.

## 4368.

? — Description des rentes et fonds de terre de la chapelle Notre-Dame fondée en l'église de Ruysselede, chatellenie de Furnes. — T. II, f. 199 v°.

## 4369.

**1624,** 8 février. — Bail d'une terre maresque dans le faubourg de Lizelle accordé à Jean Deveau. — T. I, f. 230 v°.

## 4370.

28 mars. — Denis Tollenaire, curé de Journy, cède à l'abbaye de Saint-Bertin, moyennant la somme annuelle de 25 fl. la portion de dîme qu'il prétendait à Journy et à Reberghe son secours, dans le Boulonnais. — T. III, f. 231.

## 4371.

20 mai. — Jean Vasseur donne à Marc son fils un quartier de terre avec maison et jardin à Quelmes. — T. IV, f. 61 v°.

## 4372.

10 juillet. — L'abbaye de Saint-Bertin permet à Jacques Boone d'ériger un moulin à l'huile entre les rues de Prove et de Watou, à Poperinghe, moyennant une rente annuelle de 60 s. par. — T. II, f. 150.

## 4373.

26 octobre. — Sentence du Conseil de Gand qui condamne Louis Cresson à remettre à l'abbaye de Saint-Bertin trois terriers et cueilloirs particuliers dûment justifiés et vérifiés de toutes les terres et personnes qui doivent rentes, argent et grains à lad. abbaye au quartier de Furnes avec la grandeur des terres sur lesquelles se perçoivent les dîmes de lad. abbaye dans led. terroir. — T. II, f. 182.

## 4374.

**1626,** 18 février. — Le pape Urbain VIII renouvelle pour 7 ans les indulgences des trépassés. — T. V, f. 6.

## 4375.

30 juin. — Lettres de D. Charles Delatre, religieux de Saint-Bertin, touchant l'obit de S. Charles à la paroisse de Ste-Marguerite à St-Omer auquel deux religieux de Saint-Bertin assistent chaque année. — T. I, f. 230 vo.

## 4376.

1er juillet. — Sentence du bailliage de Chauny qui maintient Jacques de Bouxin, Jean Paulet et Jean Grau en antériorité de bail contre Simon Dessaulx et Louis de Haussy. — T. III, f. 159.

## 4377.

30 novembre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de St-Barthélemy de Béthune d'une part, et plusieurs particuliers de Béthune d'autre part. Ceux-ci reconnaissent enfin les droits de l'abbaye de Saint-Bertin sur la dîme de carottes et promettent de payer à l'avenir 20 s. pour chaque mesure. — T. III, f. 68 vo.

## 4378.

**1627.** — Lettres patentes de Philippe III, roi d'Espagne, évoquant à son grand Conseil de Malines le procès intenté par l'abbaye de Saint-Bertin contre D. Antoine de Wignacourt, religieux de Marchiennes et D. Jean de Barnèse, tous deux prétendant au prieuré de St-Pry. — T. II, f. 253 vo.

## 4379.

10 décembre. — Philippe de Gillocq, abbé de Saint-Bertin, permet au sgr de Guernonval et à ses enfants de chasser quand ils voudront dans les bois de Hames à la condition qu'à chaque fois l'un d'eux y soit en personne. — T. II, f. 103 vo.

## 4380.

**1628,** 10 avril. — Sentence du Conseil privé à Bruxelles décidant au profit de l'évêché de Bruges que les abbé et couvent de Saint-Bertin ne sont pas recevables en la commission d'appointement par eux demandée pour la liquidation des biens de Saint-Bertin au diocèse de Bruges. — T. II, f. 215 vo.

## 4381.

5 octobre. — Complainte contre Nicolas Douez pour dépouilles indûment enlevées au prieuré de St-Pry. — T. II, f. 54.

## 4382.

**1629,** 23 janvier. — Renouvellement de la loi des terres et seigneuries de St-Momelin, Hames et Hauwels par l'abbé de Saint-Bertin. — T. II, f. 104.

## 4383.

23 mars. — Accord entre Saint-Bertin et le chapitre de St-Omer pour la perception moitié par moitié d'une terre tirée des pâtures communes de St-Omer à Arques nouvellement mise à labeur. — T. II, f. 9 vo.

## 4384.

2 mai. — Le roi d'Espagne Philippe IV accorde un impôt de trois ans sur la bière, etc., pour subvenir aux réparations de l'église paroissiale de Poperinghe fort endommagée par les dernières guerres. — T. II, f. 150.

## 4385.

20 juillet. — Sentence du Conseil d'Artois condamnant quelques particuliers à réparer le trouble qu'ils avaient causé en pêchant indûment dans les viviers de Saint-Bertin dans les marais de Lyzel. — T. II, f. 70.

## 4386.

21 juillet. — L'abbé de Saint-Bertin et Robert de Lens, chevalier, renouvellent sur le pied de celui conclu le 31 juillet 1574, un accord au sujet de quelques rentes foncières à Wizernes, Pihem et Hallines. — T. IV, f. 61.

## 4387.

30 août. — Le roi Philippe IV autorise l'abbaye de Saint-Bertin à lever à rente au moindre intérêt qu'elle pourra la somme de 36.000 fl. et à obliger pour pareille somme les biens de lad. abbaye. — T. I, f. 189.

## 4388.

4 décembre. — Complainte contre Marguerite Samier pour refus de dîme sur les agneaux, veaux et troupeaux qu'a l'abbaye à Prédefin et Petit-Fontaine. — Reconnaissance de lad. Marguerite envers Saint-Bertin en date du 12 février 1620. — T. III, f. 221 v°.

## 4389.

**1630,** 10 septembre. — L'abbaye de Saint-Bertin achète la maison des Dames de Flines à Douai à l'effet d'y faire un collège de philosophie et de théologie pour les jeunes religieux de Saint-Bertin. — T. I, f. 303 v°.

## 4390.

17 septembre. — Le roi Philippe IV vend en engagère à l'abbaye de Saint-Bertin les redevances ou quiens-d'avoine qu'il a à Herbelles, Coyecques, Quendal, Difques et Boidinghem pour 4628 l. 4 s. 8 d. qu'il pourra racheter au même prix quand il le voudra. — T. IV, f. 231.

## 4391.

**1631,** 20 février. — Le pape Urbain VIII accorde à tous les fidèles qui visiteront les sept autels dans l'église abbatiale de Saint-Bertin les mêmes indulgences accordées à ceux qui visitent les sept autels désignés dans la basilique des apôtres S. Pierre et S. Paul. — T. V, f. 4 v°.

## 4392.

22 mars. — Le Conseil de Malines donne sentence en faveur de Saint-Bertin contre Jacques Yman, bailli de Watten, pour certain escauwage fait au préjudice des droits de lad. abbaye dans la seigneurie d'Hauwels. — T. II, f. 104.

## 4393.

7 juin. — Complainte contre Paul Boudot, évêque d'Arras, qui dans l'absence de D. Michel d'Affringhes a voulu faire la visite canonique du prieuré de St-Pry contre les droits de Saint-Bertin. — T. II, f. 254.

## 4394.

9 octobre. — Achat de la maison de Ste Catherine à Arques au profit de Guillaume Stingre, à charge des rentes foncières dues à Saint-Bertin. — T. II, f. 9 vo.

## 4395.

8 novembre. — Vente d'une maison située à Wulveringhem chargée d'une rente de 50 s. par. envers Saint-Bertin. — T. II, f. 201 vo.

## 4396.

**1632,** 16 février. — Assignation d'une demi rasière de blé en sur-cens sur cinq mesures de manoir amazé à Arques. — T. II, f. 9 vo.

## 4397.

4 mars. — Complainte contre Pasquier Lalaing pour avêties indûment enlevées au dîmage du prieuré de St-Pry. — T. III, f. 254.

## 4398.

30 avril. — Le pape Urbain VIII accorde à l'abbaye de Saint-Bertin les mêmes indulgences qu'avait accordées Clément V en 1595 pour tous les confrères et consœurs de Saint-Bertin au jour de la fête dudit saint 5 sept. et aussi pour les jours de Pentecôte, de S. Pierre S. Paul, de S. Martin et de Noël. — T. V, f. 3.

## 4399.

7 mai. — Déclaration de la compétence ou portion canonique du curé de la paroisse du Bas-Warneton. — T. II, f. 176 vo.

## 4400.

19 mai. — Le pape Urbain VIII charge l'évêque d'Arras et l'abbé de St-Vaast d'empêcher l'évêque de Bruges qui persévérait à vouloir s'approprier tous les biens de Saint-Bertin situés dans son diocèse. — T. II, f. 215 vo.

## 4401.

5 novembre. — Sentence du Conseil de Gand au profit de D. Jacques Marsilles, prévôt de Poperinghe, pour le débit de vin, etc., de sa cave par pots et autrement. — T. II, f. 150 v°.

## 4402.

24 novembre. — Le pape Urbain VIII renouvelle pour 7 ans les indulgences de la fête de S. Bertin au 5 septembre. — T. V, f. 3 v°.

## 4403.

6 décembre. — Guillaume Dupont souscrit une rente de 19 fl. au profit de Saint-Bertin. — T. I, f. 231.

## 4404.

22 décembre. — Le pape Urbain VIII renouvelle pour 7 ans les indulgences pour les trépassés. — T. V, f. 6 v°.

## 4405.

**1633,** 23 février. — Le sieur Raimaker donne lettres de non-préjudice pour une portelette faite à la muraille du refuge de Saint-Bertin à Bourbourg. — T. II, f. 29.

## 4406.

13 mai. — Le Conseil de Gand ordonne de laisser le prévôt de Poperinghe jouir de son droit d'avoir dans sa prévôté une cave au vin franche pour y faire vendre par ses commis toutes sortes de vins par pintes, pots ou lots à la commodité de chacun. — T. II, f. 150 v°.

## 4407.

15 juillet. — Le grand Conseil de Malines maintient Saint-Bertin dans la possession du prieuré de S$^{t}$-Pry et condamne D. Vignacourt, religieux de Marchiennes

à la moitié des dépens, et compensant l'autre moitié au regard des autres opposants. — T. II, f. 254.

## 4408.

30 juillet. — Sentence du Conseil d'Artois qui maintient Saint-Bertin dans sa justice et seigneurie vicomtière à Quelmes et signamment en la place commune devant l'église dudit Quelmes, contre Louis d'Ausque, s^gr de Floyecques, condamné à réparer le trouble. — Autre sentence du même Conseil sur le même objet en date du 7 juin 1635. — T. IV, f. 61 v°.

## 4409.

3 août. — Lettre du protonotaire apostolique pour faire mettre à exécution les bulles de Clément VIII de 1597, d'Urbain VIII de 1632 pour faire rentrer l'abbaye de Saint-Bertin en possession de ses biens au diocèse de Bruges. — T. II, f. 215 v°.

## 4410.

4 novembre. — Le roi Philippe IV proroge pour 6 ans l'octroi des impôts accordés aux habitants de Poperinghe sur les vins, bières, etc., au profit des charges de la ville et de l'entretien de la rivière navigable. — T. II, f. 151.

## 4411.

**1634,** 8 février. — Pierre Cléty et sa femme constituent lettres de rente annuelle de 12 fl. à l'abbaye de Saint-Bertin pour un capital de 200 fl. reçus par eux. — T. I, f. 146.

## 4412.

21 février. — François Mahieu et sa femme constituent lettres de rente annuelle de 30 fl. pour un capital reçu de 800 fl. — Le 4 mars de la même année une autre de 18 fl. pour 300 fl. de capital. — T. I, f. 46.

## 4413.

27 avril. — Saisie faite de la moitié des droits de dîmes de Saint-Bertin, des chanoines gradués de St-Omer, du chapitre d'Aire, etc., au village d'Enquin pour être employée aux réparations du chœur. — T. III, f. 178 v°.

## 4414.

10 mai. — Charles et Pierre d'Audenfort, à cause des dommages essuyés pendant les guerres, cèdent aux administrateurs de Saint-Bertin une lettre de rente souscrite au capital de 400 fl. par lesd. d'Audenfort au profit de Pierre Pesqueur, échevin de S$^{t}$-Omer. — T. III, f. 48 v°.

## 4415.

23 mai. — Sentence du grand Conseil à Paris qui déboute Jean Odin, soldat estropié qui prétendait avoir son entretien de l'abbaye de Saint-Bertin à cause de sa terre et seigneurie de Beuvrequen. — T. III, f. 84.

## 4416.

17 décembre. — Les pères Récollets de Poperinghe s'engagent à faire chaque année hommage d'une couronne de roses à l'abbé de Saint-Bertin ou à son préposé au moment de l'offertoire de la grand'messe au jour de la procession solennelle. — T. II, f. 151.

## 4417.

23 décembre. — Le Conseil de Malines condamne les mayeur et échevins de S$^{t}$-Omer à réparer le trouble par eux causé à l'abbaye de Saint-Bertin dans ses viviers près de S$^{t}$-Omer. — T. II, f. 70.

## 4418.

**1635,** 16 janvier. — Nicolas Marcotte, brasseur à S$^{t}$-Omer, achète 96 mes. de terre à Acquin tenues foncièrement de l'abbaye de Saint-Bertin, à charge d'un canon de 16 fl. 10 s. envers lad. abbaye. — T. III, f. 16.

## 4419.

18 septembre. — Le Conseil de Malines maintient, contre le magistrat de Poperinghe, l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit d'exemption au logement des soldats. — T. II, f. 151 v°.

## 4420.

12 octobre. — Complainte de l'aman de Saint-Bertin au magistrat de S^t^-Omer pour injures reçues en la maison d'Antoine du Hautoye tenue de l'amanie de Saint-Bertin. — T. I, f. 12 v°.

## 4421.

**1636,** 13 mars. — Echange de 15 verges d'héritage pour deux livres de bois à coupe entre D. Jacques Marsille, prévôt de Poperinghe et Jean de Roode fils, à Poperinghe. — T. II, f. 151 v°.

## 4422.

26 mai. — Jérome d'Estienbecque, écuyer sieur de Difque, reconnaît devoir à l'abbaye 9 rasières de quiens-d'avoine annuellement, et le transport desd. 9 rasières sur Pierre Handscottre, laboureur à Boisdinghem. — T. IV, f. 61 v°.

## 4423.

**1637,** 2 avril. — Lettres de tonsure et d'ordres mineurs conférés par les abbés de Saint-Bertin depuis cette année jusqu'en 1725. — T. I, f. 236 v°.

## 4424.

31 août. — Recueil imprimé en 58 pages des titres et documents concernans l'union des collèges de Boncourt et de Tournay au collège royal de Navarre depuis cette année 1637 jusqu'en 1663. — T. III, f. 104.

## 4425.

**1638,** 31 mai. — Sentence de Bruxelles qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de chasse dans tout le territoire et ressort de la ville de Poperinghe. — T. I, f. 151 v°.

## 4426.

**1639,** 11 février. — Le Conseil d'Artois condamne Antoine Mathieu, meu-

nier, à payer à Eustache Rebecquin ce qu'il lui doit pour le moulin à scier de St-Pry. — T. II, f. 254 v°.

## 4427.

**1640,** 17 mars. — Le pape Urbain VIII renouvelle pour 7 ans les indulgences pour la fête de S. Bertin, et celles pour les trépassés. — T. V, f. 3 v°.

## 4428.

22 août. — Philippe IV autorise l'abbaye de Saint-Bertin à faire un emprunt de 36.000 fl. pour subvenir aux grandes pertes qu'elle a éprouvées. — T. I, f. 189 v°.

## 4429.

17 septembre. — Le même roi prend sous sa sauvegarde royale tout le temporel de l'abbaye de Saint-Bertin dont le siège abbatial était depuis deux ans vacant à cause de la guerre de Flandre. — T. I, f. 258.

## 4430.

22 octobre. — Extraits des registres aux résolutions des Etats d'Artois pour les tailles et impôts sur les manans de Hames, Hauwels et St-Momelin pendant le litige des limites et terres contentieuses entre l'Artois et la Flandre. — T. II, f. 104.

## 4431.

**1641,** 9 février. — Lettres patentes de Philippe IV nommant à l'abbaye de Saint-Bertin D. Antoine Laurin. — T. I, f. 59 v°.

## 4432.

26 juillet. — Complainte contre les bailli, échevins et cœuriers d'Esquelbeke qui refusaient l'offrande du cierge à laquelle ils s'étaient engagés par acte du 14 août 1618. — T. IV, f. 168 v°.

## 4433.

31 juillet. — Remontrances de l'abbaye de Saint-Bertin au roi Philippe IV afin d'obtenir arrêt définitif pour rentrer dans la possession de ses biens au diocèse de Bruges occupés par l'évêque de ce diocèse. — T. II, f. 216.

## 4434.

Octobre. — Jacques Rosière donne à l'abbaye de Saint-Bertin un quartier de terre au territoire de Poperinghe. — T. II, f. 152.

## 4435.

**1642,** 23 mai. — Le roi Philippe IV renouvelle en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin le privilège exécutorial contre ses débiteurs. — T. I, f. 167 v°.

## 4436.

**1643,** 11 février — Autorisation accordée pour 5 ans par la cour de Rome à plusieurs religieux de Saint-Bertin de lire les livres prohibés, sous une bonne fin et intention. — T. I, f. 203 v°.

## 4437.

10 septembre. — Complaintes différentes contre plusieurs particuliers à Arques jusqu'en 1708. — T. III, f. 9 v°.

## 4438.

**1644,** 19 mars. — Arrêt du Conseil d'Etat à Paris qui rétablit la principauté du collège de Boncourt. — T. III, f. 105.

## 4439.

23 mars. — Sentence du Conseil d'Artois qui maintient M^tre^ Oudard de Boyaval en sa cure d'Heuchin contre Alexandre Broquet qui y prétendait. — T. III, f. 222.

## 4440.

**1645,** 31 juillet. — Achat par l'abbaye d'une pièce, contenant livre et demie de terre, située en Lizelle-Broucq, près le Roeshof. — T. II, f. 70.

## 4441.

8 août. — Capitulation de la ville de Bourbourg, contenant les articles accordés

aux ecclésiastiques, magistrat et habitans, ainsi que les privilèges et exemptions de Saint-Bertin. — T. II, f. 29.

## 4442.

12 août. — Transaction entre les docteurs des collèges de Boncourt et de Navarre touchant l'administration des revenus et biens appartenant au collège de Boncourt uni à celui de Navarre au mois de mars 1638. — T. III, f. 106.

## 4443.

**1646,** 31 mars. — L'abbaye de Saint-Bertin accorde aux échevins de Poperinghe de lever pendant 2 ans un impôt sur les bois pour subvenir aux réparations des dommages causés par la guerre. — T. II, f. 152.

## 4444.

— Déclaration par Guillaume Richebé, aman, de toutes les maisons tenues de l'amanie de Saint-Bertin depuis cette année 1646 jusqu'en 1648. — T. I, f. 13.

## 4445.

**1647,** 16 septembre. — Election de D. Antoine Gonzalès à l'abbaye d'Auchy, sa nomination le 15 novembre et son installation le 18 décembre suivants. — T. I, f. 23.

## 4446.

**1648,** 14 avril. — L'abbaye de Saint-Bertin ordonne au bailli de St-Momelin de s'opposer à la visite que les commis à l'eau-de-vie de S. Omer prétendaient y faire contre l'exemption de la dite abbaye à S. Momelin. — T. II, f. 104 v°.

## 4447.

**1649,** 13 février. — Rôle de la cotisation des habitants de Hames, Hauwels et S. Momelin pour fournir au paiement de 300 fl. en trois termes, demandés par le gouverneur de Gravelines. — T. II, f. 105.

## 4448.

**1650,** 26 février. — Sentence du Conseil d'Artois qui condamne Marguerite de Ruminghem, veuve de Jean Bollart, au paiement d'une rente de 6 fl. 3 s. 9 d. et aux dépens. — T. II, f. 10.

## 4449.

30 mars. — L'abbé de Ham et ses religieux donnent pouvoir à D. Philippe de Wignacourt pour régler le paiement avec arrérages d'une ancienne rente annuelle de 7 ras. de blé. — T. I, f. 231.

## 4450.

20 juillet. — Le roi Philippe IV nomme D. François de Lières coadjuteur de l'abbé de Saint-Bertin avec future succession. — T. I, f. 62.

## 4451.

24 juillet. — L'abbaye de Saint-Bertin autorise les sœurs grises de Poperinghe à incorporer dans leur enclos une mesure d'herbages et une petite rue, à la condition d'en payer les rentes foncières et de présenter chaque année un chapeau de roses à l'abbé de Saint-Bertin ou à son préposé dans l'église de S. Bertin à Poperinghe. — T. II, f. 152 v°.

## 4452.

2 octobre. — Mort de D. Antoine Laurin, abbé de Saint-Bertin. — Le 5, élection canonique de D. François de Lières pour lui succéder. — Le 13, confirmation et installation par Christophe de France, évêque de S$^{t}$-Omer. — T. I, f. 62.

## 4453.

**1651,** 28 juin. — Le Conseil de Malines casse le bail des dîmes de Saint-Bertin qu'Alexandre Tamacre occupait à Hoogstade et dans la châtellenie de Furnes, parce qu'elles n'étaient louées qu'à moitié de leur valeur. — T. II, f. 190 v°.

## 4454.

**1652,** 24 mai. — Requête pour faire renouveler la sauvegarde du refuge de Saint-Bertin à Bourbourg. — T. II, f. 29 v°.

## 4455.

24 mai. — Le Conseil de Gand condamne Pierre Van Maldeghem à payer entièrement son rendage à Saint-Bertin. — T. II, f. 152 v°.

## 4456.

**1654,** 24 avril. — Le pape Innocent X renouvelle pour 7 ans les indulgences pour la fête de S. Bertin et pour les fidèles trépassés, et accorde aussi pour 7 ans 100 jours d'indulgences à tous les fidèles chaque fois qu'ils assisteront aux litanies de la S^te^ Vierge qui se chantent tous les samedis après vêpres dans l'église de Saint-Bertin. — T. V, f. 3 v°, 5 et 6 v°.

## 4457.

28 avril. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et Guislain Donaes au sujet des amasements et plantis sur la cense de Saint-Bertin à Oxelaere. — T. IV, f. 149 v°.

## 4458.

19 décembre. — Lettres d'ordinations de sous-diaconat, diaconat et prêtrise des religieux de Saint-Bertin et de S^t^-Vaast par des évêques étrangers sans démissoires de l'évêque diocésain jusqu'en 1765. — T. I, f. 236 v°.

## 4459.

**1655,** 25 février. — Pierre Clamart, de Bourbourg, cède à Saint-Bertin une maison située sur la place dite l'Heylant, à Bourbourg. — T. II, f. 29 v°.

## 4460.

16 mars. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé de Bulscamp,

châtellenie de Furnes, au sujet de sa dîme et de sa portion canonique. — T. II, f. 189.

## 4461.

21 août. — Le roi Philippe IV renouvelle le privilège exécutorial de Saint-Bertin contre ses débiteurs. — T. I, f. 167 v°.

## 4462.

**1656,** 14 juillet. — Sentence qui accorde par provision à Fernandès Garrido, curé de Bourbourg, la somme de 150 fl. en augmentation de sa portion canonique en sus du revenu annuel de sa cure. — T. III, f. 29 v°.

## 4463.

.... Attestation de plusieurs particuliers de la paroisse de Bulscamp que la dîme du lieu n'a jamais été taxée. — T. II, f. 189.

## 4464.

**1657,** 14 juin. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé d'Avecapelle pour augmentation de sa portion canonique. — T. II, f. 187.

## 4465.

17 août. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et les bourgmestre, échevins, etc. de Bourbourg touchant les taxes imposées sur les dîmes. — T. II, f. 30.

## 4466.

**1658,** 21 février. — Les vicaires généraux de St-Omer, *sede vacante,* pourvoient à la chapellenie de S. Georges, sur la présentation de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 52 v°.

## 4467.

**1659,** 23 avril. — Les abbesse et dames de Bourbourg donnent procuration pour transiger avec l'abbaye de Saint-Bertin au sujet des arrérages qu'elles lui

doivent pour la rente annuelle des fromages et la dîme des terres qu'elles occupent. — Acte de cette transaction à la date des 17 et 22 mai 1659. — T. II, f. 30.

## 4468.

21 octobre. — Le Conseil provincial d'Artois vidime la quittance donnée le 20 octobre 1629 par Ambroise Vandaele, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du roi, à l'abbé de Saint-Bertin de la somme de 36.000 l. qu'il a avancée en prêt pour le service de Sa Majesté catholique dans la présente guerre. — T. I, f. 190.

## 4469.

24 octobre. — Sentence à la charge de la veuve de Georges Queval, greffier de Poperinghe, pour prendre les erremens d'une cause, y joint l'exécutorial de lad. sentence. — T. II, f. 152 v°.

## 4470.

10 décembre. — Le Conseil provincial d'Artois vidime l'engagement de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, en date du 13 septembre 1629, de rembourser en dedans dix ans la somme de 36.000 l. prêtée par l'abbaye de Saint-Bertin. — T. I, f. 190.

## 4471.

**1660,** 17 mars. — L'évêque de Bruges répond à la requête du 19 février 1660 de l'abbaye de Saint-Bertin, que les biens prétendus par lad. abbaye lui sont accordés par la bulle d'érection de l'évêché de Bruges pour toujours et non pas *ad tempus et in subsidium* et qu'il en jouit paisiblement depuis la sentence du 10 avril 1628. — T. II, f. 216.

## 4472.

31 mars. — Reconnaissance du remboursement d'une rente annuelle de 6 fl. fait par l'abbaye de Saint-Bertin au couvent et hôpital S. Jean à Bourbourg. — T. II, f. 31.

## 4473.

31 juillet. — Le Conseil d'Artois adjuge à l'abbaye de Saint-Bertin le droit de forage et autres afférents à Roquetoire tant sur les terres de son domaine que sur celles tenues d'elle. — T. IV, f. 264.

## 4474.

**1661,** 23 juin. — Bail des dîmes d'Essart donné pour 3 ans au rendage annuel de 240 fl. — T. III, f. 186.

## 4475.

30 juin. — Le Conseil d'Artois condamne la veuve de François Michiels à réparer le trouble causé par elle à l'abbaye de Saint-Bertin par son refus de payer la dîme sur une pièce de colzat à S$^{t}$-Folquin. — T. II, f. 50.

## 4476.

16 juillet. — Les bailli et échevins de S$^{t}$-Momelin, Hauwels et Hames promettent de remettre à l'abbaye de Saint-Bertin une cloche qui leur a été prêtée pour l'église de S$^{t}$-Momelin portant pour inscription : *Vocor Elisabetha anno* 1622. — T. II, f. 105.

## 4477.

**1662,** 5 avril. — M$^{tre}$ Cornile Wouters, curé de Bourbourg, s'engage volontairement à remettre à l'abbaye de Saint-Bertin, sur sa portion canonique de 150 fl. par an, la somme annuelle de 50 fl. sa vie durant, en reconnaissance des obligations qu'il a à lad. abbaye. — T. II, f. 31.

## 4478.

11 août. — Complainte de l'abbaye de Saint-Bertin contre Jean Duflos pour refus de dîmes sur des terres à Heuchin. — T. III, f. 222.

## 4479.

12 octobre. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et les curé, marguilliers

et manans de la paroisse de Crawicq au sujet des réparations du chœur de l'église. — T. II, f. 44.

## 4480.

**1663,** 5 avril. — Lettres de rente annuelle de 4 fl. au profit de l'église d'Arques à charge d'un obit par an pour le repos de l'âme de M^tre^ Loichele, curé d'Arques. — T. II, f. 10.

## 4481.

15 juin. — Plusieurs sentences du Conseil d'Artois en faveur du prieuré de S^t^-Pry pour infractions de saisie à Haillicourt. — T. II, f. 254 v°.

## 4482.

26 juin. — Vente par décret de 10 quartiers de terre à Arques sur Antoine Marsilles, curé de Bayenghem au profit de l'aumône de Saint-Bertin. — T. I, f. 32 v°

## 4483.

29 juin. — Bail pour un an des dîmes de Bourbourg, Gravelines, S. Georges, Loon, Crawicq, S^t^-Nicolas en deçà de la rivière et de Capelle-Broucq au rendage de 8.800 fl. — T. II, f. 31.

## 4484.

6 juillet. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et M^tre^ Charles le Sandere, curé de Bulscamp, au sujet de sa portion canonique et de son presbytère. — T. II, f. 189 v°.

## 4485.

31 juillet. — Sentence du Conseil d'Artois qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de terrage à Heuchin. — T. III, f. 222 v°.

## 4486.

6 août. — Obligation de l'abbaye de Saint-Bertin de deux rasières de blé et

deux d'avoine qu'elle doit par an au jour de S. Martin d'hiver comme relevant de la cour et seigneurie de Ghyselhuys de Bourbourg. — T. II, f. 31 v°.

## 4487.

**1664**, 29 mars. — Transaction entre les boursiers du collège de Boncourt et le s^r^ Formanoir, principal de collège, au sujet des arrérages de la dîme d'Amettes en Artois appartenant aud. collège et dus par le s^r^ Formanoir. — T. III, f. 106.

## 4488.

16 mai. — Arrêt du parlement confirmant la transaction passée le 16 octobre 1599 (Voir ci-dessus N° 4259). — T. II, f. 254 v°.

## 4489.

30 juin. — Ordonnances des commissaires du Conseil de Gand qui charge le curé de S^t^-Jean à Poperinghe d'avertir l'abbé de Saint-Bertin ou le prévôt et de le prier à la procession de la fête appelée l'Ommeghandt. — 31 juin. Sentence du même Conseil confirmant lad. ordonnance. — T. II, f. 153.

## 4490.

**1665**, février. — Entérinement des lettres d'amortissement de la terre et seigneurie de Swynlande par la Chambre des Comptes du roi à Lille. — T. II, f. 166.

## 4491.

Février. — Grosse des lettres d'achat, d'amortissement, saisine et décharge des terre et seigneurie de Swynlande par l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 166 v°.

## 4492.

28 mars. — Sentence du Conseil d'Artois condamnant Etienne Ponthon à réparer le trouble par lui causé en refusant de payer à l'abbaye de Saint-Bertin les dîmes dues sur une terre partie des *Hemps de S. Pol.* — T. II, f. 39 v°.

## 4493.

15 mai. — Sentence du Conseil de Flandre qui oblige le curé de Saint-Bertin à

Poperinghe de venir la veille des quatre fêtes natales prier le prévôt de Poperinghe d'officier le lendemain comme curé primitif, et de l'assister lui-même comme diacre à la grand'messe. — T. II, f. 152 v°.

## 4494.

15 mai. — Autre sentence du même Conseil obligeant les curés de St-Jean et de Notre-Dame à Poperinghe à assister à la procession du S. Sacrement en l'église paroissiale de Saint-Bertin. — T. II, f. 153.

## 4495.

15 mai. — Autre sentence du même Conseil maintenant le prévôt de Poperinghe dans son droit de dire de préférence aux curés le *De Profundis,* etc. — T. II, f. 153.

## 4496.

11 août. — Convention entre l'abbaye de Saint-Bertin et le Magistrat de St-Omer pour le curage de l'Aa depuis le pont dit de *Loo* ou de *Ste Claire* jusqu'à la fin des murs de la dite abbaye joignant le cimetière S. Martin. — T. I, f. 231.

## 4497.

11 août. — Autre convention entre les mêmes au sujet de l'écluse commencée par ordre du Magistrat sous la voûte de la porte à l'eau du Haut-Pont. — T. I, f. 231.

## 4498.

1er septembre. — Reconnaissance du Magistrat de Poperinghe touchant la permission que lui donne l'abbaye de Saint-Bertin d'acheter la maison du *Coquelet* à Poperinghe à l'effet d'y construire des écoles pour y enseigner la jeunesse, à charge de payer annuellement les rentes foncières dues à l'abbaye. — T. II, f. 153.

## 4499.

18 septembre. — Sentence du Conseil de Flandre en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin contre les curés de Saint-Bertin, de St-Jean et de Notre-Dame touchant la sonnerie des cloches. — T. II, f. 153 v°.

## 4500.

Terrier ou cueilloir des rentes foncières nommées vulgairement *Hernisse de Saint-Bertin* au quartier de Furnes, renouvelé en cette année 1665. — T. II, f. 192.

## 4501.

**1666,** 22 avril. — Achat par l'abbaye de Saint-Bertin à Simon Lamotte d'une partie de pré à Coyecques. — T. III, f. 162 v°.

## 4502.

2 juin. — André Pillaert reconnaît devoir deux patards par an à l'abbaye de Saint-Bertin qui l'a autorisé à élever un moulin à taillant à Poperinghe. — T. II, f. 153 v°.

## 4503.

18 novembre. — Robert Lefebvre, curé de Bomy, cède à l'abbaye de Saint-Bertin une rente de 36 l. sur 43 mesures de terre à Arques. — T. II, f. 10.

## 4504.

19 novembre. — Sentence du Conseil de Flandre qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit d'escauwage dans sa seigneurie d'Oxelaëre. — T. IV, f. 250.

## 4505.

**1667,** 10 février. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et les curé, marguilliers et paroissiens de l'église de Bourbourg touchant les arrérages d'une rente de 7 fl. dus par l'église à l'abbaye. — T. II, f. 31 v°.

## 4506.

4 mai. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et les seigneur, bailli, échevins et manans de Bas-Warneton au sujet des réparations de l'église et du presbytère. — T. II, f. 176 v°.

## 4507.

**1668,** 24 février. — Le pape Clément IX renouvelle les indulgences des fidèles trépassés. — T. V, f. 6 v°.

## 4508.

2 mars. — Attestation que l'abbé de Saint-Bertin tenait par lui la ménagerie d'Arques et payait la contribution en 1667-1668. — T. I, f. 10.

## 4509.

12 juin. — L'abbé de Saint-Bertin donne la commission de principal ou de vicaire général du collège de Boncourt à F. Jacques de La Noue Bouet, prêtre chanoine régulier de S. Victor. — T. III, f. 106 v°.

## 4510.

16 juin. — Le pape Clément IX renouvelle pour 7 ans les indulgences accordées pour les litanies de la T. S. Vierge à Saint-Bertin. — T. V, f. 5 v°.

## 4511.

14 juillet. — Acte de recréance accordée au prévôt de Poperinghe par le commissaire du Conseil de Flandre pour recevoir l'eau bénite avant tous autres, et nommément ceux du clergé. — T. II, f. 154.

## 4512.

... juillet. — Même acte pour l'encensement avant tout ecclésiastique donné contre M^tre^ Jean Legaisne, curé de la paroisse de Saint-Bertin. — T. II, f. 154.

## 4513.

13 août. — Procès-verbal de l'état du collège de Boncourt, tenu par Jacques de La Noue Bovet *(alias* Bouvet), principal et administrateur dud. collège. — T. III, f. 106 v°.

## 4514.

3 septembre. — Règlements et statuts du collège de Boncourt renouvelés par les abbés de Saint-Bertin et du Mont-St-Eloi. — T. III, f. 106 v°.

## 4515.

26 septembre. — Pierre de Belval, laboureur, reconnaît le droit de terrage de Saint-Bertin sur une terre qu'il occupe à Equires. — T. III, f. 183.

## 4516.

17 décembre. — Nicolas Héban et sa femme Marguerite du Chocquet reconnaissent devoir à l'abbaye de Saint-Bertin 939 fl. 12 s. pour rendage d'une cense qu'ils occupent à Wizernes. — T. IV, f. 123.

## 4517.

.... Mémoire de 6 feuillets imprimé vers cette année 1668 intitulé : Droit de l'abbé de Saint-Bertin à la cure de N. D. de Calais. — T. III, f. 97.

## 4518.

**1669.** — L'abbaye de Saint-Bertin réunit à son domaine les terres appartenant aux héritiers de Noël Dupont, pour arrérages de rentes foncières. — T. IV, f. 123 v°.

## 4519.

.... Extrait des lettres patentes du roi de France au sujet des taxes imposées pour l'établissement du séminaire d'Arras, par lesquelles le prieuré de St-Pry est taxé à 12 l. par an. — T. II, f. 255.

## 4520.

**1670,** 19 avril. — Sentence du Conseil de Flandre qui déclare que le cornet de dîme nommé *S. Jans Mullenoute,* au village de Merkem, appartient à l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 193.

## 4521.

21 mai. — Sentence qui oblige le curé de Saint-Bertin à Poperinghe à donner l'eau bénite et l'encens au prévôt de Poperinghe avant tous autres comme représentant l'abbé de Saint-Bertin, seigneur de Poperinghe. — T. II, f. 154.

## 4522.

23 juin. — Sentence du Conseil à Paris qui condamne François Delattre, écuyer, sieur de Pernes et du Mont Quesnel au désistement de la maison de Beuvrequen, places et terres en dépendant, au profit de l'abbaye de Saint-Bertin, et à faire restitution des fruits, dommages, intérêts, dépens, etc. — T. III, f. 84 v°.

## 4523.

4 décembre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et M^tre^ André Bauden, curé d'Eperlecques, au sujet de sa portion canonique. — T. IV, f. 205 v°.

## 4524.

5 décembre. — Sentence du Conseil de Flandre qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit d'exercer par son bailli tout exploit en sa seigneurie d'Oxelaere et condamne Guillaume Achte, procureur d'office à Cassel, à réparer le trouble. — T. IV, f. 250 v°.

## 4525.

.... Sentence qui condamne Jean et Jacques Beiglés à réparer le trouble pour être allés avec leur bateau ou *Eschutte* de la basse à la haute rivière d'Arques sans autorisation. — T. I, f. 13.

## 4526.

**1671**, 3 janvier. — Convention entre l'abbaye de Saint-Bertin et M^tre^ Guillaume Carton, curé de Crawicq, par laquelle ce dernier se déclare content moyennant la somme annuelle de 60 fl. pour sa portion canonique. — T. II, f. 44 v°.

## 4527.

24 et 29 avril. — Sentence du Conseil de Flandre qui condamne M^tre^ Jean Legaisne, curé de Saint-Bertin à Poperinghe, pour avoir refusé de rendre les droits honorifiques qui appartiennent au prévôt de Poperinghe. — T. II, f. 154 v°.

## 4528.

9 juin. — Sentence du Conseil d'Artois qui maintient contre M^tre^ Jacques Pohier, curé de Barlin, l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de dîme aud. Barlin. — T. III, f. 58 v°.

## 4529.

4 novembre. — Mandat de Margriete Back pour payer à D. Herlin, curé de S^t^-Momelin, deux années d'arrérages, 1668 et 1669, d'une rente annuelle de 6 fl. au profit des pauvres de lad. église. — T. II, f. 105.

## 4530.

19 décembre. — Brévet qui nomme D. François Boucault coadjuteur de l'abbé de Saint-Bertin. — T. I, f. 63 v°.

## 4531.

**1672,** février. — Permission accordée de Rome pour 5 ans à plusieurs religieux de Saint-Bertin de lire pour une bonne fin les livres prohibés. — T. I, f. 203 v°.

## 4532.

1^er^ juillet. — L'abbé de Saint-Bertin autorise les Bénédictines de Poperinghe à acheter et à incorporer à leur enclos une maison vague. — T. I, f. 154 v°.

## 4533.

8 décembre. — Sentence du Conseil d'Artois qui maintient, contre Antoine Omont, laboureur, l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de terrage à Heuchin, ainsi qu'à Esquire, Bergueneuse, Prédefin, Fontaines, etc. — T. III, f. 223 v°.

## 4534.

**1674,** 19 mai. — Formalités observées à la mort de D. François de Lières, abbé de Saint-Bertin, depuis le jour de son décès 19 mai jusqu'au 25 dudit mois. — T. I, f. 64.

## 4535.

20 mai. — Election canonique de D. François Boucault à l'abbaye de Saint-Bertin. Il fut béni le 25 mai suivant par Théodore de Brias, évêque de S$^{t}$-Omer. — T. I, f. 64 v°.

## 4536.

18 septembre. — Le pape Clément X renouvelle les indulgences des fidèles trépassés et des litanies de la T. S. Vierge. — T. V, f. 5 v°.

## 4537.

27 novembre. — D. Georges Vandegoestienne, prieur de S$^{t}$-Pry, présente requête au Conseil d'Artois pour obtenir la main-levée de la saisie faite par représailles de guerre des biens du prieuré de S$^{t}$-Pry. — T. II, f. 255.

## 4538.

**1675,** 29 mars. — Concordat entre l'évêque d'Ypres et les curés des paroisses de Poperinghe d'une part, et l'abbé de Saint-Bertin d'autre part, au sujet des privilèges et droits honorifiques appartenant à l'abbé de Saint-Bertin ; auquel concordat est joint le refus de M$^{tre}$ Guillaume Van Dolre, curé de S. Jean, de s'y soumettre. — T. II, f. 154 v°.

## 4539.

26 juillet. — L'abbé de Saint-Bertin permet aux filles dévotes de Poperinghe de tenir école et d'enseigner les enfants. — T. II, f. 154 v°.

## 4540.

6 septembre. — Mandement de l'abbé de Saint-Bertin au curé de S$^{t}$-Momelin de

chanter le *Te Deum* à l'occasion de la victoire remportée sur le Rhin, près de Strasbourg, par le maréchal de Turenne, et de celle remportée près de Trèves par le maréchal de Créquy. — T. II; f. 105 v°.

## 4541.

12 décembre. — Testament de Guillaume Bocquet, curé d'Houlle, qui a fondé à perpétuité un obit et une messe tous les lundis. — T. IV, f. 205 v°.

## 4542.

.... Placet au roi par les abbés de Saint-Bertin, d'Hasnon, de S. Sépulcre, etc. qui démontre qu'ils sont en possession de nommer aux prieurés, prévôtés, etc. de leur dépendance depuis au delà de 400 ans, et que la nomination de D. Albert Legros, bénédictin du comté de Bourgogne, à la prévôté d'Haspres, dépendant de S. Vaast a été erronée et abusive. — T. II, f. 255.

## 4543.

**1676,** — 1er février. — Deux sentences du Conseil d'Artois en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin et du curé de Quelmes contre quelques particuliers de cette paroisse refusans la dîme de sang et de laine. — T. IV, f. 62.

## 4544.

6 juillet. — Transaction entre Saint-Bertin et le s. d'Affreinghes au sujet des moulins de *Gondardinghes* ou *Pontdardennes* à Wizernes. — T. IV, f. 123 v°.

## 4545.

**1677,** 22 avril. — Les religieux de Saint-Bertin présentent requête au roi Louis XIV à l'effet d'obtenir l'élection d'un nouvel abbé en la place de D. François Boucault, décédé le 27 mars précédent. — T. I, f. 67 v°.

## 4546.

22 avril. — Capitulation de la ville de St-Omer rentrée sous l'obéissance du roi de France Louis XIV comprenant 15 articles. — T. I, f. 258 v°.

## 4547.

22 juin. — Estimation à 15.512 fl. des pertes et dommages soufferts par les habitants de S$^{t}$-Momelin pendant le siège de S$^{t}$-Omer. — T. II, f. 105 v$^{o}$.

## 4548.

5 juillet. — Le roi Louis XIV nomme à l'abbaye de Saint-Bertin D. Benoît de Béthune, religieux de cette abbaye. — T. I, f. 67 v$^{o}$.

## 4549.

14 août. — Election canonique de D. Benoît de Béthune à l'abbaye de Saint-Bertin, et sa confirmation par D. Maure Fautrel, abbé de Ham, le 13 septembre suivant. — T. I, f. 68.

## 4550.

**1678,** 16 mars. — Sentence du Conseil d'Artois qui condamne les paroissiens d'Enquin à mettre en bon état le presbytère et ses dépendances. — T. III, f. 180.

## 4551.

12 juillet. — Sentence du Conseil de Flandre qui condamne M$^{tre}$ Guillaume Van Dolre, curé de S$^{t}$-Jean à Poperinghe à 100 fl. carolus au profit du roi pour refus des honorifiques dus au prévôt de Poperinghe. — T. II, f. 155.

## 4552.

22 juillet. — Déclaration des maisons tenues de l'amanie de Saint-Bertin en la ville de S$^{t}$-Omer et dans lesquelles François du Cigne avait fait l'inventaire depuis douze ans. — T. I, f. 13.

## 4553.

Août. — Le roi Louis XIV confirme le privilège exécutorial de l'abbaye de Saint-Bertin contre ses débiteurs. — T. I, f. 167 v$^{o}$.

## 4554.

**1680,** 6 février. — Antoine Henocq, laboureur, reconnaît que l'abbaye de Saint-Bertin et le curé d'Acquin ont en cette paroisse droit à la dîme du sang. — T. III, f. 16 v°.

## 4555.

5 avril. — Rente annuelle de 20 s. payable par la confrérie de N. D. de Bonne Fin à Salperwich et de 20 s. de relief tous les 30 ans, affectés sur une maison à S$^{t}$-Omer. — T. I, f. 13.

## 4556.

22 novembre. — Ysabeau Loy vend à Saint-Bertin une terre à Arques. — T. II, f. 10.

## 4557.

**1681,** 20 mai. — Le Conseil d'Artois ordonne aux mayeur et échevins d'Heuchin de lui remettre pour la visiter et la corriger, s'il y a lieu, l'assiette des impositions établies par eux pour la réédification du presbytère. — T. III, f. 224.

## 4558.

6 septembre. — Le pape Innocent XI renouvelle pour 7 ans les indulgences des fidèles trépassés. — T. V, f. 6 v°.

## 4559.

31 octobre. — L'abbé de Saint-Bertin accorde la dispense de deux bans pour le mariage d'Antoine Deveau et Antoinette Verstratte de la paroisse de S$^{t}$-Mômelin. — T. II, f. 106.

## 4560.

13 décembre. — Le roi Louis XIV accorde à l'abbaye de Saint-Bertin lettres de « papier-terrier » pour faire un mesurage et bornage général de toutes les terres de la juridiction de Poperinghe. — T. II, f. 155 v°.

## 4561.

**1682,** 8 juillet. — Le Conseil d'Artois maintient le prieur de St-Pry et son fermier dans son droit de faire paître leurs moutons sur le terroir de Fouquières. — T. II, f. 261.

## 4562.

9 juillet. — L'abbé de Saint-Bertin permet aux Pénitentes récollectines de Poperinghe, ci-devant Sœurs grises, d'incorporer à leur enclos une mesure et demie d'herbage et une petite rue à charge de présenter tous les ans au jour de la dédicace un bouquet de roses au prévôt de Poperinghe. — T. II, f. 155 v°.

## 4563.

**1683,** 3 juin. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de terrage à Heuchin consistant en huit du cent de gerbes, bottes ou warras croissant sur ses terres. — T. III, f. 254 v°.

## 4564.

5 octobre. — Trois contrats de vente de terres passés par devant les bailli et officiers de l'abbaye de Saint-Bertin au village de Salomé. — T. IV, f. 72.

## 4565.

**1684,** 16 mai. — Sentence du Conseil d'Artois maintenant l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de terrage à Heuchin. — T. III, f. 225.

## 4566.

23 mai. — L'abbaye de Saint-Bertin réunit à son domaine 7 quart. de terre à Poperinghe au lieu dit le *Haeghebart-Houck*. — T. II, f. 155 v°.

## 4567.

14 juin. — Le Conseil d'Artois maintient l'obligation où est le Magistrat de St-Omer d'apporter tous les ans la veille de S. Pierre à l'abbaye de Saint-Bertin

un chapeau de roses pour être placé sur le chef de S. Pierre dans sa chapelle. — T. I, f. 231 v°.

## 4568.

3 octobre. — Le Conseil d'Artois condamne le chapitre de Lens aux réparations du chœur de l'église de Verquigneul en proportion de la dîme qu'il a en cette paroisse. — T. IV, f. 97.

## 4569.

**1685,** 30 mai. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de S$^{t}$-Omer touchant les limites des dîmes de Quelmes, Tilques nommée la petite dîme, et Zudausques. — T. IV, f. 62.

## 4570.

31 décembre. — Le fermier de l'impôt des casernes à S$^{t}$-Omer est obligé de rendre au prévôt de Hames l'argent qu'il en avait indûment perçu à cette fin. — T. II, f. 106.

## 4571.

**1686,** 21 janvier. — Jacques Bulckaert obtient saisine d'une terre dans le *Haeghebart-Houck,* juridiction de Poperinghe, et la cède le 5 mars suivant à l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 155 v°.

## 4572.

31 juillet. — Sentence du Conseil d'Artois qui condamne les habitants de S. Georges à la construction du presbytère. — T. II, f. 52 v°.

## 4573.

27 novembre. — Complainte contre l'aman de la ville de S$^{t}$-Omer pour avoir entrepris sur l'aman de Saint-Bertin dans une maison nommée *le Tambour,* de l'amanie de Saint-Bertin. — T. I, f. 13.

## 4574.

**1687,** 17 janvier. — Le parlement de Tournai ordonne aux religieux de

S. Jean [au-Mont-les-Thérouanne] établis à Ypres, de payer par provision à raison de la dîme qu'ils lèvent à Neuve-Eglise 120 fl. au chapelain ou vice-curé, 10 fl. au clerc. — T. II, f. 193 v°.

## 4575.

13 avril. — Erection de la confrérie du S. Rosaire dans l'église de S. Momelin. — T. II, f. 106.

## 4576.

7 novembre. — Le Magistrat de St-Omer condamne Fiacre Stemmer, fermier des dîmes de Saint-Bertin à Longuenesse, à payer au collecteur du centième 20 l. 5 s. pour sa quote part du rachat des voitures de gravois ordonnées par les états d'Artois. — T. III, f. 248.

## 4577.

**1688,** 17 janvier. — A la conjure du bailli général les hommes de fiefs de Saint-Bertin condamnent Louis Ambré, cultivateur à Acquin à être blâmé au lieu plaidoyable, pour injures et violences. — T. III, f. 16 v°.

## 4578.

12 juin. — Le pape Innocent XI renouvelle pour 7 ans les indulgences pour les fidèles trépassés. — T. V, f. 6 v°.

## 4579.

1er août. — Supplique et requête du clergé, magistrat et habitants de Poperinghe pour obtenir des reliques de S. Bertin. — Le 7 août, députation des bourgmestre et conseillers à cet effet. — 10 août. Les abbé et religieux de Saint-Bertin donnent aux Poperinghois deux os du corps de S. Bertin. — Reconnaissance des Poperinghois pour cette donation. — T. V, f. 39.

## 4580.

15 mai. — Attestation que lorsqu'on a construit le nouvel autel de marbre au chœur abbatial de Saint-Bertin on a trouvé, à dix pieds de profondeur, deux cer-

cueils en pierre dont l'un était celui de S. Bertin et l'autre, selon l'opinion commune, celui du Bienheureux Joscio. — T. V, f. 40.

## 4581.

21 septembre. — Léonard Morel, manouvrier à Quelmes, reconnaît le droit de l'abbaye de Saint-Bertin à la dîme-champètre à Quelmes. — T. IV, f. 62 v°.

## 4582.

**1689,** 18 mai. — Arrêt du parlement de Tournai en faveur de Saint-Bertin contre M. Poot, curé de Notre-Dame à Poperinghe, au sujet de sa portion canonique. — T. III, f. 156.

## 4583.

25 mai. — L'abbaye de Saint-Bertin incorpore par saisie, faute de paiement de rentes et redevances seigneuriales, quelques pièces de terre provenant de Jean Bocquet, laboureur à Quelmes, et de Jacques Waringhem, laboureur à Leulinghem. — T. IV, f. 62 v°.

## 4584.

16 juin. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin et le curé de St-Folquin dans leur droit de dîme sur les colzas et navettes contre Claude Jouan. — Pareille sentence en date du 14 novembre contre Pierre Resson, tous deux laboureurs à St-Folquin. — T. II, f. 50.

## 4585.

5 juillet. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de St-Omer d'une part, et le curé de Longuenesse d'autre part, au sujet de certains cantons de dîme. — T. III, f. 248 v°.

## 4586.

24 octobre. — Louis Boonsgoof vend à Dom Simon Payelle, prévôt de Hames, une partie de terre. — T. II, f. 107.

## 4587.

**1690,** 14 mars. — Le Conseil d'Artois condamne les habitants de Bourbourg, S^t^-Georges, Loon et Crawicq à payer à l'abbaye de Saint-Bertin la dîme des colzas et navettes, et à une amende du double. — T. II, f. 32.

## 4588.

7 avril. — Simon Bocquillon, chapelain à Heuchin, vend à l'abbaye de Saint-Bertin un demi quartier de manoir amasé de maison et étables à Heuchin pour le prix principal de 80 fl. monnaie d'Artois. — T. III, f. 225 v°.

## 4589.

5 août. — Arrêt du parlement de Tournai qui décharge l'abbaye de Saint-Bertin des réparations de l'église paroissiale de S^t^-Jean à Poperinghe. — T. II, f. 166.

## 4590.

4 septembre. — Prise de corps contre Lamoral Réant, huissier du Conseil d'Artois, pour exploit fait par lui à Hames sans aucune lettre de *Pareatis* à ce nécessaire. — T. II, f. 167.

## 4591.

17 octobre. — Le bailliage de S^t^-Omer ordonne à Balthasar-Joseph de Croy, marquis de Molembais et vicomte d'Houlle de faire preuve du droit qu'il prétendait avoir de faire payer à Chrétien Decocq, fermier de Saint-Bertin, un denier de chaque charretée de marne ou moellon qui se déchargent au rivage d'Houlle, au lieu nommé *Caleplache*. — T. IV, f. 206.

## 4592.

**1691,** 6 février. — Benoît de Béthune, abbé de Saint-Bertin, donne une ordonnance en vertu de laquelle les grosses seront désormais scellées. — T. I, f. 204.

## 4593.

31 mai. — Le Conseil d'Artois ordonne aux habitants des villages où l'abbaye

de Saint-Bertin a droit de dîmer, d'y laisser librement percevoir la dîme sous peine d'amende. — T. III, f. 248 v°.

## 4594.

1er septembre. — François Leleu, receveur des Etats d'Artois, donne pouvoir à François Clairbout, bailli de St-Momelin, Hames et Hauwels, à titre de bail pour 3 ans, de percevoir tous les droits de fermes et impôts y afférents au rendage annuel de 100 l. — T II, f. 107 v°.

## 4595.

**1692,** 30 avril. — Jacqueline-Thérèse Deleret, veuve de J.-B. Roels, donne reconnaissance d'une rente de 50 fl. au rachat de 150 fl. de Flandre, affectée sur une partie de terre à Wizernes. — T. IV, f. 124.

## 4596.

7 juillet. — Le parlement de Tournai condamne les hoofman, notables et paroissiens « d'Ascapple ou Eggwaerscapelle » aux réparations du presbytère. — T. II, f. 185.

## 4597.

18 août et 17 septembre. — Arrêt du parlement de Paris qui déclare que l'abbaye de Saint-Bertin n'est pas sujette à la taxe pour l'établissement du Séminaire de St-Omer. — T. I, f. 241.

## 4598.

**1693,** 8 février. — Les abbé et religieux de Saint-Bertin envoient à D. Simon Payelle, prévôt de Hames et curé de St-Momelin deux registres cotés et paraphés pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès, selon l'édit du roi de France du mois d'octobre 1691. — T. II, f. 107 v°.

## 4599.

10 avril. — Certificat des droits seigneuriaux dus à l'abbaye de Saint-Bertin dans la seigneurie de *Disjoen (sic),* au village de Neuve-Eglise, depuis le 8 juillet 1687 jusqu'au 14 octobre 1692. — T. II, f. 193 v°.

## 4600.

30 mai. — Arrêt du parlement de Paris qui condamne les habitants de S$^{t}$-Georges aux réparations et construction du presbytère. — T. II, f. 53.

## 4601.

**1694,** 28 janvier. — Le Conseil d'Artois condamne les héritiers de François Boyaval, ancien curé de S$^{t}$-Nicolas, à restituer le loyer du presbytère indûment perçu par eux. — T. II, f. 57 v°.

## 4602.

23 mai. — Différend entre l'évêque de S$^{t}$-Omer et l'abbaye de Saint-Bertin, parce que l'évêque voulait obliger le curé de S$^{t}$-Momelin à assister au synode diocésain. — T. II, f. 108.

## 4603.

20 juillet. — Procuration *ad lites* pour la ratification d'une sentence en faveur de Saint-Bertin contre le recteur et le conseil de l'université de Douai. — T. I, f. 231 v°.

## 4604.

21 décembre. — Le Conseil d'Etat du roi de France confirme l'abbaye de Saint-Bertin dans tous ses droits et privilèges de nommer les conseillers, maire, etc., à Poperinghe, en sa qualité de seigneur temporel dudit Poperinghe. — T. II, f. 156 v°.

## 4605.

**1695,** 11 juin. — Le pape Innocent XII renouvelle pour sept ans les indulgences des fidèles trépassés et des âmes du Purgatoire. — T. V, f. 6 v°.

## 4606.

27 juillet. — Les bailli, échevins et habitants de Quelmes consentent à ce qu'il soit établi une taxe pour une cloche et un chapelain. — T. IV, f. 62 v°.

## 4607.

26 octobre. — Le bailliage de St-Omer maintient Renon-François de Beauffort dans le droit de pêche dans toute l'étendue du marais du sr Dubourg et de la lègre de Jean Delattre. — T. IV, f. 206.

## 4608.

24 novembre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et maître Petit, curé de Gravelines, au sujet de sa portion canonique. Moyennant la somme annuelle de 250 fl., le curé abandonne tous droits de dîmes et autres revenus. — T. II, f. 39 vo.

## 4609.

**1696,** 16 janvier. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de dîme et terrage à Heuchin contre Adrien Ducrocq, cultivateur. — T. III, f. 225 vo.

## 4610.

8 mai. — Le Conseil d'Artois prononce que l'abbaye de Saint-Bertin et Renon-François de Beaufort jouiront respectivement de leurs droits sur les eaux provenant des fontaines qui descendent au moulin d'Houlle appartenant à lad. abbaye. — T. IV, f. 206 vo.

## 4611.

4 septembre. — Déclaration du roi de France qui fixe à 80 l. le rôle de l'abbaye de Saint-Bertin pour la terre de Caumont, dans les droits d'échange dûs à Sa Majesté. — T. III, f. 159 vo.

## 4612.

9 octobre. — Le Conseil d'Artois condamne l'abbaye de Saint-Bertin à réédifier le presbytère de St-Nicolas-sur-l'Aa. — T. II, f. 57 vo.

## 4613.

**1697,** 8 et 9 mars. — Jaspar Goudalier, meunier à Roquetoire, souscrit au profit de l'abbaye de Saint-Bertin une rente annuelle de 30 l. affectée sur trois quartiers de terre à Roquetoire au lieu où fut autrefois bâti un moulin à vent. — T. IV, f. 264 v°.

## 4614.

Mai. — Le roi de France renouvelle en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin le privilège exécutorial pour poursuivre les débiteurs de l'abbaye comme pour deniers royaux. — T. I, f. 168 v°.

## 4615.

8 juillet. — « Quittance pour D. Simon Payelle, prévôt de Hames, de la somme de 465 l. à laquelle il a été cotisé pour sa part dans le rachat des charges de jurés-mouleurs mesureurs de bois réunis à la province d'Artois. — *Item* une autre quittance de 261 l. 10 s., en date du 18 juillet 1706, pour le prix d'une redoute au bois de Hames. » — T. III, f. 109.

## 4616.

12 décembre. — Le bailliage de St-Omer condamne Dlle Jeanne Leroy à payer à l'abbaye de Saint-Bertin les arrérages de deux rentes anciennes portant à 16 sols par an affectées sur 6 quartiers de terre à Eperlecques. — T. IV, f. 207.

## 4617.

**1698,** 20 mars. — Attestations des fascines prises dans le bois de Hames lors du dernier siège de St-Omer, des chênes qui ont été abattus pour la construction d'une redoute dans led. bois, et de plusieurs autres détériorations, malheurs, accidents et incendies arrivés en ce temps. — T. II, f. 109.

## 4618.

**1699,** 20 janvier. — Le Conseil d'Etat du roi reconnaît à l'abbaye de Saint-Bertin, comme seigneur temporel de Poperinghe, le droit de nommer à l'office de conseiller pensionnaire de lad. ville. — T. II, f. 157 v°.

## 4619.

11 mars. — Le Conseil d'Artois prononce en faveur du curé de Ste-Marie-Kerque contre l'abbaye de Saint-Bertin au sujet de la dîme novale. — T. II, f. 54.

## 4620.

1er septembre. — Ordonnance aux habitans de St-Momelin de venir payer au bureau des contributions la somme de 32 fl. pour la moitié de leur taxe des aides, don gratuit, subvention et tailles de 1699. — T. II, f. 109 vo.

## 4621.

3 décembre. — Le Conseil d'Artois adjuge au curé de Sachin et de Pressy les dîmes novales pour trois ans à partir du jour de sa demande. — T. II, f. 260 vo.

## 4622.

**1700.** — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans ses droits à Monnequebourre et spécialement en celui de la pêche dans la rivière de Mardick. — T. II, f. 47 vo.

## 4623.

13 mai. — Le Conseil d'Artois ordonne que, par provision, le presbytère de Ste-Marie-Kerque sera rétabli aux frais de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 54 vo.

## 4624.

**1701,** 26 janvier. — Le Conseil d'Artois ordonne à Michel Duval, laboureur à Audenfort, de satisfaire en dedans quinze jours aux devoirs de vassal et au payement de ce qu'il doit à l'abbaye de Saint-Bertin. — T. III, f. 49 vo.

## 4625.

4 mai. — Le Conseil d'Artois déclare nulles les saisies faites par Antoine-Ignace de La Hautoye, curateur à la succession vacante de Mtre François Boone, curé de Ste-Marie-Kerque au sujet de la dîme et portion congrue dudit curé, et

condamne led. Antoine à tous les dépens et à restituer à l'abbaye de Saint-Bertin ce qui sera liquidé par devant le conseiller Guérard. — T. II, f. 54 v°.

## 4626.

4 juillet. — Le Conseil d'Artois ordonne à l'abbaye de Saint-Bertin de payer par an et par provision la somme de dix écus à M^tre^ Jean Denizel, curé de Werquin et Werquigneul pour supplément de sa portion congrue. — T. IV, f. 97.

## 4627.

3 août. — Mémoire imprimé pour les notables et paroissiens de Bourbourg contre M^tre^ Guillaume Vankempen, curé dud. Bourbourg, touchant le logement dud. curé. — Une sentence du Conseil d'Artois en date du 10 décembre 1704 condamne lesd. paroissiens à fournir led. logement. — T. II, f. 32.

## 4628.

**1702,** 5 mai. — Le pape Clément XI renouvelle pour sept ans les indulgences des fidèles trépassés et des âmes du purgatoire. — T. V, f. 7.

## 4629.

21 juin. — Pasquier Roels reconnaît le droit de dîme des colzas et navettes que possède l'abbaye de Saint-Bertin à S^te^-Marie-Kerque. — T. II, f. 55.

## 4630.

1^er^ novembre. — Brévet et nomination de D. Bertin Portebois à l'abbaye d'Auchy. — Son élection et prise de possession le 30 décembre suivant. — T. I, f. 23 v°.

## 4631.

— Mémoire de ce que doivent les religieuses de S^te^ Catherine à S^t^-Omer à la recette de l'aumônerie de Saint-Bertin depuis 1702 jusqu'à 1706 pour les terres qu'elles ont au village d'Acquin. — T. I, f. 33.

## 4632.

**1703,** 29 mars. — Le Conseil d'Artois adjuge à M^tre^ Jean Cassel, desserviteur d'Essars, près Béthune, le paiement de sa portion canonique par les décimateurs de ce lieu. — T. III, f. 69 v°.

## 4633.

**1704,** 19 juin. — Le Conseil d'Artois condamne Nicolas Lamoral Lemaire à payer à l'abbaye de Saint-Bertin une redevance de deux rasières et demie de .... affectée sur 6 mesures de manoir à S^t^-Folquin. — T. II, f. 48.

## 4634.

5 août. — Procès-verbal de la visite canonique faite par Messieurs de l'Université de Paris au collège de Boncourt. — T. III, f. 107.

## 4635.

**1705,** 12 mars. — L'évêque de S^t^-Omer prononce la suspense contre quatre religieux de Saint-Bertin ordonnées à Namur le 20 décembre 1704 sans lettres démissoriales de l'ordinaire de S^t^-Omer. — T. I, f. 237.

## 4636.

23, 24 et 25 mars. — Procès-verbal de la visite canonique faite à Saint-Bertin par l'abbé d'Eenam, vice-président de la congrégation des exempts. Il fut décidé dans cette visite de défendre les privilèges et exemptions de l'abbaye de Saint-Bertin contre la prétendue suspense de l'évêque de S^t^-Omer du 12 précédent. — T. I, f. 237.

## 4637.

30 mars. — Le Parlement de Paris condamne l'abbaye de Saint-Bertin à la construction et à l'entretien du presbytère de S^t^-Folquin. — T. II, f. 50 v°.

## 4638.

3 mai. — Consultation demandée par l'abbé de Saint-Bertin au nonce du pape

à Bruxelles sur l'affaire de la suspense prononcée par l'évêque de St-Omer contre quatre religieux de l'abbaye. — T. I, f. 237.

## 4639.

8 mai. — Attestations des abbés de St-Vaast, Lobbes, St-Pierre de Gand, Eenam, St-Amand et St-Bertin qu'ils sont en possession de donner des démissoires à leurs religieux pour les ordinations *episcopo non ordinante aut sede episcopali vacante.* — T. I, f. 237.

## 4640.

25 octobre. — Requête des religieux de Saint-Bertin au roi de France à l'effet de procéder à l'élection d'un nouvel abbé. — T. I, f. 70 v°.

## 4641.

11 décembre. — Le Conseil d'Artois rejette la demande du curé de Gravelines au sujet de la dîme novale réclamée au delà du temps. — T. II, f. 40.

## 4642.

**1706,** 16 janvier. — Brevet de nomination à l'abbaye de Saint-Bertin accordé par le roi de France à D. Momelin le Riche, religieux de cette abbaye. — Son élection se fit le 13 avril et sa confirmation le 15 suivant. Ses bulles furent expédiées le 7 juin suivant. — T. I, f. 70 v°.

## 4643.

21 mai. — Jugement de la salle abbatiale de Saint-Bertin qui condamne Pierre Beauchant et Marie-Catherine Maes, sa femme, à payer à Antoine-Ignace de France, baron de la Prey, la somme de 72 l. de gros pour arrérages de dîmes, terres, etc., à St-Momelin. — T. II, f. 109 v°.

## 4644.

26 juillet. — Acte capitulaire de l'abbaye de Saint-Bertin qui déclare nulle la suspense prononcée par l'évêque de St-Omer contre quatre religieux de la dite abbaye. (V. plus haut N° 4635). — T. I, f. 237.

## 4645.

20 août. — Le Parlement de Paris déboute le curé de St-Vaast de Béthune de sa demande de 300 l. de portion congrue parce que ses dîme, domaine et casuel lui rapportaient davantage. — T. III, f. 70 v°.

## 4646.

5 octobre. — Ordonnance d'audience de la justice et seigneurie d'Audenfort qui condamne Pierre le Wintre, laboureur à Clarques, à remettre à l'abbaye de Saint-Bertin l'occupation qu'il tient d'elle et à payer l'amende accoutumée. — T. III, f. 50.

## 4647.

30 décembre. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de dîme et de terrage à Fléchinel, contre Martin Bayart, laboureur audit lieu. — T. III, f. 172 v°.

## 4648.

**1707,** 20 janvier. — Le Conseil d'Artois condamne Philippe Cucheval, laboureur à Acquin pour avoir labouré indûment six quartiers d'une terre appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin située au canton dit *Gréba*. — T. III, f. 17.

## 4649.

4 février. — Jugement rendu par les officiers de justice de St-Momelin contre Gilles Droluse pour avoir maltraité Cornille Degrain. — T. II, f. 110.

## 4650.

24 mars. — Le magistrat de St-Omer s'oblige à payer annuellement et sans rachat à l'abbaye de Saint-Bertin la somme de 542 l. 17 sols pour la suppression du droit de tonlieu. — T. I, f. 231 v°.

## 4651.

29 août. — Le Parlement de Paris condamne Mtre François Jacquemant, curé de

Ste-Marie-Kerque à se contenter des gros fruits de sa cure et décide qu'au cas où il les veuille abandonner à l'abbaye de Saint-Bertin il en recevra 300 l. annuellement à titre de portion congrue. — T. II, f. 55.

## 4652.

**1708,** 3 mars. — Le Conseil d'Artois condamne Jean Bécourt, manouvrier à Acquin pour avoir emporté, avant la demande, une portion de bois dans le bois dit de Hautegrève à Acquin, appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin. — T. III, f. 17 v°.

## 4653.

1er mai. — En conséquence de la déclaration du roi portant réunion des offices, etc., l'abbaye de Saint-Bertin a été taxée pour sa terre et seigneurie de Caumont à 150 l. afin de jouir dudit privilège. — T. III, f. 159 v°.

## 4654.

9 mai. — Arrêt du Parlement de Paris qui déboute l'évêque de St-Omer et les administrateurs de l'hôpital général de leur demande de faire contribuer l'abbaye de Saint-Bertin à l'établissement et à l'entretien dudit hôpital. — T. I, f. 242.

## 4655.

15 mai. — Saisie faite au profit de l'abbaye de Saint-Bertin de deux portions de bois trouvées droites et non coupées au bois de Hautegrève. — T. III, f. 18.

## 4656.

5 juillet. — Le Conseil d'Artois condamne à l'amende ordinaire plusieurs manouvriers et laboureurs d'Acquin pour enlèvement de bois dans le bois de Hautegrève. — T. III, f. 18.

## 4657.

26 juillet. — Semblable sentence du même Conseil contre plusieurs particuliers d'Acquin pour même délit. — T. III, f. 18 v°.

## 4658.

**1709,** 31 janvier. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans ses droits, terres, possessions et seigneurie d'Acquin et spécialement dans le bois de Hautegrève, et condamne Jacques Dusaultoir et Jean Bécourt à l'amende et aux dépens. — T. III, f. 20.

## 4659.

Le Conseil d'Artois ordonne au curé de S^t^-Folquin de se contenter des gros fruits de sa cure, et au cas qu'il les veuille céder à l'abbaye de Saint-Bertin il devra se contenter de 300 livres que lui paiera ladite abbaye pour sa portion congrue. — T. II, f. 51.

## 4660.

**1710,** 17 juillet. — Le Conseil d'Artois autorise l'abbaye de Saint-Bertin à faire saisir le tiers des gros fruits de M^tre^ François Jacquemont, curé de S^te^-Marie-Kerque, jusqu'à ce qu'il lui ait payé ce qu'il lui doit. — T. II, f. 56.

## 4661.

**1711,** 10 janvier. — « Résolution et délibération de la sacrée congrégation des Cardinaux à Rome qui improuve et déclare nulle la suspension portée par l'évêque de S^t^-Omer contre les quatre religieux de Saint-Bertin ci-devant mentionnés ». V. plus haut N° 4635. — T. I, f. 45.

## 4662.

1^er^ février. — Bulle de Clément XI qui confirme aux religieux de l'abbaye de Saint-Bertin le droit de recevoir les ordres d'un évêque étranger quand celui de S^t^-Omer n'ordonne pas. — T. I, f. 237 v°.

## 4663.

29 août. — Le Conseil d'Artois adjuge à l'abbaye de Saint-Bertin le tiers des gros fruits de la cure de S^te^-Marie-Kerque et condamne le curé aux dépens. — T. II, f. 56.

## 4664.

11 novembre. — L'abbaye de Saint-Bertin accède à la transaction du 17 octobre dernier conclue entre les gros décimateurs et le curé de Bailleul au sujet des frais d'entretien du curé et des autres ministres de cette paroisse. L'abbaye y contribuera au prorata de la part de dîme qu'elle y perçoit. — T. IV, f. 132.

## 4665.

— Quittances, mémoires et reconnaissances de rentes dues à l'abbaye de Saint-Bertin sur un manoir situé à Rincq-les-Aire, possédé autrefois par Robert Hadau. — T. I, f. 131.

## 4666.

**1714,** 9 juin. — « Requête de l'abbaye de Saint-Bertin qui, par rapport aux dégradations et pillages causés dans ses bois de Caumont, demande une surséance pour la distraction demandée par la maîtrise du quart en réserve, ce qui a été accordé ». — T. III, f. 16.

## 4667.

23 juillet. — Le pape Clément XI renouvelle pour sept années les indulgences des fidèles trépassés et des âmes du purgatoire. — T. V, f. 7.

## 4668.

15 décembre. — Le Conseil d'Artois condamne l'abbaye de Bourbourg à payer chaque année à celle de Saint-Bertin, à la S. Martin d'hiver, les 14 wagues et demie de fromages et une autre rente perpétuelle de 38 sols. Y joint la reconnaissance de l'abbaye de Bourbourg envers Saint-Bertin en date du 18 décembre 1717. — T. II, f. 32 v°.

## 4669.

**1715,** 6 mai. — Le pape Clément XI accorde à tous les fidèles qui visiteront les sept autels désignés par l'ordinaire dans l'église de Saint-Bertin, les mêmes indulgences que s'ils avaient visité les sept autels de la Basilique de Rome. — T. V, f. 5.

## 4670.

**1716**, 16 mai. — « Le Conseil d'Artois appointe l'abbaye de Saint-Bertin d'une part, et les créanciers de la maison de Ste Aldegonde d'autre part, endroit à écrire, produire, contredire et sauver dans les délais de l'ordonnance le fait litigieux entre les dites parties au sujet de la vicomté d'Acquin ». — T. III, f. 21 vo.

## 4671.

**1717**, 1er février. — Martin de Mailly, laboureur à Hingette et Marie Lalain, sa femme, constituent au profit de l'église de St-Pry, une rente annuelle de 25 fl., acceptée par les curé et marguilliers de la dite église, au rachat de 400 fl., monnaie d'Artois. — T. II, f. 261 vo.

## 4672.

15 mars. — Le R. P. Michel-Ange, général des Capucins, adresse aux abbé et religieux de Saint-Bertin des lettres de participation à toutes les bonnes œuvres de son ordre. — T. I, f. 204.

## 4673.

10 et 15 mai. — « Echange de 3 quartiers et demi de jardin situés à Léderzelle à l'encontre de 5 quartiers de terre ou environ à labeur situés près de la barrière de la prévôté de Hames au profit de la dite prévôté et de Jean de Rincq. » — T. II, f. 110.

## 4674.

Mai-juillet. — Mémoire pour les abbé et religieux de Saint-Bertin défendeurs contre Philippe-Marc de Fiennes, vicomte de Fruges, demandeur, avec citation de titres qui établissent les droits, saisines et possessions de l'abbaye à Acquin, à l'encontre dud. vicomte de Fruges. — T. III, f. 23.

## 4675.

23 novembre. — Les gens de la loi de Quelmes accordent saisine foncière à Louis-Dominique le Caron, seigneur de Sains et du Rollois, de deux parties d'immeubles provenans de la comtesse de Ste Aldegonde : 1° du fief et seigneurie de

Quelmes, 2° de 5 mesures de rietz nommé le fief de Bérendal. — T. IV, f. 63.

## 4676.

29 décembre. — Achat et saisine au profit de Jacques de Rouvroy, seigneur de Fournes, de quelques parties de terre tenues en cotterie de l'abbaye de Saint-Bertin à Salomé. — T. IV, f. 72 v°.

## 4677.

**1718,** 14 mars. — « Sentence qui adjuge à l'abbé de Saint-Bertin et à ses successeurs, comme seigneur temporel de Poperinghe, tous les honorifiques lorsqu'il fait son entrée solennelle dans ladite ville ». — T. II, f. 158.

## 4678.

26 avril. — Jugement des gens de loi de Quelmes contre Nicaise Sergeant, laboureur, portant réunion de trois pièces de terre au domaine de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. IV, f. 63 v°.

## 4679.

9 mai. — Arrentement fait par le curé de Fouquières et les marguilliers et administrateurs de l'église de S$^{t}$-Pry et de Fouquières d'une rente annuelle de 6 livres pour 25 verges de terre. — T. II, f. 261 v°.

## 4680.

4 août. — Réunion d'une pièce de terre au domaine de l'abbaye de Saint-Bertin contre François Goidin, laboureur, pour saisie seigneuriale. — T. IV, f. 63 v°.

## 4681.

15 novembre. — Arrentement annuel de 24 l. sur un manoir et jardin situés au faubourg de Catorive au profit de l'église de S$^{t}$-Pry et Fouquières. — T. II, f. 261 v°.

## 4682.

**1719,** 27 avril. — Sentence des gens de loi d'Herbelles qui, en consé-

quence de la saisie seigneuriale du 2 décembre 1718 faite contre les religieux de Saint-Bertin, seigneurs d'Herbelles, ordonne que les dits religieux devront déposer au greffe du bailliage ou d'Herbelles, les titres sur lesquels ils prétendaient fonder leurs rentes foncières reprises dans lad. saisie par les sieurs Caucheteur, frères. — T. IV, f. 235. — Un arrêt du Parlement de Paris en date du 7 juillet 1728 a maintenu l'abbaye en sa possession et condamné les frères Caucheteur à l'amende et aux dépens. — T. IV, f. 235.

## 4683.

5 et 14 octobre. — Deux sentences du Conseil d'Artois qui condamnent deux dîmeurs de Saint-Bertin à Capellebroucq pour enlèvement clandestin de vesces vertes. — T. II, f. 43.

## 4684.

**1720,** 18 avril. — Anne Rœux et Antoine Choquet pour refus de dîme à Heuchin sont condamnés par le Conseil d'Artois à payer à Saint-Bertin le double de la dîme. — T. III, f. 226.

## 4685.

29 août. — Attestation de quatre bouchers de S$^{t}$-Omer qu'ayant depuis trente ans acheté des bestiaux à S$^{t}$-Momelin, Hames et Hauwels, il n'a jamais été payé d'autre droit qu'un patard par bête pour le passage du bac S$^{t}$-Momelin. — T. II, f. 110 v$^{o}$.

## 4686.

**1721,** 4 mars. — Déclaration de Sa Majesté impériale que provisoirement elle se réserve de nommer le magistrat de Poperinghe et de désigner commissaire pour l'audition des comptes. — T. II, f. 159.

## 4687.

2 et 6 juillet. — Les abbé et religieux de Saint-Bertin, par acte capitulaire, désavouent plusieurs expressions produites à leur insu par un avocat dans un mémoire pour un procès pendant en cour de Bruxelles. — T. II, f. 159 v$^{o}$.

## 4688.

6 septembre. — Le Conseil d'Etat du roi ordonne que sur les pensions créées sur l'archevêché de Cambrai et conséquemment sur l'évêché de S$^{t}$-Omer, les abbayes de Saint-Bertin, S$^{t}$-Eloi, Clairmarais, etc., il sera déduit un sixième au profit de la fabrique. — T. I, f. 73.

## 4689.

13 novembre. — Paul-Joseph Catris prend en arrentement un demi quartier et quelques verges de terre lègre au bac de S$^{t}$-Momelin au rendage annuel de 10 l. — T. II, f. 110 v$^{o}$.

## 4690.

6 décembre. — Consultation en faveur de Saint-Bertin pour la réclamation d'une rente seigneuriale de 16 sols par. et 3 quartiers de blé par an sur une maison de l'amanie de Saint-Bertin. — T. I, f. 13 v$^{o}$.

## 4691.

**1722,** 11 mai. — Renouvellement de confraternité entre les abbayes de Saint-Bertin et d'Anchin. — T. I, f. 204.

## 4692.

13 juin. — Le Conseil d'Artois déboutant l'abbaye de Saint-Bertin maintient les sieurs de La Jumelle dans les droits de juridiction vicomtière sur les fonds et domaines de La Jumelle à Houlle. — T. IV, f. 207. Cette sentence fut confirmée par arrêt du Parlement le 23 août 1725.

## 4693.

17 juillet. — Transaction entre le chapitre de S$^{t}$-Omer décimateur de Zudausques et les religieux de Saint-Bertin décimateurs de Cormettes d'une part et M$^{tre}$ Pierre Dubois, curé desdits lieux d'autre part au sujet de la maison presbytérale. — T. IV, f. 64.

## 4694.

4 septembre. — Nicolas Rozé achète un manoir de 3 quart. de terre à Audenfort pour 320 l. Il le cède à Charles Becquet qui le transporte en toute propriété à l'abbaye de Saint-Bertin le 1er avril 1724. — T. III, f. 50.

## 4695.

**1723,** 10 juin. — Les prieur et religieux de Saint-Bertin présentent placet au roi à l'effet d'obtenir l'élection d'un abbé. — T. I, f. 74 vo.

## 4696.

12 juin. — Le roi nomme le cardinal Guillaume Dubois à l'abbaye de Saint-Bertin. — 23 juillet, expédition des bulles. — 11 août, prise de possession par procureur au nom du nouvel abbé mort le jour précédent. — T. I, f. 76.

## 4697.

15 juillet. — Le pape Innocent XIII renouvelle pour sept ans les indulgences pour la fête de Saint-Bertin. — T. I, f. 13 vo.

## 4698.

8 novembre. — Brevet et lettres patentes de D. Benoît Petitpas nommé par le roi à l'abbaye de Saint-Bertin. — Son élection se fit le 25 et sa confirmation le 27 du même mois. — T. I, f. 78.

## 4699.

**1724,** 12 février. — Les religieux de Saint-Bertin achètent une maison et tènement à Béthune, rue des Grands Becquiriaux, nommée depuis le Refuge de S. Pry. — T. II, f. 255 vo.

## 4700.

8 avril. — Jugement de la salle abbatiale de Saint-Bertin pour saisie seigneuriale faite indûment sur une maison de l'amanie de Saint-Bertin. — T. I, f. 13 vo.

## 4701.

14 juin. — Le prieur de S$^{t}$-Pry réclame quatre cloches indûment enlevées de l'église S$^{t}$-Pry à laquelle elles appartenaient. — T. II, f. 262.

## 4702.

2 juillet. — Transaction au sujet de ces cloches entre le prieur de S$^{t}$-Pry et les curé et habitants de Fouquières-lès-Béthune. — T. II, f. 262.

## 4703.

27 septembre. — Bulles confirmant D. Benoît Petitpas comme abbé de Saint-Bertin. — Il fut béni le 14 janvier 1725 par Charles de S. Albin, archevêque de Cambrai. — T. I, f. 79 v°.

## 4704.

**1725,** janvier. — Le roi de France confirme à l'abbaye de Saint-Bertin son privilège exécutorial contre ses débiteurs. — T. I, f. 169 v°.

## 4705.

6 mars. — Convention entre les religieux de Saint-Bertin et Etienne et Guillaume de Goreau pour la réunion de 7 quart. de terre situés au pays de Langle au domaine de l'abbaye. — T. II, f. 48.

## 4706.

**1727,** 2 février. — Lettres de naturalisation obtenues pour D. Lamorald de Saluces-Bernemicourt, religieux prêtre de Saint-Bertin. — T. I, f. 204.

## 4707.

19 février. — Les sœurs noires de Gravelines donnent lettres de reconnaissance d'une rente annuelle d'une rasière de blé au profit de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 40 v°.

## 4708.

20 septembre. — Le Conseil d'Etat du roi de France maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de prélature à Auchy. — T. I, f. 23 v°.

## 4709.

**1728,** 23 janvier. — Brevet et nomination de D. Georges Marissal, religieux de Saint-Bertin à l'abbaye d'Auchy. — T. I, f. 23 v°.

## 4710.

30 octobre. — Protestation de l'aman de Saint-Bertin contre l'aman du roi pour apposition de scellés faite par celui-ci en la maison du curé de S^te^ Marguerite. — T. I, f. 13 v°.

## 4711.

17 décembre. — Attestations des mayeur, échevins, prévôt, ingénieur et gouverneur de Béthune qu'ils n'ont pas voulu laisser rebâtir le prieuré de S^t^-Pry où il était autrefois, à cause de sa trop grande proximité des fortifications de la ville. — T. II, f. 255 v°.

## 4712.

**1729,** 29 janvier. — Lettres de participation aux prières, mérites et bonnes œuvres de la confrérie de S^t^-Eloi à Béthune, pour les abbé et religieux de Saint-Bertin. — T. III, f. 70 v°.

## 4713.

Avril. — Le roi de France confirme à l'abbaye de Saint-Bertin son privilège exécutorial contre ses débiteurs. — T. I, f. 170.

## 4714.

25 juin. — Bulle du pape Benoît XIII qui autorise le transfert du prieuré de S^t^-Pry de son ancien emplacement dans un nouveau. — T. II, f. 256 v°.

## 4715.

23 novembre. — Exécution de la dite bulle par l'official d'Arras. — T. II, f. 257.

## 4716.

**1730,** 19 octobre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de S^t^-Omer d'une part, et les Chartreux de Longuenesse d'autre part au sujet de 8 mesures de terre labourable que ceux-ci avaient converties en pâtures. Les Chartreux devront payer une redevance annuelle d'une pistole faisant 10 l. de France. — T. III, f. 248 v°.

## 4717.

31 octobre. — « Achat par décret de la seigneurie nommée la Prévôté de Quelmes et d'Acquin. Cette seigneurie a été plus tard retraite et référée à l'abbaye de Saint-Bertin par faculté seigneuriale le 31 mars 1736. » — T. IV, f. 64.

## 4718.

4 novembre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé d'Enquin au sujet de sa dîme. — T. III, f. 180.

## 4719.

**1731,** 3 juin. — « Réfutation faite par l'abbaye de Saint-Bertin que l'église cathédrale de S^t^-Omer n'est pas la plus ancienne église de la ville de S^t^-Omer, mais au contraire celle de Saint-Bertin ». — T. I, f. 242.

## 4720.

21 novembre. — Le pape Clément XII renouvelle pour sept ans les indulgences pour la fête de S. Bertin et celles des fidèles trépassés et des âmes du purgatoire. — T. I, f. 4 et 7.

## 4721.

**1732,** 21 janvier. — Marie-Elisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, demande à l'abbé de Saint-Bertin de lui envoyer la liste des personnes capables

pour le renouvellement des bourgmestres et magistrat de Poperinghe. — T. II, f. 160 v°.

## 4722.

5 mars. — L'aman de Saint-Bertin fait opposition à l'enlèvement des meubles que prétendait faire l'aman du roi dans une maison de l'amanie de Saint-Bertin. — T. I, f. 13 v°.

## 4723.

1er avril. — Les gens de loi de la ville de Bourbourg obligent les paroissiens de Crawicq à mettre le presbytère en état convenable. — T. II, f. 15.

## 4724.

22 avril et 10 mai. — Deux consultations de Paris favorables à Saint-Bertin pour les stations et rogations dans les églises de son patronat. — T. I, f. 242.

## 4725.

10 mai. — Une consultation demandée à Paris déclare que l'abbaye de Saint-Bertin a le droit de donner à ses religieux lettres démissoriales pour les ordinations, *episcopo non ordinante*. — T. I, f. 237 v°.

## 4726.

21 juin. — L'évêque de Bruges demande à l'abbé de Saint-Bertin de lui accorder D. Folquin Grammon, religieux de Saint-Bertin pour en faire un prieur à l'abbaye d'Oudembourg. — T. II, f. 216 v°.

## 4727.

8 juillet. — Les bourgmestre et échevins de Bourbourg condamnent par jugement les habitants de Crawicq à faire au presbytère de leur paroisse les réparations nécessaires. — T. II, f. 45.

## 4728.

11 octobre. — Rapport, arrentement et ratification au sujet d'un moulin à

Arques tenu par Louis-François Broucq, à charge de 80 l. par an. — T. II, f. 10.

## 4729.

23 décembre. — Saisie des biens de l'abbaye de Saint-Bertin à Poperinghe en représailles de la saisie des biens de l'abbaye de S^t^-Jean-au-Mont situés en Artois. — Ces saisies furent levées en mars 1733. — T. II, f. 159 v°.

## 4730.

**1733,** 25 septembre. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui déboute l'évêque et le chapitre de S^t^-Omer et maintient l'abbé de Saint-Bertin dans son droit de se faire accompagner de ses officiers de justice non seulement dans les processions générales mais encore dans toutes les cérémonies publiques. — T. I, f. 243.

## 4731.

? — Les religieux de Saint-Bertin adressent une requête à l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas contre plusieurs particuliers de Poperinghe qui voulaient troubler l'abbaye de Saint-Bertin dans la possession de ses privilèges. — T. II, f. 160 v°.

## 4732.

**1734,** 12 juin. — Le Conseil privé de Bruxelles décide que l'on continuera à renouveler le Magistrat à Poperinghe comme on en a usé depuis 1721 et que pour l'audition des comptes on se conformera au règlement donné pour le plat pays. — T. II, f. 161 v°.

## 4733.

24 juillet. — « Sentence du Conseil d'Artois entre Eugène-Joseph Caucheteur, sieur de Langle et l'abbaye de Saint-Bertin au sujet de la liquidation et calcul des arrérages des rentes foncières dues à Saint-Bertin par les habitants d'Herbelles ».

## 4734.

3 octobre. — « Différents plans de bornage des biens, terres et bois de Saint-Bertin dans sa seigneurie de Caumont, etc., depuis 1734 jusques et y compris 1762, le tout autorisé par lettres patentes de papier-terrier ».

## 4735.

14 décembre. — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de faire soutenir par ses religieux des thèses publiques sans les soumettre à l'avance à l'approbation de l'évêque. — Y joint un arrêt imprimé de sept pages qui supprime plusieurs imprimés contre Saint-Bertin. — T. I, f. 244.

## 4736.

**1735,** 26 juillet. — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de dîmer sur toutes sortes de grains sur les terres qui composent la *Cense-Taverne* au faubourg de Béthune et condamne les sieurs Palissot d'Aincourt et Charles Pottier aux arrérages et dépens. — T. III, f. 71.

## 4737.

4 octobre. — Jean Carlier donne aux religieux de Saint-Bertin lettre de reconnaissance de la dîme qu'il leur doit à Longuenesse. — T. III, f. 249.

## 4738.

**1736,** 21 janvier et 23 décembre. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de dîme à Longuenesse et à Wisques. — T. III, f. 249.

## 4739.

**1738,** 20 février. — Sentence du bailliage d'Aire qui ordonne à plusieurs particuliers de payer à l'abbaye de Saint-Bertin les arrérages de rentes foncières et seigneuriales qui lui sont dues à Cuhem. — T. III, f. 173.

## 4740.

**1741,** 21 janvier. — Le Conseil d'Artois adjuge cinq parts sur neuf dans le produit de la dîme qui se perçoit sur les 358 mesures de terre qui composent la *Cense-Taverne* près de Béthune, et condamne le prévôt et les chanoines de S$^{t}$-Barthélemy de Béthune aux arrérages et dépens. — T. III, f. 71.

## 1741.

25 mai. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de S$^{t}$-Barthélemy touchant la quotité des dîmes de la *Cense-Taverne*. — T. III, f. 71 v°.

## 1742.

**1742**, 4 janvier. — Brévet du roi nommant D. Charles Gherboode, religieux de Saint-Bertin coadjuteur avec succession de l'abbé D. Benoît Petitpas. — T. I, f. 80 v°.

## 1743.

23 janvier. — Le bureau des finances de Lille déclare l'abbaye de Saint-Bertin mal fondée en sa requête dans l'affaire des *chiens ou quiens d'avoines* dûs par les habitants de Quindal, et la condamne aux dépens. — T. IV, f. 236.

## 1744.

9 mars. — Le bailliage de S$^{t}$-Omer déclare l'abbaye de Saint-Bertin non recevable en sa complainte contre Joseph Dusautoir, laboureur à Acquin, au sujet de la dîme de sang. — T. III, f. 29.

## 1745.

8 mai. — Le Conseil du roi prononçant en dernier ressort, maintient l'abbé de Saint-Bertin dans ses honorifiques de porter le T. S. Sacrement dans les processions en l'absence de l'évêque de S$^{t}$-Omer et de marcher devant le dais accompagné de ses deux chapelains de mitre et de crosse lorsque le T. S. Sacrement est porté par l'évêque. — T. I, f. 245.

## 1746.

23 juin. — M$^{tre}$ N.-J. Ducrocq, curé de S$^{t}$-Nicolas, renonce à la dîme de sang et consent à payer à l'abbaye de Saint-Bertin la dîme de 14 mes. de terre faisant partie de son gros. — T. II, f. 58.

## 4747.

**1743,** 11 mai. — Le Conseil d'Artois décide que les chanoines de S[t]-Omer sont obligés d'aller à la rencontre et de reconduire les religieux de Saint-Bertin dans les processions générales. — T. I, f. 245 v°.

## 4748.

**1744,** 13 juin. — Election canonique de D. Charles Gherbode comme abbé de Saint-Bertin. — Il fut confirmé et installé le 19 suivant, et béni dans l'église abbatiale le 29 août suivant par Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de S[t]-Omer. — Ses bulles furent expédiées de Rome le 21 juin 1745. — T. I, f. 81.

## 4749.

2 septembre. — Accord entre M[tre] Jean-Clément Gervais, grand maître des collèges de Boncourt et Navarre d'une part, et les abbés de Saint-Bertin et du Mont-S[t]-Eloi d'autre part pour l'union et incorporation dudit collège de Boncourt à celui de Navarre et pour les obligations des boursiers incorporés. — T. III, f. 107 v°.

## 4750.

**1745,** 13 mai. — Le Conseil d'Artois oblige les habitants du hameau de Prédefin, secours d'Heuchin, à payer chaque année à leur vicaire résidant 150 l. pour sa portion vicariale. — T. III, f. 226 v°.

## 4751.

20 octobre. — Le Conseil d'Artois fait défense aux commis des portes de passer aucune verge de fer à travers les sacs de farine ni de les percer à peine d'amende. — T. I, f. 232.

## 4752.

**1746,** 19 mars. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin dans son droit de terrage à Fléchinel, contre Pierre Lejosne, laboureur. — T. III, f. 173.

## 4753.

**1747**, 23 janvier. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi en faveur du duc d'Aumont, pair de France, défendant aux gens de main-morte de chasser sur leurs terres situées en la maîtrise de Chauny. — Cet arrêt fut signifié aux religieux de Saint-Bertin. — T. III, f. 162 v°.

## 4754.

28 avril. — Renouvellement de confraternité entre l'abbaye de Saint-Bertin et l'abbaye d'Anchin sur les bases du traité du 11 mai 1722. — T. I, f. 204.

## 4755.

**1748**, 25 novembre. — Requête de D. Columban Engrand, prieur de S$^{t}$-Pry à l'évêque d'Arras pour obtenir une réduction des anciennes fondations de l'église paroissiale de S$^{t}$-Pry. — Apostille accordée. — T. II, f. 262 v°.

## 4756.

7 décembre. — Pasquier Hament, laboureur à Heuchin reconnaît le droit de terrage que les religieux de Saint-Bertin ont à Heuchin et promet de payer l'amende ordinaire et les dépens encourus. — T. III, f. 226 v°.

## 4757.

16 décembre. — Sentence du Magistrat de S$^{t}$-Omer qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de S$^{t}$-Omer dans son droit de percevoir la dîme dans la généralité du territoire de Tatinghem, et qui condamne Philippe Stopin aux arrérages de son rendage et le sieur Percheval à tous les dépens. — T. IV, f. 85 v°.

Cette sentence fut renouvelée le 30 juillet 1751.

## 4758.

**1749**, 12 juin. — Les religieux de Saint-Bertin donnent à Martin Billau à bail emphitéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans, environ 7 mesures de pâtures situées à Poperinghe au rendage annuel de 12 l. de gros.

## 4759.

15 juillet. — Florent Destrée reconnaît qu'il doit à l'abbaye de Saint-Bertin la dîme sur trois parties de terres à Ligny-lès-Rely, et promet de l'acquitter. — T. III, f. 237 v°.

## 4760.

29 octobre. — Les religieux de Saint-Bertin assemblés capitulairement, déclarent que n'usant plus du droit de pêche à S^t^-Momelin, ils l'abandonnent au profit du roi ainsi que la moitié du bac de S^t^-Momelin comme leur étant plus onéreux qu'avantageux, l'autre moitié regardant les mayeur et échevins de S^t^-Omer. — Registres du chapitre (*).

## 4761.

5 novembre. — Ordonnance de l'intendant de Flandre enjoignant aux propriétaires des bacs, bateaux, etc., de les enchaîner avec un cadenas une heure après le coucher du soleil sous peine d'amende. — T. II, f. 111.

## 4762.

13 décembre. — Sommation faite à Jean-Baptiste Denis, avocat à S^t^-Omer, de payer 9 fl. 18 patards d'arrérages qu'il doit à l'aumônerie de Saint-Bertin sur 6 quartiers de terre à Houlle. — T. I, f. 33 v°.

## 4763.

**1750,** 1^er^ février. — Jean-Baptiste Denis, avocat à Saint-Omer, donne reconnaissance de la dette ci-dessus mentionnée. — T. I, f. 33 v°.

## 4764.

27 mars. — Déclaration des terres, etc., de Hames, S^t^-Momelin et Hauwels pour le xx^e^ denier, en conséquence de l'édit du mois de mars 1749. — T. II, f. 111 v°.

(*) Ces registres sont aujourd'hui perdus.

## 4765.

27 août. — Convention entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de S$^{t}$-Omer d'une part, et le curé de Tatinghem d'autre part, au sujet des limites de la dîme de S$^{te}$ Croix, etc. — T. IV, f. 86.

## 4766.

**1751,** 3 mai. — Extraits des registres du secrétariat de l'évêché d'Arras, donnant les nominations faites par l'abbé de Saint-Bertin à la cure de Fouquières-lès-Béthune à l'exclusion du prieur de S$^{t}$-Pry. — T. III, f. 263.

## 4767.

**1752.** — Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin et le Magistrat de Saint-Omer dans le droit de tenir un bac sur la rivière d'Aa à S$^{t}$-Momelin et d'y percevoir les droits ordinaires. — T. II, f. 111 v°.

## 4768.

**1753,** 21 mars. — Sentence provisionnelle des mayeur et échevins de S$^{t}$-Omer pour la levée de scellés apposés par l'aman de Saint-Bertin et par celui du roi, et qui renvoie les parties au bureau des finances. — T. I, f. 14.

## 4769.

30 juin. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et Emmanuel Vandewalle et consors au sujet de 5 quartiers de pré et 5 quartiers de terre à labour à Oxelaëre, etc. — T. III, f. 251.

## 4770.

**1755,** 14 janvier. — Echange de deux demies mesures de terre à Houlle entre l'abbaye de Saint-Bertin et Marie-Joseph Decocq. — T. IV, f. 207 v°.

## 4771.

21 mai. — L'abbaye de Saint-Bertin donne à bail pour 9 ans à Pierre de Vitse

la ferme et cens du bac St-Momelin pour le rendage de 600 l. argent de France. — T. II, f. 112.

## 4772.

**1756,** 12 août. — « Sentence du bailliage de St-Omer contre plusieurs particuliers d'Herbelles au sujet des arrérages de 28 rasières un picot nommés vulgairement *chiens d'avoines* dus à l'abbaye de Saint-Bertin par les habitants d'Herbelles ». — T. III, f. 236 v°.

## 4773.

**1757,** 19 février. — Sentence du Conseil d'Artois qui maintient l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de St-Omer dans leur droit de dîmes contre quelques particuliers à Tatinghem. — T. IV, f. 86.

## 4774.

7 juillet. — L'abbaye de Saint-Bertin donne à messire de Mailly de Mametz de Bléghem quittance de la somme de 457 l. 10 s. pour ténement de 94 mesures ou environ d'étangs et viviers, dits le fief de Ste-Aldegonde, à la redevance annuelle de 12 l. par. — T. II, f. 70 v°.

## 4775.

16 août. — « Supplique des doyen, curé et directeurs de la confrérie du St Rosaire à Dunkerque pour avoir des reliques de la Ste Vierge reposantes à Saint-Bertin. — S'ensuit la donation faite en conséquence le 8 septembre suivant. — Obligation, engagement et reconnoissance à ce sujet des Dunkerquois, passés le 16 dudit septembre. » — T. V, f. 40 v°.

## 4776.

**1758,** 16 septembre. — Le Conseil de Gand ordonne par provision à l'abbaye de Saint-Bertin de fournir une maison pastorale au curé de Merekem en Flandre. — T. II, f. 193.

## 4777.

**1760,** 28 août. — Acte d'association et de confraternité de prières entre

l'abbaye de Saint-Bertin et les religieuses hospitalières de Notre-Dame de Poperinghe. — T. I, f. 204 v°.

## 4778.

**1761,** 9 janvier. — Lettres de rentes au profit de la grèneterie, de la prévôté d'Arques et de la coutrerie de Saint-Bertin, dues par les états d'Artois avec les procurations à ce sujet. — T. II, f. 10.

## 4779.

9 février. — Lettres de rente de 18 l. 16 s. 9 d. au profit de la pauvreté de Coyecques payable par les états d'Artois pour emprunt de 461 l. — T. IV, f. 163.

## 4780.

26 novembre. — Consultation de M. Piales concluant que l'abbé de Saint-Bertin peut dès à présent conférer le prieuré de St-Pry pour éviter un dévolu. — T. II, f. 257.

## 4781.

9 décembre. — Lettres de naturalisation pour D. Auguste Flament, religieux prêtre de l'abbaye de Saint-Bertin. — T. I, f. 204 v°.

## 4782.

**1762,** 14 juin. — Le pape Clément XIII renouvelle pour 7 ans les indulgences pour le jour et la fête de S. Bertin. — T. V, f. 4.

## 4783.

12 août. — Le Conseil d'Artois condamne Joseph Gottiniaux à 50 l. d'amende et aux dépens pour avoir indûment chassé sur le territoire de Quelmes, seigneurie de Saint-Bertin. — T. IV, f. 64 v°.

## 4784.

23 octobre. — Le Conseil d'Artois condamne Albert-Joseph Decocq à réparer le

trouble envers l'abbaye de Saint-Bertin pour dîme indûment enlevée à Houlle. — T. IV, f. 208 v°.

## 4785.

7 décembre. — Convention entre l'abbaye de Saint-Bertin et Level sous la caution d'Eugène Becquet touchant la dîme des terres nommées vulgairement *les terres hemps S^t^ Pol,* situées entre les dunes de Gravelines et la mer. — T. III, f. 41.

## 4786.

**1764,** 20 janvier. — Le roi de France nomme par brevet à l'abbaye de Saint-Bertin Antoine Cleriadus de Choiseul Beaupré, cardinal archevêque de Besançon. — Ses bulles furent expédiées de Rome le 14 mars. — Il prit possession par procuration le 30 mai. — T. I, f. 84 v°.

## 4787.

15 juillet. — Le roi de France nomme par brevet D. Albert Decroix, religieux prêtre de Saint-Bertin, coadjuteur de l'abbé de Saint-Bertin avec succession. — T. I, f. 89 v°. — Les bulles furent expédiées de Rome le 5 août 1765.

## 4788.

**1765,** 11 juillet. — Le Conseil d'Artois condamne Liévin Dusautoir pour refus de dîme à l'abbaye de Saint-Bertin à Acquin. — T. III, f. 29 v°.

## 4789.

19 septembre. — Le Grand Conseil de Malines confirme une sentence du Conseil de Gand du 8 mars 1764, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, condamnant les chef et paroissiens d'Avecapelle aux réparations de la tour de l'église. — T. II, f. 187.

## 4790.

**1766,** 11 mars. — Le pape Clément XIII renouvelle pour sept années les indulgences pour les fidèles trépassés et les âmes du Purgatoire. — T. V. f. 7.

## 1791.

11 mars. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé de Bulscamp, dans la châtellenie de Furnes, au sujet de la portion canonique de cette cure. — T. II, f. 189 v°.

## 1792.

1er août. — Le Conseil d'Artois condamne les Chartreux de Longuenesse à payer à l'abbaye de Saint-Bertin et au chapitre de St-Omer les arrérages d'une rente annuelle de 10 livres pour droit de dîme rachetée sur 8 mesures de terre à labour converties en pâtures. Cette sentence fut confirmée par un arbitrage à Paris le 10 mai 1770 et acceptée par les dits Chartreux le 20 juin suivant. — T. III, f. 249 v°.

## 1793.

**1767,** 31 janvier. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé de Bourbourg au sujet de sa dîme et de sa portion canonique. — T. II, f. 33 v°.

## 1794.

27 février. — Consultation de messieurs Piales, Tronchet et Laget-Bardelin au sujet de la cure de St-Momelin. — Le 23 avril suivant Louis Conzié, évêque de St-Omer fait défense au curé de St-Momelin d'exercer plus longtemps les fonctions curiales. — Le 25 septembre suivant l'abbaye de Saint-Bertin fait abandon de la cure de St-Momelin aux mains de l'évêque qui accepte. — En novembre suivant le cardinal de Choiseul, en sa qualité d'abbé de Saint-Bertin fait appel comme d'abus de cet abandon, comme n'ayant pas été consulté. — T. II, f. 112.

## 1795.

11 juillet. — Arrêt du parlement de Paris autorisant Albert-Joseph Decocq à continuer de mettre le feu à ses fours à chaux et faisant défense à l'abbaye de Saint-Bertin et au curé d'Houlle de le troubler à l'avenir à ce sujet. — T. IV, f. 209.

## 1796.

8 août. — Lettres de papier terrier obtenues en la chancellerie d'Arras à l'effet de faire un mesurage général des terres et domaine d'Arques. — T. II, f. 10.

## 4797.

30 septembre. — Exploit du scellé apposé par les hommes de fiefs de la salle abbatiale de Saint-Bertin chez Martin-Joseph de Baste, à la requête de l'aman de Saint-Bertin. — T. I, f. 14.

## 4798.

20 novembre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé d'Eggerscapelle, au sujet de sa dîme et portion canonique. — Cette transaction fut ratifiée par l'évêque d'Ypres. — T. II, f. 185.

## 4799.

**1768,** 26 avril. — Mandement des mayeur et échevins de St-Omer à l'aman de Saint-Bertin pour exécuter Antoine Rommel demeurant sur l'amanie de Saint-Bertin. — T. I, f. 14.

## 4800.

8 mai. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et Albert-Joseph Decocq au sujet de l'inondation causé dans le terrain de ce dernier, à Houlle, et du règlement de la hauteur des eaux au moulin de Saint-Bertin. — T. IV, f. 209 v°.

## 4801.

16 juillet. — L'abbaye de Saint-Bertin fait dresser une carte figurative de 6 mesures 36 verges de terre à Hames pour bornage et pour établissement des rentes foncières desdites terres. — T. II, f. 114 v°.

## 4802.

18 juillet. — Le chapitre de St-Pierre de Cassel et l'abbaye de Saint-Bertin, décimateurs d'Haveskerque accordent au vicaire dudit lieu par provision seulement 200 fl. par an pour sa portion alimentaire. — T. III, f. 191 v°.

## 4803.

12 août. — Le Conseil d'Artois maintient l'abbaye de Saint-Bertin et le curé de

Verquigneul dans le droit de dîme des cochons, laines et agneaux contre le s[r] de Prudhomme d'Ailly et autres. — T. IV, f. 97 v°.

## 4804.

**1769,** 6 avril. — Le Conseil d'Artois met à néant l'appel de Marie-Anne Beaurain, d'Arques, appelante d'un décret de prise de corps à sa charge, la condamne aux dépens et supprime un imprimé de ladite Beaurain comme injurieux à l'abbaye de Saint-Bertin. — T. II, f. 10 v°.

## 4805.

2 mai. — M[tre] André Lefebvre curé de Tubersent fait, en vertu de l'édit royal de mai 1768, option de la portion congrue de 500 l. par an. — T. IV, f. 92 v°.

## 4806.

4 juillet. — Même option par le curé d'Arques. — T. II, f. 10 v°.

## 4807.

14 juillet. — Arrêt du parlement de Paris en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, du chapitre de la cathédrale de Boulogne, de l'abbaye de St-Jean-au-Mont, gros décimateurs de la paroisse de Ligny-les-Aire, contre M[tre] Lardeur, curé dudit lieu, tant au sujet de sa portion congrue faite en 1764 que pour celle de son vicaire. — T. III, f. 238.

## 4808.

18 juillet. — M[tre] Jean-Baptiste Ducrocq, curé de Mametz, fait option de sa portion congrue comme ci-dessus à 500 l. — T. III, f. 259.

## 4809.

23 juillet. — Par brevet le roi de France nomme D. Joscio Dallennes, religieux prêtre de Saint-Bertin, coadjuteur, avec future succession, d'Antoine de Choiseul abbé commandataire de Saint-Bertin. — T. I, f. 91.

## 4810.

7 novembre. — Option de la portion congrue comme ci-dessus par le curé de Bergueneuse et du secours d'Equire. — T. III, f. 61 et 183 v°.

## 4811.

29 novembre. — L'abbaye de Saint-Bertin donne à bail à Louis Blot 15 à 16 verges de terre à Arques au rendage annuel de 8 sols tournois. — T. II, f. 10 v°.

## 4812.

**1770**, 22, 23 janvier. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et l'évêque de S^t^-Omer pour la provision à la cure de S^t^-Momelin. Ce sera toujours un religieux prêtre de l'abbaye de Saint-Bertin qui sera pourvu de ladite cure par la présentation et la nomination de l'abbé ou du supérieur majeur de Saint-Bertin; l'évêque de S^t^-Omer lui donnera l'institution pour la charge d'âmes. Il sera toujours libre au supérieur de l'abbaye de retirer le religieux curé de sa cure et d'en pourvoir un autre religieux de la même abbaye.

## 4813.

25 novembre. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et Marie-Joseph Decocq, fermier à Houlle, fixant la hauteur des eaux du moulin de Saint-Bertin audit Houlle, marquée par trois clous de cuivre jaune. — T. IV, f. 210 v°.

## 4814.

**1771**, 22 mars. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et les paroissiens de Bulscamps touchant la restauration et entretien du clocher et de la flèche de l'église. — T. II, f. 189 v°.

## 4815.

11 juin. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui ordonne aux habitants de S^t^-Momelin de payer provisoirement les droits des quatre membres de Flandre. — T. II, f. 114 v°.

## 4816.

19 juin. — Accord entre l'abbaye de Saint-Bertin et les PP. Chartreux de Longuenesse fixant à 30 s. monnaie d'Artois, par an, la redevance à payer à Saint-Bertin pour les 3 mesures ou environ que lesdits Pères ont au pays de Langle, paroisse et *wincle* de Ste-Marie-Kerque. — T. II, f. 56 vo.

## 4817.

13 juillet. — Le Conseil de Gand ordonne à l'abbaye de Saint-Bertin, comme gros décimateur, de restaurer promptement et convenablement le presbytère d'Ascapple. — T. II, f. 185 vo.

## 4818.

30 juillet. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et l'Hôpital général de St-Omer. Celui-ci reconnaît que les 31 verges 2/3 qu'il a au Brochwys, à Arques, font partie dudit fief, mouvant immédiatement de Saint-Bertin, et s'engage à en fournir rapport à ladite abbaye. — T. II, f. 10 vo.

## 4819.

31 juillet. — Le Conseil d'Artois ordonne que les scellés apposés par les amans de Saint-Bertin et du roi dans la maison du sr Guilleman qui est de l'amanie de Saint-Bertin, lui doit rente et lui a fourni rapport, seront, par provision, levés par le premier huissier de la cour. — T. I, f. 14.

## 4820.

**1772,** 17 mars. — Jean-Baptiste Dusautoir, laboureur à Quelmes, reconnaît l'obligation de payer à l'abbaye de Saint-Bertin la rente annuelle et surcensière d'un quartier, trois lots de blé, mesure de St-Omer. — T. IV, f. 64 vo.

## 4821.

2 juillet. — L'abbaye de Saint-Bertin fait dresser la carte figurative et séparative des paroisses de St-Omer-Capelle et de St-Folquin. — T. II, f. 51.

## 4822.

30 septembre. — Le bailli d'Oxelaere s'engage à ne recevoir ses honorifiques dudit Oxelaere qu'en vertu de sa commission de bailli et comme bailli ou échevin de l'Ambacht de Cassel. — T. IV, f. 252 v°.

## 4823.

23 octobre. — L'abbaye de Saint-Bertin donne à cens perpétuel deux setiers etdemi de terre à Caumont pour y construire un moulin, à charge de deux setiers de blé par an. — T. III, f. 164.

## 4824.

23 novembre. — Requête du prévôt de Hames et des habitants de St-Momelin à l'effet d'obtenir la révocation du paiement d'un demi droit sur les boissons. — T. II, f. 114 v°.

## 4825.

**1773**, 23 avril. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et Dame Marie-Joseph de Sandelin, femme de messire Pierre de Sandelin, chevalier, comte de Fruges à ce par lui autorisée, sur le différend à qui appartient la généralité de la justice d'Acquin, et si les terres et domaine de l'abbaye audit Acquin sont de la mouvance dud. s$^{gr}$ comte de Fruges. — T. III, f. 29 v°.

## 4826.

7 juillet. — Le pape Clément XIV renouvelle et confirme en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, les bulles et indulgences données par les papes Léon X, Clément VII et Clément VIII, en forme de jubilé, pour la fête et dédicace des églises de Saint-Bertin et de St-Momelin. — T. V, f. 2 v°.

## 4827.

**1774**, 18 mars. — Consultation de Paris déclarant que les religieux exempts de Flandre et d'Artois, en conséquence des édits de 1768 et 1773, ne peuvent rien faire de mieux que de s'aggréger à l'ordre de Cluny. — T. I, f. 238.

## 4828.

18 mars. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et le curé de Saint-Bertin à Poperinghe au sujet de sa portion pastorale et de quelques entretiens et réparations à la maison presbytérale. — T. II, f. 162.

## 4829.

2 mai. — Requête des abbés de Saint-Bertin et de S$^{t}$-Vaast au chapitre général de l'ordre de Cluny pour demander l'aggrégation de leur abbaye à cet ordre. — T. I, f. 238.

## 4830.

24 novembre. — Prestation d'homme vivant et mourant dans la personne de D. Louis Coulon, religieux de Saint-Bertin, pour les rentes de chiens d'avoines dues par les habitants d'Herbelles, de Coyecques, du Quindal et par le s$^{r}$ Difques. — T. IV, f. 237.

## 4831.

**1775,** 23 mars. — L'archevèque de Rouen, Dominique de Larochefoucauld, primat de Normandie, abbé, chef et supérieur général et administrateur perpétuel de la sacrée abbaye et de tout l'ordre de Cluny, aggrège, par décret, audit ordre de Cluny les abbayes de Saint-Bertin et de S$^{t}$-Vaast d'Arras. — T. I, f. 238.

## 4832.

Mai. — Par lettres patentes le roi de France confirme le décret d'aggrégation ci-dessus. — T. I, f. 238.

## 4833.

**1776,** 14 janvier. — Lettre de cachet qui relègue l'abbé de Saint-Bertin dans son abbaye. — T. I, f. 204 v°. — Cette lettre fut révoquée le 19 mars suivant.

## 4834.

18 mars. — Le parlement de Paris ordonne une enquête *de commodo vel incom-*

*modo* sur l'agrégation des abbayes de Saint-Bertin et de St-Vaast à l'ordre de Cluny. — T. I, f, 238.

## 4835.

14 juillet. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et les paroissiens et habitants d'Arques touchant la construction d'une nouvelle tour à édifier au bout de l'église paroissiale d'Arques. — T. II, f. 11.

## 4836.

27, 30 juillet. — Le pape Pie VI renouvelle pour sept ans les indulgences pour le jour et la fête de St Bertin, et celles pour les fidèles trépassés et les âmes du Purgatoire. — T. V, f. 4 et 7 vo.

## 4837.

15 août. — Procès-verbal de ce qui s'est passé à la procession générale de l'Assomption à laquelle les religieux de Saint-Bertin n'ont pas assisté parce que les chanoines n'étaient pas venus les recevoir, selon l'usage, à l'entrée de l'enclos de la cathédrale. — T. I, f. 246 vo.

## 4838.

**1777**, 7 et 19 février. — Les évêques d'Arras et de St-Omer font, devant le parlement de Paris, opposition à l'agrégation des abbayes de Saint-Bertin et de St-Vaast à l'ordre de Cluny. — T. I, f. 238.

## 4839.

**1778**, 3 février. — Arrêt du Parlement qui déboute les évêques d'Arras et de St-Omer de leur opposition ci-dessus et ordonne l'enregistrement du décret et des lettres patentes. — T. I, f. 238 vo.

## 4840.

28 mars. — Lettres patentes du roi interprétatives de celles de mai 1775 (No 4832) en ce qui concerne les privilèges de l'Artois relativement aux lettres de *committimus*. — T. I, f. 238 vo.

## 4841.

7 avril. — Enregistrement fait au parlement de Paris du décret de l'archevêque de Rouen et des lettres patentes du roi de France sur l'agrégation des abbayes de Saint-Bertin et de S$^{t}$-Vaast à l'ordre de Cluny. — T. I, f. 238 v°.

## 4842.

28 juillet. — Arrêt du parlement de Paris explicatif des modifications à l'enregistrement du 7 avril précédent. 1° Le général de Cluny, dans les occasions importantes, sera libre d'envoyer, en conformité des articles 3 et 15 du décret, un des supérieurs majeurs ou particuliers des maisons de l'ordre, ou un des officiers généraux dudit ordre pour visiter les abbayes de S$^{t}$-Vaast et de Saint-Bertin. 2° Les religieux de Saint-Bertin et de S$^{t}$-Vaast envoyés au collège de Cluny à Paris pour étudier, ne pourront prendre que des grades honoraires, sans réquisition d'aucun bénéfice de l'ordre. — T. I, f. 238 v°.

## 4843.

27 octobre. — Le Conseil d'Etat du roi autorise l'abbaye de Saint-Bertin à couper 10 arpens 70 verges de bois mis en réserve dans ceux dépendants de ladite abbaye à Audenfort. — T. III, f. 50 v°.

## 4844.

Novembre. — Le roi de France confirme à l'abbaye de Saint-Bertin son privilège exécutorial contre ses créanciers. — T. I, f. 170 v°.

## 4845.

**1779,** 17 mai. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Bertin et plusieurs particuliers de Fontaine-les-Boulans, Prédefin et Fief, sur plusieurs corps de terres sur lesquelles ladite abbaye avait dîmé jusqu'en 1749. — T. III, f. 227.

## 4846.

14 août et 7 octobre. — Renouvellement de confraternité de prières et de mérites entre les abbayes de Saint-Bertin et de Clairmarais. — T. I, f, 204 v°.

*Catalogus Bertiniorum religiosorum qui a Sancto Bertino usque ad Trudgandum, tricesimum abbatem colligi potuerunt et a prædicto Trudgando cæterorum omnium Sithiensium, ut credibile est, tam ab illo quam ab omnibus aliis abbatibus respective vestitorum* [1].

1. *Primus Sithiensis abbas :* Sanctus pater noster **Bertinus,** fundator, cum 150 monachis filiis suis optime regulatis in hoc Sithiu monasterio habitavit ; et anno 709, 5[a] septembris, Dominum adiit plenus dierum, scilicet 112 annorum. Anno autem a constructione veteris Monasterii 69 circiter, novi vero 61° circiter.
2. Sanctus Mummolinus a sancto Audomaro præficitur [2] in veteri Monasterio circa annum 640 constructo, ubi cum sancto Bertino paucis annis habitavit, quo tempore elapso, providente Dei gra-

1. Nous reproduisons ici cette liste telle qu'elle se trouve écrite tout entière de la main de D. Charles Dewitte au *Ms. 815,* fol. 110 et suiv. de la Bibliothèque de Saint-Omer. Elle est précédée d'une autre intitulée : *Series abbatum Sithiensium a fondatione monasterii Sancti Bertini sæculo septimo anno 648 sub patre nostro Sancto Bertino constructi ad sæculum XVIIIum.* Cette liste va jusqu'à 1764 et s'arrête au cardinal de Choiseul. En regard de certains noms de cette seconde liste l'auteur a dessiné en marges deux grosses larmes, sans doute pour marquer les abbés dont la mort lui a paru digne de plus de regrets. Les noms ainsi signalés sont ceux de Hugues le Jeune mort en 861, de saint Foulques mort en 900, de Trudgand mort en 986, de Roderic mort en 1042, de Jean d'Ypres mort en 1095, du bienheureux Léon mort en 1163, de Jean de Griboval mort en 1425, de Gérard d'Haméricourt mort en 1577.

D. Ch. Dewitte a transcrit, en la complétant et en la continuant la liste contenue au *Ms. 816,* ff. 119-149, dressée par Sire Robert Loste, comme il se nomme lui-même, lequel prit l'habit religieux à Saint-Bertin en 1626 et a tenu sa liste à jour durant cinquante années, c'est-à-dire jusqu'à l'année qui précéda sa mort arrivée en 1677. Après lui des mains paresseuses ont continué la liste sur le même registre, mais d'une façon très sommaire, jusqu'en 1740. Pour cette période D. Dewitte a dû se procurer ailleurs les renseignements qu'il a recueillis et transcrits dans son catalogue. Il a lui-même continué cette liste comme son prédécesseur durant cinquante ans et même plus, puisque depuis le jour de sa prise d'habit en 1746 il a, jusqu'à l'année de sa mort survenue en 1807, consigné tout ce qu'il a pu savoir sur ses frères, même après que la Révolution les eut dispersés ou exilés. Pour ces derniers il a écrit ses notes sur une double feuille supplémentaire collée sur la première garde de son registre, *Ms. 815.* Nous ne voyons pas qu'aucun des religieux de Saint-Bertin soit mort sur l'échafaud dressé aux jours de la Terreur.

« De tous les actes de professions religieuses, dit D. Ch. Dewitte, conservés dans la Thrésorerie de l'église « abbatiale de S. Bertin jusqu'en 1763 et depuis lors aux archives de la dite abbaye, les plus anciens ne re- « montent pas plus haut qu'au temps d'Antoine de Berghes, soit par négligence de ne pas les avoir rassem- « blés où soit que l'usage étoit dans les siècles antérieurs que chaque religieux profès gardoit lui-même son « acte ou sa formule de profession.

« Il faut aussi observer que jusqu'en 1630 la plupart des religieux de S. Bertin différoient assez souvent et « communément de faire leur profession solennelle après 3, 4, 8, 12, 20, 30 années ou plus ou moins d'entrée « en religion, et d'autres étant reçus capitulairement de la communauté pour être admis à la profession ne « la faisoient pas et restoient comme ils étoient, c'est à dire que la communauté ne pouvoit plus les ren- « voyer. C'est pourquoi dans les actes publics ou écrits ou le nom de quelque religieux devoit être ou étoit « inscrit, on distinguoit l'un d'avec l'autre, celui-là par ces termes de *Religiosus expresse professus,* et « celui-ci par le terme seul de *Religiosus.* » — Bibl. de St-Omer, *Ms. 804,* intitulé *Synopsis chronologicus et alphabeticus archivi S*[ti] *Bertini,* t. V, p. 9.

2. Non ratione dignitatis, sed ratione ætatis, quia senior Bertino et Ebertramno erat : necdum enim erat monasterium nostrum aliqua regali auctoritate seu privilegio approbato recognitum.

tia, sanctus pater noster Bertinus (scilicet anno 648) constituitur I^us^ abbas novi monasterii, hodie sancti Bertini nuncupati. Tandem, mortuo sancto Eligio, Noviomensi episcopo, succedit S. Mummolinus, circa annum 659, obiitque anno 685, circiter.

3. Sanctus EBERTRAMNUS, SS. Bertini et Mummolini socius, a sancto Mummolino, Noviomensi episcopo, constituitur abbas monasterii sancti Quintini.
4. Sanctus WALBERTUS, Arkarum comes, et benefactor hujus monasterii.
5. Sanctus BERTINUS minor, filius Walberti, comitis Arkensis.
6. Beatus DODO, discipulus amabilis nuncupatus.
7. Sanctus WINNOCUS, abbas Woromholtensis monasterii.

8, 9, 10. Sanctus QUADANOCUS, sanctus INGENOCUS, S. MADOCUS.

11. *Secundus abbas Sithiensis :* Beatus **Rigobertus.**
12. EREBERTUS.
13. AMALCHARIUS.
14. ARNULPHUS.
15. SORHANUS.
16. WILDEBERTUS.
17. CODORACUS.
18. SADRABERTUS.
19. RIGOMEDUS.
20. CANTONIRIUS.
21. RAVENGERUS, episcopus Teruanensis.

22. *Tertius abbas Sithiensis :* Beatus **Erlefridus.** Obiit 715 circiter.

23. *Quartus abbas Sithiensis :* Sanctus **Erkembodo.** Obiit 742, Episcopus Teruanensis.
24. SIGERUS.
25. ARNULPHUS.
26. ALOLDUS.
27. BENJAMIN.

28. *Quintus abbas :* **Waymarus,** monachus et hujus loci abbas. Obiit anno 744.

29. *Sextus abbas :* **Nantharius I^us^,** hujus loci abbas. Obiit anno 754.
30. CHILDERICUS, rex Francorum, monachus hujus loci.

31. *Septimus abbas :* **Dadbertus,** monachus et abbas hujus loci. Obiit 766.

32. *Octavus abbas :* **Hardradus,** abbas hujus loci. Obiit 795.
33. HEREMARUS.
34. HUGO.
35. BERNARDUS.

36. *Nonus abbas :* **Odlandus,** monachus et abbas hujus loci. Vir fuit maxime industrius. Obiit 804.
37. AMALBERTUS.
38. BENEDICTUS.
39. HUGO.

40. *Decimus abbas :* **Nantharius II^us^,** monachus et abbas hujus loci. Obiit 820.
41. AZO.
42. GIROLDUS.
43. DURANDUS.
44. LEOTHARDUS, subdiaconus. Scripsit librum Retractationum S. Augustini : adextat, sed non bonæ notæ.

45. *Undecimus abbas :* **Fridugisus,** frigidus Anglus, hujusque loci dono regio donatus abbas. Hic canonicos instituit. Obiit anno 834.
46. WINEBERTUS, sacerdos.
47. GONTBERTUS, filius nobilis viri Goberti et Ebertrudæ, ex nobili et antiqua familia de Steenland.

48. *Duodecimus abbas :* **Hugo I^us^,** non monachus sed canonicus secularis, abbas hujus loci. Obiit 844.
49. Sanctus GRIMBALDUS, abbas Wintoniæ in Anglia.
50. ALARDUS.
51. AMALBERTUS.
52. JOANNES diligens ; abbas in Anglia.
53. Beatus ASSERUS ; episcopus in Anglia.
54. MORUS, ædituus.
55. BAVO.

56. *Tredecimus abbas :* **Adalardus,**

canonicus S. Audomari, abbas hujus loci. Fuit antea monachus S. Bertini, sæcularem habitum canonicorum induit sub Fridugiso abbate.

57. Honrocus comes, pater Adalardi abbatis, fit monachus sub filio.
58. Amalbertus, decanus.

59. *Quatuordecimus abbas :* **Hugo II^us^,** canonicus secularis et abbas hujus loci.
60. Woradus, sacerdos,
61. Winedbaldus, sacerdos,
62. Gerwaldus, diaconus,
63. Regenwardus, diaconus. Hi quatuor martyrium passi sunt.

56. *Quindecimus abbas :* **Adalardus,** idem qui et *tredecimus,* reassumptus fuit abbas hujus loci anno 861. Obiit anno 864.
64. Paulus.
65. Zoppo, seu Zeppo, vicarius.

66. *Sedecimus abbas :* Sanctus **Humfridus.** Obiit 869, abbas hujus loci et Morinorum episcopus.
67. Megenfridus, filius nobilissimi viri Ruodwaldi.
68. Rodbertus.

69. *Septemdecimus abbas:* **Hilduinus,** canonicus secularis, dono regio abbas donatus hujus loci. Obiit 877.
70. Bavo, decanus.
71. Megenarius, presbyter et monachus.

72. *Octodecimus abbas:* Sanctus **Fulco,** abbas hujus loci anno 878, et anno 885 eligitur archiepiscopus Remensis.

73. *Undevicesimus abbas :* **Rodulphus,** monachus et abbas hujus loci anno 885. Obiit 892, 4^a^ januarii.
74. Dotsolonus, decanus.
75. Gislebertus.
76. Herebertus.
77. Gislebertus.
78. Engelgotus.
79. Robertus.
80. Machardus.
81. Norbertus.
82. Hildradus.
83. Regeno.

72. *Vicesimus abbas :* Sanctus **Fulco,** Remensis archiepiscopus, a conventu postulatus et reassumptus abbas hujus loci anno 893. Obiit sanctus martyr 1^a^ julii, feria 3^a^, horâ 6^a^, anno 900.
84. Grimbaldus, præpositus.
85. Wigfridus, præpositus, et postea fuit Morinensis episcopus. Sub eo tempore fuerunt societates nostræ compactæ, et rotuligeri institutio.

86. *Vicesimus primus abbas :* **Balduinus Calvus,** Flandrensium comes, et abbas hujus loci anno 901. Obiit 918.

87. *Vicesimus secundus abbas :* **Adalolphus** comes, filius Balduini calvi, sed patre religiosior, abbas hujus loci anno 918, obiit 933.
88. Winemarus, decanus.
89. Odarius monachus.

90. *Vicesimus tertius abbas :* **Arnulphus Vetulus,** comes, filius etiam Balduini calvi, abbas hujus loci anno 933, percussus infirmitate calculi, temporalia retinens, spirituali providit.
91. Engelandus monachus et præpositus.
92. Winetmarus, diaconus et monachus.
93. Adalolphus.
94. Walterus, ad altare S. Bertini variolæ morbo antea sanatus.
95. Henricus, ædituus sanctæ Mariæ et sancti Audomari. Apparuit ei S. Audomarus anno 891 (Bolland. p. 601).

96. *Vicesimus quartus abbas :* S. **Gerardus,** hujus loci abbas anno 944.
97. Folquinus levita et monachus, indutus fuit anno 948. (Cartularium.)
98. Engelandus, præpositus monasterii.

99. Grimbaldus.
100. Drothuinus.
101, 102. Sanctus Agilo et Womarus, Blandinensium coadjutores.
103. Galandus.
104. Signinus.
105. Suavinus.

106. *Vicesimus quintus abbas :* **Wido,** sancti Gerardi nepos et abbas hujus loci anno 947. Deponitur anno 950.
107. Wago, ortus de Monsterolio.
108. Vulfricus.
109. Sigebaldus.
110. Adalgerus.
111. Ingelandus.
112. Reginaldus, postea abbas.
113. Grimaldus.
114. Benedictus.
115. Richelinus.
116. Liodricus.
117. Sigebaldus.
118. Idesbaldus.
119. Hemfridus.
120. Odarius.
121. Adalgisus.
122. Hamericus.
123. Adalolphus.
124. Erembaldus.
125. Sigelinus.
126. Adalardus.
127. Everardus.
128. Roduinus.
129. Suavinus.
130. Adalgerus.
131. Matfridus.
132. Linzo.
133. Signinus.
134. Adalgisus.
135. Amarlandus.
136. Emerindus.
137. Everoldus.
138. Galandus.
139. Vulricus.
140. Gerardus.
141. Folquinus.
142. Heremarus.
143. Regemfridus.
144. Trozo.
145. Vulfradus.
146. Reingerus.
147. Nidgrinus.

148. *Vicesimus sextus abbas :* **Hildebrandus,** hujus loci abbas anno 950 et postea S. Vedasti Atrebatensis, quo missus fuit monasticæ disciplinæ reparandæ causa, anno Domini 954.
149. Odoldus, decanus, Saxonici generis.
150. Humfridus.
151. Folcardus.

152. *Vicesimus septimus abbas :* **Reginaldus,** hujus loci monachus et abbas anno 954. Abbatiam commisit Adalolpho, anno 961.
152. Regenerus.
153. Richelinus.

154. *Vicesimus octavus abbas :* **Adalolphus,** monachus et abbas hujus loci, non tamen consecratus, sed ut pater stetit. Hildebrando autem de Atrebato redeunti abbatiam remisit anno 962.

148. *Vicesimus nonus abbas :* **Hildebrandus,** idem qui et vicesimus sextus, huic loco abbas revocatus anno 962. In Atrebato præfuit 8 annis. Obiit circa annum 971, juxta annales Tassardi et Bersacii.

155. *Tricesimus abbas :* **Balduinus,** hujus loci abbas anno 971 circiter. Obiit anno 972 circiter.

156. *Tricesimus primus abbas :* **Arnulphus II,** hujus loci abbas anno 972 circiter. Obiit circa annum 973. Vide annales Tassardi et Bersacii.

157. *Tricesimus secundus abbas :* **Walterus I,** hujus loci abbas anno 973 circiter. Obiit 6ª maii anno 985.

158. *Tricesimus tertius abbas :* **Trudgandus,** hujus loci abbas anno 985. Obiit anno 986.
159. Dodolinus.
160. Rainerus.
161. Henricus.
162. Adzo.
163. Gerbodus.

164. Fordradus.
165. Evevoldus.
166. Framardus.
167. Ricolphus.
168. Odbertus, posteà abbas.
169. Baldricus.
170. Everardus.
171. Manzo.
172. Gerardus.
173. Asbertus.
174. Rambertus.
175. Joannes.
176. Waldulphus.
177. Dodelinus.
178. Adnotus.
179. Balduinus.
180. Suavinus.
181. Hereneus.
182. Henricus.
183. Flitardus.
184. Boso.
185. Erembertus.
186. Winetmarus.
187. Eremboldus.
188. Fresnotus.
189. Ricolphus.
190. Osmundus.

168. *Tricesimus quartus abbas :* **Odbertus,** monachus hujus loci et abbas anno 986. Obiit anno 1007, 15ª julii.
191. Ingelbertus.
192. Rainerus.
193. Odbertus.
194. Otholbertus.
195. Wirandus.
196. Folquinus.
197. Folcarus.
198. Leoduinus.
199. Lambertus.
200. Grimaldus, prior.
201. Balduinus.
202. Hereneus.

203. *Tricesimus quintus abbas :* **Hemfridus,** abbas hujus loci anno 1008. Obiit 21ª novembris anno 1021.
204. Gosuinus, camerarius.
205. Reginolphus.
206. Woradus, subdiaconus et monachus, philosophiæ studiis inclitus.
207. Bavo, presbyter et monachus.
208. Milo, archidiaconus et presbyter.

209. *Tricesimus sextus abbas :* **Rodericus,** monachus sancti Vedasti, postulatus abbas hujus loci anno 1021. Obiit anno 1042, 9ª julii. Fuit primus abbas monasterii S. Winnoci anno 1030.
210. Wiradus, de quo legitur in miraculo apud Calidum Montem (vulgo Caumont).
211. Ledvinus, decanus, prior.
212. Suavinus.
213. Rainerus.
214. Wulfardus.
215. Wasso.
216. Gerbodo.
217. Bovo.
218. Germanus, monachus noster et secundus abbas Bergensis.

219. *Tricesimus septimus abbas :* **Bovo,** monachus et abbas hujus loci anno 1043. Obiit 10 decembris 1065.
220. Folcardus, Sancti Bertini vitam scripsit.
221. Albricus.
222. Antbertus.
223. Heribertus.
224. Guinrandus.
225. Rumoldus, tertius abbas Bergensis.
226. Ermengerus.
227. Deodatus.
228. Rodulphus.
229. Eustachius.
230. Petrus.
231. Hermigerus.
232. Bernardus.
233. Ricardus.
234. Ingelbertus.
235. Joannes, postea abbas.
236. Ascelinus, prior.

237. *Tricesimus octavus abbas :* **Heribertus,** hujus loci monachus et abbas anno 1065, obiit anno 1081.
238. Hucbertus, præsul Morinensis, et posteà mortuus, in Veteri Monasterio sepultus.
239. Simon cartularium suum obtulit Lamberto, Sithiensi abbati.
240. Sulgerus, per Heribertum, abbatem suum, primus abbas Alchiacensis constitutus.

241. Engelgotus.
242. Gervinus, monachus, institutus per Heribertum, abbatem suum, secundus præsul Alchiacensis, anno scilicet 1074, et ab eodem Heriberto depositus anno 1077.
243. Goscelinus vitas plurimorum sanctorum scripsit.
244. Hagabarus.
245. Odo, camerarius.
246. Remigerus, eleemosinarius.
247. Riquardus de Bistade.

248. *Tricesimus nonus abbas :* **Joannes I,** de Ipra, monachus hujus loci et abbas, mansuetudine et modestia decoratus, anno 1081. Sancti Silvini corpus in scrinio noviter fabrefacto transtulit anno 1088, 5ª septembris. Obiit 4ª martii anno 1095.
249. Alquerus, arte medicinæ peritus.
250. Norbertus, ab Heriberto abbate tertius præsul Alciacensis anno 1077 constitutus.
251. Gerardus.
252. Witfridus.
253. Franco.

254. *Quadragesimus abbas :* Beatus **Lambertus,** monachus hujus loci et abbas anno 1095. Monasterium S. Petri Gaudavi reformavit, anno 1117. Obiit 22ª junii anno 1125.
255. Anselmus, prior.
256. Eustachius.
257. Joannes de Bercla.
258. Ingelramnus.
259. Alvisus, prior hujus domus, deinde Sancti Vedasti, S. Georgii juxta Hesdinium, demum abbas Aquicintensis monasterii, postremo unanimi canonicorum Atrebatensium voto ac pari consensu eligitur episcopus Atrebatensis anno 1131. Obiit 1148. Fuit fundator prioratus de Pas.
260. Joannes Furnensis, ex canonice monachus hujus loci et postea abbas.
261. Balduinus, comes Flandriæ et monachus hujus loci, hic sepultus.
262. Hermes, prior hujus loci, deinde abbas septimus sancti Winoci Bergensis.
263. Gerardus.
264. Aloldus.
265. Radulphus, sub camerarius et monachus.
266. Bernoldus, hortulanus.
267. Odo, cellerarius et per Lambertum, Sithiensem abbatem, quartus præsul Alciacensis constitutus anno Domini 1100.
268. Florentius Arkensis.
269. Gillebertus.
270. Claudus.
271. Walterus.
272. Bernardus.
273. Theodericus.
274. Balduinus.
275. Ricardus, levita, bonæ memoriæ.
276. Andreas.
277. Hugo.
278. Raingerus.
279. Giraldus.
280. Robertur.
281. Basilius.
282. Ricardus, præcentor.
283. Gunduinus.
284. Wulmericus.
285. Salaradus.
286. Egelfridus.
287. Fulco.
288. Henricus.
289. Eustachius Gandavensis.
290. Lambertus, obiit Bigamen in Flandria.
291. Albertinus camerarius.
292. Thomas, monachus hujus loci, et octavus abbas S. Winoci Berghis. Obiit circa 1124.

260. *Quadragesimus primus abbas :* **Joannes II,** Furnensis, hujus loci monachus et abbas anno 1124. Deponitur anno 1131.

239. *Quadragesimus secundus abbas :* **B. Simon I,** monachus hujus loci, constituitur quintus abbas Alciacensis anno 1127 ; postea eligitur abbas Bertinianus anno 1131. Dimisit prælaturam in hoc monasterio anno 1136. Tandem obiit 4ª februarii 1148.
293. Godescalcus, monachus hujus loci, constitutus fuit a Simone, Si-

thiensi abbate, Alciacensis abbas sextus, anno 1131.
294. Conradus.
295. Robertus.
296. Theodericus.
297. Heremarus.
298. Clemens.
299. Aegidius.
300. Bertulphus.
301. Henricus.
302. Isaac, monachus et sacerdos.
303. Hugo, eleemosinarius ecclesiæ.
304. Willelmus, monachus.

305. *Quadragesimus tertius abbas :* Beatus **Leo,** sive **Leonius,** monachus Aquicinctensis sub Aloiso, dicti monasterii abbate, fuit postulatus abbas sancti Bertini anno 1138. Obiit 26ª januarii anno 1163.
306. Erkembaldus, prior.
307. Raingerus.
308. Alexander.
309. Amilius, præpositus de Houl, et eleemosinarius.
310. Simon, postea hujus loci abbas.
311. Wulfricus.
312. Dursenus.
313. Michael, camerarius.
314. Folquinus, præpositus.
315. Jordanus, camerarius ; habet anniversarium de quo in concordia Rdi decani Remensis, pro terra Nicolai in Wisernâ.
316. Joannes, supprior.
317. Roricus, hospitalarius.
318. Mauricius, prior.
319. Balduinus.
320. Otto.
321. Lambertus.
322. Seghardus.
323. Wido.
324. Wulnericus.
325. Lambertus.
326. Weradus, subdiaconus, librum scripsit *De naturâ rerum.*
327. Bavo, presbyter et monachus, eundem librum auxit.
328. Beatus Joscio, devotus Beatæ Mariæ, obiit anno 1163.
329. Ascelinus, prior.
330. Eustachius, hospitalarius.
331. Helyas, de Angliâ, litteratus. Extat opus ab eo scriptum.
332. Balduinus.
333. Claudus.
334. Osto.
335. Arnulphus, toparcha de Ardres.
336. Drogo.
337. Bernerus.
338. Allardus.
339. Remardus.
340. Lictardus.

341. *Quadragesimus quartus abbas :* **Godescalcus,** monachus et ejus loci abbas anno 1163. Obiit anno 1176.
342. Godescalcus.
343. Hugo.
344. Galterus.
345. Gaufridus.
346. Stephanus de Seninghem.
347. Alexander, prior in Oxelaere.
348. Garrinus, 1° religiosus Alciacensis, nominatus fuit septimus abbas Alciacensis ; sed nequivit confirmari electio ejus, nisi novitiatum et professionem suam in hoc Sithiensi monasterio perageret, juxta speciale privilegium nobis indultum quod tales præsules de gremio Bertiniano eligi debeant. Probatus igitur et professus in nostro Sithiensi monasterio, de novo electus fuit abbas Alciacensis ac confirmatus anno 1170. Anno autem 1171 fuit depositus a Godescalio Sithiensi abbate.
349. Reinerus, eleemosinarius.
350. Wido, cellerarius.
351. Joannes Waye.
352. Hellinus.
353. Fulco, prior hujus loci.
354. Rogo.
355. Marsilius, cellerarius.
356. Joannes, monachus hujus loci, abbas Marchianensis anno 1158.
357. David, prior.
358. Bernardus, hortulanus
359. Jordanus, camerarius.
360. Andreas.
360. Guffridus.
361. Alardus.
362. Sigerardus.
363. Walterus, conversus.
364. Joannes ; scripsit vitam sancti Bernardi, abbatis.

365. Guillelmus, monachus hujus loci, hospitalarius, ab Alciacensibus monachis in præsulem (octavum) fuit electus anno 1171.
366. Mauricius, prior.
367. Guillelmus.
368. Wascalo.
369. Walterus.

310. *Quadragesimus quintus abbas :* **Simon II,** monachus hujus loci et abbas anno 1176, obiit anno 1187.
370. Walterus, monachus hujus loci et nonus abbas Alciacensis electus anno 1179. Dimisit vero prælaturam anno 1181.
371. Folcardus, hospitalarius.
372. Daniel.
373. Philippus, prior.
374. Dionisius.
375. Martinus, puer obiit.
376. Gosvinus, camerarius.
377. Simon, religiosus sancti Bertini et (decimus et duodecimus) abbas Alciacensis anno 1181 ; translatus autem ad Marchianensem abbatiam anno 1193.
378. Beatus Bernardus pœnitens. Obiit anno 1183.
379. Joannes, sacrorum custos.
380. Stephanus, hospitalarius.
381. Eustachius, receptor in Berclâ.
382. Simon Furnensis.
383. Joannes de Bethuniâ, monachus hujus loci et postea (undecimus) abbas Alciacensis anno 1193. Dimisit vero abbatiam anno 1197. Simon autem, paulo superius nominatus, de Marchenis abbatiâ ad Alciacensem fuit revocâtus anno 1197. Obiit vero anno 1208.
384. Joannes de Guisnes, prior.
385. Hugo.
386. Folquinus.
387. Ingramnus.
388. Gerardus.
389. Joannes.
390. Dionisius.
391. Iwanus.
392. Martinus, prior.
393. Simon, sacrista.
394. Marcilius.
395. Willelmus.
396. Wiscolo.
397. Willelmus.
398. Godescalcus.

399. *Quadragesimus sextus abbas :* **Joannes III** de Iprâ, Lambiensis monachus, hujus loci abbas postulatus anno 1187, obiit 25ª februarii anno 1231.
400. Joannes, eleemosinarius.
401. Bartholomæus, granatarius.
402. Joannes Alardy, monachus Sithiensis, Alciacensis (tredecimus) abbas electus anno 1209.
403. Wittelmus.
404. Lambertus, prior.
405. Daniel, prior.
406. Fulcardus.
407. Walterus, prior de Egfridi capella, postmodum abbas.
408. Godefridus.
409. Gernotus.
410. Gillebertus. Hic fuit Romæ anno 1227, tempore D. D. Gregorii papæ, et solvit censum Ecclesiæ Romanæ pro quinque annis, nomine hujus ecclesiæ. Fuit postea abbas.
411. Brictius molendinarius, le Wesarune, qui relicto conjugio monachi petiit habitum.
412. Lucas, cellerarius.
413. Balduinus.
414. Eustachius.
415. Simon de Helcinio, custos.
416. Joannes, prior de Bas-Warneston. Hic officium prædicationis suscepit.
417. Salomon de Iclesbecha.
418. Simon, prior.
419. Henricus.
420. Hugo, conversus.
421. Joannes de Bercla. Hic habet anniversarium.
422. Simon, hospitarius.
423. Willelmus de Lobis.
424. Willelmus de Widebroecq.
425. Matthœus de Aria.
426. Simon, præpositus Poperingarum.
427. David, prior.
428. Simon, supprior.
429. Arnoldus de Capella, prior de Bas Warneston, anno 1251.
430. Alexander.
431. Gerardus.
432. Petrus.

433. *Quadragesimus septimus abbas :* **Jacobus I,** Furnensis, monachus hujus loci et abbas anno 1231. Prælaturam abdicavit anno 1237.
434. Lambertus, prior.
435. Robertus.
436. Bartholomæus, præpositus Arkarum.
437. Daniel, vinitor.
438. Florentius.
439. Joannes, custos.
440. Simon, capellanus.
441. Joannes, capellanus.
442. Gillebertus, præpositus.
443. Balduinus, prior de Oxelare.
444. Clemens, monachus.

445. *Quadragesimus octavus abbas :* **Simon III,** Gandavensis, monachus hujus loci, et abbas anno 1237. Obiit anno 1250.
446. Richardus, præpositus.
447. Radulphus.
448. Joannes de Biervliet.
449. Guillelmus de Nielles, religiosus S. Bertini (quatuordecimus) abbas Alciacensis electus anno 1246.
450. Arnoldus de Guisnes, religiosus Sithiensis, electus abbas (quindecimus) Alciacensis anno 1248. Dimisit vero abbatiam anno 1252.

410. *Quadragesimus nonus abbas :* **Gillebertus,** Audomarensis, monachus hujus loci et abbas anno 1250. Prælaturam dimisit anno 1265.
451. Manasses de Guisnes.
452. Simon, hospitarius.
453. Jacobus Ivet, Audomarensis.
454. Goscelinus.
455. Folcardus.
456. Godescalcus de Cortraco, prior superbus et indomabilis.
457. Balduinus Arkensis, prior.
458. Willelmus de Molendino.

459. *Quinquagesimus abbas :* **Jacobus II,** hujus loci abbas anno 1266. Prælaturam dimisit anno 1268.
460. Guillelmus Furnensis, monachus S. Bertini, Arkarum præpositus et anno 1252 electus (sedecimus) abbas Alciacensis.
461. Arnoldus, subprior.
462. Joannes Soillart, sub-eleemosinarius.

463. *Quinquagesimus primus abbas :* **Guillelmus I,** de Oyâ, hujus loci monachus et abbas anno 1268. Primus ipse omnium Sithiensium abbatum mitrâ et pontificalibus usus est. Obiit 26ª septembris anno 1271.
464. Joannes de Senlis, custos.
465. Joannes de Balliolo, granatarius.
466. Balduinus Vaure, sub-eleemosinarius.
467. Arnoldus, supprior.

468. *Quinquagesimus secundus abbas :* **Joannes IV** de Bosco, Audomarensis, hujus loci monachus et abbas anno 1271. Prælaturam dimisit anno 1278. Obiit 1281.
469. Petrus, prior de Renescure.
470. Aegidius de Zutkerke.
471. Joannes Pal.
472. Petrus, custos.
473. Adam de Duaco.
474. Anselmus de Passu.
475. Michael de Hazebrouc, cappellanus abbatis.
476. Joannes Seillart, succentor.
477. Eustachius Gomer, de Insulis, postea abbas.
478. Daniel de Balinghem, prior Veteris Monasterii.
479. Joannes de Colonia, prior.
480. Joannes de Sclipes.
481. Petrus de Tilia, sacerdos.
482. Joannes de Atcona, dictus Hoisel.
483. Petrus de Volchrinchove.
484. Joannes de Campis.
485. Aegidius de Kocove, prior de Oxelare et postea Arkarum præpositus, demum abbas (decimus septimus) Alciacensis electus anno 1289.
486. Joannes, præpositus Arkarum.

407. *Quinquagesimus tertius abbas :* **Walterus II** Blocq, Gandavensis, monachus hujus loci et abbas anno 1278. Obiit 14ª octobris anno 1294.
487. Bartholomæus, præpositus Poperingharum.

488. Jacobus, prior Egfridi Capellæ.
475. Michael de Hazebroucq.
489. Joannes Veltra.
490. Joannes de Louches.
491. Joannes Le Wilde, præpositus Poperingharum.
492. Petrus de Insula, eleemosinarius.
493. Willelmus de Bourgbourg.
494. Joannes de Warneston.
495. Jacobus Pelse.
496. Gregorius, præpositus de Caumont.
497. Bartholomæus de Brunemghes, præpositus Arkarum.
498. Arnoldus de Auderwicq.
499. Willelmus de Insula, prior de Oxelare.
500. Joannes de Mota.

477. *Quinquagesimus quartus abbas :* **Eustachius** Gomer, Insulensis, monachus hujus [loci] et abbas anno 1294. Obiit 7ª martii anno 1297.
501. Petrus de Hendicourt, prior.
502. Eustachius de Insula.
503. Willelmus Valne, præpositus.
504. Joannes Swuilliart.
505. Gregorius Aubers.

506. *Quinquagesimus quintus abbas :* **Aegidius** de Ognià, monachus hujus loci et abbas anno 1297. Prælaturam cessit anno 1311. Obiit 1320.
507. Adam de Duaco.
508. Hugo, presbyter, de Poperinches, monachus.
509. Joannes Alberti.
510. Petrus de Pontibus.
511. Aegidius de Molendino.
512. Willelmus de Nielles, supprior.
513. Joannes de Oya.
514. Henricus de Aria.
515. Jacobus Listre.
516. Michael Days.
517. Joannes Calvus.
518. Balduinus Le Wale.
519. Joannes Alciacensis.
520. Jacobus Nan.
521. Jacobus de Duaco.
522. Joannes de Compendio.
523. Willelmus de Molendino.
524. Thomas.
525. Guillelmus Sanders, monachus hujus loci, tertius prior, et postea (decimus octavus) abbas Alciacensis electus anno 1315.

526. *Quinquagesimus sextus abbas :* **Henricus,** ex nobilia familia de Condescure, monachus hujus loci, et abbas anno 1311. Obiit 28ª januarii anno 1334.
527. Joannes de Frenc, prior.
528. Joannes de Preudhomme.
529. Eustachius de Sancto Bavone, Gandensis.
530. Aegidius Aubert, de Gandavo.
531. Adam de Raulicourt.
532. Joannes Bucq, de Gandavo.
533. Michael de Werniaco, prior Veteris Monasterii.
534. Jacobus Lawart, sive Lanés.
535. Jacobus de Boussin, de Bolonià.
536. Willelmus Maure, aliàs Dominicus.
537. Ingelramnus de Tiembronne.
538. Walterus Blocq, de Gandavo.
539. Joannes Canne.
540. Ingelramnus de Crequi.
541. Willelmus de Bosco, prior.
542. Petrus Lonis.
543. Joannes de Choques.
544. Willelmus de Vico Crucis, Gandensis.
545. Joannes de Pratis, cantor.
546. Theodericus Stul.
547. Nicasius Burburgensis.
548. Balduinus Gottelins.
549. Alelmus, posteà abbas.
550. Willelmus de Oxelare.
551. Simon Pieret, Burburgensis.
552. Joannes Wasselin.
553. Petrus de Curia.
554. Martinus d'Estré, prior. Dedit cappam Angelorum, quæ defertus illa die.
555. Walterus de Baets, Iprensis, prior.
556. Robertus de Montibus.
557. Rogerus Raet, Poperinganus.
558. Petrus d'Allemaigne, aliàs Mennant, magister in theologia, deinde abbas Sancti Bavonis Gaudensis, postremo S. Richarii in Pontivo. Fecit societatem ipsorum nobiscum.
559. Joannes de Culigia
560. Guido de Masermy, monachus hujus

loci, granatarius; postea (decimus nonus) abbas Alciacensis, electus anno 1337. Deinde a papa Innocentio VI° ab Alciacensi abbatiâ translatus ad abbatiam de Mouzon, et abbas de Mouzon translatus ad abbatiam Alciacensem anno 1354.

561. Jacobus de Ringnessen, d'Henne.
562. Joannes de Prato, cantor [1].
563. Balduinus Baret.
564. Lambertus de Eubrene.
565. Aegidius de Ardenburg. Obiit in Anglia, procurator bonorum monasterii sancti Bertini.
566. Petrus Inghelvert, Poperinghanus.
567. Arnulphus de Wissant, de Monsteriolo.
568. Joannes Zoetart, de Biervliet.
569. Eustachius Gahelin, de Hove.
570. Joannes Pieterkin, de Tornaco.
571. Joannes Gronce, de Faucquemberg, supprior. Jacet in capella SS. Philippi et Jacobi.
572. Joannes de Beauvois, ex Beauvois.
573. Joannes de Oxhem, ex Arques.
574. Joannes de Becherel, Insulensis.
575. Jordanus de mari.
576. Reginaldus, Juvenis, de Ponte Episcopi, in Normanniâ. Obiit apud Calvum Montem, sive Caumont.
577. Petrus de Chariot, de Atrebato.
578. Henricus du Briare.
579. Petrus Lezuyt.
580. Michael de Berghis, dictus de Aquâ.
581. Simon Van Jaghere, de Cortraco; vagus.
582. Joannes Maës, de Berghis.
583. Lambertus Dewitte, de Balliolo.
584. Joannes Scoof, senior, et prior Burburgensis.
585. Willelmus l'Artisien, cantor.
586. Joannes, prior.

549. *Quinquagesimus septimus abbas :* **Alelmus** Boistel, hujus loci monachus et abbas anno 1334. Obiit 17ª martii anno 1365. Ab eo vestiti sunt :

587. Philippus Roussel, postea monachus S. Dionisii.
588. Rogerus Scenel, receptor.
589. Allardus de Morcamp, prior.
590. Jacobus de Condete, monachus hujus loci, (vicesimus primus) abbas Alciacensis electus anno 1380; deinde fuit abbas S. Bertini.
591. Thomas Barbitonsor, prior de Wasto.
592. Willelmus de Mota, aliàs de Brugis.
593. Jacobus de Erchisces, Tornacensis.
594. Joannes Glorii.
595. Joannes Crispin. Obiit in domo parentum.
596. Joannes de Heys.
597. Franciscus de Codekerques.
598. Jacobus Scotelare, Gandensis; vagus.
599. Joannes de Bones.
600. Martinus Pinion.
601. Clemens Mallet, Tornacensis.
602. Amelricus de Sancto Martino, prior, 1394 obiit.
603. Joannes Scoof, junior, Burburgensis.
604. Anselmus Mainard, prior sub Jacobo III, abbate.
605. Georgius de Bouchoud.
606. Joannes Gervasii.
607. Robertus de Mota, cantor egregius, jacet in Sancti Sebastiani sacello.
608. Hugo de Monsteriolo, monachus non expresse professus, sed postea monachus Sancti Eligii.
609. Petrus Dave.
610. Joannes Riquart, Furnensis.
611. Joannes Wastelier.
612. Jacobus Danvin.
613. Hugo Fullonis
614. Jacobus de Cora.
615. Leonardus de Vaulx, capellanus abbatis.
616. Petrus Renel, sub-custos.
617. Joannes Longus, de Iprâ, seu Iperius, monachus hujus loci, baccalaureus in decretis. Fuit postea abbas hujus loci.
618. Lambertus Monstrelet.
619. Petrus Cunkion, de Aria.

1. Le même sans doute qu'au numéro 545.

620. Mallinus de Mulne, aliàs L'Afficque.
621. Ludovicus Bulrinoghue.
622. Jacobus, prior de Villeprez.
623. Robertus de Montawis.

617. *Quinquagesimus octavus abbas :* **Joannes V,** de Ipra tertius, vulgo Iperius, hujus loci monachus, et abbas anno 1365. Obiit 2ª januarii anno 1383.
Ab eo vestiti sunt :
624. Joannes de Vargelot, prior, postea granatarius. Obiit 1404. Jacet in sacello Assumptionis.
625. Jacobus Sagart.
626. Jacobus Quade. Recessit novitius, expulsus.
627. Cornelius Copman, de Hazebroucq.
628. Georgius Le Bruel, Ariensis, supprior.
629. Dionisius Griboval.
630. Guillelmus Fallee de Millam, abbas Aldeburgensis.
631. Aegidius Le Vancre. Jacet in claustro.
632. Walo de Pratis.
633. Petrus Staabloem.
634. Joannes Textoris, de Balliolo.
635. Florentius de La Cressonnière, abbas Andernensis anno 1423.
636. Eustachius Le Vicomte.
637. Michael Le Hertoghuc, prior.

590. *Quinquagesimus nonus abbas :* **Jacobus III,** de Condete, hujus loci monachus, ex Alciacensi abbate præsul Bertinianus electus anno 1383. Obiit 20ª februarii 1407.
Ab eo vestiti sunt :
638. Petrus Bourgois, hujus loci monachus, (vicesimus secundus) abbas Alciacensis electus anno 1404. In hoc monasterio obiit. Jacet in claustrali parte, ad occidentem, sub tumbâ lapideâ.
639. Balduinus de Crequi, Sithiensis religiosus, (vicesimus tertius) abbas Alciacensis electus anno 1407. Circa hoc tempus, religiosi Alciacenses de gremio suo in abbatem elegerunt Joannem Grenier, bullâque subreptitia confirmatus fuit. Verum Bertinianis jus ac privilegium suum ad curiam Romanam mittentibus, Martinus V, tunc temporis papa, funditus Alciacenses condemnavit, censuramque contra eos pronuntiavit. Quam censuram venerantes Alciacenses, eique sese submittentes, de gremio Bertiniano elegerunt Allardum Trubert, anno 1420.
640. Joannes Tac.
641. Ingelramnus de Lannoy.
642. David de Houlefort. Obiit corruens ab alto dormitorii.
643. Alexander Gallet ; vagus.
644. Willelmus de Ligni, monachus, anteà pastor de Ligni. Hic magnæ perseverantiæ vir vocatur. Quos hic reperit supervixit.
645. Nicolaus d'Ardre, abbas de Capella.
646. Petrus de Insula, prior de Ardea.
647. Georgius Lescot.
648. Jacobus Boistel.
649. Martinus de Ste Aldegonde Nortkelmes.
650. Gillebertus Coquillan, cantor, jubilarius. Jacet in oratorio S. Sebastiani, cujus figura habetur in tabulâ magni altaris argenteâ.
651. Joannes de Longhen.
652. Simon de Caudebronne.
653. Joannes de Griboval, postea abbas.
654. Nicolaus Folque.
655. Joannes Vedelin, quondam monachus de Capella.
656. Balduinus de Crequi.
657. Willelmus Le Rende. Obiit in scholis, tacitè professus.
658. Joannes Le Hegre, præpositus Poperingarum.
659. Amandus Paulis, granatarius. Missus fuit ad concilium Basileense.
660. Firminus Couplet, Sithiensis religiosus, (vicesimus sextus) abbas Alciacensis electus anno 1420.
661. Joannes de Pratis.
662. Gislenus Le Mulnare. Jacet in sacello S. Mariæ Magdalenæ. Hic ab abbate de Griboval anno 1437 obtinuit consensum ponendi certa luminaria in eadem capella, ad pondus 12 librarum.
663. Balduinus Loocq, camerarius, ante

sacellum Sanctæ Crucis tumulatus.

664. Willelmus Bone, recessit non professus.

665. Petrus Caudron, dictus de Salbruca.

666. Joannes Stenemin, dictus Harme.

667. Ludovicus d'Oygnies, abbas Gemblacensis in Gallicâ Brabantiâ.

668. Dionisius de Renty.

669. Jacobus Regis, ortus de Querceto juxta Insulam. Fuit supprior 20 annis, dein prior claustralis, postea prior Veteris Monasterii. Jacet ante clausuram capellæ Apostolorum Philippi et Jacobi.

670. *Sexagesimus abbas :* **Joannes VI,** Le Bliecquere, Arkensis, hujus loci monachus, et abbas anno 1407. Obiit 26ª septembris anno 1420.

Ab eo vestiti sunt :

671. Robertus de Veteri villa, abbas S. Vulmari.

672. Jacobus Annesart, postea abbas Alciacensis (vicesimus septimus) electus anno 1437. Hic Chronicon Iperii transcripsit. Adhuc extat in bibliotheca.

673. Joannes Utendale.

674. Andreas Vibien.

675. Petrus Breetoof, Audomarensis, vir admodum religiosus. Sepultus est in capella Sanctæ Catharinæ anno 1468.

676. Carolus Le Blinghen.

677. Nicasius Le Barbier.

Hi septem simul fuerunt vestiti monachi.

678. Willelmus Speneult, prior hujus monasterii tempore abbatis Joannis de Griboval, et inde accepit habitum in ordine Carthusiæ Burgundiæ, apud Divionem.

679. Willelmus de Larme.

680. Joannes Bonne, vir pauci eloquii sed bene doctus. Fuit præpositus Poperingarum.

681. Andreas de Crehen, prior Veteris Monasterii. Ibidem campanam dedit, quæ abhinc usque tempora Joannis Duval, prioris, duravit, et reliquias S. Mummolini huc attulit cum canonicis Noviomensibus.

Hi quatuor simul sunt vestiti.

682. 1413, 1ª octobris. — Jacobus de Le Tannierre.

683. Joannes Norbel, Audomarensis. Hic in concilio Basileensi adfuit, ubi religiose se gessit intus et foris.

684. 1413, 17ª octobris. — Gerardus de Le Helle, prior de Beudessem[1], posteà de Vischault.

685. Joannes Le Bliecquere.

686. Joannes Roland.

687. Georgius Bamad.

688. Walo de Pratis, junior.

689. Joannes Bollene.

690. Joannes du Brœucq.

691. Aegidius Trubert, abbas (vicesimus octavus) Alciacensis electus anno Domini 1440, dimisit abbatiam anno 1467.

692. 1414. — Joannes le Brocque, solus indutus.

693. 1415. — Gabriel de Donquere. Jacet ante capellam S. Catharinæ.

694. Willelmus Cocquebœur.

695. Joannes de Medon, postea abbas hujus loci, deinde sancti Quintini apud Peronam.

696. Griffo Gillon, præpositus Hamensis.

697. *Sexagesimus primus abbas :* **Allardus Trubert,** monachus hujus loci, ex abbate vicesimo quinto Alciacensi Sithiensis abbas electus anno 1420. Obiit 25ª augusti anno 1425.

Ab eo vestiti sunt :

698. 1420. — Robertus Broude.

699. Joannes Quaetroncq, camerarius.

700. Alelmus Platel, prior Veteris Monasterii, deinde prior Sithiensis, sepultus in claustro ante valvas S. Dionisii, sub tumbâ lapideâ.

701. Hugo de Saint-Leger.

702. 1421. — Michael Chenzeure. Recessit novitius.

703. Petrus Craye, sepultus ante S. Michaelem.

1. Ce mot a été bâtonné et remplacé par : *de Burgo sanguinum, ordinis Cluniacensis.*

704. Willelmus de Atrio.
705. Alelmus de Bresmes, abbas Blangiacensis.
706. Guido de le Sanne.
707. 1422. — Joannes Jacquemin, factus Carthusianus apud Divionem.
708. Alelmus de Morcamp. Jacet in sacello S. Joannis Baptistæ.
709. Matthias Le Scheppere.

653. *Sexagesimus secundus abbas :* **Joannes VII de Griboval,** Atrebatensis, monachus hujus loci, abbas Sithiensis electus anno 1425. Obiit 16ª septembris, anno 1457.
Ab eo vestiti sunt :
710. 1426. — Eligius Pietersonne, cantor. Jacet in oratorio S. Benedicti, quod decoravit et [ubi] luminaria fundavit.
711. Matthæus de Poix, granatarius. Sepultus ante altare S. Dionisii, quod sumptuose decoravit.
712. Guillelmus de Minori villa.
713. Petrus de Seninghem.
714. Ludovicus Le Fed. Recessit novitius.
715. Baltasar de Lyaube.
716. 1428. — Gerardus Despierre, scriptor.
717. Bartholomæus Gandensis. Recessit novitius.
718. Petrus de Mons.
719. Joannes de Prato, camerarius. Hic fenestram supra infirmorum coquinam construxit, quæ respicit hortum prioratus, ad orientem.
720. Bertinus Daman. Fuit diu cæcus. Sepultus est juxta sacellum Sancti Michaelis cum epitaphio.
721. Joannes Strippe, vinitor. Sacellum S. Andreæ mirificè decoravit.
722. Joannes Robins.
723. Eustachius Foulon.
724. Allardus de Renescure.
725. 1430. — Philippus de Castello, Insulensis. Obiit jubilarius anno 1501. Jacet in claustro, ad orientem.
726. Rogerus Languemerg. Jacet in sacello Trium Martyrum, quod ipse adornavit.
727. Joannes Destombes.
728. Joannes Dewitts.
729. Cornelius Anglici, granatarius. Oratoria SS. Joannis Baptistæ et S. Sebastiani, ubi jacet, sumptuose decoravit ; cappas, candelabra argentea etc. dedit ; multa luminaria etiam instituit.
730. 1437. — Willelmus Anesart.
731. Alardus Bast, de Roquestoir, cantor. Sepultus in basilica Sanctæ Mariæ ad infirmos anno 1505.
732. Eduardus de Ligny. Jacet in capella Sancti Quintini.
733. Jacobus Pol. Romæ fuit bene commendatus, religionis zelator. Jacet in capella SS. Philippi et Jacobi. Obiit anno 1500, mense decembri.
734. Franciscus de Walon-Capelle.
735. Joannes Binghe, sub-eleemosinarius. Jacet in basilica infirmorum. Missas et luminaria fundavit.
736. Jacobus Gomer.
737. Willelmus de Rumilly. Obiit 1498, sepultus ante oratorium SS. Philippi et Jacobi.
738. 1439. — Leonardus de Griboval, abbas de Vierblaco prope Lovanium.
739. Reginaldus Juvenis.
740. 1443. — Joannes Pinchon, Duacensis, vinitor. Fuit insignis musicus : passiones in cantu reddidit et propriâ manu scripsit. Jacet in capella S. Joannis Baptistæ.
741. Joannes Anesart.
742. Amandus Oudegherst, postea abbas Alciacensis (tricesimus) electus anno 1473.
743. Alelmus Leurs.
744. 1445. — Jacobus Godscale, aliàs Blancpain, supprior.
745. Petrus Cauvet. Sepultus in Alciaco.
746. Willelmus Gonnet.
747. Willelmus Craye, cantor. Sepultus juxta altare S. Michaelis, anno 1501.

695. *Sexagesimus tertius abbas :* **Joannes VIII de Medon,** Sithiensis abbas electus anno 1447. Prælaturam cessit Guillelmo de

Filliattre anno 1450; tandem obiit abbas S. Quintini apud Peronam, anno 1471.

748. *Sexagesimus quartus abbas :* **Guillelmus II de Fillattre,** episcopus Verodunensis, Tullensis, Tornacensis, ac Sithiensis monasterii dono regio donatus abbas anno 1450. Obiit 22ª augusti anno 1473.

Ab eo vestiti sunt :

749. 1452. — Jacobus Duval, præpositus Poperingarum, postea abbas hujus loci.
750. Aegidius Ywer.
751. Laurentius Britte.
752. Antonius Lavisse.
753. 1454. — Fidolus de Le Haye, Burgundus, camerarius. Jacet in sacello S. Crucis. Obiit 1499.
754. Rolandus de Reno, granatarius. Obiit anno 1450 *(sic)*, sepultus in capella Assumptionis [1].
755. Joannes de Pratis, de Aria, prior de Nieppe.
756. Joannes Delebecque.
757. Nicolaus Rusticat, vinitor. Obiit anno 1498.
758. 1455. — Philippus de Bosco, solus indutus.
759. 1456. — Joannes de Lannoy, abbas (vicesimus nonus) Alciacensis electus anno 1467, deinde hujus monasterii.
760. Andreas de La Cressonniere, Arkarum præpositus. Obiit anno 1500.
761. Jacobus de Wisque.
762. 1457. — Joannes Vincent.
763. Willelmus Clerici, granatarius, dein prior.
764. Petrus Venthin.
765. 1459. — Georgius de Brabantia, Burburgensis. Fuit granatarius, deinde prior tempore Antonii abbatis. Jacet in capella Assumptionis ; obiit 1505.
766. Joannes de Guisnes, prior. Obiit jubilarius anno 1514. Jacet in capella S. Joannis Baptiste. Hic instituit sonum majoris campanæ pro sacramento Extremæ Unctionis, tempore Antonii abbatis.
767. Allardus Custodis.
768. 1461. — Oliverius Gobert, Insulensis, supprior, postea (tricesimus primus) abbas Alciacensis institutus anno 1501.
769. Petrus Walleux, prior Veteris Monasterii. Obiit jubilarius anno 1521, sepultus ante capellam S. Crucis.
770. Joannes Dubois, granatarius. Obiit anno 1504.
771. Antonius Piétavaine.
772. 1463. — Walrandus Gargan, cantor. Sepultus in navi.
773. Andreas Cornaille, diaconus. Sepultus in claustro.
774. 1465. — Jacobus Crecquele, cantor, solus indutus. Obiit anno 1520.
775. 1468. — Joannes Flamingi. Obiit jubilarius anno 1524.
776. Nicolaus Reudde. Jacet in claustro.
777. Nicasius Clays, Audomarensis.
778. Joannes de Le Walle, supprior. Obiit anno 1503.
779. Joannes Valbrun. Recessit non professus.
780. Michael Perin. In scolis obiit.
781. 1471. — Philippus de Givenci. Jacet ante horologium ecclesiæ.
782. Franciscus Guttier. Venerabilis jubilarius obiit anno 1542, ætatis suæ 85, religionis 70, jubilæi 20.
783. Lambertus Nœuverne, præpositus.....

759. *Sexagesimus quintus abbas :* **Joannes IX de Lannoy,** religiosus Bertinianus, abbas Sithiensis electus est anno 1473. Obiit 27ª novembris 1492. Fuit prius abbas Alciacensis.

Ab eo vestiti sunt :

784. 1478. — Joannes Duval, prior hujus loci, deinde Veteris Monasterii, antea vero præpositus Poperingarum. Missam (quæ dicitur hora capituli et post, seu vivorum, in sacello Trium Martyrum, scilicet S. Stephani) fundavit cum anniversario. Domos

1. Roland du Rhin était encore grainetier en 1475.

de Salperwich et de Longuenesse a novo reædificavit et alia reparavit. Obiit anno 1531, decimo kal. Januarii.

785. Willelmus de Coupes. Obiit feria 6ª parasceves, anno 1488.

786. Petrus Semel, custos puerorum. Obiit anno 1504.

787. Robertus de Coupes.

788. 1482, 12ª aprilis. — Robertus Le Merchier, Ariensis. Sepultus in atrio.

789. Petrus Bussart, de Warneston. Sepultus in navi.

790. Gerardus de Cuynghen, prior de Wasto[1], Cluniacensis ordinis, deinde abbas Sancti Pharonis Meldensis.

791. Joannes Goethals, aliàs Gantois.

792. 1483, 19ª julii. — Joannes Viconte, granatarius. Obiit anno 1527.

793. Cornelius Rocquelin. Cæcus et clinicus obiit 1517.

794. Jacobus Maës, Neoportensis.

795. Nicolaus Cornaille. Hic cameram unam in superiori infirmaria valde decenter composuit et fabricare fecit. Obiit anno 1528.

796. 1487, 11ª aprilis. — Marcus Marissal, de Desverne, camerarius et postea cantor; ad cujus instantiam facta est capella Sancti Nicolai ad ostium templi intrantium à meridiè, ubi archam, in quà sacræ vestes sunt, et pallia altaris dedit. Molendinum de Roquestoir elevari fecit, quod postea conventui, de licentia D. Antonii abbatis, perpetuo dedit. Plura sacella, quinque videlicet majores imagines Annuntiationis, Joannis Baptistæ, Philippi et Jacobi, S. Quintini et Mariæ Magdalenæ picturis decorari fecit; unde, pro omnibus iis anniversarium sibi tum procuravit, ubi quilibet sacerdos duos solidos, et formistæ solidum. Obiit anno Domini 1531.

797. Joannes de Bellebeht, Bolonien-sis, custos ecclesiæ, postea camerarius, deinde prior de Ligni. Obiit jubilarius 23ª augusti anno 1540.

798. Joannes de Bonnelles, magister puerorum. Sepultus in claustro anno 1516.

799. Ingelramnus Sporti. Obiit in scholis, sepultus in atrio.

800. 1490. — Jacobus Wasselare, Casletensis, magister conventus, deinde prior Veteris Monasterii.

801. Paschasius Plantre, granatarius, dein prior Veteris Monasterii. Obiit anno 1527. Vir fuit omni virtute plenus, et temporalium rerum sagax administrator, sub quo hæc domus in ædificiis floruit, et libertas adversus judices publicos et officiarios comitis Arthesiæ non parum institit et prævaluit; redditus ecclesiæ non parum adauxit.

802. Franciscus Oudegherst, vinitor, præpositus Poperingarum, dein unanimi voce electus abbas S. Winnoci Bergensis anno 1527. Obiit anno 1535.

803. Hector Bourgois, Insulensis. Obiit die suæ vestituræ, scilicet 29ª aprilis.

804. 1491. — Joannes Lesseline, de Neufchatel juxta Boloniam. Obiit 1518. Jacet sub lampade B. Joscionis.

805. Nicolaus Zwarte, Audomarensis, magister horologii. Obiit 1524.

806. Augustinus Pasquin, aliàs Otho. Fundavit 7 missas in honorem 7 dolorum B. M. V., quæ dicuntur feria 6ª hebdomadæ Passionis.

807. Nicolaus Mogants, aliàs Jacobus, magister quotidianorum et organista hujus ecclesiæ. Obiit anno 1514.

808. 1492, 2ª julii. — Simon de Nieules, Tornacensis, custos ecclesiæ. Obiit 1536.

809. Guillelmus Musebecque, Audomarensis, supprior. Obiit 1523. Hic fuit eruditione clarus.

749. *Sexagesimus sextus abbas :* **Jacobus IV Duval,** Sithiensis

1. *En surcharge :* S. Michaelis in Waconvillari.

præsul electus anno 1492, prælaturam D. Antonio de Berghes cessit anno 1493, et Poperinghis cum pensione recessit. Obiit Ipris 2ª februarii 1497. Corpus ejus, juxta pia sua desideria, translatum et inhumatum fuit a Rmo Antonio de Berghes in sacello Assumptionis B. M. V. ecclesiæ abbatialis Sancti Bertini, quod sacellum vivens plurimum decoraverat.

810. *Sexagesimus septimus abbas:* **Antonius I de Berghes,** antea Montis Sanctæ Mariæ in Burgundia, deinde Sancti Trudonis, demum Sancti Bertini per curiam Romanam intronisatus abbas anno 1493. Obiit 12ª januarii anno 1531 : jacet in media navi ecclesiæ.

Ab eo vestiti sunt : [1]

811. 1495. — Guillelmus Spolart, subeleemosinarius, postea camerarius, deinde prior hujus loci, postremo præpositus Poperingarum. Obiit 1541.

812. Robertus Dubrœucq. Obiit Lovanii subdiaconus ; jacet ibidem in ecclesia S. Petri, ante altare S. Mariæ, anno 1502.

813. Matthæus Dubrœucq, 3us prior. Obiit 1520.

814. Simon Danis, Arkensis. Obiit 1511.

815. Allardus Tassart, Audomarensis, cantor. Hic plura volumina scripsit et omnia privilegia ecclesiæ in copia duplicavit, vir multum venerabilis. Obiit feria 6ª Parasceves 1532. Hic, quamdiu vixit, fuit indutus sicut novitii in scholis existentes, die ac nocte.

816. 1497, 7ª junii. — Petrus Hellin, de Warneston, sub-granatarius, deinde abbas Alciacensis anno 1520. Obiit anno 1539. (al. 1530, 24 oct.).

817. Adrianus Grimbert, Paulopolitanus. Obiit 1539. Hic fuit admodum vocalis et multi cibi, ut quotidie edebat quatuor panes. Jam proximus morti, omnibus monachis astantibus, alta voce cantavit *Salve Regina ;* cumque pervenisset ad illa verba *O clemens,* multis profusis lacrymis animam Deo reddidit.

818. 1498, 11ª martii. — Antonius Blondel, de Messines, præpositus Merœ. Obiit 14 martii 1543.

819. Rolandus Merchier, Audomarensis, custos ecclesiæ. Obiit 1536.

820. 1499, 10ª aprilis. — Ingelbertus d'Espaigne, de Breda, factus via compromissi coadjutor R. D. Antonii, abbatis nostri, anno 1512, cui successit anno 1531.

821. Willelmus Zwane, granatarius, supprior, dein prior. Prioris domum valde decoravit et picturis adornavit ; ecclesiam S. Mummolini reparavit et domum in isto loco novam effecit. Obiit anno 1546.

822. Jacobus de Rons, Audomarensis. Jacet in claustro, 1512.

823. Eustachius Warhoil, Audomarensis, 3us prior, deinde præpositus Poperingarum. Obiit 1536, sepultus ibidem ; pro quo fuerunt celebrata obsequia solemnia in qualibet parochia Poperingana, et unum in hoc Sithiensi monasterio, more aliorum religiosorum Bertinianorum.

824. 1503. — Willelmus Robert, Audomarensis, 3us prior. Obiit 1525.

825. Adrianus Boens, de Steenfort, supprior, postea camerarius. Obiit 1544.

826. Joannes Pigne, Audomarensis. Obiit 1534.

1. « La formule de profession a varié en différents tems ; la plus ancienne qui nous reste et qui est comme on l'a dit plus haut du tems du gouvernement d'Antoine de Berghes 67e abbé est conçue dans les termes suivans, sans qu'il y soit fait mention ni de l'année, ni du surnom de la personne, mais seulement du nom de religion ainsi que de celui de l'abbé qui gouvernait pour lors.

+ Ego frater Robertus [Dubrœucq] promitto stabilitatem meam et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam S. Benedicti coram Deo et sanctis ejus in hoc monasterio S. Bertini quod est constructum in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli in præsentia Dompni Anthonii abbatis. » — D. W.

Cette formule fut en usage jusqu'à Vaast de Grenet 70e abbé qui en introduisit une nouvelle.

827. Robertus Cornaille, Hesdinensis, custos ecclesiæ, prior Veteris Monasterii, magister gardini, vinitor. Obiit 1547.

828. 1505. — Willelmus de Orlay, Luxemburgensis, eleemosinarius, dein abbas Alciacensis nominatus ab imperatore Carolo Quinto, anno 1531, per translationem Gerardi d'Hamericourt ad abbatiam S. Winnoci.

829. Chrisogonus Loste, Audomarensis, vinitor, dein granatarius. Obiit 8ª augusti 1537. Jacet in sacello sancti Sebastiani.

830. Willelmus Bacquere, Audomarensis, cantor. Obiit 30ª martii 1543.

831. Nicolaus Seveno, Audomarensis, vinitor, camerarius. Obiit 1541.

832. Hieronimus de Witz, subcantor. Obiit 7ª julii 1539.

833. Cornelius Polizoenne, subdiaconus. Obiit in formâ suâ in capitulo, anno 1512.

834. 1506. — Maximilianus Numan, sacerdos. Obiit 1517.

835. Aegidius Haneton, Tornacensis, mapparum provisor, dein præpositus Meræ. Hic ivit Romam et ad Beatam Virginem Mariam Loretanam. Obiit anno 1550.

836. Ladislaus de Davre, Nivellensis, magister mapparum et 4ᵘˢ prior. Obiit anno 1535.

837. Aegidius Brandifer, Audomarensis, 4ᵘˢ prior, infirmarius. Obiit morte subitanea præventus anno 1513.

838. 1512, 28 maii. — Stephanus de Nouvelles, Insulensis, sub-vinitor. Obiit 1547. Hic tantam habebat vocem ut audiretur in sacello B. Mariæ inferius, usque ad portam templi.

839. Alardus Rommez, Burburgensis, granatarius, dein præpositus Poperingarum, postremo præpositus Meræ et prior Veteris Monasterii. Fundavit 5 libras cerœ in sacello S. Quintini. Obiit anno 1559.

840. Joannes de Salperwic, Audomarensis. Obiit 1526.

841. Joannes Regis, Audomarensis, prior. Obiit 1558.

842. Jacobus Grave, Audomarensis, vinitor, eleemosinarius, cantor, supprior. Altare S. Jacobi decoravit. Obiit anno 1556.

843. 1515, 31 augusti. — Antonius Caillet, Audomarensis, custos puerorum, deinde magister horologii. Obiit subito, 1558 15ª novembris.

844. Joannes Pacoul, Stapulensis, scriptor eximius, custos ecclesiæ. Obiit anno 1547.

845. Henricus Griffon, magister horologii et trianguli.

846. Joannes de Layens, Audomarensis, sub-custos ecclesiæ. Repertus fuit in cubiculo suo mortuus.

847. 1519, 27 maii. — Gerardus d'Hamericourt, Arkarum præpositus, abbas S. Winoci institutus anno 1535, postea abbas S. Bertini.

848. Jacobus Marotelle, Atrebatensis, camerarius, præpositus Meræ, deinde granatarius, tandem abbas de Vlierbeke apud Lovanium, anno 1543.

849. Joannes Bollard, Audomarensis. Obiit formista, 1522.

850. Antonius Longhenesse, Audomarensis, 3ᵘˢ prior, supprior, vinitor et præpositus Arkarum.

851. Laurentius Billon, Audomarensis, custos ecclesiæ. Obiit 1543.

852. Petrus Caron, de pago S. Pauli, præpositus Meræ. Obiit jubilarius anno 1578, sepultus ante sacellum Assumptionis.

853. 1522, 5ª septembris. — Franciscus de Robreniette, Insulensis, sub-granatarius, præpositus Arkarum. Obiit 19ª septembris anno 1540.

854. Franciscus Tollenaer, Cortracensis, 4ᵘˢ prior, deinde granatarius, præpositus Poperinghârum, custos ecclesiæ, cantor, magister gardini, tandem a Philippo secundo nominatus abbas Alciacensis anno 1563. Obiit anno 1574.

855. Georgius Zultere, Audomarensis. Obiit anno 1538.

856. Paulus Dausque. Audomarensis. Debilis cerebri. Obiit apud Minoritas Iprenses anno 1557.

857. Robertus Travers, Audomarensis. Obiit sacerdos anno 1537. Jacet ante capitulum.

858. 1527, 26ª septembris. — Joannes Pottere, aliàs Badoin, de Hazebroucq, vinitor, supprior, camerarius, præpositus Poperingarum, tandem prior hujus loci. Anno 1552 obiit.

859. Jacobus de Izenghien, d'Esclebecq, eleemosinarius. Obiit anno 1546.

860. Antonius de Licques, aliàs de La Cressoniere, ex nobili familia, camerarius, supprior, granatarius, deinde prior hujus loci, postremo ab Imperatore nominatur abbas Alciacensis anno 1552.

861. Joannes Lardeur, Audomarensis, 3ᵘˢ prior, eleemosinarius. Tandem debilis cerebri obiit anno 1558.

862. Joannes Crisel, Audomarensis. Hic fuit Romæ per quinquennium. Obiit 1550.

863. 1530, 27ª junii. — Michael Santers, Atrebatensis, 5ᵘˢ, 4ᵘˢ, 3ᵘˢ prior, tandem supprior. Obiit 2ª novembris 1553. Jacet in sacello S. Michaelis cum epitaphio.

864. Maximilianus Gilleman, Audomarensis eleemosinarius, postea cantor. Obiit anno 1562, 30 martii.

820. *Sexagesimus octavus abbas :* **Ingelbertus d'Espaigne,** jam ab anno 1512 coadjutor R. D. Antonii abbatis factus, confirmatur unanimi voce abbas hujus loci 14ª januarii anno 1531. Obiit 28ª novembris 1544.

Ab eo vestiti sunt :

865. 1531, 12 martii. — Joannes de Griboval, Messinensis. Fit prior de Beaurain apud Bethuniam anno 1547.

866. Jacobus de Heges, Monsteriolensis, custos ecclesiæ. Obiit 1557, 8ª novembris.

867. Reginaldus de Cortewille, ex Watou, prior de Beaurain. Obiit jubilarius.

868. Petrus Joyeux, Audomarensis, vinitor. Obiit 15 junii 1556.

869. 1533, 17 junii. — Antonius Quehem, Monsteriolensis, camerarius, dein granatarius.

870. Ambrosius Zickele, alias Faucille, Zelandus, capellanus abbatis, præpositus Arkensis, magister fabricæ, deinde granatarius, demum prior. Obiit 1560 13ª septembris.

871. Jacobus Decroix, Audomarensis, 4ᵘˢ et 3ᵘˢ prior, deinde vinitor. Obiit anno Domini 1546.

872. 1534, 8ª martii. — Petrus Decroix, Tornacensis, sub-vinitor et subgranatarius, dein vestiarii custos. Obiit 1557, 24 octobris.

873. Thomas Labitte, Audomarensis, sub-custos vestiarii, supprior et magister gardini. Obiit 1567.

874. Joannes Lamirant, Monsteriolensis. Obiit Parisiis, in Sequana mersus natando, 7ª augusti anni 1541.

875. Henricus Scottre, Poperinganus, capellanus abbatis, camerarius, granatarius. Obiit 1558.

876. Michael Penel, Bethuniensis, supprior, deinde abbas Blangiacensis electus 29ª martii anno 1557. Obiit 21ª novembris anno 1578.

877. 1536, 9ª junii. — Claudius Grenet, Bethuniensis, custos puerorum, capellanus abbatis, præpositus Arkensis, dein primus prior S. Præjecti prope Bethuniam.

878. Jacobus Landas, Insulensis, 4ᵘˢ prior, camerarius, vestiarii custos, dein prior de Baillolet, sive Barlet.

879. 1538, 23ª septembris. — Hieronimus de Ghisnes, alias Grimbert, Brabantus, regia auctoritate nominatur abbas S. Winoci anno 1556. Obiit 11ª januarii anno 1574.

880. Guillelmus de Failly, alias Bernissart, Hannoniensis, magister fabricæ et capellanus abbatis. Obiit 29 junii 1559.

881. Petrus d'Affringhes, Audomarensis, filius Petri et Joannæ Lemoine, 4ᵘˢ, 3ᵘˢ prior, supprior, custos et cantor. Obiit 14ª decembris 1566, sepultus in navi templi ante S. Petrum.

882. 1540, 18ª junii. — Marcus Franchomme, de Reliaco, recessit novitius ultimo anniversarii sui die.

883. Joannes Bore, Brugensis, puerorum custos, capellanus et magister fabricæ. Obiit 30ª novembris anno 1558.

884. Wyardus Robert, Audomarensis. Obiit Parisiis 30ª novembris 1551.

885. 1541, 21ª martii. — Antonius de Penchin, Audomarensis. Obiit peste, Parisiis, 25ª octobris 1547.

886. Robertus Juet, Audomarensis, custos puerorum, 4ᵘˢ, 3ᵘˢ prior. Obiit 21ª martii 1563.

887. Joannes Suilly, alias Silli, Bethuniensis, senior domus, magister horologii, 5ᵘˢ prior, vestiarii subcustos, camerarius, pastor S. Mummolini, eleemosinarius, primus collegii regens, præpositus Meræ. Obiit 30ª maii 1589, sepultus in capella S. Joannis Baptistæ.

888. Joannes Roland, Ariensis, 4ᵘˢ prior, capellanus. Obiit 22 decembris 1560.

889. Franciscus Labitte, Audomarensis, sacellanus abbatis, pastor S. Mummolini, præpositus Arkensis. Obiit 10 decembris anno 1565.

890. Jacobus de la Riviere, alias Duval, Audomarensis. Recessit novitius post duos menses.

847. *Sexagesimus nonus abbas :* **Gerardus d'Hamericourt,** hujus cœnobi monachus, nepos ex sorore Ingelberti abbatis, collatione imperiali ac postulatione totius conventus hoc suscepit monasterium regendum anno 1544. Primus episcopus Audomarensis anno 1562, obiit anno 1577, mense martio. Jacet in collegio societatis Jesu, quod fundavit atque dotavit.

Ab eo vestiti sunt :

891. 1546, 4ª martii. — Lambertus Davre, Namurcensis, vinitor, præpositus Poperingarum, deinde prior major hujus loci. Obiit 2ª maii 1570, cui successit Vedastus Grenet, Atrebatensis.

892. Adrianus Driutius, Casletensis (frater Remigii Driutii episcopi secundi Brugensis), 5ᵘˢ, 4ᵘˢ prior, supprior, vinitor. Inventus est a famulo mortuus in lecto mane 25ª septembris 1588.

893. Lambertus de Hetru, Hesdiniensis, vinitor et cantor. Obiit 19ª maii 1585.

894. Artus Doresmieulx, Atrebatensis, camerarius, præpositus Poperingarum. Obiit 1577, 17ª februarii.

895. 1548, 3ª augusti. — Joannes Desplanques, Bethuniensis, ex nobili familia, prior Esviniensis, postea Prælectensis (secundus). Obiit 28ª januarii 1599.

896. Christianus Vandalle, Cortracensis, puerorum custos, capellanus, supprior, dein pastor S. Folquini. Obiit 1583.

897. Antonius Reversé, Bethuniensis, custos puerorum, 3ᵘˢ prior, supprior, vinitor, dein abbas Alciacensis anno 1574. Obiit 1578, 4 octobris.

898. Robertus Thieulaine, Atrebatensis, 4ᵘˢ et 3ᵘˢ prior, supprior et custos. Obiit 1578, 8 martii.

899. Mauritius Bristel, Hesdiniensis, 5ᵘˢ prior, sub-custos. Obiit 15ª septembris 1576.

900. 1551, 20ª junii. — Dionisius d'Argenteau, Namurcensis. Recessit novitius. Ex duobus d'Argenteau S. Winnoci abbatibus, primus fuit frater germanus, secundus vero filius jamdicti Dionisii.

901. Antonius Paschal de Arbois, Burgundensis, vestiarii sub-custos, eleemosinarius. Obiit 28ª octobris 1594, sepultus in basilica S. Blasii.

902. Nicolaus Dupuich, 4ᵘˢ prior, eleemosinarius. Obiit in carcere, propter heresim.

903. Hercules Le Cointe, Bethuniensis. Obiit 1553. Formista.

904. Nicolaus Duflos, de Raulencourt, 5ᵘˢ prior et bursarius. Obiit 25ª maii 1597, sepultus in sacello Assumptionis.

905. 1555, 18ª maii. — Jacobus de La-

BOURRÉ, Ariensis. Obiit novitius 14ª februarii 1556.

906. JOANNES GRENET, Bethuniensis, filius scutiferi Joannis, eleemosinarius, vestiarii custos, prior Veteris Monasterii, deinde hujus loci et postea prior Sancti Præjecti. Obiit 25ª decembris 1615 ; sepultus in sacello B. Mariæ inferioris.

907. 1557, 25 augusti. — VEDASTUS GRENET, Atrebatensis, filius domini Petri scutiferi, eleemosinarius, postea prior, deinde abbas hujus loci.

908. ANTONIUS HAZE, Casletensis, custos puerorum, secundus administrator Collegii Bertiniani. Obiit 3ª decembris 1587.

909. GUILLELMUS LEROUX, Bethuniensis, 3ᵘˢ prior, supprior, dein cantor. Obiit 22ª novembris 1596, die Sanctæ Ceciliæ, cantorum ac musicorum advocatæ et patronæ, sepultus in sacello S. Bertini, apud epitaphium R. D. Guillelmi de Filliattre.

910. 1558, 16 martii. — PETRUS-ERNESTUS FAUCUEZ, Namurcensis, filius D. de Foulques et Margaretæ de Marbais, ex nobili et illustri familia, capellanus abbatis, præpositus Arkensis, granatarius, vicarius negotiorum abbatis. Obiit 15ª aprilis 1606, sepultus in basilica S. Bertini apud matrem, prope cor R. D. d'Hamericourt, abbatis et primi Audomarensis episcopi. R. D. abbas Mainfroy primo celebravit sacrum exequiarum pro defuncto religioso Faucuez solemniter in summo altari.

911. CLAUDIUS POTEL. Abiit novitius, postea factus est monachus Sancti Martini Tornacensis.

912. JOANNES DE FIENNES, aliàs du Bois, filius D. d'Esquerdes, equitis aurati. Abiit in Angliam ; tandem pœnitentia ductus ad monasterium rediit.

913. FRANCISCUS DE PERSENVILLE, custos puerorum, sub-eleemosinarius, præpositus Arkensis, dein 3ᵘˢ prior sancti Præjecti, tum præpositus Poperingarum. Obiit 19ª decembris 1617.

914. ADRIANUS POULLAIN, Audomarensis, custos puerorum, 4ᵘˢ et 3ᵘˢ prior, dein culinæ promptuarius, conventus receptor, præpositus Arkensis, tandem abbas Alciacensis electus anno 1584. Prælaturam dimisit anno 1607. Obiit anno 1610 23ª februarii ; sepultus est in templo Divæ Mariæ Hesdiniensis. Pro eo decantatur officium 3 lectionum in conventu et missa solemnis ad majus altare.

915. JULIANUS JAMOT, Bethuniensis, prior de Cohen. Resignavit suum prioratum patribus Jesuitis Audomarensibus, deinde Romam profectus est, ubi obiit 1603.

916. 1559, 4ª aprilis. — JOANNES DE BERSACQUES, Atrebatensis, frater D. de Bersacques, decani S. Audomari, custos puerorum, 4ᵘˢ et 3ᵘˢ prior, receptor conventus, supprior, collegii regens. Obiit 18ª decembris 1604. Annales Bertinianos scripsit.

917. NATALIS THOMAS, ex Rely, 5ᵘˢ prior et vinitor, œconomus, granatarius, dein præpositus Arkensis. Obiit 18ª julii 1594, sepultus in capella S. Catharinæ.

918. JOANNES NÈVE, Audomarensis. Fugitivus.

919. JOANNES DE WINEBROET, ex Renescure, custos. Obiit 17 decembris 1584.

920. 1561, 4 julii. — ROLANDUS DE MARBAIS, Namurcensis. Fugitivus.

921. JOANNES D'ARGENTEAU, Brabantus, ex nobili familia, frater et avunculus DD.ᵒʳᵘᵐ d'Argenteau, abbatum S. Winnoci, prior de Beaurain. Resignavit dictum prioratum in manus domini Philippi Gavrelle, abbatis S. Vedasti. Obiit 2ª octobris, Duaci, 1617.

922. MARTINUS VAN HOULTAIN, Iprensis. Fugitivus.

923. VULFARDUS TACON. Discessit novitius.

924. JOSINUS LOBERGH. Discessit novitius.

925. 1563, 9ª julii. — ANTONIUS BURI, Atrebatensis, director novitio-

rum, dein granatarius, postea prior de Barlet anno 1604, cui successit D. de Bourgoigne, religiosus S. Vedasti, postea abbas dicti cœnobii. Obiit Antonius Atrebati, 26ª januarii 1637, anno ætatis suæ 94 circiter.

926. Franciscus Wibaut, Bethuniensis, pastor S. Folquini penultimus. Obiit 31ª augusti 1604.

927. Joannes Canis, Bethuniensis, 5ᵘˢ prior et custos novitiorum. Obiit 7ª martii 1584.

928. Petrus Descamps, Bethuniensis, 5ᵘˢ prior. Obiit 1582, 21 decembris subito.

929. Michael Roberti. Recessit novitius.

930. 1568. — Aegidius Doyon, Namurcensis, eleemosinarius. Obiit peste anno 1597, sepultus in navi ecclesiæ, ante S. Hubertum.

931. Petrus de Wulf, Burgensis, ex nobili familia, regens collegii Sancti Bertini. Obiit 7ª decembris 1593. Pro animâ ejus primo decantatum est officium defunctorum : antea enim conventus solebat legere sine notis et cantu.

932. Joannes Woncters, Bergensis. Obiit 17ª martii anno 1583.

933. 1570. — Guislenus Favier, Bethuniensis. Obiit 12ª martii anno 1595. Fuit magister horologii.

934. Eleonorus Penin. Obiit in collegio.

935. Jacobus Vancolen, Bergensis. Discessit novitius.

936. 1572, 6ª martii. — Nicolaus de La Motte, nobilis Tornacensis. Obiit in Monte Cassino religiosus, 1617.

937. Carolus de Mamez, nobilis Furnensis, director novitiorum, supprior, camerarius, dein præpositus Meræ. Obiit senior monasterii atque jubilarius 26ª februarii 1636, anno ætatis suæ 80.

838. Andreas Fourdin, de Mory. Obiit peste, novitius.

939. Jacobus Desne, Bethuniensis, cantor egregius. Subitaneâ morte obiit 5ª februarii 1607.

940. 1576, 4ª junii. — Robertus Boutry, dictus Gouy, filius Federici scutiferi et Dᵉ Annæ Morel, fuit eleemosinarius. Obiit 5ª februarii 1524.

941. Carolus Fourdin, de Mory, frater Andreæ paulo prius dicti. Recessit novitius.

907. *Septuagesimus abbas :* **Vedastus Grenet,** hujus loci religiosus, ad dignitatem abbatialem provectus est anno 1577. Obiit 11ª decembris anno 1603, maximis podagræ et chiragræ attritus doloribus : sepultus est primo ante altare S. Dionisii, in que solebat celebrare, dein translatus ad commune abbatum sepulchrum. Ab eo vestiti sunt : [1]

942. 1584, 4ª septembris. — Franciscus Vanderstraet. Obiit professus in collegio anno 1597.

943. Michael Buzelin, filius Joannis et Catharinæ Lemaistre. Obiit in Monte Cassino religiosus professus anno 1597, non sine opinione sanctitatis.

944. Franciscus Hircoulx, præpositus Poperingarum, dein collegii regens. Obiit 8ª aprilis 1614.

945. Carolus Durssel, filius Guidonis equitis aurati, et Dᵉ Joannæ. Fuit bursarius, granatarius, prior hujus domus, præpositus Poperingarum, demum abbas Gemblacensis. Obiit jubilarius anno 1635.

946. Guillelmus Van Loemelle, Antuerpiensis, filius Antonii et Elisabethæ Noblet. Primo religiosus de Peenes non professus, fuit prior hujus loci, deinde abbas.

1. L'abbé Vaast de Grenet rédigea une nouvelle formule de profession pour les religieux. En voici les termes :

+ Ego frater Thomas Courcol offerens trado meipsum monasterio Divi Bertini et promitto ejus monasterii prælato Vedasto suisque successoribus canonice intrantibus obedientiam et reverentiam debitam secundum regulam divi Benedicti canonicam, promitto etiam illi et conventui ejusdem monasterii præsenti et futuro me perpetuam servaturum continentiam, quantum humana fragilitas permiserit, atque stabilitatem in loco et morum emendationem, et renuntio propriis.

947. Petrus de Warlincourt, Bethuniensis. Obiit novitius, sepultus in claustro anno 1585, ante scamnum novitiorum.

948. Thomas Courcol, Atrebatensis, filius Joannis, apparitoris Arthesiensis, et Joannæ Brirant. Fuit œconomus, fabricæ præfectus, director novitiorum, Arkensis præpositus, dein regens collegii. Senior domus ac jubilarius obiit 26ª septembris 1637, ætatis suæ 66, sepultus in sacello S. Joannis Baptistæ.

949. Eustachius Crugeot, Atrebatensis. Fuit præpositus Arkensis, dein regens collegii, postea abbas Alciacensis, anno 1607. Obiit jubilarius anno 1647, 17ª septembris, ætatis suæ 75, præsulatus 40.

950. Anselmus Haverloix, Audomarensis, filius Vincentii et Antoniæ Heren. Fuit Arkensis præpositus, dein granatarius. Obiit 2ª septembris 1618. Jacet ante S. Sebastianum, cujus epitaphium inde translatum cernitur in sacello S. Michaelis.

951. 1586, 17 januarii. — Nicolaus Mainfroy, Atrebatensis, quondam ephebus R. D. Vedasti Grenet, abbatis, ejusdem sacellanus, novitiorum director, camerarius, postea abbas hujus loci.

952. Antonius Laurin, Bethuniensis, filius Joannis scutiferi, domini des Planques et Dæ Barbaræ Muisart. Fuit sacræ theologiæ licenciatus, 3us prior, supprior, bursarius et prior, dein Præjectensis, demum abbas hujus loci.

953. Joannes Maillart, Atrebatensis, filius Joannis, procuratoris, et Mariæ Nicolay. Fuit œconomus, præpositus Arkensis, dein granatarius. Obiit 28ª septembris 1622.

954. Joannes Reswich, ex Averdoing, frater R. D. Claudii de Reswich, abbatis S. Andreæ in nemore. Obiit 6ª septembris 1624, sepultus in navi ecclesiæ, apud S. Hubertum.

955. 1589, 9ª januarii. — Florus de Lannoy, filius illustris viri Jacobi, equitis aurati, domini de Wannes et Lamotterie, et Dæ Susannæ de Noyelles. Fuit sacellanus abbatis, præpositus Poperingarum, granatarius, dein prior Præjectensis. Postmodum obiit senior domus ac jubilarius 29ª junii 1652, ætatis suæ 74, religionis 63.

956. Judocus de Baillœul d'Ecke, filius Hectoris, equitis aurati, domini d'Ecke, Steenword, et Dæ Catharinæ de Glaerhout. Fuit capellanus abbatis, œconomus ; postea apostata et sub Hollandiæ ordinibus stipendia meruit, ubi et obiit Willemstrati anno 1638 apud gubernatorem loci, vagus et profugus.

957. Carolus Delattre, Atrebas, filius D. Jacobi, Arthesiensis consiliarii, et Dæ Mariæ Morel. Fuit eleemosinarius, thesaurarius, 4us, 3us prior, dein infirmorum et cæremoniarum magister. Obiit 28ª novembris 1637, ætatis suæ 67. Ejus epitaphium ad latera arboris Bertinianæ videre est, in sacello S. Stephani : fuit autem sepultus in sacello S. Mariæ Magdalenæ. Hic anniversarium suum quotannis die 5ª novembris in parrochia S. Margaretæ celebrandum fundavit, cui ego Carolus Dewitte cum confratre nostro Laurentio Cuvelier etiam hoc anno 1762 interfui.

958. Carolus de Miraumont, Atrebas, filius Claudii scutiferi, Di de Chimancour et Dæ Mariæ de Longueval. Fuit fabricæ præfectus, director novitiorum, sacellanus abbatis, præpositus Poperingarum, dein Arkarum, postea supprior, demum prior. Obiit 2ª octobris 1637, ætatis suæ 61.

959. Aegidius Blondel, Monsteriolensis, filius scutiferi domini de Fresnes, et Dæ Antonius du Bois, alias de Fiennes. Fuit cantor, infirmorum præfectus. Obiit peste, 12ª novembris 1636, ætatis suæ 63.

960. Julianus de Lens, dictus de Robecque, Bethuniensis, filius Nicolai scutiferi et D^ae^ Mariæ d'Assonville. Obiit in prioratu S. Præjecti 6^a^ junii anno 1628.

961. Matthæus Quevillart, Audomarensis, filius Petri et Mariæ Haverloix. Fuit custos novitiorum, 4^us^ prior, ultimus pastor S. Folquini, dein præpositus Hamensis. Obiit 27^a^ septembris 1637, ætatis suæ 66.

962. Cornelius Queval, Audomarensis, filius Cornelii et Margaretæ de Wavran. Obiit 14^a^ octobris 1621.

963. Hieronimus Tartare, Audomarensis, filius Joannis et Mariæ Lecocq. Fuit vinitor, dein cantor. Obiit 13^a^ martii 1619.

964. 1590, 24 decembris. — Bertinus Souliers, alias Abdenago, fuit succentor, pastor S. Mummolini, dein cantor. Obiit Atrebati, 12^a^ octobris 1625, sepultus in monasterio S. Vedasti.

965. 1598, 5^a^ januarii. — Eustachius Thery, Audomarensis, filius Petri scutiferi et D^æ^ Antoniæ de Pouvillon. Fuit 4^us^ 3^us^ prior, supprior, eleemosinarius, œconomus, bursarius, postremo granatarius. Obiit 12^a^ octobris 1627, sepultus ante sacellum Annuntiationis.

966. Matthæus d'Affringues, Audomarensis, filius Petri et Isabellæ Le Petit. Fuit magister horologii. Obiit in præpositura Poperingarum morbo lethargiæ, 25^a^ octobris 1606.

967. Petrus Canteleu, Audomarensis, filius Guillelmi scutiferi, domini de Contes, et D^æ^ Peronnæ Cornilles. Obiit pastor S. Mummolini 2^a^ octobris 1616.

968. Philippus Thieulaine, Atrebas, filius Petri et Mariæ de Widebien. Fuit director novitiorum. Corbiacum in Galliâ, reformationis gratia adiit.

969. Dominicus Boucault, Atrebas. Corbiacum etiam adiit reformationis gratiâ.

970. 1600, 10^a^ julii. — Philippus de Cressi. Recessit novitius, dein Parisiis submersus fuit anno 1603.

971. Carolus Dervillers, Atrebas. Fuit fabricæ præfectus, Arkarum præpositus. Obiit 13^a^ septembris anno 1634.

972. Philippus Gillocq, Audomarensis, filius Andreæ et Mariæ Le Frere. Fuit sacræ theologiæ licenciatus, desservitor ecclesiæ sancti Joannis Poperingæ, regens collegii, dein prior, postremo abbas hujus loci.

973. Joannes des Planques, Bethuniensis. Recessit novitius.

974. Michael Haffringues, Audomarensis, filius Petri et D^æ^ Mariæ Duval. Fuit sacellanus abbatis, fabricæ præfectus, regens collegii, prior Præjectensis, postea supprior et novitiorum director. Hic vir, primus omnium religiosorum hujus monasterii pacificus, obiit senior domus ac jubilarius 13^a^ novembris 1658, ætatis suæ 73. Jacet in sacello Sanctæ Crucis.

975. 1602, 9 martii. — Jacobus Wasquehal, Insulensis, filius Joannis scutiferi, domini de La Suse, et Catharinæ de St-Venant. Fuit sacellanus abbatis. Obiit Poperingæ, 28^a^ maii 1647.

976. Jacobus Pippemont, alias Visier, Ariensis, filius Jacobi scutiferi, domini de Croix, et Philippæ de Fiennes. Fuit prior de Caumont, vinitor, dein camerarius. Obiit 20^a^ decembris 1638, ætatis suæ 52.

977. Franciscus Duval, ex Lumbres. Recessit novitius.

978. Philippus Pollehoye, Audomarensis, filius Roberti scutiferi, domini de Lottinghem, et D^æ^ Annæ Verint. Obiit Ipris, non professus, anno 1605.

979. Joannes de Raismes, filius Joannis et Annæ Parizis. Fuit thesaurarius, eleemosinarius. Obiit 1623, sepultus in sacello Annuntiationis.

980. Joannes Grugeot, Atrebas. Obiit 20^a^ januarii 1625.

981. Georgius Prevost, Audomarensis, filius Herculis et Mariæ d'Affringues. Fuit sub-præpositus Hamensis, dein supprior. Obiit 21ª septembris 1634.

982. Jacobus de Labbe[1], Ariensis, filius Adriani et Mariæ Werbier. Fuit S. Mummolini pastor, novitiorum director, bursarius, supprior, camerarius, regens collegii. Obiit 21ª novembris 1645, sepultus in sacello collegii.

983. 1603, 1ª januarii. — Guillelmus de Witte, alias Vitas, Duacensis, filius Richardi, Angli, scutiferi, juris utriusque doctoris, comitis Palatini in Academia Duacensi, et Mariæ Bonnenvicte. Fuit sacellanus abbatis. Hic plura de gestis hujus monasterii scripsit, maximeque in litteris tam divinis quam humanis versatus. Obiit 26ª januarii anno 1640, ætatis suæ 52.

984. Carolus Rolin, filius Philippi et Mariæ de La Bassée. Hic cum tribus aliis prius dictis Corbiacum adiit reformationis gratiâ.

951. *Septuagesimus primus abbas :* **Nicolaus Mainfroy**, hujus loci monachus, Sithiensis abbas fuit electus anno 1603. Obiit Atrebati, in natali oppido, anno 1611, 24ª octobris ; cujus corpus huc relatum ac sepultum est in communi Abbatum sepulchro.
Ab eo receptus est :

985. Allardus Nève, religiosus professus ac sacerdos S. Dionisii prope Montes, de consensu capituli. Fuit vinitor, deinde supprior. Obiit 20ª maii anno 1624, ætatis suæ 80.

946. *Septuagesimus secundus abbas :* **Guillelmus III Van Loemelle**, religiosus hujus monasterii, hoc regendum cœnobium suscepit anno 1611. Subitaneâ morte nobis eripitur anno 1623, die 18ª februarii.
Ab eo vestiti sunt : [2]

986. 1612, 9ª octobris. — Joannes de Flandres, Ariensis. Fuit custos et director novitiorum, 5ᵘˢ, 3ᵘˢ prior, præpositus Arkarum, deinde œconomus. Obiit 20ª septembris 1638, ætatis suæ 47.

987. Petrus Hanotel, Atrebas. Reformationis gratiâ Corbiacum adiit cum prædictis domnis Thieulaine, Boucault et Rolin, ibique professi sunt.

988. Robertus Dhaussy, Duacensis. Duaci obiit 10ª augusti 1638, ætatis suæ 42, sepultus in templo patrum Recollectinorum.

989. 1616, 4ª septembris. — Philippus van Vlandre, gallicè de Flandre, Gandensis, cognatus R. D. Loemelle, abbatis. Fuit 3ᵘˢ prior, pastor S. Mummolini, eleemosinarius, œconomus, præpositus Meræ, Humensis, Arkensis. Demum obiit prior hujus loci denominatus, sed non pacificus et in schismate reformationis, 22ª julii anno 1646. Jacet prope maximam portam ecclesiæ.

990. Gaspar Taye, Bruxellensis, filius domini baronis Van Wemelle. Fuit succentor. Obiit maximis podagræ et chiragræ attritus doloribus 2ª novembris 1633, sepultus ante sacellum S. Laurentii.

991. Eustachius Grugeot, Atrebas, nepos Eustachii, Alciacensis abba-

1. Aliàs de Laben. Composuit « Rosarium beatissimi Joscionis religiosi insulæ Sithiu, vulgo celeberrimi cœnobii Sancti Bertin », cujus operis originale manuscriptum in bibliotheca publica Sᵘ Audomari servatur. V. catalogum nº 788.

2. Nouvelle formule de profession adoptée par Guillaume Loemel et conservée jusqu'à la Révolution :

+ In nomine Domini Nostri Jesu Christi. Amen.
Anno a nativitate ejusdem millesimo sexcentesimo decimo octavo, die vigesimo primo mensis martii, ego Johannes de Flandre, Hesdinensis et diocesis Audomarensis, promitto stabilitatem meam et conversionem meam morum meorum, obedientiam, paupertatem et castitatem secundum regulam S. Benedicti coram Deo et omnibus sanctis quorum reliquiæ habentur in hoc monasterio S. Bertini in diocesi Audomarensi in præsentia Domini Guillelmi Loemelii abbatis ejusdem monasterii sub congregatione monasteriorum exemptorum Belgie, ad cujus rei fidem hanc petitionem manu propria scripsi die que suprà.

tis. Obiit 4ª julii 1639 ætatis suæ 36, sepultus ante sacellum Visitationis.

992. Petrus Blonde, ex Grevelincove. Fuit director novitiorum. Obiit 31ª januarii 1640, ætatis suæ 40.

993. Robertus Desmazieres, Insulensis. Fuit custos ac director novitiorum, 4ᵘˢ 3ᵘˢ prior, supprior, bursarius, Arkensis præpositus, dein vinitor tum collegii regens. Obiit 14ª augusti 1648, ætatis suæ 55.

994. Martinus Tullier, Audomarensis, filius Joannis et Joannæ Tartare. Fuit sub-præpositus Hamensis. Obiit 1641.

995. 1615, 4ª septembris. — Norbertus Van Loemelle, nepos D. Guillelmi abbatis. Fuit sacellanus abbatum Philippi Gillocq et Antonii Laurin, deinde eleemosinarius. Obiit 6ª junii 1651. Jacet in sacello S. Nicolai.

996. Leander de Fiennes, alias du Bois, filius illustris viri Guisleni, vicecomitis de Fruges, et Dᵉ Joannæ de Longueval. Recessit formista anno 1625; postea duxit uxorem.

997. Florus de Beaufresnez, Cameracensis, filius scutiferi domini d'Enne. Fuit succentor, capellanus abbatis, cantor, præpositus Poperingarum. Obiit 18ª junii 1645, ætatis suæ 44.

998. Joannes Pollehoye, Audomarensis, filius scutiferi domini de Lottinghem, et Dᵉ Annæ de Verint, et frater Philippi, defuncti 1605. Hic fuit infirmorum præfectus, præpositus Meræ, deinde præses nostri seminarii, Duaci. Hic obiit podagrâ 27ª augusti anno 1657, ætatis 54.

999. Guillelmus Pattinier, Atrebas. Fuit custos novitiorum, eleemosinarius, 3ᵘˢ prior, supprior, dein regens collegii. Obiit 6ª octobris 1642 apoplexiâ correptus anno ætatis suæ 44.

1000. Philippus Liot, Audomarensis. Fuit thesaurarius, custos ecclesiæ, elcemosinarius, capellanus abbatis, dein 3ᵘˢ prior. Obiit 9ª februarii 1639. Jacet in sacello SS. Philippi et Jacobi.

1001. Antonius Taffin, Audomarensis. 5ᵘˢ prior. Obiit Poperingæ peste 14ª septembris 1626.

1002. Martinus Caroulle, Audomarensis. 4ᵘˢ, 3ᵘˢ prior et custos novitiorum. Obiit 6ª maii anno 1641, ætatis suæ 42.

1003. 1617, 14ª septembris. — Joannes De Cerf, ex Vlanbertinghe, filius Joannis, equitis aurati, domini supradicti loci, et Dᵉ Mariæ Polincove. Fuit novitiorum director, succentor, præpositus Poperingarum. Obiit 1ª octobris 1651.

1004. Robertus d'Assignies, filius domini d'Alloine. Recessit 1625.

1005. Wallerandus de Vargelot, Audomarensis, filius Caroli scutiferi, domini de Norcamps, et Dᵉ Annæ Ouar. Fuit infirmorum cæremoniarumque magister, bursarius, præpositus Hamensis. Obiit coxario morbo 4ª februarii 1648. Jacet sub tumbâ marmoreâ cum matre in capella Beatæ Mariæ inferiori.

1006. Michael Legrain, Audomarensis, filius Martini et Franciscæ Balinghem. Fuit capellanus abbatis, bursarius, granatarius, regens collegii, cantor. Obiit senior domus, catharro oppressus anno 1664, 7ª martii, ætatis suæ 66, sepultus in sacello S. Jacobii.

1007. Joannes Delattre, Audomarensis. Professus in articulo mortis, sequenti die obiit in collegio 17ª aprilis 1620.

1008. Florus Senicourt. Recessit formista et obiit capellanus parochiæ S. Sepulchri.

1009. Petrus d'Affringues, Audomarensis, filius Jacobi et Joannæ Werbier. Fuit sacræ theologiæ bacchalaureus, 4ᵘˢ 3ᵘˢ prior, custos ecclesiæ, fabricæ præfectus, granatarius, præpositus Burburgensis, regens collegii. Obiit jubilarius et senior domus 25ª novembris 1673, ætatis suæ 68.

1010. Joannes Fobert, Poperinganus, non expresse professus. Obiit

diaconus 24ª junii 1656, ætatis suæ 56.

1011. Jacobus Marsilles, Audomarensis, filius Jacobi et Margaritæ Gillocq, nepos domni Philippi Gillocq, abbatis, sub quo fuit eleemosinarius, dein præses seminarii Duacensis, præpositus Poperingarum, Arkarum, tandem camerarius. Obiit jubilarius 27ª junii 1672, ætatis suæ 72.

1012. 1618, 15ª octobris. — Franciscus de Morant, Paulopolitanus, filius N. scutiferi et prætoris dicti loci. Recessit formista anno 1624; postea matrimonio se junxit.

1013. Hugo Beugin, Bethuniensis, filius Roberti scutiferi, domini de Pons et Dæ Catharinæ Renault. Fuit sacellanus abbatis, præpositus de Coyecques. Obiit 13ª novembris 1666, sepultus in sacello S. Joannis Baptistæ, ætatis suæ 63.

1014. Jacobus de Hanon, Audomarensis, filius N. scutiferi, domini de Bavincourt, quondam hujus urbis maioris. Fuit 5us, 4us prior. Obiit 14ª augusti 1639, ætatis suæ 36.

1015. Philippus Deslions, Atrebas. Discessit formista anno 1624, postea factus sacerdos et canonicus Ariensis, ubi obiit.

1016. Franciscus d'Affringues, Audomarensis, filius Benedicti et Balduinæ Charlotte. Abiit formista anno 1624, postea factus Carthusianus in magna Carthusia, ubi circa finem vitæ suæ electus fuit Generalis totius illius ordinis.

1017. Jacobus Hebbin, Audomarensis. Obiit 1ª februarii 1639, ætatis suæ 36.

1018. 1621, 7ª junii. — Antonius de Bernemicourt, aliàs Saluces, ex Douvrain, filius domini Caroli, vice-comitis de La Thieuloye, summi prætoris de Baillieul, et Dæ Catharinæ Maini. Fuit præpositus Furnensis, dein fabricæ præfectus. Obiit podagrâ 9ª junii 1651.

1019. Antonius Buisine, Atrebas, filius Philippi, scribæ, et Margaritæ Bourgois. Fuit 3us cantor, succentor, thesaurarius, prior de Caumont. Obiit podagrâ 31ª decembris 1650.

1020. Gerardus Dœulle, Audomarensis. Obiit podagrâ 22ª octobris 1637.

1021. 1622, 4ª augusti. — Franciscus d'Ostrel, dictus de Lieres, ex Ferfay, filius Joannis, equitis aurati, domini de Ferfay, et Dæ Jacheminæ Tesson de Zilleche. Fabricæ præfectus, dein coadjutor spatio 4ª mensium, tandem abbas noster.

1022. Carolus Van Vintere, Bergensis. Obiit disenteriæ fluxu 6ª octobris 1638, ætatis 39.

1023. Jacobus Haverloix, Audomarensis. Fuit sacræ theologiæ licentiatus, eleemosinarius, præpositus d'Audenfort. Obiit 20ª octobris 1653.

1024. Guillelmus Tullier, Audomarensis, filius Francisci et Catharinæ Tartare, remissus formista anno 1632, postea sacerdos sæcularis et anno 1635 occisus in hac civitate.

1025. Philippus de Wispin, dictus Tubaget, Dionantensis, remissus anno 1625.

1026. Joannes Delecourt, Duacensis, filius Joannis et Mariæ Villain. Fuit 4us prior, dein prior Præjectensis. Obiit Bethuniæ 28ª februarii 1673, ætatis suæ 73.

972. *Septuagesimus tertius abbas :* **Philippus Gillocq,** monachus hujus loci, fit Sithiensis abbas anno 1623, 9ª maii. Obiit 16ª augusti 1638, ætatis suæ 54. Ejus effigiem vide in tabella S. Joannis decollati in veteri sacello S. Michaelis.

Ab eo vestiti sunt :

1027. 1624, 20ª augusti. — Vedastus Hannot, Arkensis, antea pedagogus collegii pauperum ac sacerdos. Fuit præpositus Hamensis, deinde Arkensis. Obiit 13ª junii 1654.

1028. 1625, 7ª aprilis. — Joannes Gillocq, Audomarensis, nepos Philippi abbatis. Obiit subdiaconus peste 19ª augusti 1636.

1029. 1625, 29ª junii. — Petrus Gan-

THOIS, filius domini de Templeuve scutiferi. Fuit prior de Bas-Warneston. Obiit apud parentes anno 1651, 6ª aprilis.

1030. 1626, 8ª martii. — PETRUS MACART, Audomarensis, filius Petri et Olivæ Beauvois. Obiit peste, Duaci, nondum professus, 16ª novembris 1628.

1031. JOANNES PAYELLE, Ariensis, filius Petri et Cæciliæ Dalrou. Fuit thesaurarius, eleemosinarius. Obiit 23 novembris 1655, ætatis 55.

1032. ANTONIUS RACHINE, Audomarensis. Obiit 17ª novembris 1639.

1033. CAROLUS LE JEUSNE, Audomarensis, filius Caroli et Joannæ Bienaimé. Fuit sacræ theologiæ baccalaureus ; per 28 annos Duaci habitavit studiorum causâ, ubi etiam per plures annos tam philosophiam quam theologiam in collegio Vedastino professus est ; dein anno 1655 hic supprior, infirmorum novitiorumque director factus est; et anno 1660, ipsâ die Resurrectionis D. N. Jesu Christi repentina morte extinctus est, ætatis suæ 51. Vir sane erat maxime exemplaris, perfectionis amantissimus omnibusque charus.

1034. LUDOVICUS CASTIAU, Audomarensis, filius Ludovici et Christianæ d'Affringues, sacræ theologiæ baccalaureus. Obiit 6ª octobris 1638.

1035. ANDREAS BOSCART, filius Caroli, bibliopolæ, et Annæ Durée. Remissus propter incapacitatem cantûs.

1036. ROBERTUS LOSTE, ex Hallines, filius Philippi scutiferi, domini de Sterbecque, et Dᵉ Claræ de Vargelot, abnepos domni Chrisogoni (sup. nº 829). Fuit thesaurarius, sub-præpositus Arkensis, fabricæ præfectus, custos ecclesiæ, vinitor, et anno 1653 20ª octobris, per obitum D. Francisci de La Motte, religiosi S. Vedasti, a Rege prior de Pas nominatus. Obiit senior domus 1677. Hic anno 1640, cum facultate superiorum, Compostellam et cæteras partes Hispaniarum adiit. Plura de hujus monasterii gestis scripsit, maxime ut legere est in manuscripto notato nº 621 [1].

1037. JOANNES VIVIEN, Bethuniensis, filius Livini et Jacobæ Prevost. Fuit sacræ theologiæ baccalaureus, eleemosinarius, 3ᵘˢ prior, pastor S. Mummolini, præpositus Hamensis, fabricæ præfectus. Obiit 19ª junii 1669, ætatis 65.

1038. ADOLPHUS VAN SCHOORISSE, Iprensis, filius domini Judoci scutiferi et Dᵉ Jossinæ Samyns. Obiit ultimus familiæ suæ Poperingis anno 1667, 20ª decembris, ætatis suæ 58.

1039. 1627, 21ª martii. — GUILLELMUS BRASSART, Ariensis, juris utriusque doctor Dolensis. Recessit novitius et paulo post obiit.

1040. MATTHÆUS VANDER LEEUW, gallice des Lions, Poperinganus, filius Ulrici, ammani Poperingarum, et Mariæ Scoters. Fuit sacræ theologiæ baccalaureus, pastor S. Mummolini, bonorum Flandriæ receptor, prior et granatarius. Obiit anno 1677, 5ª maii, ætatis 69. Hic vir fuit rerum gerendarum experientiâ, eruditione atque virtute multum commendabilis. Jacet in sacello S. Philippi.

1041. 1627, 11ª junii. — JOANNES DU HIET, Audomarensis, filius Guillelmi et Dyonisiæ Bouvart. Obiit podagrâ, anno 1642.

1042. NICOLAUS OGIER, Audomarensis, filius Alelmi, chirurgi, et Annæ de Quienville. Fuit 5ᵘˢ prior, deinde prior de Oxelare, postea præpositus Poperingarum. Obiit senior domus anno 1680.

1043. 1628, 2ª februarii. — HIERONIMUS DE WIGNACOURT, ex Blarenghem, filius Philippi scutiferi, domini de Fontaines, et Dᵉ Annæ Wydts, frater de Wignacourt, abbatis S. Winoci. Obiit præpo-

1. C'est actuellement le *Ms. 816* de la Bibliothèque de Saint-Omer.

situs Arkensis 21ª novembris anno 1652, ætatis suæ 36.

1044. 1630, 17ª martii. — PHILIPPUS LE TURCQ, Basseanus, prius sacerdos, filius Joannis et Annæ Jourdin. Fuit succentor, eleemosinarius, cantor. Obiit 15ª decembris 1656. Jacet in sacello S. Philippi.

1045. 1654, 1ª novembris. — ANDREAS GILLOCQ, Audomarensis, filius Antonii et Mariæ de Monchy, nepos R. D. Philippi abbatis. Obiit sub-granatarius 28ª junii 1654.

1046. JOANNES PECQUEUR, Audomarensis, filius Joannis et Antoniæ Gallopin, frater Dionisii abbatis Claromarisci. Fuit 4ᵘˢ 3ᵘˢ prior, supprior, novitiorum, cæremoniarum et fabricæ magister, magnus prior. Obiit hic vir maxime religiosus senior domus ac jubilarius anno 1689, sepultus in sacello Assumptionis B. M. Virginis.

1047. JACOBUS CAMPION, Audomarensis, filius Antonii, advocati, et Agnetis Marchandille. Capellanus abbatis, thesaurarius et custos ecclesiæ, de repente catharro oppressus obiit 20ª februarii 1670, ætatis suæ 55. Hic fuit vir in historia non mediocriter versatus, et in exercitiis conventualibus apprime sedulus.

1048. ANTONIUS DE GONZALÈS DE ALVEDA, Neoportanus, filius Antonii scutiferi et capitanei et Dᵉ Margaritæ Seneschal. Sacellanus abbatis, granatarius, regens collegii, abbas Alciacensis anno 1647; tandem obiit 27ª decembris 1677.

1049. CAROLUS BOSCART, Audomarensis, filius Caroli et Annæ Buzée. Fuit fabricæ magister, præpositus de Manquebœure. Obiit infirmarius 13 augusti 1670, ætatis suæ 56. Hujus viri pietas in beatum Bernardum pœnitentem et Mariam Virginem potissimum enituit.

1050. 1637, 27ª martii. — AUDOMARUS LESAGE, Audomarensis, filius Philippi, advocati, et Mariæ de Lillers. Eleemosinarius, granatarius, præpositus Arkensis. Obiit 10ª junii 1658, ætatis suæ 44. Vir sonorâ voce.

1051. JOANNES VAN SENICOURT, Gravelinganus, filius Amandi et Edvisis Buret. Anno 1642 fuit subdiaconus et præpositus Burburgensis. Obiit sacerdos Gravelingæ 6ª martii 1648.

952. *Septuagesimus quartus abbas :* **Antonius II Laurin,** hujus loci religiosus, ad Sithiensem prælaturam evectus est anno 1641. Obiit 2ª octobris 1650, ætatis suæ 84, religionis 66.

Ab eo vestiti sunt :

1052. 1642, 6 octobris. — PLACIDUS CRESPIN, Basseanus. Recessit novitius. Fuit filius Philippi et Joannæ Le Turcq, nepos D. Philippi (sup. nº 1044) et frater D. Crespin (infra nº 1070). Obiit postea pastor Basseanus.

1053. MAURUS DUBOIS, Quercetanus,

1054. BERTINUS DE HURTEVEN. Ariensis,

1055. WALBERTUS DU VERBOIS, Basseanus,

1056. WINOCUS GERARD, Atrebatensis : Hi quatuor fuerunt secundum normam reformationis et sine nostri capituli consensu vestiti; ideoque remissi et professi sunt in monasterio Sancti Dionisii juxta Montes.

1057. 1647, 28ª augusti. — JACOBUS DURIEZ, ex Huccliers, filius Caroli scutiferi, domini de Huccliers, et Dᵉ Mariæ de France. Cantor : obiit Bethuniæ, 11ª octobris 1671, ætatis suæ 44.

1058. FRANCISCUS BOUCAULT, Atrebas, filius D. Philippi, consiliarii Arthesiensis, et Elisabethæ Ledoux. Sacellanus abbatis, eleemosinarius, granatarius, coadjutor et vicarius R. D. de Lieres, abbatis, dein abbas.

1059. FRANCISCUS VAN NAVEGHER, Iprensis, filius Aegidii, advocati, et Franciscæ Thevelyn. Fuit eleemosinarius, 4ᵘˢ prior, præpositus Hamensis. Obiit 14ª septembris 1665, ætatis 37.

1060. GEORGIUS VANDEGOESTENE, Pope-

ringanus, filius Joannis et Mariæ Tlam. Eleemosinarius, succentor, prior S. Prœjecti. Obiit Bethuniæ anno 1678.

1061. Joannes Baptista Prevost, Audomarensis, filius Gisleni et Catharinæ Desanois. Sacellanus abbatis, camerarius, præpositus Arkensis. Obiit 3ª augusti 1666, ætatis suæ 36.

1062. Jacobus Febvrier, Audomarensis, filius Petri et Annæ Seghin. Eleemosinarius, 3ᵘˢ prior, infirmorum præfectus, cantor, collegii regens. Obiit 12ª novembris 1679, jacet in sacello S. Nicolai. Hic vir Beatæ Mariæ virgini fuit devotissimus.

1063. 1648, 4ª julii. — Carolus Segon, Bethuniensis, filius Ludovici scutiferi, domini du Hamel, et Isabellæ Pisson. Fuit eleemosinarius, 4ᵘˢ 3ᵘˢ prior, infirmarius. Obiit 31ª maii 1670, ætatis suæ 40. Hic vir per plures annos tam philosophiam quam theologiam docuerat.

1064. 1650, 26ª julii. — Maximilianus de Beaufort, ex Baillœul-à-Cornailles, filius scutiferi dicti de Baillœul, et Dæ Mariæ Vairet. Remissus anno 1653, duxit in uxorem Dam Barbaram de Richebé, viduam. Anno 1663 factus est scabinus Audomarensis.

1065. Bertinus Le Gay, Audomarensis, filius Adriani, advocati, et Antoniæ Delattre. Hic lampadem argenteam beato Joscioni in sacello Assumptionis dedit. Obiit 10ª octobris 1658, ætatis suæ 27ᵒ.

1066. Eustachius Desmons, Audomarensis, filius Caroli, scribæ principalis Audomarensis, et Mariæ Duhamel. Fuit remissus. Obiit sacerdos et canonicus Paulopoli, anno 1658.

1067. Philippus de Bassecourt, ex Bœuvry, filius Jacobi, scribæ dicti loci, et Franciscæ de Richebé. Fuit remissus anno 1653 27ª octobris à R. D. de Lieres, abbate, cum Beaufort et Desmons, propter rationes ipsis notas.

1068. Joannes Baptista Thuyn, Audomarensis, filius Cornelii et Margaritæ Leene. Succentor, 3ᵘˢ prior, custos novitiorum. Obiit 5ª martii 1672, ætatis suæ 38; jacet in sacello S. Joannis Baptistæ quod ipse perfecit et decoravit.

1021. *Septuagesimus quintus abbas :* **Franciscus d'Ostrel de Lieres,** hujus loci religiosus, ex coadjutore abbas factus est anno 1650 2ª octobris. Obiit 19ª maii 1674, ætatis suæ anno 65. Ab eo vestiti sunt :

1069. 1654, 1ª aprilis. — Adrianus Leborgne, Audomarensis, filius Johannis, consiliarii hujus abbatiæ, et Mariæ Oeillet. Infirmariæ præfectus, 3ᵘˢ prior et supprior. Obiit senior domûs 14ª septembris 1702, ætatis 70, religionis 49.

1070. Jacobus Crespin, Basseanus, filius Philippi et Joannæ Le Turcq. Eleemosinarius, fabricæ præfectus, præpositus Arkensis et S. Prœjecti prior. Obiit 1695, circiter mense julio, ætatis suæ anno 61, religionis 41.

1071. Marcus de Clattre, Audomarensis, filius Simonis et Mariæ Le Sage. Fabricæ præfectus, receptor S. Prœjecti, tandem prior ejusdem loci. Obiit 23ª decembris anno 1700, ætatis 70, religionis 47.

1072. Carolus Daman, Ariensis, filius Laurentii et Franciscæ Durietz. Fuit sacellanus abbatis, camerarius, regens collegii, granatarius et prior major. Obiit 10ª martii 1700, ætatis suæ 67, religionis 46, sepultus in sacello Assumptionis.

1073. 1655, 3ª aprili. — Simon Payelle, Insulensis, filius Francisci et Margaritæ Pourré, nepos D. Joannis Vivien (sup. nº 1037). Fuit custos novitiorum, 4ᵘˢ prior, thesaurarius et custos ecclesiæ, pastor S. Mummolini, præpositus Hamensis, collegii regens. Obiit senior domus ac jubilarius 28ª junii 1708, anno ætatis suæ 74, religionis 53.

1074. Robertus Hourdel, Audomarensis, filius Ludovici, procuratoris principalis Audomarensis, et Catharinæ Dubois. Fuit succentor, infirmorum præfectus, cantor. Obiit senior domus ac jubilarius anno 1711, ætatis suæ 79, religionis 56.

1075. Antonius Werbier, Atrebatensis, filius Antonii advocati et Annæ Doresmieulx. Obiit eleemosinarius anno 1689, 13ª junii; jacet prope sacellum Annunciationis.

1076. Petrus Herlin, Atrebas, filius Antonii, procuratoris, et Franciscæ Caulier. Sacellanus abbatis, præpositus Hamensis et Burburgensis, granatarius. Obiit 23ª augusti 1680, ætatis suæ 50; jacet ante sacellum S. Quintini, quæ dicitur hodie S. Mariæ Magdalenæ.

1077. 1659, 30ª martii. — Benedictus, aliàs Carolus de La Ferre, ex Croisette, filius Alexandri scutiferi, domini d'Onvaux, et Dæ Mariæ Semerpon. Hic adhuc novitius ex devotione pridie sui obitus vota emittens, interiit 16ª novembris 1659; et factæ sunt obsequiæ sicut pro religioso professo; sed in eleemosinam media pars panum tantummodo distributa est.

1078. Bertinus, aliàs Robertus Ignatius de Lencquesaing, Ariensis, filius Joannis, quæstoris regii, et Mariæ Marche. Obiit diaconus 7ª junii anno 1664, ætatis suæ 27.

1079. 1659, 4ª septembris. — Walbertus, aliàs Franciscus Martel, prius sacerdos, ex Campagne-lez-Boulenois, filius Joannis et Margaritæ Cadet. Fuit remissus 22ª martii 1660.

1080. Mummolinus, aliàs Franciscus Widelaine, Audomarensis, filius Jacobi et Adrianæ Gillocq, pronepos R. D. Philippi abbatis. 3us prior, infirmorum præfectus, musicus et scriba peroptimus fuit; multa in utilitatem chori propria manu scripsit ac composuit. Obiit 29ª martii 1676, ætatis suæ 34.

1081. Winnocus, aliàs Adrianus Georgius de Caron, Audomarensis, filius, Jacobi, capitanei, et Dorotheæ Euveraet. Hic anno 1661, 19ª martii, ad faciendam professionem admissus, eam eodem anno solemniter fecit 3ª maii; at, recurrente 1ª februarii 1662, declaravit et sustinuit se vota religionis emisisse ex metu gravi cadente in constantem virum, neque à lite nobis intentandâ deterreri potuit. Sed protelatum nimis diu super validitate professionis, aut invalidatate, ferendâ sententiâ, ipse interim alio metu sibi à se incusso actus, et pœnitentiâ ductus, primam professionem quam fecerat ratificavit apud se. Quam ratificationem R. D. abbas acceptavit 9ª januarii anno 1667, præsentibus et consentientibus omnibus religiosis in capitulo propter hoc congregatis. Posteà factus est infirmarius. Obiit 14ª junii 1687, sepultus prope sacellum S. Nicolai.

1082. 1660, 19ª decembris. — Benedictus, aliàs Joannes Philippus des Planques de Béthune, ex Wambrechies, filius Joannis scutiferi, domini de Penin, et Dæ Annæ de Gherbode. Sacellanus abbatis, regens collegii, postmodum abbas S. Bertini.

1083. Gerardus Duval, Audomarensis, filius Francisci et Dæ Mariæ Aubron. Custos novitiorum, Arkensis ac demum Poperingarum præpositus. Obiit mense martio 1694, ætatis suæ 55.

1084. Walbertus, aliàs Jacobus Franciscus de Beaucourt, Audomarensis, filius Antonii, capitanei, et Mariæ Prevost. Remissus fuit 17ª martii 1662. Factus est posteà sacerdos.

1085. Maurus, aliàs Bonus Franciscus Prevost, Duacenus, filius Huberti et Cæciliæ Houseau. 3us cantor, custos novitiorum, 4us prior, camerarius, collegii regens. Obiit 30ª septembris 1691, ætatis suæ 52.

1086. PLACIDUS, aliàs CAROLUS PIPE, flander, de Wulveringhem, filius Cornelii et Catharinæ Cadet. Remissus fuit 31ª augusti 1662, propter ejus arrogantiam et incapacitatem.

1087. 1663, 21ª martii. — EUSTASIUS, aliàs NICOLAUS MARSILLES, Audomarensis, filius Eustachii et Jacobæ Robins. Sacellanus abbatis, Fabricæ præfectus. Obiit 21ª julii 1698, ætatis suæ 58. Jacet in medio sacelli S. Stephani sub tumbâ.

1088. WALBERTUS, aliàs JOANNES FRANCISCUS CAMPION, Ariensis, filius Francisci, Scribæ, et Mariæ Vanderwostine. Fuit remissus 21ª junii 1663 propter debilitatem cerebri.

1089. PLACIDUS, aliàs JOANNES BAPTISTA DESGRANGE, Audomarensis, filius Hermanni et Jacobæ Le Wittre. Hic a religiosis capitulariter congregatis ad professionem faciendam admissus fuit anno 1664, 27ª novembris; sed detectâ paulo post quâdam in eo infirmitate corporali latente quam celaverat, quâque videbatur ad onera religionis ferenda inidoneus, ab iisdem religiosis qui eum prius admiserant, et religionis habitum exuere et monasterio egredi compulsus est.

1090. 1663, 23ª decembris. — WALBERTUS, aliàs FRANCISCUS DE BIECQUE, Audomarensis, filius Isembardi et Antoniæ Gaverlo. Obiit 19ª octobris 1674, ætatis suæ 32.

1091. SILVINUS, aliàs JOANNES BAPTISTA COCUD, Audomarensis, filius Martini et Isabellæ de Lezoide. Fuit remissus 13ª februarii 1664.

1092. FOLQUINUS, aliàs ADRIANUS VANDER LEEUZE, gallice des Lions, Poperinganus, filius Joannis et Mariæ Malbranque, nepos D. Matthei (sup. nº 1040). Fuit hic custos novitiorum, 4ᵘˢ et 3ᵘˢ prior, custos ecclesiæ et capituli secretarius. Ad majora natus erat, verùm obiit 6ª septembris 1689, ætatis suæ 45. Jacet in sacello SS. Philippi et Jacobi, sub lapide marmoreo cum epitaphio.

1093. 1665, 26ª aprilis. — BERTINUS, aliàs HUBERTUS PHILIPPUS DE COUPIGNI, ex Bœuvri, filius Philippi scutiferi, domini de Salau, et Dᵉ Annæ de La Porte. Obiit summo omnium confratrum luctu 10ª novembris anno 1680, ætatis suæ 32.

1094. PLACIDUS, aliàs BALTASAR DE BRANDT, Ariensis, filius Philippi scutiferi, domini de Prompsart, et Dᵉ Florentiæ Gavrel. Hic, super electionem Alciacensium monachorum, à Ludovico rege XIV Alciacensis abbas nominatur anno 1677, cujus abbatiæ regimen per 26 annos tenuit. Obiit anno 1702, ætatis suæ 57.

1095. AUDOMARUS, aliàs LEODEGARIUS TAFFIN Tornacensis, filius Leodegarii et Mariæ Duquesnoy. Fuit custos novitiorum, præpositus de Zuynlande. Vir admodum pius. Obiit Poperingis 20ª martii 1695, ætatis suæ 52.

1096. URSMARUS, aliàs JOANNES CAROLUS WALOIS, flander, filius Joannis et Annæ Aubin. Fuit remissus 20ª junii 1666.

1097. BERTRANNUS, aliàs CAROLUS DHENNIN, Insulensis, filius Joannis et Mariæ Masurel. Obiit anno 1678.

1098. BERNARDUS, aliàs JOANNES DE LABRE, Arkensis, filius Judoci et Annæ du Sosoy. 3ᵘˢ cantor, minorum redituum receptor, eleemosinarius. Obiit Bergis, in confraternitate, 28ª maii anno 1690.

1099. 1667, 20ª martii. — HIERONIMUS, aliàs PETRUS FRANCISCUS DUTOICT, Insulensis, filius Hieronimi et Helenæ Carpentier. Recessit novitius 14ª augusti 1668; postea factus est religiosus in Cisoin.

1100. GUILLELMUS LOSVELDT, Audomarensis, filius Francisci et Mariæ Robert. Obiit 26ª maii anno 1677, ætatis suæ 32.

1101. SILVINUS, aliàs GUILLELMUS ADRIANUS WENIS, Poperinganus, filius Guisleni et Mariæ Pierins. Sacræ theologiæ professor, ad majora

natus, præmaturè nobis eripitur 6ª junii 1676, anno ætatis suæ 29.

1102. 1671, 7ª martii. — ERKEMBODO, aliàs AUDOMARUS BERTINUS LEFEBVRE, ex Embry, filius Nicolai et Joannæ Chatelain. Eleemosinarius. Obiit 31ª januarii 1693.

1103. HUMFRIDUS LAMS, aliàs HUBERTUS, Comminensis, filius Huberti et Catharinæ de Heyne. Philosophiæ professor. Obiit 1679.

1104. JOSCIO, aliàs PETRUS GISLENUS VAN EGROO, ex Milan, filius Petri et Ludovicæ Branuwer. Sacræ theologiæ professor, infirmorum præfectus. Obiit 24ª januarii 1701. Fuit etiam bibliothecarius et secretarius capituli.

1105. GRIMBALDUS, aliàs NICOLAUS FRANCISCUS DU CHAMBGE, Audomarensis, filius Sebastiani scutiferi, domini de Tentore, et N. Mestraet. Sub-præpositus Arkensis, dein præpositus ejusdem loci, demum præpositus Poperingarum. Obiit 19ª maii 1701.

1106. 1671, 4ª septembris. — VEDASTUS, aliàs LAMBERTUS BROUCQSAULX, ex Robecq, filius Gasparis et Franciscæ Lefebvre. Recessit novitius.

1107. AMANDUS, aliàs MICHAEL DE FOURMESTRAUX, Insulensis, filius Petri et Joannæ du Hot. Eleemosinarius, prior S. Præjecti. Obiit jubilarius 31ª augusti 1724.

1108. FULCO, aliàs JOANNES LEPRINCE, ex Affringues, filius Francisci et Mariæ Marcotte. Obiit 1679.

1109. GREGORIUS, aliàs ANDREAS LAMORALDUS DE LA MOTTE, ex Ramcroix, filius Francisci scutiferi, domini de Bourquembray et Dᵉ Mariæ de St-Genois. Discessit novitius 14ª maii 1673.

1110. DUNSTANUS, aliàs THOMAS JEROSME, Audomarensis, filius Guillelmi et Joannæ Dubuisson. Obiit diaconus 1678.

1058. *Septuagesimus sextus abbas :* **Franciscus II Boucault,** Atrebas, hujus loci religiosus, ex coadjutore et vicario R. D. Francisci de Lieres, salutatur Sithiensis abbas 20ª maii 1674. Obiit 27ª martii 1677, ætatis suæ 47.

Ab eo vestiti sunt :

1111. 1675, 21ª martii. — JACOBUS CARDON, Audomarensis, filius Augustini et Mariæ Gonduin. 3ᵘˢ prior, supprior, redituum censualium receptor, succentor. Obiit Poperingis anno 1696, mense martio.

1112. GUILLELMUS PRUVOST, Duacensis, filius Hieronimi et Joannæ Piron. Custos novitiorum. Obiit 7ª maii 1684, ætatis suæ 30, sepultus ante sacellum S. Stephani.

1113. 1675, 8ª octobris. — LUDOVICUS DE LABEN, Bruxellensis, filius Antonii scutiferi, et Dᵉ Mariæ Dausques. Recessit novitius 4ª julii 1676.

1114. ELIGIUS TANT, Audomarensis, filius Vincentii et Joannæ Desanois. Obiit 3ᵘˢ cantor, 19 maii 1692.

1115. 1676, 9ª augusti. — NICOLAUS MATTHIEU, Bruxellensis, filius Rogerii et Joannæ Basin. Obiit Poperingis, 6ª julii anno Domini 1691.

1082. *Septuagesimus septimus abbas :* **Benedictus des Planques de Béthune,** Sithiensis abbas denominatus est 5ª julii anno 1677. Obiit 20ª octobris 1705.

Ab eo vestiti sunt :

1116. 1677, 14 septembris. — PHILIPPUS THIRSAY, Ariensis, filius Oliverii et Mariæ Renard. Philosophiæ professor, camerarius, regens collegii. Obiit 11ª decembris 1700, anno ætatis suæ 46, religionis 24.

1117. FRANCISCUS DE GRUTERE, Iprensis, filius Petri et Franciscæ Ryckebuecq. Collegii regens, præpositus Arkensis, demum major prior. Obiit 21 januarii 1722.

1118. JOSEPHUS DE FONTAINES, ex Tinques, filius Joannis et Joannæ de Fontaines. Vinitor, camerarius, præpositus Arkarum, deinde Poperingarum. Obiit 20ª januarii 1708.

1119. 1678, 13ª januarii. — MUMMOLINUS LE RICHE, aliàs Joannes Franciscus, Valencenensis, filius Tos-

sani et Elizabethæ de Clety. Novitiorum director, 4^us^ prior, camerarius, granatarius, major prior, tandem abbas.

1120. WALBERTUS DE MELUN, aliàs Robertus, ex nobili prosapia ortus, ex Hamettes, filius Bartholomæi et Mariæ Le Vasseur. Vinitor, collegii regens. Obiit 14^a^ januarii 1705.

1121. PLACIDUS DE BRUGES, aliàs Franciscus, ex Gerpinne, diœcesis Namurcensis, filius Guillelmi et Mariæ Linglez. Recessit novitius 9^a^ junii 1678.

1122. 1679, 30^a^ martii. — THOMAS MACDRAGH, anglus, civitatis et diœcesis Londinensis, filius Joannis et Elisabethæ Bettjam, ex nobili prosapia. Recessit novitius 13^a^ novembris 1680.

1123. CORNELIUS LE GRA, Cameracensis, filius Hieronimi et Mariæ Goubez. Obiit anno 1689.

1124. LAURENTIUS WEUGLAER, Ariensis, filius Florentii et Jacobæ Daman. Recessit novitius 15^a^ novembris 1680.

1125. PLACIDUS DE BULLE, Atrebas, filius Jacobi et Maximilianæ de Locre. Obiit in præpositurâ Arkensi anno 1689.

1126. JOANNES BAPTISTA CATTIN, Hesdiniensis, filius Stephani et Mariæ Herbert. Expleto novitiatu, dilata fuit professio propter ejus infirmitates ; et obiit 24^a^ februarii 1681, sepultus ante sacellum S. Catharinæ.

1127. 1679, 30^a^ junii. — ALEXIUS DE DION, aliàs Carolus, nobilis Bruxellensis, filius Francisci et Margaritæ Wiart. Receptor minorum redituum, thesaurarius diligentissimus, duas parvas urnas pro reponendis SS. Reliquiis, SS. Mauricii et sociorum atque SS. Ursulæ et sociarum comparavit. Repertus fuit in cubiculo mortuus 13^a^ novembris anno 1696.

1128. LIBERTUS DES GRANGES, Audomarensis, filius Hermanni et Jacobæ Le Wiltre. Obiit novitius 5^a^ novembris 1679.

1129. SILVINUS HAUTEFEUILLE, aliàs Adrianus, Audomarensis, filius Michaelis et Margaritæ Lucq. 4^us^, 3^us^ prior, supprior. Obiit 3^a^ septembris 1697, ætatis suæ 39.

1130. VEDASTUS GRENET, aliàs Franciscus, nobilis, ex Cohem, diœcesis Audomarensis, filius Dominici et Florentiæ Hapiot. Fuit remissus ob infirmitatem.

1131. BERTINUS PORTEBOIS, Atrebas, filius advocati et Mariæ Claudiæ Herlin. Philosophiæ ac theologiæ professor, negotiorum gestor, fabricæ præfectus, granatarius, tandem à Ludovico XIV, viâ electionis, nominatus abbas Alciacensis 1^a^ novembris 1702. Apoplexiâ correptus morte eripitur Parisiis (ubi pro tertia vice ab Arthesiæ comitiis erat delegatus) 24^a^ decembris anno 1726, ætatis suæ 64, religionis 47, sacerdotii 40, dignitatis abbatialis 24. Vir fuit maximo ingenii præditus acumine, pius, humilis, prudens, in pauperes liberalis, cunctisque carus et affabilis.

1132. DOMINICUS CREPIN, Insulensis, nepos D. Jacobi (sup. n° 1070), filius Isaac et Mariæ Plouquet. Receptor S. Præjecti, præfectus molendinorum, regens collegii. Obiit 25^a^ decembris 1705.

1133. LUDOVICUS DURLIN, ex Frevent, diœcesis Atrebatensis, filius Ghisleni et Ghislenæ de Lenry. Obiit 28^a^ januarii 1689, sepultus ante sacellum B. Mariæ Magdalenæ.

1134. FERREOLUS LAMOURY, Audomarensis, filius Joannis, questoris hujus urbis et Claræ Thuyn. 3^us^ cantor, dein major cantor. Apoplexiâ correptus obiit 15^a^ aprilis 1698.

1135. ROCHUS BLARETZ, Audomarensis, filius Joannis et Mariæ Berguem. Recessit novitius 19^a^ aprilis anno 1681.

1136. 1681, 22^a^ augusti. — MAXIMILIANUS LIOT, Audomarensis, filius Jacobi, scribæ statuum Arthesiæ, et Franciscæ de Calonne. Thesaurarius, camerarius, collegii regens, tandem major prior. Apoplexia ac letargia correptus obiit

8ª decembris 1743, ætatis suæ anno 84, religionis 63, sacerdotii 59, jubilœi 13. Prædictis muniis adeo laudabiliter perfunctus est ut omnibus veri religiosi virtutibus emicaret; tandem octogenarius, annos æternos quos semper in mente habuerat attentiùs considerans, omnia dimisit ut soli Deo serviret.

1137. 1682, 14ª martii. — GREGORIUS DESCHAMPS, aliàs Jacobus, filius Caroli et Mariæ de La Derière. Fuit remissus.

1138. AUGUSTINUS MARLIERE, aliàs Joannes Franciscus, filius Francisci et Jacobæ Enlart. Director novitiorum, thesaurarius, camerarius, præpositus Hamensis. Catharro oppressus obiit 20ª junii anno 1709.

1139. 1683, 14ª aprilis. — BENEDICTUS DE LA HAYE, ex La Comté, filius Philippi et Annæ de Cassin. Obiit minoribus tantùm ordinibus initiatus, in vico La Comté, anno 1688.

1140. ANSELMUS DE Vos, aliàs Melchior, Iprensis, filius Joannis et Catharinæ Rebaut. Theologiæ professor, Hamensis deinde Poperingarum præpositus. Hydropisi suffocatus obiit 18ª decembris anno 1726, ætatis 63.

1141. NORBERTUS PRUVOST, aliàs Antonius, Hesdiniensis, filius Livini et Franciscæ Wiprez. Remissus fuit ob vocis tenuitatem.

1142. 1683, 28ª novembris. — GREGORIUS D'ESPAING DE GHERBODE, prænobili familiâ ortus, ex Wambrechy prope Insulas, filius Joannis Philippi de Gherbode et Annæ Theresiæ de Chaute, cognatus R. D. abbatis de Bethune. Fuit sacellanus abbatis, thesaurarius, præpositus de Zuynlande. Diutino morbo correptus hic obiit 29ª maii 1713, ætatis suæ 49. Jacet in sacello S. Catharinæ cum epitaphio.

1143. ILDEFONSUS LEGRAND, Audomarensis, filius Jacobi, ballivi Arkensis et Antoniæ Ducrocq. Infirmorum ac cæremoniarum præfectus. Epilepsiâ acutâque febri correptus in Salperwich obiit 4ª julii anno 1711, ætatis suæ 46.

1144. RUPERTUS FIEVET, Duacenus, aliàs Josephus Franciscus, filius Thomæ, bibliopolæ, et Mariæ de Sinpol. Magister cæremoniarum, sacellanus abbatis, eleemosinarius, collegii vice regens. Obiit 20 novembris anno 1721, ætatis suæ 58, sepultus ante sacellum S. Joannis Baptistæ.

1145. 1684, 24ª maii. — DUNSTANUS DEVICQ, ex Nieppe, filius Francisci, toparchœ de Nieppe, et Dæ Franciscæ de Villegas. Sacellanus prioris, fabricæ præfectus, granatarius. Obiit in castello de Nieppe 12ª septembris 1711, anno ætatis suæ 46.

1146. 1686, 5ª januarii. — BENEDICTUS PETIT-PAS, nobilis Insulensis, aliàs Jacobus Eustachius, filius Jacobi, toparchæ de Walle, et Dæ Isabellæ de Voos. 4us, 3us prior, supprior, thesaurarius, vinitor, præpositus Hamensis, dein abbas hujus loci.

1147. CLAUDIUS LEROY, Bethuniensis, filius Caroli et Mariæ Leclercq. Succentor, major cantor, infirmariæ præfectus. Obiit 19 maii, hydropisi oppressus, anno 1711, ætatis suæ 47, sepultus ante sacellum S. Mariæ Magdalenæ, propè ingressum chori, à sinistrâ parte.

1148. 1687, 2ª novembris. — WINNOCUS FLORIZOONE, Iprensis, aliàs Dominicus Franciscus, filius Francisci et Annæ Noote. Vinitor, sacellanus prioris, infirmorum præfectus. Obiit 7ª junii 1704, sepultus ante sacellum S. Sebastiani, in collaterali parte dexterâ templi.

1149. HUMFRIDUS COUSIN, Audomarensis, aliàs Jacobus Josephus, filius Jacobi et Mariæ Verdure. Redituum censualium receptor, S. Præjecti receptor, præpositus Hamensis. Jubilarius in cubiculo repertus fuit subito mortuus 2ª aprilis 1737, ætatis suæ anno 71, religionis 51.

1150. 1688, 29ª julii. — VICTOR DE CROE-

SER, nobilis Audomaropolitanus, filius Christiani Victoris, toparchæ d'Audinctun, et Dⁿᵉ Judocæ de Boom. Sacellanus abbatis, fabricæ præfectus, camerarius. Acutâ febri obiit 26 septembris anno 1712, ætatis suæ 45.

1151. CHRISTOPHORUS WERBIER, Audomarensis, filius Martini Ignatii et Catharinæ Laude. Cæremoniarum magister, sacellanus abbatis, thesaurarius, camerarius, præpositus Poperingarum. Obiit jubilarius 22ª aprilis anno 1739, ætatis suæ 72, religionis 50.

1152. LAMBERTUS JUBERT, Audomarensis, filius Thomæ et Annæ Corden. Censualium redituum receptor, infirmariæ et fabricæ præfectus, cantor, eleemosinarius, regens collegii. Jubilarius obiit 26ª januarii anno 1741, ætatis suæ 74, religionis 54, jubilæi 4, sepultus in sacello S. Stephani à sinistrâ parte, juxta parietem.

1153. 1690, 18ª decembris. — PLACIDUS MAISNARD, ex Verchoques. Præpositus Arkarum. Podagrâ correptus obiit 24ª februarii anno 1730, ætatis suæ 59.

1154. FOLQUINUS D'AMBRINNES, ex Rouvroy juxta Lenciacum. 4ᵘˢ prior, supprior, vinitor. Epilepsiâ acutâque febri correptus obiit 24ª decembris, anno 1713, ætatis suæ 43.

1155. 1691, 2ª novembris. — BERNARDUS DE HAYNIN, ex Ostreux prope Valencenas. Sacræ theologiæ professor, bibliothecarius, camerarius, granatarius, S. Præjecti Quintinopoli prior, deinde præpositus Hamensis nominatus non acceptavit. Obiit Quintinopoli in Picardiâ 8ª januarii anno 1742, ætatis suæ 71, religionis 51.

1156. PROCOPUS D'ENNETIERES, ex La Plaigne. Magister cæremoniarum, præpositus de Zuynlande, censualium redituum receptor, thesaurarius, eleemosinarius, Arkarum præpositus. Hasmaticus acutâque febri correptus obiit 28ª maii anno 1730, ætatis suæ 59, religionis 39.

1157. MAURUS DE FRANCE, Montensis. Minoribus tantum ordinibus initiatus obiit 20ª octobris anno 1694.

1158. 1693, 25ª junii. — ERKEMBODO LIBER, Audomarensis. Succentor, sacellanus abbatis, redituum censualium receptor, thesaurarius, collegii regens, S. Præjecti prior. Obiit 19ª januarii 1742, ætatis 73.

1159. ANTONIUS DE PREUDHOMME D'AILLY, ex Verquignœulle, prænobili familia ortus. Infirmariæ præfectus. Obiit podagrâ correptus, 10ª decembris anno 1727, ætatis suæ 55.

1160. ISIDORUS LONGUEVILLE, Tornacensis. Redituum censualium receptor, sacellanus prioris, præpositus de Zwynlande, camerarius. Obiit 10ª decembris anno 1737, ætatis suæ 64, religionis 45.

1161. 1695, 20ª octobris. — ANDREAS LOMAN, Audomarensis. Secretarius capituli, vinitor, 3ᵘˢ prior, supprior, novitiorum director. Podagrâ correptus obiit 13ª junii anno 1721, ætatis suæ 47, religionis 26.

1162. VALENTINUS VAN EECHOUTE, Audomarensis. Recessit novitius.

1163. 1696, 30ª maii. — LEANDER DE FIENNE, ex Arquenghem. Vestiarii custos, supprior, thesaurarius. Apoplexiâ paralisique correptus obiit 17ª decembris anno 1728, ætatis suæ 51, religionis 32.

1164. AUDOMARUS LE PRESTRE, Audomarensis. 4ᵘˢ prior, 3ᵘˢ prior. Acutâ febri laborans obiit 7ª januarii anno 1707, ætatis suæ 35.

1165. 1696, 20ª octobris. — LAMORALDUS DE BERNEMICOUR, ex nobili familia de Saluces ortus, Gandavensis. Succentor, cæremoniarum præfectus et fabricæ, sacellanus abbatis, eleemosinarius. Senior domûs ac jubilarius obiit 1ª decembris anno 1748, ætatis suæ 73, religionis 53, sacerdotii 47, jubilæi 3.

1166. ALEXANDER BILLIAU, Atrebatensis. Obiit 28ª octobris anno 1719, ætatis suæ 41, religionis 23.

1167. PAULUS DELATTRE, Insulensis. 4ᵘˢ, 3ᵘˢ prior, succentor, censualium

redituum receptor, sacellanus abbatis, major cantor, eleemosinarius. Senior domûs ac jubilarius obiit 25ª julii anno 1751, ætatis suæ 74, religionis 54, sacerdotii 49, jubilæi 6.

1168. Bartholomæus Lemaire, Duacensis. Cæremoniarum magister, vinitor. Obiit 8ª junii anno 1736, ætatis suæ 61.

1169. 1697, 19ª octobris. — Silvinus Vander Woestine, Audomarensis. Bibliothecarius, philosophiæ Duaci in collegio regio, deindè hic sacræ theologiæ professor, vinitor, granatarius, collegii regens. Obiit 15ª februarii 1763, anno ætatis suæ 86, professionis 64, sacerdotii 61, jubilæi 16. Hic sacerdotio initiatus philosophiam Duaci 4ºr per annos in collegio regio laudabiliter professus est ; ad suos redux sacræ theologiæ professoris dein granatarii munia diutissimè ac diligentissimè obivit. Demùm ad collegii nostri regimen assumptus, parcimoniis suis illud de integro magnificè reædificavit. Jacet in sacello Sanctæ Crucis.

1170. Maurus Remond, ex Quelmes. Sacræ theologiæ professor, capituli secretarius. Pleuritide correptus obiit 3ª martii anno 1721, ætatis suæ 44.

1171. Joannes Baptista de Dours, ex Niepe. Pastor S. Mummolini, præpositus de Zuynlande. Acutâ febri laborans obiit 29ª maii anno 1732, ætatis suæ 56, religionis 35.

1172. 1698, 14ª octobris. — Gerardus Devienne, Ariensis. Hecticâ pulmonariâque febri correptus, obiit diaconus anno 1705, 29ª maii, ætatis suæ 25, religionis 7.

1173. Martinus Stemmer, Audomarensis. Novitiorum director, 4us, 3us prior, supprior, capituli secretarius, Arkarum præpositus, anteà vero thesaurarius. Jubilarius obiit 1ª augusti anno 1750, ætatis suæ 73, religionis 52, sacerdotii 46, jubilæi 2, sepultus ante sacellum S. Michaelis, cum epitaphio.

1174. Jacobus Leporcq, Audomarensis. Acutâ febri correptus obiit 23 februarii anno 1711, ætatis suæ 34.

1175. Petrus Van Eekoute, Audomarensis. Bibliothecarius, cæremoniarum præfectus, infirmariæ præpositus. In venerabili senectute ac tranquillitate obiit 2ª maii 1765, anno ætatis suæ 87, professionis 65, sacerdotii 61, jubilæi 17.

1176. 1701, 20ª octobris. — Georgius Marissal, Audomarensis. Censualium redituum receptor, thesaurarius, S. Præjecti receptor. Viâ electionis a Ludovico XV nominatur abbas Alciacensis anno 1727. Acutâ febri correptus obiit 9ª martii 1748, ætatis suæ 67, religionis 45, dignitatis abbatialis 20. Hic columbæ simplicitati serpentis prudentiam jungens, verè pius atque humilis factus est.

1177. 1703, 15ª octobris. — Bertinus Bulteel, Poperinganus. Prioris, posteà abbatis sacellanus, sancti Mummolini pastor, deindè Hamensis præpositus. Apoplexiâ subito correptus obiit 10ª julii anno 1747, ætatis suæ 67, religionis 44. Hic in multis Hamensis præposituræ fuit restaurator ac reparator ; morum puritas in eo maximè enituit. Humilis verbis erat, humilis et opere, charus cunctis et benevolus.

1178. Columbanus Engrand, Basseanus. 3us cantor, succentor, 3us prior, supprior ac thesaurarius, prior Sancti Præjecti ; at in hoc prioratu sese sæcularibus implicatum ægrè ferens, post sex annos regiminis monasterium repetiit, expressè dicens : Hæc requies mea, hic habitabo quoniam elegi eam, et quo faciliùs uni Deo vacaret, ab omni officio alienari voluit, ut totam conversationem suam in cælis faceret. Bibliothecam nostram libris a se comparatis multùm ditavit et auxit. Tandem jubilarius obiit 18ª februarii anno 1755, ætatis suæ 74,

professionis religiosæ 50, sacerdotii 46, jubilæi 2.

1179. 1705, 8bris *. — CAROLUS DE GHERBODE, ex Wambrechy juxta Insulas, ex prænobili familia d'Espaing ortus. Fuit vestiarii director, sacellanus abbatis; dein à christianissimo rege Ludovico XV abbas Sancti Joannis in Monte nominatur 4a octobris anno 1732; verùm circa jus nominandi lite tunc temporis inter curiam Galliæ et Hungariæ pendente, abrenuntiavit R. D. Carolus de Gherbode, rexque Christianus ipsi de pensione annuâ mille librarum francicarum, super abbatiam de Claromarisco, apposita, gratificatus est. Deinde viâ electionis coadjutor hujus monasterii factus est 4a januarii 1742, posteà abbas.

1180. VICTOR DE CROESER, nepos Victoris (sup. n° 1150). Recessit novitius; posteà uxorem duxit. Mortuâ uxore, Iprensis canonicus factus est, deindè Castelli Morinorum præpositus à rege Ludovico XV nominatus est.

1181. HENRICUS DE GARGAN, ex Blangy. 3us cantor, dein receptor prioratûs S. Præjecti. Acutâ febri obiit 19a junii anno 1734, ætatis suæ 52, religonis 29.

1182. WALBERTUS MARTEL, Arkensis. Præpositus in Zuynland, deinde præpositus Poperinganus. Obiit 10a decembris 1773, anno ætatis suæ 84, professionis 66, sacerdotii 62, jubilæi 19. Hic præposituras de Swynland per 13 annos et Poperinganam per 35 annos successive et laudabiliter rexit.

1183. DOMINICUS LE PRINCE, nepos D. Fulconis (sup. n° 1108), Audomarensis. Subitaneâ morte obiit in præpositurâ Arkensi 2a martii anno 1725, ætatis suæ 43, religionis 20.

1119. *Septuagesimus octavus abbas :* **Mummolinus Le Riche,** hujus loci monachus, viâ electionis Bertinianus abbas salutatur 15a januarii 1706. Obiit 9a januarii anno 1723, ætatis suæ 65, abbatialis dignitatis 17. Hunc quotquot norunt affabilitate magnum, liberalitate majorem, sapientiâ ac virtute maximum atque præstantissimum præsulem admirati sunt.

Ab eo vestiti sunt :

1184. 1709, 10 octobris. — JOSEPHUS D'OUTREBON, ex Aubers, in pago Insulensi. Bibliothecarius. Obiit 14a novembris anno 1726, ætatis suæ 37, religionis 17.

1185. AUDOMARUS MARCADET, Atrebas. Podagrâ chiragràque correptus obiit 16a septembris anno 1742, ætatis suæ 52, religionis 33. Jacet ante sacellum S. Mariæ Magdalenæ cum parvo epitaphio.

1186. NICOLAUS D'AFFRINGHES. Recessit novitius. Factus est postea sacerdos ac canonicus Tornacensis.

1187. 1711, * octobris. — FERDINANDUS DE CROY, ex marchionibus, prænobili prosapiâ de Molembais ortus. Hecticâ ac pulmonaria febri correptus obiit 27a januarii anno 1717, ætatis suæ 26, religionis 7, sacerdotii 40a diebus. Jacet ante sacellum Assumptionis cum epitaphio, sub lapide marmoreo.

1188. WINNOCUS THELIER, Paulopolitanus. 4us prior et novitiorum director. Apud suos parentes variis morbis consumptus obiit 29a novembris anno 1727, ætatis suæ 38, religionis 15.

1189. MUMMOLINUS PASQUINOST, Duacenus, nepos D. Ruperti Fievet (sup. n° 1144). Bibliothecarius, cæremoniarum præfectus, receptor prioratûs S. Præjecti, dein iterum bibliothecarius, secretarius ac feudorum receptor, præpositus Hamensis, dein prior S. Præjecti. Obiit 22a novembris 1761, anno ætatis suæ 69, religionis 50, sacerdotii 45.

1190. PHILIPPUS DELATTRE, Audomarensis. 4us prior ac novitiorum director, 3us prior et capituli secretarius. Lethargiâ sopitus obiit 21a junii 1739, ætatis suæ 48, religionis 28, sepultus sub lapide

marmoreo cum epitaphio inter sacellum S. Mariæ Magdalenæ et magnum chorum.

1191. Jacobus Cuvelier, Audomarensis. Cæremoniarum præfectus, eleemosinarius honorarius. Obiit in venerabili senectute 28ª julii 1776, ætatis suæ 86, religionis 65, sacerdotii 62, jubilæi 15. Jacet sub epitaphio ante sacellum sanctæ Mariæ Milanensis.

1192. 1712. — Ghislenus Decroix, Paulopolitanus. Fuit remissus ante vestitionem : postea uxorem duxit.

1193. Franciscus Darrest, Audomarensis. Obiit 17ª augusti 1718, anno ætatis suæ 26, religionis 6, sacerdotii 1, sepultus ante organa à sinistrâ parte collaterali templi, sub parvo epitaphio.

1194. 1713, 17ª septembris. — Ludovicus Frevier, Atrebatensis. Sacræ theologiæ professor, abbatis sacellanus, camerarius ; dein viâ electionis à christianissimo rege Ludovico XV Alciacensis abbas nominatur anno 1748, mense maio. Obiit 14ª maii 1774, ætatis suæ 78, religionis 61, sacerdotii 53, dignitatis abbatialis 26. Hic dignitatis abbatialis onus inconcussâ virtute portans, et spiritualibus monachorum et publicis Artesiæ [rebus] strenuè studuit.

1195. Joscio de Clety, Audomarensis. Bibliothecarius, 3ᵘˢ cantor, abbatialis aulæ secretarius, granatarius, dein iterùm bibliothecarius. Inter acutissimos morbi dolores mortem ipsam serenâ fronte suscepit 3ª julii anno 1754, ætatis suæ 61, religionis 43, sacerdotii 36. Hic meritis quam ætate longè major, nedum strictissimus disciplinæ regularis observator, sed et ejusdem zelator ac promotor constantissimus semper extitit. Varia et honorifica officia reliquit abnegavitque ut totum se studio manciparet. Hinc jurium nostrorum acerrimus dictis scriptisque propugnator ac defensor, quem eruditum clamant nostri temporis eruditi ; in historiâ peritum agnoscit provincia nostra ; intitulati libri *Origo ecclesiarum SS. Bertini et Audomari* fidelem dissertatorem agnoscunt quotquot sunt veritatis amatores. Hunc laboribus exhaustum, sed præmaturè nobis ereptum merito lugemus.

1196. Folquinus Gramont, Dunkercanus. Sacræ theologiæ professor, deinde canonicâ electione prior abbatiæ S. Petri Aldeburgensis, ab ejusdem monasterii religiosis postulatur anno 1732, mense junio, et eâdem viâ prædictæ abbatiæ abbas salutatur anno 1734, mense augusto. Tandem in civitate Brugensi, ubi ab aliquot mensibus, inter quatuor provinciæ Flandricæ membra assumptus, publicis intendebat negotiis, exeuntium sacramentis munitus, catharro ac pleuritide oppressus, mortalitatis exuvias solvit, 31ª decembris anno 1736, ætatis suæ 44, religionis 24, sacerdotii 18, Aldeburgensis abbatiæ regiminis 5, abbatialis vero 3º. Hic monasterii nostri Bertiniani flos omnibus veri nominis religiosi virtutibus emicabat, dum ad Aldeburgensis cœnobii regimen evocatus, lubens tradidit semetipsum hostiam viventem Deo pro reparatione domûs ejus. Prælaturam adeptus, totus fuit in pœne prolapsis commissi sibi monasterii rebus sublevandis, donec tandem neci, cujus mole oppressus occubuerat prædecessor frater, occubuit et ipse.

1197. Dunstanus Gaudion, Dunkercanus. Capituli secretarius. Obiit 4ª martii 1742, anno ætatis suæ 48, religionis vero 29, sepultus juxta organa templi, in parte collaterali sinistrâ.

1198. Josephus Dewitte, Audomarensis. Recessit novitius ; posteà uxorem duxit. Obiit 18ª januarii 1760.

1199. Gerardus Moronval, Paulopolitanus. Feudorum receptor, fabricæ præfectus, dein major prior nominatur 11ª maii 1739, tandem prior S. Præjecti. At vix in hoc

prioratu duobus diebus installatus, de repente apoplexiâ correptus, sacramentis pœnitentiæ et Extremæ Unctionis munitus inter confratrum preces diem subiit extremum 31ª octobris anno 1749, ætatis suæ 60, religionis 37. Cujus viri laudes extollunt, in partitis sibi abbatis oneribus indefessa cura et sedulitas, in servandâ regularis disciplinæ observantiâ impigra custodia, in fraternâ charitate fovendâ castus amor, et in sublevandis pauperibus evangelica pietas.

1200. 1716. — Basilius de Haynin, ex Sautin juxta Valencenas. Vinitor, minorum redituum receptor, eleemosinarius. Obiit 16ª novembris 1761, ætatis suæ 65, professionis 45, sacerdotii 41.

1201. Gregorius Bervoet, Furnensis. 3ᵘˢ cantor. Pleuritide oppressus obiit 5ª maii anno 1731, ætatis suæ 38, religionis 15.

1202. Augustinus Nepveur, Audomarensis. Apoplexiâ correptus est, cum sacra pro quotidiano et pio suo more peregisset, sancto infirmorum oleo perunctus hinc ad æternos dies migravit, 16ª julii 1754, anno ætatis suæ 60, professionis 36, sacerdotii 33. Virum hunc, nedum suis gratum sed et Deo acceptum ac ab eo commendatum probant acuti variorum morborum dolores per 26 annos vultu placido ac invictâ patientiâ tolerati. Sepultus est sub marmoreo lapide cum epitaphio ante sacellum S. Catharinæ.

1203. Grimbaldus Engramel, ex Quatrin juxta Paulopolitanum *(sic)*. Obiit diaconus Armentoriæ 6ª augusti 1726, anno ætatis suæ 31, religionis 10.

1204. 1720, 26 januarii. — Ambrosius Pelet, nobilis Audomarensis. 4ᵘˢ prior ac novitiorum director, sacellanus prioris, supprior ac thesaurarius, tandem prior major anno 1749 31ª octobris. Pluries pro congregatione fuit deputatus. Obiit 9ª julii 1785, ætatis suæ anno 85, professionis 66, sacerdotii 61, prioratus 36, jubilæi 15. Præclari hujus ac tanti viri memoria sicut et piissima gesta atque castissima vita semper apud Bertinianos in benedictione erunt.

1205. Franciscus De Vyssery, Audomarensis. Prioris sacellanus, feudorum receptor, fabricæ præfectus, tandem præpositus Hamensis. Post diuturnum morbum, tandem hydropisi subito suffocatus obiit 10ª martii anno 1758, ætatis suæ 60, professionis 38, sacerdotii 35. Hunc vero egregiâ indole ornaverat natura, inde religio fratrem fratribus gratum vere et acceptum fecit. E fabricæ regimine ad dictam præposituram missus, ita temporalia laudabiliter gessit ut de æternis sollicitior veri semper religiosi partes ageret. Fuit inhumatus in sacello S. Michaelis, cum epitaphio ad parietem apposito.

1206. Dionisius Robert, Audomarensis. Prioratus S. Præjecti receptor. Chiragrâ ac podagrâ oppressus obiit in hoc monasterio 14ª decembris anno 1742, ætatis suæ 45, religionis 24, sepultus prope organa in parte collaterali sinistrâ templi.

1207. 1722. — Ignatius Leleu, Ariensis. Sacellanus abbatis, præpositus in Zuynland, anno 1739 præpositus Arkensis. Obiit 23ª julii 1761, ætatis suæ anno 60, professionis 37, sacerdotii 34. Hic vir multis titulis commendabilis ita veri religiosi partes egit ut temporalia sibi commissa non neglexerit.

1208. Maurus Douchet, Paulopolitanus. Philosophiæ, deinde sacræ theologiæ professor, granatarius, congregationis promotor anno 1754, pluriesque prius pro congregatione legatus electus. Obiit 3ª martii 1760, ætatis suæ 56, professionis 36, sacerdotii 32.

1209. Stephanus Du Molinet. Prioratûs S. Præjecti receptor, deinde abbatialis aulæ secretarius, Bur-

burgi receptor, præpositus Arkensis, præpositus Hamensis. Obiit anno 1759, 9ª januarii, ætatis suæ 57, professionis 35, sacerdotii 32. Hic gravia et varia tum intra tum extra perfunctus munia, dictæ demum præposituræ præfectus est, cujus regimini dum totus incumbere pararet, obiit sacramentis munitus. Sepultus est in sacello sancti Stephani, à sinistrâ parte ingredientium.

1210. Adrianus Segon, Audomarensis. 3ᵘˢ cantor, succentor, S. Præjecti receptor. Hecticâ ac pulmonariâ febri correptus obiit in præpositurâ Hamensi 21ª novembris anno 1747, ætatis suæ 47, religionis 25. Hic fuit variis virtutibus exornatus : vera ejus pietas, visibilis animi candor, eximia præsertim ejus mansuetudo, quam virtutem adeo excoluit ut confratres suos sui desiderio summè affectos reliquerit.

1211. *Septuagesimus nonus abbas :* **Guillelmus Dubois,** cardinalis, ex Brive-la-Gaillarde, in inferiori Lemovicio, nominatur abbas commendatarius S. Bertini 12ª junii 1723 et moritur 10ª augusti ejusdem anni.

1146. *Octogesimus abbas :* **Benedictus Petitpas,** nobilis Insulensis, hujus monasterii religiosus, viâ electionis Bertinianus abbas à christianissimo rege Ludovico XV nominatur mense octobri anno 1723. Gravi gutturis dolore præsuffocatus, sacramentis pœnitentiæ et Extremæ Unctionis præmunitus, maximè de suis bene meritus mortalitatis exuvias solvit 9ª junii anno 1744, ætatis suæ 76, professionis 58, sacerdotii 52, dignitatis abbatialis 21, jubilæi 10. Hunc virum à primo religionis ingressu exornavit morum integritas, in frequentandis divinis officiis assiduitas, et in administratione diversorum monasterii munerum vigilantia, quibus ad dignitatem abbatialem merito evectus est. Nihil postmodum de solitis integritate, assiduitate ac vigilantiâ subtraxit : monasterii sibi commissi utilitatibus, confratrumque necessitatibus indefesso labore addictus, decorem domûs Dei perpetuo zelavit, et plura intus et foris, non suis, sed confratrum commodis reparavit, adauxit ; construxitque ædificia futuris sæculis suæ pietatis et frugalitatis monumenta. Sepultus fuit in communi præsulum sepulchro, à parte dextrâ ingressus chori. Ab eo vestiti sunt :

1212. 1725. — Eugenius Bossaert, Iprensis. Recessit novitius.

1213. Dorotheus Lepo, Atrebas. Etiam recessit novitius.

1214. 1726, 30ª novembris. — Alexander Gaillart, nobilis Ariensis. 3ᵘˢ cantor, succentor, major cantor, eleemosinarius. Obiit 21ª aprilis 1789.

1215. Benedictus Ansart de Gonan, Atrebas. Apud suos, Atrebati, hecticâ febri correptus obiit 30 aprilis anno 1737, ætatis suæ 29, religionis 11, sacerdotii 4. Vir sanè fuit præclari ingenii et ad majora natus. Sepultus fuit in Vedastino monasterio, juxta majorem portam veteris ecclesiæ.

1216. Anselmus Matissart, Parisiensis. Chiragrâ podagrâque oppressus obiit 30ª januarii anno 1742, ætatis suæ 35, religionis 16. Variis hic fuit virtutibus adornatus, maxime ejus in confratres mansuetudo enituit, invictaque in diversis morborum generibus tolerandis patientia.

1217. Augustus Flament, Tornacensis. 3ᵘˢ prior, censualium reddituum receptor, camerarius, præpositus Hamensis, deinde prior sancti Præjecti, filius Henrici et Mariæ Helenæ Lucas. Obiit 27ª februarii 1767, ætatis 61, professionis 41, sacerdotii 34. Vera fuit in eo in Deum pietas ac in omnes benignitas et urbanitas.

1218. 1728, 5 augusti. — Renatus Carnin,

ex prænobili prosapiâ de Lillers, Atrebatensis. Sacellanus abbatis, vinitor, fabricæ præfectus. Obiit 20ª aprilis 1763, ætatis 55, professionis 33, sacerdotii 29. Inter præclaras quæ virum hunc commendavêre animi dotes, maximè emicuerunt solida in Deum pietas, sincera in confratres amicitia et mira in omnes affabilitas.

1219. Lambertus Billion, Atrebas, nepos D. Lamberti Jubert (sup. nº 1152). Remissus fuit à capitulo, postea uxorem duxit, advocati munus adimplevit Atrebati.

1220. Alexius Vercouttre, Audomarensis, nepos D. Walberti Martel (sup. nº 1182). 4ᵘˢ prior ac novitiorum director, 3ᵘˢ prior, supprior et vinitor, præpositus Hamensis dein præpositus Archarum. Obiit 10ª julii 1774, ætatis suæ anno 63, professionis 45, sacerdotii 37.

1221. 1729, 4 novembris. — Dominicus Verdevoy, Audomarensis. Sacræ theologiæ professor, capituli secretarius, abbatialis aulæ secretarius, fabricæ receptor, granatarius, receptor generalis, deinde collegii Bertiniani regens. Obiit 28ª decembris 1783, ætatis 73, professionis 52, sacerdotii 48. Hic de octo alumnis Bertinianis adauxit collegium nostrum.

1222. Nicolaus Duval, Ariensis. 4ᵘˢ prior ac novitiorum director, sacræ theologiæ professor, sacellanus prioris, thesaurarius, aulæ abbatialis secretarius. Obiit 27ª octobris 1762, ætatis 52, professionis 32, sacerdotii 26. Hic erat in sermone facundus, in theologiâ profundus, et in tractandis negotiis maximè versatus, necnon et diplomatum cultor.

1223. 1730, 2ª novembris. — Josephus Bouton, Lentianus. 3ᵘˢ cantor, S. Præjecti receptor, sacellanus abbatis, abbatialis aulæ secretarius, præpositus in Zuinland, filius Antonii, advocati, et Mariæ Catharinæ Roussel. Obiit 25ª februarii 1777, præpositus Poperinganus, anno ætatis suæ 63, religionis 47, sacerdotii 39.

1224. Placidus Guilleman, Audomarensis. Recessit novitius; posteà uxorem duxit.

1225. 1731, 20ª octobris. — Rupertus Dubois d'Hoves, nobilis Insulensis. Feudorum receptor, præpositus Hamensis. Obiit 20ª aprilis 1784, anno ætatis suæ 71, professionis 51, sacerdotii 45.

1226. Amandus de Jumelle d'Aoust, nobilis Duacenus. Censualium reddituum receptor, sacellanus abbatis. Obiit 22ª junii 1772, ætatis 60, professionis 41, sacerdotii 35.

1227. Placidus Delattre. Recessit novitius 8ª septembris 1732.

1228. Eustasius Delattre, Audomarensis. Bibliothecarius. Diuturno languore exhaustus, in præpositurâ Arkensi, quo sanitatis recuperandæ causa à 12 annis missus fuerat, obiit anno 1756, ætatis suæ 45, religionis 25, sacerdotii 19, 22ª maii. Hunc raræ tum indolis, tum ingenii concessæ dotes, ad plurima natum præsignabant; verùm iis locum non dedit continua ferè sanitatis infirmitas, quâ, veluti vestimentum quod comeditur à tineâ, sic ille paulatim consumptus est. Sepultus est sub marmoreo lapide, ante sacellum S. Catharinæ.

1229. Winnocus Gramon, nepos D. Folquini (sup. nº 1196). Pastor S. Mummolini, deindè ejusdem loci præpositus anno 1759, filius Philippi et Mariæ Soeteray. Obiit 7ª septembris 1760, ætatis 48, professionis 28, sacerdotii 23.

1230. Ildefonsus Capron, Paulopolitanus. 3ᵘˢ cantor, 4ᵘˢ prior, sacellanus prioris, 3ᵘˢ prior et succentor, supprior, refectorii provisor et œconomus. Natus est 14 martii 1714, filius Natalis Francisci et Mariæ Joannæ Joseph Delattre. Obiit 15ª octobris 1778, ætatis 65, religionis 47, sacerdotii 40. Vir fuit maximæ probitatis et urbanitatis.

1231. 1734, 8ª septembris. — Petrus Billiet, Audomarensis. Diaconus, recessit novitius 2ª aprilis

1736, factus postea sacerdos.

1232. 1736, 3ª novembris. — PLACIDUS FLEURQUIN, Tornacensis. S. Præjecti receptor, minorum reddituum receptor, abbatialis aulæ vice-secretarius, eleemosinarum receptor, abbatialis aulæ secretarius, administrator prioratûs S. Præjecti, dein receptor generalis S. Bertini. Obiit 8ª decembris 1778, ætatis 66, religionis 44, sacerdotii 37.

1233. ARNULFUS WANIN, Ariensis. Minorum reddituum receptor, sacellanus prioris, solariorum Archensium receptor, feudorum receptor, deinde granatarius. Obiit 27ª septembris 1790, ætatis 75.

1234. 1737. — FOLQUINUS DEROO, Audomarensis. Obiit Insulis apud fratres Charitatis 1ª martii 1779, ætatis 63, professionis 40, sacerdotii 36.

1235. 1738, * septembris. — BENEDICTUS LE VAILLANT DE COURCELLES, nobilis Tornacensis. 4ᵘˢ prior, receptor S. Præjecti. Obiit 4ª martii 1772, anno ætatis suæ 54, professionis 32, sacerdotii 27.

1236. ONUPHRIUS PALISOT D'AINCOURT, nobilis Atrebas. Capituli secretarius, receptor S. Præjecti. Obiit 30ª novembris 1766, ætatis 46, professionis 27, sacerdotii 21.

1237. PETRUS JACOBS, Dunkercanus. Recessit novitus.

1238. 1740. — THEODULFUS AUDENT, ex Thuyn, juxta Montes. Bibliothecarius, capituli secretarius, 4ᵘˢ prior ac novitiorum director, S. Præjecti receptor. Obiit 14ª aprilis 1766, ætatis 52, professionis 24, sacerdotii 20. Hic publicum eloquentiæ sæpe dedit argumentum, eximiique concionatoris famam reliquit.

1239. 1741. — BONIFACIUS DE SERVINS, Paulopolitanus. 3ᵘˢ cantor, vinitor, supremus cantor, collegii regens. Obiit 17ª martii 1786, anno ætatis suæ 65.

1240. FERDINANDUS D'ORESMIEULX DE FOUQUIÈRES, nobilis Audomarensis. Capituli secretarius, cæremoniarum præfectus, œconomus, prior sancti Præjecti. Jubilarius obiit Atrebati, reclusus apud Vivarium 14ª maii 1794, anno ætatis 71, tempore Revolutionis.

1241. JOANNES BAPTISTA PREVOST, Audomarensis. 4ᵘˢ prior ac novitiorum director, 3ᵘˢ prior, sacellanus abbatis, thesaurarius, supprior, prior S. Præjecti, demùm Alciacensis abbas anno 1786, mense martio. Obiit 16ª octobris 1794, Hesdini, tempore Revolutionis, anno Reipublicæ 3º, ætatis 72.

1242. PHILIPPUS DUCROCQ, Audomarensis. S. Præjecti receptor, fabricæ præfectus, camerarius et præpositus Burburgensis. Obiit 9ª maii 1776, ætatis 56, religionis 35, sacerdotii 29.

1243. CLEMENS DESCAMPS, Ariensis. Sacræ theologiæ professor, pastor S. Mummolini, granatarius, deindè Archarum præpositus. Obiit in Angliâ, tempore Revolutionis.

1244. 1743, 29ª septembris. — MICHAEL DE RENTY, nobilis Atrebas. Eleemosinarum refectorii distributor, feudorum receptor, deinde præpositus Hamensis. Obiit in Westphaliâ, tempore Revolutionis.

1245. ALBERTUS DELECROIX, ex Equire. Sacræ theologiæ professor, granatarius. Coadjutor S. Bertini à rege nominatur 15ª julii 1764. Obiit Parisiis 20ª aprilis 1766, ætatis 43, professionis 21, sacerdotii 17. Hunc ob præclara merita unanimi fere consensu in coadjutorem elegeramus ; sed, pro dolor : mors præceps eum de medio tollit, recessitque spes nostra. Sepultus fuit in ecclesia sancti Andreæ de Artibus, juxta cathedram veritatis.

1246. HUMFRIDUS CAROUILLE, ex Eperlecques. Recessit novitius ; factus est posteà sacerdos.

1247. AUDOMARUS DE LIBESSART, Paulopolitanus. Acutà febri correptus obiit 10ª februarii anno 1752, ætatis suæ 28, religionis 8, sacerdotii 3. Hic vir evangelicam edoctus disciplinam, omnibus

mitis sibi vero humilis factus est corde. Sepultus est ante sacellum S. Nicolai, juxta aquæ sacræ vasculum.

1248. Dunstanus Rouge, Dunkercanus. Novitiorum director, sacræ theologiæ professor. Inter acutissimos variorum morborum dolores patientissimè toleratos mortem subiit 20ª aprilis anno 1754, ætatis suæ 31, professionis 9, sacerdotii 6. Hic fuit probus et prudens, otii impatiens, brevi tempore flos honoris nostri nascens evasit ; hunc merito præmaturè religionis utilitati ereptum lugemus. Jacet sub lapide marmoreo cum epitaphio inter sacellum S. Mariæ Magdalenæ et magnum chorum.

1179. *Octogesimus primus abbas :* **Carolus De Gherbode,** hujus monasterii religiosus, ex coadjutore Bertinianus abbas salutatur 9ª junii 1744. Præses congregationis eligitur mense maio 1754 in congregatione synodali apud Eenamense cœnobium celebratâ. Obiit meritis cumulatus 5ª decembris 1763, anno ætatis suæ 77, professionis 58, sacerdotii 52, jubilæi 10, dignitatis abbatialis 20. Ab eo vestiti sunt :

1249. 1746, 15ª martii. — Carolus Dewitte, Audomarensis, filius Francisci Josephi, quondam hujus monasterii novitii (sup. nº 1198), et Annæ Theresiæ Paris. Bibliothecarius (1754), sacellanus abbatis (1762), abbatialis aulæ (1766), secretarius et archivista, collegii (1786, 21 maii) regens, immunitatum ac jurium Sithiensium, Parisiis, strenuus propugnator et defensor annis 1775, 1777 et 1778 etc. extitit. Obiit[1] in civitate Audomarensi anno 1807, 3ª augusti (aliàs 31).

1250. Hubertus Petit, Insulensis. Succentor, eleemosinarius, infirmorum præpositus. Obiit 17ª novembris 1781, ætatis suæ anno 57, religionis 36, sacerdotii 30. Vir fuit multùm gravis et prudens ; per multos annos ita asperrimis podagræ doloribus attritus fuit ut his tandem, licet sibi semper in omnibus maximè sobrius, occubuerit.

1251. Bertinus Lestocart, Insulensis. Prioris sacellanus, præpositus de Swynlande. Obiit Poperingis anno 1805.

1252. Bernardus Carnel, ex Quœux. Sub-eleemosynarius. Obiit 16ª januarii 1781, anno ætatis suæ 53, professionis 31, sacerdotii 26.

1253. Leander Ratel, Audomarensis. 3ᵘˢ cantor, 4ᵘˢ prior, novitiorum director, 3ᵘˢ prior. Obiit 7ª martii 1777, ætatis 48, religionis 29, sacerdotii 22.

1254. 1749. — Laurentius Cuvelier, Audomarensis. Obiit 9ª junii 1809.

1255. Gregorius Dirique, Audomarensis. Sacræ theologiæ professor, receptor. Obiit 5ª junii 1769. Hunc omni virtutum genere ornatum à nobis præmaturè sublatum verè et sincerè lugemus.

1256. 1752. — Anselmus Descaudain, Insulensis. Feudorum receptor, eleemosynarius. Obiit tempore Revolutionis, in abbatiâ Arroasianâ, 19 aprilis 1792, ætatis anno 61.

1257. Audomarus Lemay, Audomarensis. Sacræ theologiæ professor. Obiit 28ª augusti 1811, ætaris suæ 79.

1258. 1753. — Ambrosius Dubois, ex Pas. Cellerarius, præpositus Broburgensis. Obiit 29ª augusti 1789, ætatis anno 57.

1259. 1755, 18ª februarii. — Joscio Dallennes, Ariensis.

1260. Erkembodo Bruneau, Insulensis. Minorum reddituum receptor, supremus cantor. Obiit in Anglia, tempore Revolutionis, anno 1812.

1261. Columbanus Chrétien, Audomarensis. Eleemosynarius, sacella-

1. L'article est d'une autre main après *Obiit*. Il en est de même pour toutes les mentions postérieures à cette date de 1807.

nus abbatis. Obiit Poperingis, mense julio, tempore Revolutionis.

1262. ADRIANUS FREVIER, Audomarensis, nepos R. D. Ludovici (sup. nº 1194). Recessit novitius 14ª augusti 1756.

1263. 1759, 19 februarii. — GUILLELMUS LIBOREL, Audomarensis. Recessit novitius togatus, 17ª aprilis ejusdem anni.

1264. DUNSTANUS CARPENTIER, Iprensis[1]. Theologiæ professor. Obiit 25ª decembris 1785.

1265. AUGUSTINUS DEWEVRE, Audomarensis. Obiit apud Middelbourg, tempore Revolutionis.

1266. FRANCISCUS VERDEVOYE, Audomarensis. 3us prior et novitiorum director, supprior, deinde prior S. Bertini. Obiit Ipris, in monasterio S. Joannis, 30ª augusti 1793, tempore Revolutionis, ibique sepultus fuit, ætatis anno 56.

1267. LUDOVICUS LAUWEREYNS, nobilis Bergensis[2]. Diaconus obiit 21ª octobris 1765, anno ætatis suæ 27, professionis 5.

1268. ADRIANUS MORAGE, Insulensis. Prioratûs S. Præjecti receptor. Obiit 1ª septembris 1769, ætatis 30, professionis 9, sacerdotii 4. Hunc morum candore et benignitate omnibus carum et commendabilem merito deflemus.

1269. 1762, 5ª februarii. — WINNOCUS LAMBRECHT, Bergensis. Obiit propè Neoportum, tempore Revolutionis.

1270. CONSTANTINUS LEGRAND, Audomarensis. Cæremoniarum præfectus Obiit 15ª septembris 1785.

1271. MAURUS SÉNÉCHAL, ex Brias. Obiit in urbe Bethuniensi, anni 1814 29 septembris.

1272. MUMMOLINUS BLONDEL, ex Roquetoire. Obiit tempore Revolutionis.

1273. 1763, 4ª decembris. — SILVINUS PECQUEUR, Bethuniensis. In eâdem civitate obiit 8ª novembris 1824.

1274. PETRUS FARVACQUES, Insulensis. Obiit mense maio 1804, apud Squedin, prope abbatiam de Loo.

1275. GRIMBALDUS DELEBARRE, Atrebatensis. Obiit Parisiis, 16 decembris 1824.

1276. HENRICUS NEUVILLE. Abbatialis aulæ secretarius. Obiit Poperingis, anno 1794, tempore Revolutionis.

1277. *Octogesimus secundus abbas:* **Antonius Cleriadus de Choiseul-Beaupré,** cardinalis, nominatur abbas commendatarius S. Bertini 20ª januarii 1764. Obtinuit à rege, 15ª julii ejusdem anni D. Albertum Delecroix in primum coadjutorem suum, qui obiit Parisiis 20ª aprilis 1766, et in secundum suum coadjutorem ab eodem rege nominatur D. Joscio Dallennes, 23ª julii 1769. Obiit prædictus Antonius 7ª januarii 1774, ætatis 67.

1278. 1767, 5ª maii. — EUSTASIUS CAUWELIER, ex Beveren. Décédé à Prague, dans le courant d'avril 1814.

1279. ALBERTUS LE ROY, ex Hennin Lietard. Obiit mense septembri 1804.

1280. 1770, 7ª octobris. — HIPPOLYTUS BROUCQ, Audomarensis. Obiit in Westphaliâ, tempore Revolutionis.

1281. NORBERTUS GRIMBERT, Audomarensis. Obiit Audomari, vicarius in parochiâ B. M. V., ætatis 62, 11 septembris 1813.

1282. LUDOVICUS COULON, Casletanus. Obiit 7ª septembris 1806, Atrebati.

1283. ANTONIUS MESSEANT, ex Thiennes. Theologiæ professor. Obiit 30 septembris 1787, ætatis anno 36.

1284. 1773, 5ª octobris[3]. — STEPHANUS POOT, Audomarensis. Né en 1752, décédé à St-Omer, le 14 février 1831.

1285. JACOBUS DE LANGHE, Balliolanus.

1. Hi tres fuerunt togati 19ª februarii, vestiti vero 7ª junii.
2. Hi duo fuerunt togati 7ª octobris 1759, vestiti 24ª januarii 1760.
3. Et vestiti 23ª februarii 1774 à Joscione Dallennes.

Obiit 21 januarii 1811, in Bailleul.

1286. Nicolaus Crepy, ex Covecques. Vicæ pastor parrochiæ S. Joannis, Audomari, obiit in fine septembris 1802, noviter redux apud suos parentes, prope Paulopolim.

1259. *Octogesimus tertius abbas :* **Joscio Dallennes,** Ariensis. Natus est 3ª octobris 1736; fit religiosus S. Bertini 18 februarii 1755; professionem solemnem emisit 15ª octobris 1756 ; presbyteratum accepit 1760; Parisiis negotiorum Bertinianorum strenuus procurator anno 1766 et sequentibus extitit. A rege Ludovico XV nominatur coadjutor abbatiæ S. Bertini 23ª julii 1769. Romæ confirmatur Joscio Dallennes coadjutor S. Bertini 8ª martii 1772 per bullas a Clemente XIV Papa ritè expeditas. 7ª januarii 1774, defuncto Antonio Choiseul, abbate commendatario S. Bertini, successit in dignitate abbatiali prædictus coadjutor et possessionem dictæ abbatiæ S. Bertini excepit 22ª februarii sequentis. 17ª maii 1778 solemnem benedictionem suscepit à Dominico Larochefoucault, cardinali et totius ordinis Cluniacensis generali, et 29ª junii sequentis pontificaliter pro primâ vice celebravit in sua abbatiali ecclesia S. Bertini. Obiit die 9 augusti 1808, in urbe Nemosiensi *(sic)* prope Parisios.

1287. 1775, 4ª januarii[1]. — F. Augustinus Alexandre, ex Fruges. Obiit in civitate Audomarensi 1ª martii 1816, sacristarius in parochiâ S. Dyonisii.

1288. F. Antonius De Recq, Amandinus. Obiit vicarius in Roubaix, prope Insulas, anno 1811.

1289. 1775, 4ª septembris. — F. Amatus Dufour, Audomarensis. Mortuus vicarius S. Nicolai Boloniensis, anno 1845 10ª aprilis.

1290. F. Heliodorus Troyaux, ex Maroilles. Obiit 1793. circà finem.

1291. F. Joannes Baptista Lebon, ex Maroilles.

1292. 1779, 20 octobris. — F. Dominicus Van Troyen, Casletanus. Décédé 22 avril 1830, à Eck, près Cassel.

1293. F. Eugenius Lamoury, Audomarensis. Obiit Audomari, 1ª februarii 1804.

1294. F. Audomarus Loreau, Audomarensis. Obiit professor in civitate Audomarensi anno 1813, 13ª januarii.

1295. 1780, 23ª junii. — F. Ludovicus Ducrocq, ex Bailleul-lez-Pernes.

1296. 1782, 21ª novembris. — F. Joannes Baptista Degrave, ex Blaringhem. Obiit pastor in Blessy, 1813 (4 mars).

1297. F. Joannes Fiquet, ex Bonningues-lez-Ardres. Mort vicaire de Saint-Sépulcre en 1840.

1298. 1783, 17ª junii. — F. Franciscus Salomé, ex Morbecque. Décédé à Hildesheim le 5 ou 6 février 1811.

*Juramentum abbatum Stⁱ Bertini*

Ego N. permissione divina humilis abbas et administrator monasterii Stⁱ Bertini juro per hæc sancta Dei evangelia quod bonas consuetudines, laudabiles et approbatas hujus monasterii observabo et faciam pro meo posse observari.

Item quod jura, privilegia et libertates ejusdem tuebor et defendam, tuerique et defendi faciam pro meo posse.

Item quod bona et possessiones ipsius non alienabo, alienataque pro meo posse revocabo et revocari curabo.

Item quod de novo non infeudabo nec permittam infeudari (etiam cum consensu capituli hujus ecclesiæ inconsulto Romano pontifice)[2].

1. Nota qu'à ceux qui suivent on doit commencer le jour d'entrée en religion au jour de la vestition, parce que l'on a abrogé le *Roboam*, ou robe de candidat, qu'on portoit plusieurs mois avant la vestition.

2. Alibi habetur : nisi cum consensu et assensu conventus majoris et sanioris partis ejusdem, vel ex causa rationali.

Item quod ordinata per predecessores et totum conventum observabo nec permutabo, nisi cum conventus consensu et ex causa rationali.

Item quod priviligia, confirmationes et consuetudines de redditibus conventus et alias libertates usque ad præsens pacifice observatas observabo et observari faciam.

Item quod statum ecclesiæ quolibet anno demonstrabo prout et in quantum prædecessores mei ab antiquo facere consueverunt.

Præmissa per me lecta promitto tenere, facere et adimplere prout et in quantum potero et de jure teneo ac quemadmodum ab antiquo prædecessores mei qui eidem monasterio præfuerunt jurare et observare consueverunt.

# TABLE DES NOMS DE PERSONNES

**Cette table comprend toutes les dénominations onomastiques qui se trouvent dans les chartes publiées ou analysées dans le tome IV. Toutes les formes latines, françaises ou flamandes y sont relevées dans un ordre alphabétique continu.**

## A


A. Bury, mon. S. Bertini, 4247.
— Journy, huissier du Conseil d'Artois, 4189.
Abel Picottin, 3863.
Abraham Lemol, 3545.
— Scuts, 3501.
Achte ; v. Brisse.
— v. Guillaume.
Adam Dumont, 3973.
— Perrin, notaire, 3610.
Adrianus van Pollinchove, presbyt. ecclesiæ S" Basilii Brugensis, 4022.
— Aernouts, episcopus Rosensis, 4022.
Adrien, abbé du Mont S' Eloi, 4358.
Adrien VI, pape, 3986.
— d'Audenfort, 4054.
— de la Fresnoy, 4157.
— de Noeufville, abbé de S' Augustin-les-Thérouanne, 4172.
— d'Ocoche, 4159.
— de Wissocq, 3784.
— Ducrocq, 4609.
— Duflos, 4079.
— Fuscoy, évêque d'Acquinant, 4137.
— Guibon, bailli de Caumont, 3938.
— le Roy, 4042.
— Poulain, prévôt d'Arques et abbé d'Auchy, 4178, 4305.
— Rebault, 4341.
Adroald, 4056.
Advisse ; v. Pierre.
Aegidius Doyan, mon. S. B., 4247.
Aegidius Fabri, decanus christianitatis, 3561.
Aelips de Kierscamp, 3400.
Aernouts ; v. Adrianus.
Agnès de Cassel, 3911.
Alard ; v. Jean.
Alardus, custos S. B., 3341.
— Bart, monach. S. B., 3341.
— Bast, 3562.
— de Rabodenghes, balivius S" Audomari, 3341.
Albanus, cardinalis, 4170.
Albert (Archiduc) d'Autriche, 4294, 4327, 4344, 4360.
— Joseph Decocq, 4784, 4795, 4800.
— Decroix, abbé de S' Bertin, 4787.
— Legros, prévôt d'Haspres, 4542.
Aléaume Boistel, abbé de S' Bertin, 4056.
— Durietz, notaire à Béthune, 4259.
Alermus de Morcamp, monach. S" Bertini, 3341.
Alexandre (Cardinal) du titre de S" Praxède, 4251, 4254, 4255.
— IV, pape, 4231.
— VI, pape, 3562, 3566 à 3570, 3574, 3578, 3580, 3589, 3596, 3608, 3686, 3688, 3722.
— prince de Parme, 4188.
— Broquet, 4439.
— Tamacre, 4453.
Alisandre de Gondettes, 3370.
Allaerd de Smys, 3962.


Les tables des noms de personnes et des noms de lieux, ainsi que la table générale des matières qui termine ce volume, ont été dressées par M. J. de Pas, membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Allard ; v. Liévin.
— Anezard, 3490.
— Bard, religieux de S' Bertin, 3379, 3514 ; v. Allart.
— de le Drogherie, auditeur du roi en la prévôté de Montreuil, 3850.
— de Mesmakere, 3699.
— Hanezart ou Hanesart, 3361, 3400.
Allardine de Clarques, 3451.
Allart Bart, religieux de S' Bertin, 3514 ; v. Allard.
— de Framecourt, 4283.
Alléalme de Bouloingne, 3342.
Alleamet Pigache, 3969.
Aloe ; v. Michael, Michel.
Alvarez ; v. Fernando.
Amalricus constabularius (connétable de Louis IX). 4264.
Amande de Ruminghem, 3348.
Ambré ; v. Louis.
Ambroise Chape, 4289.
Ambroise Vandaele, conseiller et receveur des domaines du roi de France, 4468.
Amé du Belly, prieur de S' Pierre à Abbeville, 4240, 4247.
Amory ; v. Colart.
— Baron, 3759.
André Baudin, curé d'Eperlecques, 4523.
— Lefebvre, curé de Tubersent, 4805.
— Pillaert, 4502.
Andreas Cornaille, monach. S. B., 3341.
— Davennes, 3608.
— de le Cressonnière, mon. S. B., 3341, 3562.
Andrien du Briart, 3844.
Andrieu ; v. Antoine.
— Delenort, 4173.
— Hochart, 3952.
Anezard ; v. Allard.
Anglici ; v. Cornelius.
Anne Boulin, 4144.
— de Beaurains, 4090.
— Quinget, 4145.
— Rœux, 4684.
— Suiemers, 3404.
Ansel du Chocquel, 4006.
Anselme Haverloix, relig. de S' Bertin, 4324.
Anselmus Haverloix, 4247.
Anthoine Damary, 3654.
— Danin, 3731, 3732.
— Daricq, 3654.
— de Gapanes, 3587.
— Delattre, 4227, 4228.
— de l'Esquielle, religieux de S' Pierre d'Abbeville, 3529.
— de Ligne, 3961.
— de Rambures, 3723.
— de Saint-Delis, lieutenant-général du bailli d'Amiens, 3776, 3793, 3806, 3811, 3812.
— de Wissocq, 3653.
Anthoine Doresmieulx, sergent royal, 3485.
— Dubois, 3743.
— Walehe, 3519, 3534.
— Walehey, 3653.
— Wallheet, 3531.
— Williet, 3539.
Anthonin le Merchier, 4034.
Anthonis ; v. Jacques.
Anthonius, abbas Sancti Trudonis, 3608.
Anthonius de Berghes ; v. Antoine.
— de Hemont, scabinus Sancti Audomari, 3408, 3409.
— de la Potterie, 3417 ; v. Antoine.
— de Luxembourg, 3910.
— Pietavaine, monach. S. B., 3341.
— Poullain, cirurgicus, 3910.
Antoine, sgr. de Hémond, 3525.
— sgr. de la Faiette, sénéchal et gouverneur du Boulonnais, 3939, 3942.
— Andrieu, 4346.
— Beaufilz, 3923.
— Berteloot, 4122.
— Bommel, 4074.
— Choquet, 4684.
— Chucot, lieutenant-général en la sénéchaussée de Boulogne, 4081.
— d'Ausque, 4110.
— de Bailleul, 3644.
— de Berghes, abbé de S' Trond et de S' Bertin, 3566 à 3570, 3573 à 3575, 3578, 3581, 3594, 3620, 3641, 3646, 3676, 3721, 3724, 3731, 3754, 3773, 3789, 3803, 3814, 3841, 3852, 3855, 3868, 3878, 3899, 3903, 3910, 3915, 3961, 3979, 3980, 3987, 4013, 4015, 4016, 4280, 4284.
— de Calonne, bailli d'Ardres et de Guines, 3932.
— Cleriadus de Choiseul Beaupré (Cardinal), abbé de S' Bertin, 4786, 4809.
— de Coquerel, conseiller au bailliage d'Amiens, 3810.
— de Corteville, chanoine de S'-André-au-Bois, 4022.
— de Coupigny, abbé du Mont-S'-Eloi, 3878.
— de Croy, évêque de Thérouanne, 3573.
— Ignace de France, 4643.
— de Labroye, 3775.
— Ignace de la Hautoye, 4625 ; v. Antoine du Hautoye.
— de la Potterie, 3657 ; v. Anthonius.
— de Nédonchel, 4130.
— de S'-Pol, 3915.
— de Tramecourt, chantre de S' Omer, 3363, 3364.
— Deveau, 4559.
— de Vignacourt, de Wignacourt, religieux de Marchiennes, 4378, 4407.
— de Wissocq, 3911.

Antoine du Hautoye, 4420.
— Franchois, 4051.
— Gonzalès, abbé d'Auchy, 4445.
— Hautsollier, 4345.
— Henocq, 4554.
— Laurin, abbé de S' Bertin, 4431, 4452.
— le Blocq, notaire, 4191.
— le Merchier, 4010, 4034, 4152.
— Marsilles, curé de Bayenghem, 4482.
— Mathieu, 4426.
— Omont, 4533.
— Permet, provincial des Dominicains, 3594.
— Perrenot, dit Granvelle, cardinal-archevêque de Malines, 4104.
— Rommel, 4799.
— Savary, 3905.
— Touraine, 4024, 4025.
Antoinette Cugnet, 4160.
— d'Audenfort, 4091.
— Delattre, 4093.
— Verstratte, 4559.
Antonia Dubois, 4129.
Antonius Avisse, mon. S. B., 3341.
Apoline Cocatrix, 4072.
Arents ; v. Judocus.
Argenteau ; v. Joannes.
Arnoldus Couvelt, curatus ecclesiæ de Smaeskerke, 3722.
— de Domo, præpositus monasterii Sancti Trudonis, 3903.
Arnoul Michel, notaire, 3734.
— Paillart, 4281.
Arnulfus, archidiaconus Teruanensis ecclesiæ, 4263.
— de le Warenne, 3608.
Art Vandernoot, 3903.
Arthur de Bourbon, 3355.
— de Longueval, bailli d'Amiens, 3607.
Asset ; v. Jean.
Aubert ; v. Jehan.
— Widoit, 3999.
Aubry à l'Espée, 3397.
Auguste Flament, religieux de S' Bertin, 4781.
Augustin Clais, 3425.
— de Renti, 3379, 3797, 3805.
— Pasquier, 3992.
Avisius, mon. S. B.; postea episcopus Atrebatensis, 4022.
Avisse ; v. Antonius.
Avoy de Borselle, 4002.
Aymerich ; v. Pierre.

## B

Back ; v. Margriete.
Bacquet ; v. Jean.
Bacre ; v. Clays le.
Baert ; v. Loys.
Baillart ; v. Ide.
Bailly ; v. Porrus le.
Balduinus ab Angelo, rector collegii societatis Jesu Audomarensis, 4129.
— Van Impen, 3722.
Bally ; v. Robert le.
Balthasar Joseph de Croy, 4591.
Barbe de Rebecque, 4038.
Barbet ; v. Jean ; v Griffon.
Barbianus ; v. Silvestrius.
Barbier ; v. Jacobus le.
Barbin ; v. Guillaume.
Barbouil ; v. Clémence.
Bard ; v. Alard.
Baron ; v. Amory.
Bart ; v. Alardus.
Basine ; v. Jehennet.
Bast ; v. Alardus.
Baude du Grospré, conseiller de la ville de S' Omer, 3808, 3814.
Baudechon du Hamel, 3667.
— Happiette, 4107.
— Leroy, 4108.
Bauden ; v. André.
— de Mussem, 3872.
Baudin Denier, 3885.
— de Nœuféglise, 3756.
— de Racquinghem, 3348.
— Derick, 3844.
— Ghuiselin, 3514.
— le Pape, 3519, 3544.
— le Tailleur, 3806.
— Machue, 3518, 3523 ; v. Bauduin.
Baudine le Boursier, 3787.
Baudrain d'Auchy, 3751.
— de Loncpray, 3534.
Bauduin Machue, 3419 ; v. Baudin.
Baufilz ; v. Gilles.
— surnom de Pierre Rohart, 3709.
Baugois de la Rivière, 3766.
Bayart ; v. Martin.
Beatrix Winterbere, 3698.
Beauchant ; v. Pierre.
Beaufils ; v. Gilles le ; v. Baufilz.
Beaufilz ; v. Antoine.
Beaurain ; v. Marie-Anne.
Beccart ; v. Jean.
Bécourt ; v. Jean.
Becquet ; v. Charles, Eugène.
Beenort de Creuwere, 3916.
Beiglès ; v. Jean et Jacques.
Benaud ; v. Jean.
Benault ; v. Regnault.
Benedictus, abbas Blangiacensis, 4263.

Bénigne Madelaine, notaire à Amiens, 3794.
Benoît XIII, pape, 4714.
— de Béthune, abbé de S' Bertin, 4548, 4549, 4592.
— Petitpas, abbé de S' Bertin, 4698, 4703, 4742.
Bernard ; v. Hugo, Jean, Martin.
— de Rebecque, 3895, 4026, 4038.
Bernart ; v. Jacques.
Bernoet, surnom de Jean Delattre.
Bernyet ; v. Michel.
Bersin ; v. Josse.
Bertault ; v. Marguerite.
Berteloot ; v. Antoine.
Bertin d'Ausque, 4098.
— de le Caurie, 4044.
— le Flamencq, 3916.
— Portebois, abbé d'Auchy, 4630.
— Tartare, 4185.
Bertinus Damman, monach. S. B., 3341.
Bertoul ; v. Hues.
Besart ; v. Jehan.
Betremieu ; v. Pasquin.
Beutin ; v. Jacques.
Billart ; v. Pierre.
Billau ; v. Martin.
Bingue ; v. Jehan.
Blampain ; v. Jacobus.
Blanche (Reine), mère de Louis IX, 4264.
Blarel ; v. Jean.
Blasœus ; v. Jacques.
Bleu (le), surnom de Jehan Ornout, 3358.
Blicque ; v. Ysabel le.
Bloc ; v. Pietre de.
Blocq ; v. Antoine le.
Blomme ; v. Morand.
Blondel ; v. Jean, Jullien.
Blot ; v. Louis.
Bocheux ; v. Simon.
Bocquet ; v. Guillaume, Jean.
Bocquillon ; v. Simon.
Bollart ; v. Jean.
Bomble ; v. Louis.
Bommel ; v. Antoine.
Bonde ; v. Guillaume.
Bonfis ; v. Guillaume.
Bonhomme ; v. Jacques.
Bonnart ; v. Mathieu.
Bonnet ; v. Etienne, Jehan.
Bonvoisin ; v. Guillaume.
Boone ; v. François, Jacques.
Boonsgoof ; v. Louis.
Bordel ; v. Simon.
Borgne, notaire, 3515.
Borgne (Le), surnom de Jehan de Sainte-Auldegonde, 3411, 3476.
Boucault ; v. François.
Bouchier ; v. Jehan, Nicolas le.
Boucq ; v. Jhérôme le.
Boude ; v. Guillaume.
Boudin ; v. Guillaume.
Boudins ; v. Willame.
Boudot ; v. Paul.
Bouet ou Bouvet ; v. Jacques de la Noue.
Bouillé ; v. Jacques.
Boulart ; v. Jacquet, Marie.
Boulier ; v. Martial.
Boulin ; v. Anne.
Boullengier ; v. Josse.
Boulloie, femme de Jean Fourcroix, 4153.
Bourgeois, conseiller du roi Philippe II, 4118.
Bourgois ; v. Jehan.
Bournel ; v. Jehan Rolland.
Bourset ; v. Jehan.
Boursier ; v. Baudine, Georges, Laurent le.
Boyaval ; v. François.
Boyt ; v. Jean.
Boxhoorne ; v. Gerardus.
Brauwere ; v. Guillaume le.
Brayelle ; v. Philippe.
Brevère ; v. Pascal.
Briemere ; v. Peiter de.
Brievere ; v. Maertin.
Brighe ; v. Johannes.
Brisse Achte, 3831.
Brisseboult ; v. Claudine.
Brissebout ; v. Jehan.
Broquet ; v. Alexandre.
Broucq ; v. Louis.
Broude ; v. Jacques.
Brouhe ; v. J.
Bruisset ; v. Maroie, Marie.
Brun ; v. Guilbert de.
Brunet ; v. Jehan.
Brunette Paquier, 4054.
Bulckaert ; v. Jacques.
Burrin ; v. David le.
Bury ; v. A.
Bussart ; v. Petrus.

## C

Caillette ; v. Jehan.
Cailleu ; v. Johannes.
Calf ; v. Roland.
Camier ; v. Petrus.
Campion ; v. Franciscus.
Canin ; v. Daneel.
Canne ; v. Pierre.
Carbonnier ; v. Charles, Charlot, Jean le.
Carle de Reminguem, 3459.
Carle Rœulx, 3737, 3741.
Carlier ; v. Jean.
Carnisien ; v. Denis.

Carolus Hanoc, 3910.
Caron ; v. François, Jean, Louis, Dominique, Philippe le.
Carpentier ; v. Nicolas le.
Carton ; v. Guillaume.
Cassel ; v. Jacques, Jean.
Cassine de Cassel, 3833.
Caste du Fossé, 3459.
Castelain ; v. Catherine.
Catherine, femme de Clay le Decquere, 3653.
— Castelain, 4152.
— van Reninghe, 4299.
— Wines, 3595.
Catris ; v. Paul, Joseph.
Catte ; v. Jehan.
Caucheteur (s'), 4682.
— v. Eugène.
— v. Jacques, Robert le.
Caullier ; v. Thomas.
Caullin ; v. Jeanne.
Caussin ; v. Etienne, Pierre.
Cauwel ; v. Simon.
Cazier ; v. Jean, Simone.
César de Margenval, 4123, 4174.
Chape ; v. Ambroise.
Chappe ; v. Jacques.
Charles VI, roi de France, 4269.
— VIII, roi de France, 3472, 3473, 3498, 3546, 3572, 3577.
— duc de Bourgogne, 3387, 3404, 3405, 3516.
— comte de Flandre et d'Artois, 3792, 3803.
— roi des Romains et de Castille, 3959 ; v. Charles-Quint.
— le Bon, duc de Bourgogne, 3495.
— le Téméraire, duc de Bourgogne, 3690.
— Becquet, 4694.
— Carbonnier, 3963.
— d'Audenfort, 4414.
— de Houchin, 4141.
— Delatre, 4375.
— Delcourt, 3730, 3758, 3861.
— Delecourt, 3780.
— d'Offay, 4091.
— de Poix, auditeur royal à S' Omer, 3701.
— de Poix, chantre de l'église de S' Omer, 4066.
— de S' Albin, archevêque de Cambrai, 4703.
— de Saint-Omer, 3933.
— de Woulpit, 3483.
— du Til, 4033.
— Duval, 4135.
— Faulquet, 4105.
— Gherbode, abbé de S' Bertin, 4742, 4748.
— le Sandere, curé de Bulscamp, 4484.
— Naye, 3819.
— Pottier, 4736.
Charles Quint, empereur, 3981, 4004, 4056, 4058, 4080.
— Roelz, 3600.
— Trotin, abbé d'Eechout, 4022.
Charlot Carbonnier, 3704.
Chevalier ; v. Guillaume le.
Chilpéric, roi des Français, 4056.
Chocquel ; v. Jennet.
Choquet ; v. Antoine.
Chrestien le Lardeur, 3459.
Chrétien Dalmérien, 4225.
— Decocq, 4591.
Chrétienne le Vasseur, 3706.
Christophe de France, évêque de S'-Omer, 4452.
— Jachdicuele, notaire, 3354.
— Quinget, 4145.
Christophorus de Lannoy, 3341.
Chrysogon Lhoste, sergent à verge du Magistrat de S' Omer, 4089.
Chucot ; v. Antoine.
Clairbout ; v. François.
Clais ; v. Augustin.
Clamart ; v. Pierre.
Claude de Lespault, 3393.
— de Licques, 3965.
— de Messeyac, prévôt de S'' Marie de Watten, 3608.
— Jouan, 4584.
— La Combe, religieux de S' Pierre d'Abbeville, 4242.
— Martin, chantre de S' Pierre d'Abbeville, 4242.
Claudine Brisseboult, 4199.
Claudius, præpositus Watinensis, 3417, 3575.
— de Messiaco, præpositus Watinensis, 3910.
Clay ; v. Nicasius.
— Clais, 3425.
— Colne, 4265.
— d'Estienbecque, 3342.
— Duval, chirurgien de l'abbaye de S. B., 3464.
— le Decquere, 3653.
— Rémond, 3773.
— Staboin, 3653.
— Stabon, 3534, 3541.
Clays ; v. Jean.
— le Bacre, 3450.
Clémence Barbouil, 3450.
Clément V, pape, 4398.
— VII, 3989, 3995, 4022, 4231, 4234, 4409, 4826.
— VIII, 4231, 4234, 4243, 4249, 4251, 4253, 4826.
— IX, 4507, 4510.
— X, 4536.
— XI, 4628, 4662, 4667, 4669.
— XII, 4720, 4782.
— XIII, 4790.
— XIV, 4826.
Clercq ; v. Jean le.

Clerici ; v. Guillelmus.
Cléty ; v. Pierre.
Clippele ; v. Joannes.
Clotaire II, roi de France, 4056.
Cocatrix ; v. Apoline.
Cocquet ; v. Eustache, Jean.
Cocquillan ; v. Guillaume.
Coedevelt ; v. Jean.
Coeume ; v. Marguerite.
Colaerdt Winneel, 3816.
— Wumeel, 3804.
Colard de Saint Amand, 3757.
Colart Amory, 3397.
— de Béthencourt, dit Loncle, 3379.
— de Ruminghem, 3466.
— Fane, 3696.
— Piers, 3383.
— Rifflart, 3654.
Colbrant ; v. Pierre.
Coledeau le Vasseur, 3593.
Colenet de Beaurain, 3971.
Colin Navari, 3424.
Coline Winterberre, 3669.
Collart de S' Amand, 3728.
— du Hautois, sergent royal, 3477.
— Pietre, 3383.
Collet, notaire, 3437.
Collette de Ruminghem, 3921.
Colline de le Vingne, 3539.
— Robins, 3843.
Colmet Goidin, 3943.
Colne ; v. Clay.
Columban Engrand, prieur de S' Pry, 4755.
Combe ; v. Claude la.
Comitis ; v. Stephanus ; v. Etienne Lecomte.
Congnion ; v. Henry.
Conrad II, empereur d'Allemagne, 4022.
Consilii ; v. Wilhelmus.
Constart ; v. Nicolas.
Contesse ; v. Dreux et Nicolas.
Conzié ; v. Louis.
Coppilly ; v. Jean.
Coquet ; v. Jehennet.
Corbault ; v. Martin.
Corde ; v. Jean.
Cornaille ; v. Andreas, Nicolaus.
Corneil van Overvelde, 3722.
Cornelius ; v. Gerardus.
— Anglici, granetarius S. B., 3341.
— Rokelin, monach. S. B., 3562.
Cornile Wouters, curé de Bourbourg, 4477.
Cornille ; v. Robert.
— Degrain, 4649.
— Weyms, 3958.
Cornilles Marronnier, 3754.
Coulon ; v. Louis.
Coultre ; v. Josse le.
Courcol ; v. Thomas.
Courteville ; v. Pierre.
Couvelt ; v. Arnoldus.
Couvreur ; v. Gratien, Henri, Robert le.
Craye ; v. Guillelmus.
Crekele ; v. Jacobus.
Crequel ; v. Jacques.
Crequele ; v. Jacobus, Jacques.
Crequelle ; v. Jeanne.
Cresson ; v. Louis.
Creuwere ; v. Beenort de.
Cros (Le) ; v. Michel.
Croy, surnom de Jean le Prévost, 4059.
Crugeot ; v. Eustache, Jeanne.
Cucheval ; v. Philippe.
Cugnet ; v. Antoinette.

## D

D. Herlin, curé de S' Momelin, 4529.
Daffrenghes, pour d'Affringues ; v. François.
Dailli ; v. Martin.
Dallennes ; v. Joscio.
Dalmérien ; v. Chrétien.
Damary ; v. Anthoine.
Dambricourt ; v. Joannes.
Damman ; v Bertinus.
Dane ; v. Jean.
Daneel Canin, échevin de S. B. à Poperinghe, 4078.
Danel ; v Marie, Pierre.
Danet ; v. Marand.
Danin ; v. Anthoine.
Danne ; v. Jehan.
Dannet ; v. Marand, Maraudus.
Daricq ; v. Anthoine.
Dausque, pour d'Ausque ; v. Josse, Louis, Marguerite, Martin, Morelet, Olivier.
Davennes ; v. Andreas.
David d'Audenfort, 3443, 3450, 3631, 3632, 4066.
— du Wal, dit de la Rivière, 3908.
— Leburier, lieutenant général du bailli d'Amiens, 3579.
— Le Burrin, 3382.
Davin ; v. Pierre.
Debrandt, greffier à S' Omer, 4192, 4196.
Decke ; v. Jean.
Decocq ; v. Albert-Joseph, Marie-Joseph, Chrétien.
Decquere ; v. Clay le.
Decroix ; v. Albert, Guillaume, Jean.
Degrain ; v. Cornille, Pierre.

Dehoudecoutre, 3395.
Delannoy ; v. Georges, Jacques, Pasquier.
Delatre, Delattre ; v. Anthoine. Antoinette, Charles, François, Jacques, Jacquet, Jaspart, Jean, Marguerite, Olivier.
Delcourt ; v. Charles.
Delebecque ; v. Johannes.
Delecourt ; v. Charles.
Delenort ; v. Andrieu, Mikiel.
Delepouve ; v. Pierre.
Deleret ; v. Jacqueline.
Delhaye ; v. Fidolus.
Delrue, 3771.
Denier ; v. Baudin, Gille, Jacques, Micquiel.
Denis ; v. Jean-Baptiste, Walleran.
— Carnisien, 3704.
— de Morbecque, bailli de S' Omer, 3850.
— de Ruminghem, 3670.
— Grieten, archidiacre d'Artois à Thérouanne, 3416.
— Tollenaire, curé de Journy, 4370.
— Walleux, notaire, 3722.
Denizart ; v. Pierre.
Dennetières, conseiller du roi d'Espagne, 4183, 4191.
Denys Preudhomme, notaire, 4227.
Depoix ; v. Jean.
Derick ; v. Baudin.
Desclemy ; v. Martin.
Desgardins ; v. Jean, Jeanne.
Despaigne, Despaynge ; v. d'Espaigne.
Desplanques ; v. Jean.
Desquières ; v. Pasquier.
Dessaulx ; v. Simon.
Desseains ; v. Jehan.
Destrée ; v. Florent.
Deule, Deulle, pour d'Eule ; v. Jean, Pierre.
Deveau ; v. Antoine, Jean.
Deville ; v Jean.
Devin ; v Roland le.
Dewitte ; v. Jean, Pietre.
Dezombre ; v. Florence.
Dibbout ; v. Jean.
Dieudonné I, pape en 616, 4056.
Difques (s'), 4830.
Dille ; v. Woultre.
Dillier ; v. Jean.
Dinghien, pour d'Enghien ; v. ce mot.
Doestremoulle ; v. Jean.
Dominique de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, 4831.
Donaes ; v. Guislain.
Doresmieulx, greffier des Etats d'Artois, 4057.
— v. Anthoine.
Douez ; v. Nicolas.
Douriez ; v. Jehan.
Doyan ; v. Aegidius.
Doye ; v. François.
Dreux Contesse, notaire au Châtelet de Paris, 3549.
Drogherys ; v. Jan.
Droluse ; v. Gilles.
Dubois ; v. Anthoine, Guillaume, Pierre.
Dubos ; v. Johannes.
Dubourg (s'), 4607.
Dubur ; v. François.
Ducastel ; v. Philippus.
Ducrocq ; v. Adrien, Jean-Baptiste, N. J.
Duflos ; v. Adrien, Jean.
Dufour ; v. Henri.
Dumont ; v. Adam, Jean.
Dupont ; v. Guillaume, Noël.
Dupré ; v. Jean.
Dupuich ; v. Jean.
Durietz ; v. Aleaume.
Duriez ; v. Jean.
Durselle, mon. S. B., 4247.
Dusaultoir, Dusautoir ; v. Jacques, Jean, Jean-Baptiste, Joseph, Liévin, Louis, Noël, Pierre.
Duval ; v. Charles, Clay, Jacobus, Michel, Porus.
Duvivier ; v. Marand.
Dyée ; v. Guillaume.
Dyeric Salemsen, 3837.
Dyonisii ; v. Johannes.

## E

Eduardus de Ligny, mon. S. B., 3341.
Egidius de Bernastes, 3608.
— Yver, mon. S. B., 3341.
Eligius Pietrezone, cantor S. B., 3341.
Emmanuel Vandewalle, 4769.
Engelbert d'Espaigne, abbé de S. B., 3828, 4022, 4031, 4036, 4048, 4055.
Engrand ; v. Columban.
Enguerrand, sieur de Beaulo, bailli de S' Omer, 4266 à 4268.
— Legros, 3478.
Ernoud de Londefort, 3771.
Ernould ; v. Quentin.
Espée (Aubry à l'), 3397.
Estendart (Dem"), 3635.
Estienne Ghiselin, 3844.
Etienne Bonnet, sergent royal en la cour du Parlement, 3549.
— Caussin, 3589.
— de Goreau, 4705.
— de Lespinoy, lieutenant du prévôt de Montreuil, 3838.
— Lecomte, notaire, 4022.
— Pouthon, 4492.

Etienne Renti ou de Renti, 3377 à 3379, 3381.
— Roberti, 3887.
Eugène V, pape, 4022.
— Becquet, 4785.
— Joseph Caucheteur, 4733.
Eugenius Labitte, 3562.
Eustace de Layens, curé de la paroisse S' Jean-Baptiste à S' Omer, 4226.
— Liénart, 3679.
— Roussel, 3790, 3893.
Eustache Cocquet, 4028.
Eustache Crugeot, prévôt d'Arques, 4305.
— de Bournonville, lieutenant du bailli de S' Omer, 3584.
— de Croy, 4197.
— Lequien, abbé de Saint-Riquier, 3475.
— Le Vasseur, 3352, 3464.
— Rebecquin, 4426.
Everard ; v. Jehan.
Everardus Sindermans, 4215
Evrard ; v. Jacques.

## F

Fabri ; v. Aegidius, Johannes, Robertus ; v. aussi Lefebvre.
Fallo, seu Fidolus de le Haye, mon. S. B., 3341.
Falot de le Haye, 3600 ; v. le préc.
Fane ; v. Colart.
Farnaghut ; v. Jacquemart.
Fasselin ; v. Guillaume, Guillelmus, Jehan.
Faulquet ; v. Charles.
Fauquet ; v. Martin.
Fautrel ; v. Maure.
Fauvau ; v. Jehan.
Fernandès Garrido, curé de Bourbourg, 4462.
Fernando Alvarez (Don), duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, 4141.
Féron ; v. Jean.
Ferré de Croy, 3802.
Ferry de Croy, gouverneur du comté d'Artois, 3984.
Feuillet ; v. Jean.
Fiacre Stemmer, 4576.
Fidolus Dehaye, de le Haye, 3496, 3562.
Flahault ; v. Johannes.
Flamencq ; v. Bertin le.
Flameng ; v. Pierre le.
Flament ; v. Auguste.
Flamingi ; v. Johannes.
Fleurie ; v. Lynor.
Flocquet ; v. Jehan.
Floer ; v. Jan.
Florence Dezombre, 4298.
Floris d'Egmond, lieutenant général de Charles-Quint, 3983, 3988.
Florent Destrée, 4759.
Flour de Fertin, 3625.
Flourens ; v. Marie.
Fœullet ; v. Johannes.
Folque ; v. Vincent.
Folquin Grammon, religieux de S. B., 4726.
Fontaine ; v. Marquet.
Formanoir, principal du collège de Boncourt, 4487.
Foulke ; v. Jehan.
Foulon ; v. Michel.
Fourard ; v. Paul.
Fourcroix ; v. Jean.
Fourd ; v. Philippe le.
Fournier ; v. Regnault le.
Framois ; v. Jean.
Franchois ; v. Antoine, Pierre, Pierret.
Franciscus ; v. Johannes.
Franciscus a Borgia, præpositus generalis societatis Jesu, 4129.
— Campion, 4243.
— de Persinville, mon. S. B., 4247, 4258 ; v. François.
— de Wallon-Capella, mon. S. B , 3341.
— Gautier, mon. S. B., 3562.
— Hirchoulx, mon. S. B., 4247.
François ; v. Jean, Olivier, Pierre, Thomas.
— évêque de Bois-le-Duc, 4104.
— I", roi de France, 3904, 3940, 4080.
— II, roi de France, 4081, 4082.
— Boone, curé de S"-Marie-Kerque, 4625.
— Boucault, abbé de S' Bertin, 4530, 4535, 4545.
— Boyaval, 4601.
— Caron, notaire à Amiens, 3794.
— Clairbout, 4594.
— Daffrenghes, 4067.
— d'Arconval, lieutenant général du bailliage de Chauny, 4083.
— de Beaumont, notaire, 4240.
— de Clerques, 3389.
— Delattre, 4522.
— de Lières, 4450, 4452, 4534.
— de Melun, évêque de Thérouanne, 3918.
— de Persinville, prévôt d'Arques, 4218, 4326, 4348 ; v. Franciscus.
— de Rebecque, 4094.
— de S' Ragon, 4073.
— Doye, 4316.
— Dubur, notaire, 4227.
— du Cigne, 4552.
— Goidin, 4680.
— Grandsire, curé de Journy, 4262.
— Jacquemant ou Jacquemont, curé

de S"-Marie-Kerque, 4651, 4660.
François Leleu, receveur des Etats d'Artois, 4594.
— Mahieu, 4412.
François Michiels, 4475.
Frédéric, abbé de Maroilles, 4185.
Friquolet ; v. Jean.
Fuscoy ; v. Adrien.

## G

Gabrier, seigneur d'Allegri, garde de la prévôté de Paris, 3881.
Gadifer Maes, bailli de Poperinghe, 3650.
Gaillard ; v. Jean.
Galbart ; v. Guillelmus.
Galland ; v. Jean.
Garde ; v. Jacques.
Gargan ; v. Walrandus.
Garin ; v. Jehan.
Garrido ; v. Fernandès.
Garris ; v. Jean.
Gautier, abbé de S' Nicolas de Furnes, 3388, 3390.
— v. Franciscus.
Gayfeer Wytz, 3552.
Geai ; v. Michel le.
Geffroy de Clarques, 3451.
Georges de Beaurains, 4090.
— de Beustain, capitaine général de S' Omer, 3536.
— de Brabant, prévôt d'Arques, 3457, 3487.
— de Caumoisson, 4280.
— Delannoy, 3654.
— d'Espaigne, 4145.
— Le Boursier, 3765, 3786.
— le Tailleur, 3654.
— Marissal, abbé d'Auchy, 4709.
— Queval, greffier de Poperinghe, 4469.
— Vandegœstienne, prieur de S' Pry, 4537.
— Wirkel, notaire, 4213.
— Yvet, 4287.
Georgius de Brabantia, mon. S. B., 3341, 3562.
— de Ricammez, canonicus eccles. S" Audomari, 3417.
Gérard d'Haméricourt, abbé de S' Bertin, 4058, 4061, 4066, 4069, 4070, 4095, 4097, 4099, 4102, 4104, 4111, 4118, 4129, 4133, 4135, 4138, 4139, 4145, 4160, 4178.
Gerardus, episcopus Morinensis, 4263.
— Boxhoorne, presbyter ecclesiæ S" Basilii Brugensis, 4022.
— Cornelius scutifer, baillivus generalis monasterii Claromarecensis, 4243.
— de Cuynghen, 3903, 3910.
— Vilain, 3589.
Gervais ; v. Jean, Clément.
Gherard ; v. Joannes.
Gherboode ; v. Charles.
Ghilem van Swoten, 3962.
Ghiselin ; v. Estienne.
Ghisellin ; v. Rollandus.
Ghuiselin ; v. Baudin.
Gilbertus du Puys, 3910.
Gillermus Taillefer ; v. Guillaume.
Gilles, abbé de Clairmarais ; v. Gilles Villers.
— abbé de S' Nicolas de Furnes, 3958.
— Baufilz, 3706.
— d'Azincourt, 3461.
— de Beaulo, 4265.
— de Lumbres, 4266, 4268.
— Denier, 4175.
— de Reminguem, 3370.
— de Ruminghem, 3340, 3399, 3591, 3665, 3681, 3746, 3747.
— Droluse, 4649.
— Gobert, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, 3553.
— Hugues, vice-curé de S" Marguerite à S' Omer, 3856.
— le Beaufils, 3705.
— Le Merchier, aman de S' Bertin, 3438, 3500, 3511, 3533.
— Leverd, 4148.
— Marsilles, 3698.
— Scoenman, 3998.
— Scoueman, 3636.
— Stenehaure, 3476.
— Steven, 4352.
— Travers, 3534.
— Vander Elst, abbas Beatæ Mariæ de Thosan, 4022.
— Villers, abbé de Clairmarais, 3809, 3840, 3856, 3862, 3864, 3870, 3890.
— Warnet, 3450.
Gillocq ; v. Philippe.
Gillon de Ruminghem, 3466.
Gilson ; v. Robert.
Gobert ; v. Gilles, Jehanne.
Goddans ; v. Jan.
Godeffroy ; v. Johannes.
Godefroy ; v. Simo.
Godin ; v. Jean.
Goethals ; v. Johannes.
Goffeste ; v. Guillaume, Nicolle.
Goidin ; v. Colmet, François, Jean.
Gondebault, secrétaire du duc de Bourgogne, 3522.
Gonnet ; v. Guillelmus.

Gonzaga, episcopus Mantuanensis, 4254.
Gonzales ; v. Antoine.
Gordiau Guilleman, 3978.
Gorguette ; v. J.
Gossetti ; v. Jean.
Gottiniaux ; v. Joseph.
Goudalier ; v. Jaspar.
Gougibur ; v. Jacquemine.
Goulz ; v. Theray le.
Grammon ; v. Folquin.
Grandsire ; v. François.
Granvelle (Antoine Perrenot dit), 4104.
Grassin ; v. Nicolas.
Gratien le Couvreur, 3990.
Grau ; v. Jean.
Grégoire XIII, pape, 4170, 4191, 4194, 4195.
— XV, 4363.
Grenet ; v. Jean, Vaast.
Grieten ; v. Denis, Nicaise.
Grietten ; v. Jean.
Griffon Barbet, 3612.
Grot de Lille, 4266.
Grouet ; v. Raoul.
Grysoen van Greveninghe, 3994.
Gualterus Massiet, baillivus de Ghistella, 4022.
Guérard, conseiller au Conseil d'Artois, 4625.
— Lambrecht, 3450.
Guibon ; v. Adrien.
Guilbert de Boulongne, 3937.
— de Brun, docteur en médecine, 3901.
— de Longhenesse, 3365.
— de Nédonchel ; v. Guillebert, Robert.
— de Saint-Hilaire, 3558.
Guilbertus de Bosco, 3608.
— Lebrun, artis medicinæ professor, 3910.
Guilhaut ; v. Nicolas.
Guillaume, abbé de S' Bertin, 3548.
— bâtard de Renty, 3750.
— Achte, 4524.
— Barbin, sergent royal en la cour du Parlement, 3549.
— Bocquet, curé d'Houlle, 4541.
— Bonde, 4088.
— Bonfis, 3669.
— Bonvoisin, 3921, 3968.
— Boude, 3859.
— Boudin, 3490.
— Carton, curé de Crawicq, 4526.
— Cocquillan, 3713, 3715.
— d'Ardres, 3443.
— d'Audenfort, receveur du bailliage de S' Omer, 3366, 3371, 3912.
— d'Ausque, 3950.
— d'Avesnes, curé de S' Martin à S' Omer, 4226.
— de Bange, 3405.
— de Bery, 3810.
— de Cauchy, 3433.
— de Clergny, coadjuteur de l'évêché de Thérouanne, 3413.
Guillaume de Créqui, 3490.
— Decroix, 4126, 4209.
— de Dieppe, 4266 à 4268.
— d'Esquires, 3735.
— de Failly, 3353, 3546.
— de Fontaine, 3997, 4040, 4054.
— de Gonneville, évêque de Damascène, suffragant de Thérouanne, 4021.
— de Goreau, 4705.
— de Hamye, 4179.
— de Heyck, abbé de N.-D. de Luxembourg, 3581.
— de l'Espinoy, 3802.
— de la Haye, notaire à S' Omer, 4261.
— de la Motte, 4283.
— de le Neufve Rue, bailli de Bilques, 3383.
— de le Vallée, lieutenant du bailli de S' Omer, 3442, 3443.
— de Lumbres, 4266, 4268.
— de Montmiral, chanoine de Tournai, 4063.
— de Northoud, 3530, 3531.
— d'Osterel, bailli de Fauquembergue, 3379.
— de Poitiers, archidiacre de Campine, 4099.
— de Ront, 3927, 3935.
— de Sailly, 3595.
— de Wailly, lieutenant du bailli de S' Omer, 4266.
— de Walle, 3961.
— Dubois (Cardinal), abbé de S. B., 4696.
— du Loquin, 4101.
— Dupont, 4403.
— Dyée, lieutenant général du bailli d'Amiens, 3360.
— Fasselin. 3439, 3497, 3519, 3547.
— Fillatre, abbé de S' Bertin, 3342.
— Goffeste, grand bailli de S' Bertin, 3991, 3993, 4008, 4068.
— Hamers, 3755.
— Hermant, garde du sceau royal au comté de Ponthieu, 4242.
— le Brauwere, 3361, 3365.
— le Chevalier, 3555.
— Lefebvre, 3851.
— Legrant, 3871, 3974.
— Legrave, 3527.
— Lenormant, 3474.
— le Ruddere, 3496.
— Loemel, abbé de S' Bertin, 4327, 4358.
— Loys, 4029.
— Maes, aman du comté d'Arques, 3679, 3728.
— Malin, 3881.
— Meuhus, 4161.

Guillaume Papegay, 4217.
— Piers, 4046.
— Poille, prieur de S' Pry d'Abbeville, 4364.
— Prévost, 3589.
— Quiben, 3664, 3701.
— Richebé, aman de S'Bertin, 4444.
— Scute, huissier d'armes du duc de Bourgogne, 3626.
— Stingre, 4394.
— Stute, 3783.
— Taillefer, prieur de S' Pry, 3607, 3618, 3667, 3673, 3702, 3986.
— Titelouze, 3844.
— Van Dolre, curé de S' Jean à Poperinghe, 4538, 4551.
— Van Kempen, curé de Bourbourg, 4627.
Guillebert de Nédonchel, bailli de S' Omer, 4265.
Guillebert de Rupple, 3404.
— le Scacht, 3539.
Guillelmus Clerici, prior. S. B., 3562.
— Craye, mon. S. B., 3341, 3562.
— de Remilly, mon. S. B., 3562.
— de Rumilli, mon. S. B., 3341.
— Fasselin, mon. S. B., 3341, 3510.
— Galbart, 3562.
— Gonnet, mon. S. B., 3341.
Guilleman ; v. Gordiau.
— (s'), 4819.
Guillemette, fille de Rogier Omon, 3771.
Guillemin, fils de Robert le Couvreur, 3697.
Guillermus Militis, scabinus S" Audomari, 3408.
Guiot le Tailleur, 3905.
Guislain Donaes, 4457.
Guy, nonce apostolique à Bruxelles, 4307.
— Lesmit, 3859.
— le Villain, 3809.

## H

Habrecht ; v. Simon.
Hache ; v. Joos.
Hadau ; v. Robert.
Halbourdin ; v. Jacques.
Hament ; v. Pasquier.
Hamers ; v. Guillaume.
Hanart, surnom de Jehan de Bailleul, 3342.
Handscottre ; v. Pierre.
Hanebin ; v. Simon.
Haneque Hollebecq, 3349.
Hanevelt ; v. Henri.
Hanesart, Hanezart ; v. Allard, Jehan.
Hanoc ; v. Carolus.
Hanot ; v. Philippe.
Happe ; v. Martin.
Happiette, Hapiette ; v. Baudechon, Robert.
Hardebolle ; v. Jehan.
Hasebaert ; v. Rasse.
Hautsollier ; v. Antoine.
Haverloix ; v. Anselme, Anselmus.
Havers ; v. Willame.
Havres ; v. Willame.
Hazart ; v. Jean.
Heban ; v. Nicolas.
Hector de Créquy, 4349.
Helnard, seigneur de Seninghem, 3658.
Helyas Seradamps, 3652.
Hémont ; v. Jehan.
Hendrick, notaire, 3437.
Hennecque de Ruminghem, 3670.
Henocq ; v. Antoine.
Henri, roi d'Angleterre, 3853.
— III, roi de France, 4174, 4181, 4188.
— de Wallon-Capelle, 3442, 3443, 4265 à 4268.
— Dufour, 3544.
Henri Hanevelt, curé de S'-Martin-au-Laert, 4275, 4276.
— le Couvreur, 3892.
Henricus de Donnelbere, prior monasterii Sancti Trudonis, 3903.
— de Minori villa, 3575.
— Scaep, notarius, 3456.
Henry Congnion, 4151.
— de Boxelle, 3361.
— Merlin, 3534.
Herenguier ; v. Mahieu.
Hérisé, surnom de Clays le Bacre, 3450.
Herlin ; v. D.
Hermannus van Volden, 4022.
Hermant ; v. Guillaume, Julien, Philippe.
Hestove ; v. Jacqueline.
Hibert ; v. Jean le.
Hirchoulx ; v. Franciscus.
Hochart ; v. Andrieu, Jacques, Marguerite.
Holf ; v. Willemine.
Hollebecq ; v. Haneque.
Hourdel ; v. Nicolas, Pierre.
Hoybault ; v. Robert.
Hues Bertoul, garde du scel ordinaire à Arras, 4024.
— de Remesnil, curé de S'-Josse-au-Val à Montreuil, 3534.
Huet ; v. Leurens.
Hugo Bernard, 3910.
Hugon de Monchi, chanoine de S'-Omer, 3341, 3417.
Hugues ; v. Gilles.
Huiberteau, membre du Conseil du roi Charles VIII, 3473.
Huttin ; v. Joes.

## I

Ide Baillart, 3883.
— de Reminghem, 4042.
Ingherandus ; v. Johannes.
Inglebert du Cigne, 4333, 4351.
Innocent X, pape, 4456.
— XI, id., 4558, 4578.
— XII, id., 4605.
— XIII, id., 4697.
Invéramne, curé de Bruay, 3672.
Isabelle (Archiduchesse), 4294, 4327, 4344, 4360, 4366, 4367.
— (Infante), gouvernante des Pays-Bas, 4470.
Isembart du Blaron, 4339.
Isseghem ; v. Pierre.

## J

J. Brouhe, 4233.
— Gorguette, curé de S'-Jean-Baptiste à S'-Omer, 3782.
— B. Roels, 4595.
— Wasse, 4056.
Jachdicuele (Christophe), 3354.
Jacob van den Doene, 3962.
Jacobus, episcopus Juliensis, 3341.
— Blampain, mon. S. B., 3341.
— Crekele, Crequele, monach. S. B., 3341, 3562 ; v. Jacques.
— d'Esne, mon. S. B., 4247.
— de Fromantel, 3608.
— de Ghistelle, 3341.
— du Chastel, notarius publicus, 4129.
— Duval, mon. S. B., 3341.
— le Barbier, notarius, 4276.
— Maes, mon. S. B., 3562.
— Pol, prior S. B. ; v. Jacques.
Jacqueline de Béthencourt, 3775.
— Thérèse Deleret, 4595.
— Hestove, 4130.
— Leporcq, 4103.
Jacquemant ; v. François.
Jacquemart de Lannoy, 3629, 3877.
— Farnaghut, 3457.
Jacquemine Gougibur, 3425.
— Sereppes, 3656.
Jacquemont ; v. François.
Jacques, Jaques Anthonis, 4145.
— Beiglès, 4525.
— Bernart, 4027.
— Beutin, 3494.
— Blasœus, évêque de S'-Omer, 4237, 4296, 4301, 4355.
— Boistel, lieutenant du bailli de S'-Omer, 3564.
— Bonhomme, évêque de Verceil, nonce apostolique, 4213.
— Boone, 4372.
Jacques Bouillé, 4115.
— Broude, 3379.
— Bulckært, 4571.
— Cassel, 4117.
— Chappe, 3611.
— Crequel, Crequele, 3496, 3555 ; v. Jacobus.
— d'Averhoud, 3753.
— de Beutin, 3541.
— de Bouxin, 4376.
— de Caestre, garde du sceau royal pour la prévôté de Montreuil, 3823, 3827.
— de Cassel, gouverneur du métier des tanneurs à S'-Omer, 4132.
— d'Estouteville, conseiller royal et garde de la prévôté de Paris, 3549.
— de Fauquembergue, 3634.
— de Fromentel, 3977.
— de Furnes, huissier de la duchesse de Bourgogne, 3343, 3344, 3393.
— de Ghistelle, 3411.
— de Grigny, 3680, 3702.
— Delannoy, 4218.
— de la Noue Bouet, administrateur du collège de Boncourt, 4509, 4513.
— Delattre, 3554, 3556, 3699, 4110.
— de le Drogherieuse, 3670.
— de le Noort, 4162.
— de Lille, 4265.
— Denier, 4001.
— de Rebecque, 3808, 3814.
— de Saupprehuick ou Salperwich, 3410, 3411, 3461.
— de Stouteville, 3474.
— de Vuic, 3837.
— de Wavrans, 4131.
— du Bus, gardien du sceau royal en la prévôté de Montreuil, 3849, 3858.

Jacques Dusaultoir, 4658.
— du Val, abbé de Saint-Bertin, 3562, 3573, 3575, 3578, 3721.
— Evrard, curé d'Hallines, 3499, 3585, 3586.
— Garde, 4072.
— Halbourdin, curé de la paroisse de S^te^ Marguerite, 4226.
— Hochart, 3630, 3720.
— Joive, 4160.
— Kienpne, 3368.
— le Caucheteur, échevin des vierscaires, 3438, 3490, 3519.
— le Petit, 3383.
— Levuldre. 3502.
— le Weppe, 4020.
— Loucher, 4198.
— Marsilles, prévôt de Poperinghe, 4401, 4421.
— Mas, lieutenant du prévôt de Beauvaisis, 3866.
— Melde, lieutenant du bailli d'Ardres, 3917.
— Peppin, échevin des francs-alleux, 3468, 3612.
— Pochelle, 3774.
— Pohier, curé de Barlin, 4528.
— Pol, prieur de S. B., 3341, 3353, 3365, 3366, 3371, 3400, 3435, 3562, 3770.
— Postel, 3971.
— Quiefdeber, 3519, 3530, 3531.
— Rosière, 4434.
— Vanden Have, 3422.
— Vincent, 3539.
— Waringhem, 4583.
— Widoit, 3703, 3999
— Wissoc, 3531.
— Yman, bailli de Watten, 4392.
Jacquet Boulart, 3383.
— Delattre, 3571 ; v. Jacques.
Jan Drogherys, 3994.
— Floer, 3962.
— Goddans, échevin de S. B. à Poperinghe, 4078.
— Langherbout, 3994.
— Verderbussche, 3837.
Jand ; v. Simon.
Janel ; v. Simon.
Jaquemin, surnom de Gilles de Reminguem, 3370.
Jaquemine de Ruminghem, 3352.
Jaques ; v. Jacques.
Jaspar Goudalier, 4613.
— Vandevale, 3962.
Jaspart de Lattre, 3717.
Jean, Jehan. V. aussi Joannes.
— seig^r^ de Fertin, 3625.
— sg^r^ de Nyelles, 3553.
— évêque de Djébaïl, 4275, 4276.
— sg^r^ de Saveuse, gouverneur du bailliage de Chauny, 3563.
— Alard, religieux de S. B., 3616.
Jean Asset, religieux de l'abbaye S^t^ Vaast à Arras, 4022.
— Aubert, 3384.
— Bacquet, 4266.
— Baptiste Denis, avocat à S^t^-Omer, 4762, 4763.
— Baptiste Ducrocq, curé de Mametz, 4808.
— Baptiste Dusautoir, 4820.
— Barbet, 3505, 3527.
— Beccart, 4075.
— Bécourt, 4652, 4658.
— Beiglès, 4525.
— Benaud, notaire, 3867.
— Bernard, curé de la paroisse S^t^ Jean à S^t^-Omer, 3856, 3862, 3883.
— Besart, 3359, 3360.
— Bingue, religieux de S. B., 3410, 3411, 3439, 3461.
— Blarel, 4283.
— Blondel, 4270.
— Bocquet, 4583.
— Bollart, 4448.
— Bonnet, 3400.
— Bourgois, 3844.
— Bournel, 3789, 3844, 3845, 3847, 3850, 3868.
— Bourset, bailli général de S. B., 3342, 3448, 3450.
— Boyt, 3383.
— Brissebout, 4185.
— Brunet, échevin des vierschaires à S^t^-Omer, 3453, 3541.
— Caillette, 3541.
— Carlier, 4737.
— Caron, curé de la paroisse S^te^ Marguerite à S^t^-Omer, 3712.
— Cassel, 4632.
— Catte, 3362.
— Cazier, 4069.
— Clays, 3479.
— Cocquet, 4267.
— Coedevelt, 3734.
— Coppilly, sonneur de l'abbaye, 4076.
— Corde, 4119.
— de Alekines, d'Alequines, 4267, 4268.
— Dane, 4565 à 4268.
— Danne, 3442.
— d'Ardres, 3443.
— d'Audenfort, 3399.
— d'Autriche (Don), gouverneur des Pays-Bas, 4183, 4186 ; v. Juan (Don).
— de Bailleul, 3342.
— de Baillu, 3716.
— de Barnèse, 4378.
— de Bellebeht, religieux de S^t^ Bertin, 3900.
— de Berghes, 3572.
— de Bersacques, receveur de l'abbaye de S. B., 4178.
— de Bourgogne, prévôt des églises collégiales de S^t^-Omer et d'Aire, 3559, 3598, 3614.

Jean de Busnes, 3433.
— de Bunes, 3727.
— de Carnin, official de Tournai, 3456, 3458, 3465, 3467.
— de Caumoisson, 3618.
— Decke, 4199.
— de Crepieul, 3433.
— Decroix, notaire apostolique, 3364, 3373.
— de Dam, 3662.
— de Dohen, 3844.
— d'Elmes, sergent royal en la cour du parlement, 3549.
— d'Eperlecques, 4273.
— d'Erviller, 3608.
— de Fasque, 4017.
— de Fontaines, lieutenant du bailli de S'-Omer, 3618.
— de Guines, 4054.
— de Heghes, 3584, 3639.
— de Hemond, chantre de l'église de S'-Omer, 3491, 3627.
— de Hemont, 3479.
— de Heuchin, 3964.
— de Hodicq, garde du sceau du bailli d'Amiens à Montreuil, 3513.
— d'Illue, 4244.
— de Juilla, écrivain aux archives de la cour romaine, 4137.
— de la Caurie, 4319.
— de la Motte, sergent royal au bailliage d'Amiens, 4272.
— de Lannoy, abbé de S. B., 3341, 3342, 3358, 3372, 3378, 3402 à 3404, 3408, 3409, 3413, 3415, 3417, 3433, 3440, 3454, 3463, 3537, 3538, 3553, 3559, 3562, 3563, 3608, 3616, 4278.
— Delattre, 3981, 4607.
— de Lautier, procureur au Parlement, 3549.
— de la Wepierre, 4106.
— de le Cauchie, 4060.
— de Lens, 3513.
— de l'Epinoy, garde de la prévôté de Montreuil, 3936.
— de le Lynde, 3490.
— de Linde, 3530.
— de le Pouve, 3647, 3807.
— de Marles, notaire, 3456.
— de Mirenault, garde du scel à Arras, 4074, 4079, 4103, 4113.
— de Mirica, abbé de S'-Jean-au-Mont, 4205.
— de Montfort, 4005.
— de Mussem, 3872, 4005.
— de Neufrue, 3999.
— de Niew Venhove, 3513.
— Denizel, curé de Werquin et Werquigneul, 4626.
— d'Ostove, 3827.
— Depoix, huissier d'armes, 3433.
— de Poix, sergent au bailliage d'Amiens, 3353, 3420, 3539.
Jean de Rebecques, 3996, 4094.
— de Rincq, 4673.
— de Ront, 3854.
— de Roode, 4421.
— de Rumilly, lieutenant du bailli d'Amiens, 3476, 3494, 3727.
— de Ruminghem, 3450, 3519, 3671.
— de Sainte Aldegonde, 3476, 3530, 3912, 3961, 3979.
— de Sainte Auldegonde, 3411.
— de Saint Jean, 3654.
— des Essars, 4070.
— Desgardins, religieux de S' Pierre d'Abbeville, 4244.
— des Ourmeaulx, 3589.
— Desplanques, religieux du prieuré de S' Pry, 4259.
— Desseains, 3654.
— de Tilly, 4178.
— Deulle, 3912.
— Deveau, 4369.
— de Vendueil, garde du sceau royal du bailliage de Vermandois, 3529.
— de Vernois ; v. Jean du Vernois.
— de Vertain, comte de Fauquembergue, 3377, 3379, 3380.
— Deville, 3443.
— de Waquinghen, 3646.
— de Winnezele, notaire, 3458, 3467.
— de Wisque, notaire, 3912
— de Witte, religieux dominicain, évêque de Cuba, 4022.
— Dewitte, 3994.
— de Zamslaet, 3961.
— de Zègres, 4172.
— de Zoutenay, 3365.
— Dibbout, notaire, 3456.
— Dillier, notaire à Béthune, 4259.
— Doestremoulle, 4002.
— Douriez, 3844.
— du Buisson, notaire, 4213.
— du Chocquel, 3926.
— Duflos, 4478.
— du Fresne, 3643.
— du Gard, lieutenant du bailli d'Amiens, 3779.
— Dumont, 4084.
— du Pré, lieutenant général du bailli de Chauny, 3825, 3934.
— Dupuich, notaire, 4240.
— Duriez, 4116.
— Dusaultoir, 4162.
— du Val, notaire, 3558, 3657, 3722, 4015.
— du Vernois, évêque de S'-Omer, 4236, 4237, 4249.
— du Vert, 3600.
— Everard, bailli de l'avouerie de Thérouanne, 3787.
— Fasselin, mayeur des francs-alleux à Saint-Omer, 3439, 3541, 3612, 3713.
— Fauvau, 3457.
— Féron, 3881.

Jean Feuillet, doyen de l'église de Thérouanne, 3768.
— Flocquet, abbé de Saint-Prix-les-S'-Quentin, 3529.
— Fobert, 4361.
— Foetemol, 3365.
— Foulke de le Nate, 4267.
— Fourcroix, 4153.
— Framois, 3975.
— François, évêque de Verceil, 3985, 4234.
— Friquolet, 4271.
— Gaillard, religieux de S' Pierre d'Abbeville, 4242.
— Galland, principal du collège de Boncourt, 4318, 4358.
— Garris, 3843.
— Clément Gervais, grand maître du collège de Navarre, 4749.
— Godin, 3945.
— Goidin, 4164.
— Gossetti, prévôt de l'église de Thérouanne, 3598, 3599, 3608, 3614.
— Grau, 4376.
— Grenet, aman d'Arques, 4069.
— Grietten, 3753.
— Hanesart, 3400.
— Hardebolle, 3544, 3635.
— Hazart, 3753.
— Hémont, chantre et chanoine de S'-Omer, 3433.
— Labite, 3350, 3351.
— Labroye, 4354.
— le Bouchier, 3469.
— Lebrun, lieutenant général du bailli d'Amiens, 3367, 3386, 3468.
— Le Carbonnier, 4030.
— Le Clercq. Leclercq, sergent au bailliage d'Amiens, 3778, 3814, 3835.
— Ledevin, notaire à Abbeville, 4242.
— Lefebvre, 3840.
— Legaisne, curé de la paroisse S' Bertin à Poperinghe, 4512, 4527.
— le Hibert, 3894.
— Lenglès, 3767, 3768.
— Lenglez, 3839.
— le Poix, échevin des vierscaires à S'-Omer, 3438.
— le Prévost, dit Croy, 4059.
— le Ratte, 3590.
— le Sceppere, 3443, 3930.
— le Sceppre, 3674.
— Lescot, 4267.
— Leslens, évêque de Rosse, 4233.
— Lestendart, 3665.
— le Vasseur, 3379.
— le Vasseur, notaire, 3867, 3903, 3909, 3910, 4284.
— Levasseur, prieur du couvent des Frères prêcheurs de S'-Omer, 3490.
— le Witte, 3755.
— Lhoste, 4037.
— Liot, notaire à S'-Omer, 4261.
Jean Loeulieur, 4019.
— Loste, 3711.
— Lozières, curé de Wizernes, 3924.
— Macquerel, garde du sceau royal à Arras, 4158, 4160, 4163, 4226.
— Maes, 3915.
— Maréchal, 4136.
— Merlin, scholastique de l'église Notre-Dame à Arras, 3860, 4204.
— Michault, 3878.
— Monissart, Monyssaert, doyen de l'église de Thérouanne, 3364, 3437.
— Odin, 4415.
— Ornout, 3358.
— Panier, 4258.
— Pasquier, curé de S" Marguerite à S'-Omer, 3841, 3909.
— Pasquier, notaire, 4284.
— Paulet, 4376.
— Piers, 3738.
— Pinchon. 3819.
— Plume, 3687, 3712.
— Pollart, 4005.
— Poullain, 3656.
— Quaiart, 3815.
— Quesnot, 3772.
— Quiefdeber, échevin des francs-alleux, 3612.
— Reelz, 3863.
— Retane, clerc du registre criminel à S'-Omer, 3540.
— Richtauwe, 3352.
— Riels, 3544.
— Rielz, 3653.
— Rient, 3483.
— Robes, 3443, 3511.
— Rohart, procureur royal à Montreuil, 3708.
— Sarrasin, abbé de S' Vaast, 4205.
— Schoditz, 4185.
— Six, évêque de S'-Omer, 4205, 4225.
— Tartier, curé de S" Marguerite à S'-Omer, 3841.
— Tassart, 3863.
— Tesson. 3383.
— Thibault, notaire, 4155, 4204
— Vallart, 3729
— Van Dayeseele, grand bailli de Flandre, 3354.
— Vandehande, 4362.
— Vanden Heyden, abbé de S'-Jean-au-Mont, 4191, 4204.
— Van Lalewine, 3880.
— Vanoese, doyen de l'église de Mantes, 3605.
— Vanoese, nonce du pape, 3686.
— Van Rooden, conseiller de Charles-Quint, 4026.
— Vasseur, 4333, 4371.
— Vicomte, 3782.
— Vigardy, écrivain aux archives de la cour romaine, 4137.

Jean Walleux, 3544.
— Widoit, 3400.
Jeanet de Le Fresnoy, 3966.
Jeanne, Jehanne, Jehenne Caullin, 4110.
— Créquelle, 3687.
— Crugeot, 3815.
— d'Audenfort, 4028.
— de Bailleul, 3933.
— de Kemple, 3913.
— de Lannoy, 3877, 4023.
— de Licques, 4106.
— de Lyanne, 3948.
— de Masemgarbe, 3445.
— de Saveuse, supérieure du couvent de N.-D. du Soleil à S'-Omer, 3721.
— Desgardins, 4146.
— des Près, 3645.
— Gobert, 3553.
— Jourdain, 3484.
— Lequien, 3478.
— Leroy, 4616.
Jeannet, Jehennet Basile, 3724.
— Coquet, 3931.
— du Wal, 3640.
— Maronier, 3823.
— Pollart, 3736.
— Scœnman, 3998.
Jehan ; v. Jean.
Jehau Garin, 3744.
Jennet Chocquel, 3742.
Jérôme, abbé de S' Vaast, 4057.
— d'Estienbecque, 4422.
Jhérôme le Boucq, 4054.
Joes Huttin, notaire, 3437.
Joannes, Johannes Argenteau, mon. S. B., 4247.
— Baptista Nobilius, archipresbiter Vercellensis, 4213.
— Brighe, mon. S. B., 3341.
— Cailleu, notarius, 4276.
— Clippele, presbyter ecclesiæ S" Basilii Brugensis, 4022.
— Dambricourt, 4129.
— de Bellebeht, mon. S. B., 3562.
— de Bersacques, mon. S. B., 4247.
— de Bocoud, 3608.
— de Bonnelles, mon. S. B., 3562.
— de Bosco, mon. S. B., 3341.
— de Coupper, canonicus S" Audomari, 3408.
— de Crequi, 3341.
— de Croy, comes de Reux, 4129.
— de Guisnes, mon. S. B., 3341, 3562.
— de Hemont, canonicus ecclesiæ S" Audomari, 3408, 3417.
— de Lannoy ; v. Jean.
— Delebecque, mon. S. B., 3341.
— de le Haye, 3417.
— de le Walle, mon. S. B., 3562.
— des Près, mon. S. B., 3341.
— Dubos, mon. S. B., 3562.
— du Val, 3562.
Joannes Dyonisii, 3581.
— Fabri, 3589.
— Flahault, 3910.
— Flamingi, mon. S. B., 3341, 3562.
— Foeullet, notarius, 4276.
— Franciscus, episcopus Vercellensis, 3995.
— Gherard, 4096.
— Godeffroy, 3417.
— Goethals, mon. S. B., 3562.
— Ingherandus, abbas de Claromaresco, 3417.
— Mondreloys, 3417.
— Pepin, 3608.
— Pinçon, mon. S. B., 3341.
— Quœtroncq, mon. S. B., 3341.
— Guilielmus Spies, 4213.
— Strippe, vinetarius S. B., 3341.
— Vassor, cirurgicus, 3910.
— Vincent, mon. S. B., 3341.
— Walle, mon. S. B., 3341.
Joive ; v. Jacques.
Jone ; v. Robert le.
Joos Hache, 3994.
Joscio, moine de S. B. sous Léon, 43" abbé, 4580.
— Dallennes, abbé de S. B., 4809.
Joseph Alphonse de Valbelle, évêque de S'-Omer, 4748.
— Dusautoir, 4744.
— Gottiniaux, 4783.
Josephus de Baenst, burgimagister Brugensis, 4022.
Josse Bersin, lieutenant général du prévôt de Montreuil, 3585.
— Boullengier, 4012.
— Dausque, 3341.
— de Beaurain, 3971.
— de Caumoisson, 3592, 3609, 3618, 3621, 3623.
— le Coultre, 4127.
— Robert, 4103.
— van Stiellain, 3744.
Jossin de le Becque, 3971.
Jossine de Ligny, supérieure des religieuses de S" Catherine à S'-Omer, 3724.
Jouan ; v. Claude.
Jourdain ; v. Jehenne.
Journy (A.), 4189.
Juan d'Autriche (Don), gouverneur des Pays-Bas, 4183, 4186.
Judocus Arents, canonicus ecclesiæ S" Donatiani Brugensis, 4022.
Jules II, pape, 3828.
Julien d'Audenfort, 3531.
— Hermant, garde du sceau royal à Abbeville, 4230.
Julienne Peppin, 3894.
Julius Tartesius, 4213.
Jullien Blondel, 3411.
Juvenis ; v. Regineldus.

## K

Knienpne ; v. Jacques.

## L

Labbe ; v. Marie.
Labite ; v. Jehan.
Labitte ; v. Eugenius, Nicasius, Robert.
Labroye ; v. Jean.
Laget-Bardelin, avocat, 4794.
Lalain ; v. Marie.
Lalaing ; v. Pasquier.
Lambert de Licques, garde du scel royal à Boulogne, 3592.
Lambertus Neuverne, mon. S. B., 3562.
Lambrecht ; v. Guérard, Laurent.
Lamoral Réant, huissier au Conseil d'Artois, 4590.
Lamorald de Saluces Bernemicourt, religieux de S'-Bertin, 4706.
Lamotte ; v. Simon.
Lance ; v. Louis.
Landbertus, Hamensis abbas, 4263.
Langemers ; v. Rogerus.
Langherbout ; v. Jan.
Lardeur (M'), curé de Ligny-les-Aire, 4807.
— v. Chrestien le.
Lasne ; v. Simon.
Laurent Lambrecht, 3972.
— le Boursier, 3763.
Laurentius Veldam, capellanus ecclesiæ S'' Donatiani Brugensis, 4022.
Laurin ; v. Antoine.
Laurinus ; v. Marcus.
Lauwers Speellart, 3519.
Lauys de Ruminghem, 3670.
Lebrun ; v. Guilbertus, Jehan.
Leburier ; v. David.
Leclercq ; v. Jean.
Lecomte ; v. Etienne.
Lecras ; v. Marguerite.
Ledevin ; v. Jean.
Lefebvre ; v. André, Guillaume, Jean, Pierre, Robert. V. aussi Fabri.
Legaisne ; v. Jean.
Legrain ; v. Louis.
Legrand ; v. Martin.
Legrant ; v. Guillaume.
Legrave ; v. Guillaume.
Legros ; v. Albert, Enguerrand.
Lejosne ; v. Pierre.
Leleu ; v. François.
Lem ; v. Martinus.
Lemaire ; v. Nicolas Lamoral.
Le Mire, Lemire, prénom de Louis Levasseur ; v. Louis, Ludovicus.
Lemol ; v. Abraham, Micquiel.
Lenglès ; v. Jean.
Lenormant ; v. Guillaume.
Leo, abbas S'' Bertini, 4022.
Léon X, pape, 3852, 3855, 3899, 3947, 3958, 3989, 3995, 4191, 4231, 4826.
Léonard Morel, 4581.
Leporcq ; v. Jacqueline.
Leprestre ; v. Pierre.
Lequien ; v. Eustache, Jehenne.
Leroy ; v. Baudechon, Jeanne.
Lescot ; v. Jehan, Nicolaus.
Lesderney ; v. Therry.
Leslens ; v. Jean.
Lesmit ; v. Guy, Martin.
Lestendart ; v. Jean.
Leurens Huet, 4023.
— le Vasseur, 3913.
Levasseur ; v. Jehan, Louis, Ludovicus, Noel, Thomas.
Le Vasseur ; v. Chrétienne, Eustache, Jehan.
Level, 4785.
Leverd ; v. Gilles.
Levuldre ; v. Jacques.
Lhoste ; v. Chrysogon, Jean.
Liedericq, Lyderick, forestier de Flandre, 4056.
Liénart ; v. Eustace.
Liévin Allard, 3833.
— de Rebecque, 4038.
— Dusautoir, 4788.
— Vanhove, curé de la paroisse S''-Marguerite, 4226.
Liot, greffier à S'-Omer, 4228.
— v. Jean, Thomas.
Lœmel ; v. Guillaume.
Lœulieur ; v. Jean, Maroye.
Loichele (M'), curé d'Arques, 4480.
Loing ; v. Pierre.
Lois de Cézac, 3484.
Loncle, surnom de Colard de Béthencourt, 3379
Longin ; v. Simon.
Loste ; v. Jean.
Lothaire, roi de France, 4056.
Lotherius de Torniellis, notarius apostolicæ cameræ, 3580.

Loucher ; v. Jacques.
Louis IX, roi de France, 3668, 4264.
— XI, 3423, 3427, 3430, 3941, 4277.
— XII, 3677, 3777, 3795, 3817, 3824, 3842.
— XIII, 4320.
— XIV, 4545, 4546, 4548, 4553, 4560.
— Ambré, 4577.
— Blot, 4811.
— Bomble, 3884.
— Boonsgoof, 4586.
— François Broucq, 4728.
— Conzié, évêque de S'-Omer, 4794.
— Coulon, religieux de S'-Bertin, 4830.
— Cresson, 4373.
— Dausque, 3753.
— d'Ausque, seig' de Floyecques, 4408.
— de Canteraine, 3787.
— de Chanteraine, 4031.
— de Haussy, 4376.
— de la Hausoye, 3676.
— de Lens, 4158.
— de Luxembourg, prévôt de S'-Omer, 3363.
— de Rebecque, 3638, 3895, 3996, 4049, 4090, 4094.
Louis Dusaultoir, notaire à Béthune, 4244.
— Lance, vice-curé de Wizernes, 4065.
— Dominique le Caron, 4675.
— Legrain, 4112.
— le Mire, 3433, 4282.
— Lemire, grand bailli de S. B., 3376, 3477 ; v. Louis le Vasseur.
— le Tellier, 3955.
— Levasseur, dit le Mire, grand bailli de S'-Bertin, 3384, 3409, 3491, 3617, 4282 ; v. Louis Lemire.
Louise de Coyecques, 3611.
— Réant, 3790.
Louys de Flandre, 3961.
Loy ; v. Ysabeau.
Loys ; v. Guillaume.
— Baert, 3697.
Loysel ; v. Philippe.
Loysier ; v. Pierre.
Lozières ; v. Jean.
Ludovicus de Piennes, 3341.
— Levasseur, 3417 ; v. Louis.
Lynor Fleurie, 3893.
Lyonnel d'Ongnies, 3345.
Lyonoire de Waultre, 4043

## M

Machon ; v. Margarite.
Machue ; v. Baudin, Bauduin.
Macquerel ; v. Jean.
Macrel ; v. Nicolas.
Madelaine ; v. Bénigne.
Maekeblide ; v. Pieter.
Maertin Brievere, 3604.
Maës ; v. Gadifer, Guillaume, Jacobus, Jean, Marie, Catherine, Pierre.
Mahieu, 3468.
— v. François, Pierre.
— de Cassel, aman du Haut-Pont, 3635, 3789.
— de Lannoy, 3481.
— du Castel, 3400, 3653.
— du Gardin, lieut' du bailli de S'-Omer, 3663.
— du Kemple, 3745, 3755.
— Herenguier, 3359, 3360.
— Verdevoie, 3710.
Mainbode ; v. Péronne.
Mainboede ; v. Willame.
Mainborde ; v. Pasquier.
Mainfroy ; v. N, Nicolas.
Malin ; v. Guillaume.
— Olive, 4000.
— Scuts, 3504.
Mametz, mon. S. B., 4247.
Mannecque ; v. Robert.
Marand Danet, notaire, 3545, 3562, 3575.
— du Venier, aman du Rœlhof, 4279.
Marand Duvivier, 3521.
— Waultrelay, 3951, 4041.
Maraudus Dannet, notaire, 3463.
Marc de Wismes, 3881.
— Marissal, religieux de S. B., 4013.
— Pommart, doyen du métier des tanneurs de S'-Omer, 4132.
— Vasseur, 4371.
Marchilles ; v. Maroie.
Marcotte ; v. Nicolas.
Marcq Paline, 3503
Marcus Laurinus, decanus ecclesiæ S^te^ Donatiani Brugensis, 4022.
— le Marissal, mon. S. B., 3562.
Maréchal ; v. Jean.
Margarite Machon, 4287.
Margriete Back, 4529.
Margrite Robins, 3737.
Marguerite, archiduchesse d'Autriche, 3834, 3836.
— Bertault, 3674.
— Cœume, 4161.
— Dausque, 4042.
— d'Autriche, régente des Pays-Bas, 4056.
— Delattre, 3953.
— de Rabodenghe, 3383, 3384.
— de Reminghem, 3756.
— de Ruminghem, 4448.
— de Savoie, 4056 ; v. Marguerite d'Autriche.

Marguerite du Chocquet, 4516.
— d'York, femme de Charles, duc de Bourgogne, 3404.
— Hochart, 3970.
— Lecras, 4162.
— Medeganck, 3576.
— Samier, 4388.
— Tardegout, 3728.
Mariaige ; v. Paschasius.
Marichal, surnom de Willemet du Quesne, 3766.
Marie, duchesse de Bourgogne, 3391, 3395, 3399, 3413, 3419, 3421, 3432, 3446.
— Anne Beaurain, 4804.
— Boulart, 3383.
— Bruisset, 3746.
— Danel, 3993.
— Elisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, 4721.
— Joseph Decocq, 4770, 4813.
— de Luxembourg, 3675.
— Joseph de Sandelin (dame), 4825.
— de Waudricourt, 3912.
— du Cygne, 4131.
— Flourens, 3972.
— Labbé, 4114.
— Lalain, 4671
— Catherine Maes, 4643.
— Willecot, 4227, 4228.
Marin, official de la Morinie, 4033.
Marissal ; v. Georges, Marc le.
Maroie Bruisset, 3665.
— de Wallon Capelle, 4265 à 4268.
— Marchilles, 3945.
Maronier ; v. Jehennet.
Maroye de Rakinghem, 3461.
— de Salperwich, 3860.
— Loeullieur, 4020.
Marquet Fontaine, 4054.
Marronnier ; v. Cornilles.
Marsille ; v. Jacques.
Marsilles ; v. Antoine, Gilles.
Martel ; v. Meurisse.
Martial Boulier, vicaire gén' des Capucins, 3820.
Martin ; v. Claude.
— Bayart, 4647.
— Bernard, 4224.
— Billau, 4758.
— Corbault, 3425.
— Dailli, 3652.
— Dausque, 3753.
— Joseph de Baste, 4797.
— de Mailly, 4671.
— Desclemy, 3976.
— de Seulecques, 3951.
— de Wissoc, 3553, 3615, 3642, 3713, 3732, 3740, 3741, 3748, 3749, 3766, 3772, 3805, 3911.
— Fauquet, 4222.
— Happe, prieur de S'-Winoc, 3458.
— Legrand, 4007.
Martin Lesmit, lieut' de l'aman d'Arques, 4043.
— Rythovius, évêque d'Ypres, 4096.
— Véron, 4125.
— Willecocq, 3662.
Martinus Lem, prepositus Brugensis, 4022.
Mas ; v. Jacques.
Massiet ; v. Gualterus.
Matheus, episcopus Juliniensis, 3562.
Mathieu ; v. Antoine.
— Bonnart, curé de S'-Vaast à Béthune, 3601, 3614.
— d'Audenfort, 4009.
— de Cassel, 3739.
— Reuglier, 4312.
— Roberti, notaire, 3912.
— Ruffin, vice-curé de S'-Marguerite à S'-Omer, 3856, 3862.
Mathis Quinget, 4145.
Mathys de Zoutere, 3962.
Maure Fautrel, abbé de Ham, 4549.
Mausareel, surnom de Jean de Waquinghen, 3646.
Maximilien d'Autriche, duc de Bourgogne, 3399, 3413, 3419, 3421, 3432, 3446, 3462, 3489.
roi des Romains, 3515, 3522, 3543, 3550, 3551, 3557, 3559, 3565, 3690, 3792, 3803, 3829.
May de Bailleul, 3445.
Medeganck ; v. Marguerite.
Medegans ; v. Pierre.
Meldeman ; v. Jaques.
Merchier (le), surnom d'Antoine Beaufilz, 3923.
— v. Anthonin, Antoine, Gilles, Robertus, Ysabeau le.
Merlin ; v. Henry, Jean.
Mesmakere ; v. Allard de.
Meugin Pigne, 3386.
Meuhus ; v. Guillaume.
Meurisse Martel, 4113.
Michael Aloe, 3643.
— Pierius, mon. S. B., 3341.
Michault ; v. Jean.
Michel ; v. Arnoul.
— Aloe, notaire, 3673 ; v. Michael.
— Ange (Le R. P.), général des Capucins, 4672.
— Bernyet, 4287.
— d'Affrenghes, religieux de S. B., 4348, 4393.
— Duval, 4624.
— Foulon, 4053.
— le Cros, 3781.
— le Geai, 3768.
— Lemol ; v. Micquiel.
— Rembault, 4016.
— Reninghe, 3805.
Michiels ; v. François.
Micquiel Lemol, 3628, 3873, 3874.
Mikiel Delenort, 3351.

Militis ; v. Guillermus.
Miquiel Denier ; 3633.
— de Salpruich, 3348.
— le Pape, 3480, 3482, 3539.
— le Wintre, 3383.
Mire (le) ; v. Louis Le Vasseur.
Momelin le Riche, abbé de S'-Bertin, 4642.
Mondrelois ; v. Philippe.
Mondreloys ; v. Johannes.
Monissart ; v. Jean.
Monyssaert ; v. Jean.
Morand Blomme, abbé de Clairmarais, 4243.
Morel ; v. Léonard, Nicolas, Oudart.
Morelet, Morlet Dausque, 3348, 3665, 3669, 3670, 3682.

## N

N. de Flocq, relig. de S. B., 4247.
N. J. Ducrocq, curé de S'-Nicolas, 4746.
N. Mainfroy, mon. S. B., 4247.
Natalis de Blangy, canonicus ecclesiæ S'-Audomari, 3408.
Navari ; v. Colin.
Naye ; v. Charles.
Neuverne ; v. Lambertus.
Neuville ; v. Pierre.
Nicaise Grieten, official de Thérouanne, 3364, 3409, 3416, 3432, 3433, 3455, 3472, 3491, 3588, 4055, 4275, 4276.
— Pingne, 3920, 3937.
— Sergeant, 4678.
Nicasius Clay, mon. S. B., 3341.
— Labitte, 3608.
Nicolas V, pape, 3390, 3567, 3598, 3660, 3947, 3989.
— Constart, 3827.
— Contesse, notaire au Châtelet de Paris, 3549.
— de Beaufort, 3771.
— de Bours, lieut' gén' du bailli d'Amiens, 3635, 3739, 3766, 3802.
— de Burellis, episcopus Sareptanus, 4022.
— de la Motte, sergent au bailliage d'Amiens, 3902, 3924, 4220.
— de la Rue, lieut' de la sénéchaussée de Boulogne, 4200.
— de Lomprey, 3400, 3401.
— de Marles, conseiller du roi au comté de Boulogne, 3609.
— de S'-Auldegon-le, 3612.
— de Wastine, chanoine de Tournai, 3342.
— Douez, 4381.
— Grassin, sergent royal en la cour du parlement, 3519.
— Guilhaut, 3881.
— Héban, 4516.
Nicolas Hourdel, garde du scel à Montreuil, 3664, 3687, 3692, 3701, 3716.
— le Bouchier, 3609.
— le Carpentier, notaire, 4247.
— Lamoral Lemaire, 4633.
— le Rendu, lieut' gén' du bailli d'Amiens, 3667, 3680, 3684, 3702.
— le Roy, curé de S'-Vaast à Béthune, 4293.
— Macrel, bailli général de S'-Bertin, 3874, 3889, 3898, 3905, 3928.
— Mainfroy, 4294, 4303.
— Marcotte, brasseur à S'-Omer, 4418.
— Morel, 4240, 4243, 4244.
— Rozé, 4694.
— Smet, 4185.
— Van Meestraten, 4338.
— Vutenhove, 3961.
Nicolaus Cornaille, mon. S. B., 3562.
— de Brouay, 3341.
— de Motta, notarius publicus, 4129.
— Lescot, canonicus ecclesiæ Tornacensis, 3417.
— Rende, mon. S. B., 3341.
— Reudde, mon. S. B., 3562.
— Rusticat, mon. S. B., 3341, 3562.
Nicole de Caulx, garde du sceau royal dans le comté de Ponthieu, 3941.
— Perrot, 3529.
— Simon, 3621.
— Goffeste, conseiller principal de la ville de S'-Omer, 3931.
Nobilius ; v. Joannes Baptista.
Noël Dupont, 4518.
— Dusaultoir, 4120.
— Levasseur, 4321, 4335.
— Pissonnier, curé de Wirquin, 4064.
Noir ; v. Pierre le.
Norbertus, abbas Alchiacensis ecclesiæ, 4263.
Numan, notaire, 3489.

## O

Obert ; v. Olivartus.
Octave, évêque de Tricario, 4253.

Odin ; v. Jean.
Offay ; v. Pierre.
Olivartus Obert, mon. S. B., 3341.
Olive ; v. Malin.
Olivier Dausque, 3655, 3665.
— Delattre, notaire, 4191, 4204.
— de le Wœstine, 4043.
Olivier François, 3985.
Omon ; v. Rogier.
Omont ; v. Antoine.
Oribles, surnom de Pierre Deule, 4265.
Ornout ; v. Jehan.
Oudard de Boyaval, 4439.
— de Lisques, 4011.
Oudart Morel, 4032.

## P

Paillart ; v. Arnoul.
Paline ; v. Marcq.
Palissot d'Aincourt, 4736.
Pamele, greffier du conseil privé du roi à Bruxelles, 4219.
Panier, Pannier ; v. Jean, Robert.
Pape ; v. Baudin, Miquiel le.
Papegay ; v. Guillaume.
Paquier ; v. Brunette.
Parmentier ; v. Pierre.
Pascal de Brévère, 3867.
Paschasius Mariage, abbé de Warneton, 4022.
Pasquier ; v. Augustin, Jehan.
— Delannoy, échevin de la ville d'Aire, 4163.
— Desquières, 4176.
— d'Esquirres, 4087.
— Hament, 4756.
— Lalaing, 4397.
— Mainborde, 3487.
— Roels, 4629.
Pasquin Betremieu, 3541.
— Startecarre, 3350.
Pasquine Pigaiche, 3482.
Paucet ; v. Petrus.
Paul II, pape, 3574, 4274, 4275, 4276.
— V, 4310, 4342, 4343, 4348.
— Boudot, évêque d'Arras, 4393.
— Joseph Catris, 4689.
— Fourard, religieux de S'-Pierre d'Abbeville, 4242.
Paulet ; v. Jean.
Paulus de Porte, 3456.
Payelle ; v. Simon.
Peiter de Briemere, échevin de Poperinghe, 4078.
Pelz ; v. Petrus.
Pépin, évêque de Salubre, 4104.
— v. Johannes.
Peppin ; v. Jacques, Julienne.
Percheval (s'), 4757.
Permeti ; v. Antoine.
Péronne Mainbode, 3780.
— Mainborde, 3861.
Perrenot ; v. Antoine.
Perrin ; v. Adam.
Perrot ; v. Nicole.
Pesqueur ; v. Pierre.
Petit (M'), curé de Gravelines, 4608.
— v. Jacques le.
Petitpas ; v. Benoît.
Petrus Bussart, mon. S. B., 3562.
— Camier, mon. S. B., 3341.
— de Mont Cavrel, 3341.
— du Fresnoy, 3341.
— le Tellier, 3562.
— Paucet, 3341.
— Pelz, supprior monasterii Sancti Trudonis, 3903.
— Semel, mon. S. B., 3562.
— Stalin, canonicus morinensis, 3575, 3608.
— Venthin, mon. S. B., 3341.
— Walleux, mon. S. B., 3341, 3562.
Peuplu ; v. Pierre.
Philippe I, roi de France, 4263.
— archiduc d'Autriche, comte de Flandre et d'Artois, 3489, 3515, 3581, 3762, 3769 ; v. Philippe le Beau.
— II, roi d'Espagne, 4097, 4099, 4102, 4118, 4183, 4184, 4190, 4203, 4241, 4246, 4252, 4256.
— III, roi d'Espagne, 4378.
— IV, roi d'Espagne, 4384, 4387, 4390, 4410, 4428, 4431, 4433, 4435, 4450, 4461.
— sg' du Vrollant, 4014.
— Brayelle, 3881.
— Caron, 4092.
— Cucheval, 4648.
— de Bersacques, 3365.
— de Contay, 3668.
— de Crèvecœur, 3382, 3426, 3525.
— de Croy, 3658, 3659.
— Marc de Fiennes, 4674.
— de Flandre, prévôt de Hames, 4314.
— de Gillocq, 4379 ; v. Philippe Gillocq.
— de le Caronne, 4121.
— de Lengaigne, doyen de l'église de S'-Omer, 4066.
— de le Quaronne, 4070.
— de Luxembourg, évêque de Thérouanne, 3719, 3744.
— de Rebecques, 3946, 4049, 4050.

Philippe de Ron, 4052.
— de S'e-Aldegonde, grand bailli de S'-Omer, 4061, 4124.
— de Vervin, garde du scel à Arras, 4045.
— de Vrouin, garde du scel à Arras, 4032.
— de Wignacourt, 4449.
— Gillocq, de Gillocq, abbé de S'-Bertin, 4145, 4367, 4379.
— Hanot, curé d'Heuchin, 4017, 4036.
— Hermant, brasseur à S'-Omer, 4223.
— le Beau, duc de Bourgogne, 3613, 3624, 3678, 3690, 3691, 3695, 3714, 3718; v. Philippe, archiduc d'Autriche.
— le Bon, duc de Bourgogne, 3516, 3690.
— le Fourd, garde du sceau royal à Boulogne, 4227.
— Loysel, 4123.
— Mondrelois, aman du Marché à S'-Omer, 3429.
— Stopin, 4757.
Philippine de Renty, 4002.
Philippot de Rond, 3935.
Philippus Bonnelles, 3608.
— de Ghisnensi, mon. S. B., 3341.
— de Givenchy, mon. S. B., 3562.
— de Reeghtachs, 3903.
— de Sus-Saint-Léger, 3568.
— Ducastel, mon. S. B., 3341.
— du Castel, 3562.
Piales (M'), avocat, 4780, 4794.
Picottin; v. Abel.
Pie II, pape, 3567.
— IV, 4099, 4102.
— V, 4133, 4137.
— VI, 3995, 4836.
Pierius; v. Michael.
Pierre Advisse, 3439, 3530.
— Aymerich, abbé de S'-Landelin en Crespin, 4257.
— Beauchant, 4643.
— Billart, trésorier de S'-Pierre d'Abbeville, 4242.
— Canne, 4265.
— Caussin, 3589.
— Clamart, 4459.
— Cléty, 4411.
— Colbrant, doyen du métier des tanneurs à S'-Omer, 4132.
— Courteville, 4071.
— Danel, 4054.
— d'Audenfort, 4414.
— d'Ausque, 4110.
— Davin, 4005.
— de Belval, 4515.
— de Camousson, 3970.
— de Cézac, prieur de S'-Pierre d'Abbeville, 3619.
— de Condette, 3645, 3648.
Pierre de Coubronne, 4054.
— de Donzé, 3664.
— d'Estaples, 3707.
— Deule, 4265.
— de Faulcuez, Faucuez, grainetier de l'abbaye de S'-Bertin, 4148, 4178.
— Degrave, 4336.
— d'Haffreingues, 4210.
— de Heuchin, 3649.
— de Lannoy, bailli de S'-Omer, 3495, 3986.
— de Lecourt, garde du sceau royal au comté d'Artois, 4228.
— Delepouve, 4156.
— de Lianne, 3622, 3692.
— Denizart, de Nizart, garde du sceau d'Artois, 4198, 4240, 4244, 4259, 4261, 4262.
— de Ronnes, 3813.
— de S'-Maxen, curé de S'-Martin en l'Isle, 4122.
— de Sandelin, 4825.
— de Vicence, évêque de Césenne, 3580.
— de Vitse, 4771.
— de Winsch, 3682.
— Dubois, curé de Zudausque, 4693.
— du Bos, 4093.
— Dusaultoir, 4041.
— du Tielt, notaire, 3784.
— Franchois, 3532.
— François, 3663.
— Handscottre, 4422.
— Hourdel, 3469, 3499.
— Isseghem, 3880.
— Lefebvre, notaire à Abbeville, 3589, 4242.
— le Flameng, 3897.
— le Josne, 4752.
— le Noir, auditeur du roi en la prévôté de Montreuil, 3850.
— Leprestre, 3475.
— le Wintre, 4646.
— Loing, 3497.
— Loysier, abbé de Warneton, 4022.
— Maes, 3433, 3539.
— Mahieu, 3487.
— Medegans, 3451.
— Neuville, 4339.
— Offay, 4240, 4244.
— Parmentier, 4100.
— Pesqueur, échevin de S'-Omer, 4414.
— Peuplu, 3379.
— Pigache, 3969.
— Pigaiche, 3480.
— Pol, échevin des vierschaires à S'-Omer, 3453.
— Renout, 3528.
— Resson, 4584.
— Rohart, 3709.
— Schoditz, 4185.
— Scœnman, 3907.
— Staes, 3347.

Pierre Stalin, 4211.
— Taillefer, 3813, 3819.
— Tielt, curé de S'-Martin en l'Ile, 3770, 3862, 3870.
— Vanden Perreboome, 4341.
— Van Maldeghem, 4455.
— van Wormhoud, notaire royal, 4309.
— Vilain, lieut' du bailli d'Amiens, 3818.
— Warnier, 3878.
— Wildins, notaire, 4213.
Pierret de Hegues, 3949.
— Franchois, 4051.
Piers; v. Colart, Guillaume, Jean, Ysambeau.
Pietavaine; v. Anthonius.
Pieter Maekeblide, 3604.
Pietre; v. Collart.
— de Bloc, 3837.
— Dewitte, 3837.
Pietrezone; v. Eligius.
Pigache; v. Alleamet, Pierre.
Pigaiche; v. Pasquine, Pierre.
Pigne; v. Meugin.
Pillaert; v. André.
Pinchon, 3819.
Pinçon; v. Johannes.
Pingne; v. Nicaise.
Pisseberg, surnom de Gilles de Ruminghem, 3399, 3681, 3747.
Pissonnier; v. Noel.
Plume; v. Jean.
Pochelle; v. Jacques.
Pohier; v. Jacques.
Poille; v. Guillaume.
Poix; v. Jehan le.
Pol; v. Jacobus, Jacques, Pierre.
Pollart; v. Jean, Jehennet.
Pommart; v. Marc.
Poot, curé de N.-D. à Poperinghe, 4582.
Porrus, surnom de Pierre de Lianne, 3622, 3692.
— le Bailly, 3484.
Portebois; v. Bertin.
Porus, surnom de Pierre Hourdel, 3469, 3499.
— Duval, 3720.
Postel; v. Jacques.
Pottier; v. Charles.
Poulain, Poullain; v. Adrien, Anthonius, Jean.
Pouthon; v. Etienne.
Pouve; v. Jehan de le.
Prestrel; v. Wallerand.
Preudhomme; v. Denys.
Prevost; v. Guillaume, Thomas.
— v, Jean le.
Prudhomme d'Ailly (s'), 4803.
Psalmanson, 3635.

## Q

Quaetroncq; v. Johannes.
Quaiart; v. Jean.
Quentin Ernould, 3882.
Quesne (Le), surnom de Jehan Everard, 3787.
Quesnot; v. Jehan.
Quet, surnom de Jacquet Delattre, 3571.
Queval; v. Georges.
Quiben; v. Guillaume.
Quiefdeber; v. Jaques, Jean.
Quinget; v. Anne, Christophe, Mathis.

## R

Rabat; v. Willem.
Radulphus de Bernastes, 3608.
Raimarker (s'), 4405.
Randulphus de Donquerre, canonicus ecclesiæ S^ti^ Audomari, 3341, 3417.
Raoul; v. Thomas.
— de Lannoy, bailli d'Amiens, 3752.
— Grouet, 3424.
Raoulles; v. Whillelmines.
Raphaël, cardinal diacre de S'-Georges au voile d'or, 3570.
— d'Audenfort, 4091.
Rasse Hasebaert, 3650.
Ratte; v. Jehan le.
Réant; v. Lamoral, Louise.
Rebault; v. Adrien.
Rebecquin; v. Eustache.
Reelz; v. Jean.
Regineldus Juvenis, mon. S. B., 3341.
Regnault Benault, 3953.
— le Fournier, prieur de S'-Pry-les-Béthune, 3529.
Reinoldus, archipresul ecclesie Remensis, 4263.
Rembault; v. Michel.
Rembout; v. Tasine.
Rémond; v. Clay.
Rende; v. Nicolaus.
Rendu; v. Nicolas le.
René de Laubier, 4081.
Reninghe; v. Michel.
Rennekin; v. Sigerus.

Renon François de Beauffort, 4607, 4610.
Renout; v. Pierre.
Resson; v. Pierre.
Retane; v. Jehan.
Reudde; v. Nicolaus.
Reuglier; v. Mathieu.
Richebé; v. Guillaume.
Riels, Rielz; v. Jehan.
Rient; v. Jean.
Richtauwe; v. Jehan.
Rifflart; v. Colart.
Robert; v. Josse.
— Bienaimé, prieur de Renty, 4181.
— Cornille, 4144.
— d'Artois, 3668, 4264.
— de Canteleu, 3866.
— de Couppes, grainetier de l'abbaye de S. B., 3731, 3732.
— de la Pasture, garde de la prévôté de Montreuil, 3582, 3583, 3786.
— de Lens, 4386.
— c.-à-d. Guilbert de Nedonchel, bailli de S'-Omer, 4056.
— d'Olhain, 4266, 4268.
— Gilson, chanoine de l'église S'-Pierre de Lille, 3887.
— Hadau, 4665.
— Hapiette, Happiette, 3876, 3957.
— Hoybault, 3716.
— Labite, Labitte, notaire, 3542, 3562, 3576, 3601.
— le Bally, 3654.
— le Caucheteur, 3701.
— le Couvreur, 3697.
— Lefebvre, curé de Bomy, 4503.
— le Jone, bailli d'Amiens, 4271.
— Mannecque, 3791.
— Panier, Pannier, 3752, 3813.
— Robins, notaire, 3496.
Roberti; v. Etienne, Mathieu.
Robertus buticularius, bouteiller de Louis IX, 4264.
— de Arenberga, 3608.
— de Coupes, mon. S. B., 3562.
— Fabri, cantor ecclesie S^te^ Audomari, 3910.
— le Merchier, mon. S. B., 3562.
Robes; v. Jean.
Robinet de Canteleu, 3634.
— de Vinacourt, 3427.
— le Velle, 3375.
Robins; v. Colline, Margrite, Robert.
Rodbertus Flandrensis princeps, 4263.
Roels; v. J.-B., Pasquier, Theodericus.
Roelz; v. Charles.
Rœulx; v. Carle.
Rœux; v. Anne.
Rogerus Langemers, subprior S. B., 3341.
Rogier Omon, 3771.
Rohart; v. Jean, Pierre.
Rokelin; v. Cornelius.
Roland Calf, 3482.
— de Rheno, de Reno, mon. S. B., 3341, 3368.
— le Devin, 3621.
Rolland Bournel, 3848, 3849.
Rollandus Ghisellin, 3910.
Rommel; v. Antoine.
Roode; v. Jean de.
Rosière; v. Jacques.
Roussel; v. Eustace.
Roy; v. Adrien, Nicolas le.
Roze; v. Nicolas.
Ruddere; v. Guillaume, Willemine le.
Ruffin; v. Mathieu.
Rupple; v. Guillebert de.
Rusticat; v. Nicolaus.
Rythovius; v. Martin.

## S

Salemsen; v. Dyeric.
Samier; v. Marguerite.
Sandere; v. Charles le.
Sardieux; v. Tassart.
Sarrasin; v. Jean.
Savary; v. Antoine.
Scacht; v. Guillebert le.
Scaep; v. Henricus.
Sceppere; v. Jean le.
Schoditz; v. Jehan, Pierre.
Scœnman; v. Gilles, Jeannet, Pierre.
Scœueman; v. Gilles.
Scute; v. Guillaume.
Scuts; v. Abraham, Malin.
Semel; v. Petrus.
Seradamps; v. Helyas.
Serdrieux; v. Staes.
Sereppes; v. Jacquemine.
Sergeant; v. Nicaise.
Sigerus Rennekin, administrateur de l'abbaye de la Capelle, 3372.
Silvestrius Barbianus, greffier à la cour papale, 4231, 4238, 4239, 4249.
Simo des Langhes, 3408.
— Godefroy, decanus ecclesie Sancti Audomari, 3417.
Simon; v. Nicole.
— Bocheux, bailli de l'avouerie de Thérouanne, 3428.
— Bocquillon, 4588.
— Bordel, 3607, 3725.
— Cauwel, 3906.
— de Carluys, 3623.
— de Furnes, notaire, 3575.

Simon de la Marlière, 4323.
— Dessaulx, 4376.
— Habrecht, mesureur assermenté, 3925.
— Hanebin, 3684.
— Jand ou Janel, notaire, 4254.
— Lamotte, 4501.
— Lasne, 3934.
— Longin, 3760.
— Payelle, prévôt de Hames, 4586, 4598, 4615.
— Vander Hille, 3388.
Simone Cazier, 4069.
Sindermans ; v. Everardus.
Six ; v. Jean.
Sixte IV, pape, 3355, 3391, 3396, 3403, 3408, 3455, 3947, 3989, 4231.
— V, 4213.
Smet ; v. Nicolas.
Smys ; v. Allaerd de.
Speellart ; v. Lauwers.
Spies ; v. Joannes Guielmus.
Staboin, Stabon ; v. Clay.
Staes ; v. Pierre.
— Serdrieux, 3886.
Stalin ; v. Petrus, Pierre.
Startecarre ; v. Pasquin.
Stemmer ; v. Fiacre.
Stenehaure ; v. Gilles.
Steven ; v. Gilles.
Stingre ; v. Guillaume.
Stopin ; v. Philippe.
Strippe ; v. Johannes.
Stute ; v. Guillaume.
Suiemers ; v. Anne.
Sylvestrius Barbianus, 4238 ; v. Silvestrius.
Symo de Luxemburgo, prepositus S" Audomari, 3341.

## T

Taillefer ; v. Guillaume, Pierre, Thomas.
Tailleur ; v. Baudin, Georges, Guiot le.
Tamacre ; v. Alexandre.
Tardegout ; v. Marguerite.
Tartare ; v. Bertin.
Tartesius ; v. Julius.
Tartier ; v. Jean.
Tasine Rembout, 3532.
Tassart ; v. Jean.
— du Fresnoy, 4266, 4268.
— Sardieux, 3645.
Tellier ; v. Louis, Petrus le.
Tesson ; v. Jean.
Théodore de Brias, évêque de S'-Omer, 4535.
Theodericus de Elsaten, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, 4022.
— de Vitryaco, cantor Ariensis, 3341, 3372 ; v. Thierry.
— Roels, presbyter ecclesiæ S" Basilii Brugensis, 4022.
Theray Le Goulz, 4003.
Therry Lesderney, doyen de Toul, 3342.
Thibault ; v. Jean.
Thierry de Vitry, chanoine de S'-Omer et Aire, 3402, 4278 ; v. Theodericus.
Thomas Caullier, 3609.
— Courcol, régent du collège S'-Bertin, 4145.
— de le Porte, 3379.
— de le Wespierre, procureur du roi dans le comté de Boulogne, 3618, 3940.
— Firmin Prévost, prieur de S'-Pierre d'Abbeville, 4230, 4242.
— Levasseur, 3954.
— Liot, 4113.
— Raoul, 3879.
— Taillefer, prieur de Saint-Pry, 4141.
Tiele, Tielt ; v. Pierre.
Titelouze ; v. Guillaume.
Tollenaire ; v. Denis.
Touraine ; v. Antoine.
Travers ; v. Gilles.
Tristan de Zeghelant, 3340.
Tronchet, avocat, 4794.
Trotin ; v. Charles.

## U

Urbain VIII, pape, 4237, 4374, 4391, 4398, 4402, 4404, 4409, 4427.

## V

Vaast Grenet ou de Grenet, abbé de S'-Bertin, 4139, 4178, 4186 à 4191, 4194, 4195, 4202, 4204, 4205, 4217, 4236, 4245, 4247, 4259.

Vallart; v. Jean.
Vandaele; v. Ambroise.
Vandegoestienne; v. Georges.
Vandehande; v. Jean.
Vander Leewe, 4347.
Vandernoot; v. Art.
Vandevale; v. Jaspar.
Vandewalle; v. Emmanuel.
Vanhove; v. Liévin.
Vankempen; v. Guillaume.
Vanœse; v. Jean.
Vargelot, greffier du bailliage de S'-Omer, 4197.
Vasseur; v. Coledeau, Jean, Leurens, Marc, Noel le; v. aussi Levasseur.
Vassor; v. Johannes.
Vast de Grenet; v. Vaast.
Veldam; v. Laurentius.
Velle; v. Robinet le.
Venthin; v. Petrus.
Verderbussche; v. Jan.
Verdevoie; v. Mahieu.
Véron; v. Martin.
Verstratte; v. Antoinette.
Vicomte; v. Jean.
Vigardy; v. Jean.
Vignacourt; v. Antoine.
Vilain; v. Gerardus, Guy, Pierre le.
Villers; v. Georges.
Vincent; v. Jaques, Johannes.
— de Quercamp, 4351.
— du Castel, 3534.
— Folque, 3891.
Vintre; v. Miquiel le.
Visier; v. Ysembart le.
Vuic; v. Jacque de.
Vutenhove; v. Nicolas.

## W

Walle; v. Johannes.
Wallebert (Comte), 4056.
Wallehe, Walleheet, Wallehey; v. Anthoine.
Wallois; v. Willame.
Walleran Denis, sergent royal en la cour du parlement, 3549.
— d'Ocoche, 3797, 3896.
— de Soissons, 3811.
Wallerand de Lisques, 4011.
— Prestrel, 4107.
Walleux; v. Denis, Jehan, Petrus.
Walramnus de Wavrin, 3341.
Walrandus de Gargan, mon. S. B., 3341, 3562.
Walterus, sancti Judoci abbas, 4263.
— de Lacu, canonicus ecclesiæ S'-Donatiani Brugensis, 4022.
Waringhem; v. Jacques.
Warnet; v. Gilles.
Warnier; v. Pierre.
Wasse; v. J.
Waultrelay; v. Marand, Maraud.
Way (le), 3789.
Weppe; v. Jacques le.
Werkel; v. Georges.
Wespierre; v. Thomas de le.
Weyms; v. Cornille.
Whillelmines Raoulles, 3612.
Widoit; v. Aubert, Jacques, Jehan.
Wildins; v. Pierre.
Wilhelmus Consilii, 3581.
— de Laminea, 3903.
— v. aussi Guillaume.
Willame Boudins, 3541.
— de le Tour, 4265, 4267.
— Havers, 3532.
— Havres, 3662, 3663.
— Mainboede, 3914.
— Wallois, 4201.
Willecocq; v. Martin.
Willecot; v. Marie.
Willem Rabat, 3994, 4047.
Willemet du Quesne, 3766.
Willemine de Reminghem, 3968.
— Holf, 3716.
— Le Ruddere, 3859.
Williet; v. Anthoine.
Wines; v. Catherine.
Winneel, Wumeel; v. Colaerdt.
Winterberre; v. Beatrix, Coline.
Wintre; v. Pierre le.
Wissoc; v. Jacques.
Witte; v. Jean le.
Woultre Dille, 3846.
Wouters; v. Cornille.
Wumeel; v. Colaerdt.
Wytz; v. Gayfeer.

## Y

Ydde de Ruminghem, 3682.
Yman; v. Jacques.
Ysabeau Loy, 4556.
— Merchier, 4089.

Ysabel, femme de Pierre Pigaiche, 3480.
— Le Blicque ; 3763, 3764.
Ysembart Le Visier, 3723.
Ysembeau Piers, 4046.
Yver ; v. Egidius.
Yvet ; v. Georges.

## Z

Zamnet, conseiller du roi François II, 4082.
Zoutere ; v. Mathys de.

# TABLE DES NOMS DE LIEUX

Cette table donne le relevé de toutes les dénominations géographiques contenues dans les chartes publiées ou analysées dans le tome IV. Les différentes formes qu'affectent ces dénominations y sont relevées ; mais on s'est borné à en exprimer une seule fois la traduction en langage moderne, imprimée en caractères italiques et suivie du nom du département ou de la province, toutes les fois qu'il s'agit d'une commune. Les noms de hameaux, fiefs ou lieux dits sont suivis, hors le cas de lieux indéterminés, de l'indication de la commune où ils se trouvent. L'orthographe adoptée pour l'identification des noms est celle des nomenclatures officielles.

## A


Aa, rivière, l'*Aa (Pas-de-Calais)*, 4496, 4767.
Abbeville, *Abbeville (Somme)*, Maires et échevins. 3444 ; — Eglise S$^{t}$ Pierre, 3529, 3619, 3794, 3941, 4230, 4240, 4242, 4244, 4248, 4251, 4261, 4290 ; — Prieuré de S$^{t}$ Pry, 4364.
Acquembronne, bois d'*Acquembronne* sur *Lumbres (Pas-de-Calais)*, 4232.
Acquin, Acquwin, Acuwin, *Acquin (Pas-de-Calais)*, 3665, 3676, 3781, 3946, 3956, 4041, 4049, 4056, 4120, 4148, 4162, 4197, 4418, 4554, 4577, 4631, 4648, 4652, 4656 à 4658, 4670, 4674, 4717, 4744. 4788, 4825 ; v. Aquinium.
Acquinant, *Aquino*, évêché de la province de *Samnium*, dans le royaume de Naples ; Evêque d', 4135.
Affreinghes, s$^{r}$ d', 4544 ; v. le suiv.
Affringues, *Affringues (Pas-de-Calais)*, François de, 4067 ; — Michel de, 4348, 4393.
Ailly, s$^{r}$ de Prudhomme d', 4803.
Aincourt, Palissot d', 4736.
Aire, *Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)*, 3743, 3983, 3984, 4056, 4160, 4181, 4264 ; — Bailliage de, 4739 ; — Chanoine de, 3402 — Chapitre de, 3423, 4278, 4413 ; — Echevin de, 4163 ; — Prévôt de, 3559, 4235 ; v. Ariensis.
Albe, duc d', 4141.
Alchiacensis, d'*Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais)*, 3341 ; — Abbas, 3910, 4263 ; v. Auchy, S$^{ti}$ Silvini.
Alekines, Alequines, *Alquines (Pas-de-Calais)*, Jehan de, 4267, 4268.
Allègre, sgr de, 3881.
Allewaingne, *Alloigne* sur *Roquetoire (Pas-de-Calais)*, sgr de, 3638.
Alloud (le Quief), lieu dit, à *Quelmes*, 4158.
Almesenbroucq (l'), lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
Amasqueppe (l'), fief au *Haut-Pont* à *Saint-Omer*, 3868.
Amboise, *Amboise (Indre-et-Loire)*, 4080.
Amettes, *Amettes (Pas-de-Calais)*, 4487.
Amiens *Amiens (Somme)*, 3794 ; — Bailli, 3430, 3468, 3472, 3494, 3513, 3577, 3579, 3607, 3683, 3752, 3803, 4056, 4271 ; — Bailliage, 3837, 3842 ; — Conseiller au bailliage de, 3810. — Garde du sceau au bailliage de, 3687, 3692 ; — Lieutenant général du bailli, 3360, 3367, 3386, 3476, 3635, 3667, 3677, 3680, 3684, 3702, 3727, 3739, 3766, 3776, 3779, 3793, 3802, 3806, 3811, 3812, 3818 ; — Sergent au bailliage, 3353, 3778, 3902, 4272 ; — Diocèse de, 4022 ; — Evêque de, 4254.
Anchin, abbaye cistercienne de *Saint-Sauveur*, sur *Pecquencourt (Nord)*, 4691, 4754.
Ane Royet, enseigne de brasserie à *Béthune*, 3819.
Angelo, Balduinus ab, 4129.
Angle, Pays de l', 3814 ; v. Langle.
Angleterre, Roi d', 3853.
Annezin, *Annezin (Pas-de-Calais)*, 4141.
Anvers, *Anvers (Belgique)*, 4184.
Aquinium, *Acquin (Pas-de-Calais)*, 3608.
Arbre Bocquet (l'), lieu dit à *Salency*, 4123.

ARBRE BOREAU (l'), lieu dit à *Salency*, 4123.
ARCONVAL, François d', 4083.
ARDRES, *Ardres (Pas-de-Calais)*, 3692 ; — Bailli d', 3932 ; — Lieutenant du bailli d', 3917 ; — Guillaume et Jehan d', 3443.
ARENBERGA, *Arenberg*, domaine près de *Cologne (Allemagne)*, Robertus de, 3608.
ARIENSIS, d'*Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)*, Cantor, Prepositus, 3341 ; v. AIRE.
ARQUES, *Arques (Pas-de-Calais)*, 3362, 3392, 3393, 3405, 3409, 3457, 3497, 3515, 3608, 3652, 3679, 3701, 3703, 3705, 3713, 3715, 3728 à 3730, 3743, 3757 à 3759, 3763 à 3765, 3780, 3786 à 3788, 3793, 3833, 3846, 3854, 3859 à 3861, 3894, 3895, 3901, 3914, 3923, 3999, 4012, 4026 à 4028, 4031, 4034, 4038, 4039, 4043, 4050, 4054 à 4056, 4088, 4105, 4113, 4124, 4130, 4144, 4152, 4154, 4159, 4185, 4197, 4199, 4202, 4206, 4208, 4212, 4217, 4222, 4258, 4273, 4305, 4324, 4331, 4383, 4394, 4396, 4437, 4480, 4482, 4503, 4508, 4525, 4526, 4728, 4778, 4779, 4796, 4804, 4806, 4811, 4818, 4835 ; — Prévôt d', 3487, 4178, 4218 ; — Aman d', 4069.
ARRAGON, *Aragon*, province d'*Espagne*, Roi d', 4241, 4246, 4252.
ARRAS, *Arras (Pas-de-Calais)*, 3673, 3752, 3791, 3795, 4024, 4032, 4170, 4264 ; — Bailliage d', 3668 ; — Garde du scel à, 4045, 4074, 4103, 4158, 4160, 4163, 4226, 4240, 4244, 4259 ; — Chancellerie d', 4796 ; — Evêque d', 4254, 4393, 4400, 4766, 4838, 4839 ; — Official d', 4276, 4715 ; — Vicaires généraux d', 3672 ; — Collège d', 3878 ; — Séminaire d', 4519 ; — Eglise Notre-Dame à, 4204 ; — Abbaye S' Vaast à, v. SAINT-VAAST. — v. ATREBATENSIS.
ARSCHOT, Marquis d', 3978.
ARSCOT, Philippe de Croy, seigneur d', 3658.
ARTOIS, *Artois*, province, Comté d', 4056, 4057, 4322 ; — Comte d', 3489, 3678, 3792, 3803, 3830 ; — Robert d', 4264 ; — Conseil d', 4178, 4193, 4214, 4216, 4224, 4232, 4262, 4288, 4293, 4330, 4385, 4408, 4426, 4439, 4448, 4468, 4470, 4473, 4475, 4479, 4481, 4485, 4492, 4528, 4533, 4537, 4543, 4550, 4557, 4561, 4563, 4565, 4567, 4568, 4572, 4584, 4587, 4590, 4593, 4601, 4609, 4610, 4612, 4619, 4621 à 4627, 4632, 4633, 4641, 4647, 4648, 4652, 4656 à 4660, 4663, 4668, 4670, 4683, 4692, 4693, 4738, 4747, 4750 à 4752, 4773, 4783, 4784, 4788, 4792, 4803, 4804, 4819 ; — Etats d', 4430, 4576, 4594, 4778, 4779 ; — Gouverneur d', 3984 ; — Garde du sceau d', 4198, 4228.
ASCAPPLE ou *Eggwaerscapelle*, 4596, 4817 ; v. EGGWAERSCAPELLE.
ATREBATENSIS, d'*Arras*, 3643 ; — Episcopus, 4022 ; v. ARRAS.
AUBIGNY, *Aubigny (Pas-de-Calais)*, bailliage d', 3668.
AUCHY, *Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais)*, Abbaye d', 3344, 3355, 3910, 4284, 4305, 4445, 4630, 4708, 4709 ; v. ALCHIACENSIS.
AUCHY, *Auchy*, près *Béthune (Pas-de-Calais)*, Baudrain d', 3751.
AUDENFORT, *Audenfort*, sur *Clerques (Pas-de-Calais)*, 3527, 3582, 3593, 3625, 3630, 3704, 3708, 3709, 3720, 3750, 3884, 3917, 3951, 3952, 3954, 3963, 3966, 3967, 3970, 4029, 4030, 4101, 4115, 4157, 4197, 4624, 4646, 4694, 4843 ; — Bailli d', 3932 ; — Adrien d', 4054 ; — Antoinette d', 4091 ; — Charles et Pierre d', 4414 ; — David d', 3443, 3450, 3631, 3632, 4066 ; — Gilles d', 3967 ; — Guillaume d', 3366, 3371, 3912 ; — Jean d', 3399 ; — Jeanne d', 4028 ; — Julien d', 3531 ; — Mathieu d', 4009 ; — Raphaël d', 4091 ; — Pont d', v. PONT.
AUDOMARENSIS, de *Saint-Omer*, v. ce mot.
AUDREHEM, *Audrehem (Pas-de-Calais)*, 3593.
AULNOY (LE PETIT), lieu dit à *Houlle (Pas-de-Calais)*, 3571.
AUMONT, seigneurie sur *La Neuville d'Aumont (Oise)*, Duc d', 4753.
AURELIANIS, à *Orléans (Loiret)*, 3594.
AUSQUE, *Nordausques* ou *Zudausques (Pas-de-Calais)*, Antoine d'Ausque ou Dausque, 4110 ; — Bertin d', 4098 ; — Guillaume d', 3950 ; — Louis d', 3753, 4408 ; — Marguerite d', 4042 ; — Martin d', 3753 ; — Morelet d', 3348, 3665, 3669, 3670, 3682 ; — Olivier d', 3655, 3665.
AUTRICHE, Archiduc, archiduchesse d', 3783, 3834, 3836, 4278 ; — Don Jehan d', 4183 ; — Marguerite d', 4056 ; — Marie-Elisabeth d', 4721 ; — Maximilien d', 3413, 3419, 3421, 3432, 3446, 3489.
AVAINE, AVOINE (Rue de l'), à *Saint-Omer*, 3453, 3531, 3844.
AVECAPELLE, *Avencappelle (Flandre occidentale)*, 4365, 4464, 4789.
AVELIN, *Avelin (Nord)*, sgr d', 4061.
AVERHOUD, *Avroult (Pas-de-Calais)*, Jacques d', 3753.
AVESNES, *Avesnes-le-Comte (Pas-de Calais)*, Guillaume d', 4226.
AZINCOURT, *Azincourt (Pas-de-Calais)*, Gilles d', 3461.

## B

BACHTERHAEQUE, terre à *Lysel*, à *Saint-Omer*, 3400.
BAENST, Josephus de, 4022.
BAILLEUL, *Bailleul (Nord)*, 3918, 4664 ; —

Dime de, 4062, 4071 ; — Abbaye de S' Jean à, 4235 ; — Antoine de, 3644 ; — Jehan de, 3342 ; — Jeanne de, 3933 ; — May de, 3445 ; — v. le suiv.
Baillu, *Bailleul*, Jehan de, 3716.
Balance (la), lieu dit à *Eperlecques (Pas-de-Calais)*, 4002.
Balinghem, *Balinghem (Pas-de-Calais)*, 3692.
Bange, Guillaume de, 3405.
Bapaume, *Bapaume (Pas-de-Calais)*, 4056, 4264 ; — Bailliage de, 3668.
Barettes, lieu dit à *Heuchin*, 3358.
Barizelle (la terre), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754.
Barlin, *Barlin (Pas-de-Calais)*, 3981, 4056, 4528.
Barlinghem, sur *Moringhem (Pas-de-Calais)*, Jaques de, 4265.
Barnestran (le), lieu dit à *Quelmes*, 3670.
Barnèse, Jean de, 4378.
Barnistran (le), lieu dit à *Quelmes*, 3671.
Barœulles, *Barœul*, sur *Marcq-en-Barœul (Nord)*, sgr de, 4090.
Baste, Martin-Joseph de, 4797.
Bas-Warneton, *Bas-Warneton (Flandre occidentale)*, 3528, 3575, 4359, 4399, 4506.
Baudal (le), lieu dit à *Houlle*, 3571.
Bayenghem, *Bayenghem-lez-Eperlecques (Pas-de-Calais)*, 4179, 4482.
Beauffort, Renon-François de, 4607, 4610.
Beaufort, Nicolas de, 3771.
Beaulo, *Beaulo*, fief et château sur *Eperlecques*, Enguerrand de, 4266 à 4268 ; — Gilles de, 4265.
Beaumont, François de, 4240.
Beauquesne, *Beauquesne (Somme)*, Prévôt de, 3473, 3484, 3778, 3791.
Beaurain, *Beaurain (Pas-de-Calais)*, Anne de, 4090 ; — Colenet de, 3971 ; — Georges de, 4090 ; — Josse de, 3971.
Beaurepaire, sgr de, 4283.
Beaurieu, *Beaurieux (Nord)*, sgr de, 3379, 3380.
Beauvais (le chemin de), lieu dit à *Houlle*, 3732.
Beauvaisis (le), province, Prévôt de, 3866.
Beauvoir, Dame de, 3383.
Bécoud, *Nortbécourt*, sur *Mentque (Pas-de-Calais)*, 3655.
Becque (le), lieu dit à *Quelmes*, 4051 ; — Jossine de, 3971.
Becque Herlin (le), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
Becquestraet, ancienne rue de *Saint-Omer*, 3436, 3539, 3789
Beenort de Creuwere, lieu dit à *Houlle*, 3897.
Beguestraet, ancienne rue de *Saint-Omer*, 3844.
Beghinestraet, ancienne rue de *Saint-Omer*, 3789.
Béguines (Couvent des), à *Saint-Omer*, 3987.
Béhin (la rue), lieu dit à *Locon (Pas-de-Calais)*, 3561.
Bellebeht, Jean de, 3900 ; — Johannes de, 3562.
Belly, Amé du, 4240, 4247.
Belval, sur *Troisvaux (Pas-de-Calais)*, Pierre de, 4515.
Bérendal, lieu dit à *Quelmes*, 3655, 3671, 4051, 4675.
Bergensis, de *Bergues (Nord)*, 3341.
Berghe, G. de le, 3392.
Berghes, *Bergues (Nord)*, Antoine de, 3566 à 3570, 3573 à 3575, 3581, 3594, 3620, 3641, 3646, 3676, 3721, 3724, 3731, 3754, 3773, 3789, 3803, 3814, 3841, 3852, 3855, 3868, 3878, 3899, 3903, 3910, 3915, 3961, 3979, 3980, 3997, 4013, 4015, 4016, 4280, 4284 ; — Jean de, 3572.
Berghyneuwe, *Bergueneuse (Pas-de-Calais)*, 3809, 4116, 4533, 4810.
Berguemesse (le), lieu dit à *Acquin*, 3781.
Bergues-S'-Winoc, *Bergues (Nord)*, 3416, 3455, 4055, 4058.
Berguettes, *Berguettes*, sur *Wacquinghen (Pas-de-Calais)*, 3631.
Berlieque, Philippe de Croy, sgr de, 3658.
Bernastes, Egidius de, 3608 ; — Radulphus de, 3608.
Bernissac (sgr de), 3546.
Bernissart (s' de), 3342, 3353.
Bersacques, Jean de, 4178 ; — Joannes de, 4247 ; — Philippe de, 3365.
Berstraet, sgr de, 4038.
Bery, *Berry (Aisne)*, Guillaume de, 3810.
Besançon, *Besançon (Doubs)*, Archevêque de, 4786 ; — Chanoine de, 3355.
Bescemerk (le), lieu dit à *Arques*, 3701.
Besze, *Bèze (Côte d'Or)*, s' de, 3940.
Béthencourt, *Béthencourt (Somme)*, Colart de, 3379 ; — Jacqueline de, 3775.
Béthune, *Béthune (Pas-de-Calais)*, 3397, 3601, 3614, 3643, 3667, 3683, 3700, 3726, 3751, 3752, 3776 à 3779, 3795, 3819, 3826, 3840, 4056, 4128, 4244, 4259, 4340, 4377, 4632, 4699, 4712, 4736, 4740 ; — Benoît de, 4548, 4549, 4592 ; v. aussi S' Barthélémy, S' Pry, S' Vaast, rue des Grans Becquereaux.
Béthune (le grand chemin de), lieu dit à *Locon*, 3561.
Beugnie (de), notaire royal, 4141.
Beustain, George de, 3536.
Beutin, Jacques de, 3541.
Beuvrequem, *Beuvrequen-les-Marquise (Pas-de-Calais)*, 3592, 3609, 3617, 3621, 3623, 3631, 3657, 3853, 3940, 4056, 4081, 4200, 4227, 4228, 4251, 4261, 4280, 4321, 4335, 4364, 4415, 4522.
Beyne, *Beynes (Seine-et-Oise)*, sgr de, 3474, 3549.
Biauvais (le chemin de), lieu dit à *Herbelles*, 3654.
Bilques, *Bilques*, sur *Helfaut (Pas-de-Calais)*, Bailli de, 3383 ; — Dame de, 3383, 3384.

BLANC-MONT (le), lieu dit à *Wizernes*, 3892.
BLANGIACENSIS, de *Blangy-sur-Ternoise*, abbas, 4263.
BLANGY, *Blangy-sur-Ternoise (Pas-de-Calais)*, Natalis de, 3408.
BLANKEMBERGA, *Blankenberghe (Flandre occidentale)*, 4022.
BLARINGHEM, *Blaringhem (Pas-de-Calais)*, 3854.
BLARON, Isembart du, 4339.
BLÉGHEM, Messire de Mailly de Mametz de, 4774.
BLENDECQUES, 4049, 4090, 4094, 4158, 4265 ; — Sénéchaussée de, 4056.
BLEUWE TOUR (la), tour des fortifications de la ville de *Saint-Omer*, 4066.
BLOCBOSQUE (le), terre près de *Saint-Omer*, 3784.
BLOIS, *Blois (Loir-et-Cher)*, 3424.
BLOTZ (LES), vivier près *Saint-Omer*, 3687.
BOCOUD, *Boncourt*, sur *Fléchin*, Johannes de, 3608.
BOCQUET (L'ARBRE), lieu dit à *Salency*, 4123.
BOCQUET, fief à Roquetoire, 4112.
BODINGHEM, *Boisdinghem (Pas-de-Calais)*, 3655 ; v. BOIDINGHEM.
BŒUVERI, *Beuvry (Pas-de-Calais)*, 3726.
BOEUVREKEN-LEZ-MARKISE, *Beuvrequen (Pas-de-Calais)*, 3609.
BOIDINGHEM, *Boisdinghem (Pas-de-Calais)*, 4390, 4422.
BOIS DE SAMETTES (LE), lieu dit à *Acquin*, 3946.
BOIS FLAMENG (LE), lieu dit près *Béthune*, 3726.
BOIS-LE-DUC, *Bois-le-Duc (Hollande)*, 3762 ; — Evêque de, 4104.
BOIS LELEU (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3709, 3966.
BOMMI, BOMY, *Bomy (Pas-de-Calais)*, 3587, 4503.
BONCOUD. BONCOURT, *Boncourt*, sur *Fléchin (Pas-de-Calais)*, sgr de, 3739, 3844, 3845, 3848, 3868 ; — Collège de, à Paris, 3878, 3881, 4318, 4421, 4438, 4442, 4487, 4509, 4513, 4514, 4634, 4749 ; v. aussi BOUCOUD.
BONINGHES, *Bonningues-les-Ardres (Pas-de-Calais)*, 3563.
BONNELLES, Johannes de, 3562.
BOORWECHET (ENTRE DEUX), lieu dit à *Houlle*, 4220.
BOREAU (L'ARBRE), lieu dit à *Salency*, 4123.
BORGIA, Franciscus a, 4129.
BORSELLE, Avoy de, 4002.
BOS, Pierre du, 4093.
BOS LE LEU (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3709.
BOSCO, Guilbertus de, 3608 ; — Johannes de, 3341.
BOSQUET (LE VAL), sur *Acquin*, 4056.
BOUBERT (LA RUELLE), lieu dit à *Salency*, 4123.
BOUBRONNIÈRE (LA), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
BOUCOUD, *Boncourt*, sur *Fléchin*, sgr de, 3789 ; v. BONCOUD.
BOULLIZIENNE (PORTE), à *Saint-Omer*, 4265.
BOULLONGNE, BOULOINGNE, BOULOGNE, BOULONGNE, *Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)*, Ville et comté de, 3592, 3609, 3617, 3618, 3657, 3796, 4228 ; — Capitaine de la ville et du château de, 3939 ; — Garde du sceau royal à, 4227 ; — Lieutenant de la sénéchaussée de, 4081, 4200, 4282 ; — Chapitre de la cathédrale de, 4807 ; — Alléalme de, 3342 ; — Guilbert de, 3937.
BOULONNAIS (LE), pays de *Boulogne*, Sénéchal et gouverneur du, 3939, 3940, 3942, 4056, 4181, 4370.
BOURBON, Arthur de, 3355.
BOURBOURG, *Bourbourg (Nord)*, 3393, 3659, 3675, 4166, 4171, 4177, 4211, 4366, 4405, 4441, 4454, 4459, 4462, 4465, 4467, 4477, 4483, 4486, 4505, 4587, 4627 4668, 4723, 4727, 4793 ; — Abbesse et religieuses de, 4182 ; — Ecolâtrie et coutrerie de, 4063 ; — Hôpital S$^t$ Jean, 4472.
BOURCQUES, lieu dit à *Saint-Martin-les-Saint-Omer*, 4165.
BOURGOGNE, *Bourgogne*, province, Ducs de, 3343, 3344, 3345, 3362, 3404, 3405, 4278 ; — Marie, duchesse de, 3392, 3393, 3395, 3413, 3419, 3421, 3432, 3446 ; — Maximilien d'Autriche, duc de, 3495, 3543 ; v. ce nom ; — Jean de, 3559, 3598, 3605, 3614, 3626 ; — Philippe, duc de, 3515, 3613 ; — Philippe le Beau, duc de, 3624, 3678, 3690, 3691, 3695, 3714, 3718 ; v. aussi PHILIPPE II.
BOURNONVILLE, *Bournonville (Pas-de-Calais)*, Eustache de, 3584.
BOURRE, BOURS, *Bours (Pas-de-Calais)*, sgr de, 3933 ; — Nicolas de, 3635, 3739, 3766, 3802.
BOUSTECQ (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3863.
BOUSTOUPLE (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3720.
BOUXIN, Jacques de, 4376.
BOXELLE, *Broxeele (Nord)*, Henry de, 3361.
BOYAVAL, *Boyaval (Pas-de-Calais)*, Oudard de, 4439.
BRABANT, BRABANTIA, *Brabant*, province belge, George, Georgius de, 3341, 3457, 3487, 3562.
BRASSERIE (LA), maison à *Bourbourg*, 4211.
BRECQUESSENT, *Brexent-Enocq (Pas-de-Calais)*, 3646.
BRELAY (LE FIEF DE), lieu dit à *Coyecques*, 3587, 4011.
BRENENDAL (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3720.
BRÉNENVAL, la vallée, le bois de, lieux dits à *Audenfort*, 3630.
BRESMES, *Brêmes (Pas-de-Calais)*, Dîme de, 3372.
BRÉVÈRE, Pascal de, 3867.
BRIART, Andrien du, 3844.
BRIAS, *Bryas (Pas-de-Calais)*, Théodore de, 4535.

Brie (le val), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
Brief (le petit), lieu dit à *Arques*, 3780.
Brochwys, lieu dit à *Arques*, 4818 ; v. Brouchkuys.
Brouay, *Bruay (Pas-de-Calais)*, 3672, 3673.
Brouchkuys (le), lieu dit à *Arques*, 3701, 4124.
Broxeele, *Broxeele (Nord)*, 3501 à 3504, 3545.
Bruay, *Bruay (Pas-de-Calais)*, 3359, 3672, 3673 ; v. Brouay.
Bruck (le), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
Brugensis, de *Bruges (Flandre occidentale)*, 3608 ; v. aussi S^te^ Donatiani ecclesia.
Bruges, *Bruges (Flandre occidentale)*, 3392, 3422, 3455, 3456, 3462, 3489, 3516, 3537, 3734, 3981, 3983, 4022, 4332, 4337, 4380, 4400, 4433, 4471, 4726.
Bruhot (le), lieu dit près *Clairmarais*, 3925.
Bruisquebergues, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
Brule, Brulle (le), lieu dit à *Houlle*, 3554, 3571.
Brulle (le), sur *Ecques (Pas-de-Calais)*, 3644.
Brulle (le), place à *Wizernes*, 4316.
Brulle, Brusle (le), lieu dit à *Saint-Omer*, 3789 ; v. Ecoterie ; — Porte du, 3754 ; Rue du, 3844.
Bruxelles. *Bruxelles (Belgique)*, 3613, 3624, 4102, 4104, 4118, 4141, 4219, 4246, 4250, 4252, 4253, 4256, 4302, 4307, 4326, 4380, 4425, 4638, 4687.
Buissière (la), *la Buissière-les-Béthune* ; v. Labuissière.
Buisson, Jean du, 4213.
Buisson Minotte (le), fief à *Audenfort*, 3884.
Bulscamp, *Bulscamp (Flandre occidentale)*, 4300, 4460, 4463, 4484, 4791, 4814.
Bunes, *Busnes (Pas-de-Calais)*, Jean de, 3727.
Burellis, Nicolas de, 4022.
Burgo Burgensi, *Bourbourg (Nord)*, 3722.
Bus, près le *Bois de Hames*, 3783.
Bus, *Bus (Somme)*, Jacques du, 3849, 3851, 3858, 3865.
Buscoeure les Pyennes, *Buysscheure (Nord)*, 4024.
Busnes, *Busnes (Pas-de-Calais)*, Jehan de, 3433 ; v. aussi Bunes.

# C

Cabrenie (le), lieu dit à *Roquetoire*, 3717.
Caestre, *Caestre (Nord)*, Jacques de, 3823, 3827.
Cahute (la), lieu dit à *Coyecques*, 3590.
Caignarde (le), lieu dit près *Saint-Omer*, 3863.
Callais, Calais, *Calais (Pas-de-Calais)*, 4265 ; — Notre-Dame de, 4517.
Calenge (le), lieu dit à *Audenfort*, 3720.
Calenque (le), lieu dit à *Audenfort*, 3630.
Caleplache, lieu dit à *Houlle*, 4591.
Calonne, *Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais)*, Antoine de, 3932.
Cambrai, *Cambrai (Nord)*, 4056, 4170, 4688 ; — Diocèse, évêque de, 3446, 3496, 3574, 3596, 4703 ; — Gouverneur de, 4124.
Cambrenie (la), fief à *Roquetoire*, 3953, 4093.
Cameracensis, de *Cambrai (Nord)*, Diocesis, 3562, 4022, 4099.
Camousson, Pierre de, 3970.
Camp de Marquaines (le), lieu dit à *Heuchin*, 3358.
Camp de paradis (le), lieu dit près *Béthune*, 3726.
Camp des Marguerittes (le), lieu dit à *Heuchin*, 3771.
Campine, diocèse de Liège, Archidiacre de, 4099.
Canelspit (le), lieu dit à *Wizernes*, 3642.
Canteleu, *Canteleux (Pas-de-Calais)*, Robert de, 3866 ; — Robinet de, 3634.
Canteraine, Louis de, 3787 ; v. Chanteraine.
Canteroyne, lieu dit près *Béthune*, 3726.
Cantorbéry, *Cantorbéry (Angleterre)*, Abbaye de, 3616.
Capelle (la), abbaye bénédictine aux *Attaques (Pas-de-Calais)*, 3372.
Capelle-Broucq, *Cappelle-Brouck (Nord)*, 4483, 4683.
Capelleries (les), lieu dit à *Heuchin*, 3771.
Capelles (Rue des), à *Saint-Omer*, 3844.
Capellettes (Rue des), à *Saint-Omer*, 3441, 3500.
Cappilonval, fief à *Coyecques*, 3649.
Carbonds (les), lieu dit à *Audenfort*, 3630.
Cardonnoy (le), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
Carduns (les), lieu dit à *Houlle*, 3735.
Carluys, *Carly (Pas-de-Calais)*, Simon de, 3623.
Carnin, *Carnin (Nord)*, Jean de, 3456, 3458, 3465, 3467.
Caronne, Philippe de le, 4121.
Carpredic (le), lieu dit dans les marais près *Saint-Omer*, 3664.
Cassel, *Cassel (Nord)*, 4169, 4524, 4802, 4822 ; — Agnès de, 3914 ; — Cassine de, 3833 ; — Jacques de, 4132 ; — Mahieu, Mathieu de, 3635, 3739, 3789, 4056.
Castel, Mahieu du, 3400 ; — Philippus du, 3562 ; — Vincent du, 3534.
Castille, province d'*Espagne*, Roi de, 3760, 3762, 3959, 4241, 4246, 4252.
Catorive, faubourg de *Béthune*, 4681.
Cauchie, Jean de le, 4060.

CAUCHIE D'ARQUES, lieu dit à *Arques*, 3833, 3846.
CAUCHIE REGNAULT (LA), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
CAUCHY, *Cauchy* (*Pas-de-Calais*), Guillaume de, 3433.
CAULX, Nicole de, 3941.
CAUMENCHON (Cense de), à *Caumont* (*Aisne*), 3938.
CAUMOISSON, CAUMOUSSON, CAUMAUCHON, Georges de, 4280; — Jean de, 3618; — Josse de, 3592, 3609, 3621, 3623.
CAUMONT, CAUMONT-LES-CHAUNY, *Caumont* (*Aisne*), 3424, 3430, 3563, 3589, 3824, 3866, 3934, 3938, 4082, 4100, 4270, 4317, 4320, 4323, 4350, 4611, 4653, 4666, 4734, 4822, 4823.
CAURIE, Bertin de le, 4044; — Jean de la, 4319.
CAVIN D'OULTREVAL, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
CENSE TAVERNE, terres au faubourg de *Béthune*, 4736, 4740, 4741.
CESINATENSIS, de *Césène* (*Italie*), Episcopus, 3580.
CÉZAC, *Cézac* (*Lot*), Lois de, 3484; — Pierre de, 3619.
CHALEMAS, 3362.
CHANTERAINE, *Chanteraine* (*Aisne*), Louis de, 4031; v. CANTERAINE.
CHARTRES, *Chartres* (*Eure-et-Loir*), 3605.
CHASTEL, Jacobus du, 4129.
CHAUNY, *Chauny* (*Aisne*), Bailli, bailliage de, 3424, 3563, 3824, 3825, 3934, 4056, 4083, 4099, 4123, 4174, 4188, 4317, 4350, 4376, 4753.
CHOCQUEL (LE), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
CHOCQUEL (LE), lieu dit à *Wizernes*, 3745; — Ansel du, 4006; — Jean du, 3926.
CHOCQUET (LE), lieu dit à *Wizernes*, Marguerite du, 4516.
CHOIR (La seigneurie de), lieu dit à *Eperlecques*, 4179.
CHOISEUL (Cardinal de), abbé de S' Bertin, 4786, 4794, 4809.
CIGNE, François du, 4552; — Inglebert du, 4333, 4351.
CINGLEDICH (LE), lieu dit à *Saint-Omer* extra muros, 4066.
CINQ HODDES (LES), terre à *Offrethun*, 3939.
CLAIRMARAIS, abbaye cistercienne de *Clairmarais* (*Pas-de-Calais*), 3423, 3427, 3809, 3840, 3856, 3862, 3864, 3870, 3890, 4846; — Abbé de, v. Gilles Villers; v. aussi CLERMARES.
CLAROMARESCO, idem, 3417.
CLARQUES, *Clarques* (*Pas-de-Calais*), 3563, 4646; — Geffroy et Allardine de, 3451.
CLEMENTS-LANT, lieu dit à *Lysel*, faubourg de *Saint-Omer*, 3400.
CLERGNY, Guillaume de, 3413.
CLERMARES (LE QUARIÈRE DE) lieu dit à *Quelmes*, 3655.
CLERMARES, abbaye cistercienne de *Clairmarais* (*Pas-de-Calais*), 3427, 3923, 3925, 4181, 4235, 4243, 4688; v. CLAIRMARAIS.
CLERQUES, *Clerques* (*Pas-de-Calais*), François de, 3389.
CLINQUART A WARANGENELLE (LE), terre à *Acquin*, 3676.
CLITRE (LE), lieu dit à *Arques*, 3833.
CLUNI, *Cluny* (*Saône-et-Loire*), Abbaye de, 4335, 4827, 4828, 4831, 4834, 4838, 4841, 4842.
COCQUINSDAL (LE), *Coquinsdal*, lieu dit à *Quelmes*, 3628, 3636, 3873, 3907, 3943.
COESTERT (LE), lieu dit à *Saint-Momelin*, 4047.
COLHAULT, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
COLHOF (LE), lieu dit à *Saint-Omer*, 3521, 3844, 4066.
COLILOMBEAUVILLE, *Coulombeauville*, fief en *Ponthieu*, seigneur de, 3941.
COMBLEMONT, seigneurie près de *Chauny*, 4056.
COMPENDIUM, *Compiègne* (*Oise*), 4264.
COMULLER, sgr de, 4123.
CON (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
CONDETTE, *Condette* (*Pas-de-Calais*), Pierre de, 3645, 3648.
CONESTALDICQ (LE), lieu dit à *Salperwick*, 3461.
CONINGTHUN, lieu dit à *Beuvrequem*, 3621, 3623, 3631.
CONTAY, *Contay* (*Somme*), Philippe de, 3668.
CONTES, *Comtes*, seigneurie sur *Delettes* (*Pas-de-Calais*), 3379.
COQ (Ruelle du), à *Saint-Omer*, 4285.
COQUELET (Maison du), à *Poperinghe*, 4498.
COQUEREL, *Coquerel* (*Somme*), Antoine de, 3810.
COQUINSDAL (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3907, 3943, 3998; v. COCQUINSDAL.
CORBEL (LE RIEZ), lieu dit à *Coyecques*, 3587.
CORBIE, *Corbie* (*Somme*), 3395; — Abbaye de, 4003.
CORDEELDICQ, rivière dans le faubourg de *Lysel*, 4161.
CORMETTES, *Cormettes*, sur *Zudausques* (*Pas-de-Calais*), 4265, 4693.
CORNOUAILLE (DE), 4123.
CORNOYE, s' de la, 4159.
CORTEVILLE, Antoine de, 4022.
COTTINET, fief sur *Caumont*, 4323.
COUBRONNE, lieu dit à *Ecques*, Pierre de, 4054.
COUPES, Robertus de, 3562.
COUPIGNY, *Coupigny*, sur *Hersin* (*Pas-de-Calais*), 3878.
COUPPE (LA), lieu dit à *Wizernes*, 3639, 3642, 3996.
COUPPER, Johannes de, 3408.
COUPPES, Robert de, 3731, 3732.
COUREBOUSQUE (LE), lieu dit sur la paroisse de *Quelmes*, 3480.
COURTEBOURNE, *Courtebourne*, sur *Licques* (*Pas-de-Calais*), 3593; v. COUSSEBOURNE.
COURTES, sgr de, 3965.

COUSSEBOURNE, 4101 ; v. COURTEBOURNE.
COUSTRE (LE), 4038.
COUSTURE (LA), lieu dit à *Houlle*, 3571.
COUSTURE (LA), lieu dit à *Tubersent*, 3790.
COUSTURE (LA), lieu dit à *Wacquinghen*, 3623.
COUTRE, sgr du, 4026.
COYECQUES, *Coyecques (Pas-de-Calais)*, 3377 à 3379, 3381, 3583, 3587, 3590, 3629, 3649, 3793, 3876, 3877, 3879, 3956, 4011, 4023, 4044, 4056, 4060, 4106 à 4108, 4110, 4117, 4197, 4281, 4319, 4390, 4501, 4779, 4830 ; — Hamel lez, 4023 ; — Louise de, 3611.
CRAUWERE (LE), fief à *Houlle*, 4168.
CRAWICQ, *Craywick (Nord)*, 4166, 4309, 4479, 4483, 4526, 4587, 4723, 4727.
CRAYELANT, lieu dit à *Quelmes*, 3452.
CRÈPIEUL, *Crépieul*, sur *Crépy (Pas-de-Calais)*, Jehan de, 3433.
CRÉQUI, CRÉQUY, *Créquy (Pas-de-Calais)*, Maréchal de, 4540 ; — Guillaume de, 3490 ; — Hector de, 4349 ; — Johannes de, 3341.
CRESPIN, *Crespin (Nord)*, Abbaye de, 4254, 4257.
CRESSONNIÈRE (LA), *La Cressonnière*, sur *Nielles-les-Ardres (Pas-de-Calais)*, Andreas de, 3341, 3562.
CRÈVECŒUR, CRÈVE CUER, *Crèvecœur (Nord)*, Philippe de, 3382, 3426, 3525.
CROCQ (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3671.
CROHEM, seigneurie de *Crehem*, sur *Remilly-Wirquin*, 4056.
CROIX AUX FRESNES (LA), lieu dit à *Heuchin*, 3358.
CRONCHAECQ, CRONHACQ (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
CROY, Antoine de, 3573 ; — Balthasar-Joseph de, 4591 ; — Eustache de, 4197 ; — Ferré de, 3802, 3984 ; — Johannes de, 4129 ; — Philippe de, 3658, 3659.
CUBENSIS, de *Cuba (Antilles)*, Episcopus, 4022.
CUHEM, *Cuhem*, sur *Fléchin (Pas-de-Calais)*, 4739.
CUINQ-BLONDEL (LE), lieu dit à *Herbelles*, 4086.
CUYNGHEN, Gerardus de, 3903, 3910.
CYGNE (Maison du), dans le *Haut-Pont*, à *Saint-Omer*, 4153.
CYGNE, Marie du, 4131.

## D

DALLECQUE, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
DAM, Jehan de, 3662.
DAM, *Damme (Flandre occidentale)*, 3368.
DAMASCÈNE, ancienne province de *Syrie*, Evêque de Damas, 4021, 4073.
DANGERMES, sgr de, 3727.
DANGERMETZ, DANGREMETZ, sgr de, 3476, 3494.
DAYESEELE, *Dadizeele (Flandre occidentale)*, Jean van, 3354.
DECQUESTACQUE (LE), lieu dit à *Arques*, 3759 ; v. DESQUESTACQ, ECQUESTACQUE.
DELATTRE (LE QUIEF), lieu dit à *Quelmes*, 4158.
DELETTES, *Delettes (Pas-de-Calais)*, 3356 ; — Sgr de, 3379, 3965.
DEPPIETES (LE CHEMIN DE), lieu dit à *Beuvrequen*, 3631.
DESQUESTACQ, DESQUESTACQUES, lieu dit à *Arques*, 3780, 3786 à 3788 ; v. DECQUESTACQUE, ECQUESTACQUE.
DESQUETAISNE (LE), lieu dit à *Arques*, 4130.
DICQUE (LE), fossé sur *Wizernes*, 3644.
DICQUELO, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
DIEMULLE, Sieur de, 4069.
DIEPPE, *Dieppe (Seine-Inférieure)*, Guillaume de, 4266 à 4268 ; — Perrotte de, 4266.
DIFQUES, *Difques*, sur *Moringhem*, 4390, 4422.
DIPPENDALE, Seigneur de, 3932.
DISJOEN, Seigneurie de, à *Neuve-Eglise*, 4599.
DJÉBAÏL, *Gibyle (Syrie)*, Evêque de, 3364, 3367, 4275, 4276.
DOENE, Jacob van den, 3962.
DOHEM, DOHEN, *Dohem (Pas-de-Calais)*, 3827 ; — Jehan de, 3844.
DOIENNÉ (LE), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
DOLDREGHEM, Dame de, 3450.
DOLRE, Guillaume van, 4538, 4551.
DOMO, Arnoldus de, 3903.
DONCK, *Dungo (Limbourg Belge)*, 3608.
DONNELBERE, Henricus de, 3903.
DONQUERRE, Randulphus de, 3341, 3417.
DONZE, Pierre de, 3664.
DOUAI, *Douai (Nord)*, 4145, 4389, 4603.
DOULAGHE, lieu dit dans les marais près *Saint-Omer*, 3611.
DOULLENS, *Doullens (Somme)*, 4271.
DOURDRONNERIE (LA), fief à *Robecq*, 4283.
DRAUOULTRE, *Dranoutre (Flandre occidentale)*, Seig' de, 3933.
DRÈVE (LE), lieu dit à *Vaudringhem*, 4098.
DROGHERIE, Allard de le, 3850.
DROGHERIESE, DROGHERIEST, Seigneurie de la, 3831.
DROGHERIEUSE, Jaques de le, 3670.
DROGMONT, manoir à *Wizernes*, 4142.
DROUVIN, *Drouvin (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 4130.
DUNES, *Notre-Dame-des-Dunes*, abbaye cistercienne sur *Oost-Dunkerque (Flandre occidentale)*, 3472.
DUNKERQUE, *Dunkerque (Nord)*, 3416, 3455, 3458, 3472, 3588, 3620, 3641, 4055, 4755.
DUZEWANNE (LE QUIEF DE), lieu dit à *Quelmes*, 4158.

## E


ECKOUT, *Eeckhoutte,* sur *Wallon-Cappel,* Sgr de, 3955.
ECOTERIE AU BRULE (Hôpital de l'), à *Saint-Omer,* 4325.
ECQUES, *Ecques (Pas-de-Calais),* 4134; v. ESQUES.
ECQUESTACQUE (L'), lieu dit à *Arques,* 4202, 4206, 4217, 4218; v. DECQUESTACQUE, EKELSTACQUE, LECQUESTACQUE.
ECUIRES, *Ecuires (Pas-de-Calais),* 3809.
EDEQUINES, *Edekines,* ancien château sur *Wizernes,* 3443, 4056, 4265.
EECHOUT, Abbaye O. S. A. sur *Bruges (Flandre occidentale),* 3455, 4022.
EENAM, *Eename (Flandre orientale),* Abbé d', 4636, 4639.
EGGWAERSCAPELLE, *Eggewaertscappelle (Flandre orientale),* 4596, 4798.
EGMOND, Floris d', 3983, 3988.
EKELSTACQUE, lieu dit sur *Arques,* 3854; v. DECQUESTACQUE.
ELMES, Jean de, 3549.
ELSATEN, Theodericus de: Thierry d'*Alsace,* comte de Flandre, 4022.
ELST, Gilles Vander, 4022.
ELVERDINGHE, *Elverdinghe (Flandre occidentale),* 3354.
ENGHIEN, *Enghien (Belgique),* s' d', 4241, 4246, 4250, 4252.
ENNES, *Elnes (Pas-de-Calais),* 3827; v. ESNE.
ENOCQ (LE MONT D'), lieu dit à *Brexent-Enocq,* 3646.
ENQUIN, *Enquin (Pas-de-Calais),* 4413, 4550, 4718.
EPERLECQUES, *Eperlecques (Pas-de-Calais),* 3347, 3365, 3366, 3371, 3556, 3723, 3735, 3736, 3973, 3978, 4002, 4084, 4087, 4126, 4176, 4179, 4523, 4616; — Jean d', 4273.
EPINETTE (L'), maison à *Saint-Omer,* 4297.
EPINOY (L'), *Lespinoy (Pas-de-Calais),* Jean de, 3936.
EQUENDAL, lieu dit à *Quelmes,* 3655.
EQUELSBECQUE, *Esquelbecq (Nord),* Sgr d', 3880.
EQUIRES, *Equirre (Pas-de-Calais),* 4515, 4810; v. ESQUIRRE.
ERQUEPAS (L'), lieu dit à *Wizernes,* 3742.
ERVILLER, *Ervillers (Pas-de-Calais),* Jean de, 3608.
ESCAILLES, *Escalles (Pas-de-Calais),* 4056.
ESCOTTERIE (L'), lieu dit à *Wizernes,* 3640.
ESCUCHERIE (Rue de l'), à *Saint-Omer,* 3534, 3789.
ESKEKIER; v. ESQUEQUIER.
ESNE, *Elnes (Pas-de-Calais),* Jacobus d', 4247; v. ENNE.
ESPAGNE, *Espagne,* Philippe roi d', 4097, 4099, 4102, 4118, 4183 à 4185, 4190, 4378, 4384.
ESPAIGNE, Engelbert d', 3828, 4022, 4031, 4036, 4048, 4055; — Georges d', 4145.
ESPINETTE (L'), lieu dit à *Etrehem,* 3896.
ESPINETTE DU POISSON (L'), lieu dit près *Béthune,* 3726.
ESPINOY (L'), *Lespinoy (Pas-de-Calais),* Guillaume de, 3802.
ESQUE, *Ecques (Pas-de-Calais),* 3827.
ESQUELBEKE, *Esquelbecq (Nord),* 4357, 4432; v. EQUELSBECQUE
ESQUERDES, *Esquerdes,* 3038, 4019; — D'ᵉ d', 4265; — Sgr d', 3525.
ESQUEQUIER, ESKEKIER, rue de l', à *Saint-Omer,* 3844.
ESQUIELLE (L'), Antoine de, 3529.
ESQUIRE, ESQUIRRES, *Equirre (Pas-de-Calais),* 4533; — Guillaume d', 3735; — Pasquier d', 4087.
ESSARS, ESSART, *Essars (Pas-de-Calais),* 3726, 4128, 4474, 4632; — Jean des, 4070.
ESTAPLES, *Etaples (Pas-de-Calais),* Pierre d', 3707.
ESTAT (Place de l'), à *Saint-Omer,* 4129.
ESTIENBECQUE, *Estiembecque,* fief sur *Louches (Pas-de-Calais),* Clay d', 3342; — Jérôme d', 4422.
ESTOUTEVILLE, *Estouteville (Seine-Inférieure),* Jacques d', 3549.
ESTRECHEN, ESTREHEM, *Etrehem,* sur *Leulinghem-Lumbres (Pas-de-Calais),* 3674, 3797, 3896, 3930, 4210.
ETAPLES, *Etaples (Pas-de-Calais),* 3498; — Pierre d', 3707.
ETREHEM; v. ESTREHEM.
EULE, *Elnes (Pas-de-Calais),* Pierre d', 4265.
EVENSTRAET, rue de l'*Avoine,* à *Saint-Omer,* 3844.


## F


FACUEZ, 4178.
FAIETTE (LA), *La Fayette (Puy-de-Dôme),* Sgr de, 3939, 3942.
FAILLY, Guillaume de, 3353, 3546.
FAMILLEURŒLZ, Sgr de, 3377.
FASQUE, *Fasques,* sur *Hucqueliers,* Jean de, 4017.
FAULCONCOURT, FAUCONCOURT p. e., *Foucaucourt (Somme),* 4094; — Sgr de, 3996.
FAULCUEZ, Pierre de, 4148.

FAUQUEMBERGUES, *Fauquembergues (Pas-de-Calais)*, 3547 ; — Comte de, 3377, 3379, 3380, 3961 ; — Jacques de, 3634.
FER (LE), lieu dit à *Broxeele*, 3502.
FERE SUR OIZE (LA), *La Fère (Aisne)*, 3675.
FERRA SUPER OIZIAM, *La Fère (Aisne)*, 3589.
FERTIN, fief sur *Audrehem (Pas-de-Calais)*, Flour de, 3625.
FIEFS, *Fiefs (Pas-de-Calais)*, 4059, 4845
FIENES, *Fiennes (Pas-de-Calais)*, 3646 ; v. WRECHEM.
FIENNES, Baronnie près *Ardres*, Philippe-Marie de, 4674 ; — Sgr de, 3961
FLAMENG (LE BOIS), lieu dit près *Béthune*, 3726.
FLANDRE, *Flandre*, province, Comte de, 3473, 3830, 4022, 4056, 4263 ; v. Charles, Philippe ; — Conseil de, 3472, 4493, 4499, 4504, 4511, 4520, 4524, 4527, 4551 ; — Gouverneur, intendant de, 3961, 4761.
FLÉCHINEL, *Fléchinelle*, sur *Enquin (Pas-de-Calais)*, 4647, 4752.
FLINES, *Flines (Nord)*, Maison des dames de, à *Douai*, 4145, 4389.
FLOCQ, N. de, 4247.
FLORENCE, *Florence (Italie)*, 4254, 4255.
FLOYECQUES, *Floyecques*, sur *Vaudringhem*, 4098, 4408.
FONTAINE AYENS (LA), lieu dit à *Arques*, 3743, 3901.
FONTAINES, *Fontaine-les-Boulans (Pas-de-Calais*, 3809, 4059, 4845, 4533 ; — Jean de, 3618 ; — Guillaume de, 3997, 4040, 4054.
FOREST (LE), *Le Forest (Somme)*, Sgr de, 3668.
FORET, Sgr de, 4271.
FOSSÉ, Caste du, 3459.
FOULLERIE (Rue de la), à *Saint-Omer*, 3844.
FOULLONS (Pont des), à *Saint-Omer*, 3789.
FOUQUESOLLES, *Fouquesolles*, sur *Audrehem (Pas-de-Calais)*, 3593, 3954.
FOUQUIÈRES, *Fouquières-lès-Béthune (Pas-de-Calais)*, 4561, 4679, 4681, 4702, 4766.
FOURNES, *Fournes (Nord)*, 4676.
FRAMECOURT, *Framecourt (Pas-de-Calais)*, Allart de, 4283.
FRANCE, Antoine-Ignace de, 4643 ; — Christophe de, 4452.
FRANCFORT, *Francfort (Allemagne)*, Traité de, 3543.
FRENCQ, *Frencq (Flandre occidentale)*, Terroir du, 3489.
FRESNE, Jean du, 3643.
FRESNOY (LE) p. e., *Le Fresnoy*, sur *Alincthun (Pas-de-Calais)*, Sgr du, 3495 ; — Adrien de la, 4157 ; — Jeanet du, 3966 ; — Petrus du, 3341 ; — Tassart du, 4266, 4268.
FROMANTEL, *Fromentel*, sur *Alquines (Pas-de-Calais)*, Jacobus, Jacques de, 3608, 3977.
FRUGES, *Fruges (Pas-de-Calais)*, Comte de, 4825.
FURNEMBACH (LE), terres à *Furnes (Flandre occidentale)*, 3733.
FURNES, *Furnes (Flandre occidentale)*, 3388, 3390, 3627, 3643, 4292, 4306, 4368, 4373, 4453, 4460, 4791 ; — Abbaye S$^{t}$ Nicolas de, 3809, 3958 ; — Quartier de, à Poperinghe, 4500 ; — Jacques de, 3343, 3393 ; — Simon de, 3575.

## G

GAND, *Gand (Flandre orientale)*, 3455, 3477, 3537, 3666, 3678, 3695, 3961, 4058, 4170, 4260, 4292 ; — Conseil de, 4182, 4373, 4401, 4406, 4455, 4489, 4776, 4789, 4817 ; — Haut bailli de, 3961.
GAPANES, *Gapennes (Somme)*, Anthoine de, 3587.
GARD, p. e., *Le Gard*, sur *Etreux (Aisne)*, Jean du, 3779.
GARDIN, Mahieu du, 3663.
GARENNE (LA), lieu dit à *Etrehem*, 3896.
GARGAN, Walrandus de, 3341.
GARSLANT, terre à *Lysel (Saint-Omer)*, 3400.
GAULTIGHE (LE), lieu dit à *Beuorequem*, 3631.
GAVRE, p. e., *Gavre*, sur *Linselle (Nord)*, Comte de, 3961.
GELAT (LE), Sgr de, 3939.
GELINQZ, lieu dit à *Tubersent*, 3646.
GENETZ, Sgr de, 4061.
GENNES, *Gennes-Ivergny (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 3635.
GHERSTEGHET (LE), terre maraîchère près *Saint-Omer*, 3541.
GHIBELDE, *Gibyle, Turquie d'Asie (Syrie)*, Evêque de, 3841 ; v. DJÉBAÏL.
GHIERT (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3670.
GHISNENSI, *Guines (Pas-de-Calais)*, Philippus de, 3341.
GHISTELLA. *Ghistelles (Flandre occidentale)*, Baillivus de, 4022.
GHISTELLE, idem, Jacques de, 3341, 3411.
GHYSELHUYS, seigneurie à *Bourbourg*, 4486.
GIBELS, *Gibyle (Syrie)*, Evêque de, 3987.
GILLOCQ, Philippe de, 4379.
GIVENCHY, *Givenchy (Pas-de-Calais)*, Philippus de, 3562.
GLENT, *Glein*, sur *Dennebrœucq*, 4011.
GOLHESTRAET (LE), lieu dit à *Eperlecques*, 4002.
GONDARDENGUES, *Gondardennes* ou *Pont d'Ardennes*, sur *Wizernes*, 3885.
GONDERTER, Sandre de, 3349.

GONDETTES, *Condette (Pas-de-Calais)*, 3370.
GONNEVILLE, *Gonneville (Seine-Inférieure)*, Guillaume de, 4021.
GONTARDENGHES, *Gondardennes*, 4265, 4544 ; v. GONDARDENGUES.
GOREAU, Etienne et Guillaume de, 4705.
GRAND BROUCK (LE), lieu dit à *Arques*, 3701.
GRAND CAMP (LE), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
GRANDS BECQUIRIAUX (rue des), à *Béthune*, 4699.
GRANEL (LE), courtil à *Quelmes*, 3756.
GRANS BECQUEREAUX (rue des), à *Béthune*, 3826.
GRAVELINES, *Gravelines (Nord)*, 3675, 4353, 4447, 4483, 4608, 4641, 4707, 4785.
GRÉBA, lieu dit à *Acquin*, 4648.
GRENET, Jean de, 4247 ; — Vast de, 4139, 4186 à 4195, 4202 à 4205, 4217, 4236, 4245, 4259.
GREVENINGHE, Grysoen van, 3994.
GRIELQUEFLANT, lieu dit au faubourg de *Lysel*, 3400.
GRIGNY, *Grigny (Pas-de-Calais)*, Jacques de, 3680, 3702.
GROSPRÉ, Baude du, 3808, 3814.
GROSSE RUE, à *Saint-Omer*, 3789, 3844.
GUELBECQ, lieu dit à *Quelmes*, 4051.
GUERNONVAL, *Guernonval*, sur *Heuchin*, Sgr de, 4379.
GUIHALLE (LE), lieu dit à *Wimille*, 3623.
GUISNES, *Guines (Pas-de-Calais)*, Comté de, 3711, 3917, 4056 ; — Bailli de, 3932 ; — Jehan de, 4054 ; — Johannes de, 3341, 3562.
GUISY, *Guisy (Pas-de-Calais)*, 3692.

## H

HADSOIT ; v. HARSOIT.
HAFFREINGUES, *Affringues (Pas-de-Calais)*, 4210.
HAEGHEBART-HOUCK, HAGEBAERT, HAGUEBART-HOUCK, lieu dit à *Poperingue*, 4362, 4566, 4571.
HAIETTE (LE), lieu dit au faubourg de *Lysel (Saint-Omer)*, 3400.
HAILLICOURT, *Haillicourt (Pas-de-Calais)*, 3821, 4481.
HAINAUT, *Hainaut*, province des *Pays-Bas*, Gouverneur du, 4124.
HAIZERNE, Sgr de, 3360.
HALINGUES, HALLINES, *Hallines (Pas-de-Calais)*, 3499, 3585, 3586, 3891, 3969, 4049, 4090, 4094, 4158, 4386.
HAM, *Ham (Pas-de-Calais)*, Abbé de, 4263, 4449, 4549.
HAMEL, lieu dit à *Quelmes*, 3597.
HAMEL, Sgr du, 3810 ; — Baudechon du, 3667.
HAMEL-LEZ-COYECQUES, lieu dit à *Coyecques (Pas-de-Calais)*, 3629, 3876, 4023, 4108.
HAMENSIS, de *Ham (Pas-de-Calais)*, Abbas, 4263.
HAMÉRICOURT, Gérard d', 4058, 4061, 4066, 4069, 4070, 4095, 4097, 4099, 4102, 4104, 4111, 4118, 4129, 4133, 4135, 4138, 4139, 4145, 4160, 4178.
HAMES (BOIS DE), sur *Saint-Momelin* et *Watten (Nord)*, 3362, 3783, 4379, 4615, 4617.
HAMES, *Hames-Boucres (Pas-de-Calais)*, Amanie, prévôté, terre de, 4056, 4259, 4314, 4322, 4382, 4430, 4447, 4476, 4570, 4586, 4590, 4594, 4598, 4615, 4673, 4685, 4764, 4801, 4824.
HAMYE, Guillaume de, 4179.
HARAVENNES, *Haravesnes (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 3587.
HARDENTHUN, *Hardenthun*, sur *Marquise*, 3631.
HARDILLAUT, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HARDINGHEM, *Hardinghem (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 4209.
HAREBROUCQ, lieu dit à *Eperlecques*, 3735, 3973, 4126 ; v. HERBROUCQ, HASBROUCQ.
HARSOIT, HARDSOIT, HARDESOIT, *Hadsoit*, lieu dit à *Quelmes*, 3340, 3425, 3655, 3746, 3968.
HARTLAND (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HASBROUCQ, lieu dit à *Eperlecques*, 3973 ; v. HAREBROUCQ.
HASNON, *Hasnon (Nord)*, Abbaye d', 4542.
HASPRES, *Haspres (Nord)*, Prévôté d', 4542.
HASSINGHEM, *Assinghem*, sur *Wavrans*, 4197.
HAUSENDALE, lieu dit à *Quelmes*, 3602.
HAUSOYE (LA), Louis de, 3676.
HAUSSY, *Haussy (Nord)*, Louis de, 4376.
HAUT GRÈVE, HAUTE GRÈVE (LA), lieu dit à *Acquin*, 3946, 4049, 4652, 4655, 4656, 4658.
HAUTOIS, Collart du, 3477.
HAUTOYE, Antoine du, 4420, 4625.
HAUT-PONT (LE), faubourg de *Saint-Omer*, 3635, 3701, 3721, 3724, 3755, 4153 ; — Amanie du, 3635, 3798, 3844 à 3850, 3868, 4224, 4288, 4497 ; — Porte du, à *Saint-Omer*, 3841.
HAUWELS, juridiction seigneuriale sur *Watten*, 4322, 4382, 4392, 4430, 4447, 4476, 4594, 4685, 4764 ; — Amanie de, 4260.
HAVE, Jacques van den, 3422.
HAVESKERKE, *Haverskerque (Nord)*, 3393, 4802 ; — Sgr et keure de, 3961.
HAYE (LA), Fallo, Falot ou Fidolus de, 3341, 3562, 3600 ; — Guillaume de, 4261 ; — Johannes de, 3417.
HAYES DE QUELMES (LES), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HAYETTES LEZ LE BUISSON FLEYE (LES), lieu dit à *Tubersent*, 3646.

HEGHES, Jean de, 3584, 3639.
HEGUES, Pierret de, 3949.
HELLEBOUS (LE), bois à *Arques*, 3362.
HELLEHOUCQ, lieu dit à *Eperlecques*, 4176.
HELLEHOUCQ, lieu dit près de *Poperinghe*, 3552, 3604.
HELSTEREN, *Helchteren* (*Limbourg belge*), 3608.
HEMOND, HÉMONT, Anthonius, Antoine de, 3408, 3525; — Jean, Johannes de, 3417, 3479, 3491, 3627.
HEMPS DE S' POL, terres sur les dunes de *Gravelines*, 4492, 4785.
HENCOURT, Sgr d', 3806; v. HEUCOURT.
HERBELLES, *Herbelles* (*Pas-de-Calais*), 3654, 3731, 3732, 3806, 3900, 3906, 4005, 4056, 4070, 4085, 4086, 4092, 4121, 4125, 4147, 4197, 4390, 4682, 4733, 4772, 4830.
HERBINGHEM (LE RAPOY D'), lieu dit à *Herbinghen* (*Pas-de-Calais*), 3966.
HERBROUCQ, 4126; v. HAREBROUCQ.
HERLIN (LE BECQUE), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
HERMANSART, fief à *Quelmes*, 3597, 3655, 4289.
HERNISSE de S' Bertin, rentes foncières à *Poperinghe*, 4500.
HESDIN, *Hesdin* (*Pas-de-Calais*), 3343, 4240, 4264; — Bailli de, 3345, 3423, 3427; — Ruchauville les, 4181.
HEUCHIN, HEUCHIN-LES-S'-POL, *Heuchin* (*Pas-de-Calais*), 3358, 3771, 3772, 3809, 3813, 4017, 4036, 4056, 4079, 4439, 4478, 4485, 4533, 4557, 4563, 4565, 4588, 4609, 4750, 4756; — — Jean de, 3964; — Pierre de, 3649.
HEUCOURT, *Heucourt* (*Somme*), Sgr de, 3776, 3793, 3811; v. HENCOURT.
HEYCK, Guillaume de, 3581.
HEYDEN, Jean Van den, 4191, 4204.
HILLE, Simon Vander, 3388.
HINCQUESELLE, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HINGES, *Hinges* (*Pas-de Calais*), 3726.
HINGETTE, *Hingette*, sur *Hinges*, 4671.
HINGUESELE, lieu dit à *Quelmes*, 3597.
HODICQ, lieu dit sur *Brexent-Enocq*, 3646; — Jean de, 3513.
HOELSTRAETE, rue de *Louvain*, 4145.
HOLKE, *Holque* (*Nord*), 3783.
HOLLENDALLE, lieu dit à *Etrehem*, 3896.
HOLLANDE (Maison du), à *Saint-Omer*, 3701.
HOLLESTRAET (LE), lieu dit à *Bayenghem-les-Eperlecques*, 4179.
HOLLESTRAET (LE), lieu dit à *Etrehem*, 3896.
HOLSTRAET (LE), chemin à *Arques*, 3705.
HOMMIGHETUN, Sgr de, 3965.
HONDESCOTTE, *Hondschoote* (*Nord*), 3850.
HONGRIE, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HONGUELBERCH (LE), lieu dit à *Bayenghem-les-Eperlecques*, 4179.
HONGUERIE, rivière du faubourg de *Lysel*, à *Saint-Omer*, 3400.
HOOGSTADE, *Hoogstaede* (*Flandre occidentale*), 4453.
HOUBLONNIÈRE (LA), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HOUC (LE), terre à *Wizernes*, 3716.
HOUCHIN, *Houchain* (*Pas-de-Calais*), Charles de, 4141.
HOULLE, *Houlle* (*Pas-de-Calais*), 3347, 3494, 3554, 3571, 3600, 3608, 3699, 3735 à 3738, 3843, 3872, 3897, 3916, 3927, 3935, 3964, 3972, 3991, 4002, 4009, 4036, 4046, 4056, 4126, 4168, 4176, 4179, 4197, 4209, 4220, 4312, 4338, 4349, 4354, 4360, 4541, 4610, 4692, 4762, 4770, 4784, 4795, 4800, 4813; — Vicomte d', 4591.
HOULTOVE, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HOURDIÈRE (LA), terre à *Wizernes*, 4339.
HOVE; v. NIEUWBEN.
HOVEDICQ, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
HUKERLIER (rivière de), près *Houlle*, 3494.
HUMBERCOURT, *Humbercourt* (*Somme*, Dame de, 3556.

## I

ICHTEGHEM, *Ichteghem* (*Flandre occidentale*), 3722.
ILLUE, Jean d', 4244.
IMPEN, Balduinus van, 3722.
IVERGNY, IVREGNY, *Ivergny* (*Pas-de-Calais*), 3635, 3739, 3766, 3802.
IVOY, Baron d', 3474.
IVRY, Baron d', 3549.

## J

JÉRUSALEM, Roi de, 4241, 4246, 4252.
JOURNY, *Journy* (*Pas-de-Calais*), 3888, 4127, 4262, 4370.
JUILLA, Jean de, 4137.
JULIENSIS, ancien évêché dans la *Rhétie II*e, auj. le pays des Grisons, Episcopus, 3341, 3437.
JULINIENSIS, idem, 3562.
JUMELLE (LA), fief à *Houlle*, 4692.
JUMELLE (LA), sur *Aire-sur-la-Lys*, Sgr de, 3808.

## K

KELMES ; v. QUELMES.
KEMBERGHE ; v. Jean de S^te^ Aldegonde, seig^r^ de, 3530
KEMPHOS (LE), lieu dit à *Houlle*, 3571.
KEMPLE, Jeanne de, 3913 ; — Mahieu du, 3745, 3755.
KESELBERG (LE), lieu et manoir à *Salperwick*, 3449.
KIERSCAMP, *Quercamp (Pas-de-Calais)*, Aelips de, 3400 ; v. QUERCAMP.

## L

LABOSSART, bosquet à *Coyecques*, 3587, 3629, 4011.
LABROYE, *Labroye (Pas-de-Calais)*, Antoine de, 3775.
LABUISSIÈRE, *Labuissière (Pas-de-Calais)*, 3359.
LACU, Walterus de, 4022.
LAIRE, *Lare*, prov. de *Liège (Belgique)*, 3608.
LALEWINE, Jean van, 3880.
LAMINEA, Wilhelmus de, 3903.
LANCQUART PRÈS LOBEL (LE), lieu dit à *Arques*, 4105.
LANGHECLUNS, LANGHECLUS (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
LANGHERECQUE (LE QUEMIN DE), lieu dit à *Quelmes*, 3670, 4051, 4156.
LANGHES, Simo des, 3408
LANGLE, Pays de, 3835, 3971, 4214, 4705, 4816 ; — S^r^ de, 4733 ; v. L'ANGLE.
LANGLE CLEUX (LE), terre près *Saint-Omer*, 3493.
LANGOLE, lieu dit à *Arques*, 3833.
LANNETHS (Bois de), à *Arques*, 3362.
LANNOY, sgr de, 3426, 3525 ; — Christophorus de, 3341 ; — Jacquemart de, 3629, 3877 ; — Jean de, 3341, 3342, 3358, 3372, 3378, 3402 à 3404, 3408, 3409, 3413, 3415, 3417, 3433, 3440, 3454, 3463, 3501, 3537, 3538, 3553, 3559, 3562, 3563, 3608, 3616, 4278 ; — Jeanne de, 3877, 4023 ; — Mahieu de, 3481 ; — Pierre de, 3495, 3986 ; — Raoul de, 3752.
LANOY EN BLARINGHEM, sur *Blaringhem (Nord)*, Sgr de, 3854.
LAON, *Laon (Aisne)*, Diocèse de, 3589 ; v. LAUDUNENSIS.
LARKEPAT (LE), lieu dit à *Wizernes*, 4006.
LAROCHEFOUCAULD, Dominique de, 4831.
LARQUEPAT (LE), lieu dit à *Wizernes*, 3634.
LARRIZ (LA PASTURE DE), lieu dit à *Salency*, 4123.
LATREDALLE, Sgr de, 4002.
LATTRE, Jaspart de, 3717.
LAUBESPINE, S^r^ de, conseiller du roi François II, 4080.
LAUBIER, René de, 4081.
LAUDUNENSIS, de *Laon (Aisne)*, Diocesis, 3589, 4254.
LAUTIER, Jehan de, 3549.
LAYENS, Eustache de, 4226.
LAZZEVOUCH (LE), lieu dit sur *Eperlecques* et *Houlle*, 3736.
LECOURT, Pierre de, 4228.
LECQUESTACQUE, lieu dit à *Arques*, 3728 ; v. ECQUESTACQUE.
LEDERZELLE, *Lederzeele (Nord)*, 4673.
LÉES (LE), lieu dit à *Quelmes*, 4051.
LEEWE, S^r^ Van der, 4347.
LELEU (LE BOIS), à *Audenfort*, 3966.
LENDEFORT, sur *Wierre-Effroi (Pas-de-Calais)*, Ernoud de, 3771.
LENGAIGNE, Philippe de, 4066.
LENS, *Lens (Pas-de-Calais)*, 4264 ; — Chapitre de, 4568 ; - Mayeur de, 4228 ; — Jean de, 3513 ; — Louis de, 4158 ; — Robert de, 4386.
LEODIENSIS, de *Liège (Belgique)*, 3608.
LESPAULT, Claude de, 3393.
LESPINOY, *Lespinoy (Pas-de-Calais)*, Etienne de, 3838.
LESTREM, *Lestrem (Pas-de-Calais)*, 3986.
LEUESTRAET, ancienne rue de *Saint-Omer*, 3789.
LEULINE (LE CHEMIN DE), lieu dit à *Estrehem*, 3896.
LEULINE (LE CHEMIN DE), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
LEULINGHEM, LEULINGHEM-LEZ-QUELMES, *Leulinghem (Pas-de-Calais)*, 3434, 3460, 3482, 3710, 3950, 4024, 4583.
LEURENCHE (LA RUELLE), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
LIANNE, *Liane*, sur *Alincthun (Pas-de-Calais)*, Pierre de, 3622, 3692.
LICQUES, *Licques (Pas-de-Calais)*, Claude de, 3965 ; — Jeanne de, 4106 ; — Lambert de, 3592.
LIÈGE, *Liège (Belgique)*, Diocèse de, 3566, 3567, 4099 ; — Eglise de, 3574, 3596.

LIENPIT (LE), lieu dit à *Bayenghem-lez-Eperlecques*, 4179.
LIENST (BOIS DE), à *Arques (Pas-de-Calais)*, 3362.
LIÈRES, *Lières (Pas-de-Calais)*, François de, 4450, 4452, 4534.
LIGNE, Anthoine de, 3961.
LIGNY, LIGNY-LÈS-RELY, *Ligny-lez-Aire (Pas-de-Calais)*, 4759, 4807 ; — Eduardus de, 3341 ; — Jossine de, 3724.
LILLE, *Lille (Nord)*, 3887, 4167, 4743 ; — Grot de, 4266 ; — Jacques de, 4265.
LILLERS, *Lillers (Pas-de-Calais)*, 4056.
LINDE, *Lynde (Nord)*, Jean de, 3530 ; v. LYNDE.
LINDEDAL (LE), lieu dit sur *Eperlecques*, 3347.
LINGCOUSTRE (LE), lieu dit à *Arques*, 4105.
LINORETTE (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3720.
LISBOURG, *Lisbourg (Pas-de-Calais)*, 4059.
LISQUES, *Licques (Pas-de-Calais)*, Oudard de, 4011 ; v. LICQUES.
LIZELE, LIZELLE, LIZELLE-BROUCQ, *Lysel*, faubourg de *Saint-Omer*, 3519, 3789, 3844, 4369, 4440.
LOBBES, *Lobbes (Hainaut)*, Abbaye S$^{t}$ Pierre de, 4170, 4639.
LOBEL, lieu dit à *Arques*, 4105.
LOCON, *Locon (Pas-de-Calais)*, 3561.
LOCQUIN, Guillaume du, 4101.
LOCTHES, seigneurie entre *Wizernes* et *Hallines*, 3969.
LOÉ (LE), lieu dit à *Quelmes*, 4051.
LOMPREY, Nicolas de, 3400, 3401.
LONCPRAY, Baudrain de, 3534.
LONGASTRE, Sgr de, 4141.
LONGHENESSE, LONGUENESSE, *Longuenesse (Pas-de-Calais)*, 3409, 3608, 3766, 3961, 4056, 4149, 4173, 4197, 4265, 4325 ; — Guilbert de, 3365.
LONG PONT (LE), pont à *Saint-Omer*, 3789.
LONGS PREIS (LES), lieu dit près *Béthune*, 3726.
LONGUENESSE, *Longuenesse (Pas de-Calais)*, 4136, 4576, 4585, 4737, 4738 ; — Ostellerie de, 3882 ; — Chartreuse de, 4716, 4792, 4816 ; v. LONGHENESSE.
LONGUEVAL, *Longueval (Somme)*, Arthur de, 3607.
LOO (PONT DE), sur l'*Aa*, 4496.
LOO (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3671.
LOON, *Loon (Nord)*, 4171, 4177, 4301, 4483, 4587.
LOPRESART, lieu dit à *Quelmes*, 4098.
LOSTEN (LE), lieu dit à *Wizernes*, 3871.
LOTTINGHEM, *Lottinghem (Pas-de-Calais)*, 4056.
LOUVAIN, *Louvain (Brabant)*, 4145.
LOVERDO (MONT DE), à *Quelmes*, 4351.
LUMBRES, *Lumbres (Pas-de-Calais)*, 3469, 3827, 4148 ; — Gilles de, 4266, 4268 ; — Guillaume de, 4266, 4268.
LURESSE (Rue de la), à *Saint-Omer*, 4129.
LUXEMBOURG, le *Luxembourg*, duché, Abbaye N.-D. de, 3581 ; — Cardinal de, 3841 ; — Anthonius de, 3910 ; — Jacques de, 3961 ; — Louis de, 3363 ; — Marie de, 3675 ; — Philippe de, 3719, 3744 ; — Symo de, 3341.
LUXENBORGENSIS, du *Luxembourg*, Abbas, 3581.
LYANNE, Jeanne de, 3948.
LYNDE, *Lynde (Nord)*, Jehan de, 3490, 3530.
LYOESTRAETE, chemin à *Arques*, 3923.
LYSEL, faubourg de, à *Saint-Omer*, 3400, 4161, 4385 ; v. LISELE.

## M

MABBE (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3450.
MADELAINE-BROUCQ, lieu dit à *Saint-Omer*, 3493, 3521, 3754, 3789, 3823, 3863, 4279.
MADELENE (LA), terre et lieu dit à *Wizernes*, 3633, 3640, 3648, 3871.
MADRID, *Madrid (Espagne)*, 4183.
MAGDELAINE-BROUCQ ; v. MADELAINE.
MAILLY, Martin de, 4671.
MAILLY DE MAMETZ DE BLÉGHEM, Messire de, 4774.
MAISNIL (LA VOYETTE DU), lieu dit à *Coyecques*, 3590.
MALDEGHEM, *Maldegem (Flandre orientale)*, Pierre van, 4455.
MALEVAUT, lieu dit sur *Saint-Omer*, hors la porte du *Haut-Pont*, Religieuses de, 3724.
MALHOVE, *Malhove*, sur *Arques (Pas-de-Calais)*, 3679, 3703, 3705, 3923, 4034, 4105, 4152.
MALINES, *Malines (Belgique)*, 3359, 3543, 3551, 3792, 3803, 3834, 4003, 4004, 4056, 4104, 4185 ; — Conseil de, 3344, 3353, 3367, 3413, 4378, 4392, 4407, 4417, 4419, 4453, 4789.
MALOVE, 3703, 3705 ; v. MALHOVE.
MALTENDALE (LE), lieu dit à *Acquin*, 3946.
MAMETZ, Messire de Mailly de, 4774 ; v. le suiv.
MAMEZ, *Mametz (Pas-de-Calais)*, 3848, 4808.
MANCHICOURT, lieu dit sur *Essars (Pas-de-Calais)*, 3726.
MANS (LE), *Le Mans (Sarthe)*, Evêque du, 3719.
MANSCEP (LE), lieu dit à *Saint-Omer*, 3635.
MANTES, *Mantes (Seine-et-Oise)*, Eglise de, 3605.
MANTUANENSIS, de *Mantoue (Italie)*, Episcopus, 4254.
MARCHE (LA), *la Marche*, ancienne province française, 3549.

MARCHIENNES, *Marchiennes (Nord)*, Abbaye de, 4378, 4407.
MARDICK, *Mardick (Nord)*, 4622.
MARE (LA), vivier près *Saint-Omer*, 3662; v. MERE, MOERE.
MARÈS DE ROQUESTOR, lieu dit à *Roquetoire*, 3717.
MARETS (LES), lieu dit à *Tubersent*, 3646.
MARGENVAL, César de, 4123, 4174.
MARIE (LE), Sgr de, 3844.
MARLES, Jean de, 3456; — Nicolas de, 3609.
MARLIÈRE (LA), Simon de, 4323.
MARLIÈRE (LE QUEMIN DE LE), lieu dit à *Coyecques*, 3590.
MAROEUL, *Marœuil (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 3811.
MAROILLES, *Maroilles (Nord)*, Abbé de, 4180, 4185.
MARQUEBECK (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3951.
MARQUISE, *Marquise (Pas-de-Calais)*, 3657; — Beuvrequen les; v. BEUVREQUEN.
MARTIN (PRÉ), lieu dit à *Tubersent*, 3646.
MASEMGARBE, *Mazingarbe (Pas-de-Calais)*, Jehenne de, 3445.
MASQUELLE (LE MARÉ DE), lieu dit à *Quelmes*, 3698.
MASSUE (LA), brasserie à *Saint-Omer*, 4223.
MAUBREUCQ, MAUBREU, moulin à *Lumbres*, 3382, 3658.
MAUFFILLATRE (le fief), lieu dit à *Roquetoire*, 3717.
MECHLINIENSI, de *Malines (Belgique)*, 3562.
MEDDELWOUCH, chemin entre *Houlle* et *Eperlecques*, 4176.
MEDUTENSIS, de *Mantes (Seine-et-Oise)*, 3605.
MEESTRATEN, Nicolas van, 4338.
MEGHEN, Comtesse de, 3723.
MELUN, *Melun (Seine-et-Marne)*, François de, 3918.
MENTKE, MENTQUES, *Mentque-Nortbécourt (Pas-de-Calais)*, 3563, 4172.
MERCHEM, MEREKEM, MERKEM, *Merckem (Flandre occidentale)*, 3654, 4520, 4776.
MERE, *la Moëre*, vivier de l'abbaye Saint-Bertin près *Saint-Omer*, 4338; v. MARE, MOERE.
MERSVAL, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
MESNES (?), Bailliage de, 3668.
MESSEYAC, Claude de, 3608.
MESSINES, *Messines (Flandre occidentale)*, Abbaye Notre-Dame de, 3423, 3867.
MEURDELLE, *Mordalle*, lieu dit sur *Wimille*, 3623.
MEUVELANT (LE), vivier près *Saint-Omer*, 3687.
MEZ, Sgr du, 3360, 3810.
MILAN, *Milan (Italie)*, Confrérie Notre-Dame du, érigée en l'église de l'abbaye, 3440, 3454, 3868, 4236.
MILLAM, *Millam (Nord)*, 3626, 3783.
MILLEDYCK; v. MŒULDICQ.
MINORI VILLA, Henricus de, 3575.
MIRENAULT, Jean de, 4074, 4079, 4103, 4113.
MIRICA, Jean de, 4205.
MOELDICQ; v. MŒULDIC.
MOERE (LA), vivier près *Saint-Omer*, 3803.
MOERKINES, *Morquines*, sur *Serques (Pas-de-Calais)*, 3443, 4265.
MŒULDIC, MŒULDICQ, MOEULLEDICQ, MOLENDICQ, bras de la rivière de l'*Aa*, sur *Saint-Omer*, 3405, 3728, 3789, 3922, 3993, 4279.
MOISELON (LE), lieu dit à *Caumont*, 4323.
MOLEMBAIS, marquis de, 4591.
MOLIN (LE QUEMIN DU), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
MOLLIN (rue du), à *Saint-Omer*, 3844; v. MOULINS.
MONCHI, *Monchy (Pas-de-Calais)*, Hugon de, 3341, 3417.
MONCORNET, *Montcornet (Ardennes)*, 3658, 3659.
MONNEQUEBEURRE, *Mannequebeurre*, sur *Saint-Folquin (Pas-de-Calais)*, 4214, 4622.
MONNEQUEVELT (LE), lieu dit à *Houlle*, 3735, 4176.
MONSTEROLIUM, *Montreuil (Pas-de-Calais)*, 3467.
MONT CAVREL, *Montcavrel (Pas-de-Calais)*, Petrus de, 3341.
MONT DE HOULLE (LE), lieu dit à *Houlle*, 3571.
MONT DE LE CAMBRE (LE), fief à *Audenfort*, 4115.
MONTFLELON, Sgr de, 3766.
MONTFORT, Jean de, 4005.
MONTILS-LEZ-TOURS, *les Montils (Loir-et-Cher)*, 3577.
MONTMIRAL, Guillaume de, 4003.
MONTQUESNEL, MONT QUESNEL, Sgr de, 4227, 4228, 4522.
MONSTROEUL, MONTREUIL, *Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais)*, 3386, 3513, 3635, 3802, 3806, 3810; — Mayeurs et échevins, 3357; — Prévôt, prévôté de, 3468, 3473, 3494, 3499, 3579, 3582, 3583, 3585, 3766, 3786, 3857, 3865, 4269; — Lieutenant du prévôt, 3838, 4056; — Garde du scel à, 3664, 3687, 3701, 3716, 3827, 3833, 3849, 3936; — Procureur royal à, 3708; — Auditeur du roi à, 3850, 3857, 3865; — Sergent en la prévôté de, 3924; — Assises de, 3811, 3818; — Eglise S[t] Josse au Val, 3534.
MONT S[t] ÉLOI, *Mont-St-Eloi (Pas-de-Calais)*, Abbaye de, 3878, 4358, 4514, 4749.
MONVILLER, Sgr de, 3752.
MORBANE (LA), lieu dit à *Coyecques*, 3587; v. MORBENNE.
MORBECQUE, *Morbecque (Nord)*, Sgr de, 3933; — Denis de, 3850.
MORBENNE (LA), lieu dit à *Coyecques*, 4011; v. MORBANE.
MORCAMP, *Morcamp*, sur *Sanghen (Pas-de-Calais)*, Alermus de, 3341, 3976.
MORINENSIS, de *Thérouanne (Pas-de-Calais)*,

Episcopus, 4263; v. S^te Johannis; v. THÉROUANNE.
MORINI, *Thérouanne (Pas-de-Calais)*; v. THÉROUANNE.
MORINIE, la *Morinie*, Official de, 4033, 4059, 4275, 4276.
MORLACQ (LE), rivière près *Saint-Omer*, 4336; v. MOURLAKE.
MORLIÈRES (LA), Sgr de, 4098.
MORŒUL, *Moreuil (Somme)*, Sgr de, 3811.
MOTE LEZ PEEQUERAIN (BOIS DE LA), à *Arques (Pas-de-Calais)*, 3362.
MOTTA, Nicolaus de, 4129.
MOTTE (LA), lieu dit près de *Wacquinghen*, 3623.
MOTTE (LA), seigneurie à *Moulle*, 4126.
MOTTE (LA), Sgr de, 3411, 3894; — Guillaume de, 4283; — Jean de, 4272; — Nicolas de, 3902, 3924, 4129, 4220; — Pierre de, 3707.
MOTTE-AU-BOIS (LA), seigneurie à *Morbecque (Nord)*, Capitaine de, 3933.
MOULINS (Rue des), à *Saint-Omer*, 4072, 4074; — Rivière des, 4075, 4076; v. MOLLIN.
MOULLE, *Moulle (Pas-de-Calais)*, 3494, 3608, 4052, 4126, 4354.
MOURLAKE, le *Morlacque*, rivière près *Saint-Omer*, 3435; v. MORLACQ.
MOUTIER (LE CAMP DU), lieu dit à *Tubersent*, 3646.
MULLEDICK, MULLEDICQ, lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3844, 3863.
MULLENOUTE (S. IANS), dîme à *Merckem*, 4520.
MUNSTER, *Münster (Allemagne)*, Abbaye Notre-Dame de, 3581.
MUSSEM, *Mussem*, sur *Ecques (Pas-de-Calais)*, Jean de, 3872, 4005.

## N

NAMUR, *Namur (Belgique)*, 4186, 4635.
NAPLES, *Naples (Italie)*, Roi de, 4102, 4118, 4184, 4185, 4190, 4241, 4246, 4252.
NATE (LE), Jehan Foulke de, 4267.
NAUWE LANCLUNS, NAUWELANCLUS (LA RIVIÈRE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
NAVARRE, *Navarre*, province d'*Espagne*, Collège royal de, 4424, 4442, 4749.
NÉDONCHEL, *Nédonchel (Pas-de-Calais)*, Antoine de, 4130; — Guillebert ou Robert de, 4056, 4265.
NESLE, *Nesle (Somme)*, Eglise Notre-Dame de, 3589.
NEUF COURT, cense de l'abbaye des *Dunes*, sur la paroisse de *Dunkerque*, 3472.
NEUFFOSSÉ, le *Neuffossé*, ancien fossé près la forêt de *Clairmarais*, 3362, 3652.
NEUFVE-RUE, *Neuve-Rue*, château sur *Recques (Pas-de-Calais)*, Guillaume de la, 3383; — Jean de, 3959.
NEUVE-EGLISE, *Neuve-Eglise (Flandre occidentale)*, 4574, 4599.
NIEUPORT, *Nieuport (Flandre occidentale)*, 3558.
NIEURLET, *Nieurlet*, sur *Lederzeele (Nord)*, 3837, 4338.
NIEW VENHOVE, Jean de, 3513.
NIGELLIS; v. NESLE.
NIVELLES, *Nivelles (Brabant)*, 3771.
NIZART, Pierre de, 4240, 4244, 4259, 4261, 4262.
NOEUFÉGLISE, Baudin de, 3756.
NOEUFVILLE-LEZ-MONTREUIL, *Neuville (Pas-de-Calais)*, 3646; — Adrien de, 4172.
NOIRCARMES, *Noircarmes*, sur *Zudausques (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 3979, 3980, 4061, 4124; v. NORTKELMES.
NOLLARS, Couvent des frères *Nollards* à *Saint-Omer*, 3490; — Rue des, 3844.
NOORT, Jacques de le, 4162; v. DELENORT.
NORBÉCOURT, *Mentque-Norbécourt (Pas-de-Calais)*, 4172, 4329.
NORMANDIE, la *Normandie*, province, 4831.
NORTDALLE, *Nordal*, sur *Acquin*, 3351.
NORTHAGHE (LE), lieu dit à *Lysel*, 3400.
NORTHOUD, *Northout*, sur *Nielles-les-Ardres*, Guillaume de, 3530, 3531.
NORTKELMES, NORTQUELMES, *Noircarmes*, sur *Zudausques (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 3476, 3827, 3912, 3961; v. NOIRCARMES.
NOTRE-DAME, église de *Calais*, 4517.
NOTRE-DAME, église de *Poperinghe*, 4494, 4499, 4582.
NOTRE-DAME, église de *Thérouanne*, 3559.
NOTRE-DAME DE BONNE FIN, confrérie à *Salperwick (Pas-de-Calais)*, 4555.
NOTRE-DAME DE LUXEMBOURG, Abbaye de, 3581.
NOTRE-DAME DE MILAN, confrérie érigée en l'église de l'abbaye de Saint-Bertin, 3440, 3454, 4236.
NOTRE-DAME DE NESLES; v. NESLE; — Eglise collégiale de, 3589.
NOTRE-DAME DES DUNES; v. DUNES.
NOUE, Jacques de la, 4509, 4513.
NOUVIAUVILLE, *Nouveauville*, sur *Coyecques*, Sgr de, 3379, 4106.
NOYON, *Noyon (Oise)*, Diocèse de, 3589.
NYELLES, Sgr de, 3553.
NYEUSTRAET, rue de *Saint-Omer*, 3773.
NYEUWBEN HOVE, *Gochenhoven (?) (Brabant)*, 3608.

## O


OBIGNY, Sgr d', 3461.
OCCOCHE, OCOCHE, *Occoche*, sur *Maisnil-Saint-Pol* (*Pas-de-Calais*), Adrien d', 4159; — Walleran d', 3797, 3896.
OESTRAET (L'), lieu dit à *Wizernes*, 3648, 3871.
OFFAY (Bois d'), à *Acquembronne*, 4232; — Charles d', 4091.
OFFRETHUN, *Offrethun* (*Pas-de-Calais*), 3939, 3942, 4130.
OLHAIN, *Olhain*, sur *Houdain* (*Pas-de-Calais*), Robert d', 4266, 4268.
OLHAIN (Vivier d'), près de *Houlle*, 3494.
ONGNIES, *Oignies* (*Pas-de-Calais*), Lyonnel d', 3345.
OPHEN, Sgr d', 3970.
ORFAVRERIE (Rue de le), à *Saint-Omer*, 3544.
OSCLARE; v. OXELAERE.
OSTEREL, Guillaume d', 3379.
OSTOVE, nom commun à plusieurs localités, Jehan d', 3827.
OUBPRESART, lieu dit à *Quelmes*, 3597; v. OUPERSAERT.
OUDE MOLEN VAL (DEN), lieu dit à *Broxeele*, 3501.
OUDEMBOURG, *Oudenburg* (*Flandre occidentale*), Abbaye de, 4726.
OUDENBURGENSIS abbas, Abbé de *St-Pierre d'Oudenburg* (*Flandre occidentale*), 4022.
OULTREVAL, lieu dit à *Quelmes*, 3483; — LE CAVIN D', LE MONT D', lieux dits à *Quelmes*, 3655, 4098.
OUPERSAERT, lieu dit à *Quelmes*, 3655; v. OUBPRESART.
OURMEAUX, Jean des, 3589.
OVERVELDE, *Overveld*, sur *Wesemael* (*Brabant*), Corneil van, 3722.
OXELAERE, *Oxelaere* (*Nord*), 3388, 3575, 3707, 3785, 3804, 4457, 4504, 4524, 4769, 4822.


## P


PACELANT, lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
PAELSTRAET, rue de *Saint-Omer*, 3500, 3844; v. PAIELLE STRAET.
PAERDEBROUC (LE), lieu dit à *Houlle*, 3571.
PAIELLE STRAET, rue de *Saint-Omer*, 3789; v. PAELSTRAET.
PAILLART, *Paillart* (*Oise*), Sgr de, 3752.
PARCLEGHERE (LE), lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
PARCQ AU BREBIS (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
PARIS, *Paris* (*France*), Prévôt de, 3473, 3474; — Garde de la prévôté de, 3881; — Official de, 3588; — Parlement de, 4056; — Conseil d'Etat de, 4439.
PARME, *Parme* (*Italie*), Prince de, 4188.
PARSINVILLÉ, François de, 4218.
PASTURE, Robert de la, 3582, 3583, 3786.
PATERNE, lieu dit à *Houlle*, 3964.
PAYS-BAS, Gouverneur des, 4183, 4186, 4470, 4721, 4730; — Lieutenant gouverneur des, 4141; — Nonce apostolique aux, 4234.
PELLÉ (LE), lieu dit à *Wacquinghen*, 3623.
PERNES, *Pernes-en-Artois* (*Pas-de-Calais*), 4522.
PÉRONNE, *Péronne* (*Somme*), 4277.
PERREBOOME, Pierre Vanden, 4341.
PERSENVILLE, PERSINVILLE, Franciscus de, 4247, 4258, 4326, 4348.
PETIT-FONTAINE, sur *Fontaine-les-Boulans*, 4388.
PETITE FONTAINE, près *Heuchin*, 4079.
PICQUENDALLE, lieu dit sur *Leulinghem*, 3950; v. PIQUENDALLE.
PIENNES, *Piennes* (*Somme*), Ludovicus de, 3341.
PIHEM, *Pihem* (*Pas-de-Calais*), 4158, 4386.
PIQUENDALLE, lieu dit à *Leulinghem*, 3710; v. PICQUENDALLE.
PISSEBERG, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
PITGHAM, *Pitgam* (*Nord*), Sgr de, 3377.
PLANCHER (LA PASTURE DES), lieu dit à *Salency*, 4123.
PLANCQUETTE (LA), lieu dit à *Wizernes*, 3648, 3871.
PLANTAIN (LE), manoir à *Wizernes*, 4345.
PLEISSEIS DU PARC, *Plessis-les-Tours* (*Indre-et-Loire*), 3427.
POISSONNERIE (LA), lieu dit au *Haut-Pont* (*Saint-Omer*), 3518.
POITIERS, *Poitiers* (*Vienne*), Guillaume de, 4099.
POIX, Charles de, 3701, 4066; — Jean de, 3353, 3420, 3539.
POLLINCHOVE, *Polincove* (*Pas-de-Calais*), Adrianus van, 4022.
POMMES (Rue des), à *Saint-Omer*, 3523.
PONCE, PONCHE, *Ponches*, fief à *Coyecques*, 3356, 3378; — Sgr de, 3587, 3965.

PONGIBAULT LE MONBEL. *Pongibaud* (*Puy-de-Dôme*), Baron de, 3939.
PONT A HAMES, *Pont à Ham*, sur *Quiestède* (*Pas-de-Calais*), 4130.
PONT D'ARDENGHES. *Pont d'Ardennes*, sur *Wizernes*, 3634, 3644, 3742, 3760, 3762, 4000.
PONT D'AUDENFORT (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3704.
PONT DE LILLE, à *Coyecques*, 3378.
PONT DU VART, près *Wacquinghen*, 3623.
PONTHIEU, le *Ponthieu*, comté, 3475, 3941, 4242.
POPERINGHE, *Poperinghe* (*Flandre occidentale*), 3354, 3392, 3404, 3437, 3463, 3509, 3548, 3552, 3575, 3650, 3666, 3714, 3719, 3722, 3744, 3867, 3918, 3962. 4015, 4078, 4096, 4150, 4299, 4303, 4308, 4311, 4328, 4341, 4344, 4347, 4356, 4361, 4372, 4384, 4401, 4406, 4410, 4416, 4419, 4421, 4425, 4434, 4443, 4451, 4469, 4489, 4493 à 4495, 4498, 4502, 4511, 4521, 4527, 4538, 4539, 4551, 4560, 4562, 4566, 4571, 4579, 4582, 4604, 4618, 4677, 4686, 4721, 4729, 4731, 4758, 4777, 4828; — Bénédictines de, 4532; v. SAINT-JEAN.
POPRINGENSIS, de *Poperinghe*, 3562.
PORCIEN, *Château-Porcien* (*Ardennes*), Philippe, comte de, 3658.
PORET-LANT, lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
PORTE, Paulus de, 3456; — Thomas de le, 3379.
PORTUGAL, le *Portugal*, royaume, Roi de, v. Philippe II.
POSENDAL (Vallée de), à *Acquin*, 3665.
POTERIE (LA), Antoine de, 3657.
POTTERIE (LA), Anthonius de, 3417.
POUPELIER-STECQ (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3863.
POURCEAULX, POURCHEAULX (Rue des), à *Saint-Omer*, 3438, 3481, 3530, 3799, 3800, 3844; — Marché aux, à *Saint-Omer*, 3512.
POUVE (LE), Jean de, 3647, 3807.
PRAET, Sgr de, 3961.
PRÉ, Jean du, 3825.
PRÉ (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3948.
PRÉDEFIN, *Prédefin* (*Pas-de-Calais*), 4388, 4533. 4750, 4845.
PRÉ DU CAMP (LE), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
PREESTICQ (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754.
PRÉS, Jehenne des, 3645; — Johannes des, 3341.
PRÉS DE L'ABBAYE (LES), lieu dit à *Coyecques*, 3590.
PRESSY, *Pressy* (*Pas-de-Calais*), 4621.
PRESTEFAIM, *Prédefin* (*Pas-de-Calais*), 3358; v. PREUDEFAIN.
PREUDEFAIN, *Prédefin* (*Pas-de-Calais*), 3809; v. PRESTEFAIM.
PRÉVOSTÉ DE QUELMES (LA), fief à *Quelmes*, 3655.
PRÉVÔTÉ DE QUELMES ET D'ACQUIN, fief de l'abbaye de Saint-Bertin, 4717.
PREY (LA), Baron de, 4643.
PROVE, *Proven* (*Flandre occidentale*), Rue de, à *Poperinghe*, 4372.
PUYS, Gilbertus du, 3910.

## Q

QUAINGUARDE (LA TERRE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754.
QUARONNE, Philippe de le, 4070.
QUELMES, *Quelmes* (*Pas-de-Calais*), 3340, 3348 à 3352, 3370, 3383, 3384, 3389, 3393, 3410, 3451, 3459, 3460, 3466, 3471, 3478, 3480, 3483, 3486, 3488, 3591, 3597, 3602. 3603, 3606, 3622, 3628, 3636, 3647, 3655, 3665, 3669 à 3671, 3681, 3682, 3698, 3710, 3746, 3756, 3807, 3808, 3873, 3907, 3921, 3943, 3945, 3948, 3968, 3975, 3985, 3998, 4025, 4042, 4051, 4056, 4089, 4098. 4110, 4146, 4156, 4158, 4164, 4197, 4215, 4289, 4298, 4333, 4351, 4371, 4408, 4543, 4569, 4581, 4583, 4606, 4675, 4678, 4717, 4783, 4820.
QUENDAL, fonds de *Quindal* ou *Kendale*, à *Acquin*, 4390; v. QUINDAL.
QUERCAMP, *Quercamp* (*Pas-de-Calais*), 3563, 3676, 4103; — Vincent de, 4351; v. KIERS-CAMP.
QUERQUELANT, terre à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
QUESNE, Willemet du, 3766.
QUESNEL (LE QUEMIN DE), lieu dit à *Coyecques*, 3587.
QUESNOY (LE), le *Quesnoy* (*Pas-de-Calais*), Sgr de, 4130.
QUETERSTROOM (LE), rivière dans les marais, près *Saint-Omer*, 3541.
QUEVAUSSART, *Quevaussart*, sur *Fiefs* (*Pas-de-Calais*), 4059.
QUINDAL, Fonds de *Quindal*, à *Acquin*, 4743, 4830; v. QUENDAL.

## R

RABODENGHES, *Rabodinghem*, fief près de *Bilques-Helfaut* (*Pas-de-Calais*), ou *Rabo-*

*dennes*, sur *Maninghem-Wimille* (*Pas-de-Calais*), 3494, 3755 ; — Alard de, 3341 ; — Marguerite de, 3383, 3384.
RACHINOY, lieu dit à *Coyecques*, 4117.
RACHYNON (LE), lieu dit à *Coyecques*, 3587.
RACQUINGHEM, *Racquinghem* (*Pas-de-Calais*), 3584 ; — Baudin de, 3348 ; v. RAKINGHEM.
RAEPSTRAET, rue de *Saint-Omer*, 3773.
RAIMBAUVAL, *Rimboval* (*Pas-de-Calais*), Sgr de, 3938.
RAKINGHEM, *Raquinghem* (*Pas-de-Calais*), Maroye de, 3461.
RAMBURES, *Rambures* (*Somme*), Anthoine de, 3723.
RANC VERDRECQUE, à *Wardrecques* (*Pas-de-Calais*), 4130.
RAPPEAUX (LES), lieu dit à *Coyecques*, 3590.
RAPOY D'HERBINGHEM, RAPPOY D'HELBINGHEN (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3709, 3966.
RARUL HANNINCK (LE), lieu dit à *Herbelles*, 3732.
RAVESBERGHE, *Ravensberg*, près *Watten* (*Nord*), Religieuses de, à *Saint-Omer*, 3844.
RAYANT (LE), vivier près *Saint-Omer*, 3687.
REBECQUE, *Rebecque* (*Pas-de-Calais*), Sr de, 3513 ; — Barbe de, 4038 ; — Bernard de, 3895, 4026, 4038 ; — François de, 4094 ; — Jacques de, 3808, 3814 ; — Jean de, 3996, 4094 ; — Liévin de, 4038 ; — Louis de, 3639, 3895, 3996, 4049, 4090, 4094, 4158 ; — Philippe de, 3946, 4049, 4050.
REBERGHE, REBERGUES, *Rebergues* (*Pas-de-Calais*), 4262, 4370.
REEGHTACHS, Philippus de, 3903.
REEP (LE), rivière près de *Clairmarais* (*Pas-de-Calais*), 3925.
REIMS, *Reims* (*Marne*), 3559, 3605 ; — Diocèse de, 3686.
REMENSIS, de *Reims*, 4263.
REMESNIL, *Remaisnil* (*Somme*), Hues de, 3534.
REMIGII, à *Reims* (*Marne*), 3431
REMILLY, Guillelmus de, 3341, 3562.
REMINGHEM, REMINGUEM ; v. RUMINGHEM.
REMINGUEHEN, rivière à *Houlle*, 3494.
RENINGHE, *Reninghe* (*Flandre occidentale*), Catherine van, 4299.
RENO, Rolandus de, 3341.
RENTI, *Renty* (*Pas-de-Calais*), 3750 ; — Receveur de, 3382 ; — Prieur de, 4181 ; — Sgr de, 3638 ; — Augustin de, 3379, 3797, 3805 ; — Etienne de, 3377 à 3379, 3381 ; — Philippine de, 4002.
RENYERNINCK (LE), terre sur la seigneurie de de la *Drogheriese*, 3831.
REUDDLINGHEM, REUDELINGHEM, *Rodelinghem* (*Pas-de-Calais*), 3692, 3711.
REUX, comte de, 4129 ; v. RŒULX.
RHENO, Roland de, 3368.
RIBEHEN, dame de, 3972.
RICAMMEZ, Georgius de, 3417.
RIMBAUÇOURT, *Ribeaucourt* (*Somme*), Sgr de, 3668.
RINCQ, *Rincq*, sur *Aire-sur-la-Lys*, 4134, 4665 ; — Jean de, 4673.
RITHOUCQ, dîme à *Sainte-Marie-Kerque* (*Pas-de-Calais*), 4352.
RIVIÈRE (LA), Baugois de, 3766 ; — David de, 3908.
ROBECQUES, *Robecq* (*Pas-de-Calais*), 4283.
ROCHEDAGOUX, *Roche d'Agoux* (*Puy-de-Dôme*), Baron de, 3939.
RODELINGHEM, *Rodelinghem* (*Pas-de-Calais*), 4119.
ROEDE (LE), lieu dit à *Audenfort*, 3625.
ROELHOF, le *Roshof*, ancienne cense près *Saint-Omer*, 4279.
ROESHOF, lieu dit au faubourg de *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400, 3440.
RŒUDELINGHEM, RŒUDELINCGHEM, *Rodelinghem* (*Pas-de-Calais*), 4037, 4056.
RŒULX, Sgr du, 3802 ; — Comte de, 4197.
ROLLOIS, Sgr du, 4675.
ROND, RONT, *Ront*, sur *Ecques* (*Pas-de-Calais*), Sgr de, 3827, 3854 ; — Guillaume de, 3927, 3935, 4052 ; — Philippe de, 4052 ; — Philippot de, 3935.
RONNES, Pierre de, 3813.
ROODEN, Jean van, 4026.
ROQUESTOR, ROQUETOIRE, *Roquetoire* (*Pas-de-Calais*), 3706, 3717, 3953, 4013, 4034, 4056, 4093, 4112, 4134, 4473, 4613 ; v. ROUQUESTOR.
ROSCHOF, jardin de l'abbaye à *Saint-Omer*, 4048.
ROSENSIS, de *Ross* (*Ecosse*), Episcopus, 4022, 4233.
ROTHINACENSIS, de *Renaix* (*Flandre orientale*), 3456.
ROUDEHOF (LE), lieu dit à *Arques*, 3730, 3780.
ROUEN, *Rouen* (*Seine-Inférieure*), 3605 ; — Diocèse, archevêque de, 3686, 4831, 4841.
ROUGEFAY, Sgr de, 4316.
ROUQUESTOR, *Roquetoire* (*Pas-de-Calais*), 3375 ; v. ROQUESTOR.
ROUSSEBEDDE, lieu dit sur *Marquise* (*Pas-de-Calais*), 3657.
ROUVROY, *Rouvroy* (*Pas de-Calais*), Jacques de, 4676.
ROYNETTE (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
RUBERGHES, *Rebergues* (*Pas-de-Calais*), 3888.
RUCHAUVILLE-LES-HESDIN, *Ruisseauville* (*Pas-de-Calais*), Abbaye de, 4181.
RUE (LA), Nicolas de, 4200.
RUE DU CAMP (LA), lieu dit à *Racquinghem*, 3584.
RUHOUS, *Rihoult*, bois de, forêt de *Clairmarais* (*Pas-de-Calais*), 3362.
RUMILI, RUMILLY, *Remilly-Wirquin* (*Pas-de-Calais*), 3827 ; — Guillelmus de, 3341 ; — Jean de, 3476, 3494, 3727.
RUMINGHEM, REMINGUEM, *Ruminghem* (*Pas-de-Calais*), Sgr de, 4197 ; — Amande de,

3348 ; — Carle de, 3459 ; — Colart de, 3466 ; — Colette de, 3747, 3921 ; — Denis de, 3670 ; — Gilles de, 3340, 3370, 3399, 3591, 3665, 3681, 3746, 3747 ; — Gillon de, 3466 ; — Hennecque de, 3670 ; — Ide de, 4042 ; — Jaquemine de, 3352 ; — Jean de, 3450, 3519, 3671 ; — Lauys de, 3670 ; — Marguerite de, 3756, 4448 ; — Willemine de, 3968 ; — Ydde de, 3682.

RUMONT, lieu dit à *Quelmes*, 3655.

RUYSSOLÈDE, *Ruysselede (Flandre occidentale)*, 4334, 4368.

## S

SABLONIÈRE (LA RUE), lieu dit à *Bayenghem-les-Eperlecques*, 4179.

SABLONNIÈRES (LES), lieu dit à *Tubersent*, 3893.

SACHIN, *Sachin (Pas-de-Calais)*, 4621.

SAILLY, Guillaume de, 3595.

SAILYET, Bailliage de, 4123.

SAINS, *Sains (Somme)*, Sgr de, 3563, 4675.

SAINT ALBIN, Charles de, 4703.

SAINT-AMAND, *Saint-Amand (Nord)*, Abbé de, 4639 ; — Colard de, 3757 ; — Collart de, 3728.

SAINT-AMÉ, *Saint-Amé*, église de *Lestrem*, 3986.

SAINT-ANDRÉ-AU-BOIS, *Saint-André-au-Bois*, abbaye sur *Gouy-Saint-André (Pas-de-Calais)*, 4022.

SAINT-ANDRIEN-EN-LA-MARCHE, SAINT-ANDRY-EN-LA-MARCHE, Baron de, 3474, 3549.

SAINT-AUGUSTIN-LES-THÉROUANNE, SAINT-AUGUSTIN-LES-LA-VILLE-D'AIRE, Abbaye de *Saint-Augustin-les-Thérouanne*, 4172, 4181, 4329.

SAINT-AULDEGONDE ; v. SAINTE-ALDEGONDE.

SAINT-BARTHÉLÉMY, collégiale de *Béthune*, 3667, 3677, 3726, 4128, 4340, 4377, 4740, 4741.

SAINT-BARTHÉLÉMY-D'EECHOUT, à *Bruges (Flandre occidentale)*, Abbé de, 3455 ; v. EECHOUT.

SAINT-BERTIN, Abbaye de, v. passim ; — Aman, amanie de, 3419, 3436, 3438, 3457, 3511, 3533, 3554, 3635, 3739, 3789, 3844, 3977, 4420, 4444, 4552, 4573, 4690, 4700, 4710, 4722, 4768, 4797, 4799, 4819 ; — Bailli général de, v. Nicolas Macrel, Guillaume Goffeste ; — Confrérie de, 4237, 4296 ; — Grainetier de, 4148, 4178 ; — Rue de, à *Saint-Omer*, 3441, 3789, 3844, 4135 ; — Tour de, 3988 ; — Eglise de, à *Poperinghe*, 3404, 4451 ; v. POPERINGHE.

SAINT-CRISTOFLES PRÈS SENLIS, *Saint-Christophe*, sur *Fleurines (Oise)*, 3572.

SAINT-DELIS, Anthoine de, 3776, 3793, 3806, 3811.

SAINTE-ALDEGONDE, SAINTE-AUDEGONDE, SAINTE-AULDEGONDE, fief de la banlieue de *Saint-Omer*, sur *Longuenesse*, Comtesse de, 4670, 4675 ; — Jehan de, 3411, 3476, 3530, 3912, 3920, 3961, 3979 ; — Nicolas de, 3612 ; — Philippe de, 4061, 4124.

SAINTE-ALDEGONDE, fief dans le marais de *Saint-Omer*, 3925 ; — Vivier de, 3496, 3937, 4061, 4774.

SAINTE-ALDEGONDE, Eglise de *Saint-Omer*, Curé de, 4066.

SAINTE-ALDEGONDE (TERRE DE), lieu dit à *Acquin*, 3781.

SAINTE-CATHERINE, Maison dite de, à *Arques*, 4394.

SAINTE-CATHERINE-DE-SION, Couvent de, à *Saint-Omer*, 3841, 4631.

SAINTE-CLAIRE, Pont de, sur l'*Aa*, 4496.

SAINTE-CROIX, Rue, à *Saint-Omer*, 4066 ; — Porte, à *Saint-Omer*, 4265 ; — Faubourg, près *Saint-Omer*, 4765.

SAINTE-ÉLISABETH, Abbaye de, à *Bruxelles*, 4104.

SAINTE-GENEVIÈVE, Abbaye de, à *Paris*, 3878.

SAINTE-MARGUERITE, église de *Saint-Omer*, 3409, 3481, 3490, 3510, 3530, 3712, 3721, 3841, 3844, 3856, 3862, 3864, 4016, 4375, 4710 ; — Tour de, 3988 ; — Religieuses de, 3539.

SAINTE-MARGUERITE (L'ATTRE DE), lieu dit à *Saint-Omer*, 3436, 3511, 3535, 3789, 3798, 4226.

SAINTE-MARIE, église de *Watten*, 3596, 3608.

SAINTE-MARIE, vocable de l'abbaye de *Clairmarais*, 4235.

SAINTE-MARIE-EGLISE, SAINTE-MARIE-KERKE. *Sainte-Marie-Kerque (Pas-de-Calais)*, 3838, 3971, 4352, 4619, 4623, 4625, 4629, 4651, 4660, 4663, 4816.

SAINTE-MARIEUVILLE, SAINTE-MAROIEVILLE, SAINTE-MAROYE-VILLE, lieu dit près *Tubersent*, 3646, 3790, 3893.

SAINT-ELOI, Abbaye de, 4688 ; v. MONT-SAINT-ELOI.

SAINT-ELOI, Confrérie de, à *Béthune*, 4712.

SAINTES, Sgr de, 3563.

SAINT-FOLQUIN, *Saint-Folquin (Pas-de-Calais)*, 3814, 3835, 4475, 4584, 4633, 4637, 4659, 4821.

SAINT-GEORGES, *Saint-Georges (Nord)*, 3393, 4353, 4466, 4483, 4572, 4587, 4600.

SAINT-HILAIRE, Guilbert de, 3558.

SAINT-JANS-MULLENOUTE, dîme à *Merckem*, 4520.

SAINT-JEAN, Paroisse de *Saint-Jean-Baptiste*, à *Saint-Omer*, 3409, 3510, 3635, 3844, 3856, 3862, 3864, 3883, 3987, 4032, 4226 ; — Rue,

à *Saint-Omer*, 3782 ; — Atre, à *Saint-Omer*, 3789.
SAINT-JEAN, Eglise de *Poperinghe*, 4489, 4494, 4499, 4538, 4551, 4589.
— Abbaye, à *Bailleul*, 4235.
— Abbaye, à *Amiens*, 4254.
— Hôpital, à *Bourbourg*, 4472.
SAINT-JEAN, Jean de, 3654.
SAINT-JEAN-AU-MONT, Abbaye de, à *Thérouanne*, 4080, 4081, 4191, 4204, 4205, 4574, 4729, 4807.
SAINT-JOSSE-AU-VAL, église de, à *Montreuil*, 3534.
SAINT-LANDELIN, *Saint-Landelin-en-Crespin (Nord)*, Abbaye de, 4257.
SAINT-MARTIN, cimetière, à *Saint-Omer*, 4496.
SAINT-MARTIN-AU-LAERT, SAINT-MARTIN-LÈS-SAINT-OMER, *Saint-Martin-au-Laërt (Pas-de-Calais)*, 3822, 4165, 4265 ; — Grande dîme de, 4033, 4066, 4275, 4276.
SAINT-MARTIN-EN-L'ISLE, paroisse de *Saint-Omer*, 3409, 3770, 3844, 3862, 3864, 3870, 3931, 4033, 4122, 4226, 4297 ; — Atre de, 3789.
SAINT-MARTIN-DE-TOURNAI, Abbaye de, 4315.
SAINT-MARTIN-D'YPRES, Eglise de, 3390, 3437.
SAINT-MAURICE, Seig' de, 3657.
SAINT-MAURICE (LA PAROISSE DE), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
SAINT-MAXENS, *Saint-Maxent (Somme)*, Pierre de, 4122.
SAINT-MICQUIEL, SAINT-MICHEL, paroisse de *Saint-Michel*, à *Saint-Omer extra muros*, 3844, 3858 ; — Mont, 4066.
SAINT-MOMELIN, *Saint-Momelin (Nord)*, Eglise de, bac de, 3783, 3947, 3994, 3995, 4047, 4322, 4382, 4430, 4446, 4447, 4475, 4529, 4540, 4547, 4559, 4573, 4594, 4598, 4602, 4620, 4643, 4649, 4685, 4689, 4760, 4764, 4767, 4771, 4794, 4812, 4815, 4824, 4826.
SAINT-NICOLAS, abbaye, à *Furnes*, 3388, 3390, 3627, 3643, 3809, 3958.
SAINT-NICOLAS, *Saint-Nicolas-sur-l'Aa*, sur *Sainte Marie-Kerque*, 4483, 4601, 4612, 4746.
SAINT-OMER, *Saint-Omer (Pas-de-Calais)*, 3492, 3520, 3608, 3648, 3685, 3701, 3716, 3762, 3820, 4000, 4024, 4037, 4040, 4054, 4067, 4075, 4095, 4103, 4110, 4132, 4155, 4158, 4161, 4201, 4261, 4264, 4273, 4286, 4287, 4418, 4446, 4546, 4547, 4552, 4555, 4570, 4685, 4688, 4762, 4763, 4799.
— Aman de, 4573.
— Bailli, Bailliage de, 3433, 3495, 3768, 3818, 3834, 3836, 3848, 3850, 3904, 4124, 4197, 4265, 4266, 4268, 4591, 4607, 4616, 4744, 4772 ; v. Greffier, Lieutenant, Receveur.
— Capitaine général de, 3536.
— Chanoines, Chapitre de, 3402, 3423, 3426, 3542, 3627, 3643, 3822, 3827, 3910, 4033, 4234, 4278, 4413, 4383, 4466, 4569, 4585, 4693, 4716, 4730, 4747, 4757, 4765, 4773, 4792.
— Chantre de, 3363.
— Château de, 3875.
— Conseiller de la ville de, 3808, 3931.
— Doyen de l'église de, 4066.
— Eglise de, 4213, 4719.
— Evêques, Evêché de, 4097, 4099, 4102, 4118, 4129, 4133, 4205, 4236, 4237, 4241, 4249, 4602, 4635, 4636, 4638, 4644, 4745, 4812, 4838, 4839 ; v. Gérard d'Haméricourt, Blasœus, Christophe de France, Théodore de Brias, Joseph-Alph. de Valbelle, Louis Conzié.
— Frères Prêcheurs (Couvent des) à, 3490.
— Greffier du bailliage, 4197.
— Lieutenant du bailli, 3442, 3564, 3584, 3618, 3663, 3797.
— Magistrat, Mayeur et échevins de, 3361, 3369, 3394, 3398, 3405, 3435, 3464, 3470, 3491, 3525, 3549, 3560, 3565, 3637, 3660, 3661, 3693, 3766, 3769, 3805, 3856, 3902, 3922, 3982, 3987, 3988, 4048, 4056, 4192, 4196, 4216, 4219, 4221, 4229, 4313, 4414, 4417, 4420, 4496, 4567, 4576, 4650, 4760, 4767, 4768.
— Mayeur des francs-alleux, 3439.
— Official de, 4122.
— Paroisses de ; v. SAINTE-MARGUERITE, SAINT-JEAN, SAINT-MARTIN-EN-L'ISLE, SAINT-MICHEL, SAINT-SÉPULCRE.
— Portes de ; v. Portes BOULLIZIENNE, SAINTE-CROIX.
— Prévôt de, 3341, 3559, 3596, 3598, 3840, 4263.
— Receveur du bailliage de, 3912.
— Rues et Places ; v de l'AVAINE, BECQUESTRAET, BEGHINESTRAET, des CAPELLES, des CAPPELLETTES, Ruelle du COQ, de l'ESCUCHERIE, de l'ESQUEQUIER, de la FOULERIE, GROSSE RUE, LEUESTRAET, du MOLLIN, des MOULINS, des NOLLARS, NYEUSTRAET, de l'ORFAVERIE, PAELSTRAET, des POMMES, des POURCHEAUX, RAEPSTRAET, SAINT-BERTIN, SAINTE-CROIX, SAINT-JEAN, de SCOENDREWICH, SCOT PLACHE, TANNE RUE, Place du VIEUX MOUSTIER, VLEUTE ROSCHOF, de VINCQUEBROUCQ, du WAY, du WINCAY, WINCQUEBROUCQ, ZENOMSTRAET, du ZUDBROUCH.
— Salle épiscopale de, 4165, 4189.
— Séminaire de, 4597.
— Sergent à verge, 4089.
— Sièges de, 3515, 3522, 4617.
— Vierscaires de, 3635.
— Famille de, Charles de, 3933.
SAINT-OMER-CAPELLE, *Saint-Omer-Capelle (Pas-de-Calais)*, 4821.
SAINT-PIERRE, Eglise, à *Lille*, 3887.
SAINT-PIERRE-D'ABBEVILLE, Eglise et abbaye, à *Abbeville*, 3529, 3619, 3794, 3941, 4230, 4240, 4242, 4244, 4245, 4247, 4248, 4251, 4261, 4290.
SAINT-PIERRE-D'AIRE, Collégiale, à *Aire-sur-la-Lys*, Chantre de, 4278 ; — Prévôt de, 4235.
SAINT-PIERRE-DE-CASSEL, Collégiale, à *Cassel*, 4802.
SAINT-PIERRE-DE-GAND, Abbaye, à *Gand*, 3455, 4170, 4639.

SAINT-PIERRE-DE-LOBBES, Abbaye, à *Lobbes*, 4170.
SAINT-POL, *Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais)*, 3358, 4056 ; — Comtesse de, 3675 ; — Antoine de, 3915 ; — LES HEMPS DE, lieu dit, 4492.
SAINT-PRY, prieuré de *Saint-Pry*, à *Béthune*, 3397, 3445, 3484, 3529, 3561, 3607, 3619, 3667, 3672, 3673, 3680, 3683, 3684, 3700, 3702, 3725, 3751, 3752, 3776, 3777, 3779, 3791, 3793, 3795, 3813, 3814, 3819, 3821, 3826, 3830, 3832, 3842, 3986, 4141, 4230, 4232, 4240, 4244, 4245, 4251, 4258, 4259, 4271, 4277, 4283, 4291, 4321, 4326, 4348, 4378, 4381, 4393, 4397, 4407, 4426, 4481, 4519, 4537, 4561, 4671, 4679, 4681, 4701, 4711, 4714, 4755, 4766, 4780 ; — Faubourg de, à *Béthune*, 3832 ; — Rue de, à *Béthune*, 3397 ; — Refuge de, à *Béthune*, 4699.
SAINT-PRY-D'ABBEVILLE, prieuré, à *Abbeville*, 4364.
SAINT-PRY-LÈS-SAINT-QUENTIN, prieuré de *Saint-Prix*, sur *Saint-Quentin (Aisne)*, 3529.
SAINT-QUENTIN, *Saint-Quentin (Aisne)*, 3395.
SAINT-QUENTIN-EN-L'ISLE, abbaye à *Noyon (Oise)*, 3559.
SAINT-RAGON, François de, 4073.
SAINT-RÉMY, Eglise de, à *Reims*, 3559.
SAINT-RIQUIER, *Saint-Riquier (Somme)*, Abbaye de, 3475.
SAINT-SÉPULCRE, Abbaye du, sur *Cambrai*, 4542.
SAINT-SÉPULCRE, Eglise du, paroisse de *Saint-Omer*, 3408, 3576.
SAINT-THIERRY, Eglise de, à *Reims*, 3559.
SAINT-THIERRY-LEZ-REIMS, *Saint-Thierry (Marne)*, 3395.
SAINT-TROND, abbaye du diocèse de *Liège*, *Saint-Trond (Limbourg belge)*, 3566 à 3568, 3572, 3574, 3608, 3903.
SAINT-VAAST, abbaye à *Arras*, 4022, 4057, 4170, 4205, 4400, 4458, 4542, 4639, 4829, 4831, 4834, 4842.
SAINT-VAAST, paroisse de *Béthune*, 3601, 3614, 3726, 3840, 4293, 4645.
SAINT-WINOC, Abbaye de, à *Bergues*, 3416, 3455, 3456, 3458, 3641.
SALENCY, *Salency (Oise)*, 4123, 4174, 4270, 4317, 4320.
SALEU, *Saleux (Somme)*, 3810.
SALOMÉ, *Salomé (Nord)*, 4167. 4564, 4676.
SALPERWICH, SALPERWICK, SALPERWICQ, SALPRUICH, SALPRUICQ, *Salperwick (Pas-de-Calais)*, 3386, 3411, 3439, 3449, 3595, 3612, 3689, 3805, 4056, 4151, 4197, 4555 ; — Jacques de, 3410, 3411, 3461 ; — Maroye de, 3860 ; — Miquiel de, 3348.
SALUBRE (?), Evêque de, 4104.
SALUCES BERNEMICOURT, Lamorald de, 4706.
SAMER IN BOSCO, *Samer (Pas-de-Calais)* ; v. SANCTI WULMARI.
SAMETTES (LE BOIS DE) ; v. BOIS.
SANCTI ANDREÆ PROPE BRUGAS, de *Saint-André-les-Bruges (Flandre occidentale)*, Abbas, 4022.
SANCTI AUDOMARI, de *Saint-Omer*, Praepositus, canonici, episcopi, etc... ; v. SAINT-OMER.
SANCTI BARTHOLOMÆI DE ECCHOUT, Abbaye O. S. A. sur *Bruges (Flandre occidentale)*, Abbas, 4022.
SANCTI BASILII Ecclesia, chapelle de *Saint-Basile*, à *Bruges*, 4022.
SANCTI DONATIANI, oppidi Brugensis, ecclesia, église de *Saint-Donatien*, à *Bruges*, 4022.
SANCTI JOHANNIS EXTRA MUROS MORINENSIS, *Saint-Jean-au-Mont*, abbaye, sur *Clarques (Pas-de-Calais)*, Abbas, 3341.
SANCTI JUDOCI, *Saint-Josse (Pas-de-Calais)*, Abbas, 4263.
SANCTUM MUMMOLINUM, *Saint-Momelin (Nord)*, 3608.
SANCTI PRÆJECTI, *Saint-Pry* ; v. ce mot.
SANCTI SILVINI ALCHIACENSIS, *Saint-Silvin*, à *Auchy-les-Hesdin*, Abbas, 3341.
SANCTI TRUDONIS, de *Saint-Trond* ; v. ce mot.
SANCTI WINOCI, *Saint-Winoc*, abbaye à *Bergues*, Abbas, 3341.
SANCTI WULMARI DE SAMER IN BOSCO, Abbaye de *Saint-Vulmer*, de *Samer (Pas-de-Calais)*, Abbas, 3341.
SANDELIN, Marie-Joseph de, 4825 ; — Pierre de, 4825.
SANGUEHEN, SANGHEM, *Sanghen (Pas-de-Calais)*, 3708, 3709, 3917, 3976.
SARREPTANUS, de *Sarepte (Phénicie maritime)*, Episcopus, 4022.
SAUPPREHUICK, *Salperwick (Pas-de-Calais)*, Jacques de, 3410 ; v. SALPERWICH.
SAVEUSE, *Saveuse (Somme)*, Sgr de, 3563 ; — Jeanne de, 3721.
SAVOIE, *Savoie*, province, Marguerite de, 4056.
SCADELIN (LE), lieu dit à *Audrehem*, 3593.
SCADEMBOURG, château à *Saint-Martin-au-Laërt*, Seig' de, 4091.
SCAPCOUTRE, SCAPTSCOUTRE, lieu dit à *Quelmes*, 3655, 3671.
SCOENDREWICH, SCOENDRUICQ, lieu dit à *Saint-Omer*, 3789, 3844.
SCOT PLACHE, place à *Saint-Omer*, 3789.
SCOUDEMONT, lieu dit près de *Poperinghe*, 3552.
SCOUDEMONT HOUCQ, dîme près *Poperinghe*, 3604.
SCUTELETTE DE BERENDAL (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3671.
SELLES, *Selles (Pas-de-Calais)*, Seig' de, 3979.
SENELLENGHUES (LE PONT DE), *Sevelinghes*, sur *Essars (Pas-de-Calais)*, 3726.
SENINGHEM, *Seninghem (Pas-de-Calais)*, 3637, 3658, 4157.
SENLECQUES, *Senlecques (Pas-de-Calais)*, Martin de, 3951.

SENLIS, *Senlis (Oise)*, 3572.
SETQUES, *Setques (Pas-de-Calais)*, 3347.
SETQUES (LA VIEILLE QUARRIÈRE DE), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
SICHEM, Notre-Dame de, image miraculeuse à l'abbaye de Saint-Bertin, 4307.
SICILE, Roi de, 4102, 4118, 4184, 4185, 4190, 4246, 4252.
SINNINGUEHEM, *Seninghem (Pas-de-Calais)*, 3382.
SMAESKERKE, *Snaeskerke (Flandre occidentale)*, Ecclesia de, 3722.
SMOLDRIES (LE), lieu dit à *Arques*, 4222.
SOISSONS, *Soissons (Aisne)*, Walleran de, 3811.
SOLEIL (NOTRE-DAME DU), Religieuses de, à *Saint-Omer*, 3721.
SPERLECLANT (LE), terre dans les marais, près *Saint-Omer*, 4279.
SPERLEECQ LAND. SPERLEELAND, lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
SPICHOVE (LE), lieu dit à *Broxeele (Nord)*, 3501.
SPITEHOUS (BOIS DE), à *Arques*, 3362.
STACMITTES, lieu dit à *Quelmes*, 3597.
STADE, lieu dit à *Eperlecques*, 3365, 3600, 3978.
STAPLE, *Staple (Nord)*, Sgr de, 3964.
STARYE, *Stayen*, près de *Saint-Trond*, 3608.
STENART (LE), lieu dit à *Arques*, 3701.
STIELLAIN, Josse van, 3744.
STIENSTRAET (LA RUELLE DE), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
STOUTEVILLE, Jacques de, 3474.
STRASBOURG, *Strasbourg (Alsace)*, Bataille de, en 1675, 4540.
SUS-SAINT-LÉGER, *Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais)*, 3562.
SWOTEN, Ghilem van, 3962.
SWYNLANDE, Seigneurie de, sur *Poperinghe*, 4491.

## T

TAMBOUR, Maison dite le, à *Saint-Omer*, 4573.
TANNE-RUE, *Tenne-rue*, à *Saint-Omer*, 3844.
TATINGUEM, *Tatinghem (Pas-de-Calais)*, 3459, 3472, 3478, 3591, 3608, 3639, 4067, 4197, 4210, 4265, 4757, 4765, 4773.
TEN CESQUE, lieu dit dans les marais près *Saint-Omer*, 3524.
TENREMONDE, *Termonde (Flandre orientale)*, 3395.
TERAGE (LE), lieu dit à *Herbelles*, 3654.
TERMONDE, *Termonde (Flandre orientale)*, 4022.
TERUANENSIS, de *Thérouanne*, Ecclesia, 4263 ; v. THÉROUANNE.
TEXBRUGHE, pont à *Saint-Omer*, 3789.
THÉROUANNE, TERUANNE, *Thérouanne (Pas-de-Calais)*, 3514, 3584, 3639 ; — Archidiacre de, 4263 ; — Avouerie de, 3428, 3787 ; — Chantre de, 4059 ; — Chapitre de, 3367, 3414, 3416, 3423, 3427, 3462, 3620, 3641, 4017 ; — Doyen de l'église de, 3608, 3614, 3768 ; — Eglise Notre-Dame, 3559 ; — Evêque de, 3364, 3413, 3446, 3573, 3719, 3744, 3766, 3828, 3841, 3918, 3987, 4021, 4073, 4275 ; — Prévôt de l'église de, 3598, 3599 ; — Synode de, 3367, 3538 ; — Vicaire général, 3454.
THIEMBRONNE, *Thiembronne (Pas-de-Calais)*, Sgr de, 4106.
THOSAN, Abbas beatæ Mariæ de, abbaye à *Baudeloo*, sur *Aerseele (Flandre occidentale)*, 4022.
THOUEILLES, Seig' de, 3607.
THOULECTE (?), 3718.
TIELT, Pierre du, 3784.
TIL, Charles du, 4083.
TILLEUL (LE), lieu dit près *Rodelinghem*, 3692.
TILLY, Jean de, 4179.
TILQUES, *Tilques (Pas-de-Calais)*, 3411, 3439, 4569.
TORNACENSIS, de *Tournai*, Ecclesia, 3417, 4022.
TORNIELLIS, Lotherius de, 3580.
TORRE, M. de la, 4184.
TOUL, *Toul (Meurthe)*, Doyen de, 3342.
TOUR, Willames de le, 4265, 4267.
TOUR DE COULOMBY, fief à *Sainte-Marie-Kerque*, 3971.
TOURNAY, *Tournai (Hainaut)*, 3722, 3734, 4003, 4203 ; — Abbaye Saint-Martin de, 4315 ; — Bailli de, 3473 ; — Chanoines, Chapitre et Doyen de, 3342, 4278 ; — Collège de, 4424 ; — Evêque de, 3446, 3688 ; — Official de, 3455, 3456, 3458, 3465, 3467 ; — Parlement de, 4574, 4582, 4589, 4596.
TOURNEHEM, *Tournehem (Pas-de-Calais)*, Citadelle de, 4124.
TRAMECOURT, *Tramecourt (Pas-de-Calais)*, Antoine de, 3363, 3364.
TREFFREVAL (LE QUEMIN DU), lieu dit à *Coyecques*, 3590.
TRÈVES, *Trèves (Prusse rhénane)*, Bataille de, 4540 ; — Diocèse de, 3581.
TRICARIO, *Tricarico (Italie)*, Evêque de, 4253.
TROIS ROIX, enseigne à *Saint-Omer*, Hôtel des, 3534.
TROMME (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3655, 4098.
TRONQUOY, Sgr de, 3912.
TULLE, *Tulle (Corrèze)*, Diocèse de, 4254.
TURBESSENT, TUBERSENT-LES-ESTAPLES,

*Tubersent (Pas-de-Calais)*, 3498, 3646, 3774, 3775, 3790, 3893, 4056, 4230, 4240, 4245, 4805.
TURENNE, Maréchal de, 4540.
TUSCULI, à *Tusculum (Italie)*, 4238.

## U

UPEN, *Upen*, sur *Delettes (Pas-de-Calais)*, Sgr d', 3965.
UTRECHT, *Utrecht (Hollande)*, Evêque d', 3446.

## V

VACQUERIE-LEZ-QUEVAUSSART (LA), lieu dit à *Heuchin*, 3358.
VAL (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3655.
VAL, Seig' du, 3964, 4081 ; — Jacques du, 3562, 3573, 3575, 3578, 3581, 3721 ; — Jean, Johannes du, 3558, 3562, 3722, 4015.
VAL HAFFROY, lieu dit à *Herbelles*, 4092.
VALBELLE, *Valbelle (Basses-Alpes)*, Joseph-Alphonse de, 4748.
VALENCIENNES, *Valenciennes (Nord)*, Gouverneur de, 4124.
VALLÉE (LA), Guillaume de, 3442, 3443.
VALLÉE D'ESSINGHEM (LA), lieu dit à *Houlle*, 3571.
VALLÉE DESSOUBZ LE ROSE (LA), lieu dit à *Quelmes*, 3451.
VASSOURIE (LA), Sgr de, 3941.
VAUCHEL (LE), lieu dit près *Wacquinghen*, 3623.
VEERE (LA) (?), Ville de, 3526.
VELDEQUE (LE), lieu dit à *Eperlecques*, 4179.
VENDÔMOIS (LE), province française, Comtesse du, 3675.
VENDUEIL, *Vendeuil (Aisne)*, Jean de, 3529.
VÉNISE (LA) (?), appliquée aux remparts de la ville de *Saint-Omer*, 4313.
VERCEIL, *Verceil (Italie, prov. de Novarre)*, Evêque de, 3995, 4213, 4234.
VERCELLENSIS, de *Verceil* ; v. ce mot.
VERDE VOYE (LA), lieu dit à *Arques*, 3676.
VERDEVOYE (LA), lieu dit à *Herbelles*, 3654.
VERDE VOYE, VERDE VOYE DE CASEKIN BUSCH (LA), lieu dit à *Wizernes*, 3632, 3639.
VERDRECQUES, *Wardrecques (Pas-de-Calais)*, 3854 ; v. WERDRECQ.
VERMANDOIS, le *Vermandois*, ancienne province, Bailli du, 3430, 3529, 3572.
VERNOIS, Jean du, 4236, 4237, 4249.
VERNONE, VERNOVE, lieu dit à *Quelmes*, 3410, 3602.
VERQUIGNEUL, *Verquigneul (Pas-de-Calais)*, 4064, 4568, 4803.
VERQUIN, *Verquin (Pas-de-Calais)*, 3359.
VERSOITHOUCQUE, VERSOITHOVES, lieu dit à *Houlle*, 3972, 4002.
VERT, Jean du, 3600.
VERTAIN, *Vertain (Nord)*, Jean de, 3377, 3379, 3380.
VERVIN, VERVINI OPPIDUM, *Vervins (Aisne)*, 4254, 4255 ; — Philippe de, 4045.
VESTKERKE, *Westkerke (Flandre occidentale)*, 3734.
VETRE (LA) (?), Ville de, ou LA VEERE (?), 3526.
VICENCE, *Vicence (Italie)*, Pierre de, 3580.
VIEIL ATTRE (LE), lieu dit à *Wizernes*, 3908.
VIEL FLOS (LE), lieu dit à *Quelmes*, 3655 ; v. VIEUX FLOS.
VIEILLE BRUSLE, Rue de la, à *Saint-Omer*, 4129.
VIESQUIEL (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3882.
VIEULX ATRE (LE), lieu dit à *Wizernes*, 3640.
VIEUX FAUCON (LE), enseigne d'une maison à *Louvain*, 4145.
VIEUX FLOS (LE), lieu dit à *Quelmes*, 4098, 4110 ; v. VIEL FLOS.
VIEUX MOUSTIER, Place du, à *Saint-Omer*, 3685.
VIGNACOURT, *Vignacourt (Somme)*, A. de, 4407.
VIGNETTE (LE), lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
VILERE, *Villers-le-Peuplier (province de Liège, Belgique)*, 3608.
VILLEBROUCQ, lieu dit à *Wizernes*, 4140.
VILLEMANS, Seig' de, 3345.
VINACOURT, *Vignacourt (Somme)*, 3427.
VINCQ (LE), lieu dit à *Houlle*, 3699, 3872, 3927, 4312.
VINCQUAY (LE), lieu dit à *Saint-Omer*, 3533.
VINCQUEBROUCQ, Rue du, à *Saint-Omer*, 3429, 3448 ; v. WINQUEBROUCQ.
VINGNE, Colline de le, 3539.
VINGT DENIERS (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754.
VITRY, *Vitry (Pas-de-Calais)*, Thierry de, 3402.
VITRYACO, *Vitry (Pas-de-Calais)*, Theodericus de, 3341, 3372, 4278 ; — F. de, 3372.
VITSE, Pierre de, 4771.
VLEUTE (LA), place à *Saint-Omer*, 4048.
VOIETTE CARON (LA), lieu dit à *Roquetoire*, 3717.
VOLDEN, Hermannus van, 4022.
VOLVERDINGHE ; v. WULVERDINGHE.

VORMEZEELE, *Voormezeele* (*Flandre occidentale*), 3437.
VOSMITLE (LE), lieu dit à *Bayenghem-les-Eperlecques*, 4179.
VREMDE VLEULTRE (LE), lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
VROLLANT, *le Vroland*, fief sur *Recques* (*Pas-de-Calais*), 4014.
VROUDE (LE QUIEF), lieu dit à *Quelmes*, 4158.
VROUIN, Philippe de, 4032.

## W

WACQUINGHEN, *Wacquinghen* (*Pas-de-Calais*), 3623, 4081, 4335.
WAESTENE, Monasterium de, alias Warneston ; v. WARNESTON.
WAILLY, Guillaume de, 4266.
WAL (LE), le *Val d'Acquin*, sur *Acquin*, 4197.
WAL, David du, 3908 ; — Jehennet du, 3640 ; v. VAL.
WALAIN, Sgr de, 3572.
WALCOF, Seigneurie de, 3638.
WALLE, Guillaume de, 3961 ; — Johannes de le, 3562.
WALLON-CAPELLA, *Wallon-Cappel* (*Nord*), Franciscus de, 3341 ; — Henri de, 3442, 3443, 4265 à 4268 ; — Maroie de, 4265 à 4268.
WAQUINGHEN, *Wacquinghen* (*Pas-de-Calais*), Jean de, 3646.
WAR (LE GRAND), vivier près de *Salperwick*, 3439.
WARENNE, Arnulphus de le, 3608.
WARINGUEVILLE, WARINGUINEVILLE, lieu dit à *Quercamp*, 4103.
WARLANT (LA RUELLE DU), lieu dit à *Houlle*, 4126.
WARNESTON, *Warneton* (*Flandre occidentale*), Abbas de, 4022.
WASCO, *le Waast* (*Pas-de-Calais*), Prior de, 3903, 3910.
WASTINE, lieu dit sur *Clemskerke* (*Flandre occidentale*), Nicolas de, 3342.
WATENES, WATINES, *Watten* (*Nord*), 3577, 3626, 3783, 3844, 3991 ; — Bailli de, 4392 ; — Eglise Sainte-Marie de, 3596 ; — Noviciat des Jésuites de, 4314 ; — Prévôt de, 3577, 3608, 3624, 3910 ; — Claudius de, 3417.
WATINENSIS, de *Watten*, Præpositus, 3577, 3910.
WATOU, *Watou* (*Flandre occidentale*), Rue de, à *Poperinghe*, 4372.
WATTENDAMME, *Wattendam*, sur *Watten*, 3783.
WAUDRICOURT, *Vaudricourt* (*Pas-de-Calais*), Marie de, 3912.
WAUDRINGHEM, *Vaudringhem* (*Pas-de-Calais*), 4098.
WAULTRE, Lyonoire de, 4043.
WAVRANS, *Wavrans* (*Pas-de-Calais*), Jacques de, 4131.
WAVRIN, *Wavrin* (*Nord*), Walramnus de, 3341.
WAY, Rue du, à *Saint-Omer*, 3844.
WELBROUCQ (LE), lieu dit à *Wizernes*, 4131 ; v. VILLEBROUCQ.
WEPIERRE, Jehan de la, 4106.
WERDRECQ, *Wardrecques* (*Pas-de-Calais*), Sgr de, 3827 ; v. VERDRECQUES.
WERQ (LE), lieu dit à *Arques*, 3701.
WERQUIGNŒUL, *Verquigneul* (*Pas-de-Calais*), 3726, 4064, 4626.
WERQUIN, *Verquin* (*Pas-de-Calais*), 3359, 4056, 4064, 4626.
WESPIERRE, Thomas de le, 3618, 3940.
WEST-BROUCQ, marais près de *Saint-Omer*, 3541.
WESTEHOWE, WESTHOVE, lieu dit à *Quelmes*, 3603, 3655.
WESTHOVE, WESTOVE, lieu dit sur *Eperlecques*, 3972, 4002.
WEST QUEMINICQ (LE), marais à *Salperwick*, 3461.
WESTRETUN, *Witerthun*, sur *Leubringhen* (*Pas-de-Calais*) 3609.
WEZ DE SAINT-BERTIN (LE), lieu dit à *Saint-Omer*, 3525.
WIGNACOURT, *Vignacourt* (*Somme*), Antoine de, 4378 ; — Philippe de, 4449.
WIDEBROUCK, WILDEBROUCQ (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
WILINES (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3863.
WILLEMS-GUERARDS-LANT, terre à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
WILLEMS-STAES-LANT, lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
WILLERC, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
WINCAY (LE), lieu dit à *Saint-Omer*, 4040.
WINCQ (LE), lieu dit à *Moulle*, 4126.
WINCQUEBROECQ ; v. WINQUEBROUCQ.
WINDAULLE, M. et Mme de, 4073.
WINDHOVE, lieu dit à *Bourbourg*, 3659.
WINGART, WINGHART (LE), lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400, 3754.
WINNEZELE, *Winnezeele* (*Nord*), Jean de, 3458, 3467.
WINQUEBROUCQ, WINCQUEBROECQ, lieu dit à *Saint-Omer*, 3789, 3801, 3844 ; v. VINCQUEBROUCQ.
WINSCH, *Wins*, sur *Blendecques* (*Pas-de-Calais*), Pierre de, 3682.
WINTERBECQUE (LE), lieu dit à *Arques*, 3457.

WISMES, *Wismes* (*Pas-de-Calais*), Marc de, 3881.
WISQUE, *Wisques* (*Pas-de-Calais*), 3979, 4124, 4173, 4738 ; — Jean de, 3912.
WISSANT, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
WISSOC, WYSSOC, *Wissocq*, sur *Audrehem* (*Pas-de-Calais*), 3563, 3593, 3750 ; — Adrien de, 3784 ; — Anthoine de, 3653, 3911 ; — Jacques de, 3531 ; — Martin de, 3553, 3615, 3642, 3713, 3732, 3740, 3741, 3748, 3749, 3766, 3772, 3805, 3911.
WITTE, Jean de, 4022.
WIZERNES, *Wizernes* (*Pas-de-Calais*), 3499, 3585, 3632 à 3634, 3638 à 3640, 3642, 3644, 3645, 3648, 3697, 3716, 3742, 3745, 3802, 3851, 3871, 3885, 3886, 3891, 3892, 3902, 3908, 3911, 3913, 3924, 3926, 3929, 3933, 3936, 3949, 3969, 3974, 3990, 3996, 4000, 4001, 4006, 4007, 4014, 4018, 4056, 4065, 4090, 4091, 4094, 4114, 4131, 4140, 4142, 4143, 4155, 4175, 4197, 4198, 4201, 4316, 4339, 4345, 4346, 4386, 4516, 4544, 4595.
WOENDES (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3863.
WOESTINE, Olivier de le, 4043.
WORMHOUD, *Wormhoudt* (*Nord*), Pierre van, 4309.
WOULFANGHES, lieu dit à *Quelmes*, 3655.
WOULPIT (LE), *Wolpit*, lieu dit à *Eperlecques*, Charles de, 3483.
WRECHEM-LES-FIENES, *Wrechem*, sur *Fiennes* (*Pas-de-Calais*), 3646.
WULVERDINGHE, *Wulverdinghe* (*Nord*), 3626, 3783.
WULVERINGHEM, *Wulveringhem* (*Flandre occidentale*), 4395.

## Y

YORK, *York* (*Angleterre*), Marguerite d', 3404.
YOULF (LES), lieu dit à *Arques*, 4050.
YPRES, *Ypres* (*Flandre occidentale*), 3390, 3447, 3509, 3550, 3557, 3650, 4109, 4235, 4341, 4574, 4798 ; — Evêque d', 4096, 4311, 4538.
YSERE (DEN), lieu dit à *Broxeele*, 3502.

## Z

ZAMSLAET, Jehan de, 3961.
ZEBLINGHEM, lieu dit à *Arques*, 4027, 4222.
ZEGHELANT, Tristan de, 3340.
ZÈGRES, Jean de, 4172.
ZENOMSTRAET (LE), rue à *Saint-Omer*, 3789.
ZOEM (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
ZOLHOF, ZOLLEHOF (LE), lieu dit près *Saint-Omer*, 3754, 3863.
ZOUTENAY, lieu dit à *Bayenghem-lez-Eperlecques*, Guillaume de, 3365.
ZUDAUSQUES ; v. ZUTAUSQUE.
ZUDBROUCH, ZUDBROUCQ, lieu dit dans les faubourgs de *Saint-Omer*, 3789, 3844, 3858, 3863, 4045.
ZUTAUSQUE, *Zudausques* (*Pas-de-Calais*), 3425, 4569, 4693.
ZUTBROELD, fief dépendant du château d'*Arques*, 4154.
ZUTHAGHE (LE), lieu dit à *Lysel*, près *Saint-Omer*, 3400.
ZUTHOVE, *Zutove*, sur *Boisdinghem*, 4110.
ZUTKERQUE, *Zutkerque* (*Pas-de-Calais*), 4354.
ZUTWOUCH, chemin à *Houlle* et *Eperlecques*, 4176.
ZUWINBROUC (LE), lieu dit à *Houlle*, 3571.

# TABLE DE CONCORDANCE

## ENTRE LES NUMÉROS DES ARTICLES DU GRAND CARTULAIRE ET CEUX DU PRÉSENT VOLUME

TOME V

104 —3356

TOME VII

42 —4063
358 —3422
378 —3340
379 —3347
380 —3348
381 —3349
382 —3350
383 —3317
384 —3318
385 —3319
386 —3315
387 —3316
388 —3320
389 —3342
390 —3321
391 —3322

TOME VIII

1 —3323
2 —3324
3 —3325
4 —3326
5 —3327
6 —3328
7 —3329
8 —3330
9 —3331
10 —3341
11 —3333, 3343 3346
12 —3332, 3344 3345
13 —3358
14 —3359, 3360
15 —3362
16 —3351
17 —3352
18 —3353
19 —3354
20 —3355
21 —3356
22 —3357
23 —3383
24 —3384
25 —3363
26 —3364
27 —3365
28 —3366
29 —3371
30 —3368
31 —3367
32 —3369
33 —3374
34 —3370
35 —3372
36 —3373, 3375
37 —4275, 4276
38 —3376
39 —3377
40 —3378, 3379
41 —3380
42 —3381
43 —3382
44 —3389
45 —3385
46 —3386
47 —3387
48 —3388
49 —3399
50 —3400
51 —3401
52 —3390
53 —3391
54 —3393
55 —3392, 3394
56 —3396
57 —3397
58 —3395, 3398
59 —4278
60 —3402
61 —3412
62 —3410
63 —3411
64 —3413
65 —3414
66 —3415
67 —3404
68 —3405
69 —3406
70 —3407
71 —3403, 3408
72 —3409
73 —3416, 3417
74 —3419
75 —3420
76 —3421
77 —3423, 3426 3427, 3428 3430
78 —3424
79 —3425
80 —3437
81 —3432
82 —3433, 3491
83 —3448
84 —3429
85 —3431
86 —3445
87 —3446, 3447
88 —3448
89 —3449
90 —3450
91 —3434
92 —3435
93 —3436
94 —3438
95 —3439
96 —4269
97 —3440
98 —3441
99 —3442, 4265 4266, 4267 4268
100 —3443
101 —3444, 4271 4272
102 —3457
103 —3459
104 —3451
105 —3452
106 —3453
107 —3454
108 —3455, 3456 3458
109 —3465, 3467
110 —3472, 3473 3474, 3477
111 —3475

112 —3476
113 —3478
114 —3460
115 —3461
116 —3462
117 —3463
118 —3466
119 —3464
120 —3468
121 —3470
122 —3469
123 —3471
124 —3486
125 —3488
126 —3489
127 —3479
128 —3480
129 —3481
130 —3482
131 —3483
132 —3484
133 —3485
134 —3487
135 —3500
136 —3490, 3492
137 —3494
138 —3493
139 —3495
140 —3498
141 —3496
142 —3497
143 —3499
144 —3515
145 —3516
146 —3517
147 —3514
148 —3501, 3505
149 —3502, 3506
150 —3503, 3507
151 —3504, 3508
152 —3509
153 —3510
154 —3511
155 —3512
156 —3527
157 —3518
158 —3521
159 —3519
160 —3520
161 —3522
162 —3523
163 —3524
164 —3525
165 —3513, 3526
166 —3534
167 —3535
168 —3528
169 —3530
170 —3531
171 —3529
172 —3532
173 —3533
174 —3543
175 —3537
176 —3538
177 —3539, 3540
178 —3541
179 —3542
180 —3553
181 —3554
182 —3555
183 —3556
184 —3544
185 —3545
186 —3547
187 —3548
188 —3546, 3549
189 —3552
190 —3550
191 —3551, 3557
192 —3559, 3560
193 —3561
194 —3558
195 —3571
196 —3562
197 —3563
198 —3564
199 —3565
200 —3568
201 —3567
202 —3566
203 —3569
204 —3570
205 —3583
206 —3584
207 —3572
208 —3573
209 —3574, 4274
210 —3582
211 —3575
212 —3576
213 —3577, 3579
214 —3578, 3580
215 —3581
216 —3592
217 —3591
218 —3585
219 —3586
220 —3587
221 —3588
222 —4270
223 —3589
224 —3590
225 —3593
226 —3602
227 —3603
228 —3604
229 —3606
230 —3607, 3725
231 —3594
232 —4279
233 —3595
234 —3596
235 —3598, 3599
236 —3597
237 —3600
238 —3613
239 —3601, 3614
240 —3615
241 —3605
242 —3609
243 —3608, 3610
244 —3611
245 —3612
246 —4281
247 —3635
248 —3637
249 —3641
250 —3620
251 —3616
252 —3617, 4280
253 —3618
254 —3619
255 —3624
256 —3626
257 —3627
258 —3628
259 —3629
260 —3630
261 —3631
262 —3632
263 —3633
264 —3634
265 —3636
266 —3638
267 —3639
268 —3640
269 —3642
270 —3621
271 —3622
272 —3623
273 —3625
274 —3654
275 —3656
276 —3643
277 —3650
278 —3651
279 —3652
280 —3653
281 —3646
282 —3645
283 —3644
284 —3647
285 —3655
286 —3648
287 —3649
288 —3678
289 —3679
290 —3680, 3701
291 —3657
292 —4282
293 —3658
294 —4283
295 —3659
296 —3675
297 —3660
298 —3536, 3661
299 —3663
300 —3662, 3664
301 —3665
302 —3666
303 —3667, 3677
304 —3668, 4264
305 —3672, 3673
306 —3676
307 —3669
308 —3670
309 —3671
310 —3674
311 —3690
312 —3692
313 —3693
314 —3691, 3694
315 —3695
316 —3696

317 —3683
318 —3684
319 —3685
320 —3686
321 —3687
322 —3688
323 —3689
324 —3697
325 —3698
326 —3682
327 —3683

TOME IX

1 —3712
2 —4215
3 —3714
4 —3699
5 —3700
6 —3701
7 —3713
8 —3715
9 —3703
10 —3704
11 —3705
12 —3706
13 —3707
14 —3708
15 —3709
16 —3710
17 —3711
18 —3727
19 —3728
20 —3729
21 —3730
22 —3716
23 —3718
24 —3719
25 —3720
26 —3721
27 —3722
28 —3723
29 —3724
30 —3726
31 —3717
32 —3752
33 —3753
34 —3733
35 —3734
36 —3739
37 —3744
38 —3751
39 —3735
40 —3736
41 —3737
42 —3738
43 —3740
44 —3741
45 —3742
46 —3743
47 —3745
48 —3746
49 —3747
50 —3748
51 —3749
52 —3750
53 —3757
54 —3758
55 —3759
56 —3754
57 —3755
58 —3756
59 —3776
60 —3777, 3778
61 —3763
62 —3764
63 —3765
64 —3766, 3767 3768
65 —3760, 3761 3762, 3769
66 —3770
67 —3771
68 —3772
69 —3773
70 —3731, 3732
71 —3775
72 —3774
73 —3786, 3787 3788
74 —3789
75 —3779
76 —3780
77 —3781
78 —3782
79 —3783
80 —3784
81 —3785
82 —3790
83 —3795
84 —3791
85 —3796
86 —3792
87 —3793
88 —3794
89 —3805
90 —3806
91 —3797
92 —3798
93 —3799
94 —3800
95 —3801
96 —3802
97 —3803
98 —3804
99 —3814
100 —3808
101 —3815
102 —3809
103 —3812
104 —3810
105 —3811
106 —3813
107 —3816
108 —3807
109 —3817
110 —3818
111 —3819
112 —3820
113 —3821
114 —3822
115 —3823
116 —3832
117 —3833
118 —3824, 3825
119 —3826
120 —3827
121 —3828
122 —3829
123 —3830
124 —3831
125 —3835
126 —3834, 3836
127 —3837
128 —3838
129 —3839
130 —3840
131 —3841
132 —3842
133 —3843
134 —3859
135 —3860
136 —3861
137 —3863
138 —3856, 3862 3864
139 —3865
140 —3866
141 —3844
142 —3845
143 —3847
144 —3848
145 —3849
146 —3850
147 —3846
148 —3851
149 —3852
150 —3853
151 —3855
152 —3857
153 —3858
154 —3854
155 —3875
156 —3878
157 —3881
158 —3880
159 —3867
160 —3868
161 —3869
162 —3870
163 —3876
164 —3877, 3879
165 —3882
166 —3871
167 —3872
168 —3873
169 —3874
170 —3899
171 —3900
172 —3902
173 —3903
174 —3904
175 —3883
176 —3888
177 —3887, 3890
178 —3901
179 —3884
180 —3885
181 —3889
182 —3886
183 —3891
184 —3892
185 —3893
186 —3894
187 —3895

188 —3896, 3898
189 —3897
190 —3905
191 —3906
192 —3909
193 —4284
194 —4285
195 —4286
196 —3910, 4263
197 —3913
198 —3914
199 —3907
200 —3908
201 —3911
202 —3912
203 —3925
204 —3924
205 —3929
206 —3915
207 —3917
208 —3918
209 —3919
210 —3920
211 —3922
212 —3921
213 —3923
214 —3926
215 —3927, 3928
216 —3930
217 —3916
218 —3936
219 —3934
220 —3937
221 —3931
222 —3932
223 —3933
224 —3935
225 —3947
226 —3938
227 —3940
228 —3941, 4277
229 —3939
230 —3942
231 —3944
232 —3946
233 —3948
234 —3949
235 —3950
236 —3951
237 —3952
238 —3953
239 —3954
240 —3943
241 —3945
242 —3955
243 —3958
244 —3959
245 —3960
246 —3961
247 —3962
248 —3974
249 —3957
250 —3963
251 —3964
252 —3965
253 —3966
254 —3967
255 —3968
256 —3969
257 —3970, 3971
258 —3972
259 —3973
260 —3979
261 —3980
262 —3977
263 —3978
264 —3975
265 —3976
266 —3986
267 —3981, 3982
268 —3983, 3984
269 —3985
270 —3987
271 —3988
272 —3993
273 —3989
274 —3991
275 —3992
276 —3990
277 —3994
278 —3995
279 —3996
280 —3997
281 —4005
282 —4004
283 —4003
284 —3998
285 —3999
286 —4000
287 —4001
288 —4007, 4008
289 —4002
290 —4009
291 —4006
292 —4011
293 —4010
294 —4016
295 —4018
296 —4017
297 —4012
298 —4013
299 —4015
300 —4014
301 —4019
302 —4020
303 —4021
304 —4022
305 —4023
306 —4024, 4025
307 —4026
308 —4031
309 —4032
310 —4027
311 —4028
312 —4029
313 —4030
314 —4036
315 —4033
316 —4034
317 —4035
318 —4037
319 —4038
320 —4039
321 —4042
322 —4043
323 —4045
324 —4040
325 —3956, 4041
326 —4044
327 —4047
328 —4046
329 —4048
330 —4049
331 —4053
332 —4050
333 —4051
334 —4052
335 —4054
336 —4055
337 —4056
338 —4057
339 —4058
340 —4059
341 —4060
342 —4061
343 —4062
344 —4064
345 —4065
346 —4066
347 —4067, 4068
348 —4070
349 —4069
350 —4071
351 —4273
352 —4077
353 —4072
354 —4073
355 —4074
356 —4075
357 —4076
358 —4078
359 —4079
360 —4081
361 —4080
362 —4082
363 —4083
364 —4088
365 —4085
366 —4086
367 —4084
368 —4087
369 —4092
370 —4095
371 —4089
372 —4093
373 —4094
374 —4090
375 —4091
376 —4100
377 —4096
378 —4097
379 —4098
380 —4099
381 —4102
382 —4104
383 —4103
384 —4105
385 —4101
386 —4287
387 —4109
388 —4106
389 —4107
390 —4108
391 —4110
392 —4111

393 —4113
394 —4114
395 —4112
396 —4118, 4229
397 —4116
398 —4119
399 —4115
400 —4117
401 —4122
402 —4120
403 —4121
404 —4123
405 —4124
406 —4131
407 —4125
408 —4127
409 —4128
410 —4130
411 —4126
412 —4129
413 —4132
414 —4133
415 —4135
416 —4134
417 —4136
418 —4140
419 —4137
420 —4138
421 —4139
422 —4149
423 —4150
424 —4151
425 —4141
426 —4153
427 —4142
428 —4143
429 —4144
430 —4145
431 —4147
432 —4148
433 —4152
434 —4154
435 —4146
436 —4161
437 —4158
438 —4160
439 —4155
440 —4156, 4157
441 —4159
442 —4162
443 —4163
444 —4164
445 —4166
446 —4167
447 —4169
448 —4165
449 —4170
450 —4171
451 —4168
452 —4173
453 —4174
454 —4177
455 —4175
456 —4176
457 —4172
458 —4178
459 —4179
460 —4180
461 —4181
462 —4182
463 —4183
464 —4184
465 —4185
466 —4189
467 —4186, 4187
468— 4188

TOME X

1 —4190
2 —4191
3 —4192
4 —4193
5 —4194
6 —4195
7 —4196
8 —4197
9 —4198
10 —4199
11 —4200
12 —4202
13 —4203
14 —4204
15 —4201
16 —4205
17 —4206
18 —4207
19 —4208
20 —4208
21 —4208
22 —4209
23 —4211
24 —4212
25 —4210
26 —4213
27 —4214
28 —4216
29 —4217
30 —4218
31 —4219
32 —4221
33 —4220
34 —4222
35 —4223
36 —4224
37 —4225
38 —4226
39 —4227, 4228
40 —4230
41 —4231
42 —4232
43 —4233
44 —4234, 4235
45 —4236
46 —4237
47 —4238
48 —4239
49 —4241
50 —4243
51 —4240
52 —4242
53 —4244
54 —4245
55 —4246
56 —4247
57 —4248
58 —4249
59 —4250
60 —4251
61 —4252
62 —4253
63 —4254, 4255
64 —4256
65 —4257, 4258
66 —4259
67 —4260
68 —4261
69 —4262

# TABLE GÉNÉRALE

## COMPRENANT LES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS LES QUATRE VOLUMES

Dans cette table ne sont pas compris les actes d'administration des biens de l'abbaye, non plus que les actes d'acquisition, d'aliénation, rapports et dénombrements, etc..., pour lesquels les références suffisantes se trouvent aux tables de noms de lieux à la fin de chaque volume.


Abbés, Bénédiction, Election, Nomination des ; v. ces mots.

Abeilles (Droit de vol d') reconnu à l'abbaye sur un territoire, 1770, 1773.

Acquêts de l'abbaye (Etat général des) ; v. Etat.

Administrateur des biens de l'abbaye (Nomination d'un), 4180, 4183, 4186 à 4188, 4190.

Affermer (Droit de l'abbé d') une église dont il a l'administration, 1451.

Afforage (Droits d'), 3484, 3485, 3667, 3680, 3683, 3684, 3700, 3815, 4271, 4272 ; v. aussi Forage.

Affouage (Droit d'), 253.

Age (Limite d') à observer pour recevoir les enfants nobles au monastère, 706.

Agrégation des religieux exempts de Flandre et d'Artois à l'ordre de Cluny, 4827, 4829, 4831, 4832, 4834, 4838 à 4842 ; v. aussi Indépendance vis-à-vis l'abbaye de Cluny.

Aide (Subside en forme d') ; v. Subside.

Aides perçues sur les biens du clergé accordées par le Saint-Siège au souverain ; v. Impositions.

Aman de Saint-Bertin (Droits de l') à Arques, 1826, 1827, 1831, 1904 ; — Conflits avec l'aman du roi, 4573, 4710, 4722 ; — Conflit avec l'aman du Haut-Pont, 3295, 3419, 3420 ; — (Outrages à l') à Poperinghe ; v. Amende honorable.

Amanie de Saint-Bertin (Droits de l'), 1586 ; — (Etendue de l') à Saint-Omer, 1985, 4444, 4559 ; — (Limitation de l') et de celle du Haut-Pont, *3789, 3844*.


Les numéros imprimés en chiffres *italiques* correspondent aux actes qui, par suite de leur importance et leur intérêt, ont été publiés dans l'ouvrage avec plus de développement que les autres.

Amanie du Haut-Pont (Vente de l') à l'abbaye de Saint-Bertin, 3845, 3847 à 3850.
Ambassade envoyée à Rome par le duc de Bourgogne (Subvention pour), 2631.
Amende honorable faite pour outrages à la justice de l'abbaye et à l'aman de Poperinghe, 3527, 3867.
Amendes de justice, 211, 1038, 1124, 1127 ; — imposées aux habitants de Poperinghe par le souverain, 1639 ; — édictées contre ceux qui voleraient du bois au bois de Hames, 3101 ; — prononcées contre des particuliers ; v. passim.
Amnistie concédée par l'abbé de Saint-Bertin à des bannis, 2339, 2345, 2347, 2348, 2354.
Anguilles (Redevance d'), 346.
Anneau pastoral (Privilège de l') concédé à l'abbé de Saint-Bertin, 1017, 1021, 1609, 1666 ; v. Pontificaux (Attributs).
Anniversaires (Fondation de services), 84, 160, 234, 237, 249, 497, 583, 631, 853, 1104, 1422, 1423, 1603, 1708, 1892, 2114, 3475, 3665, 3868, 4013, 4015, 4278, 4480.
Annulation d'une aliénation de prieuré pour défaut de consentement du roi et du Saint-Siège, 3940 ; — de contrats subis usurairement pendant un siège de Saint-Omer, 3515, 3550.
Antériorité de l'église de Saint-Bertin relativement à l'église cathédrale de Saint-Omer, 4719.
Apocryphes (Actes), 25, 614, 615 ; v. aussi l'appendice du Tome III, par M. H. Round.
Appel (Ressort d') de la salle abbatiale de Saint-Bertin, 3810 à 3812, 3818, 3827, 3834, 3836, 3875, 3904, *4056*.
— (Ressort d') des causes de Poperinghe, 2734, 2774, 2794, 2795, 2798.
Aqueduc (Droit d'établir un), 584.
Armer (Ordre à l'abbé de Saint-Bertin d') ses sujets pour la guerre, 1479.
Armes (Convocation des hommes d') adressée au bailli de Poperinghe, 1554 ; v. aussi Milice.
Asile (Droit d') dans les bâtiments et dépendances de l'abbaye ; v. Refuge.
Assignation a comparaître en justice (Privilège de ne pouvoir recevoir d') au-delà d'une certaine distance, 778.
Associés pour la culture, 645.
Attributs pontificaux de l'abbé de Saint-Bertin ; v. Pontificaux.
Aubaine réclamée par l'abbé sur les biens d'un condamné confisqués à Arques, 1651.
Aumônerie (Compte de l') de l'abbaye, 2303.
Aumônes (Tarif des) à faire à l'église de l'abbaye pour obtenir une indulgence

plénière, 2972, 2979, 2992 ; — (Fondation d') en faveur des pauvres de Saint-Omer, 3992.

Aurore (Droit de célébrer la messe avant l'), 1730, 1764.

Autel portatif (Privilège de se servir d'un) accordé à l'abbé, 1729, 1764 ; — aux religieux malades, 3311.

Avoué de Saint-Bertin (Usurpation du titre d'), 1035.

Avouerie de Saint-Bertin (Concession aux habitants de la Flandre du droit de passer librement dans l'), 439, 2914.

Bac ; v. Batelier.

Bailli de Saint-Omer (Conflits de juridiction avec le) ; v. Conflit.

Bailliage et mairie de Poperinghe, 1253, 1457, *1458*, 1538, *1640*.

Banlieue de Saint-Omer (Détermination des limites de la), 921, 923, 924, 930, 935, 936, 1126.

Banni (Clerc) de Poperinghe, 2493 à 2497.

Bannir (Droit accordé à l'abbé de) hors des limites de la keure de Poperinghe, 1717 ; — d'Arques, 1950.

Bannis de Poperinghe (Amnistie à des), 2339, 2345, 2347, 2348, 2354.

Bannissement (Arrêt de), 1732, 3003, 3128.

Basilique Notre-Dame (Restitution à l'abbaye de la) par l'évêque des Morins, 35, 3200.

Batard, 2375 ; — (Confiscation des biens d'un), 2141.

Bâtards (Droit d'esqueanche de) reconnu à l'abbaye sur un territoire, 1770, 1773 ; — (Succession des), 1950, 3028, 3092, 4042.

Batelier ou bac (Etablissement d'un) chargé de faire traverser la rivière aux voyageurs, 2015, 2016, 2026 à 2028, 4760, 4761, 4767.

Bénédiction abbatiale donnée à l'abbé nouvellement élu, 511, 1560, 1561, 2068, 4185, 4205, 4703, 4748.

— pontificale (Droit de l'abbé de donner la), 1450, 1452, 1454, 2466.

Bénir (Droit de) les linges des autels et ornements sacerdotaux, 471, 1018, 3947, 3958.

Bêtes sauvages (Droit de l'abbaye de retenir les) trouvées ou prises sur le territoire des seigneuries qui dépendent d'elle, 2407, 2470, 2955.

Bierban (Droit de), 1826, 1827, 1831, 1904.

Bière (Droits établis sur la), 3484, 3485, 3548, 4308, 4344, 4356, 4384, 4410 ; v. aussi Cervoise, Tonlieu, Afforage.

Bois (Soustractions frauduleuses de portions de) dans les bois de l'abbaye, 2047, 2048, 2050 à 2052, 2055, 2057, 2059, 2070, 2073, 2076, 4652, 4655 à 4658, 4666 ; — (Peines édictées contre ceux qui coupent du) dans les propriétés de l'abbaye, 3624.

Boissons (Droits et Octrois sur les), 2994, 2996, 4824 ; — à Poperinghe, *3012, 3013,* 3014 ; v. aussi Bières, Vins, Tonlieu.

Bottes (Redevance d'une paire de), 804, 2020, 2035, 2280, 4349.

Bouquet de roses (Redevance d'un) des marguilliers d'Oxelaere pour le jour du Saint-Sacrement, 3804 ; — des Pénitentes récollectines de Poperinghe, 4562.

Bulles-privilèges concédées à l'abbaye de Saint-Bertin, par les papes : Victor II, 79 ; — Urbain II, 92, 93 ; — Pascal II, 109. 120 ; — Calixte II, 138, 153 ; — Innocent II, 176 ; — Célestin II, 190 ; — Lucius II, 191 ; — Eugène III, 193 ; — Adrien IV, 223 ; — Alexandre III, 238, 317 ; — Lucius III, 334 ; — Clément III, 363 ; — Célestin III, 403 ; — Innocent III, 426 ; — Honorius III, 554, 565, *710* ; — Grégoire IX, *712* ; — Grégoire X, 1158 ; — Martin IV, 1225 ; — Nicolas IV, 1339 ; — Martin V, 2659, 2813 ; — Clément VII, 3995, — Grégoire XIII, 4170 ; — Clément VIII, 4231.

Cambage (Droit de), 1826, 1827, 1831, 1904, 2879 à 2881.

Canal (Droit d'ouvrir un), 356, 415, 642, 643, 1735 ; — (Etablissement d'un), 1167.

Cantuaire (Division du) entre deux paroisses, 482, 489.

Cape (Redevance d'une), 733.

Capitation (Condition civile d'une famille assujettie à la), 87.

Capitulation de la ville de Saint-Omer à Louis XIV, 4546.

Cas criminels (Loi et coutume pour les) à Bergues, 3132 ; — à Arques, Poperinghe, etc. ; v. Keure.

Casernes (Impôt des) à Saint-Omer, 4570.

Casuel pour enterrement d'un enfant, 2643.

Cateux (Donation de), 1220, 2231, 3125 ; — (Bail de), 2075 ; v. aussi Etat des biens mobiliers.

Cathédratique (Droit), 142.

Cauchie (Droit de) dû par les tuiliers d'Arques, 2273.

Caverne, refuge creusé dans une carrière par les habitants de Wizernes, 2498.

Célébration (Autorisation et conditions de) de l'office divin dans des chapelles, 203, 336, 455, 551, 703, 2557, 2558 ; — d'offices épiscopaux dans l'église de

l'abbaye, 1982, 1983, 4111 ; — de messes de *Requiem* pour les religieux, 2099 ; — (Conditions de) des offices dans la Chartreuse de Sainte-Aldegonde, 1402 ; — d'un service ; v. SERVICE.

CÉLÉBRER (Autorisation de) les offices *Januis clausis* en temps d'interdit, 1226, 1731, 1764.

— — la messe avant l'aurore, 1730.

— — la messe sur un autel portatif ; v. AUTEL.

CENS dû au Saint-Siège par les abbayes, 602, 1331, 1332 ; — dû aux ecclésiastiques, 143, 144 ; v. ONCE D'OR, REDEVANCES.

CENSURE (Droit de) contre les religieux de l'abbaye, 452, 1112 ; — (Droit de) accordé à l'abbé dans le patronat de l'abbaye, 3396.

CENSURES ECCLÉSIASTIQUES (Droit d'absoudre des), 3313 ; — contre les détenteurs et usurpateurs des biens de l'abbaye, 2660, 2935, 3363, 3364 ; v. aussi EXCOMMUNICATION, INTERDIT, SUSPENSE.

CERCUEILS de saint Bertin et du bienheureux Josse, 4380.

CERVOISE (Droits sur la) ; v. BIÈRE ; — Exemption de ces droits accordée aux médecins, 3464 ; v. aussi AFFORAGE.

CESSION de la province d'Artois par Louis IX à son frère Robert, 3668, 4264.

CHANGEMENT de domicile (Conditions à remplir pour), 872.

CHANOINE de Saint-Omer condamné pour indignité à confiscation de fiefs, 3088, 3089.

CHAPEAU DE ROSES VERMEILLES (Redevance d'un) pour mettre sur le chef de la statue de saint Pierre en l'église de l'abbaye, 3405, 4567 ; — dans l'église de Saint-Bertin à Poperinghe, 4451.

CHAPELAIN (Nomination et entretien d'un), 250, 350, 464, 475, 684, 703, 723, 833, 1003, 2195, 2873, 4605 ; — (Obligations d'un), 1397 ; — (Refus de présentation d'un), 1093 ; v. aussi VICAIRE.

CHAPELLE OU CHAPELLENIE (Fondation de), 350, 1169 ; — à Bas-Warneton, 593 ; — à Béthune, 1919 ; — à Bourbourg, 2444, 2449, 2456, 2457, 2462, 2463 ; — à Coyecques, 1080, 1085 à 1087 ; — à Essars, 1001 à 1003, 1064 ; — à Gravelines, 909, 1250, 1379 ; — à Haverskerque, 475 ; — à Heuchin, 1036, 1055, 1056 ; — à Lestrem, 2958 ; — à Lichtervelde, 1245 ; — à Poperinghe, 1493, 1495, 1496 ; — à Saint-Georges, près Gravelines, 4353, 4466 ; — à Saint-Omer, à l'église Saint-Jean, 1507, 1508, 1518 ; à l'église Sainte-Marguerite, 1576, 1590, 1602 ; aux Béguines de Malevaut, 1459, 1462, 1463 ; — au lieu dit *la Mere*, 2958.

— CASTRALE (Fondation d'une), 688.

CHAPITRE de Saint-Omer (Conflit avec le) ; v. CONFLIT.

CHARRETTES (Obligation de fournir des) pour les convois de l'armée, 2420 à 2422.

Chartes apocryphes ; v. Apocryphes ; — papales ; v. Bulles-privilèges, Confirmation des privilèges ; — royales ; v. Royales.

Chartrie (Recette de la), 3292.

Chasse (Droit de), 23, 579, 580, 1996, 2107, 2414, 2470, 2955, 3915, 4379, 4425, 4753, 4783.

Chasteté (Vœu de), 616.

Chaucciage (Droit de), 1522.

Chevaux (Obligation de fournir des) pour les convois de l'armée, 2420.

Chiens d'avoine ; v. Quiens d'avoine.

Chœur de l'église de l'abbaye (Dépenses pour le), 1514, 1516, 1517, 1521 ; — de l'église de Lestrem, 3986 ; — de Crawicq, 4479 ; — d'Enquin, 4413 ; — de Ruyssolède, 4334.

Cierge ardent (Fondation d'un), 343.

Cimetière (Etablissement d'un) à Bourbourg, 101, 126, 239 ; — à Gravelines, 373 ; — à Leavelande, 605, 632 ; — à Poperinghe, 1329 ; — à Saint-Omer : des Béguines, 3987 ; de la maison des Lépreux, 107 ; des religieuses de Sainte-Catherine de Sion, 3841 ; de la paroisse Sainte-Marguerite, 3282, 3289 ; — de l'abbaye (Inhumations faites dans le) ; v. Inhumations.

Clerc marié, 320 ; — arrêté dans une église, 1549 ; — échappé des prisons de Thérouanne et arrêté à Poperinghe, *3744* ; — banni de Poperinghe, 2493 à 2497 ; — (Excommunication de), 375 ; v. aussi Coustre.

Clercs chargés de tenir école, 338.

Cléricature (Privilège de) au profit des employés de l'abbaye, 824.

— — 2358, 2359, 2753, 3744.

Cloche (Droit de suspendre une) dans une chapelle, 562 ; — (Installation d'une) à Quelmes, 4006 ; — prêtée à l'église de Saint-Momelin, 4476.

Cloches (Sonnerie des) à Poperinghe, 4499.

Cloître de l'abbaye (Dépenses pour achèvement du), 1513, 1517, 1521.

Clôtures (Obligation de démolir les) faites dans des terres arables chargées de redevances envers l'abbaye, 3159 ; v. Terrage (Droit de).

Coadjuteur (Nomination de) à l'abbé de Saint-Bertin, 3828, 3829, 4450, 4742, 4748, 4787, 4809.

Collège de Boncourt à Paris, 1660, 1688, 1691, 3878, 3881, 4318, 4424, 4487, 4509, 4513, 4514, 4634, 4749.

— des pauvres étudiants à Saint-Omer, 4118, 4133, 4137, 4145, 4229 ; — (Fondation du), 4095 ; — (Règlement du), 4138, 4139.

— des Jésuites à Saint-Omer (Fondation du), *4129* ; — 4118, 4133, 4137, 4225, 4229.

Collège de philosophie pour des jeunes religieux de Saint-Bertin à Douai (Fondation d'un), 4389.

— des dames de Flines, 4145, 4389.

Commende (Abbaye donnée en) à Guillaume Fillastre, 2902 à 2909, 2913, *2915,* 2916, 2917, *2918,* 2927, 2929 à 2931, 2957.

— de l'abbaye d'Auchy, 3355 ; — de l'abbaye de Saint-Trond, 3568.

Composition pour homicide, 2767, 2768, 3254.

Comptes de l'abbaye, 1389, 1468 ; — de l'Aumônerie de l'abbaye, 2303 ; — du service de la Trésorerie, 1543, 1594, 1595, 1622 ; — de régie des biens en Angleterre, 1433 ; — des biens du territoire de Furnes, 1552 ; — des paroisses de Poperinghe, 4311 ; v. Cueilloir, Dépenses.

Concile de Bâle (Procuration donnée par l'abbé pour son assistance au), 2737.

Concussion (Condamnation d'un franc homme de seigneurie de Saint-Bertin pour), 1652.

Condition civile de famille ; v. Capitation, Serfs, Servitude, Sujétion.

Conduite d'eaux, 312, 669, 670.

Confesseur (Droit des religieux de choisir leur), 2579, 2933, 3312.

Confirmatifs (Actes) des privilèges de l'abbaye, lettres de protection et sauvegarde émanant de :

— Rois de France : Clotaire III, 8 ; — Childebert III, 10 ; — Childéric II, 13 ; — Thierry IV, 14 ; — Charlemagne, 19 ; — Louis le Débonnaire, 32, 34 ; — Charles le Chauve, 49, 51 ; — Lothaire, 63 ; — Philippe-Auguste, 380 ; — Louis VIII, 520, 654 ; — Louis IX, 791 ; — Charles IV, 1498 ; — Philippe VI, 1640 ; — Jean le Bon, 1653 ; — Charles VI, 1695, 1912 ; — Charles VII, 3051 ; — Louis XI, 3159, 3247 ; — Charles VIII, 3572 ; — Louis XII, 3817 ; — François I, 3904.

— Papes : Calixte II, 147 ; — Honorius II, 157 ; — Alexandre III, 304 ; — Clément III, 376 ; — Innocent III, 472, 510, 537 ; — Grégoire IX, 717, 726, 784, 785, 792 ; — Grégoire X, 1158 ; — Martin IV, 1225 ; — Nicolas IV, 1339 ; — Martin V, 2659 ; — Nicolas V et Guillaume de Luxembourg, 2934, 2935, 2942, 2943, 2945 ; — Clément VII, 3989 ; — Grégoire XIII, 4170 ; — Clément VIII, 4231 ; v. aussi Bulles-privilèges.

— Souverains : Henri IV, roi des Romains, 67, 78 ; — Maximilien, roi des Romains, 3522 ; — Henri VIII, roi d'Angleterre, 3853 ; — Charles-Quint, empereur d'Allemagne, 3983, 3984.

— Comtes de Flandre : Baudouin Hapkin, 135, 136 ; — Thierry d'Alsace, 204 ; — Philippe d'Alsace, 372 ; — Baudouin Ier, empereur de Constantinople, 419, 445 ; — Marguerite de Flandre, 1747, 1826 ; — Louis de Mâle, 1920,

1921 ; — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 2067 ; — Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 3004, 3005, 3007, 3011, 3121, 3122, 3241 ; — Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 3246 ; — Marie, duchesse de Bourgogne, 3395, 3398 ; — Charles-Quint ; v. ci-dessus.

— Guillaume, archevêque de Reims, 379 ; — Etienne, cardinal de Cantorbéry, 740.

— Robert, comte d'Artois, 942 ; — Mahaut, comtesse de Boulogne, 1004 , — Gaucher de Chatillon, comte de Saint-Pol, 487 ; — Gui de Chatillon, comte de Saint-Pol, 997 ; — Baudouin de Planques, seigneur d'Heuchin, 945.

— Guillaume, châtelain de Saint-Omer, 765 ; — Alard de Rabodenghes, bailli de Saint-Omer, 2914 ; — Louis de Luxembourg, prévôt de Saint-Omer, 3034.

Confirmation donnée par l'évêque de Saint-Omer dans l'église de l'abbaye, 4111.

Confiscation des biens d'un condamné, 1651, 3128 ; — des biens d'un bâtard, 2141 ; — d'un fief à un chanoine de Saint-Omer pour indignité, 3089, 3090.

— pour fait de guerre : d'une maison de l'abbaye, 1425 ; — de biens et d'armes de guerre dans la seigneurie de Poperinghe, 2152, 2159, 2160, 4729 ; — d'une seigneurie, 3981 ; — des revenus de biens des abbayes situées en pays ennemi, 3423, 3426 à 3429, 3543, 3559, 3560, 4080 à 4083 ; — des biens du prieuré de Saint-Pry, 4537.

— pour cause de schisme, des biens de l'abbaye en Allemagne, 2387, 2388, 2597, 2598.

Confisqués (Donation à l'abbaye de biens) à des Français pendant la guerre, 3392 à 3394 ; — (Restitution de biens) à des personnes faites prisonnières par les Anglais, 2040.

Conflits *entre l'abbaye et le Magistrat de Saint-Omer* pour tentatives contre la justice de l'abbaye, 1793 à 1804, 1881, 1906, 1907, 1909, ***1950,*** 1956, 1976, 2006, 2007, 2015, 2161, 2163 ; — pour violences exercées contre des foulons à Arques ; v. Foulons ; — au sujet du droit de pêche, 529, 2187, 2188, 2201, 2393, 2397, 2398 ; — pour préjudice aux moulins de l'abbaye ; v. Moulins ; — pour troubles causés par les sergents de l'échevinage, 3043, 3044, 3050 ; — au sujet de l'arrestation d'un bourgeois de Saint-Omer qui avait maltraité le collecteur d'une dîme de l'abbaye, 3194 ; — pour emprisonnement d'un des sujets de l'abbaye, 3399 ; — au sujet de fondation d'un cimetière sur la paroisse de Sainte-Marguerite, 3282, 3289 ; — au sujet de travaux sur la rivière, 3285, 3294 ; — v. aussi Violences pour violation de droit d'asile, Usurpations.

— *entre l'abbaye et le bailliage de Saint-Omer :* pour empiètements sur la juridiction de l'abbaye, 1802, 1826, 1862, 1863, 1887, 1971, 2717, 2810, ***4056*** ; — pour appels des causes de la salle abbatiale, v. Appel.

CONFLITS *entre l'abbé de Saint-Bertin et l'évêque de Saint-Omer :* à l'occasion des processions, 4213, 4234, 4235, 4241, 4243, 4249, 4286, 4730 ; — pour ordinations conférées à des religieux, v. SUSPENSE.

— *entre l'abbaye et le Chapitre de Saint-Omer :* pour la possession du corps de saint Omer, 3542 ; — pour les processions, v. PROCESSIONS.

— *entre l'abbaye et l'Échevinage de Furnes :* pour étendue de juridiction, 2734, 2774, 2794, 2817 à 2819, 2821, 3073, 3074, 3077.

— *entre l'abbaye et les échevins et cœuriers de Poperinghe :* v. BANNI (Clerc).

— *entre l'abbé et les officiers du seigneur de Poperinghe :* pour arrestation d'un paroissien d'Elverdinghe, 3354,

— *entre le procureur du roi à Saint-Omer et le bailli général de Saint-Bertin :* 2985, 2986.

— *entre le bailli et l'échevinage de Saint-Omer :* pour étendue de juridiction, 2989, 2990.

— *entre le bailli d'Amiens et le gouverneur de Béthune :* pour emprisonnement du lieutenant du bailli de Saint-Pry, 3752, 3791, 3795.

— *entre les échevins de Béthune et le prieur de Saint-Pry,* 3779.

— *entre l'aman de Saint-Bertin et l'aman du Haut-Pont,* 2518.

— *entre abbé élu par les religieux et abbé nommé par le pape ;* v. ELECTIONS et NOMINATIONS d'abbés.

— *entre l'abbé et les religieux de Saint-Bertin ;* v. DÉSACCORD.

CONFRATERNITÉ (Renouvellement de) entre les abbayes de Saint-Bertin et d'Anchin, 4691, 4754 ; — de prières avec l'abbaye de Clairmarais, 4846 ; avec les religieuses hospitalières de Notre-Dame de Poperinghe, 4777 ; v. aussi PARTICIPATION.

CONFRÉRIE de la Charité Saint-Bertin en l'église abbatiale, 1241, 1426, 2993, 4237, 4296, 4398 ; — de Notre-Dame de Milan, érigée dans l'église abbatiale, 3440, 3454, 4236 ; — du Très Saint-Sacrement en l'église Saint-Bertin, à Poperinghe, 3404 ; — de Notre-Dame de Bonne-Fin, à Salperwick, 4555 ; — du Saint-Rosaire, dans l'église de Saint-Momelin, 4575 ; — du Saint-Rosaire, à Dunkerque, 4775 ; — de Saint-Eloi, à Béthune, 4712.

CONMOINNE (Demande d'admission d'un) dans l'abbaye, 1583.

CONSÉCRATION de l'église de l'abbaye, 121, 3198 ; — de l'évêque de Saint-Omer, 4104.

CONSEILLER pensionnaire (Droit de nomination de) à Poperinghe, 4618.

— du duc de Bourgogne (Abbé de Saint-Bertin nommé), 3415.

CONSISTORIAL (Privilège) ; v. BULLES-PRIVILÈGES.

CONTRIBUTION de guerre ; v. GUERRE.

CONVERSES (Défense de recevoir des) dans le monastère, 768.

Convois de l'armée (Obligation de fournir des chevaux et charrettes pour les), 2420 à 2422.

Correction (Droit de) sur les religieux accordé à l'abbé, 3396.

Corvée (Droit de) dû à l'abbaye, 139.

Couronne de roses (Offrande annuelle d'une) par les Pères Récollets de Poperinghe, 4416.

Courtoisies ou récréations des religieux (Revenus affectés aux), 2102, 2203.

Coustre (Obligation de procurer un) à l'église de Wizernes pour aider le curé au service divin, 2432, 2460.

Coustrerie (Donation de la) d'une église, 1165, 1166, 3000 ; — de Bourbourg, 4063.

Coutumes de Poperinghe, 1610 ; — de l'échevinage de Saint-Pry, *1693*, 3794 ; — locales du comté d'Arques, 3793.

Couvent des Frères mineurs à Saint-Omer (Autorisation de fonder un), 3403, 3406 à 3408.

Croisade en Terre-Sainte (Services rendus pendant la), 389, 586 ; — contre les Albigeois, 692 ; — d'outre mer (Subside accordé pour frais de), 1152 bis ; — Sermon en faveur de l'expédition de l'empereur Charles-Quint contre les Turcs, 4021, 4024 (en note).

Cueriers (Droits des) de la châtellenie de Bourbourg sur la maison du Guiselehus, 2193.

Cueilloir des revenus de la Trésorerie de l'abbaye, 1541, 1543 ; — des rentes dues à l'abbaye, 1783 ; v. Comptes.

Cuir feutré (Redevance d'une aune de), 2020, 2035.

Cuirs (Tonlieu sur les), 3607.

Culture (Associés pour la), 645.

Curage de rivière ou de fossés (Droit de), 2127, 2128, 3955, 4048, 4113, 4496.

Cygnes (Droit d'entretenir des) dans un étang ou un vivier, 856, 1959, 1965, 2023, 2024, 2037, 2071, 2084, 2386, 3803, 4061.

Débit de vin (Droit d'avoir un) accordé au prévôt de Poperinghe, 4401, 4406.

Déclaration des droits qui appartiennent à l'abbaye en la châtellenie de Bourbourg, 1768 ; v. Privilèges.

Déclarations et dénombrements imposés à tous les détenteurs et occupeurs de l'abbaye, 3159, 3613, 3695, 4246, 4320.

Dépenses (Etablissement des) de l'abbaye et des religieux, *1281* ; v. Comptes.

Déposition d'un prieur, 1063 ; — (Droit de) des ordres accordé à l'abbé contre les religieux, 3396.

Dépôt fait à l'abbaye de Saint-Bertin, pendant la guerre, par le magistrat de Cassel, 2450.

Désaccord entre l'abbé et les religieux de l'abbaye, 2690, 2691, 2796.

Détenteurs injustes des biens de l'abbaye (Poursuites contre), 2935, 3599, 3660 ; — de biens mobiliers de l'abbaye enlevés ou volés ; v. Enlèvement.

Dettes de l'abbaye (Aliénations pour extinction des), 1281, *1289,* 1290 à 1309, *1310,* 1330, 1889, 1934, 1952, 3574, 3577, 3596, 3608 ; — (Sequestre pour) ; v. Sequestre ; — (Emprunt pour paiement des), 4295 ; — (Autorisation de poursuivre le paiement des) par saisie-exécution et contrainte, 2396 ; — (Droit accordé aux religieux de ne pas payer certaines) contractées par leurs prédécesseurs, 1162.

— de la ville de Poperinghe (Aliénations pour paiement des), 1741 à 1743, 1941, 3103, 3105.

— (Interdiction de poursuivre les) sur les biens meubles des religieux de Saint-Bertin ; v. Inaliénabilité.

Dîme apostolique ; v. Redevances.

Dîmes (Perception des) du pays de Langle, 2750 ; — des harengs ; v. Harengs ; — de sang ; v. Sang ; — des Sarts ; v. Sarts ; — de novales ; v. Novales.

Discipline du monastère, 129 ; v. Règlement.

Dispenses accordées aux religieux pour l'observation des statuts, 1012, 1665 ; v. Règlement, Statuts.

Distribution de céréales et argent aux pauvres, 1740, 1748, 3868.

Dommages éprouvés par l'abbaye par suite des guerres, 4192, 4196, 4197 ; v. Pertes.

Dotation de l'évêché de Bruges (Assignation de biens de l'abbaye pour constituer), 2217.

Drap distribué aux pauvres, 707 ; — (Pièce de) tissée en contrefaçon de draps de la ville de Saint-Omer, 1713, 1715 ; — (Droit de teindre et tisser le), 1147, 1998.

Drapiers ; v. Foulons.

Eau-de-vie (Exemption d'impôts sur l'), 4446.

Eaux (Usage des), 1562 ; — (Droit de disposer des) d'un vivier, 1692 ; — (Endigue-

ment des) coulant en torrents par la tempête, 1350 ; — v. CANAL, CONDUITE D'EAU, ECLUSE, FOSSÉS, MOULINS.

ECHEVINAGE de Saint-Pry-lez-Béthune (Coutumes de l'), *1693* ; — v. CONFLITS, USURPATION, etc.

ECHEVINS (Droit de créer des) à Oxelaere, 1251 ; à Wizernes, 3802 ; — v. PRIVILÈGES.

ECLUSE (Entretien d'une), 660, 751 ; — (Construction d'), 1824, 2504, 3107, 3248, 4124, 4497 ; — (Rupture d'), 3922 ; — v. aussi OVERDRACH.

ECÔLATRIE de Bourbourg, 4063.

ECOLE (Fondation d'), 338, 4498 ; — (Droit de tenir) à Poperinghe, 4539 ; — ouverte sur le patronat de Saint-Bertin sans le gré des religieux, 4032 ; — v. COLLÈGE.

ECOLIERS du diocèse de Thérouanne logés à Paris ; v. COLLÈGE de Boncourt ; — de l'Université de Paris, 2569.

EGLISE (Erection d'une), 1007 ; — (Reconstruction de l') du monastère, 2489, 2589, 2670, 2972 ; — (Consécration de l') de l'abbaye, 121, 3198 ; — v. PAROISSE.

ELECTION des abbés de Saint-Bertin (Liberté des), 117 à 120, 2932, 3001, 3093, 3182, 3183, 3245, 3305, 3309, 3517, 3564 ; — de d. Alard Trubert, 2575 ; — de Jean de Griboval, *2657,* 2658, 2662, 2663 ; — de Jean de Medon et opposition à son élection, 2907 à 2909, 2913, *2915,* 2916, *2925,* 2926 à 2928, 2947, 2948, 2956 ; — de Jean de Lannoy, 3316, 3323 ; — de Jacques du Val, *3562,* 3567, 3573, *3575,* 3578 à 3581 ; — de Vast de Grenet, 4191, 4194, 4195 ; — de François Boucault, 4535 ; — de Benoît de Béthune, 4549 ; — de Momelin le Riche, 4640, 4642 ; — du cardinal Guillaume Dubois, 4695 ; — de Benoît Petitpas, 4698 ; — de Ch. Gherbode, 4748 ; — v. NOMINATION.

— des officiers conventuels de l'abbaye, 51 ; v. ADMINISTRATEUR des biens de l'abbaye.

— des abbés d'Auchy par l'abbaye de Saint-Bertin, 206, 491, 499, 500, 919, 1911, 2430, 2455, 2472, 2473, 2490, 2501, 2519, 2520, *2527,* 2528, 2535, 2536, 2539, 2541, *2542* à 2544, 2548, 2552, 2563, 3235, 3236, 3332, 3355 ; v. NOMINATION.

EMPIÈTEMENTS sur une paroisse de Calais par le chapelain anglais du château de Guînes, 2652.

ENCENSEMENT (Droit d') du prévôt de Poperinghe, 4511.

ENLÈVEMENT par Jean de Medon, élu abbé par les religieux et dépossédé, de vases d'or et d'argent, joyaux, lettres, etc., appartenant à l'abbaye, 2936, 2944, 2956 ; — de sommes et objets précieux ; v. SOUSTRACTION.

ENREGISTREMENT des baptêmes, mariages et décès (Ordonnance de 1691 imposant l'), 4598.

ENSEIGNEMENT des lettres aux religieux, 911 ; v. ECOLE, ETUDIANTS, COLLÈGE.

ENTERREMENTS (Droit des Frères mineurs de Saint-Omer de célébrer des), 3406, 3409 ; v. SÉPULTURES.

EPIDÉMIE (Hospitalité donnée à l'évêque de Thérouanne pendant une), 2367.

ESCAUVAGE, ESCAUWINGHE, ESCOUWINGHE, ESCAUAIGE, *Droit d'écouage,* 1550, 1641, 1654, 1723, 1929, 2127, 2815, 2892, 3802, 3937, 4392, 4504 ; — du corps d'un noyé, 3805, 3993 ; v. SCAUWINGHE.

ESQUEANCHE de bâtards (Droit d'), 1770, 1773.

ESTOUPINGHE de chemins, 1641, 1643, 1654, 1723.

ESTRAIURES (Droit d') reconnu à l'abbaye sur un territoire, 1770, 1773, 1929.

ETAT général des acquêts de l'abbaye, *70, 445,* 1123, 1849 ; v. aussi CHARTES ROYALES, BULLES-PRIVILÈGES, POLYPTIQUE.

— financier de l'abbaye, *1563* ; v. aussi CUEILLOIR, INVENTAIRE.

— des biens mobiliers de Saint-Bertin en Angleterre, 1798 ; — des rentes de l'église Saint-Bertin appartenant à la recette de la chartrie, 3292 ; — de ce que doivent tous les détenteurs et occupeurs dépendant de l'abbaye, 3613, 3695 ; v. CUEILLOIR.

— des pertes subies par l'abbaye pendant la guerre ; v. PERTES, DOMMAGES.

ETAUX servant à la montre des draps (Revenus provenant des), 1121.

ETUDIANTS arabes instruits à Paris (Contribution due par les abbayes pour l'entretien d'), 951, 959, 964, 979 ; — pauvres ; v. COLLÈGE ; — v. COLLÈGES, ECOLIERS, ENSEIGNEMENT.

EVÊQUE de Saint-Omer (Nomination d'un abbé comme), 4097, 4099, 4102.

EVÊQUES (Restriction à la juridiction des), 3446, 3447.

EVOCATION par le duc de Bourgogne à son grand Conseil d'une affaire où l'abbé de Saint-Bertin se porte partie, 3080.

EXCOMMUNICATION de ceux qui inquiètent l'abbaye dans ses biens ou ses privilèges, 441, 455, 459, 465, 566, 771, 823, 3034, 3363, 3364 ; — de détenteurs de biens et objets mobiliers de l'abbaye, 2631, 2637, 2641, 2698, 2936, 2948, 2956, 2997, 2998 ; — de moines de l'abbaye, 130, 705, 2936, 2948, 2956 ; — de cœuriers de Poperinghe, 2494, 2497 ; — du receveur du tonlieu de Nieuport, 3558.

— (Droit d') accordé aux religieux de Saint-Bertin contre les malfaiteurs publics, 377 ; — (Privilège accordé aux clercs de l'abbaye de ne recevoir d') que pour une cause manifeste, 375 ; — (Privilège accordé à l'abbé et aux religieux de ne recevoir d') que sur mandement spécial du siège apostolique, 1015, 1112 ; — (Droit de l'abbé d'absoudre les religieux de l'), 3313.

EXÉCUTION d'un larron ; v. LARRON.

— (Défense aux sergents de faire) sur les biens meubles des religieux, 2333, 4269.

Exécution seigneuriale sur les débiteurs (Privilège d') concédé aux religieux de Saint-Bertin, 2396, 2953, 3099, 3100, 3301, 3302, 3495, 3516, 3551, 3557, 3678, 3690, 3691, 3693, 3694, 3718, 3792, 3959, 3960, 4184, 4203, 4252, 4461, 4553, 4614, 4704, 4713, 4844.

— testamentaire de Guillaume Fillatre, 3320, 3342, 3353 ; de Nicaise Grieten, 3491, 3753 ; v. Testament.

Extorsion d'une promesse d'argent, 543.

Fausses chartes ; v. Chartes.

Femmes (Défense de recevoir des) dans le monastère ; v. Converses, Moniales.

Fermeture d'un flégard voisin de l'abbaye (Autorisation de), 4250 ; — (Ordonnance de) de tavernes, cabarets, hostelleries, brasseries de cervoise à Poperinghe, 3714.

Fidélité (Serment de) prêté par les habitants de Poperinghe, 1466, 1527, 1528.

— — de l'abbé de Saint-Bertin à l'évêque diocésain, 2591 à 2594.

— — prêté par l'abbé d'Auchy à l'abbé de Saint-Bertin, 2311.

Fief (Hommes de) de l'abbaye. Obligation qui leur est imposée de faire déclaration et rapport de tout ce qu'ils tiennent de l'abbaye, 3159 ; v. Déclarations.

Flamand (Chartes rédigées en), 1184, 1201, 1204, 1207, 1213, 1218, 1376, 1411, 1558, 1742, 1766, 1778, 1805, 1809.

2186, 2321 à 2338, 2346 à 2351, 2357, 2364, 2365, 2368, 2374, 2375, 2383, 2403, 2404, 2406, 2409, 2428, 2437 à 2439, 2446, 2450, 2488, 2491, 2503, 2529, 2531, 2557, 2586, 2595, 2609, 2642, 2644, 2648 à 2650, 2679, 2724, 2725, 2732, 2745, 2748, 2756 à 2758, 2760 à 2762, 2771, 2799, 2808, 2839, 2840, 2844 à 2846, 2848, 2850, 2866, 2868, 2874, 2894, 2899, 2900, 2923, 2924, 2967, 2975.

3003, 3015, 3072, 3076, 3083, 3094, 3104, 3105, 3109, 3110, 3120, 3189, 3212, 3218, 3303, 3412, 3437, 3509, 3605, 3733, 3785, 3804, 3816, 3837, 3962, 3994.

4047, 4078, 4109, 4150, 4154.

Flottage des prés de l'abbaye, 1918, 2103.

Foire (Droit de tenir une), 1145 ; v. Marché.

— de Saint-Michel, à Saint-Omer, 1762, 2006.

Fondation de la Chartreuse du Val Sainte-Aldegonde, 1401, 1402, 1408.

— de collège ; v. Collège.

Fondations pieuses ; v. Anniversaires, Distribution, Testament.

Forage (Droit de), 1826, 1827, 1831, 1904, 2879 à 2881, 3702, 4473 ; v. aussi Afforage.

Fortifications de Saint-Omer (Contribution de l'abbaye à l'entretien des), *1621,* 3374, *3405* ; — (Autorisation de construire des) à Acquin, 2423, 2478 à 2481, 2505 ; à Arques, 2175, 2436, 2478, 2487, 2492.

Fossés (Curage de) ; v. Curage ; — de la ville de Saint-Omer (Nettoyage et approfondissement des), 3369.

Foulons (Violences exercées contre des) à Arques. Conflit avec le Magistrat de Saint-Omer, *1657,* 1658, 1661, 1664, 1667, 1669, 1672, 1673, 1676, 1685, 1687, 1736, 1737, *1829,* 1886, 1888, 1890, 1897, 1949, *1950,* 1951, 1976, 2010.

Four (Banalité d'un) à Heuchin, *1164,* 1170, 1908.

Franc homme de seigneurie de Saint-Bertin condamné pour concussion, 1652.

Franches-vérités à Herbelles, 1847, 1851, 1852, 1854 à 1856 ; — à Houlle, 2728 ; — à Roquetoire, 1943 ; — à Saint-Omer, 4056.

Francs-alleux (Mairie des) à Saint-Omer, 1686, 1721.

Garde de l'abbaye, 1506, 3817 ; — (Service de) à Saint-Omer réclamé à l'abbaye, 1839, 2393, 2397, 2398 ; — (Service de) réclamé par l'évêque de Thérouanne aux habitants d'Herbelles, 2395, 2401, 2402.

Garenne (Droit de), 579 ; v. Chasse.

Gîte (Droit de), 940 ; v. Hospitalité.

Gras (Autorisation d'aliments) ; v. Nourriture.

Gruerie du Roi à Chauny, 1572.

Guerre (Contribution de) versée au roi par l'abbaye, 1479, 1484, 1677, 1927 ; — (Dispense de réquisitions de), accordée à l'abbaye, 3005, 3983, 3984 ; — (Pertes subies par l'abbaye par fait de), 2206, *3608,* 3610 ; — (Sursis accordé par suite de la), au paiement de contributions dues par les habitants de Poperinghe, 2775 ; — v. aussi Armer, Convois, Dommages, Impositions, Pertes, Sauf-conduit.

Guet (Organisation du) à Saint-Omer, 3988, 4219, 4221 ; — (Service du) à Saint-Omer réclamé à l'abbaye, 1839, 2393, 2397, 2398, 3185, 3186 ; — (Service du) réclamé par l'évêque de Thérouanne aux habitants d'Herbelles, 2395, 2401, 2402.

Habit religieux (Concession du privilège de mourir sous l'), 226, 240.
Harengs (Pêche des), 296 ; — (Dîme des), 295, 308 à 310, 329, 330, 337, 341, 342, 373, 384, 385, 432, 482, 571, 1655, 2950.
Havre de Gravelines (Améliorations au), 2869, 2968, 2974.
Hernesse, justice exercée par les religieux de Saint-Bertin dans certains villages aux environs de Furnes, 2369, 2370, 2391, 2392.
Hernisse, rentes foncières à Furnes, 4500.
Homicide (Composition pour), 2767, 2768, 3254 ; — v. Meurtriers.
Homme vivant et mourant (Prestation d'), 4325, 4830.
Honorifiques (Droits) rendus au prévôt de Poperinghe ; v. Préséance ; — (Droit de l'abbé de Saint-Bertin de percevoir des droits) à Poperinghe, 4677.
Hôpital général de Saint-Omer (Exemption de contribution à l'entretien de l'), 4654.
Hospitalité donnée aux évêques par l'abbaye, 787, 794, 804, 805, 807, 913, 940, 941, 1090, 1566, 1810, 1999, 2706, 3719, 3918, 3919, 4096 ; v. Réception, Visite.
Houblon (Droit de prélever une dîme sur le) à Poperinghe, 3666, 3724.

Image miraculeuse de N.-D. de Sichem en l'église de l'abbaye, 4302, 4307.
Immunité (Privilège d'), 146, 304 ; v. Interdit.
Impositions extraordinaires de décimes levées sur les biens ecclésiastiques au profit du roi de France, 1774, 1777, 1782, 1785, 1825, 1830, 1870, 1896, 1898, 1925, 1926 ; — (Exemption d'), 4181 ; — levées sur les biens du clergé au profit de Charles-Quint, 4024 (en note), 4055 ; — pour extinction des dettes de Poperinghe, 1941 ; — v. Redevances.
Inaliénabilité des meubles et immeubles spécialement affectés à l'usage des religieux, 1913, 2333, 4269.
Indépendance du monastère Saint-Bertin vis-à-vis l'abbaye de Cluny, 117, 129, 177 à 179 ; v. aussi Agrégation ; — du prieuré de Saint-Pry-lez-Béthune vis-à-vis de Cluny, *150*.
Indignité (Confiscation pour) ; v. Confiscation.
Indulgences (Concessions d') à l'abbaye, aux confréries et dévotions spéciales

de l'église abbatiale, 1377, 1615, 2972, 2979, 2992, 2993, 3437, 3688, 3947, 3958, 3995, 4236, 4237, 4239, 4296, 4302, 4307, 4310, 4343, 4344, 4363, 4374, 4391, 4398, 4402, 4404, 4427, 4456, 4507, 4510, 4536, 4558, 4578, 4605, 4628, 4667, 4669, 4697, 4720, 4782, 4790, 4826, 4836.

Inhumations dans le cimetière de l'abbaye, 225, 1616, 2360, 2721, 2878, 3528, 3576, 3595, 3712, 3770, 3782 ; — Somme reçue pour l'inhumation d'un chanoine d'Aire, 3402 ; — (Règlement pour les) dans le cimetière du couvent de Sainte-Catherine de Sion ; — de pendus ; v. Pendus.

Inondations. Pertes subies par l'abbaye par suite du débordement des eaux de la mer, 2206.

Installation et prise de possession d'un abbé (Procès-verbal d'), 3341, 4452.

Institution canonique donnée par le pape à l'abbé d'Auchy, 2430.

Interdit (Droit de célébrer les offices en temps d'), 1226, 1731, 1764 ; — (Concession aux églises dépendant de Saint-Bertin du privilège de ne pouvoir recevoir de sentence d'), 258, 297, 304, 375 ; — à des particuliers du chœur de l'église de Béthune, 1629 ; — v. aussi Censure.

Inventaire de biens de l'abbaye, 1515 ; v. aussi Cueilloir, Etat, Polyptique ; — de reliques, v. Reliques.

Irrigation (Travaux d'), 669, 670, 674, 1918, 2103.

Issue (Droit d'), 3700.

Jésuites (Collège des), v. Collèges ; — (Noviciat des) à Watten, 4314.

Jubilé (Indulgences de), v. Indulgences.

Juger (Privilège de ne pouvoir être forcé d'accepter des affaires à), 704, 1031.

Juridiction (Restriction à la) des évêques, 3446, 3447 ; — (Conflits de), v. Conflit ; — (Usurpation de), v. Usurpation.

Justice de l'abbaye (Droits et privilèges de), v. Keure, Confirmatifs (Actes), Bulles-privilèges, Exécution seigneuriale.

— patibulaire, v. Patibulaire.

Keure (Concession et renouvellement de) à Poperinghe, 495, 1458 ; v. Bailliage et Mairie ; — à Arques, 445, 793, *3254* ; — à Bourbourg, 862.

Kienavaine (Rente de), 1254, 1257, 4390 ; v. aussi Quiens d'avoines.

Laïques (Dîmes de l'abbaye entre les mains de), 451, 711, 1014, 1022 ; — (Prébendes monacales entre les mains de), 754, 799 ; v. Prébendes.
Lampes d'argent (Achat de) pour l'église de l'abbaye, 1513, 1517, 1521.
Larron (Relation du jugement et de la pendaison d'un), 1414 ; — (Permission de faire exécuter un), 2806.
Lèpre (Refuge réservé aux religieux qui seraient atteints de la), 370.
Lépreux (Maison des) de Saint-Omer, 107 ; — (Chapelle des) de Bourbourg, 169.
Léproserie de Boulogne, 246 ; — de Bourbourg, 250, 351 ; — de Calais, 464 ; — de Gravelines, 723.
Liberté personnelle (Concession de), 208, 1998 ; — (Lettre de) à un réfugié, 1546.
Linges sacrés (Droit de bénir les), 1018.
Livres prohibés (Autorisation accordée de lire les), 4436, 4531.
Logement de pauvres (Maison affectée au), 1539 ; — d'écoliers du diocèse de Thérouanne à Paris, v. Collège de Boncourt ; — de l'évêque, v. Gîte, Hospitalité ; — des curés, v. Presbytère.
— (Dispense accordée à l'abbaye des réquisitions de) en temps de guerre, 3983, 3984, 4366, 4419.
Loup (Droit prélevé par un veneur pour destruction d'un), 2069, 2072.
Luminaire (Entretien du), 582, 713, 868, 1089 ; — (Quantité de) employé à l'église, 1995 ; — (Fondation d'un) en l'honneur de N.-D. des Sept-Douleurs, 3992.

Magistrat de Poperinghe, v. Bailliage et Keure de Poperinghe.
Main-levée sur les biens de l'abbaye confisqués en France, 4080 à 4083 ; v. Confiscation.
Mairie (Vente d'une), 443, 696, 1137 ; — (Dénombrement d'une), 1630.
— de Poperinghe, 1253, 1457, *1458*, 1538 ; — de Saint-Omer, v. Conflit de juridiction avec mayeur et échevins de Saint-Omer.
Maison détruite sur une seigneurie sans le consentement du seigneur du lieu, 2920, 2921, 2952.
Marchands (Liberté de circulation des), 2006.
Marché (Droit d'ouvrir un) 49, 356, 642, 1735 ; v. Foire.

MARGUILLIERS (Droit de nomination et de destitution de) à Wizernes, 3929.
MARIAGE (Contrat de), 2042, 3038, 3106, 3155.
MATRIMONIALE (Cause), 1810.
MÉDECINS (Exemption des) de droits sur la cervoise, 3464.
MESSE (Célébration de), v. CÉLÉBRATION ; — quotidienne fondée par l'abbé, 3153.
MESSES périodiques (Fondation de), 3402, 3416 à 3418.
MEURTRE (Lettres d'assurances accordées à l'occasion d'un), 3211.
MEURTRIERS condamnés au bannissement et à la confiscation, 3128 ; — (Lettres de rémission à des), 3133, 3141.
MILICE communale de Poperinghe (Envoi par l'abbé de Saint-Bertin de la) pour défendre le comte de Flandre, 1351 ; v. ARMES.
MIRACLE survenu à Poperinghe (Instruction sur un), 3437.
MIRACULEUSE (Image), v. IMAGE.
MITRE (Privilège de la) accordé à l'abbé de Saint-Bertin, 1017, 1021, 1100, 1609, 1666.
MONIALE (Interdiction de recevoir aucune) dans le monastère, 754, 768.
MOUDRE (Personnes condamnées à) aux moulins de l'abbaye, 550 ; — (Droit accordé aux tanneurs de) aux moulins de l'abbaye, 4132 ; — v. seq.
MOULIN (Droit de construire un), 383, 434, 458, 490, 1045, 1582, *1619,* 1620, 4372.
MOULINS d'Arques, 103, 660 ; — de Blendecques, 399, 2951 ; — d'Esquerdes, 1277 ; — de Gontardennes, 1111, 1114, 4544 ; — d'Hardifort, 229 ; — d'Heuchin, *1164,* 1170, 1908 ; — d'Holque, 3017 ; — de Houlle, 349, 354, 357, 397, *1471,* 1680, 1681, 1684, 1967, 1969, 1975, 1978, 1979, 4610, 4800, 4813 ; — de Maubreucq, 817, 1198, 1230, 1276, 3658 ; — de Pont d'Ardenghes, 3760 à 3762, 3769 ; — de Poperinghe, 2403, 2786, 2789, 2839, 2840, 3650, 3651, 4372, 4502 ; — de Roquetoire, 1582 ; — de Wizernes, 405, 518.
— (Droits de l'abbaye sur les) construits sur l'Aa, 1625, 1627, 1628, 2894, 4349 ; — (Saisie de) construits par la ville de Saint-Omer sur l'Aa, *1420, 1421* ; — (Préjudice porté par les mayeurs et échevins de Saint-Omer aux) de l'abbaye, 2482 à 2485 ; — (Protection des) de l'abbaye contre les inondations, 1350.
MOUTURE (Droit de), 235, 758, 1435, 2123, 3164 ; — (Droit de) *in basso Ministerio, 1406,* 1407.
MYNCQUE à Poperinghe, 4150.
MYNER *(mincquer)* (Droit des religieux de) le poisson, 3727.

NATURALISATION (Lettres de) obtenues par un religieux de Saint-Bertin, 4706, 4781.

Neutralité (Convention de) dans la guerre, 3489.
Nobles (Enfants de familles) à admettre dans le monastère, 706.
Nomination des abbés d'Auchy par l'abbaye de Saint-Bertin, 491, 499, 500, 1580, 2178 à 2184, 2310, 2311, 3332, 3344, 3345, 3355, 4305, 4445, 4630, 4708, 4709.
— des abbés de Saint-Bertin par le pape : Jean de Griboval, 2662, 2663 ; — de Guillaume Fillatre, v. Commende ; — d'Antoine de Berghes, 3566 à 3570, 3572, 3574, 3575, 3578 à 3580 ; — de Gérard d'Haméricourt, 4058 ; — de Nicolas Mainfroy, 4294 ; — de Guillaume Loemel, 4327 ; — de Philippe Gillocq, 4367 ; — de Fr. de Lières, 4450, 4452 ; — de Fr. Boucault, 4530, 4535 ; — de Benoît de Béthune, 4548, 4549 ; — de Momelin le Riche, 4642 ; — de Guillaume Dubois, 4696 ; — de Benoît Petitpas, 4698, 4703 ; — de Ch. Gherbode, 4742, 4748 ; — du Cardinal A. de Choiseul, 4786 ; — d'A. Decroix, 4787 ; — de Joscio Dallennes, 4809 ; v. Coadjuteur, Elections.
— d'évêque, v. Evêque.
— d'un administrateur des biens de l'abbaye, 4180, 4183, 4186 à 4190.
— du Magistrat de Poperinghe, 4686, 4721, 4732.
— de conseiller pensionnaire à Poperinghe, 4618.
— (Droit de) par l'abbaye aux prieurés et prévôtés de sa dépendance, 4542.
— (Droit de) du prieur de Saint-Pry, 4788 ; — de chapelains, v. Chapelains.
— (Droit de) à la cure de Saint-Momelin, 4794, 4812 ; d'Eggewaerts-Cappelle, 1194.
Nourriture des religieux, *1995, 2223* ; — Autorisation d'user d'aliments gras à certains jours fixés, 3310.
Nouvel acquêt (Paiement du droit de), 2870, 2873, 3385, 3387, 3421.
Novales (Dîme des), 871, 880, 916, 1083, 1370, 3614, 4619, 4621, 4641.
Noyé (Escauwage du corps d'un), 3805.

Obédience (Religieux relevé par l'abbé de son), 2759.
Obéissance due par les religieux à l'abbé, 278, 1063, 2663, 2691, 2902, 2913, 2917, 3324.
— (Serment d') au roi, v. Fidélité ; — (Formule du serment d') prêté par l'abbé à l'évêque diocésain, 1561 ; — (Formule du serment d') prêté par l'abbé à l'official d'Arras, 2093.
Oblations perçues par le curé, 881, 886 à 888, *893*, 1059 ; — (Détournement d')

par un curé au détriment des religieux de Saint-Bertin, 2537, 2538, 2545 à 2551, 2554, 2568, 3924, 4064, 4293.

Officiers conventuels (Mode d'élection des), 51.

Once d'or due au Saint-Siège par l'abbaye, 319, 331, 1438, 1489 à 1491, 1600, 1776, 1935, 2599, 2600, 2615 à 2618, 2683, 2688, 2730, 2910, 2937, 2995, 3020, 3027, 3180, 3298, 3605, 3686.

Ordinations (Droit des religieux de recevoir les) en dehors du diocèse sans la permission de l'ordinaire de Saint-Omer, 4238, 4239, 4458, 4635, 4636, 4638, 4639, 4644, 4661, 4662, 4725.

Ordres mineurs (Droit accordé à l'abbé de conférer certains), 1024, 3947, 3958, 4423.

— majeurs (Concession d') à un chapelain, 1591, 1592.

Orgues (Interdiction aux religieux de suspendre le jeu des) sans la permission de l'abbé, 810.

Orphelins (Accensement d'une maison appartenant à des), 2442.

Outrages à la justice de l'abbaye, 3527.

Overdrach, 2653, 2760, 2773, 2835.

Pain et Vin destinés au sacrifice de l'autel (Donation pour), 286.

Paix (Privilège de sécurité de), 205.

Pandement (Droit de), 1586, 1724, 1768, 1826, 1827, 1831, 1901, 1904, 2500.

Paroisses (Démembrements ou répartitions de), 746, 869, 870, 1007, 1209 à 1211 ; — (Création de nouvelles), 1324, 1328, 1329.

Paroissiaux (Revenus), v. Oblations.

Participation (Lettres de) aux œuvres pieuses et mérites des Dominicains de France, 3594 ; — aux prières des Capucins, 3820, 4672 ; — aux prières et mérites de la Confrérie Saint-Eloi, de Béthune, 4712 ; — v. Confraternité.

Passage (Droit de), 872, 1604, 2284 ; — de la rivière de Saint-Momelin, v. Batelier ; — de l'Overdrach, v. Overdrach.

Past (Droit de) dans le monastère au profit de l'évêque d'Arras, 2038, 2039.

Patibulaire (Réédification de justice) à trois piliers à Caumont, 3824, 3825, 4100 ; à Arques, *4056* ; — Relèvement de fourches patibulaires du prieuré de Saint-Pry, 3830, 3842.

Patronat de l'abbaye, 3396, 3406 à 3409 ; — sur les églises Sainte-Marguerite, Saint-Martin et Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Omer, 2827, 2828, 3145, 3239.

Paturage (Droit de), 253.
Paturages communaux de Saint-Omer, 265, 400.
Pavement fait devant l'abbaye, 2865.
Péage (Droit de), 368, 917, 918, 1043, 1735, 1968, 2167, 2314, 2378, 2653, 3368 ; v. Vins.
Pêche (Droit de), 508, 529, 1362, 1625, 1627, 1628, 1891, 1963, 2121, 2125, 2126, 2137, 2142, 2143, 2188, 2189, 2199, 2200, 2393, 2397, 2398, 2512, 2523, 2871, 3386, 3435, 3494, 3979, 3980, 4224, 4336, 4385, 4607, 4622, 4760.
— des harengs, 296 ; v. Harengs.
Peines édictées au sujet de vol de bois, 3624, 3626.
— canoniques encourues par l'abbé de Saint-Bertin, 905.
Pélérinage du comte de Flandre en Terre-Sainte, 456 à 458.
Pelice (Redevance d'une), 804, 2280.
Pendu (Permis d'inhumer en terre sainte le corps d'un), 2751, 2752 ; — (Confiscation de biens de) et permis d'inhumer, 3118, *3123* ; — (Confiscation de biens de) et défense d'inhumer en terre sainte, *3231*.
Pénitence imposée à un recteur d'Angleterre pour avoir affermé son église sans permission de l'abbé, 1451.
Perception (Difficultés soulevées au sujet de la) des dîmes du pays de Langle, 2750.
Personat (Division du) entre deux paroisses, 482, 489.
Pertes (Etat des) essuyées par l'abbaye par fait de guerre, *3608*, 3610, 4192, 4428, 4295, 4617 ; — éprouvées par les habitants de Saint-Momelin pendant le siège de Saint-Omer, 4547 ; v. Dommages.
Pierres (Concession du droit d'extraction de), 1410, 1430, 1649.
Poids public (Revenu du) à Poperinghe, 1121.
Poisson (Dîme du), *1655* ; v. Harengs.
Polyptyque, registre terrien des biens de l'abbaye, 40.
Pont (Droit de construire un) sur l'Aa, 1562, 1987.
Pontifical (Office) célébré dans l'église de l'abbaye, 1982, 1983.
Pontificaux (Attributs) accordés à l'abbé de Saint-Bertin, 1021, 1609, 1666 ; v. Anneau, Bénédiction pontificale, Mître, Ordres mineurs.
Porte extérieure de l'abbaye (Construction d'une), 1535.
Portemestres (Droits des) et échevins de Bourbourg sur la maison du Ghiselehus, 2193.
Portion congrue ou canonique attribuée aux curés desservants, 4300, 4461, 4462, 4464, 4477, 4484, 4523, 4526, 4582, 4608, 4625, 4626, 4632, 4645, 4651, 4659, 4791, 4793, 4802, 4805 à 4808, 4810.
Præconatus (Vente à l'abbaye de la charge de), 1102.

Prébende de l'aumônerie donnée à deux femmes, 1108 ; — de religieux échangée contre une concession de viviers, 3687 ; — (Droit d'un évêque de désigner un religieux à une) monacale de l'abbaye, 1563.

Prébendes monacales concédées à des séculiers, 298, 428, 754, 799, 813, 996, 998.

Préconat ou mairie, 1137.

Presbytère (Construction et entretien de), 4484, 4506, 4550, 4557, 4572, 4596, 4600, 4612, 4623, 4627, 4637, 4693, 4723, 4727, 4776, 4817, 4828.

Préséance donnée à l'abbé de Saint-Bertin à la procession du Saint-Sang, à Bruges, *4022* ; v. Processions ; — dans les offices célébrés à Poperinghe ou droits honorifiques dus au prévôt de Poperinghe et à l'abbé de Saint-Bertin, 4493, 4495, 4510, 4512, 4521, 4528, 4538, 4551.

Prêt consenti par l'abbé de Saint-Bertin au duc de Bourgogne, 2727.

Prêtrise (Ordre de) conféré à un chapelain, 1599 ; — v. aussi Ordinations.

Prières pour les morts, 2140.

Prisée de grains sur pied, 2678, 3785.

Privilèges (Ensemble des) accordés à l'abbaye, 372, 445; 997 ; v. Bulles-privilèges; Confirmatifs (Actes), Etat général des acquêts, Déclaration de droits.

— spéciaux accordés à l'abbaye : v. pour chacun sa dénomination propre ; v. aussi Droits honorifiques, Episcopaux, Exécution seigneuriale, Excommunication, Tonlieu, etc., etc.

Procession en barque, 121 ; — solennelle (Institution d'une) à Poperinghe, 3437 ; — (Refus de curés du patronat de Saint-Bertin d'assister à une), 3856, 3862, 3864 ; — faite sans droit par les Frères Mineurs sur le patronat de Saint-Bertin, 3869 ; — du Saint-Sang, à Bruges, 4022, 4332 ; — de la fête de l'Ommeghandt, à Poperinghe, 4489.

Processions (Conflit avec l'évêque de Saint-Omer à l'occasion des), 4213, 4234, 4235, 4241, 4243, 4249, 4286 ; — générales (Procès-verbaux des) auxquelles a assisté l'abbé de Saint-Bertin, 4304 ; — générales (Droits honorifiques de l'abbé et des religieux dans les), 4730, 4745, 4747, 4837 ; — générales à Poperinghe, 4416, 4489, 4494 ; — (Assistance aux) en redevance d'un fief, 2280 ; — (Engagement des Frères Mineurs de Saint-Omer à prendre part aux), 3406.

Procuration (Droit de) dû au Pape, 1448 ; — à l'évêque, 142, 281, 803, 806, 807, 815, 816, 828, 902, 932, 939, 1008, 1019, 1020, 1110, 1333, 1334, 1368; 1415.

Profession monastique (Admission à la), 274.

Protection (Lettres de sauvegarde et), v. Confirmatifs (Actes).

Provision (Privilège de ne pouvoir être contraint à la) de qui que ce soit, 913.

PUNITION (Exercice du droit de) appartenant à l'abbé de Saint-Bertin contre certains malfaiteurs, 3025, 3026.

QUÊTEUR (Religieux envoyé comme), 161.

QUIENS D'AVOINES (Redevances de), 4390, 4422, 4743, 4772, 4830 ; v. aussi KIENAVAINE.

RANÇON du roi Jean (Quittance de sommes reçues par l'abbé de Saint-Bertin pour la) *1710* ; — de l'abbé Jean de Lannoy pour sa délivrance des prisons de Gand, 3537, 3553.

RAVESTISSEMENT (Contrat de) ou de donation mutuelle, 1584.

RÉCEPTION (Privilège de ne pouvoir être contraint à la) de qui que ce soit par autorité apostolique, à moins de mention expresse, 913.

— d'évêques, v. HOSPITALITÉ.

RÉCOMPENSE accordée par le roi de France à un chevalier, 1732, 1749, 1751 à 1753, 1819.

RÉCONCILIATION de l'église du prieuré de Saint-Pry, 3672, 3673.

RÉCRÉATIONS des religieux (Revenus servant aux), 2102, 2203, 3868.

REDEVANCES dues à la Chambre apostolique par le monastère, 1597, 1705, 1738, 1739, 1746 ; v. CENS, ONCE D'OR ; — dues à la Chambre apostolique par l'abbé nouvellement élevé à la prélature, 1937, 1938, 1947, 1948, 1960, 1961, 1989 à 1991, 2001, 2003, 2031, 2206, 2578, 2665, 2666, 2904, 2905, 3326, 3570, 3899 ; — perçues sur les biens ecclésiastiques au profit du roi de France, v. IMPOSITIONS ; — en nature, 289, 1614 ; v. ANGUILLES, BOTTES, CUIR, HARENGS, etc.

RÉFECTOIRE du monastère (Ustensiles et objets servant au), 1389.

REFUGE (Droit de) ou d'asile dans les bâtiments et dépendances de l'abbaye, 637 à 639, 1546, 1793 à 1795, 1799, 1800, 1802, *1811*, 2088, 3766 à 3768.

— (Caverne) creusée dans une carrière par les habitants de Wizernes, 2498.

RÈGLE de Saint-Benoît (Observation de la), 606, 905 ; v. sequ.

RÈGLEMENT intérieur du monastère, 51, 52, 129, 830, 1012, *2691* ; v. ELECTIONS, ENTRETIEN, NOURRITURE, RÉCRÉATIONS, STATUTS.

— du collège des pauvres de Saint-Bertin, 4138, 4139.

Relégation de l'abbé dans son abbaye par lettre de cachet, 4834.
Relevailles (Oblations faites à l'occasion de), 2546 ; v. Oblations (détournement d').
Reliques : Corps de Saint Bertin, 74 ; Corps de Saint Silvin, 86 ; Corps de Saint Folquin, 97 ; corps de Saint Frédégand, 1411 ; Corps de Saint Omer (Procession pour porter le), 3542.
— de Saint Bertin, 343, 832, 4579 ; — de Saint Omer (Ostension des), *3172*, 3173 ; — de Saint Silvin, 3910, 4263 ; — de Saint Folquin, 4357 ; — de Saint Trond et de Saint Libère (Donation à l'abbaye de), 3903, 3909 ; — de SS. Dizole et Récesse, 4355 ; — de Sainte Rotrude, 4284 ; — de la Sainte Vierge, 4775 ; — Cercueils de Saint Bertin et du Bienheureux Joscio, 4580.
— (Inventaire des) de l'église de l'abbaye, 2074, 3190 ; — (Droit de transférer les) dans de nouvelles châsses, 3391 ; — du monastère de Watten déposées à l'abbaye de Saint-Bertin, 3102.
Réquisitions de guerre (Déclaration de l'abbaye mise à l'abri des), 3005, 3983, 3984, 4003, 4004.
Résignation par l'abbé d'Auchy de son abbaye, 3220, 3221, 3232, 3235.
Révérence canonique due à l'évêque diocésain par les religieux, 2093, 2580, 2584 ; — due à l'abbé par les religieux, 2902, 2913, 3324.
Rivière de Gravelines (Amélioration de la), 2869.
Rivières (Droits de l'abbaye sur les) autour du monastère, *3129, 3130,* 3219 ; v. aussi Ecluses, Moulins, Pêche.
Roses (Bouquet de), v. Bouquet ; — (Chapeau de), v. Chapeau.
Rouage (Droit de), 917, 1095 à 1097, 2100, 2273, 3054.
Royales (Chartes) émanant de :
— Rois de France : Clotaire III, 2 ; — Thierry III, 5, 7 ; — Clovis III, 8 ; — Childebert III, 10 ; — Chilpéric II, 13 ; — Thierry IV, 14, 15 ; — Childéric III, 17 ; — Charlemagne, 19, 23, 25 ; — Louis-le-Débonnaire, 29, 32, 34 ; — Charles-le-Chauve, 42, 49, 51, 52 ; — Lothaire, 63 ; — Philippe II, 380, 400 ; — Louis VIII, 520 à 522, 535, 654 ; — Louis IX, 763, 764, 791, 4264 ; — Philippe-le-Bel, 1383, 1437 ; — Louis X, 1466, 1467 ; — Philippe V, 1473, 1477 à 1479, 1484 ; — Charles IV, 1498, 1506 ; — Philippe VI, 1527, 1610, 1619, 1621, 1640 ; — Jean, 1653, 1677, 1710 ; — Charles V, 1695, 1732, 1784, 1812 à 1814, 1825, 1828, 1829, 1839, 1853, 1870, 1878, 1881, 1885, 1887, 1888, 1895, 1899, 1906, 1907 ; — Charles VI, 1912, 1913, 1949, 1951, 1965, 1972, 1976, 1981, 2044, 2089, 2126, 2161, 2187, 2201, 2208, 2314, 2386, 2395 à 2398, 2402, 2420, 2423, 2426; 2482, 2492, 2493, 2495, 2561, 4269 ; — Charles VIII, 2773, 2774, 2776, 2786, 2794, 2817; 2818, 2835, 2895, 2908, 2925, 3021, 3031, 3040, 3042, 3043, 3050 à 3052, 3054 ; —

Louis XI, 3129, 3130, 3133, 3159, 3194, 3247, 3257, 3423, 3427, 3430, 4277 ; — Charles VIII, 3472, 3473, 3498, 3546, 3572, 3577 ; — Louis XII, 3677, 3777, 3817, 3824 ; — François I, 3904, 3940 ; — François II, 4080, 4082 ; — Henri III, 4174, 4181, 4188 ; — Louis XIII, 4320 ; — Louis XIV, 4548, 4553, 4560, 4611, 4613 ; — Louis XV, 4686, 4696, 4698, 4704, 4742, 4786, 4787, 4809 ; — Louis XVI, 4832, 4840, 4844.

— Rois d'Angleterre : Etienne, 217 ; — Henri II, 241 ; — Richard I, 366 ; — Henri III, 614 ; — Edouard III, 1876, 1877 ; — Richard II, 1893.

— Henri VI, roi de France et d'Angleterre, 2681, 2682, 2709, 2751.

— Henri VIII, roi d'Angleterre, 3853.

— Guillaume, roi d'Ecosse, 436.

— Othon-le-Grand, roi de Germanie, 59.

— Saint Henri (II), empereur des Romains, 67.

— Henri IV, roi des Romains, *78*.

— Maximilien, roi des Romains, 3515 à 3517, 3522, 3543, 3551, 3560, 3792.

— Charles-Quint, roi d'Espagne, empereur d'Allemagne, 3959, 3960, 3981, 4004, *4056*, 4058.

— Philippe II, roi d'Espagne, 4097, 4102, 4118, 4183 à 4185, 4190, 4203, 4241, 4246, 4252, 4256.

— Philippe III, roi d'Espagne, 4378.

— Philippe IV, roi d'Espagne, 4384, 4387, 4390, 4410, 4428, 4429, 4450.

Saint-Sacrement (Permission accordée par l'abbé de Saint-Bertin aux religieuses du Soleil de conserver le), 3721, 3724.

Saisie (Défense de pratiquer une) sur les biens de l'abbaye, *2206* ; — (Privilège de l'abbaye d'user de) pour poursuivre ses dettes, v. Exécution seigneuriale ; — sur les biens meubles des religieux, v. Inaliénabilité ; — seigneuriale, 4655, 4682, 4700 ; — pour cause de guerre, v. Confiscation.

— de la justice de Poperinghe, 2317, 2318 ; — (Compte-rendu d'une) exécutée sur les biens d'un débiteur de l'abbaye, 2408 ; — faite indûment d'une bouteille de vin achetée par un religieux de Saint-Bertin au cellier du Chapitre de Saint-Omer, 3033, 3034, 3468, 3470.

Sang (Dîme de), 3809, 4543, 4554, 4744, 4746.

Sarts (Dîme des), 440.

Sauf-conduit délivré à l'abbé de Saint-Bertin pour se faire apporter de l'argent à travers le pays occupé par les belligérants, 3522.

Sauvegarde (Lettres de) et protection accordées à l'abbaye, v. Confirmatifs (Actes).

— — concédées à l'abbaye d'Auchy, par Charles, duc de Bourgogne, 3333, 3343, 3346 ; concédées au prieuré de Saint-Pry-les-Béthune par Louis XII, 3777, 3778.

Scauwinghe (Droit de) dans un marais, 995 ; v. Escauwage.

Sceller (Ordonnance obligeant de) les grosses, 4592.

Schisme (Pertes subies par l'abbaye par les malheurs du), 2206 ; — (Confiscation des biens d'Allemagne à cause du), 2387, 2388, 2597, 2598.

Séculiers (Tribunaux), v. Tribunaux ; — (Prébendes concédées à des), v. Prébendes.

Séminaire d'Arras (Taxe pour le), 4519 ; — de Saint-Omer (Taxe pour le), 4597.

Sépultures, v. Inhumations.

Sequestre des biens temporels de l'abbaye, 1477, 1478, 1482, 1483, 1568.

Serfs (Donation de), 31 ; — (Autorisation de résidence accordée à des), 476, 477 ; — (Avouerie exercée sur une famille de), 545 ; — v. Serves, 111.

Serjanterie héréditaire sur un moulin, 405.

Serment prêté par l'abbé de Saint-Bertin lors de son installation, 2319, 2664, 2917, 3325, 3330, 3342, 4195, 4204 ; — de l'abbé d'Auchy, 3237 ; — du grand bailli de l'abbaye, 3376, 3615 ; — de conseiller du duc de Bourgogne, 3415 ; — de l'évêque de Saint-Omer, 4104.

— de fidélité, v. Fidélité ; — d'obéissance, v. Obéissance.

Sermon prononcé dans l'église de l'abbaye en faveur de l'expédition de l'empereur contre les Turcs, 4021.

Serves (Donation de), 111 ; v. Serfs.

Service célébré dans l'église de l'abbaye, 4073.

Servitude (Personnes retenues en), 541, 558.

Siège de Saint-Omer en 1477 (Annulation de contrats subis usurairement pendant le), 3515, 3550 ; — de Saint-Omer en 1677, 4546, 4547 ; — du château d'Acquin en 1321, 4041.

Soustraction frauduleuse de sommes et objets précieux de l'abbaye, 2997, 2998, 3056, 3157 ; v. Enlèvement.

Souterrain-refuge creusé dans une carrière, 2498.

Statues d'argent vendues à l'abbaye, 2739.

Statuts de l'ordre de Saint Benoît (Manquement aux), 905, 1012, 1665 ; v. Règle ; — de la collégiale de Saint-Omer (Réforme des), 2623, 2629, 2645.

Subsides supportés par l'abbaye pour les guerres, v. Guerre, Impositions ; — au Roi pour le relèvement de la France, 2590 ; — à la Chambre apostolique, v. Once

D'OR, REDEVANCES ; — en forme d'aide payé à la comtesse d'Artois, 1865 ; — en forme d'aide à l'évêque de Thérouanne, 3201.

SUCCESSION (Capacité des religieux de Saint-Bertin de recevoir des biens par), 1227.

SUJÉTION (Différend sur la) de certaines personnes, 757.

SURSIS accordé au paiement de contributions dues par les habitants de Poperinghe, 2775.

SUSPENSE contre l'abbé, 1015, 2692 ; v. EXCOMMUNICATION ; — prononcée par l'évêque de Saint-Omer contre des religieux, 4635, 4636, 4638, 4644, 4661.

SUSPENSION des privilèges de Poperinghe par le comte de Flandre, *1639*.

SYNODE provincial, 3431.

SYNODES diocésains (Privilège au sujet de la comparition aux) 244, 712, 2533, 3367, 3413, 3414, 3538, 4602.

TABLEAU placé au dessus du maître-autel de Longuenesse, 3961.

TAILLE imposée sur une seigneurie de l'abbaye, 2189, 2210, 2212, 2213, 2215.

TANNEURS (Droit des) de moudre leurs écorces aux moulins de Saint-Bertin, 4132.

TAVERNES (Fermeture des), v. FERMETURE.

TE DEUM chanté à Saint-Momelin à l'occasion des victoires des Français, 4540.

TERRAGE (Droit de), 1173, 1369, 3019, 3021, 3031, 3036, 3045, 3257 à 3259, 3265, 4485, 4515, 4533, 4565, 4609.

TESTAMENT de Saint Omer, 3, 3199 ; — de Gerbert, 30 ; — de Baudoin III, comte de Guînes, 904 , — de Jean d'Estrée, curé de Sainte-Marguerite, à Saint-Omer, *1576,* 1578, 1587 ; — de Béatrix, veuve de Ghiselin Stul, 1616 ; — de Jean Lyerin, 1668 ; — de Jean Cunquion, bourgeois d'Aire, *1700,* 1701, 1709 ; — de Jean du Briard, 1708, 1727 ; — de Catherine Baits, 1823 ; — de Jean de Wale, à Saint-Omer, 2801 ; — de Jean Galland, principal du collège de Boncourt, 4318, 4358 ; — de Guillaume Bocquet, curé d'Houlle, 4541.

TESTAMENTAIRE (Exécution), v. EXÉCUTION.

THÈSES publiques (Droit des religieux de soutenir des) sans les soumettre à l'approbation de l'évêque, 4735.

TISSERANDS (Ostilles de), 1736, 1737 ; v. FOULONS.

TOISON D'OR (Emprunt fait par l'abbé Jean de Lannoy à l'ordre de la), 3553.

TONLIEU (Exemption du droit de) au profit de l'abbaye, 132, 368, 400, 1043, 2083, 2167, 2378, 2587, 2709, 3054, 3306, 3412, 3422, 3558 ; — (Rachat du droit de) à Saint-Omer, 1762 ; — (Rachat du droit de) à l'abbaye par le Magistrat

de Saint-Omer, 4650 ; — contesté au prieur de Saint-Pry, 3700, 3725 ; — réclamé indûment, 2220, 2221.

Tonlieu 1252, 1654 ; — (Tarif du) de Saint-Omer, 2165 ; — (Droits de) pour marchandises venant dans la banlieue de Saint-Omer, 1789, 2394 ; — de Bilques et Blendecques, 947 ; — de Wissant, 386.

— sur boissons et bières, 3469 ; — sur les cuirs, 3608 ; — pour transport de sel, 2502.

Tonsure cléricale donnée par l'abbé de Saint-Bertin dans l'église de l'abbaye, 920, 1018, 1116, 3947, 3958, 4423 ; — donnée par l'évêque de Saint-Omer dans l'église de l'abbaye, 4111.

Tour (Droit de construire une), v. Fortifications ; — (Construction d'une) à l'église d'Arques, 4835 ; à l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe, 4344 ; — (Réparation d'une) à Avecapelle, 4789.

Traité de paix de 1482 entre le roi de France et l'archiduc Maximilien, 3462.

Travers (Droit de libre), 209, 368, 1997, 2167, 2314, 2378.

Trenquier ouvert à la rivière de l'Aa, 3285.

Tribunaux séculiers (Défense aux ecclésiastiques de recourir aux), 2710, 2715.

Tutelle (Affaires concernant une), 2804, 2814, 2852, 2855, 2858.

Usuraires (Annulation de contrats) subis pour cause de guerre, 3515, 3550.

Usurpateurs des biens de l'abbaye (Censures contre les), 2660, 2698, 3627.

Usurpation de marais appartenant à l'abbaye par les bourgeois de Saint-Omer, 291, 299, 418, 425, 427, 431, 433, 441, 455, 457, 459, 465, 529, 540, 770 ; — de terre par le comte de Boulogne, 486 ; — des biens de l'abbaye en Allemagne, 2581, 2631, 2637, 2641 ; — des biens de l'abbaye dans le diocèse de Bruges, 4400, 4409, 4471 ; — de terres, 321, 328, 340, 4123, 4174, 4321, 4335 ; — de dîmes, 503.

— de l'autel du Haut Bruay, 163 ; — de l'autel de Poperinghe, 320 ; — de la chapelle d'Offrethun, 322 ; — du prieuré de Bas-Warneton par un moine, 1553, 1577, 1588, 1612 ; — du titre de prieur, 1567, 1569.

— de juridiction par les bourgeois de Saint-Omer au sujet de la justice d'Arques, 823 ; — de juridiction par les bailli, maire et échevins de Saint-Omer, 1065 à 1069 ; — par l'évêque de Thérouanne sur la juridiction de l'abbaye, 2177, 2208, 2209, 2211 ; — contre les privilèges de l'abbaye à Wacquinghen, 2164, 2170, 2176 ; — sur la juridiction de Tubersent, 2191, 2194, 2204, 2205, 2226.

Vestiaire des religieux (Dépenses pour le), 2674.
Vexations contre l'abbaye, 771, 778, 1467 ; — contre les habitants de Poperinghe, 1559.
Vicaire (Institution d'un), *679,* 680, 681, 701, 702 ; — (Désertion du) de Trowley, 1159, 1168 ; — (Droit de nomination d'un) à Poperinghe, 2195.
Vierscare du Haut-Pont, 1722.
Viescaire d'Arques, 1826.
Vieux chanoines de Saint-Barthélémy, 4128.
Vigne (Droits sur une), 914, 2030, 2032.
Vins destinés à l'abbaye (Droits de péage sur les), 1968, 2314, 2405, 2653, 3054, 3070, 3295, 3297, 3368, 3548 ; — (Impôt sur les) à Poperinghe, 4308, 4344, 4356, 4410 ; — (Bouteille de) saisie indûment, v. Saisie ; — (Débit de), v. Débit ; — v. aussi Péage.
Violences contre les religieux de Saint-Bertin, 1467 ; — commises dans l'église et le monastère de l'abbaye, 1793 à 1795 ; — pour violation du droit d'asile, 637, 639, 1802, *1811,* 1812 à 1814, 1820 à 1822 ; v. Refuge ; — contre des foulons d'Arques, v. Foulons ; — commises par des particuliers, 1605 ; — contre un habitant d'Arques, 2985, 2986.
Virscares du *ministerium* de Saint-Omer, 928.
Visite (Droit de) dans le monastère, 1190, 1193, 1235, 1663, 2140, 2564, 2571, 2692 ; — ad limina de l'abbé de Saint-Bertin à la cour papale, 1939, 1988, 2005, 2029, 2714 ; — canonique de l'abbé de Saint-Bertin aux églises de son patronat, 2792, 2816, 2827, 2828, 3145, 3239, 3388 ; — (Droit de) du général de Cluny, 4842 ; — à l'abbaye par le vice-président de la congrégation des exempts, 4636 ; — canonique du prieur de Saint-Pry, 4393.
Voidreenene (Droit de), 1723.
Vol, v. Soustraction, Usurpation.
Voyage en cour de deux députés (Dépenses faites pour un). Contribution de l'abbaye, 4057.

Waghenschof (Droit de), 1765.
Watringhe (Ecoulement des eaux de), 2507, 2793, 2826.
Wignage (Droit de), 917.

# ERRATA

## CORRECTIONS ET RECTIFICATIONS

N^os^ DES ARTICLES :

3362, p. 8, « bos de Lienst », *lisez :* bos de Lienot.
3370, p. 11, « n° 37, p. 62 », *lisez :* n° 34, p. 58.
3473, p. 49, « eux qu'il sera requis », *lisez :* eux qui en sera requis.
3526, p. 67, « ville de la Vêtre », *lisez :* ville de la Veere.
3536, p. 70, « copie dans l'acte 3664 », *lisez :* 3661.
3560, p. 79, « T. VIII, n° 77, p. 142 », *lisez :* n° 192, p. 308.
3596, p. 93, « (3571) », *lisez :* (3596).
3603, p. 95, « T. VIII, n° 226 », *lisez :* 227.
3608, p. 97, « n^os^ 3571 et 3594 », *lisez :* 3574 et 3596.
3789, p. 156, « sieur de Boucoud », *lisez :* sieur de Boncoud.
3818, p. 166, « baillage », *lisez :* bailliage.
3837, p. 172, id. id. id.
4056, p. 242, « Robert de Nédonchel », *lisez :* Guilbert de Nédonchel.
4073, p. 249, « évêque de Damascène », *lisez :* évêque de Damas.
4158, p. 276, « Pihen », *lisez :* Pihem.
4239, p. 301, « n° 4237 », *lisez :* 4238.

Saint Omer, Imp. H. D'HOMONT.

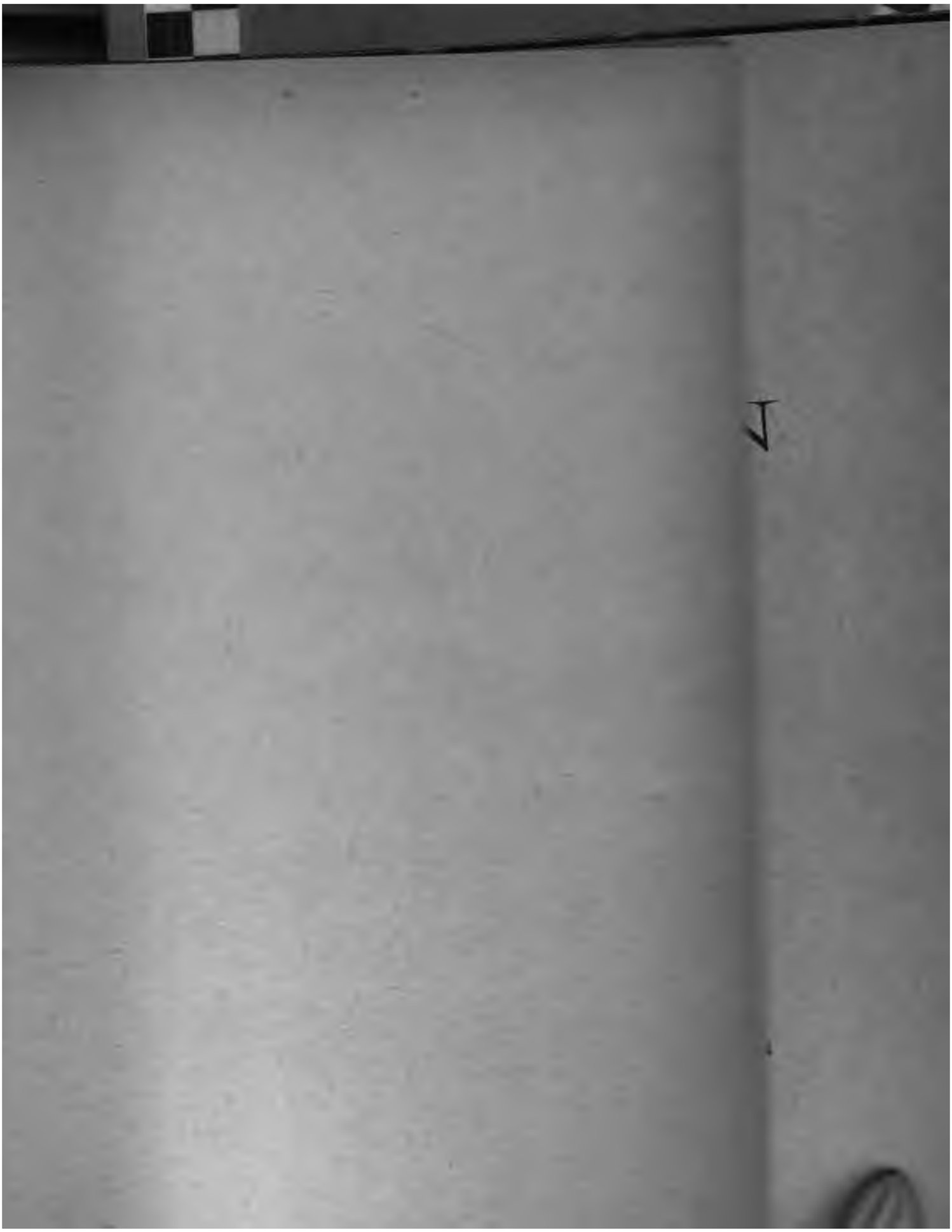

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

# LES CHARTES

DE

# SAINT-BERTIN

D'après le GRAND CARTULAIRE de Dom Charles-Joseph Dewitte

dernier archiviste de ce monastère

PUBLIÉES

et analysées avec un grand nombre d'extraits inédits

PAR M. L'ABBÉ BLED

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, Membre de la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais

TOME IV

Deuxième fascicule, feuilles 24 à 46 (pages 183 à 366)

SAINT-OMER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT, RUE DES CLOUTERIES, 14

M.DCCC.XCIX

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

# LES CHARTES

DE

# SAINT-BERTIN

**D'après le GRAND CARTULAIRE de Dom Charles-Joseph Dewitte**

dernier archiviste de ce monastère

PUBLIÉES

ou analysées avec un grand nombre d'extraits textuels

PAR M. L'ABBÉ BLED

CORRESPONDANT HONORAIRE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Membre titulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, Membre de la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais, etc...

**TOME IV**

**Troisième fascicule, feuilles 47 à 75 (pages 367 à 542)**

suivi du

CATALOGUS BENEDICTINORUM RELIGIOSORUM

ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

SAINT-OMER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. D'HOMONT, RUE DES CLOUTERIES, 14

M. DCCC. XCIX

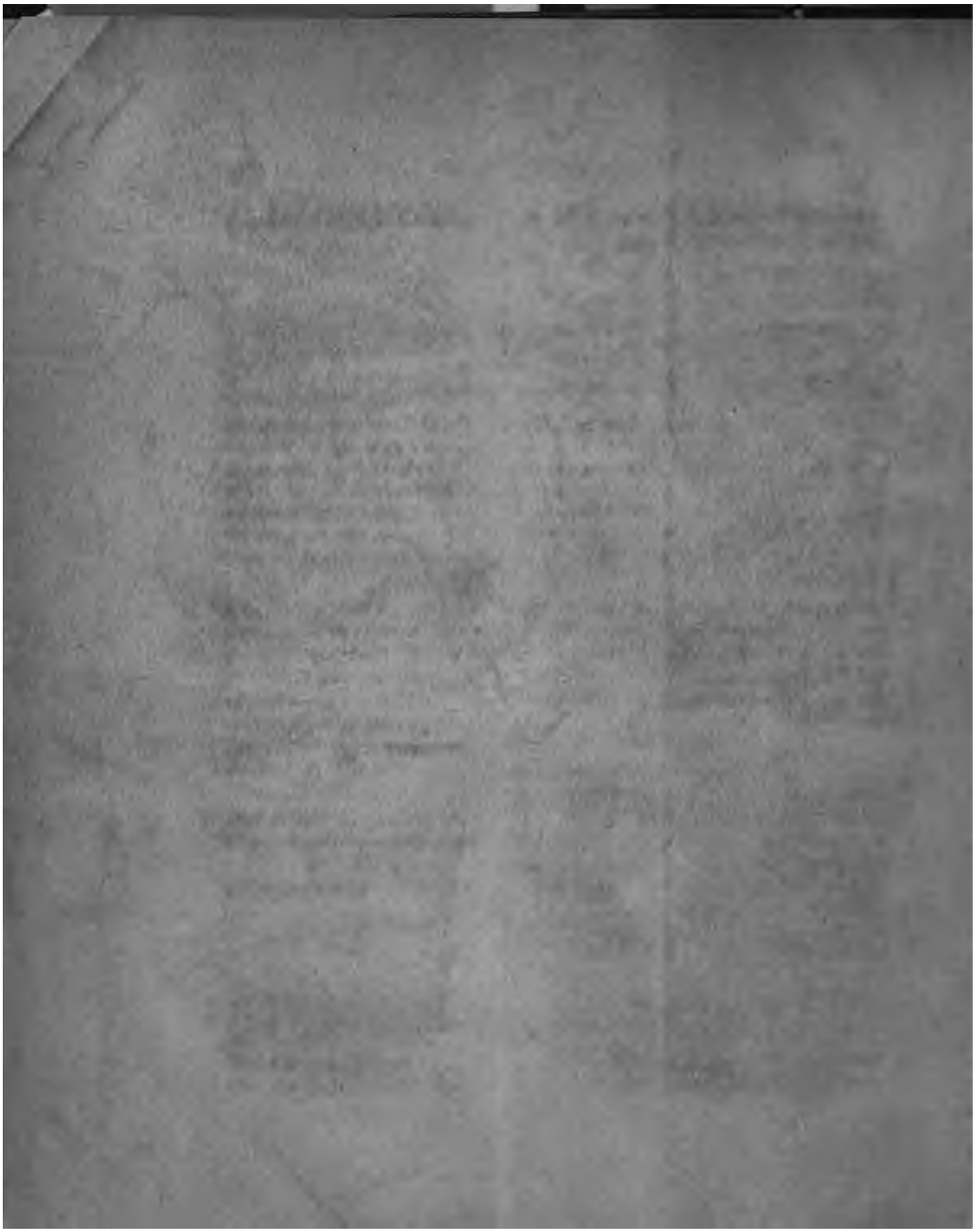

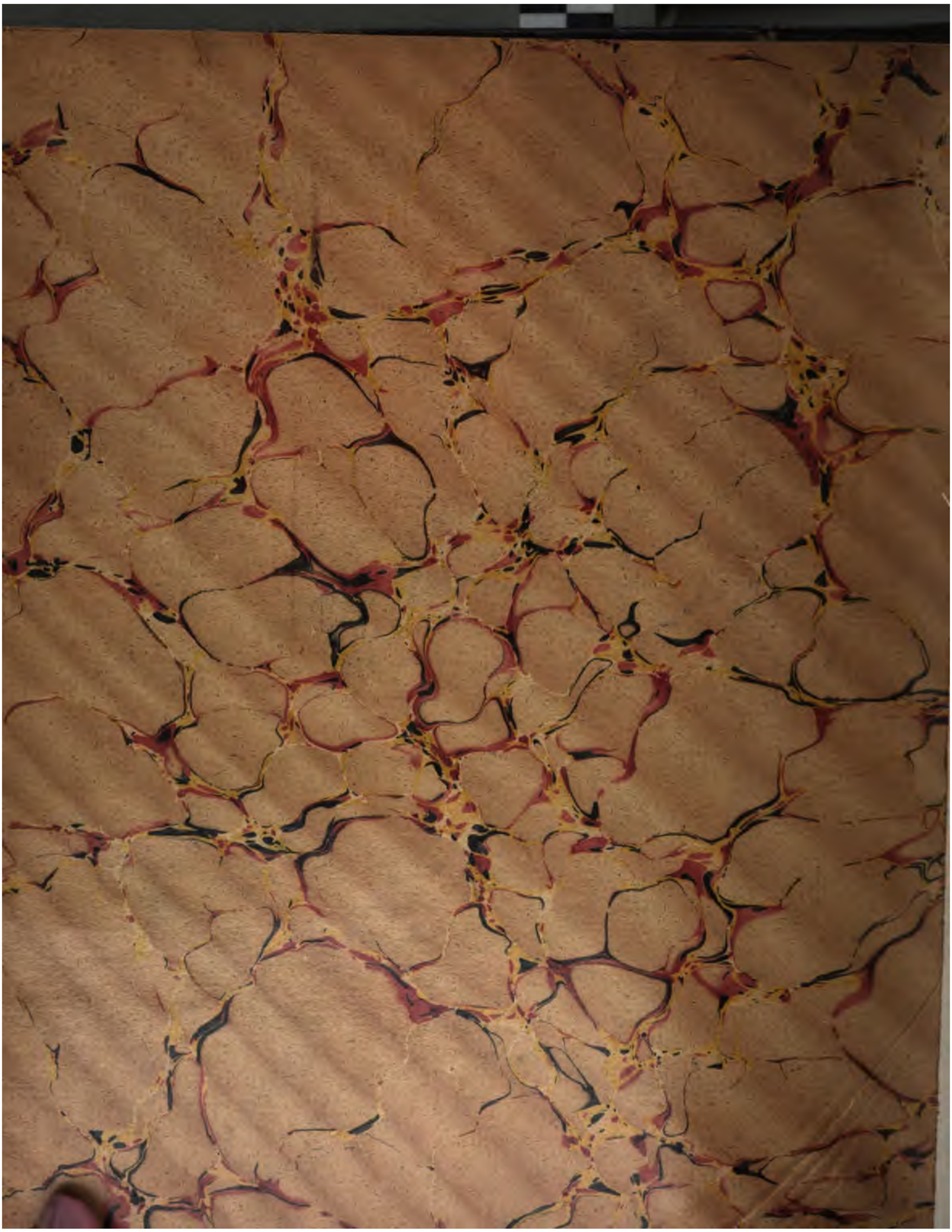

Stanford University Libraries
3 6105 010 575 970

DC
801
.S27
.S2
v.4

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

MAY 2 5 1995
JUN 2 0 1995
JUN 0 1995
MAR 2 9 1998
APR 0 6 1998